

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, tome 19, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1967.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2503255_1967_000_019.pdf

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>



10
2



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

TOME XIX (1966-1967)



TABLE DES MATIÈRES



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES 5
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BRUXELLES 17



Table des matières du tome XIX (1966-1967)

M. ANSIAUX, Exposé préliminaire (Technique et Politique) . . .	356
Baron R. BOËL, Des pouvoirs de décision dans la société mouvante du XX ^e siècle	364
P. BRIEN, En souvenir d'un maître naturaliste et botaniste : Jean Massart	208
P. BRIEN, La structure et la forme en Biologie	269
A. COOL, La manière dont une organisation syndicale débouche sur des décisions politiques	410
R. CRAHAY, De l'Humanisme réformiste à la Réforme radicale . . .	295
G. DONNAY, Allusions politiques dans l'art attique du v ^e siècle . .	245
M. DRECHSEL, La crise du civisme et le mythe de la technocratie	420
E. DUPRÉEL, La main, le pied et la connaissance	41
L'Encyclique « Christi Matri Rosarii »	181
L. FLAM, Les symboles de Hegel à Heidegger	225
R. HENRION, La décision gouvernementale et le rôle des techniciens	378
M. HOMÈS, Discours rectoral de rentrée le 5 octobre 1966 : « Univer- sitas magistrorum et scholarium »	22
P. HONTOY, Discours de bienvenue (Technique et Politique) . . .	349
Introduction au rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies	184
E. JANSON, Les soins de santé	219
B. JEU, Philosophie européenne comparée : Au sujet d'un livre d'Alexis Ivanovitch VVEDENSKI	70
F. LEBLANC, Allocution présidentielle lors de la séance de rentrée de l'Université libre de Bruxelles le 5 octobre 1966	5
J.-H. MICHEL, En marge d'un dictionnaire automatique (Tite-Live, livre II)	45
' PALMAERS, Horizon élargi de la philosophie de l'art	88
ASSE, Exposé introductif (Technique et Politique)	353
Résumé de la discussion (Technique et Politique)	437
J. TERRASSE, Le réalisme historique de J.-J. Rousseau	326
N. THIERRY, Les peintures de Cappadoce de la fin de l'Iconoclasme à l'invasion turque	137
P. VAN BEVER, Dante, notre contemporain	237
Fr. VAN LAERE, Une architecture de la durée	116
J. VREBOS, Le rôle de l'administration	391
Bibliographie	164, 259, 339, 465

3370
cop. 2



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

NOUVELLE SÉRIE

(DIX-NEUVIÈME ANNÉE)

OCTOBRE 1966-JANVIER 1967



1-2

SOMMAIRE

✓ F. LEBLANC, Allocution présidentielle lors de la séance de rentrée de l'Université libre de Bruxelles le 5 octobre 1966	5
✓ M. HOMÈS, Discours rectoral de rentrée le 5 octobre 1966. « Universitas magistrorum et scholarium »	22
✓ E. DUPRÉEL, La main, le pied et la connaissance	41
✓ J.-H. MICHEL, En marge d'un dictionnaire automatique (Tite-Live, Livre I)	45
B. JEU, Philosophie européenne comparée : Au sujet d'un livre d'Alexis Ivanovitch Vvedenski	70
M. PALMAERS, Horizon élargi de la philosophie de l'art	88
✓ Fr. VAN LAERE, Une architecture de la durée	116
N. THIERRY, Les peintures de Cappadoce de la fin de l'Iconoclasme à l'Invasion turque	137
Bibliographie	164



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES 5
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BRUXELLES 17

PUBLICATION BIMESTRIELLE



COMITÉ DE RÉDACTION

M^{lle} L. de BROUCKÈRE
(Faculté des Sciences)

M. J. BARTIER
(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. P. BERTELSON
(Ecole des Sciences psychologiques
et pédagogiques)

M. C. DELVOYE
(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. A. JAUMOTTE
(Faculté des Sciences appliquées)

M. R. PIRSON
(Faculté de Droit)

M. P. RIJLANT
(Faculté de Médecine)

M. E. JANSON
(Directeur)

M. E. JANSSENS
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 250 francs

Prix de vente au numéro 70 francs

Numéro double 140 francs

Numéro triple 210 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Instruction publique



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

NOUVELLE SÉRIE

(DIX-NEUVIÈME ANNÉE)

OCTOBRE 1966-JANVIER 1967



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES 5

ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BRUXELLES 17

Séance de rentrée du 5 octobre 1966

Allocution de M. Félix Leblanc,

**Président du Conseil d'Administration
de l'Université libre de Bruxelles**

EXCELLENCES,
MESSIEURS LES MINISTRES,
MONSIEUR LE BOURGMESTRE,
MONSIEUR LE RECTEUR,
MESDAMES, MESSIEURS,
CHERS COLLÈGUES,

En ouvrant cette séance, j'ai conscience, une fois de plus, de l'agréable privilège qui m'échoit de pouvoir vous remercier, au nom de notre Université, de participer si nombreux à cette cérémonie qui marque le seuil de notre 133^e année académique.

La sympathie que vous nous exprimez ainsi constitue une réelle participation à la grandeur de notre Maison, car elle apporte un indispensable encouragement à tous ceux qui contribuent au développement de nos activités et au rayonnement de notre idéal.

Hélas, j'ai aussi la pénible mission de devoir vous convier à vous associer aux deuils trop nombreux devant lesquels nous devons nous incliner avec une profonde émotion.

Dois-je vous rappeler que nous avons partagé cette année l'affliction de toute la Nation devant le décès de Sa Majesté la Reine Elisabeth.

Docteur *honoris causa* de notre Université depuis 1930, la Reine Elisabeth fut assidûment des nôtres pendant d'inoublia-

bles années et fut à nos côtés aux heures les plus sombres de notre histoire comme aux heures les plus glorieuses de notre Maison.

Que de souvenirs, que de cérémonies académiques rehaussées de Son Auguste Présence, que de marques d'encouragement et de sympathie nous pouvons évoquer en nous rappelant Ses heures de présence parmi nous et qui, nous le sentions, étaient vécues pleinement, non par une Souveraine en visite protocolaire mais par une Grande Dame hautement cultivée et dont l'esprit avide de connaissance et de compréhension humaine se tenait au courant de l'évolution scientifique.

Puis-je évoquer l'intérêt spécial que la Reine Elisabeth n'a cessé de porter à tous les problèmes de la médecine en rappelant l'appui qu'Elle apporta, à l'issue de la première guerre mondiale, à la réorganisation de notre Faculté de Médecine et au développement des hôpitaux universitaires, ainsi que la part qu'Elle prit dans l'action efficace de la Fondation Reine Elisabeth.

Son insatiable désir de savoir et d'encourager ceux qui se consacrent au développement des connaissances humaines ne se limitait pas à la médecine, comme en témoigne entre autres le rayonnement de la Fondation archéologique et l'intérêt direct qu'Elle portait aux disciplines les plus variées en nous faisant l'honneur de nous demander fréquemment d'organiser pour Elle des séances d'exposés et de démonstrations qu'Elle suivait avec une impressionnante attention.

La Reine Elisabeth n'est plus. Son souvenir restera vivace au sein de notre communauté universitaire qui avait reconnu en Elle une grande amie, qui témoignait d'une ardente compréhension pour les grands principes qui étayaient notre enseignement et notre action.

C'est avec la plus respectueuse émotion que nous nous inclinons devant Son impérissable souvenir.

Trois de nos Facultés ont à regretter le décès d'un Docteur *honoris causa* :

Joseph Erlanger, de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, Professeur émérite de l'Ecole de Médecine de la « Washington University », à qui ses travaux de physiologie cardiaque et

vasculaire et ses recherches dans le domaine de l'électrophysiologie nerveuse avaient valu le Prix Nobel de Médecine en 1944.

Georges Gurvitch, de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, titulaire de la chaire de sociologie de l'Université de Strasbourg jusqu'en 1948. Par son enseignement aux Universités de Columbia, de Harvard et à l'Ecole libre des Hautes Etudes de New York, il a contribué à l'évolution de la sociologie américaine et, à sa rentrée en Europe, il a donné une orientation plus concrète et plus psychologique à la sociologie de son pays. Auteur de nombreux ouvrages, traduits en plusieurs langues, son œuvre constitue un cadre stimulant, une première et vaste mise en ordre des conquêtes des sciences sociales d'aujourd'hui.

William Hallan Tuck, Docteur *honoris causa* de notre Faculté des Sciences appliquées, Vice-Président d'honneur de la Fondation universitaire belge, Administrateur de la Fondation Hoover pour le développement de l'Université libre de Bruxelles, membre du Conseil d'Administration de la Fondation Francqui, il avait été également Vice-Président de la Belgian American Educational Foundation.

Dès 1915, il avait participé aux travaux de la « Commission for Relief in Belgium » du Président Hoover, dont l'action se prolongea par une généreuse contribution à la renaissance et au développement de notre Université au lendemain du premier conflit mondial.

Intimement des nôtres pendant de longues et fructueuses années, William Hallan Tuck n'a cessé d'apporter à l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Belgique le concours le plus efficace.

Notre Conseil d'Administration a malheureusement eu à regretter le décès d'un de ses membres, Joseph Lemaire, Ministre d'Etat, Président de la Prévoyance Sociale, fondateur et animateur de nombreux organismes qui assurent les fécondes activités sociales du parti socialiste. Il témoignait à notre Maison d'une généreuse sympathie et nous apporta, en toutes circonstances, le précieux concours de ses conseils et de son appui et contribua à plusieurs reprises à parfaire l'équipement de certains laboratoires de notre Faculté de Médecine.

Nous nous inclinons avec une sincère admiration devant l'ampleur et l'efficacité de son œuvre sociale, fort heureusement prolongée par la prospérité des institutions qu'il a créées et qui bénéficient de l'action vigilante de ses fils.

Nous déplorons la perte de plusieurs professeurs honoraires :

Paul Erculisse, Professeur honoraire de la Faculté des Sciences appliquées, pharmacien et docteur en Sciences naturelles, membre du Conseil d'Administration de l'Institut pour l'Encouragement des Recherches scientifiques dans l'Industrie et l'Agriculture, Directeur des laboratoires de la Société Sofina, membre d'honneur de la Société de Chimie industrielle de Paris, membre du Conseil d'Administration de l'Institut national de l'Industrie charbonnière et Vice-Président du F.N.R.S., a, dans notre Université, en plus de ses charges d'enseignement, accepté d'être membre de la Commission administrative de l'Institut de Chimie Solvay et du Comité directeur du Centre de Microchimie. Profondément attaché à l'idéal de notre Maison, ce savant, orienté vers la chimie et la physico-chimie, était aussi un philosophe qui, lorsqu'il a dû renoncer à la plupart de ses enseignements, a continué à donner, dans le cadre de l'Homme dans la Société, des leçons qui ont marqué profondément de nombreuses promotions d'ingénieurs.

Albert Govaerts, de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, avait été Directeur de notre Institut d'Education physique et Directeur du Laboratoire d'Education physique.

Membre du Conseil supérieur de Sécurité et d'Hygiène du Travail pour le Ministère du Travail, Président de la Fédération internationale médico-sportive et de la Société belge d'Education physique et des Sports, Directeur du Service médical universitaire, Directeur des Services médico-sportifs et du Centre universitaire d'Education physique, il avait été élu membre du Conseil supérieur de l'Institut national de l'Education physique et des Sports ainsi que Président de la Commission scientifique de cet Institut. Albert Govaerts créa et consolida une discipline universitaire particulièrement utile à notre jeunesse sportive.

Ernest Renaux, de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, avait, dès la première guerre mondiale, mis ses connais-

sances médicales et son dévouement au service de la nation. Après les hostilités, poursuivant une brillante carrière, il avait estimé devoir abandonner ses fonctions de Directeur de l'Institut Pasteur pour se consacrer entièrement à son enseignement et aux travaux de son laboratoire.

Il fut membre puis Président de l'Académie royale de Médecine, Directeur du Laboratoire et du Musée de Bactériologie et de Parasitologie, membre du Conseil d'Administration du Centre médical et scientifique de notre Université au Congo.

Pendant la seconde guerre mondiale, il avait pris la direction générale des services médicaux de la Croix-Rouge de Belgique et mis son dévouement et ses hautes qualités morales au service de milliers de réfugiés.

Auteur de multiples travaux relatifs à la bactériologie et à l'épidémiologie, le professeur Renaux s'était voué à la prophylaxie des maladies contagieuses et à la médecine de prévention.

Il a formé de nombreux disciples qui poursuivent son œuvre.

Fernand Van Den Branden, de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, invalide de la guerre 1914-1918 où il avait joué un rôle important dans l'organisation des services de santé de l'armée. Agrégé de l'Université, il avait assumé la charge de Chef de service d'Urologie de l'Hôpital Saint-Jean, puis de l'hôpital Brugmann. Au cours du deuxième conflit mondial, après la fermeture de l'Université, il donne clandestinement son cours de clinique d'urologie. Il fit, tout au long de sa carrière, preuve d'un grand attachement à l'idéal de notre Maison et mit toutes ses connaissances et ses qualités au service de la médecine dans nos hôpitaux universitaires.

Charles Van Den Borren, de la Faculté de Philosophie et Lettres, esthète aussi bien qu'historien et critique, ses recherches scientifiques dans le domaine musical l'obligeaient à de patients dépouillements d'œuvres anciennes ou inédites où il devait déployer ses talents de paléographe ou d'archiviste. On lui doit la formation d'une pléiade de jeunes musicologues qui constituent une école belge dont il fut l'initiateur.

Henri Wuyts, de la Faculté des Sciences, avait été Président de sa Faculté, Président de la Société chimique de Belgique, délégué à l'Université au Conseil d'Administration de la

Fondation Universitaire, lauréat du Prix de Potter de l'Académie royale de Belgique, dont il devint membre de la Classe des Sciences.

Il était l'auteur d'un grand nombre de mémoires sur la chimie organique et il avait, pendant plusieurs années, rédigé les comptes rendus des Conseils de Chimie Solvay. Il a formé plusieurs générations d'étudiants dans sa discipline, témoignant toujours d'un inlassable dévouement à notre Maison.

*
**

L'Université déplore également la perte de plusieurs collègues :

Louis Bakelants qui, au moment de son décès, venait d'être désigné pour enseigner au nouvel Institut d'Histoire du Christianisme.

Lors de la séance d'inauguration de cet Institut, il fut donné lecture de la leçon inaugurale qu'il avait préparée sur les rapports entre l'Humanisme et la Réforme, ce qui permit d'apprécier la largeur de vues et l'ampleur de l'érudition de ce Professeur qui devait mettre au service de notre Université sa connaissance exceptionnelle des anciennes éditions des humanistes si le destin ne l'avait pas frappé au seuil de sa carrière dans notre Maison.

Cyrille De Swaef, Professeur à la Faculté de Droit, Président et membre de nombreuses commissions, il s'était spécialisé dans le domaine de la législation du travail et des organisations sociales.

Outre ses multiples et diverses fonctions dans le secteur social et ses charges d'enseignement, il avait assumé la rédaction d'un très grand nombre d'articles et de travaux, aussi bien dans le domaine du droit commercial que dans celui du droit social. Son érudition, son esprit juridique et ses excellentes qualités didactiques faisaient de lui un professeur exceptionnellement apprécié de ses collègues et de ses étudiants. Il a rendu d'appréciables services aux organisations sociales de notre pays et sa disparition prématurée, avant d'avoir pu donner toute la mesure de sa grande valeur, a laissé un grand vide, tant dans notre Maison que dans les organismes sociaux où ses

vastes connaissances et ses qualités morales sont unanimement regrettées.

Le D^r André Duprez, Agrégé de l'Université, lauréat notamment du Prix René Beckers, membre de la Société de Chirurgie et de la Société de Tuberculose de Belgique, ainsi que de la Société internationale et de l'Association française de Chirurgie, également membre titulaire de la Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles. Son décès inopiné a rompu brutalemeant une carrière brillante et prive notre Faculté de Médecine d'un adjoint précieux, entièrement dévoué à l'éthique médicale et à l'idéal philosophique de notre Maison.

Robert Godeau, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées, avait été remarqué, dès le début de sa carrière, pour la valeur de ses travaux, rédigés avec une élégance évoquée dans un rapport de la Commission mathématique du Fonds national de la Recherche scientifique.

Créateur d'une nouvelle structure de son enseignement non encore usitée en Belgique et particulièrement adéquate à la formation des ingénieurs, Vice-Président puis Président de sa Faculté, il avait réalisé la coordination souhaitée par sa Faculté des cours de mathématiques et avait participé, avec le plus grand dévouement, à l'amélioration de cet enseignement. Auteur de nombreuses publications très estimées, il joignait aux connaissances approfondies de sa discipline un esprit littéraire et scientifique et une érudition qui donnaient un rayonnement tout particulier à ses exposés; ses étudiants admiraient et respectaient ce grand pédagogue qui avait acquis l'estime et l'affection de ses collègues. Très attaché à notre idéal, il a contribué avec un inlassable dévouement à la renommée de notre Université.

Georgette Melot, Professeur extraordinaire de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, auteur de nombreux travaux relatifs à la radiologie; elle était Chef de service de Radiologie de l'Hôpital Saint-Pierre et de l'Institut Jules Bordet.

Elle avait été élue à la présidence de la Commission des Radiologues au Ministère de la Santé publique et de la Famille. Présidente de la Société belge de Radiologie, membre de nombreuses organisations belges et étrangères de radiologie et

d'électro-radiologie, elle déployait une inlassable activité et les conférences qu'elle donnait, tant en Belgique qu'à l'étranger, contribuaient à la renommée de notre Université.

Le décès inopiné de M^{lle} Melot nous a privés d'un professeur remarquable, estimé autant pour sa compétence que pour ses profondes qualités humaines.

Marcel Roost, de la Faculté de Droit, spécialiste du droit des assurances, très estimé par ses collègues du barreau; il maîtrisait avec une aisance égale les langues française et néerlandaise.

Lors des hostilités en 1940, il s'était réfugié en Grande-Bretagne et avait été attaché à la Sûreté de l'Etat belge.

Très attaché aux conceptions philosophiques de notre Maison, son enseignement était le reflet de sa personnalité exceptionnelle qui joignait, à sa réputation de juriste éminent, une scrupuleuse objectivité et de grandes qualités humaines.

Puis-je vous demander de nous recueillir quelques instants en hommage à tous ces amis et collaborateurs de notre Université.

*
**

Plusieurs membres de notre corps professoral ont été promus à l'honorariat :

Faculté de Philosophie et Lettres : M. le professeur ordinaire Georges Dossin, qui donnait cours à l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales et slaves; et M^{me} Hélène Temerson, lecteur à la Faculté.

Faculté de Médecine et de Pharmacie : MM. le professeur ordinaire Jean La Barre, qui fut Président de la Faculté, ainsi que le professeur extraordinaire Paul Mingers.

Ecole des Sciences psychologiques et pédagogiques : M. le professeur extraordinaire Albert Van Waeyenberghe et M. le Chargé de cours José Drabs.

Il m'est agréable d'exprimer à ces collègues toute la gratitude de l'Université pour les éminents services qu'ils lui ont rendus et de former les vœux les plus sincères pour une heureuse et féconde retraite.

*
**

J'ai la grande satisfaction de pouvoir vous associer à l'hommage que nous sommes heureux de rendre aux membres de notre corps enseignant qui ont été l'objet de nominations ou de promotions dans les institutions scientifiques.

J'ai estimé devoir réduire, cette année, l'énumération de ces distinctions en me limitant aux plus importantes d'entre elles et en ne mentionnant que celles qui ont un caractère strictement académique.

J'exprime mes excuses aux collègues que je n'ai pu citer et je tiens à leur dire que l'Université n'entend pas sous-estimer l'importance pour notre Maison de leurs nominations ou promotions. Je voudrais signaler à nos amis que l'Université publie périodiquement une brochure sous le titre *La Vie à l'Université*, qui mentionne la totalité des informations qui nous parviennent au sujet des distinctions et nominations qui sont attribuées à notre corps professoral. Le développement de cette publication me permet de ne pas rappeler tous les événements qui ont honoré les membres de notre Maison.

J'espère que nos collègues le comprendront et je voudrais leur dire que, néanmoins, tous sont associés à l'expression de nos félicitations et de la gratitude de notre Université pour leur précieuse contribution à son rayonnement.

M. le professeur Linus Carl Pauling, Prix Nobel de Chimie 1954 et Prix Nobel de la Paix 1962, Docteur *honoris causa* de notre Faculté des Sciences, a été élu membre associé étranger de l'Académie des Sciences de Paris.

M. le professeur Claude Backvis a été nommé membre étranger de l'Académie polonaise des Sciences par le Conseil d'Etat de la République de Pologne.

M. le professeur Jean Bingen a été nommé Vice-Président du Comité des Fouilles belges en Egypte.

Le D^r Claude Bloch, Chargé de cours, a été réélu Président de la Ligue nationale belge d'Hygiène mentale.

M. le professeur Georges Robert Boulanger a été réélu en qualité de Président de l'Association internationale de Cybernétique pour une période de trois ans et élu membre d'honneur de l'Association brésilienne de Cybernétique, nommé membre du Conseil scientifique de la « Gesellschaft für Pro-

grammierte Instruktion » de Berlin et membre conseiller de l'Association de Pédagogie cybernétique de Paris.

M. le professeur André Boutemy assume la présidence de l'Académie royale d'Archéologie et d'Histoire de l'Art pour l'exercice 1966-1967.

M. le professeur Jean Brachet a été élu membre étranger de la « Royal Society » de Londres et nommé membre étranger de l'Académie serbe des Sciences et des Arts et nommé Docteur *honoris causa* de la Faculté agronomique de Gembloux.

M. le professeur honoraire Frédéric Bremer a été élu membre d'honneur de la « Harvey Society » de New York.

Le titre de Docteur *honoris causa* de l'Université de Dijon a été conféré à M. le professeur honoraire Paul Brien.

M. le professeur Henry Buch a été nommé membre de l'Institut international de Philosophie politique de Paris.

La Classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique et celle de la « Koninklijke Vlaamse Academie » ont accordé la stalle belge de la station biologique de Roscoff à M. le professeur Jean Christophe pour qu'il y entreprenne, au mois d'août 1966, des recherches sur les liquides et les acides aminés libres de l'embryon d'oursin, au premier stade du développement.

M. le professeur Walter De Keyser, ancien recteur a été nommé Vice-Président du Fonds national de la Recherche scientifique.

M. le professeur Charles Delvoye, Président de la Faculté de Philosophie et Lettres, s'est vu attribuer l'épithète de Docteur *honoris causa* de l'Université de Nantes.

M. le professeur Jean-Edouard Desmedt a été élu membre d'honneur de l'« American Association of Electromyography and electrodiagnosis » et membre titulaire de la Société française de Psychologie.

M. le professeur Jean de Sturler a été élu membre correspondant de l'Académie royale d'Archéologie et d'Histoire de l'Art pour l'exercice 1966-1967.

M. le professeur Jean Dupréel a été élu Président de la Société belge de Criminologie.

M. le professeur Pierre Gilbert a été nommé Président du Comité des Fouilles belges en Egypte.

M. le professeur John Gilissen a été nommé membre du Conseil scientifique du « Max Planck-Institut für europäische Rechtsgeschichte » de Francfort-sur-Main et élu membre correspondant de l'Académie royale d'Archéologie et d'Histoire de l'Art pour l'exercice 1966-1967.

M. Paul Hadermann, assistant, a été élu membre de la « Koninklijke Zuidnederlandse Maatschappij voor Taal en Letterkunde en Geschiedenis ».

M. le professeur Jean-Paul Harroy a été appelé à la présidence du comité belge « Conservation des Communautés terrestres », qui opérera dans le cadre du Programme biologique international, élu Président du chapitre belge de la « Society for International Development » et Président de la Commission internationale des Parcs nationaux lors de l'Assemblée générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et nommé Secrétaire général adjoint de l'Institut international des Civilisations différentes.

M^{me} Henriette Herlant-Meewis, professeur, a été nommée Vice-Présidente de la Société belge d'Endocrinologie et membre du Conseil international de la Société européenne d'Endocrinologie comparée.

M. le professeur Jean Hoffmann a été élevé au grade de « Fellow » par le Comité de direction de « The Institute of Electrical and Electronics Engineers » de New York et a été désigné en qualité de membre délégué belge au sein du Comité consultatif de la Fédération internationale d'automatique.

M. le professeur Georges Homès a été nommé titulaire de la Conférence Albert Portevin au Palais de l'Unesco à Paris en 1965 et titulaire de la grande médaille de la Société française de métallurgie. Il a été invité, par l'Académie des Sciences de Pologne, à y exposer des travaux sur l'étude de l'état structural des solides par les ultrasons.

M. le professeur Marcel Homès, Recteur de notre Université, a été nommé Président de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique et Directeur de la Classe des Sciences.

Le D^r Pierre-Olivier Hubinont, chargé de cours, a été élu en qualité de membre du Comité exécutif pour la région Europe et Proche-Orient de l'« International Planned Parenthood Federation » et membre du Comité international (Governing body) de cette institution.

M. le professeur André Jaumotte a été élu membre titulaire de l'« International Academy of Astronautics », désigné par l'I.R.S.I.A. comme membre du Conseil général du Centre de Recherches scientifiques et techniques pour l'industrie des produits explosifs, membre du jury de recrutement et de promotion du personnel scientifique de l'Institut d'Aéronomie spatiale de Belgique et membre du patrimoine de cet Institut. Il s'est vu octroyer, au cours d'une cérémonie au Palais de Chaillot, le 15 juin 1966, la Croix d'Officier du Mérite pour la Recherche et l'Invention.

M^{me} Renée Kirschen-Portray, chargée de conférences, s'est vu attribuer le Prix Kennedy, pour ses multiples contributions à la rééducation des handicapés mentaux, et nommée membre du Comité technique médical du Fonds national de Reclassement des Handicapés.

M. le professeur Jean Michot a été élu Vice-Président de la Société géologique de Belgique.

M. le professeur Henri Nicolaï a été élu Président de la Société royale belge de Géographie.

M. le chargé de cours Roger Nys a été élu second Vice-Président du Comité juridique de l'Association internationale du Transport aérien (I.A.T.A.) et a été désigné comme membre de l'Institut international de Droit spatial de la Fédération astronautique internationale.

M. le professeur Paul Osterrieth a été nommé professeur associé à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Paris-Nanterre.

M. Jacques Poortmans, assistant, a été nommé membre de l'American College of Sports-Medecine.

M. le professeur Ilya Prigogine a reçu les insignes de Docteur *honoris causa* de l'Université de Newcastle-upon-Tyne.

M^{lle} Aimée Racine, professeur, a été nommée, à Paris, co-présidente de la Société internationale de Prophylaxie criminelle.

M. le professeur Ludo Rocher a été nommé membre associé de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer.

M. le professeur honoraire Henri Rolin a été nommé titulaire de la Chaire Francqui à l'Université de Gand pour l'année 1965-1966.

M^{lle} Germaine Van Schoor, professeur s'est vu décerner, pour ses travaux sur la composition minérale des plantes, le Prix Adolphe Wetrems par l'Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts.

M. le professeur Marcel Segers a été élu en qualité de Président de la Société belge de Physiologie et de Pharmacologie.

Le D^r Robert Sœur, chargé de cours, a été nommé membre correspondant de la « Deutsche orthopädische Gesellschaft ».

M. le professeur Henri Tagnon a été nommé membre de l'« International Committee for Human Tumour Investigation » à Londres.

M. le professeur Jacques Tits a été proclamé lauréat du concours décennal de mathématiques pures, pour la période 1954-1963.

M. Victor Tourneur, professeur honoraire, a été élu, en janvier 1966, Président de la Commission académique de la *Biographie nationale*.

M. le professeur François Twiesselmann a été élu Président de la Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire, Président de la Société royale zoologique de Belgique et membre d'honneur de la Société royale belge de Stomatologie.

M. le professeur Raymond Vanbreuseghem a été élu membre d'honneur de la « British Association of Dermatology ».

M. le chargé de cours Albert Vander Linden a été nommé membre du « Centre international de Documentation Antonio Vivaldi » et élu membre correspondant de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.

M. le professeur Joseph Van Riel a été élu membre de l'Association internationale de Développement rural Outre-Mer.

M. le professeur Jean Weisgerber a été nommé membre de la « Maatschappij der Nederlandse Letterkunde » de Leyde et s'est vu décerner, par le « Nationaal Centrum voor Moderne Kunst », le « Sinjaalprijs 1965 » pour la critique littéraire.

Le D^r René Werelds, chargé de cours, a été nommé membre titulaire de l'International Association for Dental Research.

Malgré la sélection que j'ai dû m'imposer, cette évocation reste longue et nous devons nous en réjouir, non seulement parce que les distinctions et promotions que j'ai rappelées honorent nos collègues mais aussi parce qu'elles illustrent la signification et la fonction réelles d'une communauté universitaire dont le rôle va bien au-delà de sa mission d'enseignement.

Permettez-moi de vous dire également combien il m'est agréable de pouvoir associer à l'expression de notre gratitude le personnel administratif et technique qui apporte aux autorités académiques et à tous les membres de notre corps enseignant un précieux concours animé par leur ardent attachement à notre Maison.

*
**

Comme chaque année nous avons été amenés à adapter nos enseignements à l'évolution des disciplines scientifiques et à prendre d'importantes décisions comportant, soit le remaniement d'enseignements existants, soit la création de cours nouveaux.

Je ne puis vous énumérer, dans leurs détails, les dispositions qui ont été prises dans ce domaine sur propositions des

Facultés et du Conseil académique et je ne vous citerai que quelques décisions importantes prises dans le cadre de cette vigilante politique.

A la Faculté de Philosophie et Lettres : la création d'une section de morale non confessionnelle, comprenant deux années de candidature et deux années de licence qui peuvent conduire à un doctorat.

A la Faculté des Sciences : des enseignements spécialisés ont été créés en première et deuxième licences en sciences mathématiques, comportant notamment la programmation mathématique, les applications des calculateurs électroniques aux problèmes de gestion, la dynamique spatiale et le calcul des orbites, l'économétrie, les ensembles convexes, etc., ainsi qu'en deuxième licence en sciences chimiques dont les enseignements ont été complétés par des cours de stabilité des molécules, de la chimie du solide imparfait et de la chimie physique des macromolécules.

A la Faculté de Médecine et de Pharmacie : il a été créé une licence spéciale en Santé publique et il a été procédé au développement de certains enseignements complémentaires.

Je crois devoir vous signaler que d'importantes dispositions ont été élaborées en collaboration avec la Commission d'Assistance publique pour assurer le fonctionnement des hôpitaux universitaires et le développement de nos enseignements cliniques, et nous espérons que ces mesures obtiendront prochainement l'approbation et l'appui des autorités supérieures.

D'autres projets sont encore à l'examen et je voudrais saisir cette occasion pour exprimer à la Commission d'Assistance publique toute la reconnaissance de l'Université pour le concours qu'elle ne cesse de lui apporter pour résoudre les problèmes souvent complexes que soulèvent les impératifs de la médecine moderne et l'évolution des problèmes sociaux.

En ce qui concerne les problèmes posés par la création des cours en langue néerlandaise, la presse a publié, au début du mois de mars 1966, l'ensemble des dispositions prises ou à prendre dans le cadre d'une politique précisée par le Conseil d'Administration en sa séance du 26 février.

C'est dans cette conception que nous avons poursuivi le développement de nos enseignements en néerlandais et, qu'en plus de l'organisation des cours qui sont la continuation des dispositions adoptées antérieurement, nous avons complété ce programme en créant les enseignements comportant :

A la Faculté des Sciences :

La première candidature en sciences biologiques et la première candidature en sciences, préparatoire à la pharmacie et à la médecine vétérinaire.

A la Faculté des Sciences appliquées :

La première étape du dédoublement comprend les enseignements de la première candidature pour les sections des constructions civiles et de la chimie industrielle.

A la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques :

La première candidature en sciences sociales.

Dois-je rappeler que cette politique d'extension de nos enseignements en néerlandais, s'ajoutant à la multiplication des disciplines et à l'accroissement du nombre d'étudiants, pose d'importants problèmes de locaux et d'équipement auxquels nous devons faire face et qui rendent indispensable l'octroi intégral des moyens d'action prévus par la loi de 1965.

Le Parlement a consacré, par ces lois, sa compréhension du large concours que la Nation se doit d'apporter à l'activité et au développement des universités, car la collectivité doit être consciente de ce que l'investissement le plus productif est celui qui peut se faire dans les cerveaux.

Nous savons qu'actuellement les disponibilités des institutions qui doivent intervenir ne sont pas suffisantes; de graves problèmes de budget se posent pour les universités et entraînent des mesures de restriction qui contrarient le dynamisme légitime de notre volonté d'assurer notre fonctionnement et notre développement.

Je me plais cependant à espérer que notre inquiétude ne peut être que momentanée et que les problèmes de trésorerie pourront être résolus afin de nous procurer les moyens qu'exige l'expansion inéluctable de l'enseignement universitaire.

L'évocation de notre politique d'accroissement m'amène à mentionner spécialement notre demande de pouvoir disposer des terrains de la Plaine des Manœuvres, contigus à notre campus actuel du Solbosch. Ces terrains, d'une superficie de 42 hectares, doivent permettre de réaliser notre extension dans des conditions qui assurent le maintien de l'unicité de notre communauté universitaire, heureusement associée au prestige international de l'agglomération bruxelloise.

Séance académique de rentrée, le 5 octobre 1966

Discours prononcé par M. le Recteur Marcel Homès

EXCELLENCES,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,
MESSIEURS LES MINISTRES,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
MES CHERS COLLÈGUES,
MESDAMES, MESSIEURS,

A un moment où des problèmes angoissants se posent au pays tout entier et où, dans ces problèmes, les universités jouent parfois un rôle de vedette, à un moment aussi où la puissance même des institutions de formation supérieure fait qu'elles sont menacées par l'usage que l'on peut en faire à des fins très diverses, il ne m'a pas paru inutile de tracer, devant des membres de la communauté universitaire et devant une assemblée intéressée à la chose publique, une analyse des traits saillants de notre institution.

Universitas magistrorum et scholarium. C'est ainsi qu'est appelée, dans la Charte de sa fondation, en 1215, l'Université de Paris, et c'est ce qui définit toutes les autres après elle. Or que veulent dire ces mots? Ils signifient la *Communauté des Maîtres et des Disciples*.

N'est-il pas frappant de voir utiliser à cette époque une telle expression? La transposition littérale du mot *Universitas* en Université a fait perdre de vue le vrai sens de ce mot, la *Communauté*, terme qui a une résonance si actuelle. Il m'a

paru qu'il n'était pas inutile de revenir sur l'objet de l'Université à la lumière de ce terme de « Communauté ».

Or l'Université a une mission, une mission multiforme, faite de traits permanents, essentiels, universels et d'autres plus directement influencés par le siècle, si j'ose m'exprimer ainsi. Elle n'existe que si elle remplit cette mission et, fort malheureusement, pour en remplir la part essentielle qui fait d'elle réellement une université, elle doit aussi répondre aux critères particuliers.

Le cas de notre Université de Bruxelles illustre fort bien ce mélange de Grandeur et de Servitudes.

De toute évidence, une Université n'existe que si elle remplit l'essentiel de sa mission. Mais comment le sait-on? En fait, c'est fort simple. De même que, en certaines circonstances, la qualité d'un homme est parfois uniquement justifiée par le fait que « ses pairs le reconnaissent comme tel », de même une université est digne de ce nom par ce que l'ensemble du monde universitaire la reconnaît comme telle. Une université n'existe pas parce qu'un gouvernement, une autre autorité ou des personnes en décident la création, mais bien par sa reconnaissance tacite mais claire, trait commun à toutes les vraies universités du monde, de toutes les nations, les universités d'Etat, les universités libres.

Mais, si l'existence de l'Université est ainsi liée à la réponse à des critères universels non écrits, sa survie, hélas, est bien plus directement sous la dépendance de critères nationaux, locaux, idéologiques, linguistiques. Voilà lancés les mots qui vont marquer le sens de cet exposé. Pour ne nous occuper que de notre Université, la voici donc contrainte d'être reconnue par ses pairs, d'être aussi légalement belge, d'être libre, bilingue et libre-exaministe.

C'est beaucoup de choses à la fois et l'on peut se demander, non sans inquiétude, si une compatibilité suffisante existe entre toutes ces exigences. Car il pourrait se poser le dilemme de devoir choisir entre l'Université répondant au mieux à sa mission essentielle au risque de compromettre à chaque instant sa survie matérielle parce qu'elle ne satisferait pas à l'un des critères les plus particuliers, ou bien l'Université assurée de cette survie matérielle par l'acceptation sans limite de toutes

les exigences particulières au risque de voir sa reconnaissance universelle en souffrir.

Ce dilemme que je pose sans le résoudre, mais dont je vais analyser quelques composantes, la communauté universitaire entière et unie n'est pas de trop pour en trouver la solution.

Occupons-nous tout d'abord de la mission permanente de l'Université et ne craignons pas d'énoncer quelque apparente évidence, car une évidence cache parfois le nœud de la question. Cette évidence, la voici : la mission de l'Université est d'assurer l'enseignement et la recherche.

L'enseignement ? La communication du savoir, de la connaissance ? Quoi de neuf en cela ? Et bien, presque tout est constamment neuf, surtout lorsque le savoir évolue comme il le fait de nos jours. Ce rythme d'accroissement est tel qu'il ne peut être question d'enseigner toujours ce qui fut enseigné jusque-là et, en plus, ce qui est nouveau. Cela demande de l'enseignant une adaptation constante, une sélection constante de ce qu'il faut enseigner, et cela pose d'une façon constamment mouvante le problème de la préparation. Si le fond du problème n'est pas entièrement neuf, son acuité n'a jamais été telle qu'elle est aujourd'hui.

Or, enseigner, c'est en principe, prenant au départ des esprits munis d'un certain bagage, les conduire par une progression nécessaire, par la mise en évidence des liens entre les étapes, à un autre niveau de connaissance. Mais si chaque enseignant, à cette époque de « découverte continue », doit déjà lui-même faire un effort constant dans l'étroit domaine qui est le sien, l'étudiant reçoit cette information progressive de tous ses professeurs. Il arrive, et c'est bien normal, qu'il en connaisse ainsi, au sortir des études, bien plus que chacun d'eux en certains domaines.

Mais là n'est pas l'essentiel car, dans ce processus accéléré, ce que le maître peut enseigner et ce que l'élève doit attendre de lui, c'est la façon d'acquérir les connaissances, plutôt que les connaissances elle-mêmes.

« Facts, obviously, can be learned from books », disait récemment le Dr. E. G. Edwards. D'autres vont plus loin et voient déjà les futurs auditoires pleins de machines à enseigner, le rôle de l'étudiant se bornant à pousser les boutons adéquats.

Mais ce que l'homme seul peut transmettre et ce qui fait le maître, lié directement au progrès de la science en y collaborant, c'est la conscience qu'il a de l'effort qu'il exerce tout au long de sa vie pour continuer à apprendre. Le maître a sur l'étudiant un seul avantage : non point d'en savoir plus long — car la situation s'inversera si vite — mais de mieux savoir comment il est arrivé à savoir.

C'est cela qu'il doit transmettre, et aussi l'inextinguible désir d'en savoir davantage, ce désir qui ne doit jamais s'atténuer.

Car il ne peut plus s'atténuer pour personne, aucun étudiant au sortir des études ne pouvant se croire armé pour la vie sur le plan des connaissances. Il doit donc au moins l'être sur celui de la méthode par laquelle elles s'acquièrent.

Or, tout cela ne va pas sans conséquences. L'enseignement d'aujourd'hui, l'enseignement de demain s'en trouve affecté.

Si les faits eux-mêmes et leur enchaînement logique s'enseignent aisément dans un cours traditionnel, l'acquisition du savoir à partir de lectures ou de faits expérimentaux s'illustre par des raisonnements qui requièrent l'interrogatoire, la discussion, voire la controverse — ou redirons-nous la maïeutique? Cela exige la participation active de l'étudiant, sa coopération, si bien que, si le maître a bien un message à transmettre, *la transmission elle-même devient autant le fait de celui qui reçoit que de celui qui donne.*

Nous retrouvons ici le sens du titre de cet exposé : dans l'enseignement même doit apparaître cette communauté des maîtres et des disciples. Or, pour des jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans, si l'enseignement prend ainsi une forme plus communautaire, est-il tellement exagéré de croire que, eux aussi, ont leur mot à dire dans la recherche de la forme la plus efficace de l'enseignement? Ainsi la notion de communauté s'étendrait non seulement à l'enseignement lui-même, mais encore à la poursuite de son perfectionnement. Combien cette participation estudiantine serait noble. Combien je l'apprécierais personnellement et combien il me paraîtrait mieux et plus grand pour eux de s'en préoccuper, que de s'occuper de façon tellement plus combative du prix des repas. Combien la communauté, l'*Universitas magistrorum et scholarium* y aurait

gagné en élévation, en qualité et mieux mérité ainsi sa reconnaissance universelle.

Je voudrais à présent dire quelques mots de la recherche scientifique à l'Université.

Il ne s'agit pas ici de reprendre la discussion sur les limites entre la recherche pure et la recherche appliquée, dont chacun sait combien elles sont ténues, voire illusoire. Et pourtant, si la différence n'apparaît que dans des cas extrêmes, le sort de l'une est très différent du sort de l'autre.

La recherche directement appliquée, réellement technologique intéresse vivement le politique, et c'est chose aisément compréhensible en raison des répercussions sur la vie économique du pays. Comme cette économie est engagée dans des secteurs d'importance variable, il est naturel que la recherche en question s'exécute surtout dans les secteurs jugés les plus importants. D'où, encouragement inégal, orientation, priorités, voire planification.

Or, en raison du lien étroit entre ce type de recherches et l'extension de leur résultat au niveau industriel, parfois même en raison de l'identité des équipements requis pour certaines phases du travail et pour la production elle-même, une grande part de cette recherche peut, et parfois doit se dérouler dans des installations industrielles étrangères à l'Université. De là à mettre en doute l'opportunité de conduire à l'Université la recherche scientifique quelle qu'elle soit, il n'y a qu'un pas que certains franchissent allègrement.

Ils ne manquent pas d'arguments.

Tout d'abord, le cas se présente fréquemment où, pour résoudre un problème concret d'ordre industriel ou agricole, la recherche appliquée se trouve arrêtée par un manque d'information fondamentale. Quoi de plus naturel que de voir certains de ces chercheurs aborder eux-mêmes la recherche fondamentale jugée nécessaire et y faire parfois de lumineux progrès. Ainsi, petit à petit, on en vient à concevoir que ces mêmes laboratoires extra-universitaires sont tout indiqués pour conduire la recherche fondamentale et cela d'autant mieux qu'ils disposent souvent de moyens considérables et que leur personnel y est attiré par des rémunérations élevées.

Comme ce n'est pas seulement cette recherche fondamentale orientée qui requiert des équipements coûteux, et cela

aujourd'hui dans les domaines les plus variés, il est normal que l'idée vienne de concentrer dans des unités de recherches puissantes et riches, bien équipées et bien pourvues, indépendantes des universités où les moyens semblent plus réduits, tout l'ensemble des moyens de recherche, donc finalement toute la recherche avancée.

Mais il y a, à cette manière de voir, de sérieuses objections.

En premier lieu, la recherche fondamentale conduite dans les laboratoires industriels, et quelle que soit son indiscutable valeur, reste conditionnée par le but à atteindre. Elle est limitée, orientée. Il y a d'autres secteurs à prospecter. Or, nul ne saurait dire de quel cerveau, à quelle occasion et à quel moment, sortira la découverte la plus utile à la société, même si, provisoirement, nous écartons la notion de la découverte de la vérité souhaitable en soi, indépendamment de toute utilité.

La recherche fondamentale ne doit donc pas être orientée ou planifiée dans son ensemble.

Mais une seconde objection apparaît, même à la concentration de certains aspects seulement de la recherche dans des laboratoires extra-universitaires, c'est le divorce entre la recherche et l'enseignement. En raison des moyens considérables dont disposeraient de tels centres, en raison de l'absence de charge d'enseignement, l'attrait vers ces laboratoires serait (et est d'ailleurs) très grand et risquerait de mener à un déclassement de la recherche qui se conduit dans les universités et de compromettre leur recrutement.

Or, ce danger est grand. La mission d'enseignement, nous l'avons vu, est essentiellement une initiation aux méthodes d'acquisition des connaissances. Elle est, à ce titre, inséparable du contact avec cette acquisition même, donc avec la recherche. Imagine-t-on une première phase d'enseignement supérieur où l'étudiant aurait suffisamment appris de choses sans avoir appris à les découvrir et une seconde où, en une sorte d'apprentissage dans un centre de recherche, il participerait à son activité et apprendrait ainsi à découvrir? Outre que cela peut paraître ridicule en soi, cela revient à confier à ces centres une importante part de la mission d'enseignement, donc à reculer le problème en associant, là, enseignement et recherche.

D'autre part, personne ne songe à nier qu'un enseignement avancé sur le plan des connaissances cesserait d'être vivi-

fiant si le maître ne voyait pas sa pensée fécondée par sa propre participation à l'acquisition permanente du savoir. On ne peut donc concevoir une phase de l'enseignement supérieur séparée de la recherche.

Enfin, sur le plan social, tellement à l'honneur de nos jours, admettrait-on que des hommes hautement compétents, en pleine activité de recherches dans des centres quelconques, ne fissent pas bénéficier les jeunes de tout ce que leur expérience leur a appris en matière d'acquisition du savoir? Il faudrait donc en faire des enseignants et avoir rétabli, au travers d'eux, l'inéluctable association de la recherche et de l'enseignement.

Enfin, la solution parfois préconisée, du passage de tous les jeunes dans des centres de recherches dépourvus de charges d'enseignement, en envisageant le retour à l'enseignement des chercheurs plus expérimentés (mais aussi, alors, plus âgés) reviendrait à créer un fossé d'âge entre les étudiants et les enseignants dont tous les jeunes seraient exclus, dont seraient absents ceux qui font en même temps l'apprentissage de la recherche et de l'enseignement, les assistants actuels?

Et où serait alors finalement cette communauté d'étudiants et de maîtres, que seule l'Université peut constituer par la continuité parfaite de tous les âges, ce qui la distingue de toute autre forme d'enseignement? Non, au nom même de cette communauté de maîtres et de disciples, expression d'une communauté humaine d'aspirations et d'efforts, l'Université doit rester le lieu d'élection de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée qui s'y rattache directement.

Elle doit être pourvue des moyens qui permettent cette association.

Il y a d'ailleurs encore une autre conséquence de la mission universitaire dans la conjoncture présente.

Aujourd'hui, en effet, plus aucun jeune diplômé ne peut, je l'ai déjà dit, se considérer comme définitivement armé pour la vie sur le plan des connaissances. Tôt ou tard, il faudra se retremper dans l'atmosphère de l'enseignement. Cela impose aux universités la tâche d'assurer ce complément de formation. Il en est de deux sortes. Celui qui, dès le sortir des études, oriente le jeune diplômé en le spécialisant et en l'orientant : c'est le postgraduat tel qu'on le conçoit couramment.

L'autre est une sorte de rafraîchissement périodique de la formation, tout au long de la carrière, c'est ce qu'on appelle parfois le recyclage. Dans cette dernière direction, que je crois essentielle, il faut bien reconnaître que presque tout reste à faire.

Un trait commun caractérise ces deux formes d'enseignement postuniversitaire : la nécessité du recours à de nombreux spécialistes de haute compétence. Il est douteux qu'on puisse les trouver dans une seule institution et ce choix d'hommes ne pourra sainement se faire que par la coopération de toutes les forces universitaires. Dans un pays comme le nôtre, il est bon de se rendre compte que cet aspect de la mission essentielle peut exiger certaines concessions sur le plan des critères particuliers de nos universités.

Venons-en donc à ces critères particuliers :

A l'échelle du monde, les Universités, intégrées dans des systèmes politiques divers, faisant partie de nations où l'état de développement et de richesse est très variable, ces Universités acquièrent avec la Société des rapports étroits qui les influencent toutes deux.

Bien souvent ces rapports constituent les limites à l'exercice complet de la mission universelle des Universités, en imposant des critères auxquels il faut bien qu'elles satisfassent pour subsister.

L'Université, à l'heure actuelle, s'est effectivement intégrée dans la société. Si elle fut naguère réservée à un groupe social particulier, il n'en est plus de même aujourd'hui en dépit d'imperfections encore à corriger. Ces imperfections d'ailleurs ne sont pas propres à notre pays et il faut se garder de l'erreur qui consiste à croire que leur correction oppose étudiants et autorités universitaires, en pensant, une fois de plus, à la signification communautaire de l'Université. Il faut y travailler ensemble et non les uns contre les autres.

Cette identification sociale de l'Université à la communauté générale de la nation résulte avant tout du besoin de celle-ci en personnes qualifiées dont le nombre est tel qu'il devient douteux qu'il soit possible de les trouver dans un groupe social restreint. La justice y trouve son compte, mais qui oserait affirmer que sans la pression de la nécessité, elle

eût été un mobile suffisant? Quoi qu'il en soit, le sens communautaire de l'Université s'en trouve renforcé.

Il en découle la justification à la prise en charge par l'Etat des moyens essentiels de l'Université et l'on peut s'étonner que, à ce propos, il soit parfois question d'une sorte de marchandage, comme si l'Université était bénéficiaire et la Société généreuse donatrice. Il n'en est rien. Dans cette optique, l'Université est un instrument et si, dans bien des cas, l'exercice de leur mission, conforme à leur vocation, assure aux hommes qui sont chargés de l'enseignement et de la recherche des satisfactions individuelles certaines, le vrai bénéficiaire de l'action d'ensemble reste la société. L'objectif réside en des résultats qui sont obtenus par l'effet combiné des moyens matériels, des moyens intellectuels et des vocations. L'Université et la société apportent à cette œuvre chacune ce qu'elles peuvent fournir. L'apport des enseignants et des chercheurs est intégral. Celui de la société ne doit pas apparaître comme une concession. La notion de communauté dépasse ici le cadre de l'institution elle-même.

Cette constatation conduit certains à mettre en question l'autonomie des universités et même à craindre, de la part de la société, le risque de contrôle politique de la vie universitaire.

Ne rappellerais-je pas à ce propos, une phrase entendue dans un récent colloque tenu, sur ces problèmes, en Yougoslavie? Je cite : « L'autonomie des Universités doit se concevoir en ce que l'Université doit poursuivre son action sans préjudice des pressions politiques ou religieuses. Il faut aller jusqu'à refuser à l'Etat le droit d'imposer des enseignements, car, par là, il peut transformer l'institution. »

Vous le voyez, Mesdames, Messieurs, ce n'est pas seulement ici que l'on défend la liberté.

Il y a donc lieu de se préoccuper de concilier l'autonomie, l'indépendance des Universités et la nécessité de leur entretien essentiel par la société.

Il y a donc toujours un compromis à trouver, mais ce compromis est plus difficile pour les Universités libres, même si l'identification sociale de celles-ci avec la société est également vraie et si la jouissance, par la société, des fruits de leur action est aussi réelle que pour les autres.

Le compromis est plus difficile par ce que, dans notre pays, l'autonomie des Universités libres est associée à des idéologies et son effet se marque essentiellement dans le choix des personnes.

Considérons la nôtre, l'idéologie du Libre-Examen. Il serait ridicule de prétendre que cette idéologie n'existe que dans l'esprit des membres de notre communauté. Pourtant, une histoire récente encore, celle de la dernière guerre, a montré que cette idéologie commune à notre Corps enseignant, à beaucoup de nos étudiants, et à l'institution elle-même avait un sens et renforçait la signification de la Communauté des maîtres et des disciples. Le seul fait que, dans ces circonstances, la Communauté ait été l'objet d'attaques particulières montre qu'il y avait quelque chose à défendre. C'est donc essentiellement d'une unité de vues qu'est fait le caractère propre de notre Maison et c'est cette unité qu'il nous faut continuer à défendre.

Que, historiquement, l'opportunité de cette construction ait apparu à nos fondateurs à l'occasion de la formulation d'une autre idéologie en particulier, est incontestable. Mais ces deux conceptions, qui sur un plan absolu, ont un égal droit à l'existence, ont évolué dans un contexte général dans lequel l'opposition initiale a aussi considérablement évolué. Inséparable, dans son évolution, de celle de la société, l'expression de notre idéologie a subi des variations mais sans qu'il soit devenu inutile de la défendre, sans qu'il soit devenu superflu de la considérer comme institutionnellement liée à notre Maison. Mais — et j'espère ici ne pas être démenti — cette défense n'est pas seulement basée sur sa justification initiale et rien en elle n'implique une hostilité vis-à-vis de l'idéologie d'une autre université. Celle-là et la nôtre peuvent fort bien se trouver côte à côte devant certains problèmes et il nous faut donc bien comprendre que le maintien toujours nécessaire de l'idéologie communautaire propre à notre Maison ne justifie aucune attitude déplaisante à l'égard d'une autre. Devant le difficile devoir de faire répondre notre Université — comme toute autre — aux critères qui en assurent la reconnaissance universelle d'une part, et la nécessité de son intégration dans notre société de l'autre, cette position ne peut être perdue de

vue et il convient de s'en inspirer dans les manifestations extérieures.

Voilà donc un critère particulier dont le maintien se justifie mais qui doit à l'heure actuelle s'intégrer dans une conception de coopération, renforcée par le besoin de la collaboration sur le plan scientifique avancé dont j'ai parlé tout à l'heure.

Il reste cependant un critère, encore plus délicat, celui qui est lié à la conception d'Universités bilingues. Je ne m'occuperai, bien sûr, que de la nôtre.

Ma position personnelle est connue de la plupart de mes auditeurs et le choix du titre de mon exposé d'aujourd'hui en est inspiré : on peut concevoir que notre Université soit unilingue, comme elle le fut longtemps, on peut concevoir qu'elle soit bilingue. Mais on ne peut admettre d'autre part qu'elle soit bilingue sans l'être dans la clarté.

Je ne vois aucune raison pour que notre communauté soit, *a priori*, affaiblie par l'existence, en son sein, de personnes qui préfèrent recevoir l'enseignement en néerlandais ou en français, mais il serait vain de croire que le respect de cette situation n'entraîne pas de difficulté et se limite à l'organisation d'enseignements.

Aussi, devant la complexité des problèmes généraux que j'ai traités en premier lieu et qui, on ne le répétera jamais assez, constituent la condition formelle de notre existence en tant que réelle Université, faut-il rechercher la solution au bilinguisme, problème susceptible aussi de conditionner notre survie, dans l'objectivité et la modération, en l'absence de passion, mais en conservant présent à l'esprit le principe même de notre caractère communautaire et du ciment idéologique qui est le nôtre.

Mais il ne faut pas concevoir cette résolution du problème du bilinguisme comme une succession de problèmes partiels et de solutions partielles.

A procéder ainsi, on est certain de prolonger ou d'accroître l'amertume, de ne jamais maîtriser les passions.

Telle solution partielle aura satisfait — partiellement d'ailleurs — les uns, laissant les autres pleins de rancœur, les rendant d'autant plus âpres devant l'étape suivante. Celle-ci satisfera peut-être ces derniers, mais plus partiellement encore

devant cette rancœur accrue, et enlèvera aux premiers cette faible impression de satisfaction qu'ils avaient *et qu'ils oublieront si vite*.

C'est ainsi que le problème se prolongera jusqu'au moment où plus aucun sauvetage ne pourra être opéré. En sommes-nous là, nul ne peut le dire. Mais il faut prendre conscience de ce qu'une seule chance de solution existe : celle où, prenant en une fois le problème dans son ensemble, on cherchera en une fois la solution qui, pour reprendre une récente phrase de notre collègue l'ancien Ministre Jean Rey, résultera de ce qu'on ne construit pas une communauté sans que les uns et les autres acceptent de concessions. Celles-ci s'acceptent parfois lorsqu'elles sont mutuelles et leur caractère mutuel est usé dans l'approche successive et partielle des difficultés, ce qu'il faut donc éviter.

En ce qui nous intéresse ici et dans le cadre de cet exposé, il convient seulement de nous poser la question de savoir si nous voulons maintenir une communauté des maîtres et des disciples, *car une communauté divisée, faut-il le dire, cesse d'exister*.

J'adresse donc un pressant appel à tous mes collègues et à tous les étudiants pour un effort de compréhension du problème, comme j'adresse un appel général pour que ne soient pas prises de décisions, de mesures qui mettent en péril la qualité de notre enseignement en visant à répondre à des objectifs limités et actuels.

Aux collègues j'adresse un appel pour qu'un bon bilinguisme passif permette à chacun de s'exprimer dans la langue de son choix, nécessaire à l'expression nuancée de la pensée, sans qu'aucun autre puisse se déclarer empêché de suivre l'expression de cette pensée par autrui. Aux collègues et aux étudiants j'adresse un appel pour que soit tentée l'expérience de séminaires bi- ou plurilingues. Mais de telles expériences doivent être tentées avec bonne volonté totale, dans le désir réel d'augmenter à la fois la qualité de l'enseignement et le sens communautaire de notre Maison, pour ne rien dire de celui de toutes les Universités du pays.

A tous, j'adresse un appel pour que soit acceptée la pratique courante des deux langues dans un même service, un même laboratoire, sans aucune manifestation de mauvaise

humeur — car que viendrait faire, dans ces milieux et à ces niveaux, la mauvaise humeur?

Est-ce trop demander à des universitaires, dans l'exercice même de leur mission, que de montrer l'exemple de leur désir de mettre sans passion l'essentiel avant l'accessoire. C'est au prix de ces positions égales, symétriques dans la bonne volonté et l'effort que l'on peut espérer éviter le drame réel de la duplication intégrale qui, même sans s'attarder aux conséquences de scission, donc d'amoindrissement de la communauté, entraîne à coup sûr et chacun doit s'en convaincre dans un groupe linguistique comme dans l'autre, un amoindrissement de la qualité intrinsèque de l'Université, alors que le mélange, sans discrimination, de toutes les compétences peut accroître au contraire ce potentiel.

Là est l'alternative : le danger certain à conjurer au prix d'une bonne volonté, voire d'un effort, qu'aucun universitaire ne peut trouver exagéré et dont l'exemple ne serait pas sans valeur pour le pays, ou bien la position de refus ou d'exigence purs et simples sans préjudice des conséquences.

Een ogenblik geleden, heb ik gezegd dat een goede passieve tweetaligheid misschien het antwoord is op vele van onze moeilijkheden. Het was voor mij dus natuurlijk en normaal mijn verslag in het Frans voor te stellen in de hoop dat iedereen me zou verstaan hebben.

Maar deze oplossing van passieve tweetaligheid is nog niet algemeen aangenomen en bovendien wordt ze nog niet door iedereen beoefend. Dus is het zeker beter het essentiële van wat ik gezegd heb ook in het Nederlands kort te hernemen.

Ik verontschuldig me bij voorbaat voor de onvolmaaktheid van mijn uitdrukking. Deze onvolmaaktheid is geen belediging voor mijn Vlaamse toehoorders. Ze is integendeel het bewijs dat ik hun wens begrijp om zich in hun eigen taal uit te drukken en het onderwijs in hun eigen taal te ontvangen. Ik hoop toch begrepen te worden.

Universitas magistrorum et scholarium, beduidt de Gemeenschap van meesters of leraars en studenten of discipels. Als het in 1215 al waar was, is het heden nog meer zo.

Een universiteit moet als een gemeenschap beschouwd worden. Wat het onderwijs betreft moeten gemeenschappenpe-

lijker vormen gevonden worden, waarbij studenten en professoren meer samen zullen werken. De progressieve verbetering van het onderwijs moet niet alleen het werk zijn van de professoren, maar ook de studenten moeten aan deze verbetering kunnen meewerken. Er zijn zeker interessante mogelijkheden en ik zal altijd bereid zijn deze met de studenten te bestuderen.

Het wetenschappelijk onderzoek, dat, voor mij, onafscheidbaar lijkt van het hoger onderwijs, biedt een andere mogelijkheid voor nauwer contacten tussen professoren en studenten en is een nieuwe gelegenheid om de gemeenschap te versterken.

Dan is er nog onder de talrijke problemen welke men moet bestuderen om het hoger onderwijs aan de huidige omstandigheden aan te passen, het belangrijk probleem van het postuniversitair onderwijs.

Naast de echte « postgraduatens », die een specialisatie aan de jonge gediplomeerden verstrekken, is er ook nog het moeilijke probleem van de latere contacten tussen de mensen met een universitaire vorming, die een professionele taak ondernomen hebben, en de universiteit. Hier is bijna alles nog te doen maar deze weg zal, na het einde van de studies, de universitaire gemeenschap tot in de maatschappij verlengen.

Onderwijs en wetenschappelijk onderzoek zijn de twee algemene en essentiële doelstellingen van de Universiteit. Zonder deze opdrachten te vervullen bestaat er geen universiteit. Maar de lokale, nationale, politieke omstandigheden stellen nog andere voorwaarden voor het leven van de Universiteit. Zonder te veel te zeggen over de sociale betrekkingen tussen de Universiteiten en de gemeenschap, blijkt toch, dat de subsidiëring van het hoger onderwijs door de Staat een gevolg is en van de noodzakelijkheid van het onderwijs voor de Natie en van het gebruik van hoger gediplomeerden door de Natie. Dit is niet onverenigbaar met de onafhankelijkheid van de universiteiten. Dus niet met het bestaan van vrije universiteiten.

Van dit standpunt uit heb ik twee van de belangrijkste karakterkenmerken van onze universiteit beschouwd : de vrijzinnigheid en de tweetaligheid. Ik zal nu nog een woord over dit laatste probleem zeggen, in het licht van de stelling dat

een Universiteit eerst en vooral als een gemeenschap beschouwd moet worden.

Onze universiteit was een eentalige universiteit. We hebben beslist het onderwijs in de twee talen in te richten en ik ben er me wel van bewust dat, in de huidige omstandigheden dit besluit vele gevolgen heeft die verder reiken dan enkel en alleen het onderwijs. Maar het is hier niet de plaats om dit probleem te bespreken. Ik heb de aandacht getrokken op het feit dat de oplossing van de moeilijkheden één geheel uitmaakt maar vooral is het ook nodig te begrijpen dat de Universiteit van Brussel van haar gemeenschappelijk karakter geen afstand heeft gedaan. Ik meen dat de tweetaligheid in het perspectief van een enige gemeenschap een verrijking is en ik ben bereid, in dit perspectief, de tweetaligheid zo goed mogelijk te behartigen.

Maar splitsing in twee eentalige onafhankelijke afdelingen is, naar mijn mening, een verzwakking die ik nooit zal ondersteunen.

Mesdames, Messieurs, j'en ai terminé.

Une analyse des problèmes universitaires actuels fait apparaître tout le sens de l'expression *Universitas magistrorum et scolarium*, mais en fait également sentir les implications. Les progrès à réaliser — et il en est d'urgents — exigent que se resserre cette communauté, que chaque membre s'en sente partie intégrante, que, en particulier, maîtres et étudiants se rapprochent et que ces derniers jouent un rôle croissant qui ne se limite pas à des revendications. Ces progrès exigent l'intégration croissante de l'Université dans la société. Ils exigent à la fois l'autonomie et le plein respect des autres, ils exigent que les hommes aillent à la rencontre les uns des autres, en prenant une juste mesure de chacun de leurs soucis, de chacune de leurs préférences.

L'Université est et doit être un point de rencontre. Que la circonstance d'aujourd'hui qui joint à ses propres membres un grand nombre de personnalités touchées et intéressées par ces mêmes problèmes, élargisse cette rencontre et laisse, en l'esprit de chacun, le souci de la continuer.

Je forme des vœux pour que l'Université de Bruxelles demeure une « *Universitas magistrorum et scolarium* ».

ETUDIANTES, ETUDIANTS,

Si vous avez suivi l'exposé que je viens de faire, vous pouvez deviner le sens du message qu'il me reste à vous adresser.

Bien sûr, je ne voudrais pas avoir manqué de présenter aux nouveaux venus mes souhaits de bienvenue, et mes vœux qu'ils s'adaptent heureusement à la nouvelle forme de leurs études. Et, puisque aussi bien ce moment est pour beaucoup d'entre eux un moment de libération où s'ouvre la perspective de jouer en ce monde un rôle plus important, je souhaite qu'ils fassent, de l'exercice de cette possibilité accrue d'action personnelle, un usage utile et constructif.

Je pourrais prolonger ces paroles d'accueil, mais les circonstances commandent plus de gravité. On cache la vérité aux malades, aux enfants, aux vieillards. On leur cache, devant leur impuissance à y porter remède, les dangers, les menaces. On dit la vérité, parce qu'on a besoin de leur concours, aux hommes qui entrent dans la force de l'âge.

Le moment n'est pas sans danger et personne n'oserait prétendre que vous terminerez vos études dans la sérénité. Mais il n'est plus possible pour vous, vous n'êtes déjà plus assez jeunes pour cela, de rejeter comme c'est devenu l'usage la responsabilité de tout ce qui est mal sur vos aînés. Vous êtes là, maintenant, et ce que le monde sera dans cinq ou dix ans, ce que ce petit pays sera dans cinq ou dix ans, vous aurez largement contribué à le faire, vous en porterez largement la responsabilité.

Sur vos jeunes épaules repose une part de cet écrasant fardeau, mais aussi, ne l'oubliez pas, l'essentiel de nos espoirs.

Vous réclamez votre part d'action, de décision, sans mesurer toujours exactement la nuance entre l'action et la responsabilité. C'est fort bien, agissez, décidez, mais agissez et décidez par vous-même et, surtout, vous qui réclamez l'indépendance de votre âge, sans que vos actes ne soient autre chose que le prolongement des slogans répétés à satiété par ceux qui vous auront précédés.

Pensez par vous-mêmes. Vous avez choisi d'entrer dans l'Université du Libre-Examen. Ce n'est pas l'heure ni la circonstance de bien vous dire ce que c'est, mais peut-être puis-je vous dire ce que le Libre-Examen n'est pas. On n'est pas libre-exaministe parce qu'on est agnostique. On n'est pas libre-exaministe parce qu'on est opposé au racisme ou à telle forme de régime politique. On vous dira peut-être que le libre-examen est une attitude de l'esprit. C'est bien plus que cela.

On est libre-exaministe lorsqu'il n'est pas un aspect de sa pensée, de ses actes, de son comportement qui ne soit pas l'expression d'une unité de position choisie en accord avec sa seule et libre décision, son seul et libre choix, sans qu'aucune partie de ce tout ne puisse être le simple reflet de ce que veut ou suggère une autorité quelconque, proclamée ou cachée. Abdiquer sur un seul point, c'est abdiquer sur tout, le comportement libre-exaministe est d'un bloc, sans faille. Le libre-examen est un guide de conduite qui régit toute la vie, toutes les manifestations, tout le comportement. C'est bien autre chose, vous le voyez, qu'une attitude négative que l'on croit concrétiser en se groupant contre quelque chose, en répétant des cris dont la signification s'est modifiée au cours du temps.

Devant le problème douloureux qui agite notre pays et touche à la vie de cette Maison qui devient la vôtre, votre seul et clair devoir est de rechercher, à la lumière de ce guide, les solutions. Vous pouvez beaucoup si vous vous détachez de l'emprise du passé, même du tout proche passé, si vous exercez votre droit, votre ambition de jeunes.

Dans cette Université, si vous agissez avant tout en membres de cette communauté, si rien dans vos actes, vos paroles, vos manifestations ne risque d'amoindrir cette communauté, vous me trouverez à vos côtés dans toute la mesure où je puis être utile. Si vos tendances, vos actes, vos paroles devaient entraîner la conséquence de voir cette communauté et je précise : *cette communauté unitaire*, s'affaiblir, vous me trouveriez, même si ma force est négligeable, sur votre chemin.

Je vous invite donc à accroître votre participation à notre vie commune, à y apporter la générosité de la jeunesse, la compréhension mutuelle, le détachement de tout ce qui est intéressé.

STUDENTINNEN, STUDENTEN,

Al wat ik gezegd heb was voor U allen bestemd. Ik hoop hartelijk dat U me hebt begrepen, maar ik houd er toch aan tot U een rechtstreeks woord te richten.

U hebt verkozen aan de Universiteit van Brussel te studeren, de Universiteit van het Vrij Onderzoek. En U hebt gekozen op een ogenblik van Uw leven waar het denken bij zichzelf het meest belangrijk is. Dus is het niet te veel gevraagd er voor te zorgen dat er geen vergissing in Uw geest zou blijven over wat het Vrij Onderzoek is.

Anderen zullen U dat volledig verklaren. Maar ik kan U toch zeggen dat het Vrij Onderzoek geen negatieve houding is. Het is niet voldoende tegen iets te zijn. Vrij Onderzoek vraagt ook nog van U dat al Uw daden en Uw gedachten het gevolg zouden zijn van Uw eigen overwegingen, en niet, zoals het zo dikwijls is, de herhaling van wat anderen vóór U altijd gezegd en gedaan hebben.

In het moeilijk probleem van de betrekkingen tussen mensen die verschillende talen gebruiken vergeet nooit dat de oplossingen met een vrijzinnige geest moeten gezocht worden. Ons ideaal is niet alleen het Vrij Onderzoek, het is ook de broederschap. Op een ogenblik dat de huidige jeugd zeer gemakkelijk zijn vriendschap tot de hele wereld richt en zo voortreffelijk, zo wel en zo juist, de zijde kiest van dezen die een broederlijke wereld willen opbouwen, zou het dan teveel gevraagd zijn te mogen hopen dat U dezelfde gevoelens kunt opbrengen voor al de studenten van Uw Universiteit, voor al de leden van de universitaire gemeenschap, voor al Uw landgenoten? Uw leven aan de Universiteit zal een zeer goede tijd zijn om te tonen dat U het hebt begrepen.

Profitez également et, Etudiantes, Etudiants, ce seront là mes derniers mots, de votre séjour dans cette Université pour commencer cette grande confrontation que tous les hommes devraient pouvoir faire et que vous avez le privilège de faire dans cette ambiance de cordialité et de camaraderie. Faites enfin que cette fraternité, ce souci de comprendre les autres, ce

désir d'un monde plus uni ne soient pas limités à l'extérieur de votre propre pays et qu'ici aussi votre idéal soit le même. Alors peut-être les querelles de vos aînés ne seront plus les vôtres et alors peut-être aurez-vous mérité l'indépendance et la *responsabilité* auxquelles vous aspirez.

La main, le pied et la connaissance

par **Eugène DUPRÉEL,**

Professeur honoraire de l'Université de Bruxelles,
Membre de l'Académie Royale de Belgique

Parmi les êtres doués de vie, les mammifères pourvus de quatre membres occupent depuis des temps bien lointains une place éminente. De nombreuses mutations se sont produites multipliant des espèces très différenciées. De l'une d'elles sont résultés *les Singes* caractérisés par les quatre membres devenus préhensiles; *les mains* leur ont permis de se soustraire à des ennemis redoutables en substituant à un régime de vie sur le sol un établissement définitif dans les branches des forêts, les quatre mains préhensiles leur permettant de se déplacer avec agilité.

De ce renoncement au sol une première conséquence a été de rendre moins étroit ou moins prolongé le contact entre semblables. L'aspect normal d'une société de singes présente entre les individus un certain écartement, chacun étant seul à occuper une branche ou un rameau fourchu. Il s'en est suivi une importance accrue du rôle de la voix, quelques progrès dans les cris animés par l'intention de s'impressionner entre congénères. Dans la sécurité des frondaisons le singe pourra s'ébattre en bruyantes interpellations qui font contraste avec le silence qu'observent plus prudemment les animaux vivant sur le sol.

Malgré la possession d'emblée de ce merveilleux instrument qu'est la main, les singes n'ont pas marqué de progrès techniques importants, ils se sont bornés à la répétition des moyens de continuer à vivre. Pour aller résolument dans la voie des progrès il leur a manqué un « matériau » solide, tel la pierre, capable à la fois de travailler sur les autres matières,

et d'être travaillé, accommodé par des retouches à un meilleur usage.

Mais un ensemble de mutations se sont produites qui furent à l'origine de procédés nouveaux : quoique leurs espèces fussent en général de petite taille (cause principale de leur refuge sur les arbres), quelques-unes ont acquis des dimensions plus avantageuses, ce qui a rendu ces grands singes capables de s'attarder sur le sol à la recherche de certains profits, sans trop redouter les attaques de leurs ennemis. Ils ont pu dès lors se rassembler au plus près, et finalement quitter les forêts denses pour s'établir sur des espaces portant peu d'arbres ou entièrement dégarnis, tels que les plages de la mer et les rives basses des grands fleuves. Des transformations organiques consécutives ou concomitantes vont faire des deux mains inférieures *des pieds* admirablement adaptés à la marche soutenue. De ces bimanues étroitement rapprochés sur un même sol il est enfin résulté ce qui sera la forme définitive de *l'espèce humaine, le groupe social permanent, fixé sur un espace déterminé.*

La parenté a pu continuer dans son rôle héréditaire de soutien commun, mais à mesure que le groupe social grandira en comptant un nombre croissant de membres, le rôle de la parenté perdra de son importance en tant que condition agrégative, et ce sera la réunion sur un même territoire qui constitue le signe majeur de l'appartenance au groupe.

Profondes et décisives sont les conséquences de la vie de l'individu dans un groupe spatialisé. A son activité toute personnelle s'ajoutera une participation plus ou moins importante à l'activité d'ensemble du groupe ; cela obligera chaque individu à tenir compte des convenances et positions des associés, chacun sera conduit à reconnaître à autrui une nature analogue à celle qu'il se représente confusément comme la sienne propre. Les membres d'un groupe se tiennent pour des *semblables* doués d'une consistance commune et manifestée par ses effets.

De plus le groupe est exposé au contact d'autres groupes, et notamment à s'y opposer en quelque manière, de là encore un sentiment de la *consistance* durable de cet être collectif, tantôt ami et associé, plus souvent rival sur quelque point de la rencontre.

Enfin la vie en groupe entraîne la formation d'un langage qui permet aux individus de communiquer leurs informations et de soutenir leurs prétentions. Eminemment progressif, le langage est formé de *mots* auxquels est reconnu un sens invariable à travers la diversité des occasions de s'en servir; cette signification constante vaut aux paroles ou à tous autres signes d'expression, une *consistance* spécifique.

En résumé, de l'existence durable d'un groupe social résulte dans la conscience de ses membres le sentiment de la consistance propre aux individus, aux groupes sociaux divers et aux éléments du discours dont le besoin résulte des rapports entre semblables, individus ou groupes. Ce sentiment se résume dans l'idée plus ou moins confuse de l'*objectivité* des êtres ou des choses, qui les fait reconnaître comme différents ou comme supérieurs, aux perceptions pures toujours passagères et rattachées à des organes héréditaires.

Cette conséquence fondamentale de la vie des groupes sociaux localisés sur un espace et de leurs rapports mutuels n'est autre que la *faculté de connaître*, la « connaissance », privilège exceptionnel de l'espèce humaine, qui la place à part du nombre immense des espèces animales soumises tout au plus aux perceptions, effet direct de l'hérédité.

Le don de connaître procure à l'individu l'idée du *monde* comme l'ensemble des êtres objectifs plus ou moins durables, supérieurs par une consistance propre, aux perceptions fugitives, et capables d'ailleurs d'éprouver des changements sans cesser pour autant de persévérer dans leur identité préalable.

C'est donc historiquement, à partir de la convergence de la main et du pied, l'une source du travail industriel, l'autre, organe de la marche nécessaire à l'existence des groupes sociaux, à leur séparation comme à leur cohérence, qu'est provenu le privilège de la connaissance, d'ailleurs éminemment perfectible. Il est remarquable que pour expliquer l'existence de sujets connaissant il faille recourir à des antécédents relevant d'une pluralité d'espèces antérieures dont chacune est née à des moments très éloignés les uns des autres, le mammifère à quatre membres, le quadrumane arboricole et le bipède enfin pourvu des deux organes complémentaires.

A partir du langage et du sentiment de l'*objectivité* des êtres, prendront place chez l'homme tous les développements

de la conscience et de l'activité pratique. La nature et le progrès de toute activité consciente peut tenir dans une *théorie générale des Valeurs* comportant la distinction fondamentale des *valeurs de croissance* et des *valeurs de durée* ou de renoncement ¹.

D'abord constructives et bienfaitantes, les valeurs de croissance (technique, industrie, expérience du réel) aboutissent fatalement aux antagonismes de groupes et à la dégradation des milieux qu'ils occupent; au contraire, les valeurs de durée, élaborées par l'accord des esprits librement inspirés, tendent à retarder indéfiniment le moment où, de profitables qu'elles sont d'abord, les valeurs de croissance en viennent à menacer d'extinction l'humanité et même toute forme de vie sur la Terre.

Stimulantes par les renoncements qu'elles proposent, les valeurs universelles de durée comportent : la *morale* (justice, charité, honneur ⁽²⁾) et les autres *valeurs pures*, la *vérité* toute théorique (la science pratique est valeur de croissance), enfin la *beauté*, dont l'amour de la Nature est, avant l'art même, l'approche la plus immédiate.

(¹) Voir notre ouvrage : *Simultanéité et Dépassement*, à paraître prochainement.

(²) Si inspiratrice de haute valeurs de renoncement, la vie religieuse tourne à la forme de groupe de croissance en superposant à toute activité une promesse de récompense ou une menace de châtement.

En marge d'un dictionnaire automatique (Tite-Live, Livre I) (1)

par Jacques-Henri MICHEL,
chargé de cours à l'Université de Bruxelles

A la mémoire de Félix Peeters

Vous me pardonnerez, j'espère, si, au lieu de la *captatio benevolentiae* que les préceptes de la rhétorique recommandent au début de tout discours bien construit, je commence cette leçon par une précaution oratoire. C'est qu'à la vérité, je crains de décevoir ceux de mes auditeurs qui, sur la foi du titre que j'ai annoncé, attendraient de mon exposé des révélations sensationnelles ou des solutions à des problèmes soulevés de longue date. En réalité, je ne ferai guère plus que poser quelques questions et, si je me suis résolu à vous entretenir d'un dictionnaire automatique de Tite-Live qui, après tout, n'en est qu'au livre premier d'une œuvre, pourtant mutilée, qui en compte encore trente-cinq, c'est pour trois raisons que je vais vous exposer brièvement et dont je vous fais juges (2).

(1) Cet article reprend, en le complétant sur quelques points de détail, le texte de ma leçon inaugurale du cours d'exercices philologiques sur la langue latine (licence), donnée le 4 novembre 1964.

(2) Au passage, je souligne ici l'intérêt tout particulier qui s'attache aux études de langue et de style dans le cas de Tite-Live :

1° Son œuvre, quoique mutilée, est considérable (quelque 500 000 mots, sans doute);

2° Elle s'inscrit tout entière dans le cadre du même genre littéraire. Or on sait combien les écrivains de l'antiquité classique sont tributaires des règles du genre pratiqué;

3° Enfin, cette œuvre s'est poursuivie tout au long de l'existence de l'auteur, c'est-à-dire de 27 av. J.-C. (ou un peu avant, quand Tite-Live l'entreprend, alors qu'il est âgé de 30 ans environ) jusqu'à sa mort en 17 après J.-C.

Tout d'abord, vous serez d'accord avec moi pour penser que le rôle naturel d'un cours de licence et, spécialement, d'un cours d'exercices philologiques n'est point d'énoncer des solutions toutes faites, mais de poser des problèmes et de rechercher les méthodes qui permettront de les analyser et, peut-être, de les résoudre.

Ensuite, il m'a semblé qu'il était assez conforme à l'attitude, voire à l'éthique du chercheur, de proposer à votre attention la matière qui fait l'objet présent de ses propres réflexions. Or tel est bien le cas ici, puisque je ne suis moi-même en possession de cette concordance du livre I de Tite-Live que depuis trois semaines environ.

Enfin, et surtout, il m'est apparu que cette leçon inaugurale m'offrait une occasion exceptionnelle de signaler au public philologique l'activité encore trop peu connue du Centre de linguistique automatique appliquée⁽³⁾, tout en rendant hommage, par le fait même, à Félix Peeters qui, non content d'avoir mis sur pied le Centre belge d'épigraphie latine et le Centre de documentation, d'étude et d'expérimentation pour l'enseignement de la langue latine, qui désormais porte son nom, s'est intéressé de près, dans les derniers mois de sa vie, à l'avenir du Centre de linguistique automatique appliquée et à ses projets de recherches.

C'est pourquoi j'ai le sentiment d'être fidèle à la fois au souvenir de mon prédécesseur et à la mission qui est confiée au titulaire des exercices philologiques sur la langue latine en

Si l'on admet que la production de l'écrivain s'est poursuivie de façon régulière — ce qui serait assez dans sa manière — quitte à supposer qu'elle a pu s'accélérer à mesure qu'il prenait de l'assurance, la partie conservée de l'*Histoire romaine* (livres 1-10 et 21-45, sur les 142 qu'elle comptait) représente peut-être le travail de trois ou quatre années pour la première décade, et d'une dizaine d'années pour la troisième, la quatrième et la première moitié de la cinquième. Voir, sur ces différents points, E. SKARD, *Sprachstatistisches aus Livius*, dans *Symbolae Osloenses* 22 (1942), pp. 107-108.

(³) Installé 143, avenue Buyl, Bruxelles 5, il a été fondé en 1961 et est dirigé depuis par M^{me} Lydia HIRSCHBERG, que je suis heureux de remercier ici, une fois encore, pour la part décisive qu'elle a prise dans l'expérience dont le présent article décrit les premiers résultats. Ma reconnaissance va aussi à M. David HIRSCHBERG, chargé de conférences à l'U.L.B., à qui je suis redevable des données statistiques que j'utilise dans mon exposé.

vous entretenant du dictionnaire automatique de Tite-Live auquel je m'intéresse depuis quelques mois.

A. *Les servitudes du dictionnaire artisanal*

1. Les répertoires de vocabulaire constituent un instrument de travail irremplaçable pour le philologue, qu'ils soient généraux, comme le *Thesaurus linguae Latinae*, en chantier depuis le début de ce siècle, ou particuliers, lorsqu'ils se bornent à un auteur ou à telle œuvre d'un écrivain latin. Pour fixer les notions, je rappelle la terminologie proposée, il y a dix ans déjà, par Pierre Guiraud dans sa *Bibliographie critique de la statistique linguistique* ⁽⁴⁾.

La *concordance* d'un texte rassemble tous les emplois de tous les mots utilisés, avec l'indication de la référence et un fragment du contexte.

L'*index* réunit tous les emplois de tous les mots, en mentionnant chaque fois la référence de chaque passage, mais sans citer le contexte.

Le *lexique* fournit la liste de tous les mots employés, — éventuellement sous leurs diverses formes —, mais sans référence ni contexte.

Enfin, le *glossaire* se borne à relever un certain nombre de termes que l'auteur du recueil juge intéressants d'un point de vue quelconque. (A cette dernière définition répondent les *indices* qui complètent nombre d'éditions critiques, les listes de noms propres ou les tables analytiques qui terminent généralement les ouvrages d'érudition.)

2. Il serait fastidieux, devant un public de philologues, d'insister sur l'utilité des répertoires exhaustifs, et il serait tout aussi vain de rappeler les servitudes qui ont toujours grevé l'élaboration des recueils de ce genre. Il n'est pas étonnant, dès lors, que les lacunes de notre documentation, signalées voici plus de quarante ans par Paul Faider ⁽⁵⁾, n'aient été que très imparfaitement comblées, comme le montrent la *Biblio-*

(4) P. GUIRAUD, *Bibliographie critique de la statistique linguistique*, révisée et complétée par T. D. HOUCHIN, J. PUHVEL et C. W. WATKINS sous la direction de J. WHATMOUGH, Utrecht-Anvers, 1954, pp. 29-30.

(5) P. FAIDER, *Répertoire des index et lexiques d'auteurs latins*, Paris, 1926 (*Coll. d'études latines*, 3).

graphie de la langue latine, de Jean Cousin (en 1951), et la *Bibliographie critique de la statistique linguistique* de Pierre Guiraud (en 1954). C'est ainsi que Tite-Live, après plus de quatre siècles d'activité philologique, attend toujours sa concordance ou, plus modestement, son index.

3. Certes, ce n'est pas faute d'y avoir songé. Deux entreprises, depuis le début de ce siècle, ont même été poussées assez loin pour mériter d'être signalées.

La première, due à l'Allemand Fügner, a produit un volume, publié chez Teubner, à Leipzig, en 1907, et qui groupe les initiales A-B pour l'ensemble des 35 livres de l'*Histoire romaine* ⁽⁶⁾. Mais l'ouvrage en est resté là, faute d'avoir trouvé deux cents souscripteurs. Ce fait vaut la peine d'être relevé. En effet, nous sommes parfois tentés de croire que notre époque est peu propice à nos disciplines et que nos devanciers étaient mieux partagés que nous, à tout le moins pour la publication de leurs travaux. L'exemple de la concordance de Fügner nous enseigne qu'il n'en est rien. A l'heure actuelle, elle rassemblerait sans peine les deux cents souscripteurs qu'elle n'a pas trouvés au début de ce siècle.

L'échec du philologue allemand n'a pas découragé un érudit hollandais de La Haye, le D^r Fuchs, de s'atteler à la même tâche, quelque trente ans plus tard, et il prit même le soin d'en informer le monde savant par une brève note parue en 1937 dans la revue *Mnemosyne* ⁽⁷⁾. Comme il se doit, me semble-t-il, entre chercheurs, par courtoisie et aussi par souci d'efficacité, avant d'envisager moi-même une entreprise analogue, j'ai pris contact avec M. Fuchs qui m'a fait savoir qu'il avait abandonné son projet, après avoir répertorié sur fiches un cinquième de l'œuvre de Tite-Live. La documentation ainsi rassemblée est d'ailleurs actuellement déposée au séminaire de philologie classique de l'Université d'Amsterdam, où elle est confiée aux bons soins du professeur Leeman.

4. Que ces projets n'aient pas abouti, il n'y a là rien d'étonnant. Il faut se représenter clairement l'étendue de la

⁽⁶⁾ *Lexicon Livianum virorum aliquot doctorum opera adiutus edidit* F. FÜGNER, t. I, A-bustum, Leipzig, 1907.

⁽⁷⁾ J. W. FUCHS, *Lexicon Livianum*, dans *Mnemosyne*, 3^e sér., 5 (1937), p. 80.

tâche qui, jusqu'à présent, a découragé auteurs et éditeurs. Pour mutilée qu'elle soit, puisque nous n'en conservons que le quart, l'œuvre de Tite-Live doit compter quelque 500 000 mots si l'on y inclut les noms propres, comme il convient de le faire, selon moi. Par conséquent, la préparation d'un simple index exige la confection d'environ 500 000 fiches, chacune d'entre elles mentionnant un mot et sa référence.

Mais qu'on y prenne garde : les risques d'erreur sont considérables. M. Oldfather, dont on ne louera jamais assez la probité et la précision qu'il a apportées, avec ses collaborateurs, à l'élaboration de l'index de la *Correspondance* de Cicéron (en 1938) et, plus récemment, de l'index des ouvrages de rhétorique du même auteur, M. Oldfather, donc, a pris soin de consigner, dans une brève note, les réflexions que lui inspirait sa première expérience^(*). C'est ainsi qu'il relève une moyenne de 2 à 3 % d'erreurs irréductibles, inévitables, dans la confection des fiches.

Une fois achevé le dépouillement, il faut classer les fiches. Tâche tout aussi considérable et nouvelle source d'erreurs. Enfin, même si l'on renonce sagement à préparer un manuscrit de l'ouvrage et que l'on fournisse à l'imprimeur l'ensemble des fiches, il reste toujours à corriger les épreuves, et cet ultime cauchemar n'est pas le moindre.

Voilà pour ce que j'appellerai la technique traditionnelle, ou artisanale, ou manuelle. Si j'ai pris la peine d'en évoquer les étapes une à une, c'est pour vous permettre d'apprécier, en connaissance de cause, les avantages et les inconvénients d'un dictionnaire automatique.

B. La confection d'un dictionnaire automatique

5. Comment procède-t-on pour réaliser un dictionnaire automatique? Comme pour tout travail analogue qui serait exécuté par les moyens artisanaux de la philologie traditionnelle, il faut d'abord *choisir l'édition* dont on adoptera le texte. En ce qui me concerne, je partage entièrement le point de vue de M. Oldfather selon lequel le répertoire du vocabulaire d'une

(*) W. A. OLDFATHER, *Suggestions for Guidance in the Preparation of a Critical Index verborum for Latin and Greek Authors*, dans *Trans. of the Amer. Philol. Assoc.*, 68 (1937), pp. 1-10.

œuvre ou d'un auteur doit suivre scrupuleusement une seule et même édition, quitte à signaler, par des artifices typographiques, les variantes de l'apparat critique.

Il va de soi qu'il doit s'agir d'une édition savante, portant sur la totalité du texte, d'une qualité reconnue par les bons juges, répandue dans les bibliothèques et qui, dans la mesure du possible, soit l'œuvre d'un unique éditeur, ce qui garantit l'homogénéité de l'ensemble du texte. Pour Tite-Live, les éditions complètes sont rares. Le choix était donc limité, ce qui explique que le mien s'est porté très vite sur l'édition de G. Weissenborn et M. Mueller, parue à Leipzig chez Teubner, et qui est sans doute la plus couramment consultée par les latinistes.

6. Une fois choisie l'édition qu'on utilisera, il faut *transcrire* le texte. Jusqu'à présent, on ne dispose pas d'une machine à lire, c'est-à-dire une machine qui, à partir du livre, se chargerait de reproduire le texte étudié sous une forme assimilable par les ordinateurs. Cette opération, qu'elle ait lieu sur des cartes perforées, sur des bandes ou des disques magnétiques, doit se faire à la main, par les soins d'une opératrice travaillant sur une machine à perforer pourvue d'un clavier analogue à celui de nos machines à écrire.

Ce stade préalable à toute utilisation d'un ordinateur mérite de retenir notre attention. En premier lieu, parce qu'il coûte cher. En gros, une heure de perforation, si l'on tient compte du salaire de l'opératrice et de la location de la machine, revient en moyenne à 100 F, mais le rendement de la technicienne peut varier du simple au double ou au triple, ce qui interdit les estimations trop précises. Et si l'on songe que la difficulté du texte allonge évidemment la durée du travail, on comprendra sans peine qu'il faille environ une semaine (ou 40 heures) pour perforer un livre de Tite-Live.

7. Mais ce n'est pas seulement le prix de revient qui doit nous intéresser dans l'intervention de la perforatrice. Il faut aussi envisager la correction du travail qu'elle fournit ou, si l'on préfère, le degré de confiance qu'elle mérite. Comme le copiste des temps héroïques, comme le typographe ou la dactylo de l'époque contemporaine, la perforatrice est exposée à commettre des erreurs dont le mécanisme est le même que pour

les fautes de ses prédécesseurs. Je m'empresse d'ajouter que les deux expériences que j'en ai faites m'autorisent à dire toute mon admiration pour les perforatrices (*). Copier le livre premier de Tite-Live en ne commettant en tout et pour tout que huit fautes — dont deux, vérification faite, se trouvaient d'ailleurs dans l'édition de Weissenborn-Mueller — me semble constituer un tour de force rarement réalisé par un typographe ou une dactylo.

Cette sûreté et cette précision qu'on trouve chez les perforatrices s'expliquent évidemment par l'apprentissage poussé qu'elles subissent et qui les entraîne à reproduire sans fautes de très longues suites de chiffres ou de symboles. N'oublions pas, en effet, que, pour l'essentiel, les ordinateurs sont employés à la solution de problèmes numériques, le traitement d'un texte restant l'exception jusqu'à présent.

8. La perforation constitue la seule opération manuelle, l'unique intervention humaine dans l'emploi des ordinateurs. Par conséquent, c'est aussi *la seule source possible d'erreurs*. Il faut donc s'efforcer de fournir à l'ordinateur un texte rigoureusement correct, en vérifiant avec soin le travail de la perforatrice. Ici, deux procédés différents sont utilisables.

Le premier est purement mécanique. Il consiste à faire perforer le même texte sur les mêmes cartes par une seconde opératrice, la machine étant cette fois pourvue d'un dispositif qui la cale en cas de discordance entre la première perforation et la seconde, ce qui oblige l'opératrice à vérifier et, au besoin, à corriger. Ce procédé a l'avantage d'être confié à une perforatrice, de sorte qu'il n'incombe pas à l'utilisateur. Mais il se fonde sur un postulat : à savoir que les fautes de copie sont purement aléatoires et qu'on peut négliger le risque de voir un second copiste commettre les mêmes erreurs que le premier. Ce postulat se vérifie peut-être quand il s'agit de transcrire des suites de chiffres ou de symboles. Mais il ne vaut pas pour la reproduction d'un texte suivi, compris ou non par le copiste. C'est là, d'ailleurs, un fait expérimenté de longue date par les paléographes.

(*) Pour la première de ces expériences, qui portait sur la concordance automatique de la loi du 20 novembre 1962, relative à l'impôt sur les revenus, je renvoie à ma note *Une nouveauté technique : le dictionnaire automatique*, dans *Langue et administration*, 1964, V, pp. 52-62.

Outre cette objection, le recours à la seconde perforation présente un autre inconvénient, au moins aussi sérieux que le précédent : c'est de coûter cher, puisqu'elle double, par définition, le prix de revient.

9. Aussi est-on ramené tout simplement au bon vieux procédé de la correction des épreuves. Après avoir perforé le texte, ou une fraction du texte, on confie les cartes à une machine à imprimer automatique qui fournit le texte sous une forme plus commode à lire que ne le seraient les cartes perforées elles-mêmes. Au surplus, il existe des moyens, je dirais volontiers des astuces, qui facilitent la correction.

Ainsi, pour Tite-Live, étant donné que l'édition Teubner, due à Weissenborn et Mueller, comporte des lignes de 60 à 65 signes, alors que la carte perforée compte 80 subdivisions, on a pris le parti de perforer une ligne de texte par carte, ce qui simplifie dans une notable mesure le collationnement.

D'autre part, les concordances partielles sont aussi d'un grand secours pour vérifier le texte perforé. Je m'explique. Avant de confier à un très gros ordinateur l'ensemble des quelque 80 000 fiches que représenteront les 35 livres de l'*Histoire romaine*, la sagesse commande de se livrer à des expériences limitées portant, par exemple, sur un seul livre. Or la disposition même de la concordance automatique, qui présente en colonne les mots rangés par ordre alphabétique, fait ressortir de manière frappante tout mot dont la forme est anormale. (Voir la planche, p. 69.) Seul subsiste, évidemment, le risque le plus redouté du correcteur d'épreuves, à savoir le mot fautif, mais dont la forme est grammaticalement possible.

10. Une fois le texte transcrit sur cartes perforées, l'unique étape où subsiste l'intervention humaine est franchie, et les machines font le reste. Il n'est guère possible de décrire de quelle manière l'ordinateur opère. Je me bornerai à rappeler que l'étendue des ressources qu'offre un ordinateur dépend de la capacité de sa *mémoire* et de la complexité du *programme* qu'il peut exécuter. La mémoire enregistre les données dont le programme définit le traitement en le décomposant en une suite, aussi longue qu'il est nécessaire, de choix toujours

binaires ⁽¹⁰⁾. (La concordance, par exemple, suppose un programme de rangement alphabétique.)

Au terme des opérations, nous obtenons une *concordance automatique*. Comment se présente-t-elle à nous ?

Chaque emploi de chaque mot est cité à sa place alphabétique, avec la référence du passage cité et un fragment de contexte dont l'étendue, définie arbitrairement, mais constante, peut varier. Dans l'exemplaire que nous avons sous les yeux, le contexte est fait de vingt-trois signes avant le mot-vedette, et trente-cinq après l'initiale de ce mot. Ce fragment suffit en général pour les noms et pour les prépositions. En revanche, il est souvent insuffisant pour les verbes et les conjonctions de subordination. Seule l'expérience pourrait nous enseigner quelle doit être la longueur du contexte pour qu'il permette à coup sûr l'analyse, par exemple, dans les 99 % des cas.

Chacun voit sans peine l'intérêt qu'il y a, pour le lecteur, à trouver chaque fois le mot dans son contexte. Mais cette citation est tout bonnement indispensable dans un cas précis, qui n'est malheureusement pas exceptionnel : à savoir lorsqu'on rencontre des *homographes*. Le cas le plus fréquent est celui de *cum*, qui peut être la préposition suivie de l'ablatif ⁽¹¹⁾ ou la conjonction de subordination, construite avec l'indicatif ou le subjonctif, sans compter l'emploi particulier, et moins fréquent d'ailleurs, de *cum...tum* au sens de « non seulement..., mais encore... ».

11. Dans l'état actuel, la concordance fournie par l'ordinateur est brute, c'est-à-dire que tous les emplois de *cum* sont cités pêle-mêle dans l'ordre alphabétique du mot qui suit et,

⁽¹⁰⁾ Le lecteur accoutumé aux procédés artisanaux qui ont toujours eu cours jusqu'à présent dans les sciences humaines s'étonnera peut-être que l'usager d'un ordinateur se résigne à ignorer les détails du programme utilisé. Cela tient en partie au fait que la concordance décrite ici a été réalisée au moyen d'un programme préexistant (ce qui explique d'ailleurs certaines des imperfections qu'elle présente). Le philologue, ou tout autre chercheur, n'est appelé à collaborer avec le programmeur que si le travail envisagé n'a pas encore fait l'objet d'un programme.

⁽¹¹⁾ Je relève au passage que Tite-Live, dans le Livre I du moins, emploie systématiquement *cum quo*, *cum quibus*. O. RIEMANN ne paraît pas signaler cette particularité dans les *Remarques sur la langue de Tite-Live* qui complètent les éditions scolaires de cet auteur. (J'ai sous la main celle des livres XXI et XXII, 9^e éd., Paris, sans date, pp. 236-237.)

pour le moment, l'utilisateur est réduit à sélectionner lui-même les différents types de *cum*. D'une manière générale, *cum* suivi d'un ablatif a de grandes chances d'être la préposition, mais une vérification attentive est évidemment toujours nécessaire.

Puisque le livre premier de Tite-Live compte 17 580 mots et que l'ensemble de l'*Histoire romaine* doit en comporter environ 500 000, les 203 *cum* du livre I nous font pressentir que l'œuvre entière nous révélera quelque 6 000 emplois de *cum*. Alors se posera naturellement la question de savoir s'il est à la fois souhaitable et possible d'opérer automatiquement cette indispensable sélection. Ce problème n'a pas encore été abordé, mais on voit aussitôt qu'il ne pourra se résoudre que par le recours simultané à des critères morphologiques, syntaxiques et lexicologiques, dont le traitement automatique est de loin plus compliqué que l'actuel programme qui permet de réaliser une concordance brute.

12. *Cum* est le type le plus fréquent de l'ambiguïté qui naît de l'existence de deux ou plusieurs homographes. Ce n'est pas le seul. Il serait vain, je crois, de s'attacher à dresser la liste de tous les homographes possibles en latin. Il suffit, ici, de relever ceux qui apparaissent dans notre concordance. Voici les premiers que j'ai rencontrés, pour la lettre A, dans le livre I de Tite-Live :

A : préposition ou interjection (la première étant probablement 100 fois plus fréquente en latin classique)⁽¹²⁾.

ABSOLVERE : infinitif présent (-ere) ou troisième personne du pluriel au parfait de l'indicatif (-ēre).

ACCENSUS : participe parfait d'*accensere* ou d'*accendere*, ou encore *accensus*, ūs, substantif, « l'action d'allumer ».

ACCINGERIS : deuxième personne du singulier du présent (-eris) ou du futur (-ēris).

ACCOLÆ, *ACCOLIS* : homographes purement morphologiques, comme le précédent; mais, en outre, *accolis* peut être une forme du verbe *accolere*.

⁽¹²⁾ Je fonde cette estimation sur l'indice de fréquence que ces deux mots présentent dans le *Lexique de base du latin* (en coll. avec Marcel GESTER), que je publie cette année chez De Sikkel, à Anvers : 644 pour la préposition (sous ses 3 formes : *ā*, *ab*, ou *abs*), 5 pour l'interjection.

ACRIUS : comparatif de l'adjectif ou de l'adverbe.

ACTUS : participe parfait ou substantif en *-us*, *-ūs*.

ADEO : verbe ou adverbe.

ÆQUORUM : *Aequōrum* ou *aequōrum*.

AVIUM : génitif pluriel d'*avis* ou adjectif *āvius*, *a*, *um*.

On notera ici que la machine à perforer, ne distinguant pas les majuscules et les minuscules, reproduit très fidèlement l'orthographe antique du latin. La majuscule, en effet, comme la ponctuation, résulte déjà de l'interprétation de l'éditeur moderne.

13. Voilà, pour l'essentiel, ce qu'il y avait à dire sur les caractéristiques générales et sur les défauts, provisoires je l'espère, de ce qui est une des premières concordances automatiques d'un auteur latin classique⁽¹³⁾. Telle qu'elle se présente à nous, malgré son étendue restreinte et en dépit de ses lacunes⁽¹⁴⁾, elle est dès à présent en mesure de rendre d'appréciables services au philologue qui souhaite explorer le livre I de Tite-Live.

(13) Le premier index automatique d'un auteur latin est probablement celui qu'a publié le Père R. BUSA, *Sancti Thomae Aquinatis Hymnorum ritualium varia specimina concordantium*, Milan, 1951. Il s'agit d'un texte de quelque 400 mots. Mais ce n'est là qu'un modeste échantillon des projets exhaustifs conçus par ce philologue pour l'ensemble de l'œuvre de Thomas d'Aquin. Voir, pour les détails, R. BUSA, *Indicis Thomistici Specimina*, Gallarate, 1963.

On signalera ici l'activité du *Laboratoire d'analyse statistique des langues anciennes* de l'Université de Liège, que dirige M. Louis Delatte et qui a déjà fourni l'index et les dépouillements statistiques de trois *Consolations* de Sénèque (*Marcia*, *Helvia* et *Polybe*).

Enfin, on mentionnera la série de travaux sur les langues romanes, réalisés automatiquement, qu'annonce M. Alphonse Juillard et dont un premier volume vient de paraître : A. JUILLAND - E. CHANG-RODRIGUEZ, *Frequency Dictionary of Spanish Words*, La Haye, 1963.

Sur les chercheurs qui s'intéressent à ces études et sur les travaux entrepris, on consultera utilement la *Revue* de l'Organisation internationale pour l'étude des langues anciennes par ordinateur (fondée par M. Louis Delatte), 1 (1965), pp. 15-46.

(14) Une difficulté propre au latin résulte de l'existence des enclitiques que nous avons l'habitude de joindre au mot qu'ils suivent : ainsi pour *-que*, *-ve* et l'interrogatif *-ne*, alors que nous séparons l'enclitique *quis*.

On verra, au surplus, la page de la concordance reproduite page 69.

Ce qui m'a frappé, de prime abord, c'est la fécondité heuristique de la concordance automatique. A la parcourir, même rapidement, le chercheur voit surgir une foule de questions qu'il ne se serait sans doute jamais posées en lisant simplement le texte de l'auteur. C'est ce que je vais essayer de montrer par trois exemples fort simples :

1. L'usage des formes abrégées du parfait (n° 14) ;
2. L'emploi des fréquentatifs (n° 19) ;
3. Quelques données statistiques sur l'allitération (n° 22).

C. Les formes abrégées du parfait

14. J'ai déjà dit, à propos de la correction du texte transcrit sur cartes perforées (n° 9), et je viens de rappeler, d'une manière plus générale (n° 13), combien la présentation même de la concordance facilite le dépouillement du texte, quel que soit le but poursuivi. C'est ainsi que, la première fois que j'ai parcouru des yeux la concordance, j'ai été frappé de la préférence que Tite-Live marque pour les parfaits en *-ēre*, par rapport à la troisième personne du pluriel en *-ērunt*, et pour les formes verbales contractes aux temps construits sur le thème du parfait.

Un dénombrement sommaire indique 42 parfaits en *-ēre* pour 24 en *-ērunt* et, quant aux formes contractes, telles *regnārunt* ou *implessent*, elles sont au nombre de 28, contre 11 pour les formes complètes. On rencontre 3 fois *appellārunt*, et 13 fois *convēnēre*. Les seules formes doubles attestées sont *fēcēre* (3 fois) et *fēcērunt* (2 fois), de même que *fuēre* (3 fois) et *fuērunt* (4 fois)⁽¹⁵⁾. Sans préjuger, cela va de soi, de ce que donnera le dépouillement des 34 autres livres de l'*Histoire romaine*, il est permis de rechercher dès à présent, même si c'est à titre provisoire, comment l'usage de Tite-Live s'insère dans une perspective historique de la morphologie latine.

Sur ce point, nous avons à notre disposition, d'une part, le témoignage de Cicéron et de Quintilien, et, d'autre part, les constatations des modernes pour certains auteurs latins.

⁽¹⁵⁾ *Fecere* : 1, 23, 3; 1, 37, 2; 1, 41, 3; *fecerunt* : 1, 32, 11 et 13. *Fuere* : 1, 32, 1; 1, 45, 4; 1, 54, 9; *fuērunt* : 1, 1, 1; 1, 7, 14; 1, 15, 1; 1, 34, 2.

15. Pour les formes complètes ou contractes construites sur le thème du parfait, Cicéron relève, dans l'*Orator* ⁽¹⁶⁾, que, de son temps, elles s'emploient indifféremment. Mais Quintilien, un bon siècle plus tard, est d'avis qu'on ne peut plus, sans risque d'être ridicule, se servir des formes non contractes ⁽¹⁷⁾. Seules, d'ailleurs, les formes contractes ont survécu dans les langues romanes : ainsi, pour le latin *amā-runt*, le français *aimèrent* et l'italien *amarono*. De la sorte, pour limitées et provisoires qu'elles soient, les données du livre I de Tite-Live cadrent fort bien avec l'évolution perceptible entre l'époque de Cicéron et celle de Quintilien.

16. En ce qui concerne la troisième personne du pluriel, au parfait de l'indicatif, Cicéron, dans le même passage de l'*Orator*, paraît recommander la forme en *-ērunt*, et Quintilien, cette fois, se borne à citer son prédécesseur, sans prendre apparemment position. Térence, sinon Plaute, préfère *-ēre*, de même qu'Horace. La prose classique, c'est-à-dire surtout Cicéron et César, l'évite, mais Salluste et, après lui, Tacite y recourent, et M. Ernout estime que c'est par souci d'originalité ⁽¹⁸⁾. Resterait à savoir qui est original, sur ce point, et par rapport à qui ou à quoi. Est-ce Cicéron, est-ce César, qui dédaignent le parfait en *-ēre*, ou plutôt Salluste, Tite-Live et Tacite qui paraissent le rechercher ?

La prudence s'impose d'autant plus, d'un point de vue historique, que, s'il s'est produit une évolution, elle s'est arrêtée assez tôt, puisque les formes en *-ēre* n'ont pas survécu dans les langues romanes. Au surplus, il faudrait établir auparavant si, oui ou non, la tendance constatée chez les trois historiens correspond à une transformation passagère de la langue parlée ou résulte purement et simplement d'une préoccupation littéraire.

⁽¹⁶⁾ Cic., *Orator* 47, 157 ...*quasi vero nesciamus in hoc genere et plenum verbum recte dici et imminutum usitate... Nec vero reprehenderim « scripsere alii rem » et « scripserunt » esse verius sentio, sed consuetudini auribus indulgenti libenter obsequor.*

⁽¹⁷⁾ QUINTILIEN, *Inst. orat.* 1, 5, 44.

⁽¹⁸⁾ A. ERNOU, *Morphologie historique du latin*, 3^e éd., Paris, 1953, p. 216.

17. Avant de quitter les doublets morphologiques du parfait, je voudrais encore évoquer un point de méthode. On ne peut étudier la répartition entre les parfaits en *-ēre* ou *-ērunt* et les formes contractes ou complètes sans s'interroger sur la confiance qu'on peut faire, à cet égard, à la tradition manuscrite.

A en juger par l'apparat critique de l'édition Conway, dans la *Bibliotheca Oxoniensis*, il semble que, du point de vue qui nous occupe, le texte soit assez solidement établi. Sur la centaine de formes verbales que nous offre le livre I et où le choix est possible entre la forme brève et la forme longue, il n'y a que quatre cas où les manuscrits hésitent :

1, 3, 7 *regnāvērunt* ou *regnārunt*; 1, 5, 2 *vocārunt* ou *vocāvērunt*; 1, 18, 7 *appellārunt* ou *appellāvērunt*; 1, 60, 2 *concierat* ou *concīverat*.

On constate au surplus que, dans ces quatre passages, le meilleur manuscrit de la première décade, — le *Mediceus* de Florence, qui date du x^e siècle —, a deux fois la forme en *-ērunt* contre tous les autres manuscrits et, pour le dernier passage, il est également seul à donner *concierat*, c'est-à-dire la forme contracte, alors que les autres manuscrits hésitent entre *concīverat* et *conciāverat*. Le copiste du *Mediceus* et ses réviseurs successifs ne semblent donc pas avoir cédé à l'esprit de système en ce qui concerne les formes du parfait où le choix était possible.

18. Mais, puisque nous en sommes à la tradition manuscrite de Tite-Live, il reste une dernière question à poser. Tous les manuscrits de la première décade qui concernent le livre I appartiennent à l'abondante famille qui a transmis jusqu'à nous le texte issu de la revision opérée à la fin du iv^e siècle dans l'entourage des Symmaques. Il convient donc de se demander si les éditeurs qui ont travaillé pour eux n'ont pas systématisé l'emploi des parfaits contractes ou abrégés dans l'œuvre de Tite-Live.

Il est malaisé de répondre. L'unique témoignage que nous possédions sur l'état de la tradition avant les Symmaques nous est fourni par un palimpseste de Vérone, remontant au iv^e siècle, mais qui, malheureusement, n'offre que des frag-

ments des livres 3 à 6. Deux passages seulement intéressent notre propos. Ce sont :

3, 57, 9 *evenere / venere O // ven.runt Ver.*

4, 7, 8 *vicere Ver. F // vicerunt.*

Ici encore, il est difficile de tirer une conclusion de deux passages isolés. Je me risquerai seulement à dire que la tradition manuscrite, avant comme après la révision de la fin du IV^e siècle, n'a pas dû être plus systématique que Tite-Live lui-même ne semble l'avoir été dans l'emploi des formes doubles du parfait.

D. Les fréquentatifs

19. Otto RIEMANN, dans ses *Etudes sur la langue et la grammaire de Tite-Live*⁽¹⁹⁾, a signalé au passage le goût de Tite-Live pour les fréquentatifs, même s'ils n'ajoutent rien à l'idée du verbe simple : par exemple *imperitāre*, *rogitāre*, *increpitāre* ou *noscitāre*. Et dans les « Remarques sur la langue de Tite-Live » qui complètent les éditions scolaires qu'il a publiées avec la collaboration d'Eugène BENOIST, il systématise sa pensée en écrivant :

[Tite-Live] aime à employer le verbe fréquentatif au lieu du verbe simple... Cette particularité semble être un emprunt fait par lui à la langue familière de son temps ou bien aux anciens annalistes⁽²⁰⁾.

J'ai eu la curiosité de rechercher si le livre I vérifie la première partie de cette affirmation. Voici les fréquentatifs relevés : *agitāre* (4 fois), *clāmitāre* (2), *dictitāre* (3), *fluitāre* (2), *habitāre* (7), *imperitāre* (4), *increpitāre* (4), *muſſitāre* (1), *rogitāre* (3), *sciscitāre* (4) et *volitāre* (1), soit 11 verbes fréquentatifs et 35 emplois ou, pour parler comme les statisticiens, 11 types et 35 occurrences. Mais il faut y regarder de plus près.

20. En premier lieu, il existe des fréquentatifs que j'appellerai de pure forme parce qu'ils expriment autre chose que l'action répétée du verbe simple. C'est le cas de *fluitāre*, « flotter », à côté de *fluere*, « couler », d'*habitāre*, « habiter », fort

(19) 2^e éd., Paris, 1886, p. 18.

(20) *Op. cit.* (voir note 11), p. 219.

éloigné d'*habēre*, et de *sciscitāre* « chercher à savoir », ce qui était l'acception première de *sciscere*, généralement utilisé dans le sens, dérivé, de « décider ». (La même constatation vaudrait pour *cōgitāre*, mais ce mot fait défaut dans le livre I. Un humoriste ne manquerait pas d'en conclure que les vieux Romains ne pensaient pas.) Il va de soi que l'emploi des fréquentatifs de pure forme ne résulte pas d'un choix stylistique, mais d'une sorte de nécessité qui s'impose à l'écrivain.

En revanche, il y a les fréquentatifs utilisés conjointement avec le verbe simple et qui ont des chances d'avoir gardé leur sens propre sous la plume de l'auteur : ainsi *dictitāre* (3 fois) à côté de *dicere* (32 fois), *imperitāre* (4) en même temps qu'*imperāre* (8), *increpitāre* (1 fois, pour 4 à *increpāre*), *rogitāre*, qui apparaît 3 fois, contre 7 à *rogāre*, et enfin *volitāre*, employé une seule fois, comme *volāre* d'ailleurs. Pour chacun de ces fréquentatifs, il faudrait recourir au contexte. Je me bornerai ici à deux exemples.

Increpitans, qui dépeint la manière dont Horace vainqueur invective sa sœur, garde probablement toute sa vigueur originale (1, 7, 2), de même que *volitāre* appliqué à l'aigle qui décrit de larges cercles au-dessus de Tarquin l'Ancien, à son arrivée à Rome, pour lui annoncer le destin royal auquel il est promis (1, 34, 8). Le fréquentatif *volitāre* est parfaitement indiqué pour évoquer les évolutions de l'aigle, alors que *volāre* se dit des traits qu'échangent Sabins et Romains après l'enlèvement des Sabines (1, 13, 1).

Il faudrait poursuivre la recherche de manière exhaustive avant de trancher, mais je crois que, de toute façon, seuls peuvent entrer en ligne de compte, pour prouver chez Tite-Live une tendance à l'abus des fréquentatifs, les verbes en *-itāre* employés visiblement au lieu du simple correspondant. Or le livre I n'en compte que deux : *clāmitāre*, à deux reprises (alors que *clāmāre* manque), et *mussitāre* (une seule fois). Je note au passage que Tite-Live éprouve le besoin de renforcer *mussitāre* au moyen de *clam* (1, 50, 3), ce qui indique assez l'usure d'un fréquentatif qui ne paraît jamais avoir été très nettement distingué du verbe simple *mussāre*, tous deux signifiant tout à tour « murmurer » ou « taire ».

21. Il ne suffit pourtant pas d'analyser, d'aussi près que possible, l'emploi des fréquentatifs à l'intérieur de l'œuvre de Tite-Live. Il faut également le comparer à l'usage qu'en font les autres écrivains latins. Ici encore, je voudrais vous faire part de quelques constatations, même si elles restent sommaires et provisoires.

Parmi les onze fréquentatifs relevés dans le livre I (n° 19), seul *muſsitāre* paraît manquer chez Cicéron, mais il est bien attesté chez Plaute et chez Térence.

D'autre part, sur la foi des dénombrements dont je dispose et qui couvrent neuf auteurs, de Térence à Tacite, je constate, en gros :

— La rareté des fréquentatifs chez Ovide (7 types sur 4 750, et 36 occurrences sur quelque 78 000) ;

— Leur relative abondance chez Tacite (32 types sur 6 069, et 236 occurrences sur 158 000 environ) ;

— Et surtout chez Térence : 17 types sur 3 439, et 100 occurrences sur 51 081 (21).

Quant à Tite-Live, le livre I donne, on l'a vu (n° 19), 35 occurrences sur 17 580. Un autre échantillonnage, portant sur 10 textes de 1 000 mots, a révélé, pour les fréquentatifs, 6 types sur 1 885, et 7 occurrences sur 10 000.

En conclusion, la prudence s'impose une fois de plus. Mais, dans l'état actuel de mon enquête, l'affirmation de Riemann relative au goût de Tite-Live pour les fréquentatifs me paraît hasardeuse, surtout si on la rapproche d'une remarque faite par Henri Bornecque, pour qui les fréquentatifs se raréfient au fur et à mesure qu'on avance dans l'œuvre de Tite-Live (22).

(21) Les chiffres relatifs à Térence sont empruntés à l'*Index verborum Terentianus* d'E. B. JENKINS, 1931 (réimp., Hildesheim, 1962). On ne louera jamais assez cet auteur d'avoir pris la peine d'indiquer, pour chaque type, le nombre d'occurrences et, aussi, d'avoir regroupé quelques données globales, toujours fort précieuses, dans sa préface (pp. VIII-IX).

Les autres chiffres proviennent des dépouillements entrepris en vue du *Lexique de base du latin* (voir note 12).

(22) H. BORNECQUE, *Tite-Live*, Paris, 1933, p. 183.

E. *Données quantitatives sur l'allitération*

22. Comme pour les formes contractes du parfait et pour les verbes fréquentatifs, c'est la commodité du dénombrement procurée par la concordance qui m'a persuadé d'aborder le problème de l'allitération chez Tite-Live. Mais il convient, au préalable, de rappeler deux points de méthode souvent perdus de vue par les modernes qui ont voulu étudier l'allitération latine.

D'abord, il ne faut pas négliger le témoignage des anciens et, en premier lieu, celui de l'auteur de la *Rhétorique à Hérennius* (4, 12, 18), qui trouve ridicule l'allitération insistante (*nimia adsiduitas eiusdem litterae*) dans tel vers des *Annales* d'Ennius :

O Tite, tute Tati tibi tanta, tyranne, tulisti.

Isidore de Séville, au VII^e siècle, est encore du même avis (*Etym.* 1, 36, 14), qui, par contraste, loue Virgile d'avoir limité l'allitération à un seul hémistiche dans deux vers de l'*Enéide* : 3, v. 295 *saeva sedens super arma...* et 3, v. 183 *sola mihi tales casus Cassandra canebat.*

Ensuite, il est indispensable de tenir compte des définitions proposées par les grammairiens latins, qui appellent l'allitération *parhomoeon* (grec *παρόμοιον* = « à peu près semblable »). Leurs indications montrent, sans doute possible, que l'allitération, pour les anciens, s'applique uniquement au son initial du mot, mais concerne indifféremment les voyelles ou les consonnes ⁽²³⁾.

⁽²³⁾ N. I. HERESCU, *Encore sur l'allitération latine*, dans *Emerita* 15 (1947), pp. 82-86, est peut-être le premier à avoir réuni ces différents témoignages :

Parhomoeon est cum multorum verborum diversorum initia similibus litteris proferuntur (MARIUS PLOTIUS SACERDOS, dans KEIL, *Gramm. Lat.* VI, p. 458, 29);

...cum ab isdem litteris diversa verba sumuntur (DONAT, Keil IV, p. 498, 20);

...cum verba similiter incipiunt (DIOMÈDE, Keil I, p. 447, 3);

...quotiens ab isdem litteris diversa verba sequuntur (POMPEIUS MAURUS, Keil V, p. 303, 28);

...cum verba omnia similiter incipiunt (CHARISIUS, Barwood, p. 370, 24).

Multitudo verborum ex una littera inchoantium (ISIDORE, *Etym.* 1, 36, 14).

23. Si j'ai insisté sur la nécessité de recourir aux témoignages antiques, c'est que, trop souvent, les modernes les ont oubliés. Cette négligence n'est pas la seule. Il en est une autre encore, plus grave à mon sens. Les travaux relatifs à l'allitération, — et ils ne manquent pas —, sont toujours conçus d'un point de vue exclusivement qualitatif. On dépouille le texte d'un auteur, on relève les cas possibles d'allitération, on se demande chaque fois si l'allitération est voulue ou non et, dans l'affirmative, on s'interroge sur les intentions de l'auteur. Certes, cette recherche est indispensable, mais, selon moi, elle ne peut venir qu'en second lieu, après une première enquête qui, elle, doit être quantitative.

Je m'explique. Une allitération peut être accidentelle ou voulue. Le premier phénomène à étudier est l'allitération accidentelle, c'est-à-dire : connaissant la répartition des différentes initiales, sinon en latin, ce qui est impossible à savoir, du moins chez un auteur déterminé ou à l'intérieur d'une seule œuvre,

1° Quelle est la probabilité pour qu'un mot commençant par un son donné soit suivi d'un mot pourvu de la même initiale?

2° Quel écart y a-t-il entre le nombre calculé d'allitérations probables et le nombre d'allitérations effectivement observé?

Si, pour telle initiale, les allitérations observées sont sensiblement plus nombreuses que les allitérations probables, c'est que la répétition de cette initiale est recherchée ou, du moins, n'est pas sentie comme gênante. Si, au contraire, le nombre d'allitérations constaté est nettement inférieur au nombre calculé, c'est que la répétition du son envisagé est évitée. Enfin, si le nombre calculé et le nombre observé d'allitérations sont à peu près égaux, c'est que la répétition de l'initiale choisie est indifférente à l'écrivain.

24. Seule la réponse à cette question préliminaire épargne au philologue des étourderies du genre de celle que Marouzeau lui-même a commise en écrivant dans son *Traité de stylistique latine* :

L'allitération vocalique est particulièrement rare en raison même du petit nombre de voyelles de l'alphabet (p. 45),

confondant d'ailleurs la notion de lettre, propre à l'écriture, et celle de son, qui relève de la phonétique. En réalité, s'il est vrai qu'il n'y a, en latin, que cinq voyelles, *a* est de loin l'initiale la plus fréquente et, au total, un tiers environ des mots de la langue ont une voyelle à l'initiale. Or la probabilité de l'allitération accidentelle, pour un son donné, est purement et simplement proportionnelle au nombre des mots qui présentent ce son à l'initiale.

C'est ici évidemment que la concordance nous est une nouvelle fois d'un grand secours, par la façon dont elle est disposée matériellement, pour déterminer la répartition des initiales, étant entendu que les diphtongues (surtout *ae*) seront traitées comme la voyelle qui en constitue le premier élément.

25. Ce dénombrement accompli, le calcul est très simple. Le nombre probable d'allitérations purement aléatoires pour le son *s* dans le texte *T* est égal au nombre de mots commençant par cette initiale, multiplié par ce même nombre divisé par le nombre total de mots que compte le texte; soit : $s \times s/T$.

Je ne commenterai pas ici le tableau complet des différentes initiales. Il est joint au présent article (p. 65). Je me bornerai à en analyser les données les plus caractéristiques.

1° Le nombre d'allitérations observé est à peu près égal au nombre calculé pour 14 des 20 initiales.

2° Mais le nombre total d'allitérations observées est inférieur de 20 % au nombre calculé, ce qui est statistiquement très significatif.

3° Pour 5 initiales, le nombre d'allitérations observé est sensiblement inférieur au nombre calculé. C'est particulièrement frappant pour *d*, *a* et *i* voyelle, et, dans une moindre mesure, pour *n* et *qu*.

4° Enfin, une seule initiale présente un nombre d'allitérations observées nettement supérieur au nombre calculé : c'est *r*.

Par conséquent, on peut conclure, en ce qui concerne le livre I de Tite-Live, que l'écrivain, d'une manière générale, tend à éviter la juxtaposition de deux mots qui ont la même initiale, en marquant une répulsion particulière pour l'allitération de *a*, *d*, *i* voyelle, *n* et *qu*, mais qu'il paraît rechercher, ou admettre, l'allitération en *r*.

*Répartition des sons à l'initiale dans le Livre I
de Tite-Live **

	1	2	3	4	5	6	
	Nombre de mots commençant par l'initiale	Nombre d'allitérations Calculé	Observé	Ecart (2-3)	Carré de l'écart	$\chi^2 = \frac{(\text{écart}^2)}{\text{Nombre calculé}}$	
							%
a	1 872	198	140	58	3 360	17	soit <0,1
b	172	1,7	0	1,7	3	1,7	20
c	1 398	112	102	10	100	0,9	40
d	1 375	107	24	83	6 900	65	<0,1
e	1 466	122	127	5	25	0,2	60
f	819	38	37	1	1	0,03	85
g	154	1,4	0	1,4	2	1,4	25
i voyelle	1 508	130	73	57	3 250	25	<0,1
i consonne	244	3,4	5	1,6	2,6	0,7	40
l	411	9,4	8	1,4	2	0,2	60
m	769	33,6	22	11,6	135	3,9	5
n	632	22,7	10	12,7	162	7,1	1
o	407	9,4	7	2,4	5,7	0,6	40
p	1 442	118	104	14	196	1,8	15
qu	757	32,6	19	13,6	186	6	1,5
r	915	47,5	65	17,5	305	6,5	1
s	1 342	102	80	22	485	4,8	3
t	788	35	35	0	0	0	99
u voyelle	473	12,8	8	4,8	23	2	15
u consonne	636	22,9	27	4,1	17	0,7	40
Total	17 580	Total 1 150,4	Total 893	→ 257,4	→ 6 600	→ 57	<0,1

N. B. En caractères gras, les résultats qui peuvent être considérés comme significatifs du point de vue statistique.

26. Sur la base de ces premières données, on pourrait poursuivre l'étude de l'allitération dans différentes directions, dont j'indique ici quelques-unes :

1° On tiendra d'abord compte de la distinction entre mots pleins et mots-outils, ou encore on prendra en considération la longueur des mots, calculée d'après le nombre de sons ou de syllabes, pour vérifier si les mots-outils ou les monosyllabes interviennent dans l'allitération;

2° Ensuite, à partir d'un tableau comparant chaque fois les allitérations probables et celles qui sont observées en réalité, on s'efforcera de déterminer quelle est l'étendue de la

* Je rappelle que je suis redevable à M. David Hirschberg des données statistiques utilisées ici.

zone à l'intérieur de laquelle l'allitération est ressentie comme telle. En effet, il est permis d'admettre comme hypothèse de travail que, si le nombre observé d'allitérations dans un groupe de trois, quatre ou cinq mots est supérieur ou inférieur au nombre calculé — ce qui montre que l'allitération est recherchée ou évitée —, la limite à partir de laquelle l'allitération n'est plus sentie se situera exactement au mot (le 3^e, le 4^e, le 5^e, ou plus loin encore) à partir duquel le nombre d'allitérations observées se confond avec le nombre calculé;

3° A la lumière de ces recherches quantitatives, on pourrait reprendre, sur des bases plus sûres, l'étude qualitative de l'allitération et revoir systématiquement les hypothèses des modernes. Un exemple remarquable, chez Tite-Live, qui mériterait d'être analysé de façon approfondie, parce qu'il paraît s'inspirer d'un formulaire d'origine religieuse ou juridique, est le suivant :

1, 1, 8 *Latinum... et nobilitatem admiratum gentis virique et animum vel bello vel paci paratum, dextra data fidem futurae amicitiae sanxisse,*

puisqu'on y trouve trois allitérations successives dans une suite de six mots.

F. *En guise de conclusion*

27. Si, au terme de cette leçon, je me risque à tirer l'une ou l'autre conclusion, ce n'est évidemment pas sur les questions de philologie latine que j'ai évoquées avec toute la prudence que requérait le caractère provisoire de mon enquête, mais sur les possibilités que les ordinateurs promettent d'ouvrir aux philologues, et aussi sur les problèmes qu'ils ne manqueront pas de leur poser.

Quels services les spécialistes de la langue sont-ils en droit d'attendre de l'automatique documentaire? Ces services sont, dès à présent, évidents et considérables :

1° Les textes sont reproduits par la perforatrice, au lieu de devoir être mis sur fiches;

2° La documentation est traitée par l'ordinateur, de sorte qu'il n'est plus nécessaire de manipuler des fiches.

L'ordinateur se présente donc à nous comme un merveilleux manœuvre intellectuel, à la fois infallible et expéditif, qui,

libérant le philologue des servitudes matérielles qui, depuis toujours, freinent sa réflexion scientifique, le rend ainsi disponible pour les tâches qui constituent véritablement sa vocation naturelle.

28. Mais l'application à la philologie des techniques de l'automatique documentaire entraînera des conséquences que nous nous devons d'apercevoir en toute lucidité. Parce qu'elles sont fort coûteuses, ces méthodes introduiront inévitablement dans le champ des disciplines philologiques, comme dans tout le domaine des sciences humaines, le souci de la rentabilité — intellectuelle, il va de soi —, et les problèmes d'organisation y apparaîtront progressivement.

Faut-il le regretter? Je ne le crois pas. Jusqu'à présent, les travaux philologiques et historiques — je les joins ici, car ils ne sont jamais dissociés dans notre section de philologie classique — ont toujours été menés selon une conception exclusivement qualitative et individuelle. Il en est résulté une admirable liberté pour le chercheur; nous en jouissons tous et nous y tenons à juste titre. Mais il en est issu malheureusement aussi une anarchie totale, dont les effets se font cruellement sentir pour tout ce qui touche les instruments de travail et les entreprises de longue haleine.

C'est pourquoi je suis persuadé que, dans un avenir rapproché, nos disciplines traditionnelles verront apparaître des travaux conçus de manière collective et réalisés automatiquement. De telles méthodes ne sont évidemment possibles que pour des recherches où la pensée originale, créatrice ou critique, n'a guère de place et où seuls sont requis le soin, l'ordre et la précision. Mais le domaine ainsi délimité reste fort vaste, puisqu'il couvre notamment l'ensemble considérable des répertoires de tout genre, dont beaucoup nous font encore défaut et dont ceux qui existent vieillissent trop vite au fil des années.

Dans une telle perspective, on voit clairement que la définition des tâches à entreprendre et la recherche des moyens propres à les réaliser supposent une vision d'ensemble des domaines envisagés et, parallèlement, la maîtrise des techniques les plus modernes. Ces exigences dépassent le chercheur isolé et impliquent des décisions collectives. Elles mèneront tôt

ou tard à l'organisation du travail scientifique et, n'ayons pas peur des mots, à la planification de la recherche, qui seule pourra éviter les doubles emplois et combler progressivement les lacunes de notre documentation.

29. Un dernier mot encore. Au lieu d'énumérer complaisamment les tâches dont les machines ne peuvent s'acquitter pour le moment, plutôt que de supputer à la légère les travaux qu'elles ne pourront jamais exécuter dans l'avenir, mieux vaut, me semble-t-il, dans toute la mesure des possibilités qui nous sont offertes, se rendre compte des services qu'elles sont capables de nous rendre dès à présent. C'est là, sans nul doute, l'attitude la plus conforme à la fois aux exigences d'une saine méthode scientifique et aux principes dont se réclame notre Maison.

DESCRIPTION DE LA CONCORDANCE

1. Chaque page compte 60 lignes de 60 signes chacune, soit : 23 signes et un blanc avant le mot-vedette, et 35 signes après l'initiale du mot-vedette.

2. La lettre P qui apparaît trois fois dans la colonne de gauche signale le début d'un paragraphe dans l'édition Weissenborn-Mueller. Cette indication, sans intérêt, devrait être supprimée.

3. Le signe = correspond soit à la fin d'une ligne dans l'édition et, par conséquent (voir n° 9), d'une carte perforée, soit à la fin d'une phrase. Seule cette seconde indication est utile; la première est à supprimer dans une concordance améliorée.

4. A droite de chaque ligne, la référence (par exemple, à la 1^{re} ligne : 103 40) doit être interprétée de la manière suivante : 1 = livre 1^{er}, 03 = chapitre 3, 40 = alinéa 4. (Le zéro final est dépourvu de toute signification.)

		PAGE	14
CIS . UT NE MORTE QUIDEM	AENEAE NEC DEINDE INTER MULIEBREM TU	103	40
EM TROIANOS ESSE DUCERE	AENIAM FILIUM ANCHISAE ET VENERIS	101	80
S SALUTATIONEM FACTAM	AENEAM AB SIMILI CLADE DOMO PROFUGUM	101	40
UDIO AC FIDE ERGA REGEM	AENEAM APUD LATINUM FUISSE IN HOSPIT	101	90
ODAM IN SILVIS NATUS IS	AENEAM CESSERE FRETUSQUE HIS ANIMIS	102	50
MAGIS DUORUM POPULORUM	AENEAM SILVIUM CREAT IS DEINDE LATI	103	60
OPPIDUM CONDUNT	AENEAS ADVERSUS TANTI BELLI TERRORI	102	40
DEDIT ET SUPER TUNICAM	AENEAS QUAMQUAM TANTA OPIBUS ETRURI	102	50
IN CONVIVIO LUXUQUE CUM	AENEAS AB NOMINE UXORIS LAVINIUM APP	101	110
RIBUTO NAM EIUS QUOQUE	AENEUM PECTORI TEGUMEN CAELESTIAQUE	120	40
REGNATUM IN SOCIETATE	AEQUALIBUS VIDERANT TEMPUS TERENTES	157	90
AVUS FUIT QUIN EA ARTE	AEQUALITER EX CENSU CONFERENDI AB EO	143	130
CONFICIT TAMQUE	AEQUM POSSESSIONEM IMPERII AMITTERE	117	20
U IUS AB ANTIQUA GENTE	AQUASSET SUPERIORES REGES NI DEGEN	153	010
ENTES HUMANAЕ PATIANTUR	AQUATO MARTE SINGULI SUPERERANT SED	125	110
IS TARQUINIUS PACEM CUM	AQUICULIS QUOD NUNC FETIALES HABEN	132	50
VOLSCOSQUE SE INDE ET	AQUO ANIMO QUAM IMPERIUM PATIUNTUR	1P1	70
N PRIUS DESCENDERUNT IN	AQUORUM GENTE FECIT FOEDUS CUM TUS	155	010
CREAE LORICA OMNIA EX	AQUOS ET HERNICOS PETITURUM DONEC A	153	80
IIS QUI CENTUM MILIUM	AQUUM QUAM IRA ET CUPIDITATE RECUP	112	010
QUOS EMENDOS DENA MILIA	AERE HAEC UT	123	20
IBUTAE QUAE BINA MILIA	AERIS AUT MAIOREM CENSUM HABERENT O	143	010
TI CUM PRIMUM ADOLEVIT	AERIS EX PUBLICO DATA ET QUIBUS EQU	143	90
TRA TOT PER ANNOS VIDIT	AERIS IN ANNOS SINGULOS PENDERENT	143	90
M QUAM ROMULUS FUIT CUM	AETAS NEC IN STABILIS NEC AD PECORA	104	80
R HOC MULIERUM FUERIT	AETAS TANTISPER CERTE DUM PRISCA I	1P1	50
EA REGIONE ATQUE IN EA	AETAS VIRESCQUE TUM AVITA QUOQUE GLOR	122	20
ULTIMA AUDERE MULTO ET	AETATE AN DIGNITATIBUS SUIS VITROCRUMV	113	70
T TRIGEMINI FRATRES NEC	AETATE DIVITIIS PRAECELLENS EAQUE IP	157	010
IN ILLA QUISQUAM ESSE	AETATE ET VIRIBUS VALIDIOR MEDIUM A	148	30
ENTOS AMPLIUS POST SUAM	AETATE NEC VIRIBUS DISPARES HORATIOS	124	010
QUE AD PATRUM NOSTRORUM	AETATE POTERAT OMNIS DIVINI ATQUE H	118	010
ENURIA MULIERUM HOMINIS	AETATEM ANNO MOVIT SUSSAMQUE POMET	153	20
FRATRES COMPARANDO ET	AETATEM APPELLATA EST	130	20
IAM FILII PROPE PUBEREM	AETATEM DURATURA MAGNITUDO ERAT QUI	109	010
IMPERIUM EI AD PUBEREM	AETATEM EORUM ET IPSAM MINIME SERVIL	105	60
SPECIE FIXA PER MULTAS	AETATEM ERANT EO MAGIS TARQUINIUS IN	135	010
S SACRI EIUS PER MULTAS	AETATEM INCOLUME MANSIT TANTISPER T	103	010
UM ITERUM QUOD NOSTRAE	AETATES CORNUA IN VESTIBULO TEMPLI D	145	40
IGRASSE MAIOREM PARTEM	AETATES FUERUNT DONEC TRADITO SERVI	107	140
BUS LOCIS ETSI EIUSDEM	AETATI DII DEDERUNT UT VIDEREMUS POS	119	30
S PATRIS AUT VERECUNDIA	AETATIS EIUS QUAE CIVILIBUS OFFICIIS	135	40
ONIAM GEMINI ESSENT NEC	AETATIS FUISSET QUAE FAMA IN SABINO	118	30
HAEC EODEMQUE DISCRIMINE	AETATIS PULSO FRATRE AMULIUS REGNAT	103	100
PACEM CUM AENEA DEINDE	AETATIS VERECUNDIA DISCRIPNE FACERE	106	40
RPUS ET UNDE CONSILIIUM	AETATIUM FACTAE NEC DE ARMIS QUICQUA	143	50
E QUOD AUCTOR CONCILII	AFFINITATEM IUNXISSIS	101	60
INCALUERANT VINO	AFUERIT CULPAM ABESSIS	158	90
FRENOS IS QUI IUMENTA	AFUERIT QUEM MAXIME PETERE	151	40
PERTES QUIPPE IMPERIUM	AGE SANE E OMNES CITATIS EQUIS AVO	157	80
ENSQUE ARTEM UT FERUNT	AGEBAT IACENTEMQUE DOMINAE SERVIVM	148	60
POSTREMO UT IAM	AGEBATUR IN TAM PAUCORUM VIRTUTE ATQ	125	20
NTORUM URBIS SUB TERRA	AGEDUM INQUIT DIVINE TU INAUGURA	136	40
RAEDAM VELLE ET ANIMI ALIQUID	AGENDAE REI TEMPUS VISUM EST STIPAT	147	80
M QUAE PRAE SE ARMENTUM	AGENDAM QUIBUS DUOBUS OPERIBUS VIX N	156	20
REGE CREVIT SED ETIAM	AGENDO ARMENTUM IN SPELUNCAM COMPULI	107	50
	AGENDO OCCUPATI ERANT ET DEORUM ASS	121	010
	AGENS NANDO TRAIECERAT LOCO HERBIDO	107	40
	AGENTI PORTENTUM TERRIBILE VISUM AN	156	40
	AGER FINESQUE SILVA MESTIA VETENTIBU	133	90

Philosophie européenne comparée : Au sujet d'un livre d'Alexis Ivanovitch Vvedenski

par **Bernard JEU,**

Attaché culturel de l'Ambassade de France à Moscou

Un voyage philosophique

En 1894, on voit paraître en Russie un ouvrage intitulé *L'état actuel de la philosophie en Allemagne et en France*. L'auteur, Alexis Ivanovitch Vvedenski ⁽¹⁾, a trente-trois ans au moment de la publication; il revient d'une mission à l'étranger : l'année scolaire 1891-1892 lui a donné l'occasion de suivre les cours de l'Université de Berlin pendant le semestre d'hiver et ceux de la Sorbonne pendant le semestre d'été. C'est en quelque sorte d'un compte rendu de stage qu'il s'agit.

Précisons que le cas de Vvedenski n'a rien d'exceptionnel; nombre d'universitaires russes, une fois leurs études achevées, s'en vont parfaire leurs connaissances dans un autre pays, généralement en Allemagne. Au retour d'un voyage de ce

(1) Il y a en Russie au moins trois Vvedenski s'occupant de philosophie et porteur des mêmes initiales patronymiques. Le premier, Alexandre Ivanovitch (1856-1925), un kantien, eut une controverse célèbre avec Karinski au sujet des vérités évidentes; il fut le maître et l'adversaire de Loski, « le Bergson russe », contre lequel il écrivit sa *Psychologie sans aucune métaphysique*. Le second, Alexandre Ivanovitch lui aussi (1888-1946), était un représentant en vue du clergé orthodoxe gauchisant; il devint métropolitain et soutint en septembre 1925, à Léninegrad, contre le commissaire du peuple à la culture, Lounatcharski, deux discussions publiques mémorables sur la religion et l'idéalisme. Le troisième, Alexis Ivanovitch (1861-1913) est l'auteur du livre sur *L'état actuel de la philosophie en Allemagne et en France*; il avait consacré sa thèse magistrale, en 1891, à *La foi en Dieu, son origine et son fondement*; après son voyage, il soutiendra, en 1902, sa thèse de doctorat sur la conscience religieuse du paganisme; il enseignait la philosophie à l'Académie théologique de Moscou.

genre, un médecin, Danilo Mikhaïlovitch Vellanski, avait été le premier, semble-t-il, de 1805, à parler en Russie de triade dialectique et de lutte des contraires comme source de développement; dans des circonstances semblables Alexandre Ivanovitch Galitch, en 1818-1819, avait publié les deux tomes de son *Histoire des systèmes philosophiques* et Mikhaïl Ivanovitch Karinski, en 1873, son *Examen critique de la dernière période de la philosophie allemande*.

Présentation du livre

Ce qui attire et retient, en premier lieu, l'attention dans le cas de Vvedenski, ce sont, paradoxalement, les défauts apparents de son livre. Celui-ci se compose de trois parties d'inégale longueur ⁽²⁾ que rien ne relie et qui sont même numérotées à part; la première, en chiffres romains, est annoncée « en guise d'introduction » et s'efforce, en 33 pages, de justifier la possibilité de la philosophie en Russie; les deux autres, en chiffres arabes, comportent respectivement 186 pages consacrées à l'Allemagne et 330 à la France; la dernière partie, sans doute en raison de sa nouveauté pour le public russe, a d'ailleurs fait l'objet d'une publication séparée à Kharkov la même année. Mais ce déséquilibre et cette absence de construction sont intéressants en soi parce qu'ils révèlent la pluralité d'intention de leur auteur. Le compte rendu de stage, rédigé avec beaucoup de conscience et de rigueur, sert aussi de prétexte à l'expression d'idées plus personnelles et surtout, par-delà l'investigation historique qu'il poursuit, évoque les interrogations de toute une génération sur le destin de la Russie. Bref, ce que Vvedenski attend de l'étude de l'Occident c'est que le passé philosophique occidental et le présent qui en découle logiquement lui fournissent le miroir où il contempera l'avenir de la pensée russe.

(2) Les références accompagnant les citations sont indiquées de la manière suivante : pour la première partie « en guise d'introduction » par un simple chiffre romain entre parenthèses, pour les parties respectivement consacrées au séjour de Berlin et à celui de Paris par un chiffre romain (I dans le premier cas, II dans le second) suivi du numéro de la page en chiffre arabe.

Occidentalisme ou slavophilie?

Bien plus que l'exposé des doctrines étrangères, ce sont donc ses inquiétudes philosophiques personnelles qui occupent et préoccupent Vvedenski, inquiétudes partagées par la génération à laquelle il appartient. Ne déclare-t-il pas lui-même dans son introduction : « Ce serait une erreur de dire de l'homme qu'il est esclave de son milieu, mais par ailleurs on est loin de pouvoir le désigner comme en étant le maître » (p. III). Quelles sont les inquiétudes, quelles sont les interrogations de la génération de Vvedenski? Elles se résument d'un mot : l'avenir de la Russie.

La pensée russe, pendant une partie de son histoire, a exprimé l'opposition de deux tendances. L'une, tournée vers l'Occident, croit au destin européen de la Russie : la science, la technique, les idées de progrès viennent de l'Ouest; l'autre entend garder jalousement le dépôt des traditions et voit d'un œil soupçonneux toute intrusion étrangère. La première peut être illustrée par la phrase de Herzen : « Les traditions du point de vue de l'histoire n'ont qu'un seul droit, celui de mourir »; la seconde perpétue, sans l'affirmer toutefois, l'esprit de la troisième Rome⁽³⁾ : le peuple russe doit réaliser sa mission messianique. Cette opposition prend un tour aigu au milieu du XIX^e; on se met alors à employer le terme « occidentalisme » : c'est le « zapadnitchestvo »; ses plus illustres représentants sont Herzen, Granovski, Ogarev, Ketcher, Kavéline, mais il faut aussi y rattacher ceux qui, tels les pétrachevskiens, se mettent à introduire les idées socialistes en Russie⁽⁴⁾; en face il y a le courant slavophile avec Kireevski, Khomiakov, puis Danilevski (*La Russie et l'Europe*, 1869), Léontiev (*L'Orient, la Russie et le slavisme*, 1885-1886), Strakhov (*La lutte contre l'Occident dans notre littérature*, trois livres, 1882-1896).

On le voit, il ne s'agit pas là d'une simple querelle littéraire ni d'un conflit de tendances. Vvedenski, en philosophie, ne fait que se poser, et ne peut pas ne pas se poser, une

(3) Cette théorie de Moscou troisième Rome, formulée par le moine Philothée, allait dans le sens des efforts centralisateurs d'Ivan IV.

(4) L'introduction des idées socialistes en Russie constitue un phénomène d'occidentalisation.

question qui dépasse par son ampleur le débat strictement philosophique et qui intéresse passionnément son époque. Vvedenski demande : « Y a-t-il une philosophie russe authentique? Dans quelle direction doit-elle se diriger? » Ces interrogations renvoient à une option plus large : comment définir l'authenticité russe? faut-il la chercher dans son isolement ou dans son appartenance à l'Europe? Il s'agit finalement d'une option politique.

Un décalage historique

Ce choix d'ailleurs ne se pose pas abstraitement. Les historiens soviétiques dans l'ensemble reprochent à leurs collègues occidentaux de mentionner seulement cette opposition, comme si elle était explicative en soi, et de ne pas montrer que derrière la bataille d'idées se dissimule la grave question du féodalisme : la Russie peut-elle maintenir, en dépit des transformations qu'impose à l'Europe le XIX^e siècle, une société fondée sur le servage? Tel est l'enjeu véritable. Ceci est incontestable : l'industrialisation venue de l'Ouest s'étendant tentaculairement vers la Russie, on se trouve devant un cas typique du conflit entre infrastructure et suprastructure. Mais il faut aussi placer le conflit entre occidentalisme et slavophilie dans une perspective plus vaste que celle de la géographie économique et penser d'abord en termes de géographie physique. Ce pays immense, ouvert de tous côtés aux invasions, a connu pendant plusieurs siècles le joug tatar; totalement coupé de l'Europe, à laquelle il a servi de bouclier, il a pris conscience de lui-même dans ces épreuves; mais il a pris, historiquement, retard sur elle; un décalage s'est introduit entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale. Le sentiment national russe a donc eu à choisir entre les traditions, authentiques mais de moins en moins adaptées, et l'efficacité technique, scientifique, philosophique, produit d'importation nécessaire à la progression du pays. La lutte contre le servage n'est donc qu'un moment du décalage historique issu de l'invasion tatar. Aussi les tendances à l'occidentalisme et à la slavophilie n'ont-elles pas disparu totalement à notre époque et ses manifestations ne cesseront vraisemblablement que le jour, plus très lointain sans doute, où l'Europe entière jouira d'une égale industrialisation.

Que doit être la philosophie russe?

C'est dans ce contexte qu'il faut situer les réflexions de Vvedenski. Faut-il adopter la philosophie de l'Occident? Faut-il l'ignorer? Telle est la problématique. Pourtant aucune des deux solutions extrêmes ne donne réellement satisfaction; ces deux solutions, à ses yeux, sont à rejeter : « L'authenticité de la philosophie russe ne doit pas être recherchée dans l'ignorance voulue et systématique de ce qui a été fait dans le domaine de la philosophie... nous estimons qu'une étude fondamentale de l'histoire de la philosophie est la condition *sine qua non* de tout travail fructueux » (pp. II-III).

*Les impressions de Vvedenski
et l'économie générale de l'ouvrage*

Deux faits semblent avoir frappé Vvedenski au cours de son voyage européen : le morcellement des écoles allemandes et l'existence d'une philosophie française se développant de façon indépendante. La constatation du premier de ces faits est l'une des idées directrices de la partie du livre consacrée à la philosophie allemande : « Le fractionnement des écoles philosophiques en Allemagne atteint, à l'époque actuelle, des dimensions extrêmes allant non seulement jusqu'à une perte d'intérêt de l'une envers l'autre, mais parfois même jusqu'à une incompréhension mutuelle : elles vivent chacune d'une vie fermée, isolée, ayant chacune son cercle d'idées, sa terminologie propre » (I, p. 1); et Vvedenski n'hésite pas à parler d'une crise de la philosophie en général : si un pareil affaiblissement atteint « cette nation qui s'est toujours distinguée par son amour et son aptitude pour la méditation philosophique... ne devons-nous pas craindre pour les destins futurs de la philosophie en général? » (I, p. 2). Ceci a sans doute été rédigé avant l'arrivée en France de Vvedenski, car la constatation du second fait prend l'allure d'une révélation et renverse les perspectives; la partie de l'ouvrage consacrée à la philosophie française commence par une longue comparaison avec la philosophie allemande et répond en quelque sorte à un certain nombre de questions que celle-ci semble avoir laissées en suspens; par suite de cette découverte, le thème du déclin de la pensée occidentale s'atténue. Il convient donc, pour découvrir

l'économie générale de l'ouvrage, de le prendre à rebours, c'est-à-dire à partir de cette révélation de la pensée française, pour remonter de là, par comparaison, à la pensée allemande, puis aux intentions plus profondes de l'auteur, qui sont de souligner les lois du développement philosophique en général et l'avenir de la philosophie russe en particulier.

Il existe une philosophie française

« Il n'est pas exagéré de dire que nous, Russes, nous ignorons, à proprement parler, la philosophie française. » C'est par cette phrase que s'ouvre la dernière partie du livre. L'auteur poursuit : « Nous nous inclinons devant Rousseau et Voltaire, nous nous passionnons pour le saint-simonisme et le fouriérisme; nous avons traduit Renan, nous avons étudié et réfuté Comte, etc. Mais voir dans ces penseurs l'expression de l'originalité intellectuelle des Français serait aussi inexact que par exemple de caractériser la littérature russe par Tchaadaev et Herzen, Pissarev et Tchernychevski, ou d'estimer que Démocrite et Epicure sont les représentants les plus typiques du génie scientifico-philosophique des Grecs » (II, p. 1). Ce que Vvedenski découvre en France, c'est : « un autre courant plus pur, plus large et plus profond » (II, p. 2). Et il interroge son lecteur : « Y en a-t-il beaucoup, même parmi les gens qui s'occupent de philosophie, qui savent vraiment ce qu'est l'école française appelée spiritualiste? Nous l'avons marquée, en nous fondant sur les paroles d'autrui, du sceau d'infamie de l'éclectisme et nous nous sommes tranquilisés en supposant que par là nous avons accompli notre devoir à son égard. » De même, « sont-ils nombreux ceux qui connaissent, fût-ce de nom seulement, Maine de Biran, ce « Kant français », et je ne parle pas de ses continuateurs et de ses commentateurs? »

Des alliés naturels

Cette source originale de réflexion semble si précieuse à Vvedenski qu'il y voit une protection contre l'envahissement des méthodes de pensée allemande; aussi révèle-t-il l'arrière-fond politique de sa recherche philosophique : « Comme dans la vie politique où les Français sont nos alliés les plus naturels, les plus puissants de tous pour nous aider dans la lutte possible

contre nos voisins occidentaux les Allemands, dans le domaine de la pensée, c'est aussi en nous appuyant sur les idées de la philosophie française que nous pouvons échapper à l'esclavage des éléments, étrangers pour nous, de la pensée allemande et atteindre, ne serait-ce que dans un avenir lointain, l'indépendance » (II, p. 2). Ceci évidemment est écrit aux meilleurs jours de l'alliance franco-russe; la russification des provinces baltes, les tarifs douaniers de 1887 destinés à protéger l'industrie russe naissante avaient refroidi les amitiés germaniques; les crédits français se substituaient aux crédits allemands; l'escadre française avait visité Cronstadt en 1891, la flotte russe, Toulon en 1893. La francophilie de Vvedenski était facilitée par les circonstances.

Université allemande, Université française

C'est d'abord l'ambiance de l'Université française qui a surpris Vvedenski : « Ce serait une grande erreur que de l'imaginer comme les universités allemandes que nous, Russes, nous connaissons. » Lors des cours publics notamment, tous sont admis sans distinction de formation, de sexe ou d'âge, alors qu'en Allemagne les femmes ne peuvent entrer; bien sûr, note-t-il, cela ne va pas toujours sans difficulté; il y a même parfois des « scandales »; c'est ainsi qu'aux leçons de Larroumet, professeur de littérature française, les étudiants pour protester contre les auditrices qui leur enlevaient leurs places, organisèrent une manifestation, faisant retentir la salle « de cris frénétiques » dirigés tant vers les auditrices que vers le professeur lui-même. « En Allemagne, à cet égard, il y a plus de sévérité et d'ordre! »

Mais cet esprit frondeur ne signifie pas un refus de travailler. « Comme par une sorte de dédommagement à l'égard de cette indulgence » (II, p. 7), pendant les cours spéciaux appelés conférences, étudiants et étudiantes « présentent obligatoirement de nombreux travaux à court terme, sérieux, difficiles, ennuyeux »; c'est un exposé sur un thème donné d'avance, une étude dans le texte des classiques de la philosophie, une analyse d'œuvres d'auteurs nouveaux. « Et tout cela, il faut le dire à l'honneur des étudiants parisiens, docilement, patiemment » (II, p. 7). Ce travail exige de l'initiative de la part de l'étudiant, « il s'y applique tout à fait sérieusement,

sachant que cela lui sera utile et nécessaire » (II, p. 7) et cela lui prend les deux tiers du temps qu'il consacre à la philosophie.

Cette conception des études constitue, aux yeux de Vvedenski, « un avantage décisif » et contraste avec ce que l'on voit dans les universités allemandes; ici l'on semble nourrir une passion pour l'originalité à tout prix; c'est tantôt « une pernicieuse profondeur de pensée », tantôt « le penchant vers sa propre pensée » qui paralyse les forces intellectuelles de cette nation et qui en divise les philosophes « en écoles innombrables qui ne se comprennent pas et ne s'écoutent même pas ». Certes, ajoute-t-il, il n'est pas interdit en France d'exprimer « sa » pensée mais l'étudiant le fera « ensuite, plus tard »; il devra d'abord éduquer sa réflexion dans l'étude de Platon, Aristote, Cicéron, Bacon, Descartes, Leibniz, Malebranche, Kant, Cousin... rédiger une série de travaux écrits préparatoires et enfin subir « un examen, il faut le dire, sérieux ».

De cet examen qui est l'agrégation et qui semble l'avoir impressionné, Vvedenski fournit à ses lecteurs les sujets donnés au concours de 1892 ainsi que les conditions de son déroulement; c'est ainsi que nous apprenons que chacune des deux épreuves écrites durait sept heures (de 7 à 14 heures, indique-t-il!) et qu'il fallait d'une part expliquer si la différence entre le sensible et l'intelligible est une différence de nature ou de degré et d'autre part préciser les rapports entre la philosophie de Malebranche et celle de Spinoza.

Pensée allemande, pensée française

Mais la différence entre pensée allemande et pensée française ne tient pas seulement au style des établissements et aux méthodes pédagogiques employées; elle consiste également « dans le choix des questions, dans leur problématique et dans les procédés de résolution » (II, p. 3).

Or, « cette différence est ressentie de façon particulièrement vive lorsque, comme ce fut le cas pour nous, on change rapidement de lieu et lorsqu'on passe sans milieu de transition d'une atmosphère intellectuelle à l'autre, de celle des Allemands à celle des Français : autres gens, autre esprit, autres intérêts, autres idées; parfois ce sont les mêmes questions

angoissantes, universellement humaines, mais les réponses... » (II, p. 3). Vvedenski estimant inutile d'achever sa phrase, explique aussitôt sous quels traits généraux il se représente la philosophie allemande. « L'Allemand, par nature, est analytique, sans prendre garde qu'il a créé toute une série de systèmes grandioses qu'on appelle idéalisme constructif. Il écrit habituellement un système complet mais n'y résout substantiellement qu'une seule question... il poursuit une tâche unique sans prêter attention à celles qui sont contiguës et de même genre; il développe une seule idée, de préférence séparée, isolée de toutes les autres. Aussi la philosophie allemande a-t-elle établi toute une série de principes grandioses, profonds, bien développés mais s'excluant réciproquement, si bien qu'il n'y a pas de passages de l'un à l'autre; ils se tiennent les uns à côté des autres comme des abstractions mortes, fermées sur elles-mêmes. Tels sont précisément les principes dominants de la philosophie allemande contemporaine : le panlogisme, le pantélisme, le panexistentialisme. « Tout est raison », dit Hegel. « Non pas raison, mais volonté », corrige Schopenhauer. « Non pos volonté, mais sentiment, tout est sentiment », se sont dépêchés de dire les représentants du panexistentialisme... » (II, p. 3). Vvedenski précise ses objections : « Lequel des principes de compréhension du monde énumérés convient-il de tenir pour le plus vrai? ou, s'il est difficile de choisir entre eux, ne peut-on du moins régler l'affaire en les réunissant? certes, ce serait ce qu'il y a de mieux; mais voici la difficulté : ils sont développés si abstraitement et si exclusivement que nous avons peu d'espoir d'en apercevoir la conciliation, du moins dans un proche avenir. Et la philosophie allemande se met à virer de bord brusquement; dans ses efforts vers l'absolu, vers l'essence authentique, elle se transforme tout droit en phénoménalisme, elle déclare qu'elle se satisfait pleinement de la connaissance du lien des phénomènes et qu'elle ne cherchera aucune essence, aucune explication du monde « dans son principe » (II, pp.3-4); c'est le néokantisme. « Voilà le résultat. Voilà ce qui nous restera après les études consacrées à la philosophie allemande de notre siècle. Devant la pensée se dressent deux questions fatales et angoissantes : ne peut-on traverser la frontière de la connaissance du phénoménal sur laquelle la pensée allemande a tendance à se reposer mais dont

les interrogations métaphysiques de notre esprit ne peuvent se satisfaire? ne peut-on, de plus, réunir les principes dispersés du panlogisme, du pantélisme, du panexistentialisme? » (II, p. 4).

Dans les parties précédentes de son livre, Vvedenski s'était montré cependant moins sévère. Il avait d'abord fait remarquer : « L'idéalisme du début du siècle a engendré en vertu de la loi du contraste le matérialisme » (p. IX). Il avait ensuite répété qu'« un extrême engendre toujours l'autre extrême. Dans la vie libre de l'esprit humain, cela ne s'est jamais justifié avec autant d'évidence que dans l'histoire de la philosophie allemande du siècle présent. Hegel et Feuerbach, quelle opposition! Et cependant à l'heure actuelle tout le monde convient de ce que la philosophie de Feuerbach s'est développée de façon conséquente à partir de l'hégélianisme » (I, p. 164). Mais Vvedenski soulignait aussi que, dialectiquement, Hegel se trouvait justifié par sa propre négation; si l'orientation présumée de la philosophie allemande, expression d'un dynamisme universel par opposition au mécanisme mathématique, se confirme, disait-il, alors le panlogisme hégélien aura vécu, mais, en même temps, du fait que cette philosophie dépassée se change précisément en son contraire; il sera démontré « que sa loi fondamentale, la loi du développement dialectique, a une vérité relative » (I, p. 7).

Quoi qu'il en soit, le développement de la philosophie allemande, si nécessaire dans ses contradictions, laisse au penseur russe une impression d'insatisfaction. « Et voilà qu'abordant ces angoissantes questions dans l'atmosphère de la philosophie française, ayant commencé à respirer son air, on sent d'un seul coup qu'on ne dépense plus inutilement sa force, car la pensée française n'a jamais perdu l'unité originelle, immédiatement donnée, des principes dont il est question et n'a jamais opposé le savoir à une réalité authentique qui serait exclusive de toute connaissance phénoménale » (II, p. 4). Cette pensée trouve dans « l'acte de connaissance immédiate de notre propre vie intérieure » la clef tant espérée pour entrer dans la réalité authentique. C'est dans une atteinte intuitive, immédiate, sorte d'acte « de foi », d'un principe premier, substantiel et universel, qui est en même temps raison, volonté, sentiment, qu'elle a trouvé le point de départ d'une explication totale du

processus universel. Aussi Vvedenski propose-t-il pour le définir le terme de fidéisme par opposition à ce qu'il appelle le volontarisme allemand. Citant la fin d'un livre de Ravaisson « la matière est le dernier, l'ultime degré et comme l'ombre de l'être », Vvedenski affirme : « Nous verrons plus loin que les idées de la philosophie française contemporaine servent en quelque sorte de commentaire à cette thèse » (II, p. 5). Sans doute ne s'agit-il pas cependant d'une synthèse définitive; il y a là aussi une sorte d'« unilatéralité » qui par réaction suscite « d'autres courants de pensée encore plus unilatéraux » (II, p. 5); c'est d'une part l'ultramontanisme et la tendance mystique, d'autre part le scepticisme esthétique de Renan et le positivisme; mais « ce n'est pas là que se situe le centre de gravité » (II, p. 6). La pensée française authentique, selon Vvedenski, se trouve dans la ligne du spiritualisme. Le défaut du spiritualisme du XIX^e, dit-il en citant Janet, a été de trop insister sur la différence entre le monde et Dieu; il a montré Dieu en dehors du monde et le monde en dehors de Dieu, mais il n'a pas suffisamment montré Dieu dans le monde et le monde en Dieu. Vvedenski estime que le monisme idéaliste de Fouillée répare cette erreur : selon lui, dit-il, nous sommes une concentration de la sensibilité universelle; « la réalité, pour ainsi dire, entre en nous et s'identifie à nous, si bien que la différence entre objet et pensée, ou sentiment, disparaît en quelque sorte et que non seulement nous atteignons la réalité et l'apercevons telle qu'elle est en soi mais que nous devenons nous-mêmes jusqu'à un certain point cette réalité... Vérité et réalité, de ce point de vue coïncident. Le problème du savoir est résolu. Il n'y a plus deux mondes » (II, p. 314).

Une autre différence notable entre pensée allemande et pensée française apparaît dans leur attitude à l'égard des sciences exactes. Pour protéger les traditions du spiritualisme français contre les objections portées au nom des sciences exactes, la philosophie française est obligée de s'intéresser aux sciences : « aussi dans la France actuelle, conformément à ce que nous voyons aujourd'hui en Allemagne, on remarque une tendance à l'organisation d'une philosophie dite scientifique » (II, p. 316), mais en Allemagne, ces philosophies sont dépendantes des sciences exactes, alors qu'en France les données scientifiques n'ont qu'une portée documentaire ; le point de

vue est tout autre ; et Vvedenski cite Lalande et Bertrand. Quant à l'attitude de l'ensemble de la philosophie allemande à l'égard de la science, Vvedenski n'y voit qu'incertitude et anarchie : « Nous voyons ici beaucoup de nuances, à commencer par une ignorance parfaite de la science exacte pour finir par la fusion la plus complète de la première et de la seconde » (I, p. 1).

L'avenir de la pensée occidentale

Il ne faut cependant pas désespérer de l'avenir de la philosophie allemande : « Il y a, semble-t-il, beaucoup de signes du renouvellement qui est en préparation dans la pensée allemande » (I, p. 184). Il ne faut pas non plus l'opposer trop radicalement aux idées françaises : « Comparant le développement de la philosophie française la plus récente et celui de la philosophie allemande, nous trouvons dans les deux processus, en dépit de toutes leurs différences, quelque chose d'analogue : c'est qu'ici et là la philosophie a d'abord revêtu un caractère intellectualiste unilatéral mais qu'ensuite elle s'en est libérée peu à peu et s'est trouvée pénétrée de tendances idéo-pratiques. Parfois, sous l'influence de ses propres stimuli internes, parfois sous l'influence indirecte de son histoire extérieure, la pensée reconnaît progressivement et toujours plus clairement qu'en elle-même elle ne peut être un but de vie » (II, p. 329).

Il y a donc une évolution commune qui se dessine : « ... l'humanité, dans la personne des nations les plus avancées (Allemagne et France) commence à comprendre de plus en plus clairement que la loi régissant la vie de la nature n'est pas la loi de la logique abstraite... mais la loi de l'harmonie et de la liberté déterminée par l'idée de perfection et de bien. De là, il lui devient possible de s'élever à la compréhension de cette vérité que le Principe suprême du monde et la Source de la vie n'est pas quelque idée impersonnelle et sans volonté, mais une Personnalité » (II, pp. 329-330). L'ouvrage de Vvedenski s'achève sur une vision optimiste de l'avenir philosophique car « ... s'éveille le besoin d'une philosophie interprétant le monde comme un milieu où l'on peut découvrir le grain de vie vraiment spirituelle déposé dans notre nature » (II, p. 330). On peut même deviner la tendance de ce spiritualisme : « ... On peut s'attendre à ce qu'en France, comme en

Allemagne, la philosophie du futur se définisse comme philosophie de la personnalité » (II, p. 330). Déjà, dans la partie précédente de son travail, Vvedenski s'était exprimé de façon identique : « ... les éléments de la philosophie du futur évoquée par nous sont déjà ramassés dans une sorte de synthèse, dans une philosophie du personnalisme » (I, p. 186).

Les crises cycliques de la philosophie

Mais cet optimisme concerne le futur; pour ce qui est du présent, Vvedenski éprouve beaucoup plus de réserve. « Ne devons-nous pas penser, à la suite de ce que nous avons dit plus haut, et à la suite d'autres phénomènes semblables, que la pensée allemande contemporaine (et peut-être aussi la pensée de toute l'humanité) est à la veille d'une de ces étapes de transition, de bouleversement? » (I, p. 184). Il existe, selon Vvedenski, des crises périodiques de la philosophie; cela tient à ce que cette dernière se développe organiquement et non mécaniquement. « La philosophie est vivante et mouvante comme la vie... Son histoire n'est pas semblable à la direction linéaire d'un courant qui pousse éternellement ses vagues un peu plus en avant (ce qui serait plutôt l'image du mouvement des sciences positives), mais à un océan fermé sur soi avec ses flux et ses reflux réguliers, périodiques; comme un océan, la pensée philosophique revient toujours vers ces mêmes rives, ces mêmes questions et ces mêmes vérités éternelles, bien qu'à chaque marée elle apporte dans ses vagues quelque chose de nouveau dont elle s'était enrichie au moment du reflux » (I, p. 3).

Mais il faut quand même, pour s'en tenir à l'image de Vvedenski, expliquer le mécanisme de la marée. L'auteur s'interroge en effet : d'où vient que parfois la philosophie semble oublier ses problèmes? « pourquoi, à certaines époques, la pensée humaine abandonne-t-elle ses questions qui sont importantes et intéressantes pour d'autres qui sont moins importantes et moins intéressantes sans être pour autant plus faciles » (p. II). Vvedenski y trouve deux sortes de raisons, pratiques et théoriques. L'explication pratique, c'est que dans l'histoire de l'humanité comme dans la vie des hommes il y a des périodes d'humeur et d'aveuglement : « Ce serait une erreur de dire que l'homme est esclave de son milieu mais par

ailleurs on est loin de pouvoir le désigner comme en étant le maître... La pensée philosophique s'éveille par les interrogations de la vie et du temps... la pensée pure ne peut se développer librement que si elle n'est pas liée à des soucis et à des questions pratiques urgentes, si le penseur n'est pas préoccupé et tendu par le mouvement de son époque » (p. III). Quant à l'explication théorique, c'est tout simplement la dialectique historique des idées : « quand la pensée philosophique est libre... elle va droit aux problèmes philosophiques, bravement, avec décision », mais elle ne connaît pas encore, faute d'expérience, à quelles difficultés elle va se heurter. « Les premiers systèmes dogmatiques de la philosophie sont capables parfois de nous étonner par leur ampleur et leur caractère grandiose; mais ils sont rarement convaincants. Ils agissent sur l'homme comme le vin.. d'abord ils réjouissent l'âme par la découverte de vérités supérieures... ensuite ils l'emplissent d'hésitation et de doute » (p. v-vi). C'est l'époque des Eléates, celle aussi de Hegel. « Voilà pourquoi aux périodes brillantes du développement de la philosophie dogmatique succèdent habituellement des périodes d'indifférence et de scepticisme » (p. vi).

La philosophie européenne restera-t-elle occidentale?

Le scepticisme apparaît donc à Vvedenski comme un moment historique; de ce fait, il se trouve à la fois justifié, nié et dépassé. On peut croire au déclin d'une philosophie, mais la philosophie est toujours renaissante. Toutefois l'histoire de la philosophie ne garantit pas que cette renaissance philosophique aura lieu dans le pays même où s'est produite la crise. « Bien au contraire, elle montre que le déclin de la pensée, le fractionnement des écoles, le doctrinarisme et ses conséquences inévitables, l'éclectisme et le pessimisme, apparaissent parfois comme le dernier mot de telle ou telle nation » (I, p. 4). En faisant état de cette constatation, Vvedenski entend ne pas faire de la philosophie moderne une propriété exclusivement allemande, en dépit de tous les apports remarquables fournis par ce pays ; il pense évidemment que la continuité philosophique pourrait tout aussi bien s'exercer en Russie puisque l'exemple français révèle qu'on peut suivre une autre route que la route allemande. « Et voilà que c'est à nous, Russes, qui avons si

peu démontré jusqu'ici notre aptitude à philosopher, et qui plus d'une fois l'avons niée, c'est à nous qu'il revient, involontairement, de penser à notre rôle dans le processus historique général du développement philosophique » (p. xiv).

Ce qui attend le penseur de notre temps

Mais d'abord, quelles sont les tâches qui attendent le penseur de notre temps? Notre époque souffre d'un affaiblissement de la volonté; « pour sortir du chaos des tendances contradictoires, le penseur de notre temps doit, nous semble-t-il, accomplir les trois pas suivants » (p. x). Premièrement, « oser s'interroger sincèrement sur ce qu'il veut, sur ce dont son âme a soif » (p. x), ne pas se contenter des discussions à la mode sur la structure politico-économique de la société mais aller plus profond vers les questions éternelles. Deuxièmement, avoir un regard critique indépendant: « l'homme cultivé contemporain est chargé de toutes les connaissances possibles, c'est un phonographe ambulant ou parfois une bibliothèque » (p. xi); réconcilier, tel est le mot d'ordre à la mode; on réconcilie donc la religion avec la philosophie, la philosophie avec la science, l'idéalisme avec l'empirisme, le mysticisme avec le positivisme, l'apriorisme avec l'apostériorisme. Il vaudrait mieux parfois, estime Vvedenski, une franche hostilité. Troisièmement, se servir plus largement de la force créatrice, « ou, comme il est d'usage de le dire de nos jours, synthétique, de notre pensée ». Mais ces tâches, et surtout la troisième, la philosophie russe est-elle capable de l'accomplir? Aussi Vvedenski est-il naturellement amené à poser une question préalable: une philosophie authentiquement russe est-elle possible? le penseur de notre temps pourra-t-il être Russe?

Les Russes ne sont pas inaptes à la philosophie

Il s'agit maintenant d'écarter les arguments de ceux qui, en Russie même, prétendent que la philosophie n'est pas l'affaire des Russes; en disant que le caractère russe n'est pas apte à philosopher, on peut en effet justifier les extrémismes, d'une part, l'imitation servile de la pensée occidentale considérée comme une réflexion de qualité supérieure, d'autre part, le refus pur et simple de la philosophie en tant que tendance étrangère et incompatible avec la foi.

Vvedenski s'applique donc à établir que l'absence actuelle de philosophie ne prouve aucunement son impossibilité dans l'avenir. « On ne peut nier le fait. Nous n'avons créé aucun système » (p. xvi), mais « nous avons à peine eu le temps de sortir de l'état de jeunesse historique » (p. xvii) et « le temps de la synthèse, de la création, des conceptions propres... arrive habituellement plus tard » (p. xvii). Mais il veut aussi mettre en évidence que la nation russe est apte historiquement à faire œuvre productive en philosophie. « Le sol et le milieu sont-ils créés chez nous pour un éventuel génie de la pensée philosophique? » (p. xix). A cette question qu'il se pose, il répond affirmativement; oui d'abord parce que la productivité philosophique est proportionnelle à l'intensité des intérêts éthico-religieux; oui également parce que l'essor de la philosophie correspond habituellement à la fin d'une époque de création artistique.

C'est donc en raisonnant par analogie avec des situations historiques similaires que Vvedenski croit avoir dégagé les conditions nécessaires à l'avènement du philosophe russe. Mais les conditions suffisantes sont-elles remplies? Il n'ose l'affirmer. Une détermination de ce genre ne peut se faire qu'*a posteriori*. « La philosophie de l'histoire peut parfois déterminer pourquoi tel ou tel génie de la pensée ou tel réformateur de vie apparaît sur la scène historique précisément à tel moment plutôt qu'à un autre, dans tel pays plutôt que dans un autre, mais c'est toujours, et il ne peut en être autrement, que par une interprétation rétrospective de l'histoire » (pp. xviii-xix). En effet, « est-ce qu'on pouvait prévoir de son temps l'apparition de Socrate, de Descartes, de Kant? » (p. xviii).

Le bilan s'exprime donc finalement en termes négatifs : on ne peut pas affirmer que la philosophie n'a pas son avenir en Russie; on ne peut affirmer non plus qu'une grande philosophie russe apparaîtra. A plus forte raison ne peut-on lui assigner des buts. Pour que cela se réalise, « il faut le désir, le temps et le travail » (p. xxxiii).

Conclusions d'une lecture

Avec le recul dont nous disposons, l'ouvrage de Vvedenski présente un certain relief. Quelqu'un d'étranger à l'Occident

écrit sur l'Occident : notre curiosité se trouve en éveil; nous espérons nous voir révéler une partie de notre extériorité; et ceci d'autant plus que le décalage des années nous fait bénéficier d'une seconde distanciation par rapport à nous-mêmes. Vvedenski parle de choses contemporaines à des contemporains; il nous restitue l'actualité de ce passé; son souci de comparaison des formes de pensée et son affirmation de la continuité d'un développement général de la philosophie font de son livre un document non négligeable sur la compréhension de l'Occident en Russie.

Mais c'est un témoignage dont il faut, cependant, évaluer la portée. Vvedenski appartient à son époque, il ne l'exprime pas tout entière. S'il ne renie pas l'apport occidental, il y recherche surtout ce qui peut justifier la slavophilie vers laquelle il incline; pour l'essentiel, il adopte les vues de Khomiakov : Hegel a conduit à son point extrême le formalisme juridique et le rationalisme logique du christianisme occidental; il a de cette manière préparé la route au matérialisme; la Russie se doit de conserver les valeurs spirituelles qui lui sont propres.

Or, il existe à la même époque en Russie d'autres courants de pensée; ils sont dégagés des préoccupations mystiques et marqués par les notions occidentales d'action et d'efficacité. Ce sont eux, paradoxalement, qui vont réaliser l'idéal du penseur volontariste espéré par Vvedenski. Marx avait déclaré dans la onzième thèse sur Feuerbach que les philosophes jusqu'ici n'avaient fait qu'interpréter le monde et qu'il s'agissait désormais de le transformer. Cette pensée-là est devenue action avec Lénine. Le vœu de Vvedenski s'accomplit ainsi dans un sens imprévu : le penseur russe volontariste, effectivement apparu, loin de s'inscrire dans la ligne spiritualiste, se range au contraire dans le camp matérialiste qu'il s'agissait de détruire.

Les conclusions de Vvedenski ne sont donc pas sans appel. Ses erreurs ne sont pas non plus sans excuse. Il voulait serrer l'actualité de très près : pouvait-il échapper à la perspective dans laquelle cette actualité le plaçait? On serait mal venu de reprocher à l'auteur de s'être posé les problèmes de son temps sous prétexte qu'il n'était pas en mesure de les résoudre complètement du point de vue qui était le sien.

La lecture de son livre, en tout cas, demeure utile à plu-

sieurs titres : elle nous permet de jeter un regard extérieur sur nous-mêmes, elle nous apporte un témoignage sur cette époque fertile en idées et en passions, elle contribue à nous faire sentir l'unité profonde de la pensée européenne et de ses prolongements actuels.

Horizon élargi de la philosophie de l'art

Par **Martin PALMAERS**

Docteur de l'Université de Paris

Un des traits caractéristiques de la pensée contemporaine est assurément le fait que l'art y occupe une place d'une importance toujours croissante. On peut dire, certes, que la philosophie n'a jamais cessé de s'intéresser à l'art et qu'elle ne saurait agir autrement, ne fût-ce qu'en raison de l'universalité de son interrogation; elle s'attache, en effet, à la totalité de l'être. Sans doute! Mais il n'est pas moins évident que ni cette raison à elle seule, ni d'ailleurs le type du savoir philosophique en général, ne sauraient suffire en principe pour qu'à l'art soit attribuée une place, conforme à sa signification. Ainsi, on peut se demander si l'idéalisme allemand, par exemple, en dépit de ses affirmations les plus expressément formulées, ne demeure pas fondamentalement ignorant à cet égard et s'il est seulement capable de traiter l'art selon toutes les exigences d'une pensée rigoureuse, fidèle au phénomène qu'elle entend éclairer. B. Croce ne se voit-il même pas amené à qualifier la philosophie de Hegel d'anti-artistique? Mais cette autre pensée, qui s'est détachée de la métaphysique de l'Absolu et qui se présente comme savoir positif de l'«esthétique», arrive-t-elle à son tour à élucider d'une façon satisfaisante l'œuvre d'art, quand elle la décrit à l'aide de certaines catégories, issues, elles aussi, d'une épistémologie bien déterminée? Dans l'un et l'autre cas, et compte tenu des différences énormes existant entre ces deux disciplines, on échappe difficilement à l'impression que l'art se trouve placé dès l'abord sous la dépendance de certaines prédéterminations, que le phénomène même n'impose point.

En fait l'effort le plus considérable de la pensée actuelle consiste à délier l'art des présuppositions philosophiques, quelles qu'elles soient, afin que le phénomène lui-même soit lumière, ce qui est sa propre définition. Effort sans doute laborieux, en vue d'un but peut-être jamais pleinement atteint! Toujours est-il que cette tâche s'impose à toute réflexion, soucieuse des plus hauts problèmes humains. Car, la philosophie doit de plus en plus prendre conscience des problèmes énormes que lui pose l'œuvre d'art, non seulement pour l'art, mais plus encore pour elle-même, afin qu'elle puisse être fidèle à son idéal de savoir rigoureux. Ce que nous nous proposons dans cette étude, essentiellement propédeutique, n'est autre que d'explorer l'horizon le plus vaste dans lequel une pensée libre de l'art peut s'amorcer et de signaler le style général du savoir qui s'efforce de correspondre au langage du phénomène.

*
**

L'ANTAGONISME DE LA PHILOSOPHIE ET DE L'ART

Un premier ordre de problèmes qui constitue en même temps une lumière indispensable à la réflexion, résulte du fait incontestable de l'étrangeté originale de la philosophie et de l'art. Il faut dire davantage : la philosophie occidentale, du moins partiellement, s'est frayé une voie dans une lutte avec l'univers de l'art. En effet, à partir de Socrate et de Platon, c'est-à-dire dès le début de la philosophie, nous assistons à une méfiance non-dissimulée de la raison à l'égard du phénomène artistique, à tel point que nous sommes forcés de voir un certain paradoxe dans une combinaison de mots où figurent côte à côte l'art et la philosophie. Certes, on ne manquera pas d'observer qu'il y a bien des exceptions à cette règle; que l'idéalisme allemand, notamment, aussi bien que le mouvement anthropologique du XIX^e siècle, réservent à l'art une place éminente; que la philosophie de Nietzsche surtout s'identifie, pour ainsi dire, à la pensée de l'art. A y regarder de plus près cependant, — ce dont nous devons nous abstenir ici ⁽¹⁾, — on

(1) Le présent article prépare une étude plus ample sur *L'Art et la dialectique du sensible*, que nous espérons publier bientôt.

constate que l'art continue à subir la loi de la philosophie à laquelle il reste fondamentalement assujéti, encore que cette pensée annonce et prépare un horizon plus libre, plus vaste aussi.

Ce fait initial dont le platonisme nous avertit ne peut pas ne pas nous frapper. Car il ne s'agit pas là d'une prise de position propre à Platon, laquelle par la suite pourrait être adoptée ou abandonnée, si j'ose dire, au gré des philosophes. Bien au contraire, ce fait original est aussi *originaire*, c'est-à-dire qu'il engendre et façonne un style de pensée, appelé « philosophique ».

La philosophie, en effet, est un « phénomène » — au sens hégélien du mot — qui n'a pu se produire à n'importe quel moment de l'histoire, ni à n'importe quel endroit de la terre. Elle est une manière de penser parfaitement « précise » ⁽²⁾, et, quoi qu'il en soit de la diversité de ses apparitions historiques, les espèces sous lesquelles elle se présente révèlent toujours une identité rigoureuse de contenu grâce à laquelle elle est aussitôt identifiable. La philosophie est née en Grèce à un moment daté de l'histoire, et ce moment, qui a eu une signification décisive pour l'Occident, a déterminé tout son itinéraire. Elle est grecque, la philosophie, non seulement dans son origine, mais encore dans son essence et son existence. Ou plutôt, cette origine grecque a marqué la nature et le destin de la philosophie. Les grandes questions que la philosophie s'est posées au cours de son histoire, nous les trouvons déjà à

(2) Au sens où Bergson parle de « l'intuition philosophique comme ce qu'il y a de plus *précis* dans le système » (cf. *La Pensée et le Mouvant*, 12^e éd., p. 130). Bergson, en des pages admirables et d'une limpidité parfaite, distingue à bon droit entre l'intuition philosophique et le corps doctrinal dans lequel l'intuition s'articule. Seulement, s'il nous renvoie aux cadres historiques pour la compréhension d'un système comme celui de Spinoza ou de Berkeley, Bergson met l'*intuition* au compte de la seule vision personnelle. Il nous semble, au contraire, que l'intuition, elle aussi, dépasse l'ordre purement individuel, et qu'une grande pensée réussit à effacer la personne du philosophe. L'intuition, qui est à la base de la doctrine, ne relève pas uniquement d'une décision particulière ; elle est la reprise d'une intention commune, historique que nul ne peut susciter à sa guise et en dehors de laquelle aucune philosophie n'est possible. Dans un langage husserlien nous pourrions dire qu'il s'agit de déceler une « essence » philosophique qui s'est formée et se forme dans l'histoire.

ses tout premiers débuts ⁽³⁾. Les philosophes au fond n'ont jamais cessé de soulever les mêmes problèmes; dans leur langage le « Même » accède à la parole et cela constitue contre toute apparence l'unité foncière de la philosophie. Inutile de dire que cette *Selbigkeit* ne se confond nullement avec l'uniformité d'une pensée intemporelle, se répétant sans cesse et s'affirmant en dehors du langage de l'histoire. Si la philosophie est une, les philosophies ne s'échangent point. Entre la vérité et le temps, point d'incompatibilité, et, poursuivant un langage d'origine présocratique, nous dirions volontiers que l'histoire développe une dialectique sans fin dans laquelle précisément le « Même » se déploie dans la présence de l'« Autre », qui par le fait même cesse d'être le « Tout-Autre ».

Or, si la philosophie porte dès son origine la marque du conflit avec l'art, on ferait fausse route en n'accordant pas à ce fait toute sa valeur. Si, en effet, ce conflit accompagne la philosophie — bien que souvent d'une façon cachée — à travers toutes ses aventures, n'est-ce pas un indice qu'il est inséparable de cette histoire? Ne faut-il pas en conclure que cette lutte est une source de lumière, susceptible d'éclairer l'essence même de la philosophie et de l'art? Sans doute, cela ne nous contraint pas d'accepter cet antagonisme tel quel; sans doute faudra-t-il questionner ce conflit à son tour; peut-être trouvera-t-on au-delà de toute adversité et dans son sein même quelque communauté secrète et profonde. Mais de toute façon, il faudra d'abord respecter cet antagonisme original et originaire, si l'on ne veut pas se tromper singulièrement sur la nature propre de l'art et de la philosophie.

Ce respect de l'histoire n'est commandé par rien d'autre que par l'exigence de la philosophie comme « science rigoureuse ». A la question : qu'est-ce que la philosophie? il est impossible de répondre par un simple recours à la seule expérience personnelle. L'« opinion », en effet, est impraticable en philosophie; elle est la négation du savoir, elle est mal-

⁽³⁾ Nous pouvons en dire autant de l'art. Ainsi M. Merleau-Ponty : « ... en un sens la première des peintures allait jusqu'au fond de l'avenir » (*L'œil et l'esprit*, in *Les Temps modernes*, n° 184-185, p. 227). Cela ne manquera pas de jeter une certaine lumière non seulement sur les rapports de la philosophie et de l'art, mais encore sur le sens de l'histoire; en particulier ce fait soulève certaines questions concernant l'idée de progrès et de perfectibilité en histoire.

fondée, elle est la sophistication de la philosophie, elle reste nécessairement en deçà du niveau proprement philosophique. Si nous voulons nous donner une image fidèle de la philosophie, c'est-à-dire, si nous avons la prétention de parvenir à un savoir rigoureux de la chose à penser, nous n'avons qu'à nous conformer au langage de l'histoire qui seul est à même d'atteindre la philosophie dans sa spécificité. Car, la philosophie *est* son histoire; celle-ci ne s'ajoute pas à elle, mais constitue le mode sur lequel la philosophie se déploie et se manifeste.

Or, — et ici encore nous devons nous contenter de ces quelques remarques — la philosophie est essentiellement la métaphysique. C'est en métaphysique, et non pas en tant que commentaire para-scientifique à la façon de la *philosophy of science*, ni en tant que savoir marginal des autres manifestations de la vie, que la philosophie s'est constituée dans son originalité, et cela de Platon à Hegel, les post-hégéliens non-exceptés.

Qu'est-ce que cela veut-dire? — En prenant la forme métaphysique et en se constituant ainsi en savoir autonome, la philosophie est toujours et partout à la recherche de la vérité ultime ou fondamentale de ce qui est. Suivant sa poussée spécifique, formulée une fois pour toutes par la célèbre définition d'Aristote au livre Γ de la *Métaphysique* et apparaissant dans toute l'histoire ultérieure, la raison philosophique se lance au-delà des phénomènes pour en découvrir le fondement permanent et éternel. Autrement dit, la philosophie se présente nécessairement comme l'institution de la raison dont le langage est essentiellement logique ou *explicatif*; elle cherche la *ratio sufficiens*, et tant qu'elle n'est pas remontée jusqu'à la source première de toute apparition, elle est consciente de l'insuffisance de ses démarches. La « raison » cherche la « raison » au double sens que recouvre le mot *ratio*, qui signifie à la fois intelligibilité » et « fondement ». C'est la logique qui exige le fondamental, lequel, dès lors, figure comme principe d'intelligibilité. En vertu d'une nécessité intérieure la raison se fait donc métaphysique, laquelle comme Bergson dit excellemment, « sera suspendue à la théorie de la connaissance... comme la connaissance devrait se suspendre à la métaphysique » (*). Pour la

(*) BERGSON, *L'Evolution créatrice*, p. 197.

philosophie — et c'est en cela qu'elle est métaphysique — il y a convertibilité essentielle de l'être, de la vérité, du fondement. C'est pourquoi son discours est essentiellement une logique explicative ou causale.

On a donc raison de dire avec Heidegger que la philosophie est non seulement une ontologie : science de l'être, mais qu'elle est toujours aussi une théologie : science de l'être suprême, et que le caractère onto-théo-logique est inséparable de la métaphysique. Quelle que soit d'ailleurs la forme que l'on donne à ce théos. Que l'être par excellence soit conçu comme l'Idée platonicienne du Bien, comme le Moteur Immobile aristotélicien ou comme le *Nous* néo-platonicien; que ce soit la *Causa-sui* des cartésiens, l'Esprit absolu hégélien, la Volonté schopenhauérienne ou le Retour éternel nietzschéen; voire la Matière, la Vie, la Praxis Humaine ou n'importe quel autre étant écrit en majuscules, dans lequel la plénitude de l'être habite, à chaque moment le fondement se pose comme ce qu'il y a « le premier à partir duquel il y a soit de l'être, soit du devenir, soit de la connaissance » (*). A travers toutes ses variations historiques de contenu, une même forme philosophique tend à s'instituer et s'institue effectivement, à savoir l'égalité de la vérité et de la *ratio*, la convertibilité de l'être et de l'absolu. Ainsi la rationalité occidentale se révèle sous des formes extrêmement diverses, bien que fondamentalement identiques, et cette même détermination formelle est, selon Heidegger, non moins agissante dans les sciences positives (et dans la technique) que dans la philosophie la plus classique. Nous comprenons enfin que dans cette situation la « vérité » s'identifie nécessairement à l'« adéquation » ou à la « rectitude », le *summum ens* — quel qu'il soit — étant la *mesure* de tout être, de toute connaissance et de toute valeur.

Il n'est pas malaisé de voir qu'une logique de telle nature se heurte nécessairement au langage de l'art. Car l'art ne tend pas à expliquer, ni à justifier, ni à rationaliser; s'il cherche la profondeur des phénomènes, il ne cherche point leur fondement; l'idée d'exactitude, d'adéquation, de mesure lui est parfaitement étrangère; son histoire n'est pas celle d'un progrès,

(*) ARISTOTE, *Métaphysique*, Δ 1, 1013 a.

et l'hypothèse d'une œuvre absolue, susceptible de combler toute aspiration artistique, est dénuée de sens. Faut-il donc dire que l'art n'est pas langage des choses, qu'il n'a aucune fonction cognitive et que son rôle se borne à embellir et agrémenter l'existence de l'homme? Cette appréciation est caractéristique de la philosophie et de la rationalité en général. C'est de cette façon que le conflit, dont il est question, se solde toujours au détriment de l'art; il nous suffit d'avoir constaté le fait, après avoir analysé très sommairement la structure du projet philosophique en général. Ce conflit est réel et inévitable. Aussi une critique approfondie préalable s'impose à toute tentative d'une « philosophie de l'art ».

Cependant, bien loin de constituer un échec quelconque, il nous semble que cet antagonisme est de nature à éclairer singulièrement et la philosophie et l'art. Ainsi, par exemple, la question si âprement discutée de nos jours de l'historicité de la métaphysique, ainsi que, corrélativement, le problème de l'*alètheia* — qui n'est pas « vérité » mais « dévoilement » — peut à partir de là s'orienter dans une direction toute positive, que l'on cherche en vain ailleurs. — A cet égard il faut, croyons-nous, donner un sens très profond au mot de Nietzsche : « L'art nous est donné pour nous empêcher de mourir de vérité ⁽⁶⁾. » Cette parole, en effet, ouvre sur un horizon non-philosophique des phénomènes.

PHILOSOPHIE DE L'ART ET ESTHÉTIQUE

Un second ordre de problèmes, susceptible d'élargir considérablement l'horizon de la pensée de l'art, est celui qui concerne les rapports de la philosophie et de l'esthétique.

Ici encore il faut éviter les confusions. Trop souvent on a tendance à identifier purement et simplement « philosophie de l'art » et « esthétique ». Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'une telle identification manifeste un manque total d'optique historique. En effet, si l'origine de la réflexion philosophique sur l'art coïncide avec les débuts de la philosophie elle-même, l'esthétique, par contre, telle que nous la

(6) NIETZSCHE, *La Volonté de Puissance*, trad. Bianquis, I, 453.

connaissions actuellement, est de date beaucoup plus récente; elle s'est formée au cours du XIX^e siècle, grâce surtout au mouvement anthropologique qui a succédé à l'échec de l'idéalisme allemand ('). Mais c'est surtout à propos de la nature propre de l'esthétique que les distinctions s'imposent.

La philosophie qui s'attache à l'étude de l'art peut se présenter et s'est présentée au cours de l'histoire, soit comme une métaphysique, soit comme une critique transcendentale de type kantien, soit comme une esthétique. Pour plus de clarté, ne parlons que du premier et du troisième type.

D'une façon générale — nous sommes forcé de reprendre quelques observations déjà faites — la réflexion métaphysique situe l'art et la beauté à l'intérieur de la totalité de l'être et pose le problème de leur vérité. Cela ne semble guère susciter de problèmes particuliers, car la « philosophie première » se donne pour tâche de sonder l'être en tant qu'être, c'est-à-dire, la vérité ultime de l'être. Cependant, on constate par le seul énoncé du programme, qu'à la lumière de la détermination métaphysique générale de l'être et de la vérité, une nette distinction est d'ores et déjà faite d'une part entre « vérité » et « beauté », d'autre part entre « art » et « savoir ». En outre, il est établi une fois pour toutes que la vérité sera l'objet de l'*épistèmè*, tandis qu'à l'art est assigné le seul domaine de la beauté. Ainsi on assiste de prime abord à une tension entre le beau et le vrai, et c'est elle qui donne à la métaphysique de l'art, ainsi que plus tard à l'esthétique, leur tonalité propre. Ce qui importe à cet égard c'est de souligner le caractère proprement métaphysique de cette dualité, qui se présente dès l'abord comme un cas particulier de l'opposition générale entre être et non-être, essence et apparence, vérité et erreur, *épistèmè* et *doxa*. Du coup toutes les grandes questions métaphysiques sont posées, et l'art, de l'une ou de l'autre manière, sera le carrefour du débat. L'art est devenu problème de vérité du fait que la vérité de l'art est devenue problématique.

A vrai dire ce style de réflexion est, à partir d'Aristote, doublé d'un autre, sensiblement différent du premier et nullement métaphysique. La *Poétique* d'Aristote, en effet, se pré-

(') Voir à ce sujet l'ouvrage remarquable de L. Landgrebe, *Philosophie der Gegenwart*, Bonn, 1952, surtout pp. 117-136.

sente comme une théorie pratique concernant les règles et les normes de la création artistique : un « art poétique » comme l'histoire de la littérature nous en a légué un nombre considérable. Il est bien vrai qu'Aristote, en adoptant l'idée d'imitation, fait appel à la formule-clé de la philosophie platonicienne de l'art; toujours est-il que sa préoccupation s'oriente exclusivement vers les idées directrices, gouvernant la production artistique. Sous quelques réserves on pourrait donc dire que cette intention-là est déjà d'ordre « esthétique » avant la lettre. C'est déjà de la part du métaphysicien un intérêt en quelque sorte humaniste et anthropocentrique qu'il porte à l'œuvre d'art. Celle-ci l'intéresse pour autant qu'elle pose des problèmes à son auteur, et le philosophe a conscience que sa responsabilité est engagée dans la solution de ces problèmes. Mais, d'autre part, il est tout à fait remarquable de constater que ce glissement d'accent s'est produit précisément chez un métaphysicien. Car, tout en n'étant pas d'ordre philosophique, la préoccupation d'Aristote à ce sujet n'est pas moins tributaire d'une conscience métaphysique. Si, en effet, l'œuvre d'art se trouve abordée par le biais d'une « Poétique », c'est qu'elle a été conçue au préalable à la lumière de certaines déterminations générales qui, elles, sont d'ordre métaphysique. D'autre part, quant à sa forme et son contenu propres, il est évident qu'une telle théorie se développe dans un registre spécifique, qui n'a rien de commun avec la métaphysique. S'il y a donc un enracinement — occulte — de la « Poétique » dans la « Métaphysique », il y a entre elles tout à la fois inversion de sens et continuité d'inspiration.

Cette remarque vaut, toute proportion gardée, également pour l'esthétique moderne. On pourrait définir celle-ci comme la science qui s'attache à l'étude de l'expérience de la beauté artistique, ainsi qu'à son objet en tant que corrélat de cette expérience. D'après le *Vocabulaire-Lalande*, elle est dite *théorique* ou générale en tant qu'elle se propose de déterminer quel ensemble de caractères communs se rencontrent dans la perception de tous les objets qui provoquent l'*émotion esthétique*; elle est dite *pratique* ou particulière en tant qu'elle étudie les différentes formes de l'art.

On pourrait donner d'autres définitions également valables, également insatisfaisantes : elles nous offrent toutes une idée

par trop matérielle de la chose à définir. Si l'on veut comprendre ce dont il s'agit dans l'esthétique, il faut remonter au début de la philosophie moderne, c'est-à-dire au moment où la pensée européenne a pris un tournant décisif vers la subjectivité. En effet, tout en n'étant pas une métaphysique par elle-même, l'esthétique, telle que nous la connaissons jusqu'à présent, est issue de ce courant immense des temps modernes, qui fonde la philosophie sur la subjectivité. S'il est vrai que l'esthétique est une théorie de l'expérience de l'art — selon son aspect subjectif et objectif — il faut bien dire qu'elle n'a pu prendre sa figure caractéristique qu'à partir du moment philosophique où le réel s'est scindé en deux domaines antagonistes. Cette scission s'avérera extrêmement féconde par la suite et ne manquera pas de susciter une riche prolifération de sciences humaines et naturelles. A partir de là la subjectivité s'imposera de plus en plus, et, pour ce qui est de l'expérience artistique, on doit à ce fait toutes les analyses psychologiques, historiques, sociologiques des temps nouveaux. Parlant d'esthétique, il faut donc entendre la qualification de « moderne » au sens le plus strict du mot. — Le terme même est d'ailleurs créé vers 1750 par Baumgarten, comme titre d'un ouvrage ayant pour objet l'analyse et la formation du goût. C'est toujours en ce sens très précis qu'il est employé par Kant dans la *Critique du Jugement*.

Toutefois, quant à sa forme finale et définitive, l'esthétique est postérieure au kantisme et à l'idéalisme allemand. En effet, c'est au XIX^e siècle qu'elle a reçu sa figure définitive. Cela veut dire qu'elle est tributaire non seulement de la métaphysique de la subjectivité, mais encore de la fin de cette métaphysique. C'est précisément à l'époque qui a été témoin de la décomposition de l'idéalisme et au moment du « crépuscule des idoles » que l'esthétique s'est constituée en discipline autonome. A l'âge métaphysique succède l'âge anthropologique. A partir de ce moment la première certitude de l'homme européen ne sera plus le *cogito* cartésien, ni l'esprit absolu hégélien ou une autre figure idéale, mais l'homme terrestre, qui se retrouve au-delà du tombeau des dieux et dont nous parlent les sciences expérimentales, caractéristiques du siècle passé. En franchissant ce pas et malgré son aversion de la métaphysique, l'« esprit » de cette époque — entendu au sens diltheyen —

parachève la grande étape historique de la philosophie du sujet, commençant par Descartes et aboutissant à l'empirisme positiviste. Ainsi, tout en refusant d'être métaphysique, voire philosophique, cet âge n'arrive pas à dissimuler ses options fondamentales et ses connexions historiques. C'est elles qu'il importe au plus haut point de mettre au jour, non certes pour en dénoncer telle ou telle indigence, mais pour en saisir la structuration essentielle.

De cette marche de l'histoire l'esthétique moderne est un indice des plus révélateurs. Elle est cette théorie de l'expérience de l'art qui correspond exactement au mouvement anthropologique général du XIX^e siècle, lequel se prolonge jusqu'à nos jours. L'art pour elle est objet de sentiment, de plaisir, de satisfaction, de jouissance, de goût. La subjectivité psychologique est au centre de son intérêt et les catégories esthétiques kantiennees lui servent d'herméneutique. Jusqu'à nos jours elle a conservé cette image, et c'est ainsi qu'un auteur contemporain bien connu s'exprime à ce sujet de la façon suivante : « En disant que l'expérience esthétique est celle du plaisir, nous entendons donc toujours par là le genre d'émotion que donne la vue d'un tableau dont l'appréhension est désirable pour elle-même. Le beau est l'être dont la nature est de donner ce plaisir et de faire naître ce désir; en d'autres termes, c'est l'être en tant que cause de telles appréhensions sensibles, de tels plaisirs accompagnés d'une activité de l'esprit (°). » Ce texte a le grand mérite de mettre en évidence le sens du propos d'esthétique. A partir d'une théorie anthropologique, au moins tacitement admise, l'esthétique se propose avant tout de fixer le statut philosophique du retentissement émotif, provoqué par la présence de l'œuvre d'art. La jouissance ainsi produite s'approche de la « contemplation », dont elle est une « variété » (°). Bien que l'on soit amené ainsi à parler d'une « délectation qui s'approfondit en connaissance », on se tient soigneusement à la distinction qui sous-tend toute l'histoire de l'esthétique, à savoir celle de la beauté et de la vérité, celle de l'expérience et de la connaissance, celle de la subjectivité et de l'objectivité.

(°) E. GILSON, *Peinture et Réalité*, Paris, 1958, p. 229.

(°) *Ibid.*

Or, cette dualité dont l'esthétique est partie, — et non seulement l'esthétique, mais, comme nous l'avons dit, toute la philosophie de l'art, ce qui nous permet d'envisager leur affinité secrète, — cette dualité, dis-je, est manifestement d'ordre métaphysique. Elle fait qu'à l'art échoit un domaine culturel, sans doute, mais, somme toute, en marge du réel, faisant figure d'embellissement de la vie, tandis que la « vérité » se trouve identifiée à l'objectivité scientifique. Dans un tel contexte, l'art est irrémédiablement relégué dans l'ordre purement subjectif et irréel, à telle enseigne que Bergson, par exemple, va jusqu'à dire qu'il provoque chez nous comme un état d'hypnose, en faisant s'endormir nos facultés actives ⁽¹⁰⁾. Cette thèse selon laquelle l'art est de la part du spectateur objet de délectation, de la part du créateur expression d'émotions, est universellement admise de nos jours par les philosophes, les sociologues, les psychologues, les historiens. Surtout, elle fait corps avec la situation éphémère de l'art au sein de la société contemporaine. — C'est à elle d'ailleurs, nous le notons au passage, que nous devons l'existence de ces institutions précieuses, caractéristiques des temps modernes, dont la tâche est de nous permettre les délices esthétiques, notamment : les musées, les expositions d'art plastique, les salles de concert.

Telle est, croyons-nous, l'image de l'esthétique, replacée dans le cadre de la philosophie moderne. Il nous semble que cette mise en perspective est indispensable pour arriver à une compréhension bien-fondée de la réflexion sur l'art, telle qu'elle s'est présentée au cours de l'histoire.

Cependant tout n'est pas dit par là. Il est un fait que l'esthétique est en pleine effervescence; elle prend conscience d'elle-même, elle s'interroge sur sa structure, ses valeurs et ses limites, elle est en train de se transformer considérablement. D'une façon générale on peut dire que sa préoccupation primordiale est de se purifier de toutes les catégories empruntées à une philosophie donnée, dans laquelle les *artistes* ne se sont jamais reconnus. Certes, ce sont jusqu'ici des ébauches plutôt qu'une route clairement tracée, et il faut même dire que l'orientation nouvelle n'est pas radicalement différente par rapport au passé. Aussi faut-il attacher plus de prix à son intention géné-

(10) BERGSON, *Essai sur les données immédiates de la conscience*, p. 11.

rale — fort importante — qu'aux acquisitions obtenues jusqu'à présent. Mais le fait même est significatif. Ce qu'elle entend faire, c'est avant tout laisser parler les phénomènes. L'esthétique dans sa version la plus récente accomplit une œuvre d'ascèse; elle veut bannir tout ce qui ressortit à une certaine idéologie, élaborée à *propos* de l'art, par le truchement explicite ou implicite d'une métaphysique, dans l'ignorance plus ou moins grande des phénomènes. En accomplissant cette *katharsis*, elle s'allie au mouvement phénoménologique qui veut aller « aux choses-mêmes ».

C'est d'ailleurs par la force des choses que l'esthétique est contrainte de faire ces nouvelles démarches. En effet, le propre de l'art contemporain est de manifester des caractères tels que l'esthétique dans sa forme reçue n'est pas à même d'en articuler et d'en justifier les dimensions essentielles. En face du phénomène de l'art, tel qu'il se présente à nous, les catégories traditionnelles de l'esthétique s'avèrent nettement insuffisantes. C'est ce qu'avait déjà remarqué Hegel, en insistant sur la nécessité de dépasser les définitions habituelles du beau et les notions similaires : « Car, dit-il, au fond ces définitions reviennent à dire que le beau sert à réjouir la vue et l'esprit, à évoquer des sentiments, à procurer un plaisir ⁽¹¹⁾. » Cette exigence est d'autant plus impérieuse quand il s'agit du discours relatif à l'art contemporain.

Car celui-ci ne veut ni plaire, ni réjouir, il n'aspire pas à la beauté, mais à la vérité. Ce que Rodin ne se lasse pas de répéter touche à l'essence de l'art contemporain et de tout art : « Il n'y a réellement ni beau style, ni beau dessin, ni belle couleur : il n'y a qu'une seule beauté, celle de la vérité qui se révèle. Et quand une vérité, quand une idée profonde, quand un sentiment puissant éclatent dans une œuvre littéraire ou artistique, il est de toute évidence que le style ou la couleur et le dessin en sont excellents ; mais cette qualité ne leur vient que par le reflet de la vérité ⁽¹²⁾. »

Il faudrait accorder au terme « vérité » qui figure dans ce texte tout son poids et l'entendre au sens le plus strict : il s'agit à la lettre d'une vérité, se manifestant dans l'œuvre d'art

⁽¹¹⁾ HEGEL, *Esthétique*, trad. Jankélévitch, I, p. 80.

⁽¹²⁾ RODIN, *L'Art*, p. 137.

et n'existant nulle part ailleurs. On ne prétend nullement — faut-il y insister? — qu'il n'y a pas d'autre vérité que celle-là; on dit seulement, et de la façon la plus formelle, qu'il y a une vérité authentique, propre à l'art. On a enfin pris conscience de l'irréductibilité absolue de l'œuvre d'art, sur laquelle on se méprendrait complètement si l'on voulait l'aborder à l'aide de certaines catégories, empruntées à la psychologie ou quelque autre science humaine. Elle n'est pas expression d'émotions, ni figuration symbolique de profondeurs psychologiques, ni davantage élément d'une culture que l'histoire d'un peuple a suscitée et nourrie; du moins elle n'est pas tout cela en dernière analyse. Elle est avant tout langage au sens grec de *logos*, ce qui veut dire qu'en elle apparaît une réalité, mieux encore que son être est l'apparaître d'une vérité. C'est pourquoi on peut à propos d'elle parler de « création », et si ce mot a une résonance par trop métaphysique, on peut la qualifier avec E. Souriau d'« instauratrice » de vérité. L'œuvre d'art donne à voir ce qui n'a pas été vu. Elle est, selon une formule qui pourtant peut prêter aux malentendus, « charge accrue du réel » (13). L'art de nos jours, en se dégageant définitivement de l'illusionisme, a trouvé ses propres voies, et tout en étant phénomène historique particulier, il manifeste une « essence » universelle.

Il a fallu dès lors une esthétique nouvelle, attentive au phénomène nouveau. Comme nous avons déjà noté, il s'agit moins d'une rupture d'avec le passé, que d'une réforme, visant surtout à trouver, au-delà de l'opposition, l'unité foncière du « sujet » et de l'« objet » esthétiques. Les catégories esthétiques, dont E. Souriau nous donne le tableau, ne sont pas seulement d'ordre subjectif : « Elles sont cosmiques aussi, à certains points de vue, les catégories de l'appréciation esthétique globale, telles que beau, sublime, gracieux, dramatique, etc. Epithètes cosmiques, elles caractérisent un peu confusément, et pour le sentiment surtout, le faciès d'un univers (14). » C'est pourquoi on est autorisé à parler d'une « esthétique cosmologique », en reconnaissant ainsi à l'art le pouvoir de mettre la nature en branle et au jugement esthétique, contrairement à

(13) G. PICON, *D'une esthétique contemporaine (Cahiers du Sud*, 48, n° 361, pp. 349-350).

(14) E. SOURIAU, *La correspondance des arts*, Paris, 1947, p. 263.

l'analyse de Kant, l'aptitude d'une appréhension cognitive, dont il reste à déterminer la nature. C'est donc la prétention de l'art à la vérité qui constitue l'objet de cette réflexion; c'est à partir de là que l'esthétique doit assumer une nouvelle tâche. En dernière analyse il ne s'agit d'autre chose que d'une tentative pour lever la lourde hypothèque qui a pesé si longtemps sur la philosophie de l'art et qui a marqué très profondément la conscience de l'Occident, à savoir la dissociation du réel et de l'esthétique. Cette thèse-là proclame, pour employer une autre formule de E. Souriau, « l'homogénéité de l'être instauré et de l'être naturel » (15).

Comment ne pas voir que tout le problème de l'art est là et qu'ainsi, corrélativement, une dimension secrète de la vérité attend d'être révélée? On a avancé certaines difficultés de fond touchant l'idée même d'une « cosmologie esthétique » (16). Sans doute une telle formule demande à être éclaircie; pour être tout à fait convaincante, elle a besoin d'une ample articulation philosophique et, en particulier, il importe au plus haut point de bien marquer le passage du naturel à l'artistique. Il reste néanmoins qu'elle énonce le problème le plus fondamental de l'art et qu'elle est parfaitement fidèle à l'aspiration primordiale de toute activité artistique. Pour l'art, en effet, il s'agit bien de promouvoir et d'instaurer l'être, ou pour parler un langage heideggérien, de « laisser l'étant être l'étant qu'il est ». Tout grand artiste nourrit ce désir ambitieux, et Rodin notamment a revendiqué à haute voix cette vocation qui est essentielle à tout art. Encore faudra-t-il que le philosophe par ses propres moyens, c'est-à-dire, par la pensée rigoureuse, puisse articuler cette prétention. Non pas qu'il soit le juge ou le souverain de l'art, comme Platon l'a voulu; il en est, et d'une manière beaucoup plus humble que l'artiste, le ministre et le serviteur. N'empêche que le discours philosophique est indispensable à la fondation critique de l'art et de la vérité.

C'est précisément sur une formule comme celle de « cosmologie esthétique » que le philosophe doit concentrer toute son attention. Car, le grand problème, du point de vue philosophique, est de savoir si l'on peut dissocier à la façon de

(15) E. SOURIAU, *L'ombre de Dieu*, 1955, p. 258.

(16) Notamment G. PICON, *L'écrivain et son ombre*, Paris, 1953, pp. 162-163, 189.

G. Picon « les formes de la nature et les formes de l'art ». Peut-on admettre sans discussion que « les formes de la nature sont données et données en dehors du temps, alors que les formes de l'art sont créées et créées dans le temps ⁽¹⁷⁾ » ? Tout le problème est là, et pour notre part nous sommes persuadé qu'il est insoluble sans le recours à une certaine phénoménologie, c'est-à-dire sans la médiation d'une philosophie qui remet en question l'attitude dite « naturelle » à l'égard de la nature, de la vision, de la sensibilité, de la vérité.

L'art n'est pas artifice ! Voilà, en gros et dans sa version négative, l'intuition fondamentale de l'esthétique contemporaine. Quant aux autres thèses principales, en voici en quelques lignes les énoncés que nous empruntons à J.-Cl. Piguet ⁽¹⁸⁾, en les résumant à l'extrême : 1° L'esthétique a pour objet, non pas l'idée platonicienne de la Beauté, ni le jugement de goût kantien, mais l'œuvre d'art ; 2° Elle se différencie de toute autre science humaine qui étudie l'art de son propre point de vue, telle que la psychologie, la psychanalyse, la sociologie, l'histoire, ainsi que de la critique de l'art ; 3° Elle s'attache parallèlement à l'étude de l'art et à celle de l'expérience de l'art.

Tout cela marque, à n'en pas douter, un pas gigantesque dans le développement de la pensée de l'art. Et cependant, cela suffit-il ?

Nous avons constaté que le grand problème qui se pose actuellement à cette pensée n'est pas celui de la beauté, ni de l'expérience du beau, mais celui de la vérité. Encore faudrait-il bien comprendre le sens de cette affirmation.

Il ne s'agit évidemment pas d'une certaine « sincérité », qualité morale, indispensable à toute activité créatrice sérieuse ; ni d'« authenticité » de style, ni d'« exactitude » de l'œuvre par rapport à son modèle, idée d'ailleurs parfaitement absurde. En disant que nous avons à réfléchir sur la vérité de l'art, nous nous mettons à un point de vue essentiellement différent de tous les autres auxquels les esthétiques nous ont habitués. Les questions qui se posent à ce sujet ne concernent pas telle ou telle forme d'art, telle ou telle période de son histoire, tel ou tel problème à l'intérieur de l'art même, mais l'essence de l'art, sa signification pour l'existence humaine, sa place dans la genèse

⁽¹⁷⁾ *Op. cit.*, p. 189.

⁽¹⁸⁾ *De l'Esthétique à la Métaphysique*, La Haye, 1959, pp. 75-80.

du sens des choses, du monde, de l'homme, ou, pour parler avec Merleau-Ponty, « son chiffre ontologique ». Cette question se pose avant toute autre. Pour une humanité qui a choisi de forger son destin sous les augures de la philosophie et des sciences, le phénomène artistique est toujours assez énigmatique, nous l'avons signalé. D'autre part, et quelle que soit la place qu'il occupe dans la société, l'art ne cesse de s'imposer avec force à notre attention. C'est pourquoi il pose nécessairement le problème de sa signification ontologique. Il a besoin d'une critique et d'une fondation philosophique. Si ce problème donc est celui de tous les temps, il est d'autant plus impérieux à notre époque, du fait que ce caractère éphémère se manifeste d'une façon particulièrement saisissante au sein des sociétés industrielles avancées, qui ne discernent à l'art qu'un rôle tout à fait marginal; il est banal de constater le fait.

Ce qui est moins apparent, c'est qu'ainsi la société occidentale à son tour se trouve mise à l'épreuve. En effet, si celle-ci, par ses conceptions, sa structuration, son histoire, ses pratiques, a assigné à l'art la place que l'on connaît, cela n'a pu se produire qu'à partir d'une image précise qu'elle s'est faite d'elle-même. Cette image est à l'origine des croyances, des options, des décisions, de l'échelle de valeurs, du destin de cette société. Autrement dit, la place et la fonction dévolues à l'art sont à l'image de la volonté d'une humanité, dont la structure n'est nullement un en-soi donné, mais un projet à faire. Cela même qui a façonné l'essence de l'humanité occidentale a, par le fait même, assigné à l'art sa place spécifique. Par conséquent, une compréhension intégrale de l'art ne peut s'acquérir qu'à la faveur d'une réflexion radicale sur la structure philosophique de l'humanité occidentale.

Or, il est évident que l'esthétique, réformée ou non, n'est pas habilitée à assumer cette tâche. On l'admettra sans discussion pour l'esthétique en tant qu'elle est une théorie du « plaisir » artistique.

Quant à l'esthétique « contemporaine », nous avons noté qu'elle va jusqu'à poser la question ontologique de l'art. C'est son immense mérite de proclamer une certaine « homogénéité de l'être et de l'être en poésie », mais elle ne saurait continuer sur cette route sans cesser d'être ce qu'elle est. Elle s'arrête donc — et elle doit s'arrêter — au moment où la réflexion atteint

le point ultime de l'interrogation. La recherche ultérieure n'est plus de son ressort, pour la simple raison qu'elle n'a aucune prétention métaphysique ou ontologique. Le propre de cette esthétique est de signaler une zone d'investigation et d'annoncer un style de recherche qui n'est pas le sien. On pourrait dire qu'un mouvement d'auto-dépassement lui est essentiel, qui débouche sur des horizons nouveaux. Aussi, en exposant la signification de ses thèmes principaux, nous avons besoin de recourir à un vocabulaire inconnu de l'esthétique, en faisant appel à telle ou telle acquisition d'une ontologie récente, ce qui, bien entendu, ne manquera pas de poser d'autres problèmes. En gros, nous pouvons dire que toute esthétique demeure en dernière analyse tributaire d'une métaphysique qu'elle ne peut jamais mettre en cause, mais dont il faut dire aussi qu'elle est loin d'être le seul discours philosophique possible, portant sur l'être.

Il reste cependant qu'il y aura toujours un domaine propre à l'esthétique, et que la réflexion intégrale sur l'art ne saura jamais se passer de ses services. Elle justifiera d'autant mieux son existence et ses droits à la parole, qu'elle saura s'affranchir davantage de ses liens métaphysiques.

LA PERSPECTIVE PHÉNOMÉNOLOGIQUE

La troisième source à laquelle s'alimente notre méditation, est la crise actuelle de la vérité. Non seulement elle est la source principale d'une réflexion sur l'art, c'est elle encore qui a suscité la discussion des problèmes touchant l'esthétique et la métaphysique.

Que faut-il entendre par « crise de vérité » ?

En nous servant de cette formule, nous avons évidemment recours à la phénoménologie de Husserl, dont l'objet est de soumettre à une critique cohérente l'idéal scientifique et philosophique, ainsi que l'attitude, dite « naturelle », en en dénonçant les prédéterminations métaphysiques; de là Husserl veut parvenir, par le biais d'une analyse transcendantale radicale, à une science rigoureuse, « réalisée, dit-il, en vertu d'évidences

dernières tirées du sujet lui-même et trouvant dans ces évidences sa justification absolue » (19).

On sait le caractère extrêmement sinueux de cet itinéraire. Husserl, qui a commencé par la suspension de toute mondanité pour aboutir au solipsisme de l'ego transcendantal, a fini par la position du *Lebenswelt* comme *archè* et horizon de toute intelligibilité. Bien que l'on ait parfois tendance à contester ces démarches, quant à leur efficacité au point de vue strictement transcendantal, nous estimons que le grand avantage de l'ontologie du *Lebenswelt* par rapport à la voie cartésienne du premier Husserl, réside dans la découverte d'un foyer originaire de « vérité », sans que l'on soit forcé à faire le vide. Le fait primitif n'est pas le « je pense », mais « l'être-au-monde » (20), qui est le sol unique de toute connaissance et de toute pratique, la condition et l'horizon de tout comportement humain.

Il nous semble que cette attitude-là peut fournir une base suffisamment solide et féconde pour amorcer une réflexion radicale sur l'art, sans que l'on soit exposé aux pièges d'un nouveau dogmatisme. Car, le propre de cette philosophie transcendantale est précisément d'opérer une « époché » radicale qui renonce délibérément à toute thèse, pour s'attacher exclusivement aux analyses intentionnelles, afin que le dynamisme original de la subjectivité se manifeste dans toute son ampleur. Cette analyse n'affirme rien; son seul but est de montrer la structure essentielle de ce foyer originaire dont il n'y a aucun sens qui n'en procède. C'est donc au dernier Husserl, celui de la *Cinquième méditation cartésienne* et de la *Krisis* que nous nous référons en tout premier lieu, en suivant ainsi les consignes excellentes de J. Wahl disant que : « Il s'agit de savoir si la poésie d'une certaine façon ne peut pas nous faire retrouver ce monde vital par-delà le monde scientifique (21). »

Ajoutons toutefois qu'il serait tout à fait contraire à l'esprit de la phénoménologie husserlienne de se limiter aux idées bien arrêtées du fondateur. La phénoménologie est avant tout une

(19) E. HUSSERL, *Méditations cartésiennes*, trad. fr., p. 5.

(20) Terme que l'on trouve chez tous les phénoménologues, mais qui ne se rencontre pas tel quel chez le fondateur de la phénoménologie.

(21) J. WAHL, *Essence et phénomènes*, p. 20. (Exemplaire dactylographié).

attitude plutôt qu'une doctrine, et de l'aveu de Husserl, être philosophe est une expérience personnelle ⁽²²⁾. On sait à quel point le fondateur de la phénoménologie s'est considéré jusqu'à la fin de ses jours comme débutant en matière de réflexion radicale, nous interdisant ainsi de nous arrêter quelque part. La phénoménologie est essentiellement une tâche sans fin. Rien de plus fécond qu'une telle pensée, rien de plus inachevé aussi! Le propre de Husserl est de se faire oublier dans le discours des autres, alors que ceux-ci ne cessent de reprendre l'intention initiale, mais silencieuse du maître, qui a l'air d'être dépassée à tout instant mais qui seule a permis toutes les démarches ultérieures : « Il y a un impensé de Husserl qui est bel et bien à lui et qui pourtant ouvre sur autre chose ⁽²³⁾ ». Ce serait donc faire preuve d'une incompréhension totale que de vouloir s'arrêter là où Husserl s'est arrêté, justement parce qu'il ne s'est arrêté nulle part et qu'il n'est, à proprement parler, jamais arrivé. Aussi il nous semble que tout le mouvement phénoménologique dans son ensemble et plus particulièrement, l'ontologie qui en est issue — avec plus ou moins de bonheur, avouons-le — peut contribuer à élucider les problèmes qui se posent à notre esprit. Mais laissons ces considérations d'ordre méthodique pour nous interroger très brièvement sur la signification que revêt chez Husserl le terme *Lebenswelt*.

Cette signification s'éclaircit le mieux à partir d'une critique de l'idéal scientifique moderne. Husserl — et c'est son plus grand mérite historique — entreprend cette critique dans une longue analyse de la *Krisis* ⁽²⁴⁾ à laquelle nous nous référerons ici, tout en ayant devant les yeux la grande lignée phénoménologique.

Les sciences européennes se déploient à la faveur d'une opération d'abstraction à laquelle les données de l'intuition sensible sont assujetties. Celles-ci, en effet, sont caractérisées par une ambiguïté fondamentale de telle sorte que les choses s'offrent selon des aspects toujours variables, selon les modifications de l'attitude perceptive adoptée à leur égard. Elles se donnent et se cachent, elles se manifestent et se refusent, toute

⁽²²⁾ Cf. *Méditations cartésiennes*, trad. fr., p. 2.

⁽²³⁾ M. MERLEAU-PONTY, *Signes*, p. 201.

⁽²⁴⁾ *Die Krisis der europäischen Wissenschaften und die transzendente Phänomenologie* (édité par Walter Biemel), Haag, 1954.

apparition étant en même temps une occultation par laquelle les choses échappent de toute part à l'emprise du sujet. Leur présence ne se fait qu'en perspective selon des esquisses dont la conscience peut faire et fait la synthèse ; bien plus, ce débordement est en quelque manière la vie même de la conscience, celle-ci étant essentiellement « visée » d'un transcendant. Certes, les qualités du sensible se prêtent aisément à toutes sortes de description ; par contre, dans leur état natif elles résistent à la raison et ne permettent aucune science proprement dite. Pour qu'une science « exacte » soit possible, il faut surmonter cette ambiguïté foncière en la réduisant à une identité fixe et stable ; il faut que les figures spatio-temporelles perdent leur caractère « subjectif » et sensible et qu'elles accèdent à leur forme « objective » et idéelle. Ainsi la science se déleste de toutes les qualités dites « secondaires » pour s'attacher exclusivement aux qualités « primaires », c'est-à-dire à celles qui se fondent sur la quantité. En dehors de la quantité, point d'exactitude, point d'objectivité, point de science.

Mais à quel prix ! Au prix d'une idéalisation de la nature par laquelle une abstraction d'une immense envergure est effectuée. Tout d'abord la connaissance se vide de tout contenu empirique pour devenir une pure logique formelle mathématique ; ensuite elle redescend « aux choses » pour les intégrer dans le procès de la mathématisation : « *Die Seite der spezifisch qualitative Verkommnisse muß sich indirekt mitmathematisieren* »⁽²⁵⁾. Ainsi, venant de proche en proche à une *mathesis universalis*, on cesse de percevoir les choses et l'on en arrive à les penser selon les lois de la géométrie. « La nature comme univers mathématique », tel est en gros, pour Husserl, le projet de Galilée, systématisé par Descartes. L'auteur en expose les idées fondamentales dans la deuxième partie de la *Krisis* ⁽²⁶⁾.

Il faut cependant se mettre en garde contre une grave méprise. On n'a rien compris à Husserl si l'on voulait le qualifier d'hostile aux sciences et taxer sa critique de penchant à

⁽²⁵⁾ *Krisis*, p. 37.

⁽²⁶⁾ Il nous importe peu de savoir si du point de vue historique l'interprétation husserlienne correspond exactement au projet scientifique de Galilée. Ce qui nous intéresse, c'est l'horizon ouvert par Husserl sur un ordre de pensée, autre que scientifique.

l'irrationalisme (27). Plus qu'un autre, Husserl tend au savoir rigoureux et toute son œuvre est une recherche ininterrompue de rationalité bien-fondée. Mais précisément, un tel savoir ne saurait être scientifique, car le scientisme est la consécration du savoir « doxique » et la négation de l'épistèmè. Et en ce qui concerne l'idéal de Galilée et de Descartes, Husserl s'efforce de lui donner un fondement très solide : le procès de la mathématisation de la nature s'explique aisément, dit-il, à partir de la métaphysique de Platon, selon laquelle le réel participe dans une mesure plus ou moins grande à l'idéal (28).

Ce que Husserl dénonce, ce n'est pas — faut-il le rappeler ? — le bon droit et l'envolée prodigieuse des sciences modernes, mais *la substitution de l'univers mathématique au monde vécu*. Cette substitution est d'autant plus grave et lourde de conséquences que les sciences ne se posent aucune question critique à ce sujet : elle s'opère avec une naïveté remarquable (29). Les sciences de la nature, en pratiquant une méthode de mathématisation universelle, n'oublient pas seulement le monde vécu en lui mesurant un « habit d'idées » (*ein wohlpassendes Ideenkleid*) : elles oublient cet oubli. Elles ne prennent pas conscience de cette opération abstractive, et pour elles « objectivité » et « vérité » ne font qu'un. Elles prétendent néanmoins procéder par expérience, mais cette expérience-là n'est nullement le « retour aux choses » : s'il y a expérience, c'est dans la mesure exacte où les mathématiques le permettent et selon leurs lois.

En outre, — et ceci est extrêmement important pour notre propos — l'idéal scientifique est étroitement lié au désir de domination de la nature. A l'origine des temps modernes et de l'objectivité scientifique se trouve une immense volonté de puissance (30), par laquelle l'homme s'adresse aux choses, non pas pour en dévoiler le visage propre, non pas pour en écouter le langage ou pour apprendre une vérité, mais pour s'affirmer comme leur souverain, qui leur impose sa loi. Alors « savoir » s'identifie à « pouvoir ». Un type de connaissance se constitue,

(27) On sait que ce reproche a été fait plus d'une fois, par exemple du côté de l'empirisme, à propos de la théorie du *Wesensschau*. Husserl en fait état dans *Ideen I*.

(28) Cf. *Krisis*, p. 20.

(29) *Op. cit.*, p. 99.

(30) Cette expression n'est pas prise ici au sens nietzschéen.

qui s'appelle « calcul » et « géométrie » et qui porte dans son cœur les traits d'une domination, en principe, illimitée. Si cela est vrai, la rationalité moderne fait apparaître un aspect de domestication de la nature, qui en un certain sens, fait violence aux choses. Pour les sciences il ne s'agirait nullement de *co-naître* aux choses, au sens claudélien du mot, mais de les asservir, ce qui est exactement le contraire de la connaissance, celle-ci étant toujours un savoir des choses dans ce qu'elles sont pour elles-mêmes, et l'objectivisme poussé jusqu'au bout, s'avérerait un subjectivisme extrême. Ainsi l'abstraction mathématique, qui fait évanouir l'ambiguïté congénitale des choses dans une identité idéale, dévoile ses aspirations secrètes et se révèle à la limite comme instrument technique au service d'un humanisme, dont il faut dire, bien entendu, qu'il a permis à l'homme non seulement une véritable révolution dans la maîtrise de la nature, mais encore un pouvoir croissant dans le contrôle de son destin... « *eine immer größere Macht über sein Schicksal* » (31). Nous voilà finalement en pleine « crise », qui affecte toute l'humanité occidentale, et nous comprenons dès lors comment Husserl peut parler d'une « crise universelle de l'Europe », dont la crise des sciences n'est qu'un cas particulier (32).

L'oubli du *Lebenswelt* mène donc nécessairement à une anomalie. L'homme, en substituant au « monde de sa vie » un univers géométrique, dans lequel il ne vit pas, s'expose dangereusement à un mouvement d'« aliénation » et d'« auto-défiguration », par lequel il risque de s'éloigner de sa vérité essentielle. Cette errance ne peut pas ne pas être funeste. Car, sans l'évidence du *Lebenswelt*, l'interrogation scientifique est

(31) *Krisis*, p. 67. Nous avons conscience en présentant cette idée de la *Krisis* d'avoir recours à un vocabulaire qui n'est plus tout à fait husserlien, mais qui s'approche de Heidegger. Nous pensons néanmoins que cette façon de présenter les choses n'est pas illégitime, étant donné que l'objet de ces pages n'est pas de donner une exégèse littérale de la *Krisis*, mais de nous orienter à travers l'ontologie du *Lebenswelt* vers une réflexion sur l'art. D'autre part, nous ne pensons pas que notre accentuation fasse violence au sens profond des idées husserliennes. Quant à Heidegger, on sait que sa critique vise avant tout la métaphysique occidentale, qui, selon lui, est dans son essence marquée de nihilisme, dont les sciences et la technique ne sont que les derniers héritiers.

(32) D'après le titre de la première partie de la *Krisis* : *Die Krisis der Wissenschaften als Ausdruck der radikalen Lebenskrisis des europäischen Menschentums*.

dépourvue de fondement ⁽³³⁾. L'objectivité scientifique et — à ne pas oublier — « l'attitude naturelle » qu'elle a formée, se nourrissent incessamment aux évidences du monde vécu sans lesquelles leurs énoncés ne seraient pas seulement incompréhensibles, mais à la lettre inconcevables. L'interrogation scientifique ne peut s'instaurer qu'à l'intérieur du *Lebenswelt*, qui en est le « fondement oublié », et le monde des sciences ne peut être qu'un monde second. Cette affirmation, encore une fois, ne comprend aucune dépréciation des sciences; bien au contraire, en redonnant à l'idéal de l'objectivité son unique fondation possible, elle en reconnaît toute la valeur et toute la dignité.

Jusqu'ici cette approche de la réduction transcendentale husserlienne était plutôt négative. Si l'on s'interroge maintenant sur la structure du monde vécu, il faut avouer que la réponse à cette question est extrêmement difficile et complexe. D'abord, Husserl, qui pressentit la formation d'une science d'un genre tout à fait spécial ⁽³⁴⁾, n'a jamais thématiqué l'idée du *Lebenswelt* ⁽³⁵⁾. Ensuite, il faut se demander si cette idée peut se prêter à une thématisation articulée, étant donné qu'elle est le *pré-jugé* dans tout jugement et comme l'*a priori* de tout comportement humain, qu'il soit théorique ou pratique. On y accède par la voie d'une *epochè* universelle qui naturellement ne perd pas le monde; elle n'est pas théorique ni pratique, mais elle est cela, qui rend possible toute théorie et toute pratique. Autrement dit, le monde vécu ne peut pas être thématiqué à l'intérieur de la phénoménologie ⁽³⁶⁾, laquelle cependant en présuppose une élucidation préalable, faute de quoi elle demeurerait fondamentalement ignorante de ce dont elle parle. Que cette thématisation ne se fait pas au sein même de la phénoménologie, ne signifie nullement que Husserl n'a du *Lebenswelt* qu'une idée obscure et inopérante; bien au contraire, c'est elle qui a permis la réduction phénoménologique par laquelle la subjectivité transcendentale est enfin atteinte, et ce que Husserl en dit ainsi est largement suffisant pour ne pas nous tromper sur l'essentiel de ce thème.

⁽³³⁾ « Das Wissen von der objectiv-wissenschaftlichen gründet in der Evidenz der Lebenswelt », *Krisis*, p. 135.

⁽³⁴⁾ *Krisis*, p. 149.

⁽³⁵⁾ Cf. H. HOHL. *Lebenswelt und Geschichte*, Freiburg-München, 1962, p. 47.

⁽³⁶⁾ *Ibid.*

En bref, on peut dire avec certitude que cette phénoménologie est la recherche d'une vérité primaire et originaire, ou, pour employer les termes mêmes de Husserl, la recherche d'un empire d'évidences primaires... « *Die Lebenswelt ist ein Reich ursprünglicher Evidenzen* »⁽³⁷⁾. Le phénoménologue essaie d'avoir accès à cet empire où les choses lui sont immédiatement présentes « en chair et en os »; il veut se trouver face à face avec les données originelles concrètes par la seule intuition dans laquelle la chose même est présente,... « *als es selbst* »⁽³⁸⁾, sans la médiation du concept ou d'un autre tiers quelconque. Telle est la notion générale de « phénomène », encore qu'il soit nécessaire d'en préciser le sens complet à l'aide d'une analyse d'ordre ontologique. Retenons pour l'instant que le phénomène n'est pas un rideau derrière lequel se cache la chose : il est la chose même qui se manifeste. Cette nostalgie des évidences primaires ou d'une vérité originelle hante toute philosophie phénoménologique. Par ce radicalisme, elle s'apparente à l'intention fondamentale de Descartes, « bien qu'elle se soit vue obligée, dit Husserl, de rejeter à peu près tout le contenu doctrinal connu du cartésianisme »⁽³⁹⁾. Si elle est donc un « néocartésianisme » par son inspiration profonde, par contre elle s'oppose à Descartes sur tout autre domaine, en particulier par sa théorie du sensible et de la sensibilité. Et c'est précisément sous ce rapport qu'elle est d'un prix inestimable pour une philosophie de l'art.

En effet, en faisant allusion à la théorie de l'évidence immédiate, on a déjà souligné le rôle du sensible dans l'apparition d'une vérité. Car, c'est bien à travers la corporéité de la chose, s'offrant à la sensibilité intuitive, qu'une présence se manifeste⁽⁴⁰⁾. La phénoménologie et l'ontologie correspondante pensent que nous n'avons pas besoin de recourir à quelque entité idéelle pour trouver l'être des choses. Le domaine pri-

⁽³⁷⁾ *Krisis*, p. 130.

⁽³⁸⁾ *Ibid.*

⁽³⁹⁾ *Méditations cartésiennes*, Introd. trad. fr., p. 1.

⁽⁴⁰⁾ « In allen Bewährungen des natürlichen Interessenlebens des sich rein in der Lebenswelt haltenden, spielt der Rückgang auf die « sinnliche » erfahrende Anschauung eine prominente Rolle. Denn alles sich lebensweltlich als konkretes Ding darstellende hat selbstverständlich eine Körperlichkeit, auch wenn es nicht ein bloßer Körper ist ». *Krisis* p. 108.

maire de la vérité sera, à l'encontre du cartésianisme — et du faux cartésianisme qui s'est glissé dans le culte de l'idéal scientifique — celui du sensible ou du « phénomène ». Encore sera-t-il nécessaire de préciser avec soin ce que l'on entend par là, étant donné que le « phénomène » a besoin d'être mis à découvert, plutôt que d'être immédiatement accessible. La phénoménologie est essentiellement une philosophie de l'*aisthêsis*; pour elle le problème du sensible coïncide avec celui de la vérité. A partir de là, il n'est pas difficile d'entrevoir de nouvelles possibilités favorables à la réflexion sur l'art et ses rapports avec la vérité.

Seulement, il est tout à fait remarquable, — et il faut souligner le fait —, que Husserl n'a jamais envisagé une telle éventualité. Comme nous avons dit, Husserl réclame une nouvelle science, ayant pour objet les données du monde vécu; il pressent une *lebensweltliche Ontologie* » (41), qui sera une doctrine générale concrète et il ne souffre aucun doute que la philosophie devra assumer cette tâche. Mais de quelle philosophie et de quelle science s'agit-il? Manifestement d'un style de pensée inédit, puisque l'*epochè* transcendantale met auparavant hors circuit toute science et toute philosophie. Et cependant Husserl ne préconise aucun retour à l'irrationalité; une telle tendance est parfaitement exclue chez quelqu'un qui, durant toute sa vie, était fasciné par l'idéal d'une science rigoureuse. Il faut donc admettre que la phénoménologie, selon sa plus profonde inspiration, n'identifie nullement « savoir » et le savoir purement rationnel tel qu'il se développe dans la philosophie et les sciences. D'ailleurs, n'est-il pas évident que le métaphysicien par excellence, Aristote, en définissant la connaissance comme le désir universellement humain, n'entend pas accorder à tout homme une inclination fondamentale aux spéculations philosophiques? Faut-il encore insister sur le caractère a-philosophique et a-scientifique de la « compréhension originaire » qui, pour la philosophie de l'existence, est un élément constitutif de l'essence humaine? Et Husserl lui-même n'a-t-il pas expressément avancé l'idée d'une science rigoureuse qui, tout en n'obéissant pas à des règles « logiques et objectives » (*eine nicht objektiv-logische Wissenschaft*), ne

(41) *Krisis*, p. 145.

serait pas pourtant un savoir mineur mais au contraire une pensée d'une plus haute dignité ⁽⁴²⁾ ? Certes, à la question si un tel savoir existe ou s'il est seulement réalisable, Husserl ne donne aucune réponse. Il reste cependant que le vaste projet de la phénoménologie dessine comme en creux ce mode de savoir qui est au-delà du complexe philosophie-science.

L'art n'est-il pas savoir ? N'est-il par une « co-naissance » au monde par laquelle il laisse subsister les faces multiples du sensible dans leur étrange ambiguïté originelle ? N'est-il pas la célébration de cette immense « lumière » qu'est le monde, dont les figures spatio-temporelles sont les manifestations particulières ou les « phénomènes », c'est-à-dire, ce en quoi la lumière — φῶς — luit ? C'est là notre problème. Sans doute, entre philosophie et art, point d'équivalence, et il serait vain de vouloir substituer l'un à l'autre — nous y avons insisté. Mais il ne nous est pas interdit de scruter les profondeurs les plus silencieuses d'un domaine de vérité où le savoir n'est pas philosophie ni science et à la lumière desquelles l'art pourrait se révéler, peut-être, comme l'instauration d'une « logique concrète » que la phénoménologie a pressentie.

De l'art, on peut dire qu'il accomplit un travail d'ascèse qui met tout en œuvre pour remonter aux sources du vrai et qu'il se présente dès lors comme une *archéologie* qui est savoir des origines. Si l'œuvre d'art, en pratiquant une véritable *epochè* universelle, renonce à la naïveté et au faux concret, c'est précisément, comme dit J. Wahl déjà cité, qu'il cherche à retrouver « le monde vital » et à épouser une naïveté seconde qui a une signification ontologique.

Ainsi l'horizon de la pensée de l'art se trouve considérablement élargi. Comme l'art nous invite à repenser toutes les questions que l'on croyait solidement résolues et dont les solutions peuplent toutes nos habitudes, il nous semble que nous puissions désigner par une seule formule le thème central autour duquel toute notre attention devra graviter. Cette formule n'est autre que le terme hégélien d'*Erscheinung* ou de *Phénoménalité*. Ainsi pour terminer cette étude, nous nous

(42) « Und vielleicht ist diese Wissenschaftlichkeit, die diese Lebenswelt als solche und ihre Universalität fordert, eine eigentümliche, eine eben nicht objektiv-logische, aber als die letztbegründende nicht die mindere sondern die dem Werte nach höhere ». *Krisis*, p. 127.

permettons d'évoquer un passage célèbre de la *Préface* de la *Phénoménologie de l'Esprit*, où Hegel développe en quelques phrases d'une richesse inestimable une conception de la phénoménalité qui pour lui est synonyme de vérité.

« La Phénoménalité est le mouvement de naître et de périr, mouvement qui lui-même ne naît ni ne périt, mais qui est en soi, et constitue la réalité effective et le mouvement de la vie de la vérité. Le vrai est ainsi le délire bachique dont il n'y a aucun membre qui ne soit ivre; et puisque le délire résout en lui immédiatement chaque moment qui tend à se séparer du tout, ce délire est aussi bien le repos translucide et simple. Dans la justice de ce mouvement ne subsistent ni les figures singulières de l'esprit, ni les pensées déterminées; mais de même qu'elles sont des moments négatifs et en voie de disparaître, elles sont aussi des moments positifs et nécessaires ⁽⁴³⁾. »

Qu'est-ce que la phénoménalité sinon le jeu universel du sensible, c'est-à-dire la *dialectique* qui anime toute forme d'être et en laquelle, en particulier, tout comportement humain se trouve assumé? C'est dire que le temps dans sa diversité et son unité est le sein où naissent les significations. Cette complicité d'être et de non-être, ce jeu de lumière et d'ombre, ce « délire bachique » d'apparaître et de dépérir, de vie et de mort est ce qui suscite l'art et alimente son essence.

Ce jeu est aussi la « justice » universelle ou l'« éthique » de toutes choses qui méritent le nom d'être vraies.

⁽⁴³⁾ *La Phénoménologie de l'Esprit*, trad. Hyppolite, I, p. 40. Nous avons traduit *Erscheinung* par « phénoménalité » au lieu de « manifestation ».

Une architecture de la durée

par **François VAN LAERE**

Assistant à l'Université de Bruxelles

1. *Structure romanesque et devenir*

On peut concevoir la structure d'une œuvre littéraire comme ce qui, subsistant du projet de l'auteur dans la réalisation, met celle-ci en forme. La structure ainsi envisagée représente d'une part un mouvement, un élan de l'esprit vers un but imaginaire, et d'autre part une trace laissée dans la matière formelle de l'œuvre. Il s'ensuit que, si la structure charpente et sous-tend l'ouvrage, elle ne se réalise néanmoins pas entièrement en lui : elle déborde les cadres strictement matériels et les contient. Pour la saisir pleinement, il faut considérer non seulement son témoin statique, son actualisation sous forme d'œuvre, mais aussi, en deçà de cette œuvre, les circonstances de sa genèse qui nous renseignent sur le stade essentiellement dynamique de l'élan structurant, et, au-delà de l'œuvre, la part du projet qui ne s'est pas trouvée réalisée, la part soit inachevée, soit refusée, soit encore avortée. Cet en deçà et cet au-delà, on tentera de les reconstituer tous deux en se fondant, est-il besoin de le dire, sur l'examen des variantes, brouillons, plans, états successifs, etc. L'étude de la structure prise dans son double aspect, dynamique (l'élan même de l'esprit durant la genèse de l'ouvrage et, une fois celui-ci accompli, la visée spirituelle persistante vers l'œuvre telle qu'elle se rêvait) et statique (la réalisation figée dans sa forme matérielle), offre le moyen le plus sûr de voir dans l'œuvre se ranimer, se gonfler à nouveau le souffle du projet créateur et de le suivre dans les instants successifs où il s'est actualisé en « informant » la matière du langage.

Un auteur peut être plus ou moins conscient de la structure de son œuvre. L'homme qui a su agencer la mécanique complexe du *Contrat social* est beaucoup moins naïf et inconscient qu'on le croit généralement. Ne consignait-il pas, dans les années 1745 déjà, sous le titre : *Idée de la méthode dans la composition d'un livre*, ces deux réflexions lucides :

— « Un écrivain prudent combine tout et ne se détermine sur la forme de son ouvrage qu'après avoir pesé de part et d'autre les avantages et les inconvénients » (O.C., II, p. 1247) ⁽¹⁾ ;

— « Partout il faut que l'art travaille, mais il doit redoubler de soins pour se cacher dans les endroits où il est le plus nécessaire » (*op. cit.*, p. 1245).

La temporalité a toujours fait l'objet d'une valorisation esthétique chez Rousseau. D'instinct, il a cherché à l'utiliser comme structure d'œuvre. Outre les simples invocations au Temps qui scandent les *Confessions*, les leitmotiv temporels y foisonnent et introduisent des rythmes, des modulations qui concourent à la tonalité de chaque morceau et à la « musique » de l'ensemble; la poésie réside dans la composition, dans l'architecture, autant que dans les évocations. C'est le Temps lui-même qui se fait poète pour chanter les romances successives d'une vie. Dans l'*Emile*, poésie et temps se séparent, du moins dans la construction de l'œuvre : un temps précis, rigoureusement charpenté, une sorte de « planning » enserme le déroulement de cette éducation qui abolit le hasard. La structure temporelle est ici trop visible pour que nous nous y attardions.

Plus originale (car enfin, tous les traités de pédagogie adoptent un plan comparable à celui de l'*Emile*), la savante organisation temporelle de *La Nouvelle Héloïse* constitue un apport révolutionnaire. Avant ce livre, le temps romanesque avait l'aspect d'un courant continu où les personnages trempaient leur essence sans l'altérer ni la ternir. Le comportement se déduisait infailliblement d'un caractère donné, et la logique même de cette « étude de caractère » exigeait que le déroule-

⁽¹⁾ Par O.C., I, II ou III, nous renvoyons aux *Œuvres complètes* de Jean-Jacques Rousseau parues dans la Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard. Dans les citations, les mots soulignés l'ont toujours été par nous.

ment de l'action démontrât l'unité, la « simplicité » du portrait psychologique (au sens où la complexité de l'homme universel selon Descartes apparaît « simple » en comparaison de celle que la psychologie dynamique reconnaît à l'individu). Si l'action s'étend sur une longue durée, comme dans *La Princesse de Clèves*, ce n'est qu'afin de rendre la démonstration plus complète. Le temps ni les événements ne peuvent corrompre l'essence d'un personnage; personne jamais ne devient que ce qu'il est : aux circonstances et à la durée de le confirmer.

Même si Rousseau se réfère à *La Princesse de Clèves*, dans *La Nouvelle Héloïse* nous sommes néanmoins aux antipodes de la temporalité et de la psychologie qui servaient de fondement à la pensée classique. La différence tient à ce que l'homme a pris conscience de son devenir. Il sait, et les premières lueurs de ce savoir s'allument au xviii^e siècle, qu'il a une histoire, que cette histoire l'a fait et qu'il fait cette histoire. Il sait qu'il n'a pas à chercher son essence ailleurs que dans son existence même, qu'un caractère, une personnalité ne sont que les actes par lesquels ils se manifestent. Dès lors, rien n'est acquis d'avance, rien n'est jamais donné, tout peut à chaque instant être remis en question : il suffit d'un acte de plus. Et l'homme désormais doit disputer ses actes, c'est-à-dire son « âme », aux circonstances et à l'enlèvement dans le temps, il doit les revendiquer, les recréer sans cesse. Dans *Les Mains sales*, Hugo s'interroge : mon acte m'appartient-il vraiment? Mais déjà Julie de Wolmar s'était demandé si l'amour qu'avait éprouvé Julie d'Étange l'engageait encore; et cette interrogation sur les liens qui unissent l'« avoir-été » à l'« avoir-à-être » était devenue si cruellement aiguë qu'il n'était plus resté qu'une issue : le souhait de mourir.

Trio captivant que celui de *La Nouvelle Héloïse*; deux personnages confrontés avec un passé qui commence à leur échapper se voient contraints par un troisième, qui prétend les « guérir », de constater l'érosion subie par leur amour : l'effet des ans lui a infligé un sort comparable, dans une certaine mesure, à celui de « la statue de Glaucus, que le temps, la mer et les orages avaient tellement défigurée qu'elle ressemblait moins à un dieu qu'à une bête féroce » (*Deuxième Discours*, préface, O.C., III, p. 122). Il n'est point de volonté, de caractère qui tienne contre l'oubli. Voici les amants tragiquement acculés

à prendre conscience des intermittences du cœur et de l'abîme qui sépare le temps mathématique et la durée vécue.

Mais il y a plus : de façon magistrale, Rousseau intègre le temps à la structure même de l'œuvre. Là où Flaubert abdique en une phrase souvent citée : « Des années passèrent » (*Education sentimentale*, 3^e partie, VI), Rousseau réussit en cinq ou six pages à faire croire à l'écoulement de quatre années, tour de force qui repose avant tout sur la solidité et la subtilité des structures temporelles. Le voyage de Saint-Preux autour du monde fait l'objet direct de deux lettres seulement (III, 26 : départ; IV, 3 : retour); sans doute les dons de poète de Rousseau interviennent-ils ici plus qu'ailleurs, et à l'admirable adieu : « J'entends le signal, et les cris des matelots; je vois fraîchir le vent et déployer les voiles. Il faut monter à bord, il faut partir » répond par un écho probablement involontaire la *Brise marine* de Mallarmé (« Mais, ô mon cœur, entends le chant des matelots »); mais surtout à cet endroit du livre, le lecteur s'est insensiblement habitué aux accélérations et aux ralentissements que Rousseau a su imprimer à la temporalité romanesque avec un art et une science que d'emblée il maîtrise (et que nul n'a pu lui enseigner : que l'on considère le temps bien sage, bien linéaire de Richardson!).

2. Les exigences de l'imagination : construire le temps pour déployer la vie

Certes, Rousseau a dû connaître maintes ardeurs purement imaginaires, des élans lyriques « à pure perte » (comme il dit), avant d'écrire *La Nouvelle Héloïse*. Lui-même, évoquant la genèse du roman, parle de « tendre délire », d'« érotiques transports », de « ravissement » (O.C., I., p. 438). Mais rêver une œuvre et l'écrire sont deux choses bien différentes. Donner à l'imaginaire une forme concrète exige un état d'esprit qui ne ressemble guère au libre jeu d'une rêverie, où les images sont suscitées les unes par les autres et s'associent selon la seule loi du caprice. Or, il existe chez Rousseau une exigence de cohérence — celle-là même qui structura si solidement le *Contrat social* — telle que son imagination même finit par réclamer du réel, par introduire du vraisemblable au sein de la fiction. C'est qu'il a besoin que ses fabulations rejoignent la vie (ce

qu'il exprima d'ailleurs, par le truchement du mythe, dans son très beau *Pygmalion*).

Cela apparaît nettement dans les pages des *Confessions* relatives à *La Nouvelle Héloïse* (O.C., I, pp. 430 et 431); relevons les phrases essentielles à cet égard :

— « (...) mon imagination fatiguée à inventer voulait quelque lieu réel qui pût lui servir de point d'appui... » ;

— « Il me fallait cependant un lac, et je finis par choisir celui autour duquel mon cœur n'a jamais cessé d'errer » (ainsi obéit-il à l'appel d'une réalité dont le reste du paragraphe inventorie la richesse);

— « Ces fictions, à force de revenir, prirent enfin plus de consistance et se fixèrent dans mon cerveau sous une forme déterminée. Ce fut alors que la fantaisie me prit d'exprimer sur le papier quelques-unes des situations qu'elles m'offraient, et rappelant tout ce que j'avais senti dans ma jeunesse [nouvel appel de réalité], de donner ainsi l'essor en quelque sorte au désir d'aimer que je n'avais pu satisfaire, et dont je me sentais dévoré. »

Un même processus fait ainsi tendre lieux, situations, personnages, de l'imaginaire au réel. Puis commencent à se poser les problèmes de structure : « Je jetai d'abord sur le papier quelques lettres éparses sans suite et sans liaison, et lorsque je m'avisai de les vouloir coudre, j'y fus souvent fort embarrassé. »

Lorsque Rousseau eut choisi pour fond essentiel le Temps, il lui fallut donner au sujet une réalité littérairement architecturée : décidé à faire évoluer ses personnages dans une durée étalée sur plus de dix ans, il ne pouvait espérer les voir « vivre » qu'à la condition de se prémunir contre les incohérences et le vague chronologiques, qui auraient nui à la vraisemblance de l'intrigue, à la vérité psychologique ou simplement narrative. Il s'appliqua donc à organiser, d'une part, la temporalité extérieure aux personnages, celle qui tisse les événements mêmes, autrement dit : la chronologie, et, d'autre part, en étroite correspondance avec celle-ci, la temporalité interne de ses personnages, c'est-à-dire : les visages qu'ils se découvrent à différents âges, leurs « moi » successifs (transposition amplifiée des

précieux « états d'âme hebdomadaires » personnels dont Rousseau s'efforçait de « tenir le registre »).

3. *L'épine dorsale temporelle des personnages*

Ces « moi » mouvants des protagonistes forment autant de « vertèbres » temporelles servant à les dresser et soumettre à l'effet de pesanteur qu'exerce sur eux leur temps intérieur.

Rousseau « se félicite à la fin de l'*Héloïse* d'en avoir soutenu l'intérêt durant six volumes sans le concours d'aucun personnage méchant ni d'aucune mauvaise action » (O.C., I, p. 853). Et c'est précisément sur la temporalité qu'il fonde l'espoir d'attacher, par les liens de la sympathie, son lecteur à ses héros : l'intention s'en trouve franchement avouée dans la *Seconde Préface* : « Mes jeunes gens sont aimables; mais pour les aimer à trente ans, il faut les avoir connus à vingt. Il faut avoir vécu longtemps avec eux pour s'y plaire; et ce n'est qu'après avoir déploré leurs fautes qu'on vient à goûter leurs vertus. Leurs lettres n'intéressent pas tout d'un coup; mais peu à peu, elles attachent : on ne peut ni les prendre ni les quitter. La grâce et la facilité n'y sont pas, ni la raison, ni l'esprit, ni l'éloquence; le sentiment y est, il se communique au cœur par degrés, et lui seul à la fin supplée à tout » (O.C., II, p. 18).

Envisagés dans cette perspective, les personnages posent le problème, souvent étudié par les métaphysiciens, de la permanence et du changement, ou pour mieux dire : de la permanence au sein du changement. C'est à Kant que plusieurs courants philosophiques, dont l'actuelle phénoménologie existentialiste, ont repris l'hypothèse du « moi transcendantal » : celui-ci assure la cohérence d'une personnalité qui va sans cesse se désagrégant en « moi » momentanés (nous les avons appelés « vertèbres »). Que l'on nous permette de pousser à bout notre image et nous dirons que les unités différenciées que forment ces « vertèbres » ne constituent pas d'elles-mêmes un ensemble; pour s'assembler en un complexe organisé, elles exigent une moelle épinière : le moi transcendantal. Tâchons de définir pour les principaux personnages de *La Nouvelle Héloïse* ce noyau essentiel qui assure à la fois la permanence de leur personnalité et leur individualité profonde.

Si le Temps prend l'aspect d'un dieu abstrait omnipotent

dont la face se devine derrière chaque élément de la réalité ou, si l'on veut, de la « nature » romanesque (le Temps n'étant autre que le dieu que cette « nature » révèle et annonce), les personnages permettent à ce Temps de devenir concret, de s'incarner, et l'on peut dire que, en quelque sorte, Wolmar, Saint-Preux et Julie en représentent alors les trois hypostases possibles.

A. *Wolmar* : nous montre (et c'est pourquoi il a la sérénité du Père) le temps dominé : il l'a maîtrisé dans sa propre personnalité, ce qui se traduit par une inébranlable égalité d'âme, reflet d'une durée intérieure parfaitement régulière : « M. de Wolmar a près de cinquante ans ; sa vie unie, réglée, et le calme des passions lui ont conservé une constitution si saine et un air si frais qu'il paraît à peine en avoir quarante, et il n'a rien d'un âge avancé que l'expérience et la sagesse (...). Il est le même pour tout le monde, ne cherche et ne fuit personne, et n'a jamais d'autres préférences que celles de la raison » (O.C., II, pp. 369-370). Quant à son attachement pour Julie, « ce goût modéré mais durable s'est si bien réglé sur les bienséances et s'est maintenu dans une telle égalité, qu'il n'a pas eu besoin de changer de ton en changeant d'état, et que, sans blesser la gravité conjugale, il conserve avec moi depuis son mariage les mêmes manières qu'il avait auparavant » (*op. cit.*, p. 370). En outre, il exerce un pouvoir dominateur sur le temps personnel des autres personnages : « L'ordre qu'il a mis dans sa maison est l'image de celui qui règne au fond de son âme, et semble imiter dans un petit ménage l'ordre établi dans le gouvernement du monde (...). On y reconnaît toujours la main du maître et l'on ne la sent jamais ; il a si bien ordonné le premier arrangement qu'à présent tout va tout seul, et qu'on jouit à la fois de la règle et de la liberté » (*op. cit.*, pp. 371-372). « Seul entre tous les mortels, il est maître de sa propre félicité, parce qu'il est heureux comme Dieu même, sans rien désirer de plus que ce dont il jouit » (*op. cit.*, p. 467). Ainsi qu'on le voit, en filigrane se dessine l'archétype du Dieu-Père. « Si je pouvais — assure d'ailleurs Wolmar — changer la nature de mon être et devenir un œil vivant, je ferais volontiers cet échange » (*op. cit.*, p. 491). Cet œil, évidemment, pénètre jusqu'au fond des cœurs et y détecte les désarrois temporels.

« Je ne crains point, dira le Saint-Preux de la Cinquième Partie, que son œil éclairé lise au fond de mon cœur; et quand un tendre souvenir y veut renaître, un regard de Claire lui donne le change, un regard de Julie m'en fait rougir » (*op. cit.*, p. 609).

B. *Saint-Preux* retrouve une sérénité relative par l'effet de la méthode thérapeutique, fondée sur le temps, qu'a imaginée Wolmar, lequel dispose seul du privilège divin d'agir sur la temporalité et de régir une quasi-providence. Et c'est, de fait, à un dieu que Saint-Preux rend grâce de cette guérison obtenue par l'exorcisation du passé : « Jouissez, cher Wolmar, du fruit de vos soins. Recevez les hommages d'un cœur épuré, qu'avec tant de peine vous avez rendu digne de vous être offert (...). J'étais mort aux vertus ainsi qu'au bonheur : je vous dois cette vie morale à laquelle je me sens renaître. O mon Bienfaiteur! ô mon Père! En me donnant à vous tout entier, je ne puis vous offrir, comme à Dieu même, que les dons que je tiens de vous » (*op. cit.*, p. 611). En somme, la personnalité de Saint-Preux, fragile, instable, passablement « féminine », cherche son équilibre entre Wolmar et Julie comme entre deux pôles, deux foyers temporels : un temps immobile, statique, fascinant (c'est pourquoi Wolmar se trouve associé au thème du regard, de l'œil), et une durée dynamique, rayonnante.

C. *Julie* est, en effet, la source d'un rayonnement qui a la vertu d'absorber la sensibilité de quiconque approche d'elle. Si bien que tous les personnages de *La Nouvelle Héloïse* (même Wolmar) pourraient, comme Claire, dire à Julie : « mon cœur s'absorba dans le tien » (*op. cit.*, p. 640). Cet ascendant résulte de ce qu'elle procure à qui s'ouvre à son influence un bonheur serein que l'on souhaite éternel : « ma Julie épure tout ce qui l'approche [c'est encore Claire qui parle]; je me trouvai tout à fait tranquille, et il ne me resta de mes premières émotions qu'un sentiment très doux, il est vrai, mais calme et paisible, et qui ne demandait rien de plus à mon cœur que la durée de l'état où j'étais » (*op. cit.*, p. 642). Son âme rayonnante devient ainsi le refuge attractif de toutes les autres âmes : « Tiens mon âme à couvert dans la tienne, que sert aux inséparables d'en avoir deux? » (*op. cit.*, p. 647). Cette Julie transfigurée, nous y reconnaissons aisément l'archétype messianique. A cet égard,

nous croyons juste l'intuition de René Schaerer quand il affirme qu' « en écrivant *La Nouvelle Héloïse*, Rousseau traduisait à sa manière l'idéal évangélique qui attribue à la femme un certain rôle rédempteur (car telle est bien la signification de Julie) » (2). Nous nous avancerons même plus loin : selon nous, le roman constitue, subtilement, une « Imitation de Julie » au sens où il en existe une de Jésus-Christ. Il ne s'agit pas d'une arrière-pensée de l'auteur, mais d'un propos avoué : « rien de ce qui touche à Julie n'est indifférent pour la vertu. Ses charmes, ses talents, ses goûts, ses combats, ses fautes, ses regrets, son séjour, ses amis, sa famille, ses peines, ses plaisirs et toute sa destinée, font de sa vie *un exemple unique*, que peu de femmes voudront *imiter*, mais qu'elles aimeront en dépit d'elles » (O.C., II, p. 533). Et ne dirait-on pas que Claire parle de la divinité même lorsqu'elle dit de Julie : « dans ta sublime élévation, tu regardes la terre et n'en vois plus les inégalités » (*op. cit.*, p. 639). C'est également au Fils et au Père que, d'ordinaire, on rapporte des formules du genre de celle-ci : l'âme de Julie « apprend à s'aimer dans ses bienfaits » (*op. cit.*, p. 533). Dès lors, nous ne nous étonnerons plus d'entendre Julie nommer Saint-Preux son « apôtre » (*op. cit.*, p. 144) et déclarer, mourante : « On m'a fait boire jusqu'à la lie la coupe amère et douce de la sensibilité » (*op. cit.*, p. 733); de même le Christ, à la veille de mourir : « Mon Père, s'il n'est pas possible que cette coupe passe sans que je la boive, que ta volonté soit faite! » (Matthieu, 26, 42). Au beau milieu de son agonie d'ailleurs, elle se nourrit, de façon quasi rituelle, de poisson, de pain et de vin, tous aliments messianiques. A la même page (O.C., II, p. 731), Rousseau, pour montrer combien les domestiques sont bouleversés, imagine une sorte de « miracle » du vin, précisément, comme il s'en trouve dans l'Évangile : « après quelques autres informations, il fut clair que la provision d'un seul jour en avait duré cinq, et que le vin manquait sans que personne s'en fût aperçu, malgré plusieurs nuits de veille ». Enfin, on peut soupçonner l'auteur de s'être livré à des jeux onomastiques : il y a sans doute plus qu'une coïncidence dans

(2) *Jean-Jacques et la grande famille*. Communication faite pour le 250^e anniversaire de la naissance de Rousseau. Voir l'ouvrage collectif paru à cette occasion à La Baconnière, Neuchâtel, 1962, p. 198.

le fait que « Julie » ait la même initiale que « Jésus » et que les deux noms comportent cinq lettres, puisque « Claire » et « Clarens » évoquent à coup sûr la notion de « clarté » (de « transparence », dirait Starobinski), et que M^{me} de Warens a cédé à « Wolmar » la première lettre de son nom, à « Clarens » les autres. Rousseau concevait donc son héroïne comme une sorte de Christ féminin ⁽³⁾, moitié femme, moitié divinité, ayant la mission rédemptrice d'annoncer à l'humanité en proie à la temporalité : « Je suis la Voie qui mène à l'éternité. » C'est cette Julie-là que Saint-Preux, une fois « guéri » par Wolmar, découvre émerveillé; c'est par elle qu'il se laisse alors, lui aussi, absorber finalement et, à ce moment, il a la révélation d'un temps préservé, retrouvé : « O Julie! il est des impressions éternelles que le temps ni les soins n'effacent point. La blessure guérit, mais la marque reste, et cette marque est un sceau respecté qui préserve le cœur d'une autre atteinte. L'inconstance et l'amour sont incompatibles : l'amant qui change, ne change pas; il commence ou finit d'aimer. Pour moi, j'ai fini; mais en cessant d'être à vous, je suis resté sous votre garde (...). Non, Julie, non, femme respectable, vous ne verrez jamais en moi que l'ami de votre personne et l'amant de vos vertus : mais nos amours, nos premières et uniques amours ne sortiront jamais de mon cœur. La fleur de mes ans ne se flétrira point dans ma mémoire. Dussé-je vivre des siècles entiers, le doux temps de ma jeunesse ne peut ni renaître pour moi, ni s'effacer de mon souvenir » (*op. cit.*, p. 675). L'ultime lettre de Julie (VI, 12) prend ainsi son sens véritable qui équivaut à poser la question fervente : Mort, où est ta victoire? Que périsse notre chair, elle ne mérite point de pitié : « Quand tu verras cette lettre, les vers rongeront le visage de ton amante, et son cœur où tu ne seras plus. » Mais du moins Julie aura-t-elle servi à fournir la preuve vivante qu'existe l'éternité : « mon âme existerait-elle sans toi, sans toi quelle félicité goûterais-je? Non, je ne te quitte pas, je vais t'attendre. La vertu qui nous sépara sur la terre, nous unira dans le séjour éternel » (*op. cit.*, p. 743).

⁽³⁾ Plus exactement : comme une « image analogique » de Jésus, ce qu'était aussi pour Dostoïevsky le personnage du prince Mychkine, comme l'a montré Pierre Pascal (Introduction de *L'Idiot*, Bibliothèque de la Pléiade).

4. *L'équilibre des parties, fonction de la durée*

Tirant profit des travaux d'Eugène Ritter et de Daniel Mornet, Henri Coulet et Bernard Guyon ont, très heureusement pour nous, établi une chronologie détaillée de *La Nouvelle Héloïse* (*). Nous pouvons donc nous borner à quelques remarques relatives aux problèmes théoriques et techniques que Rousseau s'obligea d'affronter.

Non seulement il choisit de traiter un sujet où le temps occupât une place principale, mais encore il décida, en cours d'exécution, d'en allonger la durée, qui passa de quatre à treize ans, l'action proprement dite (l'amour inavoué qui naquit du premier regard) débutant en 1732 et s'achevant en 1745; c'est-à-dire que le temps commence d'agir un an avant que les sentiments de Saint-Preux n'éclatent dans la première lettre. En grand artiste, Rousseau a d'ailleurs eu soin de clore l'œuvre par une sorte de point d'orgue, qui en prolonge les résonances dans l'éternité.

L'ampleur sans cesse croissante de la matière le força plusieurs fois à en rééquilibrer les parties; elles furent certainement d'abord deux, puis quatre, peut-être cinq, et enfin six. Considérons l'état actuel. Quatre parties (II, IV, V et VI) d'une étendue à peu près équivalente (118, 125, 114 et 108 pages, dans l'édition de la Pléiade) couvrent chacune une durée oscillant entre six mois environ et un peu plus d'un an. A cette uniformité chronologique, deux parties font exception, la première beaucoup plus longue : 158 pages, et la troisième, plus courte : 91 pages. Or elles correspondent à une durée égale : trois années. Elles ont en commun d'être beaucoup plus riches que les quatre autres en péripéties. Et, précisément, Rousseau semble avoir tenu compte des illusions variables de temps que produit une différence dans la nature de l'action. Faisons nôtre la psychologie des lecteurs de 1761. A la lecture de la première partie, l'intérêt ne peut fléchir, sans cesse soutenu par ce qu'ont de toujours captivant les progrès d'une passion amoureuse dans sa phase initiale; l'attention, en dépit d'événements nombreux, ne s'attache qu'à *un seul et même objet* : l'amour des deux jeunes gens, et ne se lasse pas d'en détailler les nuances; dans

(*) Voir la partie « Notes et variantes » de O.C., II, pp. 1825 à 1829.

ces conditions, l'exposé ne paraîtra jamais trop long; — au contraire, si cette partie avait eu la même longueur que les autres, elle eût semblé trop courte. Les réactions des contemporains prouvèrent d'ailleurs la justesse du calcul.

Dans la troisième partie, par contre, les événements dramatiques en cascade surprennent, émeuvent de façon répétée le lecteur et sollicitent son attention dans différentes directions (maladie et mort de M^{me} d'Etange, intervention menaçante du baron, maladie de Julie, son mariage, projet de suicide de son amant); il s'ensuit qu'une étendue égale aurait, cette fois, fait paraître la partie trop longue; en effet, un sentiment inconscient, que l'on éprouve parfois en face de la vie réelle, nous amène à croire que tant de coups de théâtre, d'émotions, d'alarmes et de larmes ont dû exiger beaucoup de temps et on ne s'aperçoit pas que leur déroulement n'occupe qu'un espace relativement court, sur lequel Rousseau, habilement, greffe les quatre années du voyage de Saint-Preux autour du monde.

La durée considérable de ce périple, dérobée en quelque sorte au temps effectif, manifeste, de l'action, crée un fossé temporel qui coupe le livre en deux : le pont d'absence qui le franchit aura pour extrémités la dernière lettre de la troisième partie et la lettre III de la quatrième. D'un côté (les parties I, II, III) un passé qui veut survivre, de l'autre (les parties IV, V et VI) un présent qui refuse les survivances de ce passé. Ce présent, tel qu'il nous est montré, s'étend sur moins de deux ans à peine, alors que le passé, qu'il s'efforce de résorber, forme un bloc de sept années.

5. *Une expérience de la privation*

Le soin attentif apporté par Rousseau à l'architecture chronologique de son roman s'explique par sa conception foncièrement pessimiste de la durée. Pour lui, un bonheur qui s'attarde est impensable, — à moins que n'intervienne un « miracle » (tel celui que Rousseau situe à l'île de Saint-Pierre). Or, il veut narrer des amours qui durent : elles ne pourront donc être que malheureuses. Mais il prétend aussi écrire un livre voué tout entier au thème du bonheur. Ses personnages se féliciteront par conséquent de leurs malheurs et sauront les transformer en source de joie. « J'ose à peine vous

dire les bizarres idées qui me viennent là-dessus », écrit à Saint-Preux M^{me} d'Orbe, qui semble bien entrevoir que de tels sentiments s'écartent de la saine normalité (de fait, les psychologues freudiens parleraient ici d'un mécanisme sado-masochiste); et elle poursuit : « je crois que le véritable amour a cet avantage aussi bien que la vertu, qu'il dédommage de tout ce qu'on lui sacrifie, et qu'on jouit en quelque sorte des privations qu'on s'impose par le sentiment même de ce qu'il en coûte et du motif qui nous y porte (...). Vous vous direz, je sais aimer, avec un plaisir *plus durable* et plus délicat que vous n'en goûteriez à dire : je possède ce que j'aime (...). Si l'amour est un désir qui s'irrite par les obstacles comme vous le disiez encore, il n'est pas bon qu'il soit content; il vaut mieux qu'il dure et soit malheureux que de s'éteindre au sein des plaisirs » (O.C., II, p. 320). Voilà ce que réfléchit le miroir qu'est le personnage; mais dans l'esprit du créateur qui s'y mire, la dernière proposition, bien entendu, s'inverse : rendons l'amour malheureux afin qu'il dure. Tant il est vrai que, au sein du temps conçu par Rousseau, bonheur et durée *mesurable* se révèlent incompatibles et ne se concilient paradoxalement que par une identification du bonheur à une durée provisoirement éternelle ou, pour mieux dire, une éternité durablement provisoire (par exemple, dans l'expérience que rapporte la *Cinquième Promenade*).

D'ailleurs, les amours heureuses, on le sait, n'ont point d'histoire. Celles qui ne le sont pas, en revanche, il s'agit de les emprisonner dans un corset d'événements minutieusement agencé. Ainsi se dessinera la durée mesurable, qui ne se livre jamais à Rousseau que comme une expérience de la privation. A celle-ci, il empruntera deux aspects typiques qui lui serviront à dresser l'armature temporelle du roman : agiront, d'une part, de cruelles séparations, c'est-à-dire la privation de l'être aimé (dans la plupart de ses œuvres d'imagination, Rousseau se plaît à séparer des amants, qu'il s'agisse de l'*Emile*, de sa suite *Les Solitaires*, ou même simplement du *Devin du Village*), et, d'autre part, l'inévitable vieillissement, c'est-à-dire la privation de « la fleur des ans ».

La séparation, qui occupe une place d'honneur dans les trois premières parties, où tant de lettres retentissent des « plaintes des amants sur l'absence » (O.C., II, p. 70), se trans-

posera subtilement, à partir de la quatrième partie, sur le plan psychologique (la barrière suscitée par les images vivaces du passé isole Saint-Preux et Julie plus sûrement que l'épée fameuse ne séparait Tristan et Iseut), pour aboutir, *in fine*, à un nouveau départ de l'amant (Julie mourra durant le voyage de Saint-Preux et de Milord Edouard en Italie).

L'épreuve de la séparation s'inscrit dans la thématique de l'amour courtois, dont Rousseau se réclame explicitement dans l'étonnant pastiche que voici : « C'est là, mon féal, qu'à genoux devant votre Dame et maîtresse, vos deux mains dans les siennes et en présence de son Chancelier, vous lui jurerez foi et loyauté à toute épreuve, non pas à dire amour éternel; engagement qu'on n'est maître ni de tenir ni de rompre; mais vérité, sincérité, franchise inviolable. Vous ne jurerez point d'être toujours soumis, mais de ne point commettre acte de félonie, et de déclarer au moins la guerre avant de secouer le joug. Ce faisant aurez l'accolade, et serez reconnu vassal unique et loyal chevalier » (*op. cit.*, p. 111). Il est dès lors naturel que, pareille aux Dames de jadis, ce soit Julie qui, en toutes circonstances, prenne les initiatives, Saint-Preux le bien-nommé devant se contenter d'obéir; aussi décidera-t-elle suivant son bon plaisir d'accorder à l'Amant soumis le « consolamentum », qui prendra l'aspect du baiser dans le bosquet.

Plus explicite encore, bien entendu, est la référence à l'Héloïse du XII^e siècle : plus profonde qu'on ne le croit parfois (le pédantisme du précepteur de Julie vaut bien celui d'Abélard!), elle se manifeste jusque dans des points de détail; ainsi y a-t-il sans doute plus qu'une coïncidence dans le fait que le vin revêt une égale importance dans le roman et dans telle lettre de consultation d'Héloïse à Abélard.

Soulignons en passant ce recours de Rousseau, à travers le temps, à certains grands archétypes amoureux : recours explicite dans les deux cas précédents, implicite dans le cas du mythe de Tristan (ainsi que l'a montré Denis de Rougemont dans *L'Amour et l'Occident*); en effet, des références de cette espèce débouchent, qu'on le veuille ou non, sur une conception de la temporalité qu'il peut paraître surprenant de découvrir chez Rousseau, celle qu'exprime l'« éternel retour » de Cocteau et qui se fonde sur la croyance aux réincarnations successives d'un même mythe au cours des siècles.

Que la séparation constitue, aux yeux de Rousseau, une occasion privilégiée d'évaluer le temps qui s'écoule, voilà ce que confirme le fait qu'il en impose l'épreuve à quasiment tous ses personnages :

- a) *les deux amies* : sans doute au début les entrées et sorties de Claire sont-elles surtout commandées par la nécessité de rendre possible la « chute » de Julie; mais si dans la suite Rousseau oblige ses « inséparables » à ne plus vivre ensemble que périodiquement, c'est pour leur faire paraître longs les intervalles de séparation et se ménager le plaisir d'écrire la scène attendrissante, dans le goût de l'époque, au cours de laquelle les deux cousines se retrouvent enfin « *pour toujours, jusqu'à la mort!* » (V, 6);
- b) *Milord Edouard* : est éloigné non seulement de ses amours italiennes, mais aussi, la plupart du temps, des protagonistes du roman; il fait figure de correspondant particulièrement commode, précieux même, en ce sens qu'il est loisible à l'auteur de le mettre à distance des autres personnages ou de le rappeler auprès d'eux, à son gré, sans modifier en profondeur la signification de l'intrigue principale; si Milord Edouard donne l'impression, parfois, de « jouer les utilités », il est évident que dès la II^e partie il représente, dans la construction par lettres du roman, un point d'appui d'une importance telle que son absence mettrait en péril l'édifice entier;
- c) *Wolmar* : après avoir fait la connaissance de Julie, connaîtra « trois ans d'absence » (O.C., II, p. 493) avant de l'épouser; en outre, à un moment capital du livre, il décide lui-même de laisser sa femme et Saint-Preux en tête à tête « cinq ou six jours » (*op. cit.*, p. 497) : exemple qui montre bien quel instrument de précision la séparation peut devenir pour mesurer la durée;
- d) *le père de Julie* : séparé de sa fille, n'assistera pas à son agonie; il vaut la peine de remarquer que c'est l'auteur, dans ce cas-ci, qui décide, selon un arbitraire apparent qu'explique sans doute une motivation inconsciente, de priver le baron d'Etange (tout comme Saint-Preux) des

derniers moments de Julie, puisque Rousseau oblige le vieillard à se blesser malencontreusement;

- e) et jusqu'à des personnages tout à fait secondaires cette fois, telle cette pauvre Fanchon Regard, lâchement abandonnée par Claude Anet, mais qui — pleurez, lecteurs sensibles! — retrouvera son mari repentant au chevet de Julie mourante...

La séparation, cependant, n'est qu'une face, la plus « artificielle » somme toute, du malheur des amants. Claire en dénonce une autre, bien plus redoutable : « Le temps eût joint au dégoût d'une longue possession *le progrès de l'âge* et le déclin de la beauté » (*op. cit.*, pp. 320-321). Le vieillissement! ce lot universel... Claire a beau assurer aux amants que le temps « semble se fixer en votre faveur par votre séparation; vous serez toujours l'un pour l'autre à la fleur des ans; vous vous verrez sans cesse tels que vous vous vîtes en vous quittant, et vos cœurs unis jusqu'au tombeau prolongeront dans une illusion charmante votre jeunesse avec vos amours » (*op. cit.*, p. 321), Rousseau sait bien que la fixation rêvée ne se réalisera que dans l'imaginaire. En vérité, le progrès des ans ronge les sentiments, et c'est cela que Rousseau a voulu décrire plutôt que démontrer. Réalité banale certes, mais qui fournit cependant à *La Nouvelle Héloïse* ses résonances les plus émouvantes, parce que l'auteur a su en donner un diagnostic précis. Le renouvellement du thème, en effet, vient de ce que Rousseau a choisi d'expliquer le phénomène par le menu, de relever la moindre ride que le temps imprime à l'âme, — sans oublier d'ailleurs les transformations physiques; revoyant Saint-Preux au terme de sa plus longue absence, Julie dira : « Sa figure est changée (...). Son teint n'est pas reconnaissable, etc... » (*op. cit.*, p. 427).

Ainsi se développe au travers de l'œuvre une continuité temporelle que des points de repère, discontinus forcément et favorisés par l'absence ou le vieillissement des personnages, transforment en devenir.

6. *La possession, crise de l'amour*

En contraste avec cette coulée homogène, les moments de possession physique forment comme deux îlots nettement cir-

conscrits, où se produit une fuite, une trouée dans le cours du temps. Le bonheur y revêt l'aspect d'une soustraction à la durée. Et pour souligner le fait que, à ses yeux, ce bonheur en acte fatalement ne peut se prolonger, Rousseau l'associe chaque fois au thème de la mort désirable et souhaitée (thème qui, d'ailleurs, traverse le livre entier) :

- a) C'est parce que Saint-Preux menace de lui préférer la mort, que Julie lui cède une première fois; le chantage au suicide s'exprime, en effet, en termes dépourvus d'ambiguïté : « Ô Julie! vous connaissez l'antique usage du rocher de Leucate, dernier refuge de tant d'amants malheureux. Ce lieu-ci lui ressemble à bien des égards. La roche est escarpée, l'eau est profonde, et je suis au désespoir » (tels sont les derniers mots de la lettre I, 27).
- b) Après la nuit d'amour où s'accomplit la deuxième et ultime union, l'amant s'écrie : « O mourons, ma douce amie! mourons, la bien-aimée de mon cœur! Que faire désormais d'une jeunesse insipide dont nous avons épuisé toutes les délices? » (*op. cit.*, p. 147).
- c) Dans une moindre mesure, le baiser dans le bosquet, qui fait vivre aux protagonistes une intense expérience physique, entraîne lui aussi une alternative mortelle (qui, cette fois, contient une part non négligeable de rhétorique) : « O Julie! quelque sort que m'annonce un transport dont je ne suis plus maître, quelque traitement que ta rigueur me destine, je ne puis plus vivre dans l'état où je suis, et je sens qu'il faut enfin que j'expire à tes pieds... ou dans tes bras » (*op. cit.*, p. 65).

Certes, à tous égards, « le moment de la possession est une crise de l'amour » (*op. cit.*, p. 51), et si Julie affirme que « l'amour sensuel ne peut se passer de la possession, et s'éteint par elle », c'est pour ajouter que « le véritable amour ne peut se passer du cœur, et dure autant que les rapports qui l'ont fait naître » (*op. cit.*, p. 341), et montrer ainsi la voie d'une conversion de l'amour s'élevant de son degré inférieur, charnel, à sa forme la plus haute. Mais cette explication est incomplète si l'on ne tient pas compte de ce que les amants, à l'occasion de la possession physique, ont eu la révélation de l'éternité, — et

cette expérience cruciale ne peut s'approfondir que par le renoncement à la chair, celle-ci ayant servi simplement d'amorce à l'absolu. L'amour sensuel s'éteignant dans la possession devient par là une image de la durée s'évanouissant dans l'éternité. Ainsi l'union charnelle se trouve-t-elle non seulement justifiée, mais même : rendue nécessaire; car c'est de la matière que l'esprit tire sa plus précieuse illumination, et Saint-Preux peut louer Julie par cette exclamation paradoxale : « Ah! si tu n'étais qu'un ange, combien tu perdrais de ton prix! » (*op. cit.*, p. 116).

Mais pourquoi Rousseau octroie-t-il deux fois la possession aux amants, alors qu'une fois suffisait (du point de vue, bien entendu, de son propos romanesque : qu'on ne nous accuse pas de lésiner sur les plaisirs d'autrui...) ? Peut-être faut-il rattacher cela au curieux phénomène de répétition qui se produit en certaines circonstances; bornons-nous à quelques exemples :

- a) afin de profaner le fameux bosquet, Wolmar oblige les amants à y renouveler leur baiser;
- b) Saint-Preux revient, accompagné de Julie, sur les lieux où il laissa « les monuments des anciennes amours »;
- c) « En entrant dans la chambre qui m'était destinée, je la reconnus pour la même que j'avais occupée autrefois en allant à Sion » (*op. cit.*, p. 615);
- d) dans deux auberges différentes, Saint-Preux et Milord Edouard vivent une scène nocturne semblablement dramatique (II, 10 et V, 9);
- e) par l'effet de sa fausse résurrection (*op. cit.*, p. 736), Julie meurt en quelque sorte deux fois.

Le problème de la répétition, qui intervient dans l'œuvre d'artistes aussi divers de tempérament que Gérard de Nerval, Kierkegaard, Raymond Roussel, Marcel Proust, Michel Butor, mériterait une étude approfondie. Remarquons que, chez chacun de ces auteurs, ce phénomène fournit un mode original d'éprouver la temporalité. Un acte, un événement qui se répètent semblent miraculeusement investis du pouvoir de révoquer ou d'abolir le temps.

Dans *La Nouvelle Héloïse*, la répétition paraît bien, dans la plupart des cas, avoir un effet analogue (pénétrant dans une

chambre où il a logé des années auparavant, Saint-Preux observe que : « Dix années s'effacèrent de ma vie et tous mes malheurs furent oubliés » (*op cit.*, p. 615)); mais, à la différence des autres écrivains que nous venons de citer, Rousseau, très probablement, n'y recourt pas consciemment comme à un procédé.

Enfin, la répétition nous fait peut-être déboucher sur une vérité plus profonde encore, qui nous livrerait la clé de cette impression que le temps s'abolit. Dans *Au-delà du principe de plaisir*, Freud envisage la tendance à la répétition comme une pulsion fondamentale du psychisme; sa finalité se trouverait orientée par le désir de retourner au néant et prouverait le conflit d'Eros et de Thanatos. Ainsi rejoignons-nous l'ambivalence du thème érotique de *La Nouvelle Héloïse* : pour Julie et Saint-Preux, accueillir l'Amour, c'est courtiser la Mort.

7. *Le premier romancier du temps*

Littérairement parlant, ce fut une chance pour Rousseau d'avoir fait du temps l'objet d'un roman. S'il avait prétendu composer sur ce sujet un traité théorique, sans doute son apport n'eût-il guère été personnel : il serait demeuré prisonnier des conceptions de son époque. Mais les conditions pratiques qu'impose le genre romanesque obligent l'auteur à faire appel à tout le potentiel des ressources déposées dans sa personnalité par l'expérience vécue. Théoricien du temps, Rousseau se serait servi de préférence de ce que son psychisme conscient proposait à sa réflexion; romancier, il peut libérer dans l'imaginaire son être inconscient. Le temps conçu par l'auteur se présente ainsi comme un schème à double face : 1° le fond, conscient ou non, d'expérience vécue; 2° la part réfléchie, organisée en fonction des problèmes que pose la recreation littéraire de la temporalité.

Cette recreation exigea de l'auteur, en premier lieu, qu'il fournit à ses personnages principaux un noyau psychologique fondé sur le devenir et qu'il stabilisât l'équilibre des parties dans la balance de la durée. Il lui fallut ensuite assurer la cohérence de sa chronologie, ce qu'il réalisa en usant de procédés que lui suggérait son sujet même (des êtres en proie au temps) : la séparation ou l'absence, le vieillissement, la répétition...

Mais, une fois cette chronologie dressée, d'autres difficultés devaient surgir (tant il est vrai que, en technique romanesque comme en philosophie, la temporalité suscite des problèmes sans nombre qui s'engendrent en chaîne...). Etant donné l'ampleur de l'œuvre, il demeurait insuffisant d'organiser le temps selon de vastes structures en veillant simplement à la cohérence chronologique. Il fallait encore diriger pas à pas la progression de la durée de manière à ne laisser perdre de vue à aucun moment — la fidélité au sujet essentiel étant à ce prix — que du temps passe. Ainsi Rousseau s'est-il trouvé contraint de distribuer dans sa durée romanesque des points de repère permettant d'en évaluer l'écoulement. Les procédés destinés à jalonner de la sorte la temporalité se révèlent en fait si nombreux dans *La Nouvelle Héloïse*, qu'on est en droit de les expliquer par une intention délibérée de l'auteur. N'ayant pas le loisir de les détailler ici, nous nous bornerons à citer les principaux. Il en est qui atteignent directement le but visé : — dire, tout bonnement, que telle durée précise s'est écoulée; — se référer à des faits historiques permettant de situer les événements fictifs; — préciser régulièrement les âges successifs des personnages; — scander la durée selon un rythme naturel par l'évocation des saisons. D'autres procédés, plus subtils, aboutissent au même effet par un détour reposant sur un artifice technique : — se livrer à des retours en arrière; — faire périodiquement le point; — utiliser la convention même des lettres, celles-ci ayant évidemment à franchir un certain espace en un certain temps, lequel peut être désigné et mis en cause par les correspondants; — ménager des repères temporels dans les notes en bas de page.

Parmi les contemporains de Rousseau, personne n'a comme lui (pas même Diderot) pressenti les ressources qu'offrait un tel recours au temps pour enrichir non seulement les modes de narration, mais l'essence même de l'art romanesque, par l'introduction de structures nouvelles. Au siècle suivant, un Balzac (même s'il peut paraître surprenant qu'il ait ignoré cet aspect fondamental de la technique du roman d'aujourd'hui), un Zola aussi bien renoueront avec la tradition, antérieure à Rousseau, du roman de caractère, du roman à types, où la personnalité du héros est une constante en fonction de laquelle s'ordonnent les variables circonstancielles.

Il faudra attendre Flaubert (or plus de cent ans séparent la parution de *La Nouvelle Héloïse* de celle de *L'Education sentimentale*) et Proust pour que s'opère la révolution temporelle dans le roman français. Contrairement à la thèse qui veut que chaque époque prenne conscience d'elle-même dans ses romans, le roman français n'a mesuré l'importance du temps que bien après la pensée scientifique et la pensée philosophique. Seul Rousseau a su exprimer et mettre en forme le bouleversement de la conscience temporelle dont il fut l'exact contemporain. Précurseur en cela comme dans quelques autres domaines (l'ethnologie, la sociologie...), il fut le premier romancier du temps, — donc le premier romancier moderne.

**Les peintures de Cappadoce
de la fin de l'Iconoclasme à l'Invasion turque
(843-1082) (*)**

par **Nicole THIERRY**

Les églises rupestres de Cappadoce sont d'anciens établissements monastiques situés en Anatolie, au sud-est d'Ankara, dans deux massifs volcaniques, le mont Argée (près de Kayseri, l'antique Césarée) et le Hasan dağı (près d'Ak Saray, Archelaïs). On sait que chacune de ces régions est illustrée par deux des plus célèbres pères de l'Eglise grecque : Basile le Grand, originaire de Césarée, et Grégoire de Naziance. Des religieux s'installèrent là vraisemblablement dès le début du monachisme, bien que les textes ne nous renseignent pas sur ce point; seuls les éléments archéologiques nous permettent de le conclure. Ces colonies monastiques se sont considérablement étendues au cours des siècles suivants; certains vallons ont leurs parois entièrement creusées de cellules, salles diverses, réfectoires, magasins, chapelles et églises. Celles-ci sont creusées de façon à donner, à l'intérieur, l'illusion d'une église construite; on a essayé de l'orienter convenablement, on a dessiné un plan (soit de chapelle en croix libre ou à une et deux nefs ou à nef transversale pour les plus anciennes; soit d'église en croix inscrite avec coupole sur colonnes pour les plus récentes). Enfin, une centaine d'entre elles nous sont parvenues qui étaient peintes. Malheureusement, leur état est bien souvent

(*) Cet article reprend la matière de deux conférences faites, la première le lundi 14 mars 1966 à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, la seconde le lendemain à l'U.L.B.

médiocre : l'érosion, les hommes ont contribué à la destruction de ces fresques dont les plus jeunes datent du XIII^e siècle⁽¹⁾.

Les églises les plus anciennes sont rares ; la plupart d'entre elles ont disparu. De la même façon, les églises du VII^e au IX^e siècle sont peu nombreuses et fort endommagées. La période iconoclaste (726-843) marqua d'ailleurs un recul de cet épanouissement monastique; nous ne savons rien des persécutions possibles, mais il est vraisemblable que les moines furent moins nombreux et qu'ils hésitèrent à peindre les figures sacrées. Cette période correspond aussi à un affaiblissement de la puissance byzantine en Asie mineure; les troupes grecques sont vaincues presque partout et les Arabes ravagent régulièrement la région, décimant les populations.

A partir du milieu du IX^e siècle, tout change, le califat de Bagdad voit ses vassaux et ses émirs provinciaux se rebeller. En 863, la victoire grecque de Mélitène marque le renversement de la situation militaire, les Byzantins reconquièrent l'Asie mineure puis la Syrie. La paix renaît en Cappadoce. C'est alors l'époque de la victoire des Iconodules (843), victoire des moines et d'une grande partie du clergé. La deuxième moitié du IX^e siècle et la première du X^e furent une période brillante pour l'Église byzantine. En Cappadoce, les établissements monastiques se multiplièrent alors; nous possédons un

(¹) Nous donnons d'emblée les références générales : G. DE JERPHANION, *Une nouvelle province de l'art byzantin. Les églises rupestres de Cappadoce*, Paris, 1925-1942 (4 volumes de texte, 3 de planches). N. THIERRY, *Eglises rupestres de Cappadoce*, dans *XII Corso di cultura sull'arte ravennate e bizantina*, Ravenne, 1965, pp. 579-602. N. et M. THIERRY, *Nouvelles églises rupestres de Cappadoce. Région du Hasan dağı*, Paris, 1963 (1 volume). M. S. ISPIROĞLU, S. EYUBOĞLU, P. MORAU, *Saklı kilise*, Istanbul, 1958. N. et M. THIERRY, *Eglise de Kizil Tchoukour, chapelle iconoclaste, chapelle de Joachim et Anne*, dans *Monuments Piot*, t. L, 1958, pp. 105-146. J. LAFONTAINE, *Sarıca kilise en Cappadoce*, dans *Cahiers archéologiques*, t. XII, 1962, pp. 263-284. N. et M. THIERRY, *Cambazlı kilise à Ortahisar*, dans *Journal des Savants*, janvier-mars 1963, pp. 5-23. N. et M. THIERRY, *Haçlı kilise (église à la croix)*, dans *Journal des Savants*, oct.-déc. 1964, pp. 241-254. M. GOUGH, *The monastery of Eski Gümüş*, dans *Anatolian Studies*, XIV, 1964, pp. 147-161. N. THIERRY, *Quelques églises inédites en Cappadoce*, dans *Journal des Savants*, oct.-déc. 1965, pp. 625-635. N. et M. THIERRY, *Ayvalı kilise ou pigeonnier de Gülli dere*, dans *Cahiers archéologiques*, t. XV, 1965, pp. 97-154. J. LAFONTAINE-DOSOGNE, *L'église de Güllü dere et le passage du décor « iconoclaste » au décor figuré*, dans *Byzantion*, XXXV, 1965, pp. 175-207.

grand nombre de décors peints de cette période. En fait, la moitié environ des fresques datent de ces cent années. Dès le début du x^e siècle on décèle l'influence unificatrice de Constantinople; la seconde moitié du siècle voit s'accroître cette évolution qui s'achève au xi^e siècle : à cette époque, en effet, en Cappadoce comme ailleurs, iconographie et style byzantins sont à peu près fixés. Là s'arrête l'évolution proprement dite de la peinture cappadocienne; la fin du xi^e et le xii^e siècle sont marqués par l'installation des Turcs seldjoukides et ce n'est qu'au xiii^e siècle que les moines décorent de nouveau quelques églises. Séparés alors du reste de l'Empire, les peintres locaux se contentent de copier les fresques antérieures, celles du xi^e principalement. L'arrivée des Mongols et surtout l'installation des Ottomans mirent fin à cette passagère survie.

Les peintures « archaïques »

Pour l'historien de l'art, la période « archaïque » (d'après un terme de Jerphanion) qui va du milieu du ix^e siècle au milieu du x^e est particulièrement intéressante, car on y voit la fin de l'art chrétien primitif, particulièrement de ses formes orientales, et les débuts de la Renaissance byzantine, débuts caractérisés par les modèles choisis, ceux du Bas-Empire romain plus souvent que ceux des temps hellénistiques.

Après la défaite des Iconoclastes en 843, les moines s'empressèrent de créer et de décorer les églises. Ils utilisèrent d'abord le répertoire ancien pré-iconoclaste; les vieux schémas d'iconographie paléochrétienne réapparurent tandis qu'ornements, stylisations linéaires du visage et des silhouettes furent également tirés des prototypes du v^e au vii^e siècle. Quelques peintres cherchèrent à se dégager des formules ainsi établies; à l'exemple des artistes constantinopolitains ils s'efforcèrent de retrouver le sens plastique des figures, de se dégager du style linéaire (en des mains maladroitement, cette tentative aboutit de nouveau à une schématisation, de type médiéval cette fois).

C'est surtout leur programme qui caractérise les décors « archaïques ». Sur les voûtes et les parois des églises, on suit de façon continue, en registres superposés, comme des « bandes dessinées », les épisodes de l'Enfance et de la Vie du Christ illustrés d'après les évangiles apocryphes et les textes canoniques. On reconnaît donc : Annonciation, Visitation, Epreuve

de l'eau, Reproches de Joseph, Songe de Joseph et Voyage à Bethléem, Nativité (avec bain de l'Enfant et adoration des bergers), Adoration des Mages, second songe de Joseph et Fuite en Egypte, Massacre des Innocents, Meurtre de Zacharie et Fuite d'Elisabeth, Présentation au temple, Baptême du Christ (avec quelques scènes du cycle du Baptiste), divers miracles dont la Résurrection de Lazare, Transfiguration, etc., enfin Entrée à Jérusalem, Cène, Trahison de Judas, Jugement de Pilate, Reniement de Pierre, Crucifixion, Déposition Ensevelissement, Femmes au tombeau, Descente aux Limbes, Ascension, Pentecôte, Seconde Venue. L'abside de l'église est comme la conclusion du récit : on y voit un Christ en majesté, synthèse des visions apocalyptiques et prophétiques⁽²⁾. Dans quelques églises, des particularités iconographiques se rattachent aux premières versions du Protévangile de Jacques le Mineur ou à des versions apocryphes plus orientales (Actes des Apôtres, légendes des Rois Mages, etc.). Ce programme narratif, ce cycle christologique date des premiers temps du christianisme; de la même façon les églises édifiées sur les lieux du martyre des saints étaient ornées de l'histoire de leur vie. En Cappadoce, peu de récits hagiographiques nous sont parvenus; quelques scènes de la vie de saint Georges le Cappadocien ou de Basile de Césarée⁽³⁾; une histoire de Siméon Stylite⁽⁴⁾; deux églises consacrées à Pierre et Paul nous donnant quelques images illustrant leur martyre⁽⁵⁾; deux églises dédiées à la Vierge ayant conservé l'une quelques scènes, l'autre un cycle très important de son enfance⁽⁶⁾.

Si l'iconographie « archaïque » est assez homogène, le style l'est apparemment moins. Cependant, on reconnaît toujours son appartenance plus ou moins grande à l'art paléo-

⁽²⁾ JERPHANION, *op. cit.*, I, pp. 67-94.

⁽³⁾ Pour Saint-Georges, à Göreme, chapelle de la Théotokos (JERPHANION, *op. cit.*, I, pp. 132-133), chap. n° 16 (JERPHANION, I, pp. 492-493) et à Peristrema, Kara gedik, J. LAFONTAINE-DOSOEGNE, *Nouvelles notes cappadociennes*, dans *Byzantion*, XXXIII, 1963, p. 156. Pour Saint-Basile, Tokalı II, JERPHANION, I, pp. 358-365 et Balkhan dere n° 3, JERPHANION, II, pp. 52-53.

⁽⁴⁾ Chap. de Saint-Syméon, JERPHANION, I, pp. 557-567.

⁽⁵⁾ Balkhan dere n° 3, II, pp. 53-56 et Belli kilise, JERPHANION, I, p. 285.

⁽⁶⁾ Chap. de la Théotokos, JERPHANION, I, pp. 127-129; Kizil Tchoukour, N. et M. THIERRY, *Mon. Piot, op. cit.*, pp. 117-130.

chrétien, art gréco-romain ou oriental suivant les cas, dont les formes cappadociennes sont difficiles à définir en raison même de la variété de ces prototypes lointains (7). On peut essayer de distinguer deux grandes catégories de décors : ceux qui traduisent un retour apparemment concerté à de beaux modèles du iv^e, v^e et vi^e siècle (les copies étant plus ou moins heureuses, plus ou moins schématisées) et ceux qui proviennent de l'évolution locale, tardive et inconsciente de l'art paléochrétien, comme s'il n'y avait pas eu d'interruption iconoclaste. Ainsi, les seconds décors sont, plus que les autres, l'expression de la pensée monastique originaire d'Asie mineure et leurs particularités disparaîtront assez rapidement alors que les premiers, même en gardant quelques caractères autochtones, s'inscriront dans l'évolution de l'imagerie religieuse byzantine.

Par hasard, deux décors datés du règne de Constantin Porphyrogénète (de 913-920, ou, avec réserves, de 944-959) illustrent les deux types de fresques, sans en être cependant les exemples les plus représentatifs. Il s'agit de l'église du pigeonier de Gülli dere (8) et de Tavşanlı kilise (9).

Les fresques de Gülli dere 4 sont de la première série (fig. 1); on leur rattache celles de l'ancienne église de Tokalı (10) et celles de la nef des Saints-Apôtres de Sinasos (11) en raison de leur étroite similitude (particularités iconographiques, style, inscriptions, etc.); ce sont les œuvres d'un même atelier. Le style est assez linéaire et empreint de quelques orientalismes, mais le dessin s'efforce de suivre les modèles classiques; sur les visages on retrouve l'ombre portée du nez et une tentative de relief par l'intensité de la couleur (ainsi le rouge profond du creux des joues mangées par la barbe sur les visages de vieillards à Tokalı I se retrouve sur des figures cor-

(7) Cette variété des sources d'inspiration de la peinture des environs de l'an 900 a été signalée par M. A. GRABAR à propos d'un ensemble cependant plus homogène, celui des miniatures du Paris grec 510 (*Byzance*, Paris, 1963, pp. 134-136 et *La peinture byzantine*, Genève, 1953, pp. 167-172).

(8) N. et M. THIERRY, *op. cit.*, dans les *Cahiers archéologiques*, t. XV, 1965, pp. 97-154.

(9) JERPHANION, *op. cit.*, II, pp. 78-99.

(10) JERPHANION, *op. cit.*, I, pp. 262-294.

(11) JERPHANION, *op. cit.*, II, pp. 59-77.

respondantes du Paris grec 510, manuscrit daté de 885 environ); de même, les draperies moulent assez bien les formes agitées des jambes et des corps. On reconnaît les mêmes tentatives stylistiques que sur la mosaïque de Sainte-Sophie de Salonique, qui date de la fin du ix^e siècle ⁽¹²⁾ ou sur les mosaïques contem-



FIG. 1 — Pigeonnier de Gülli dere (913-920),
Jugement dernier, détails : anges, Pierre et André trônant

poraines de Sainte-Sophie de Constantinople (le tympan du narthex en particulier, qui représente Léon VI au pied du Christ). Mais les monuments byzantins nous manquent pour cette période; c'est dire l'intérêt des fresques de Cappadoce qui sont seules à fournir, à côté des manuscrits, une importante documentation en matière de peinture byzantine.

⁽¹²⁾ N. et M. THIERRY, *op. cit.*, pp. 145-154.

L'église du pigeonnier de Gülli dere est particulièrement importante, car on voit s'y fondre les éléments d'inspiration paléochrétienne et orientale dans un moule byzantin. Ainsi trouve-t-on encore à la douelle de l'abside l'Agneau triomphal des siècles passés; Thaddée figure dans la liste des apôtres comme au v^e et au vi^e siècle ou dans les listes latines et orientales mais non dans les listes byzantines; de même certains lieux d'évangélisation attribués aux apôtres illustrent des traditions locales, comme la Gabadonie, province peuplée d'Arméniens et nommée « Grande Arménie » que l'on donne à Thaddée, alors que d'autres sont d'origine plus discutable, comme la Cynocéphalie, le pays des hommes à têtes de chien, donnée à André : cette attribution se retrouve dans la Chronique de Michel le Syrien, ce qui prouve qu'il en existait une tradition syrienne à la fin du xii^e siècle; de plus, on connaît des miniatures syriennes de 1226 et 1250 et des miniatures arméniennes de Cilicie datées de 1223 et 1262 où l'image de la Pentecôte comprend un cynocéphale parmi les peuples à évangéliser (le monstre a un visage mi-humain, mi-canin sur la miniature arménienne de 1223, ce type se retrouve dans des manuscrits arméniens plus récents); d'autre part, on rencontre cette attribution dans les Actes apocryphes éthiopiens tardifs⁽¹³⁾. Cependant d'autres détails traduisent le recul de l'inspiration locale; les bergers de la Nativité, nommés en Cappadoce d'après les mots du carré magique *Sator, Arepo, Tenet, Opera, Rotas*, ne sont plus au nombre de cinq, mais de trois, nombre conforme à l'iconographie traditionnelle (ainsi tombent deux des mots de la formule); et l'image encore atypique de la Dormition (on y voit le Christ recueillir l'âme de sa mère au moment où elle s'échappe de la bouche de Marie) n'est plus loin des compositions byzantines du xi^e siècle; enfin, André figuré lors de l'Ascension, debout près de Pierre, et tenant, comme lui, la croix symbole de son martyre, semble, plus qu'une image paléochrétienne, être un rappel de la volonté

(13) MICHEL LE SYRIEN, *Chronique universelle*, éd. Chabot, Paris, 1899, p. 148; pour les manuscrits arméniens de 1223 et 1262, M^{lle} S. Der Nersessian en prépare la publication et a bien voulu nous faire part des détails donnés ici; nous l'en remercions particulièrement; pour les manuscrits syriens, J. LEROY, *Manuscrits syriaques à peintures*, Paris, 1964, pl. 101, 104, 134; pour les textes éthiopiens, S. GRÉBAUT, *Pentecôte et mission des apôtres*, dans *R.O.C.*, 1920-1921, p. 59.

du Patriarcat de Constantinople d'opposer à l'apôtre de Rome celui de la capitale byzantine, insistant sur l'honneur qui leur avait également été fait de subir le même supplice que le Christ.

Dans l'église du pigeonier de Gülli dere, la schématisation linéaire des beaux modèles paléochrétiens est encore assez poussée; dans d'autres églises elle l'est nettement moins et les volumes sont rendus par la différence d'intensité des couleurs juxtaposées; les surfaces en pleine lumière sont donc blanches, les surfaces en retrait plus ou moins ombrées; les cernes noirs sont très peu utilisés. Ainsi l'effet plastique est-il assez bon dans les chapelles n^{os} 6, et 15 a, de Göreme⁽¹⁴⁾. Les meilleures fresques de ce type sont celles de la grande église de Kılıclar, église en croix inscrite avec coupole, à peu près contemporaine du pigeonier de Gülli dere⁽¹⁵⁾. Le récit narratif suit à peu près les mêmes schémas (épurés des éléments locaux cependant), mais le style est affranchi de la systématisation linéaire. Cette fois, les analogies avec les miniatures du Paris grec 510 sont nombreuses (fig. 2, 3); on peut facilement comparer la construction des visages de vieillards ou de jeunes gens, le dessin de certains gestes de bénédiction ou d'étonnement, voire même certaines compositions comme celle de la Pentecôte⁽¹⁶⁾. Harmonie des bleus et des roses, élégance des mouvements, vigueur des modelés font des décors de Kılıclar une œuvre maîtresse. A l'opposé de ces fresques, d'autres témoignent d'une schématisation outrancière où l'on reconnaît, poussés à l'extrême, les défauts de la systématisation observée dans le pigeonier de Gülli dere : ainsi dans la chapelle de la Théotokos de Göreme ou à El Nazar⁽¹⁷⁾.

A côté de ces fresques du premier type, qui participent plus ou moins aux débuts de la Renaissance macédonienne, les autres, très nombreuses, restent typiquement primitives, provinciales, attachées aux vieilles traditions paléochrétiennes et

⁽¹⁴⁾ JERPHANION, *op. cit.*, I, pp. 95-112; N. THIERRY, *Eglises inédites*, *op. cit.*, p. 625.

⁽¹⁵⁾ JERPHANION, *op. cit.*, I, pp. 199-242.

⁽¹⁶⁾ H. OMONT, *Miniatures des plus anciens manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1929, pl. XLIV.

⁽¹⁷⁾ JERPHANION, *op. cit.*, I, pp. 121-137; I, pp. 177-198.



FIG. 2 — Kılıclar kilise, *Annonce aux bergers*



FIG. 3 — Manuscrit Paris grec 510 (de 885 environ), folio 310v., cliché B.N.



FIG. 4 — Yılanlı kilise, *Les damnées*

orientales. On reconnaît les aboutissements de l'art proto-byzantin et de ses variantes orientales qui rappellent parfois les autres arts chrétiens d'évolution parallèle comme le copte, le syrien, l'arménien.

Fort intéressant à ce propos est le groupe des églises d'Ihlara ⁽¹⁸⁾. Deux d'entre elles, Egri Taş kilisesi et Ağaç altı kilisesi ont de telles attaches avec l'art chrétien primitif qu'on peut aussi bien les placer au VII^e-VIII^e qu'au IX^e siècle. Trois autres constituent un ensemble homogène qu'on peut attribuer à la seconde moitié du IX^e siècle; il s'agit d'Yılanlı kilise, de Kokar kilise, qui sont peut-être de la même main, et de Pürenli seki kilisesi (même école bien qu'un peu plus tardive sans doute). Ces églises présentent quelques particularités iconographiques. Une des plus marquantes est, à Yılanlı kilise, un Jugement dernier très développé où le Juge trône entre les files hiératiques des vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse vêtus en archidiaques syriens et portant chacun une lettre de l'alphabet, symbole de Connaissance (ce qui se retrouve dans la tradition copte); au-dessous, la file ininterrompue des Justes est représentée par des saints anatoliens, les Quarante martyrs de Sébaste; quelques fragments subsistent de la Pesée des âmes et de l'Enfer, où l'on voit notamment quatre femmes attaquées par les serpents (fig. 4), image qui connaîtra une grande fortune dans les milieux monastiques d'Orient et d'Occident ⁽¹⁹⁾. A Kokar kilise, le Jugement dernier se limite au tribunal céleste : le Christ accosté par la Vierge et Jean-Baptiste intercédant pour les humains (c'est une des premières images de Déisis) est entouré des douze apôtres trônant. Les thèmes de la Pentecôte et de la Mission des apôtres sont liés à cette image du Cénacle des juges, car la main de Dieu rayonne au centre d'une immense croix et chaque disciple porte sur un cartel le nom de la région qu'il est censé évangéliser. Les

⁽¹⁸⁾ N. et M. THIERRY, *Nouvelles églises rupestres*, op. cit., pp. 39-153, et pp. 217-220.

⁽¹⁹⁾ Parmi les plus anciennes représentations, en Orient, citons celles de Saint-Etienne et de la Mavriotissa de Kastoria (St. PELEKANIDIS, *Kastoria*, Salonique, 1953, pl. 82 ; B. Brenk, *Tradition und Neuerung... Studien zur Geschichte des Weltgerichtsbildes*, Wien, 1966, p. 81) et de Sopocani (VI. R. PETKOVIC, *La peinture serbe du moyen-âge*, II, Belgrade, 1934, pl. XX) et pour l'Occident roman : E. MÂLE, *L'art religieux du XII^e siècle en France*, Paris, 1947, pp. 373-376.

thèmes, mieux différenciés et traités dans un style « byzantin archaïque », ont été repris dans le pigeonnier de Gülli dere. Quant au style, ces décors correspondent à une survivance de l'art paléochrétien oriental, vraisemblablement syro-palestinien, dont certaines mosaïques ravennates nous ont transmis des formes plus élaborées (les visages d'Yılanlı kilise sont schématisés, en particulier, suivant les mêmes conventions qu'à Saint-Apollinaire in Classe). On en trouve d'autres exemples à Rome, au VIII^e et au IX^e siècle et dans les manuscrits à peintures d'Italie méridionale au X^e siècle.

D'autres survivances se voient ailleurs; à Açıkel kilisesi, les parois de la chapelle sont consacrées à la glorification de la Croix sous diverses formes toujours présentées, comme à l'époque justinienne, entre les rideaux entrouverts⁽²⁰⁾; dans la chapelle nord de Kızıl Çukur, une Vierge en majesté trônant dans la mandorle est d'un style si semblable à celui des prototypes paléochrétiens qu'on pourrait douter de son appartenance médiévale; pour les décors narratifs, le style présente quelques traits communs avec l'art abbasside (stylisation des visages masculins, mains rondes et grasses, par exemple⁽²¹⁾).

D'autres fois, ce style primitif reste plus gréco-romain; ainsi à Tavşanlı kilise, datée, comme nous l'avons dit plus haut, du règne de Constantin Porphyrogénète (sans doute 913-920). Le Père de Jerphanion y voyait une stylisation de type copte⁽²²⁾. On peut y reconnaître, plus simplement, une suite de cet art romain du Bas-Empire ou de l'art byzantin de Justinien tel que les mosaïques d'Antioche et des autres villes hellénistiques de Syrie ou d'Asie mineure en conservaient de multiples exemples. Le visage de l'ange de l'Annonciation, rond et gracieux, au sourire doux, rappelle l'archange Gabriel de la sculpture paléochrétienne déposée au musée d'Antalya⁽²³⁾; les bustes aux visages imberbes situés dans l'entrelacs de Tavşanlı sont disposés comme les portraits des mois de l'année sur la mosaïque de Kabr-Hiram datée de 575⁽²⁴⁾ et la schéma-

(20) J. LAFONTAINE-DOSOGNE, *Nouv. notes, op. cit.*, p. 143.

(21) N. et M. THIERRY, *Mon. Piot, op. cit.*, p. 134 et fig. 19.

(22) JERPHANION, *op. cit.*, II, p. 96.

(23) H. PEIRCE et R. TYLER, *L'art byzantin*, II, Paris, 1934, pl. 32.

(24) H. STERN, *Sur quelques pavements paléo-chrétiens du Liban*, dans *Cahiers archéologiques*, t. XV, 1965, fig. 2, 7.

tisation rectiligne de ces visages, leur cou épais, leur coiffure large se voient sur les diverses figures tardives des mosaïques d'Antioche ⁽²⁵⁾.

Enfin, il est des églises où l'art protobyzantin est considérablement adultéré et devient un art folklorique. Il est alors bien délicat de préciser si ces peintres « naïfs » utilisaient les anciens poncifs ou copiaient les bonnes peintures antiquisantes contemporaines. C'est le cas de Saint-Théodore ⁽²⁶⁾; le dessin primitif se retrouve encore sur les visages jeunes, des anges ou de la Vierge par exemple, mais le caractère populaire domine, sensible surtout dans le pittoresque des vêtements. Il en était de même à Ballık kilise, où la médiocrité du dessin s'associait à la brutalité des couleurs ⁽²⁷⁾. Pour cette dernière église, comme pour Saint-Eustathe ⁽²⁸⁾, où la naïveté des figures s'allie gracieusement aux couleurs vives et claires, on a voulu voir l'œuvre de peintres arméniens, et Jerphanion le premier, bien qu'avec réserve ⁽²⁹⁾. Il est vrai que, fuyant la domination arabe, les Arméniens avaient fondé des colonies en Cappadoce; mais ils se groupèrent nettement plus au sud-est des régions monastiques : deux peintures « archaïques », l'une à Ihlara (Kokar kilise), l'autre dans le Pigeonnier de Gülli dere précisent cette situation à propos de l'évangélisation des Arméniens par Barthélemy et Thaddée, Arméniens qu'on cite en Gabadonie, province voisine située au sud de Césarée. D'autre part, on ne relève ni inscription ni graffiti arméniens en Cappadoce rupestre. Il semble donc hasardeux d'attribuer à ces étrangers, qui seraient devenus moines orthodoxes, des fresques de type populaire, pour ce fait même qu'elles sont de style barbare et les inscriptions d'orthographe fautive. En fait, toutes les fresques de style primitif (et bien d'autres) s'accompagnent d'inscriptions défectueuses, qui peuvent tout aussi bien être le fait de moines cappadociens qu'arméniens. Enfin, le cycle narratif et le programme de ces églises sont exactement ceux de décors byzantins plus savants. Quant aux divers « orienta-

⁽²⁵⁾ DORO LEVI, *Antioch Mosaic Pavements*, Princeton, 1947, pl. LXI, LXV, LXII, LXXIII, LXXVI, LXXVIII, LXXXI, LXXXII, etc.

⁽²⁶⁾ JERPHANION, *op. cit.*, II, pp. 18-47.

⁽²⁷⁾ JERPHANION, *op. cit.*, II, pp. 249-270; église détruite en 1958.

⁽²⁸⁾ JERPHANION, *op. cit.*, I, pp. 147-170.

⁽²⁹⁾ JERPHANION, *op. cit.*, II, pp. 398-399, 416-417. J. LAFONTAINE-DOSOGNE, *Nouv. notes, op. cit.*, p. 129.

lismes » de ce style naïf, certains comme les coiffures féminines à guiches se retrouvent à Tokalı I, d'autres, comme les décors d'architecture de l'église de Saint-Eustathe n'ont rien de spécifique et rappellent aussi bien les monuments arméniens que géorgiens ou byzantins du x^e siècle⁽³⁰⁾. Bref, rien n'évoque avec précision l'une des rares miniatures arméniennes de cette époque⁽³¹⁾ et encore moins l'une des deux peintures murales contemporaines⁽³²⁾.

En conclusion, la Cappadoce « archaïque », en l'absence d'autres témoignages monumentaux byzantins, nous permet de comprendre comment les prototypes du Bas-Empire romain ou de l'époque justinienne évoluèrent en Asie mineure (l'art copte en étant l'évolution égyptienne). Elle nous permet également de comprendre ce qu'ont été les débuts de la Renaissance byzantine dans des mains diversement habiles.

Du point de vue iconographique, elle enrichit singulièrement notre connaissance de l'imagerie byzantine primitive. Certaines compositions trouvent là quelques-unes de leurs formes les plus anciennes, ainsi celle de la Déisis, celle de la mort de la Vierge assistée par son Fils, celle du Jugement dernier essentiellement constitué par le tribunal apostolique. D'autres images dépassent le monde byzantin et nous permettent de retrouver un fond commun à quelques-unes de nos représentations romanes : ainsi le groupe animé des trois

⁽³⁰⁾ JERPHANION, *op. cit.*, pl. 37, n° 4; 38, n°s 2 et 3. D'autre part, ce goût pour les architectures est particulier au peintre de Saint-Eustathe et n'a pas de répondant ailleurs. De même signale-t-on à propos d'une série de miniatures ottoniennes de Fulda un sacramentaire de Göttingen dont l'originalité est faite d'un goût inexplicable pour les architectures (H. ZIMMERMANN, *Die Fuldaer Buchmalerei in karolingischer und ottonischer Zeit*, Vienne, 1910, pp. 2-58).

⁽³¹⁾ Les miniatures arméniennes du x^e siècle s'apparentent aux formes de l'art paléochrétien (Evangélaire de la Reine Melk, Ev. d'Etchmiadzin), au byzantin contemporain (cf. le Codex 887 de Venise), au musulman ou syro-palestinien contemporains (cf. l'Ev. 537 de la Walters Art Gallery, et le man. Sanasarian, Matenadaran 7735). Cf. K. WETZMANN, *Die armenische Buchmalerei des 10. und beginnenden 11. Jahrhunderts*. Bamberg, 1933. F. MACLER, *Miniatures arméniennes*, Paris, 1913, pl. I à VIII.

⁽³²⁾ Aghtamar, 915-921 (S. DER NERSESSIAN, *Aghtamar*, Cambridge, 1965, fig. 61-70) et Tatev, consacrée en 930 (N. THIERRY, publication en cours).

Mages illustrant les trois âges de la vie et nommés Melchior, Gaspar et Balthazar [ils portent en Cappadoce les mêmes noms attribués au même type de Mage dans le manuscrit du Pseudo-Bède au XII^e siècle⁽³³⁾]; ainsi le tableau de l'enfer où des femmes sont mordues par les serpents et l'image du Christ de la Seconde venue descendant du ciel⁽³⁴⁾. Enfin, la représentation des apôtres qui rassemble dans un même cénacle Pentecôte, Mission des apôtres et Jugement dernier rappelle l'inspiration, en partie comparable, du grand tympan de Vézelay, comme l'apostolat d'André en Cynocéphalie nous rappelle que ces monstres figurent sur ce tympan parmi les peuples à évangéliser⁽³⁵⁾. Voici donc ce que constituent ces décors de la seconde moitié du IX^e siècle et de la première moitié du X^e : une précieuse réserve d'image byzantines archaïques et de survivances paléochrétiennes et orientales.

*
* *

A partir du milieu du X^e siècle, l'influence centralisatrice de Constantinople l'emporte; l'uniformisation des programmes et du style s'accroît. L'église du pigeonnier de Çavuşin datée du règne de Nicéphore Phocas (l'empereur figure sur les fresques, qui sont vraisemblablement de son séjour en Cappadoce, c'est-à-dire de 964-965) et la grande église de Tokalı (dite nouvelle église ou Tokalı II) restent en partie fidèles au récit narratif de l'Enfance et de la Vie du Christ, mais certaines compositions sont différentes, d'autres prennent une importance considérable (Mission des apôtres dans les deux monuments, Pentecôte à Tokalı II) ou même font leur apparition (ordination des sept premiers diacres à Tokalı II)⁽³⁶⁾, peut-être en raison de l'esprit missionnaire qui caractérise l'église

⁽³³⁾ M. HADZIDAKIS, *Nouvelle manière de dater les peintures de Cappadoce*, dans *Byzantion*, XIV, 1939, pp. 96-110.

⁽³⁴⁾ N. et M. THIERRY, *Pigeonnier de Gülli dere*, *op. cit.*, p. 131. En Occident, on connaît une miniature de l'école de Winchester (O. HOMBURGER, *Die Anfänge der Malerschule von Winchester im 10. Jahrhundert* (*Studien über christliche Denkmäler*, XIII, Leipzig, 1912, pl. I) et la fresque carolingienne de Müstair (croquis communiqué par M. Beat Brenk, que nous remercions particulièrement à ce propos).

⁽³⁵⁾ F. SALET et J. ADHÉMAR, *La Madeleine de Vézelay*, Melun, 1948, 116-118, 129, pl. 14-18.

⁽³⁶⁾ JERPHANION, *op. cit.*, I, 520-550 et I, 297-376.

byzantine à cette époque. Le style de ces deux décors appartient nettement cette fois au beau style byzantin du x^e siècle, tel que le définissent les manuels à propos des miniatures. A Çavuşin, où les fresques sont rustiques, quelques détails folkloriques subsistent comme les robes des notaires du roi Hérode, quelques archaïsmes persistent comme le menton lourd des anges, mais l'ensemble des silhouettes élancées, les mouvements élégants des figures n'ont plus rien d'« archaïque » et rappellent cette fois des modèles de l'antiquité hellénistique. Beaucoup plus concluante encore est l'analyse du style de Tokalı II. C'est aux beaux ivoires du x^e siècle qu'il faudrait comparer les hautes et nobles figures malheureusement très assombries par l'altération des couleurs (fig. 5). On trouve là d'excellents exemples de ce retour à l'antique décrit à propos de la Renaissance macédonienne et qui n'est qu'un aspect de cette fidélité des Byzantins au fonds gréco-romain dont on observe périodiquement les résurgences.

Les peintures du xi^e siècle

L'art du xi^e siècle en Cappadoce est totalement « byzantin » au sens traditionnel du terme. Il y est largement représenté : 25 % à 30 % des décors rupestres peuvent être attribués aux trois premiers quarts de ce siècle. Cette époque fut, sans doute, une grande période d'essor monastique, puisque après l'explosion post-iconoclaste de la période précédente on voit encore se créer un quart environ des établissements pieux. Il faut souligner qu'il s'agit alors de grands monastères (d'une trentaine de personnes si l'on en juge d'après les tables de réfectoire). Depuis le milieu du x^e siècle, on pouvait remarquer cette tendance à la concentration monastique; les églises de la seconde moitié sont nettement plus vastes que les chapelles antérieures. Cette modification de l'organisation cénobitique eut des conséquences administratives; une novelle de Basile II, datée de 996, précise, en effet, que les couvents de huit moines et plus ne sont pas soumis aux communautés villageoises mais à l'évêque qui en a la libre et pleine disposition ⁽³⁷⁾. Le réseau de la hiérarchie ecclésiastique exerce alors

(³⁷) G. OSTROGORSKY, *Histoire de l'Etat byzantin*. Paris, 1956, p. 332.

puissamment son effet centralisateur et unificateur. D'autre part, quelques fondations sont le fait de riches donateurs, fonctionnaires impériaux, soucieux d'employer des artistes de talent dont le métier est « au goût du jour ».



FIG. 5 — Tokalı II;
Ordination
des sept premiers diacres, détail

Ainsi s'accéléra sans doute le phénomène de « byzantinisation » de la décoration des églises cappadociennes, phénomène déjà sensible depuis que les empereurs macédoniens avaient assuré la paix en Cappadoce par leurs victoires sur les Arabes.

On peut donc juger des fresques de Cappadoce, au XI^e siècle, comme des autres peintures byzantines, peintures monumentales ou peintures des livres. A côté des fresques de Géorgie, de Kiev, de Salonique, d'Ochrid, d'Hosios Loukas, celles de Cappadoce constituent une importante masse de documents : douze décors sont assez amplement conservés, trois d'entre eux sont datés par la dédicace (deux sont du règne de Basile II et Constantin VIII, une de celui de Constantin Doucas). Les décors non datés sont classés par analogie, d'après le programme iconographique, hagiographique, le style, les ornements, la paléographie; les modifications du costume épiscopal apportent également de précieux éléments chronologiques⁽³⁸⁾.

Les différences sont nombreuses avec les monuments de l'époque précédente, à commencer par le plan des églises, le plus souvent en croix inscrite avec coupole centrale sur colonnes.

Pour le style, on retrouve en Cappadoce deux tendances de l'art byzantin, la tendance réaliste au modelé vigoureux, art expressif et vivant, et la tendance académique, classicisante, aristocratique et précieuse. L'iconographie s'est « byzantinisée » plus lentement; alors que dès la seconde moitié du X^e siècle les schématisations linéaires ou les belles copies tirées des modèles paléochrétiens étaient remplacées par des figures élégantes et plastiques imitées de l'antiquité hellénistique, les cycles christologiques archaïques persistèrent jusqu'au début du XI^e siècle.

Sainte-Barbe de Soğanlı, datée de 1006 ou 1021⁽³⁹⁾ présente une suite narrative de l'Enfance d'après les Evangiles apocryphes (Annonciation, Visitation, Epreuve de l'eau, Reproches de Joseph, Voyage à Bethléem, Nativité) puis la

(38) N. THIERRY, *Le costume épiscopal byzantin du IX^e au XIII^e siècle d'après les peintures datées (miniatures, fresques)*, dans *Revue des Etudes byzantines*, à paraître (trois pièces vestimentaires sont à considérer : l'*omophorion*, large étole portée sur la chasuble; l'*épitrachéliion*, étroite écharpe dont les pans apparaissent sous la chasuble, et l'*enchirion*, morceau d'étoffe qui pend de la ceinture de la tunique au-dessus du genou droit. Pour les peintures murales, on constate la présence des trois pièces dès avant le milieu du XI^e siècle).

(39) JERPHANION, *op. cit.*, II, pp. 307-332.

Descente aux Limbes tirée de l'Évangile de Nicodème, et, dans l'abside un Christ en majesté d'après les visions apocalyptiques et prophétiques. Le style du peintre, un peu relâché cependant, traduit l'appartenance à une bonne école; le modelé des visages est à peine relevé de quelques traits de dessin; on ne trouve pas trace de cette stylisation des yeux et du nez qui marquera tant les œuvres de la fin du siècle. Pour la première fois on rencontre ici un rinceau caractéristique, gras, cerné de blanc, gris-noir sur fond brun, rinceau ornant corniches, écoinçons, etc., qu'on voit dans de nombreuses églises cappadociennes à peu près contemporaines, et, guère différent, ailleurs, à Hosios Loukas ou à Sainte-Sophie de Kiev, par exemple⁽⁴⁰⁾. Style, ornements, comme l'épigraphie ou le costume épiscopal sont conformes aux traditions byzantines du début de ce siècle.

A Direkli kilise, dont la date effacée ne permet pas de préciser de quelle partie du règne de Basile II et Constantin VIII sont les décors (976-1025), bien qu'on ait quelques raisons de les attribuer à la première partie de ce règne⁽⁴¹⁾, les voûtes, les larges piliers et les niches étroites des parois sont ornés de portraits de saints, apôtres et prophètes. Dans l'abside centrale, on voit le Christ Juge entre la Vierge et le Baptiste, à l'arc triomphal le Pantocrator entre deux archanges, dans l'abside nord la Théotokos entre Zacharie et Isaïe. Il s'agissait sans doute d'un de ces programmes sévères destinés à représenter les diverses composantes de l'Univers chrétien paléo- et néotestamentaire. La répartition des figures suivait un ordre hiérarchique et des idées directrices, même dans les détails; ainsi, lorsque le fidèle entrait dans l'église, les deux premières figures qui frappaient sa vue sur les piliers centraux étaient, à droite, la Vierge portant Jésus, à gauche, Anne portant Marie enfant.

Dans les églises mieux conservées, la coupole centrale porte encore l'image du Pantocrator au-dessus de bustes d'archanges ou de figures de séraphins. Le Christ Emmanuel, imberbe ou muni d'une barbe rase (« Enfant né d'une

⁽⁴⁰⁾ JERPHANION, *op. cit.*, pl. 186, n° 3; 188, n° 1; 191, n° 4; O. POWSTENKO, *The Cathedral of St. Sophia in Kiev*, New York, 1954, pl. 161-168.

⁽⁴¹⁾ N. et M. THIERRY, *Nouvelles églises rupestres*, *op. cit.*, pp. 183-192.

Vierge », et en même temps « Dieu fort » du prophète Isaïe) est peint à l'arc triomphal ou sous la coupole centrale. L'abside centrale est, comme à Direkli kilise, occupée par la Déisis, nouvelle image du Juge substituée à celle, archaïque, du Christ trônant entre les symboles des Évangélistes; cette continuité du thème du Jugement Dernier dans les absides est très particulière et caractéristique de la Cappadoce. Presque partout ailleurs dans le monde byzantin, on voit la Théotokos dans la conque principale, alors qu'elle est rejetée dans une abside latérale en Cappadoce (abside nord le plus souvent, symétriquement à l'archange Michel); le fait est d'autant plus remarquable que, pour le reste du programme, la province s'est alignée sur la capitale.

La plupart des églises associent des scènes de la vie du Christ aux « séries de portraits » et images de majesté, mais il ne s'agit plus d'épisodes tirés des textes apocryphes, ce sont des illustrations des fêtes de l'année liturgique (les mêmes que sur les icônes, évangéliques et lectionnaires du XI^e siècle). Les fêtes liturgiques les plus souvent représentées sont la Nativité, la Crucifixion, la Résurrection, l'Ascension. L'Annonciation, premier terme de l'Incarnation, conserve son importance; la Dormition de la Vierge est souvent figurée, sans doute en raison de son pouvoir d'intercession. Lorsque les dimensions de l'église le permettaient, on groupait des épisodes secondaires autour des images majeures : Voyage à Bethléem auprès de la Nativité; Trahison de Judas, Chemin de croix, Saintes Femmes au tombeau près de la Crucifixion, et on illustre également les autres fêtes : Baptême du Christ, Transfiguration, Résurrection de Lazare, Entrée à Jérusalem, Cène, Descente aux Limbes. Ces diverses scènes sont traitées suivant des schémas bien codifiés qu'on retrouve ailleurs qu'en Cappadoce. Le Père de Jerphanion a étudié les différences entre cette iconographie du XI^e siècle et celle de l'époque précédente⁽⁴²⁾. D'une façon générale, il y a épuración des sources d'illustrations : les apocryphes sont en partie abandonnés au profit des textes canoniques. La représentation des Rois Mages en offre un bon exemple; jusqu'au milieu du X^e siècle, les Mages sont le plus

(42) JERPHANION, *op. cit.*, I, pp. 377-392.

souvent figurés adorant un enfant déjà grand, conformément au Pseudo Matthieu (XVI, 1-2), et ils sont nommés Melchior, Gaspar et Balthazar, ce qui correspond à des traditions orientales fort anciennes parallèles à diverses légendes de ces Mages (dont une syriaque attestée dès la fin du vi^e siècle), légendes qui ont leurs survivances en Cappadoce et dans le Livre arménien de l'Enfance (⁴³); au xi^e siècle, on ne donne plus de nom aux Mages et on les montre arrivant lors de la Nativité, conformément au texte canonique de Matthieu (II, 1-12).

Limités à un petit nombre de sujets et à une composition stricte de ces sujets, les peintres ne manifestent que modérément leur personnalité. Le détail pittoresque est borné à quelques paysages d'arbres et de rochers, à quelques accessoires vestimentaires, guêtres, écharpes ornées de caractères pseudo-coufiques, étoffes brodées de grands médaillons diversément dessinés (les motifs sont semblables à ceux qu'on rencontre si souvent dans le Ménologe de Basile II sur les tuniques et manteaux des personnages), accessoires ménagers et vaisselle disposés sur la table de la Cène.

Les fresques de Karabaş kilise, qui datent de 1060-1061 (⁴⁴), ne répondent pas au programme byzantin habituel, car elles ornent une petite nef archaïque; les illustrations des fêtes liturgiques se suivent à la voûte sans interruption au lieu d'être encadrées et séparées par des portraits sacrés. Cependant la composition des scènes répond aux impératifs de l'époque et la Communion des apôtres peinte dans l'abside est une des meilleures représentations de ce genre. Les fresques sont dues à la générosité d'un protospataire, Michel Sképidis, et de sa famille, famille de petite noblesse provinciale, dont on connaît d'autres fondations dans le voisinage. Le peintre auquel on passa commande était de grand talent. Les figures, harmonieusement proportionnées ont des poses variées et animées; les visages modelés avec vigueur sont beaux et expressifs. Il est possible de rattacher ces fresques à une école constantino-politaine en les comparant aux mosaïques de la tribune de Sainte-Sophie qui représentent Zoé et Constantin Monomaque

(⁴³) Cf. la légende des Mages à Egri Tas kilisesi (N. et M. THIERRY, *Nouv. églises*, *op. cit.*, pp. 50-54).

(⁴⁴) JERPHANION, *op. cit.*, II, pp. 333-360.



FIG. 6 — Karabaş kilise (1060-1061),
la sage-femme du *Bain de l'Enfant*

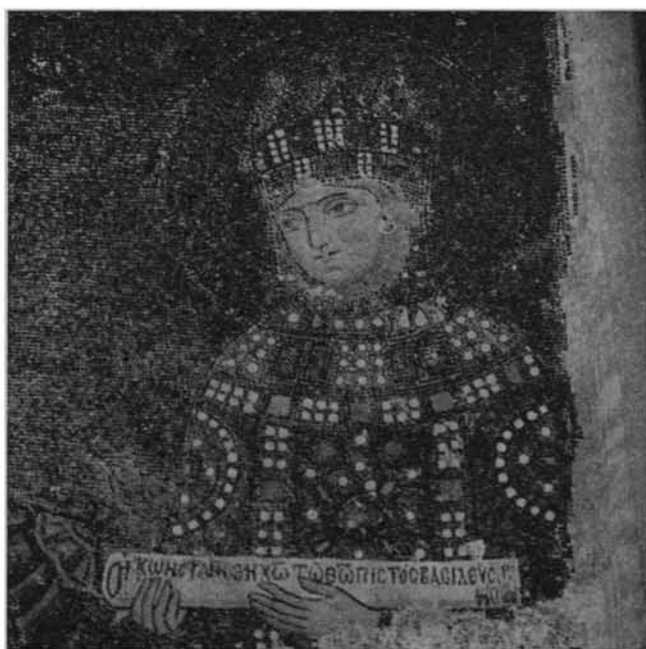


FIG. 7 — Sainte-Sophie de Constantinople,
L'Impératrice Zoé (mosaïque de 1042-1050)

de part et d'autre du Christ (mosaïques datées de 1042 à 1050) ⁽⁴⁵⁾. On reconnaît, en effet, des procédés communs aux deux œuvres. Nous donnons comme exemple les visages de la sage-femme qui baigne l'Enfant lors de la Nativité à Karabaş kilise et de l'impératrice Zoé (fig. 6-7). Malgré la mauvaise conservation de la fresque, on remarque les similitudes : la forme ronde de la tête, le petit visage large, le front bas sous la coiffure en accolade renversée, le nez court et rond, le menton potelé, la bouche à lèvres inférieure ronde et à lèvres supérieure faite de deux traits noirs nettement espacés.

Entre les églises datées du début du siècle, Sainte-Barbe de Soğanlı et Direkli kilise, et Karabaş kilise qui est de 1060-1061, nous pouvons classer toute une série de décors. Ainsi attribuons-nous les décors de Sümbüllü kilise et d'Ala kilise aux dernières années du x^e siècle ou au début du xi^e, et, guère postérieurs, ceux de l'abside orientale de Tağar ⁽⁴⁶⁾, car les inscriptions sont encore du x^e (cf. le M dont la panse est en forme d'auge), les attitudes sont nobles et réservées, les visages modelés sans rehauts linéaires cernant les diverses parties de l'œil ou du nez; enfin, le costume épiscopal ne comporte pas cet accessoire assez tardif qu'est l'*enchorion*. Le pigeonnier de Kılıclar peut être situé un peu avant le milieu du siècle ⁽⁴⁷⁾ et Saklı kilise à l'époque de Karabaş kilise ⁽⁴⁸⁾. Saklı kilise est une réplique rustique de l'art de Karabaş kilise, le style est vigoureux et expressif, les drapés sont schématisés à partir des mêmes modèles et l'iconographie, si l'on en juge d'après la Nativité, suit les mêmes compositions. Avec les fresques de Saklı kilise, on voit qu'au xi^e siècle, les répliques de l'art savant restent typiquement « byzantines » et ne traduisent plus le vieux fonds cappadocien. Ici, c'est le style réaliste qu'on a pris pour modèle, ailleurs, c'est le style classicisant que l'on a copié, comme à Cambazlı kilise, à Yusuf Koç kilisesi et à Eski Gümüş, où les fresques qui restent sur le mur nord valent les modèles constantinopolitains ⁽⁴⁹⁾.

⁽⁴⁵⁾ N. THIERRY, communication au xiii^e Congrès des études byzantines d'Oxford, 1966.

⁽⁴⁶⁾ JERPHANION, *op. cit.*, II, pp. 187-205.

⁽⁴⁷⁾ JERPHANION, *op. cit.*, I, pp. 243-253.

⁽⁴⁸⁾ M. S. İŞİROĞLU, *Saklı kilise, op. cit.*

⁽⁴⁹⁾ Cf. note 1.

Enfin, l'art « aristocratique » du XI^e siècle est illustré par les décors des « églises à colonnes de Göreme », groupe de trois églises voisines nommées ainsi en raison des colonnes laissées en réserve sous les coupoles centrales. Les fresques d'Elmalı kilise, Çarıklı kilise et Karanlık kilise forment un ensemble très homogène dû aux peintres d'un même atelier.



FIG. 8 — Elmalı kilise,
Le Christ traîné au supplice

Le programme, longuement détaillé par Jerphanion⁽⁵⁰⁾ correspond à celui d'une église byzantine importante, les scènes liturgiques sont nombreuses, encadrées comme des icônes entre les diverses figures sacrées. Le style est d'une élégance remarquable lorsqu'il s'agit d'un bon peintre (fig. 8) mais devient sec et mort lorsque l'artiste est médiocre; ces deux caractères se voient parfois dans un même tableau sans qu'on puisse toujours invoquer l'existence de repeints. Dans certains

(50) JERPHANION, *op. cit.*, I. pp. 395-420; 433-448; 457-466.

morceaux tels que la représentation des apôtres lors de l'Ascension, le brio des peintres les entraîne à quelques exercices de virtuosité qui annoncent le maniérisme des Commènes. Cet académisme qui menace les œuvres classiques du XI^e siècle a été maintes fois analysé⁽⁵¹⁾. Ainsi rencontre-t-on dans les manuscrits contemporains les mêmes longues silhouettes vêtues de ces « draperies mouillées » qui épousent étroitement les formes du corps. Le célèbre Coislin 79 de la B. N. de Paris, qui date de 1078 environ, permet quelques remarques; on y retrouve les mêmes proportions des personnages, les visages au modelé lisse où sont redessinés très finement les yeux au regard doux et triste, le nez étroit et busqué, les mains étonnamment petites (fig. 9-10). Enfin, les costumes des dignitaires byzantins qui figurent sur une des miniatures à côté de Nicéphore Botaniate sont des variantes plus riches de ceux que portent les donateurs de Karanlık kilise et de Çarıklı kilise⁽⁵²⁾.

Le Père de Jerphanion attribuait ces décors au milieu du XI^e siècle. Jadis, Wiegand les datait postérieurement d'après divers arguments d'iconographie comparée dont un des principaux était la représentation de fourchettes à trois dents sur la table de la Cène⁽⁵³⁾. Récemment, M^{me} Lafontaine-Dosogne a attribué ces fresques au XII^e siècle sans justifier son affirmation⁽⁵⁴⁾. Il est vraisemblable que certains détails de style évoquant l'art des Commènes ont entraîné son jugement. Il en est pour ces fresques comme pour les miniatures contemporaines, elles sont parfois difficiles à distinguer de celles du début du XII^e siècle. Il faut donc s'aider des autres éléments : épigraphie, iconographie, ornements, costume des évêques (l'*enchorion* n'y est pas encore employé de façon constante).

Enfin, en Cappadoce, les circonstances historiques créent

(51) Cf. dans le Catalogue : *L'Art byzantin - Art européen*, Athènes, 1964, K. Weitzmann, p. 293, et M. Hadzidakis, pp. 212-213, à propos des deux styles employés simultanément, l'expressiviste et le classicisant; et pour ce dernier l'analyse récente à propos d'un manuscrit du XI^e : S. DER NERSESSIAN, *A Psalter and New Testament Manuscript at Dumbarton Oaks*, dans *Dumb. Oaks Papers*, 1965, pp. 164-166.

(52) H. OMONT, *Miniatures des plus anciens manuscrits*, *op. cit.*, pl. LXI-LXIV.

(53) E. WEIGAND, *Zur Datierung der kappadokischen Höhlenmalereien*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXXVI, 1936, pp. 337-397.

(54) J. LAFONTAINE-DOSOGNE, *Nouv. notes*, *op. cit.*, p. 132 et dans *Cahiers arch.*, XII, p. 281.



FIG. 9 — Karanlık kilise,
L'archange Ouriel



FIG. 10 — Manuscrit Paris Coislin 79 (environ 1078),
L'archange Michel, folio 2v., cliché B.N.

des impératifs chronologiques. L'invasion turque marque le dernier quart du XI^e siècle, après la défaite grecque de Mantzikert (1071) ; en 1082, Césarée, la capitale provinciale, est prise. La fin du siècle et le début du suivant sont marqués par les luttes des Turcs contre les Croisés, puis des Turcs entre eux. L'insécurité, le dépeuplement, l'intolérance expliquent sans doute la décadence monastique. Nous n'avons pas un seul décor daté du dernier quart du XI^e siècle ou du XII^e siècle et pas une seule inscription peinte (seulement deux graffiti sur des décors antérieurs)⁽⁵⁵⁾. Durant cette même période, on note un silence comparable chez les Arméniens, autres chrétiens soumis aux Turcs⁽⁵⁶⁾. Il faut remarquer d'ailleurs que les Turcs construisirent peu durant ce siècle, les circonstances ne s'y prêtant guère [on compte 36 monuments turcs édifiés au XII^e siècle contre 153 au XIII^e⁽⁵⁷⁾]. On peut donc conclure que le XII^e siècle fut un siècle peu favorable à l'art monumental en Asie mineure, et particulièrement, un siècle « mort » pour les communautés chrétiennes sous régime turc⁽⁵⁸⁾. Par conséquent, il paraît hautement improbable que les « églises à colonnes de Göreme » aient été créées au XII^e siècle. Ces trois églises qui correspondent à un groupement d'une centaine de moines (c'est-à-dire l'ensemble le plus important de Cappadoce), dont les décors de bonne qualité indiquent la présence d'une équipe de peintres de métier, nous paraissent difficilement attribuables à ce siècle « mort ». Ajoutons encore que les

⁽⁵⁵⁾ JERPHANION, *op. cit.*, II, pp. 395, 397.

⁽⁵⁶⁾ On ne connaît que trois fondations princières sous suzeraineté seltchouke, une église seulement (Eglise de Myriam à Kobair, 1171) et deux grands narthex ou jamatouns (celui de l'église du Rédempteur à Sanahin, 1181, et le grand jamatoun d'Haghpat, 1185). Les autres fondations de ce siècle, sont en Nouvelle Arménie, royaume de Cilicie (église de la citadelle d'Anavarza, 1^{er} quart du XII^e) ou dans les régions libérées par les Géorgiens à la fin du siècle (Ani, église de Kizkale, 1191; Gochavank église de la Mère de Dieu, 1191-1196; Haridjavank, église de la Mère de Dieu, 1199).

⁽⁵⁷⁾ T. TALBOT RICE, *The Seljuks in Asia Minor*, Londres, 1961, pp. 196-205.

⁽⁵⁸⁾ La Géorgie, en effet, qui avait sauvé son indépendance, connut alors une période de prospérité (A. MANVELICHVILI, *Histoire de Géorgie*, Paris, 1951, pp. 167 et suiv., pp. 199-215; G. NOZADZÉ, *Aperçu sur l'architecture religieuse géorgienne*, dans *Bedi Karthlisa*, XI-XII, 1961, pp. 87-91; G. NOZADZÉ, *Aperçu sur l'ancienne peinture religieuse géorgienne*, dans *Bedi Karthlisa*, VIII-IX, 1960, pp. 69-71; bibliographie détaillée dans ces deux articles).

éléments constitutifs de ces décors se retrouvent à propos d'autres monuments byzantins du ^x^e siècle et que l'un au moins ne se voit pas au ^{xii}^e siècle : l'absence de l'*enchirion* parmi les accessoires épiscopaux ⁽⁵⁹⁾. Il est donc raisonnable d'en rester à la conclusion de Jerphanion : milieu du ^x^e siècle; tout au plus peut-on faire une concession et les attribuer au troisième quart du siècle (mais on sait combien ces jugements basés sur des arguments de style sont sujets à caution; il peut très bien y avoir eu une préciosité précoce dérivée du style élégant de la Renaissance macédonienne).

Les fresques des « églises à colonnes », comme celles de Karabaş kilise, sont d'une grande importance, car ce sont les dernières peintures byzantines de qualité en Cappadoce. Au ^{xiii}^e siècle, une certaine tolérance, allant de pair avec la prospérité générale en Asie mineure, permet un léger renouveau monastique. Mais, le plus souvent, les peintures de cette époque sont de facture médiocre, le dessin est maladroit, les couleurs criardes; il s'agit, à quelques exceptions près, de copies des programmes et des compositions du ^x^e siècle.

Au-delà du ^{xiii}^e siècle, on ne connaît pas de décors datés avant le ^{xix}^e. Il semble que l'organisation ottomane ait eu raison des colonies monastiques.

(59) Cf. note 38.

BIBLIOGRAPHIE

Alexandru GRAUR, *La romanité du roumain*, Bucarest, Ed. Ac. Rép. Soc. Roum. 1965, 68 pages (Bibliotheca Historica Romaniae. Etudes 9).

M. Al. Graur, membre de l'Académie de la République Socialiste Roumaine, est essentiellement un latiniste, pourvu en outre d'une chaire de linguistique générale à l'Université de Bucarest. Toutefois il n'a cessé de se signaler à l'attention des romanistes par la pénétration de ses vues sur différents points de phonologie, de morphologie ou de syntaxe roumaines et ses articles sur les suffixes ainsi que ses recherches sur le vocabulaire du roumain sont connus et appréciés. Citons aussi ses chroniques sur la langue roumaine qui passent chaque semaine à la radio et qui ont éveillé dans son pays un intérêt vraiment extraordinaire.

Voici qu'il livre aux linguistes une petite étude de lecture aisée, dans laquelle il se propose de préciser la place du roumain parmi les langues romanes, tout en définissant la portée du rôle des éléments hétérogènes, slaves pour la plupart, qui y ont pénétré. On saura sans doute que M. Al. Graur a donné une conférence à ce sujet, le 6 décembre 1965, à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'U.L.B. dans le cadre de l'accord culturel spécial entre les Universités de Bucarest et de Bruxelles. Par l'importance même du problème considéré, par la clarté d'un exposé riche en exemples, M. Al. Graur ne peut manquer d'intéresser un large public, tant de roumanisants que de non spécialistes.

Après avoir rappelé que la syntaxe et plus encore le lexique n'ont pas la valeur probante de la morphologie, M. Graur, qui caractérise le roumain dans tous les domaines, signale d'abord les éléments latins qu'il partage avec les autres langues romanes et les traits qu'il tient d'ailleurs. M. Graur groupe ici des faits en général connus; une partie d'entre eux est considérée soit comme empruntée au slave soit comme influencée par lui.

Le système phonologique du roumain est la résultante d'une situation déjà particulière en latin vulgaire. Mais les voyelles y étaient-elles au nombre de huit comme l'écrit M. Graur à la p. 11, ou au nombre de sept (*i*, *e* fermé, *e* ouvert, *a*, *o* ouvert, *o* fermé, *u*) comme on le conclurait de la p. 10? La distinction du latin classique entre longues et brèves, abandonnée, avait partiellement été remplacée par une différence de timbre. Le vocalisme roumain, comme celui des autres langues romanes, postule le regroupement des latin class. *i* bref et *e* long (tandis que *e* bref s'ouvre), mais son évolution dément le regroupement analogue des latin class. *u* bref et *o* long : *nodu* (avec *o* long) a donné *nod*, mais *lupu* (avec *u* bref) aboutit à *lup*. Le latin vulgaire oriental a confondu *u* bref et *u* long en *u*; *o* bref est devenu *o* ouvert et *o* long s'est fermé.

On obtient ainsi le système aux sept voyelles, *i*, *e* fermé, *e* ouvert, *a*, *o* ouvert, *o* fermé, *u* (1). Et comme d'autre part *o* ouvert et *o* fermé ont évolué ensemble en roumain (2), on admettrait encore plus facilement l'hypothèse d'un système à six qu'à huit voyelles.

Quoi qu'il en soit, le roumain possède à présent des sons qui ne sont pas latins, d'une part deux voyelles postérieures mais non labiales, une mi-fermée notée *ă* (parfait 3. *întră*, « il entra ») et une fermée, rendue généralement par *i* (*mină*, « main »), et d'autre part une aspiration *h* (*haină*, « vêtement »). Une autre caractéristique du phonétisme roumain est l'influence du *i* final sur les consonnes (et indirectement sur les voyelles qui subissent l'action des consonnes affectées), p. ex. *frate*, « frère » (fraté), plur. *frați* (frats), *urs*, « ours », plur. *urși* (ourch). Pour M. Petrovici, cette influence énorme du *i* final est due au slave, où cependant *i* final ne s'amuit pas. M. Graur fait remarquer que l'attaque de la consonne se retrouve dans d'autres langues romanes (italien *amico-amici*), mais il faut reconnaître que le phénomène y est d'extension beaucoup plus restreinte.

Passant à la morphologie, M. Graur rappelle qu'elle est latine dans son ensemble. Parmi les faits dénonçant une influence slave, figurent, entre beaucoup d'autres (je mêle ici morphologie et syntaxe) : le succès de la tournure réfléchie, le remplacement de l'infinitif par le subjonctif et la conservation partielle de la flexion nominale. Cette dernière est soulignée par les alternances vocaliques et consonantiques. M. Graur note ici la diphtongaison de *e* et de *o* accentués devant *e* et *a* (p. 22), cite comme exemples *poartă* et *seară* (avec *ă*), et nous place ainsi devant un problème d'interprétation assez grave. En 1963, dans son étude *Evoluția limbii române* (Ed. Științifică, p. 60), c'est *e* et *ă* qu'il considérait comme phonèmes inducteurs de la diphtongaison, théorie défendue aussi par M. Iordan. M. Rosetti pense par contre qu'ils sont *e* et *a*. S. Pușcariu croyait qu'il est impossible de trancher la question et M. Nandriș, sceptique même quant à l'action de *e*, préfère dire que la diphtongaison a lieu lorsqu'il n'y a pas un *u*, *i*, *î* ou *o* dans la syllabe suivante. On ne peut donc pas savoir avec certitude si M. Graur a changé d'avis à ce propos ou s'il s'agit d'une erreur typographique (3).

Il paraît logique de supposer que le vocatif en *-e*, à première vue explicable par le latin mais qui ne s'est conservé nulle part ailleurs, est dû au slave d'où provient certainement le vocatif en *-o*. De là à penser que le maintien de la déclinaison a profité du slave, il n'y a qu'un pas, peut-être allégrement franchi. Ici, une opinion nette sur la justesse des interprétations est difficile à se faire. Bien entendu, les emprunts au slave, celui d'un vocatif en *-o* par exemple, ne sont pas contestables. Mais détecter des influences est plus délicat. Si les langues romanes d'Occident ont abandonné la flexion, est-ce une raison suffisante pour imaginer que le roumain est redevable à la déclinaison slave d'avoir en partie échappé à une évolution analogue (4) ? Il faudrait confronter la qualité relative

(1) Cf. W. ROTHE, *Einführung in die historische Laut- und Formenlehre des rumänischen*, Halle, Max Niemeyer, 1957, p. 7.

(2) *Ibid.*, p. 7 note 1.

(3) Pour une discussion détaillée de ce problème, cf. O. NANDRIȘ, *Phonétique historique du roumain*, Paris, Klincksieck, 1963, p. 211.

(4) Le basque, si isolé et ayant subi de sérieuses influences de la part de l'espagnol, n'en a pas moins été décrit par H. GAVEL comme une langue à onze cas (Cf. *Grammaire basque*, Bayonne, 1929, pp. 1 et suiv.).

des changements survenus à l'intérieur de la Romania occidentale et de ceux qui ont différencié l'Ouest de l'Est. L'hypothèse d'une influence slave sur le roumain ne peut pas être rejetée, mais on manque encore à ce sujet d'études élaborées, dont le premier souci soit celui des rapports chronologiques entre les faits. Et il faut bien avouer que ces rapports seront très difficiles à établir, en raison de la date tardive des premiers textes roumains (fin xv^e, début xvi^e s.). On pourra ensuite passer à la comparaison d'états successifs de langue, sans en perdre la structure interne de vue. Ce qui a déjà été fait dans ce domaine reste, me semble-t-il, encore superficiel.

Pour le vocabulaire, un sondage dans le *Dictionnaire* de Tikin éclaire de manière brutale l'infime proportion de mots hérités du latin. Quant aux procédés de formation de mots, ils ont suivi la tendance romane avec introduction de nombreux suffixes étrangers.

Après avoir brossé le tableau peut-être un peu trop imposant de ce qu'on décèle de non-latin dans le roumain, M. Graur passe à un court chapitre correctif où il éclaire la valeur relative des éléments décrits. Comme il l'a déjà montré, tous les mots d'une langue ne sont pas employés avec la même fréquence ni dans le même nombre de circonstances, tous n'ont pas la même productivité. Ils ne peuvent donc pas caractériser le vocabulaire de la même façon. M. Graur suggère alors que des différences qualitatives analogues doivent se retrouver dans les autres domaines de la grammaire et que les éléments traditionnels hérités du latin sont généralement plus stables que les autres. Il y a certainement là une belle matière d'étude.

Dans une troisième partie, M. Graur s'attache à montrer comment — chose paradoxale — le roumain se rapproche des autres langues romanes malgré son isolement de la romanité occidentale, et comment il subit à distance l'action du latin. C'est là une évolution à laquelle des causes politiques ne sont pas étrangères. On trouve ici de fort belles pages où on suit admirablement la façon dont les éléments de la langue s'articulent et se conditionnent : les alternances vocaliques étant en nette régression, la flexion n'est plus soutenue, ce qui entraîne d'une part la perte de la déclinaison (le vocatif est virtuellement éliminé; l'adjectif féminin qu'on confond avec un pluriel ne s'accorde plus avec le substantif au génitif), et d'autre part l'introduction de prépositions devant l'accusatif et même là où on s'attendait au génitif ou au datif. Le roumain dans son ensemble passe ainsi à un stade plus analytique et rejoint donc les autres langues romanes.

Un dernier chapitre est consacré aux tendances actuelles du vocabulaire et de la formation des mots, problème que M. Graur possède à fond. La latinisation du lexique, qui a battu son plein au xix^e siècle, est continuée de nos jours par l'énorme apport de mots internationaux de formation latine qui pénètrent en roumain non seulement par le français et les autres langues romanes, mais aussi par le russe, l'anglais, etc. Le vocabulaire de la presse en est devenu, à mon goût, une espèce de monstre linguistique, auquel on ne peut évidemment pas dénier certains avantages. Un Français un peu linguiste comprend parfaitement un article de difficulté grammaticale moyenne.

Quant aux procédés de dérivation, la suffixation surtout, ils servent

à la création de mots eux aussi d'apparence latine et font souvent revivre le vieux fonds lexical roumain.

A l'aide d'exemples nouveaux et avec une partie des matériaux qu'il avait utilisés dans *Evoluția limbii române*, M. Graur a ainsi réaffirmé avec force le caractère généralement superficiel des éléments non latins et souligné le mouvement de rapprochement qu'effectue le roumain vers les autres langues romanes.

Ce travail sera utile aux spécialistes auxquels il fournira en outre des indications bibliographiques sur des questions de détail, mais les moins initiés le liront aussi avec plaisir et profit.

L. TASMOWSKI-DE RYCK

Léopold FLAM, *De Bewustwording*. Beschouwigen bij de Fenomenologie van de Geest van Hegel, Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres, Editions universitaires de Bruxelles, 1966, in-8°, 247 pages, 300 FB.

Le titre que le professeur Flam a donné à son livre sur *La Phénoménologie de l'Esprit de Hegel*, qu'on pourrait traduire par « la prise de conscience » ou « le devenir conscient de soi », montre bien l'orientation que prend chez cet auteur l'interprétation de Hegel. Il s'agit d'arriver à la formulation philosophique de l'autonomie humaine, et de voir dans quelle mesure cette autonomie parvient à une authentique conscience et à une réalisation concrète d'elle-même dans le monde.

Pourtant dès le début l'auteur nous avertit qu'il se refuse à proposer de Hegel une image soit existentialiste, soit marxiste. « Nous avons simplement relu le texte de telle façon que notre commentaire ressemble plutôt à un déchiffrement qu'à une interprétation » (p. 7). C'est la pensée même de Hegel qui nous fait aboutir à une prise de conscience, mais le professeur Flam se refuse de traduire cet aboutissement dans les termes de l'un ou l'autre « -isme » contemporain. Par là même il évoque toute la richesse et toute l'ambiguïté du texte hégélien, que dans ce livre il suit de très près. « En un sens le lecteur (de Hegel) se scinde en celui qui voit la pensée de l'extérieur d'une part et qui l'a presque écrite lui-même d'autre part (p. 9). C'est dire que ce lecteur a un problème, et ce problème, c'est précisément la prise de conscience, l'autonomie humaine.

Dans une introduction qui confronte Kant, Fichte, Schelling et Hegel, nous sommes mis en présence d'une conception du monde qui est le résultat immédiat de l'aspiration à l'autonomie : le nihilisme. L'autonomie de l'homme, c'est en même temps sa solitude, son isolement dans l'univers, et c'est précisément Hegel qui a fait de l'isolement de l'homme le problème central de sa philosophie. La tâche de la philosophie, c'est de réconcilier l'homme avec le tout, non pas de l'abandonner à une liberté vide, à une subjectivité dépourvue de substantialité. « Cette réconciliation est la religiosité dialectique de Hegel, par laquelle la séparation entre Dieu et le Monde est dépassée, par laquelle l'être isolé est élevé vers le tout. » (p. 25). De là les attaques de Hegel contre le stoïcisme et le scepticisme, nihilismes de l'antiquité, contre la conscience malheureuse nihiliste du moyen âge, contre l'athéisme de Fichte et le subjectivisme de Kant. L'heureuse expression de « religiosité dialectique » montre comment la position de Hegel dépasse en fait le grand débat

autour de son prétendu athéisme. Quand on considère la théorie de l'unité des contradictions comme la clef de voûte de toute la dialectique hégélienne, il devient clair que « Hegel n'est ni théiste, ni athéiste, que pour lui Dieu n'est ni transcendant ni immanent » (p. 30). C'est cette élaboration de l'unité des contradictions comme trame de tout le système qui rend impossible aujourd'hui de le classer à l'intérieur d'un des termes de nos appositions actuelles.

Pourtant on pourrait ici se demander si cette supériorité du système hégélien par laquelle il dépasse le débat contemporain n'est pas en même temps ce qui lui interdit d'y prendre part. On pourrait répondre que si l'hégélianisme ne peut donner des solutions à nos problèmes particuliers, du moins nous montre-t-il l'exemple admirable de ce dont la philosophie voudrait être capable aujourd'hui : faire la totalité. En même temps la totalisation hégélienne englobe une richesse prodigieuse de vérités partielles qui, avec leurs contradictions internes et leurs aspects négatifs, nous sont présentées dans le mouvement nécessaire de leur dépassement. Beaucoup de ces vérités, dites partielles, tentent encore aujourd'hui de se maintenir comme la seule vérité et trouvent donc dans l'hégélianisme leur critique. Mais d'autre part cette critique ne semble jamais sans recours, car rien n'est jamais éliminé par Hegel, toute vérité est conservée comme un moment de la totalité. Et la réalisation de cette totalité même, si elle se présente à nous comme l'exemple à suivre, ne saurait pourtant nous faire oublier qu'elle n'a été possible qu'à partir d'une application particulière du principe d'unité des contradictions : l'unité de l'Être et de la Pensée. Comme le disait Sartre dans la *Critique* : « La supériorité du dogmatisme hégélien réside précisément dans ce que nous en rejetons aujourd'hui : dans son idéalisme (1). » C'est la lecture du livre du professeur Flam qui nous a amené à quelques réflexions à ce sujet, que nous permettons de présenter ici.

1

Dans la description que Hegel nous donne de la conscience malheureuse, on peut trouver la critique d'une attitude qui n'est pas parvenue à dépasser, malgré les apparences, l'opposition entre l'existence et l'essence. Il semble d'abord que par le Christ l'unité de la conscience et de l'essence divine s'est réalisée. Pourtant cette unité se trouve devant la conscience, elle n'est pas elle-même, elle en reste séparée; elle n'est donc pas vraiment une pensée mais un sentiment vague (p. 92). Cette pieuse attention (*ibid.*), cette présence du mystère, qui n'est pour Hegel que la marque d'une absence de la pensée, on peut aisément la comparer à ce qui dans le personalisme se présente comme aspiration vers la plénitude de la personne : là aussi l'existence se rapporte à sa propre essence comme à un mystère dont elle reste séparée. Mounier, par exemple, écrit que « ...la connaissance claire conçue sur le type de la vision translucide ne décrit pas l'acte originel de la connaissance. La transparence du Cogito est une illusion de surface, il enveloppe, quand on le pénètre, un élément d'obscurité inéluctable ». Et en citant Gabriel Marcel : « L'acte même de la pensée est un mystère, il n'est pas entièrement clair à l'esprit (2). »

(1) *Critique de la raison dialectique*, p. 120.

(2) MOUNIER, *Introduction aux existentialismes*, p. 22.

L'ineffable ainsi introduit est réfuté à diverses reprises dans l'hégélianisme. « Tout le malheur de la conscience malheureuse, écrit Flam, consiste dans le fait qu'elle est incapable de réconcilier son essence avec son existence. Là où la conscience est cherchée, elle ne peut être trouvée car elle devrait être au-delà ... mais échapperait ainsi à la compréhension » (p. 92). Cette position est donc intenable, le mystère doit être dépassé par la conscience translucide. Lorsqu'elle aura encore plus totalement renoncé à sa certitude de soi, par la soumission et l'ascétisme, la conscience malheureuse s'élèvera à la raison, et continuera sa marche vers la vérité. Pourtant ce dépassement du mystère, cet admirable rationalisme, ne se prouve pas autrement que par l'hypothèse qu'en soi essence et existence sont la même chose et qu'elles doivent le devenir pour-soi, c'est-à-dire par l'unité de l'Être et de la Pensée.

Ce que Hegel indique dans son *Histoire de la philosophie* : « Das letzte Ziel und Interesse der Philosophie ist, den Gedanken, den Begriff mit der Wirklichkeit zu versöhnen. » (Cité par Flam, p. 107, n° 2.) C'est en cela précisément que, selon Marx, l'hégélianisme a échoué.

2

On pourrait aller encore plus loin et se demander si le principe de l'unité des contradictions n'enlève pas à Hegel le pouvoir de défendre ou de refuser quoi que ce soit. Si tout point de vue qu'il avance, toute conclusion à laquelle il semble aboutir, n'impliquent pas la méditation par leur contradiction. Ainsi l'exemple précédent montre comment la prise de conscience de soi et le renoncement à soi ne sont pas pour Hegel des opérations absolument différentes; au contraire « an-sich » elles reviennent au même. C'est en renonçant à soi que l'ascète trouve la raison, c'est en s'aliénant que, plus loin dans la Phénoménologie, l'homme de la culture réalise le Soi universel. La prise de conscience est une aliénation, l'authenticité un renoncement. C'est dans le chapitre intitulé *La mort de Dieu* que le professeur Flam étudie particulièrement ces ambiguïtés. Dieu est devenu nature, il court d'être fini en être fini mais cette course l'amène à lui-même (p. 99). De même l'esprit parvient à être pour-soi à travers son être étranger par rapport à soi (p. 101). L'homme, être fini qui se découvre comme un moment du Tout, doit renoncer à vouloir s'opposer à ce Tout s'il veut authentiquement prendre conscience de soi comme moment du Tout. C'est ce qui fait dire à l'auteur qu'au fond Hegel poursuit la réalisation de l'individu universel, dont paradigmatiquement il a entrevu l'image dans le Christ, mais aussi dans un certain nombre d'individus historiques (p. 111). Mais l'universalité est donc acquise au prix du renoncement, sinon la ruse de la raison fera le nécessaire pour que l'individu serve les buts de la totalité. Dans tous les cas règne le « meurs et deviens » (p. 102). Si bien que le message de Hegel ne serait pas clairement un appel à la véritable prise de conscience, à une émancipation de l'homme. La plus grande victoire de celui-ci serait celle qu'on remporte sur soi-même, elle serait le résultat positif d'une soumission, *amor fati*, qui accepte tout.

Il ne nous semble pourtant pas tout à fait vrai de dire que pour Hegel la prise de conscience n'est qu'un renoncement. Car il ne fait pas de doute que le renoncement précède la prise de conscience. Il n'a de sens comme renoncement qu'aussi longtemps qu'il y a quelque chose

à quoi il faut renoncer. Or cette chose disparaît à la fin de la Phénoménologie. Pour que la conscience accepte son unité avec l'Absolu, elle ne doit précisément renoncer à rien, et c'est cela qu'il faut qu'elle finisse par comprendre. Il est vrai que cela n'élimine pas l'aliénation, car celle-ci est dépassée, c'est-à-dire conservée. Mais prendre l'aliénation pour une aliénation est encore un point de vue subjectif de la conscience. Il suffit qu'elle change ce point de vue pour accéder à la véritable compréhension des choses. Et cette compréhension semble bien être pour Hegel le point qui compte. Dans *l'amor fati*, ce n'est pas seulement le fatum qui importe, c'est surtout l'amour, c'est-à-dire la compréhension, l'intellection rationnelle.

On peut ajouter que, si Hegel ne réfute jamais rien, conserve toujours tout comme un moment de son système, ces moments sont par là même entièrement éclairés par la raison, et donc réfutés dans ce qu'ils croient être leur essence même. Que subsiste-t-il du mystère, dont la conscience malheureuse parle, après l'Aufhebung hégélienne ? Il faut bien qu'elle en soit définitivement bouleversée, puisque le sens même de l'attitude mystérieuse est dans le refus de l'Aufhebung rationnelle, que Hegel accomplit. La raison a donc toujours le dernier mot. Ceci ressort particulièrement du texte admirable auquel le professeur Flam nous renvoie à la fin de son introduction, où Hegel réconcilie le dimanche et le jour ouvrable de la vie par la philosophie. « Réunir ces deux orientations, l'une dirigée vers l'Éternel, l'autre vers le Terrestre, par la forme de la pensée libre, qui crée le contenu à partir d'elle-même, voilà le but de la philosophie. » (*Einleitung in die Geschichte der Philosophie.*) Le contenu créé à partir de la pensée libre, comme unique instrument capable de réaliser cette réconciliation, il semble bien que ce soit là une preuve remarquable de rationalisme.

Si donc nous avons cru pouvoir mettre en doute la valeur du système hégélien à partir de son idéalisme, nous aimerions souligner par contre l'importance qu'il prend quand on y cherche surtout un rationalisme. Il faut être reconnaissant au professeur Flam — et il faut surtout qu'on le soit en Flandre où ce livre vient remplir une grave lacune — de nous offrir l'occasion d'approfondir ces problèmes dans un livre aussi fidèlement hégélien.

Julien BALLIU.

Professeur Dr FLAM, *Zelfvervreemding en Zelfzijn*, Amsterdam-Antwerpen, Wereldbibliotheek N.V., 1966, 445 pages.

Le présent ouvrage fait suite à « Penser et Exister » (*Denken en Existeren*, Amsterdam-Antwerpen, Wereldbibliotheek N.V., 1964). Comme le titre, « Auto-aliénation et Etre-soi », l'annonce, l'auteur entreprend dans ce livre non seulement une longue méditation sur les formes d'aliénation qui menacent constamment l'homme, mais aussi une réflexion sur les exigences qu'implique une vie authentique. L'aliénation et l'authenticité sont en somme les deux pôles autour desquels gravite la dialectique de M. Flam. Celui-ci ne craint pas d'envisager les problèmes posés, sous tous leurs aspects, et il entend épuiser, par des retours successifs, les thèmes qu'il traite. L'auteur base son étude sur une démarche qui semble double à première vue : d'une part, il replace chaque question débattue dans l'histoire de la pensée et il brosse le

tableau des solutions proposées et des problèmes laissés en suspens; de l'autre, il fait appel à son expérience personnelle (l'expérience des camps de concentration est, à cet égard, capitale) et à la vie quotidienne. Mais l'exposé historique n'est pas seulement l'occasion d'introduire le lecteur à des penseurs ou des artistes que M. Flam juge importants, il vise surtout à engager un dialogue avec ceux-ci : la lecture et la réflexion sur les textes commentés deviennent elles-mêmes partie intégrante de l'expérience existentielle, à laquelle l'auteur en appelle. La philosophie de Nietzsche par exemple n'est pas uniquement conçue en fonction d'elle-même, comme une œuvre dont il s'agit d'analyser la cohérence ou l'incohérence, elle est avant tout un tremplin, une invitation : la pensée des grands philosophes doit être intériorisée et devenir le point de départ d'une expérience et d'une réflexion personnelles qui dépassent les penseurs étudiés (p. 229).

M. Flam consacre l'essentiel de son ouvrage à la « mort de Dieu », notion qu'il éclaire à l'aide de commentaires portant sur la pensée du marquis de Sade, de Hegel, Marx, Stiner, Nietzsche, Heidegger, Sartre, et Camus, ou sur les écrits d'autres artistes. Pour l'auteur d'ailleurs, la problématique philosophique est, à l'heure actuelle, souvent mieux servie par les artistes de tous bords que par les philosophes académiques (pp. 12-13, 234). La mort de Dieu est interprétée comme la négation de l'autorité (religieuse, morale, politique) et de la rationalité dans le monde, comme l'abandon de toute table des valeurs. En résulte le nihilisme, qui revêt des aspects différents en fonction du sens conféré à l'expérience de la mort de Dieu.

L'auteur distingue deux espèces de nihilisme, le nihilisme négatif et le nihilisme positif. Le nihilisme du premier type peut prendre deux visages : sous sa première forme, il correspond à une attitude qui n'accepte pas la réalité et qui affirme l'existence d'un monde supérieur (ceci vaut pour le platonisme, le christianisme, l'humanisme libéral, le nationalisme, et le socialisme); sous sa seconde forme, il refuse toujours la réalité, mais ne cherche plus de consolation dans un « *Hinterwelt* » : le nihilisme se manifeste par une extinction du vouloir-vivre (« *een gebroken levenswil* », p. 149), qui aboutit logiquement au suicide (p. 46). Le nihilisme positif, au contraire, fait de l'expérience du néant le point de départ d'une nouvelle existence (pp. 47, 145, 153-155) où l'individu assume sa finitude.

Remarquons que, si l'expérience de la mort de Dieu se généralise, elle risque constamment de donner lieu à un simple remplacement des idoles : la nation, la race, l'argent, le parti, la sexualité peuvent être à leur tour élevés au rang de divinités (pp. 144, 146-147). En ce sens, la mort de Dieu n'est jamais définitive; l'individu doit veiller à ce que de nouveaux dieux ne prennent subrepticement la place du Dieu disparu. L'auteur, qui entend se placer résolument dans le *hic et nunc*, décrit longuement la résurrection ou le renforcement de l'autorité dans notre monde, où, que ce soit à l'est ou à l'ouest, le conformisme, la technique, la masse, l'anonymité, l'opportunisme gagnent du terrain.

La mort de Dieu et le nihilisme qui en résulte, se manifestent souvent au travers d'une expérience privilégiée, celle de la « désillusion » (« *de ontgocheling* », pp. 155-169). Si la plupart du temps l'expérience de la désillusion demeure partielle ou mène au désespoir et à l'extinction du vouloir-vivre, elle peut aussi donner lieu à la prise de conscience (« *bewustwording* », p. 167) de l'individu, qui, rejetant les attraits du

confort et les artifices des églises ou des partis, décide de devenir l'artisan de son destin. La désillusion débouche sur la découverte de la liberté et sur l'affirmation du moi par la révolte (180-230).

Les pages que l'auteur consacre à l'analyse de cette dernière nous semblent les meilleures et les plus élaborées. La révolte authentique réunit, selon M. Flam, une infrastructure constituée par les relations intersubjectives de l'individu et une suprastructure qui en représente la conscience (p. 187). Plus l'individu fait preuve d'initiative dans ses relations avec autrui, plus il sera obligé de se justifier en attaquant l'ordre et les croyances établis. Si, sous peine de donner dans une rhétorique creuse, la révolte dans l'ordre de la pensée doit reposer sur une base existentielle, au niveau des rapports intersubjectifs, l'initiative demeure, pour sa part, sans avenir tant qu'elle ne se fonde pas sur une pensée qui l'éclaire. En d'autres termes, une révolte sans philosophie est condamnée à la stérilité.

La révolte peut être technique et favoriser le progrès (Prométhée, pp. 189-192), politique (Hermès, pp. 193-194) ou individuelle. Cette dernière forme de révolte apparaît surtout aux XVIII^e et XIX^e siècles, avec le culte du génie. Cependant, suite à la montée des masses, le problème de la révolte se pose aujourd'hui en termes nouveaux. L'auteur écrit : « Ce qui importe donc est une révolte authentique de l'individu qui s'affirme dans le mouvement de la masse. L'œuvre individuelle devrait être l'activité de tous, sans renier pour autant son être propre » (p. 196). Autrement dit, la révolte de l'individu doit se concrétiser dans une œuvre, qui ne peut se réaliser sans le contact avec autrui : par l'œuvre qui confère un sens à sa vie, l'individu s'inscrit dans l'histoire, il incite les autres à s'opposer aux puissants et à devenir créateurs.

La révolte consciemment vécue par l'individu marginal (pp. 72-83) mène, en passant par la mort de Dieu, à la naissance d'un homme nouveau, le surhomme (pp. 218-230). Avec l'acceptation résolue de la finitude, le rejet d'une morale systématique et autoritaire et l'abandon des églises et des partis, l'individu peut se consacrer à son œuvre, qui, sans négliger les problèmes de l'heure, répond au mouvement fondamental de l'existence, le dépassement de soi (« de zelfovertreffing », p. 228). L'œuvre n'est pas une fin en soi, puisqu'elle n'est chaque fois que prétexte à l'œuvre ultérieure et qu'elle doit ouvrir la voie de la création aux autres. Si, au contraire, la révolte demeure inauthentique, la masse risque de prendre le visage du surhomme et la société risque de sécréter de nouvelles formes d'élites (de Dieux), que ce soit l'élite des intellectuels et des spécialistes ou celle des génies. La société que M. Flam appelle de ses vœux est une collectivité constituée par des individus créateurs, par des surhommes. Ce type de société a résolument tourné le dos aux divinités et à leurs prêtres; elle réalise l'égalité, non pas une égalité mathématique ou formelle, mais l'égalité dans la liberté. Pour rendre cette collectivité possible, une philosophie radicalement nouvelle est nécessaire : l'auteur l'appelle la philosophie de la sur-humanité authentique (p. 226).

Il nous reste à signaler, sans espérer toutefois épuiser la thématique de l'ouvrage, quelques traits de la nouvelle philosophie telle que M. Flam l'envisage. Celui-ci entend fonder la philosophie sur la foi existentielle (pp. 25-35, 84-93), qu'il oppose à la foi religieuse et la foi philosophique. La foi religieuse est fondée sur une révélation et sur l'obéissance, la foi philosophique, qui croit à la raison comme fondement de l'homme et de

l'univers, a été formulée par Descartes et développée par Spinoza et Hegel. Celui-ci a introduit la problématique de la mort dans la philosophie (p. 35) et ouvert la voie à la critique de la foi philosophique. La foi existentielle enfin se base sur la finitude de l'homme qu'elle assume et, si elle postule la conscience du caractère chaotique et non-rationnel de l'univers, elle entend néanmoins donner un sens à la vie et lui conférer une certaine unité par l'œuvre.

La philosophie commence par la négation : la prise de conscience qui accompagne l'instauration de la pensée va de pair avec une opposition à autrui, à la tradition, au passé et à la société, mais aussi avec une scission intérieure, où le moi est à la fois spectateur et acteur, acteur et dramaturge (pp. 375-382). Cette mise en question du moi par la réflexion signifie que l'individu ne sait à aucun moment ce qu'il est, qu'il doit constamment se chercher et fonder lui-même son existence. Dans la foi religieuse, au contraire, l'homme ne doit pas se chercher : un autre l'a trouvé (p. 379). Vivant dans le provisoire, le philosophe ne peut accepter sans plus la tradition, puisque sa réflexion commence avec la mort de Dieu. « Toute philosophie est au fond athéiste, puisqu'elle n'accepte et ne peut jamais accepter la croyance des autres » (p. 386).

L'auteur envisage alors le rapport de la philosophie et de la politique à la lumière du destin de la pensée dans l'histoire occidentale. La philosophie grecque et romaine a été avant tout une critique de la cité et de sa religion, ou de l'Etat (p. 433). La Rome antique voulut se fonder sur une doctrine officielle et elle utilisa à cette fin le stoïcisme, le culte de Mithra ou le christianisme. Avec le christianisme, l'Etat prit un caractère tyrannique : la doctrine voulut dominer les hommes. Nous assistons dès lors, avec l'extinction de la pensée individuelle, à la fin de la philosophie, qui s'étend du iv^e au ix^e siècle. Plus tard, l'Eglise entra en conflit avec les princes qui voulaient fonder un Etat laïque : ceux-ci durent s'appuyer sur d'autres doctrines et eurent recours aux philosophes (Occam, Marcile de Padoue, les averroïstes, Machiavel et Hobbes, p. 425). La philosophie se politisa donc, et, avec Hegel, elle devint l'instrument susceptible de réaliser la cité. Marx, qui commença sa carrière en critiquant la philosophie de l'Etat de Hegel, en appela à une pensée qui modifierait le monde. Mais, ce faisant, celle-ci se transforma en une doctrine qui se concrétisa dans le parti, nouvelle forme de cité ou d'église. Devenu, depuis, doctrine d'Etat, le marxisme a perdu son caractère philosophique et révolutionnaire; nouvelle religion, il risque, comme le christianisme, de mettre un terme à la philosophie.

Si l'auteur considère qu'une pensée n'est responsable que dans la mesure où elle prend position sur les problèmes politiques, il insiste cependant sur son caractère individuel : la révolte, qui est l'essence même de la philosophie et qui s'instaure non sur l'agora, mais dans la solitude, ne peut s'enliser dans l'une ou l'autre doctrine, sous peine de se renier. Bref, sur ce point, Kierkegaard a raison contre Marx. L'influence du philosophe sur les autres se réduit à les inciter à devenir des individus conscients et créateurs qui fondent leur existence sur la pensée. En somme, — et M. Flam nous le rappelle opportunément et de manière convaincante, — la tâche modeste mais primordiale du philosophe est de développer et de faire rayonner une problématique, qui, du sein de la finitude, contribuerait à entretenir en l'homme l'inquiétude et le sens de certaines questions.

M. WEYEMBERGH
Aspirant F.N.R.S.

Roland CRAHAY, *La religion des Grecs*, avec un *Avant-propos* de P. VANBERGEN, Bruxelles, Editions « Labor » 1966, 184 pp.

La collection « Problèmes » dirigée par P. Vanbergen présente une intéressante étude que l'auteur est parvenu, comme le dit avec raison P. Vanbergen dans son *Avant-propos*, à ramasser en moins de 200 pages sans négliger aucun des aspects du problème que constitue la religion des anciens Hellènes.

Un problème, sans aucun doute : M. R. Crahay nous en avertit dès ses premiers mots en soulignant que la religion des Grecs est l'une des plus déconcertantes qui soient. Pas de révélation, pas de doctrine théologique ou morale; elle n'a pas non plus à sa tête un sacerdoce, et il n'y a même pas un vocable qui la désigne spécifiquement. On pourrait aussi ajouter que rien n'est aussi déconcertant que, d'une part, les libertés prises avec les dieux par des poètes dont l'autorité morale est incontestable, comme Homère, et d'autre part, la rigueur qui porte les Athéniens à condamner pour impiété un Socrate, un Anaxagore et un Aristote.

L'organisation du sacré comporte chez les Grecs un mélange assez curieux d'irrationnel et de rationalisme. Les forces de la nature sont personnalisées selon un plan anthropomorphique, et le sacré se manifeste en événements. Les hommes peuvent le percevoir par le rêve et la prophétie, et il s'exprime couramment sous forme de mythes.

Le mythe joue dans la religion grecque un rôle considérable, et son usage exclut l'existence de dogmes. En effet, pour reprendre les termes de M. Crahay, le mythe « traduit en images une expérience vécue du monde sans la soumettre au contrôle de la perception objective et sans la fixer dans des concepts logiques ». Rien n'est plus fluctuant aussi que la représentation de l'au-delà dans cette pensée mythique. Il est exceptionnel de trouver en Grèce des promesses de salut dans une autre vie. C'est là le fait de sectes (pythagorisme, orphisme, Eleusis, etc.) composées d'un nombre relativement réduit d'initiés, ou aussi de la philosophie idéaliste. Même la question de savoir si l'homme possède ou non une âme immortelle ne semble pas avoir préoccupé outre mesure la majeure partie des « fidèles ». Tel est le spectacle qu'offre la religion grecque, du moins aux époques archaïque et classique.

On assiste en effet à l'époque hellénistique aux progrès du mysticisme sous l'influence combinée et réciproque des sectes déjà existantes, des religions orientales et de certaine philosophie. Le paganisme de cette période est loin d'être aussi simple dans ses structures que celui de l'hellénisme classique ; il n'en est pas pour autant moins intéressant.

L'on voit combien le problème sur lequel s'est penché M. Crahay présente de complexité et de facettes différentes, tour à tour brillantes ou obscures. Il le traite avec intelligence, tact et science. Il montre que les oppositions que nous constatons dans la vie religieuse des Grecs n'étaient pas passées inaperçues pour les plus sensibles d'entre eux, notamment pour les grands tragiques. Ce petit livre invite et aide à penser, et cette méditation à laquelle M. Crahay nous introduit n'éclaire pas seulement une pensée et un monde disparus. Son objet est de tous les temps et les Grecs, en refusant à la religion les formes dogmatiques,

ont précisément souligné sa nature problématique. Loin d'en faire un instrument d'asservissement intellectuel, ils y ont trouvé une source inépuisable d'invention spirituelle.

E. JANSSENS.

LOISIR ET DÉLINQUANCE JUVÉNILE,

Centre d'Etude de la Délinquance juvénile, A.S.B.L.,

Publication n° 15, Bruxelles, 1966.

Le Centre d'Etude de la Délinquance juvénile vient de publier le rapport du Colloque qu'il a organisé à Liège en octobre 1965 sur le thème *Loisirs et Délinquance juvénile*.

L'ouvrage donne *in extenso* le texte des quatre rapports photocopiés rédigés par des spécialistes, tant chercheurs que praticiens, des problèmes de la jeunesse, rapports qui avaient été distribués d'avance comme introduction aux débats. On y trouve en outre l'essentiel du dialogue qui s'est établi entre les conférenciers et le public. La teneur de ces débats complète le tour d'horizon amorcé par les conférenciers, en y ajoutant des points de vue plus nuancés, et même parfois contradictoires, quoique toujours intéressants.

Parlant de la jeunesse d'aujourd'hui devant le problème des loisirs, M^{me} Gratiot-Alphandéry, Directeur-adjoint du Laboratoire de Psychobiologie de l'Enfant à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes à Paris, montre la signification et l'importance du loisir dans le développement de l'enfant et de l'adolescent, et le rôle fondamental qu'il doit jouer pour rééquilibrer le jeune face aux exigences du travail qui lui est demandé et des sollicitations exercées sur lui, notamment par les loisirs commercialisés.

Sur la base de ses recherches personnelles et d'une étude effectuée par le Centre qu'elle dirige sur une bande de Blousons Noirs, M^{me} Aimée Racine, directeur scientifique du C.E.D.J. et professeur à l'U.L.B., traite du rôle des loisirs dans l'étiologie de la délinquance juvénile. Son exposé éclaire avec précision et rigueur les causes de la délinquance juvénile en rapport avec le loisir, dans le contexte socio-économico-culturel d'aujourd'hui. Ses réflexions l'amènent à la critique de la loi du 15 juillet 1960 sur la préservation morale de la jeunesse dans certains de ses aspects.

La Révérende Sœur Henri-Marie, Directrice du Club d'Outre-Meuse et chargée de cours au Centre de Formation d'Educateurs et d'Educatrices de Liège, envisage l'utilisation des loisirs dans la prévention de la délinquance et commente ses expériences au sein du Club de Jeunes qu'elle dirige. Le caractère expérimental de son travail et les précieuses observations qu'elle en retire, mettent en lumière la nécessité d'une pédagogie qui tiennent compte de toutes les coordonnées du problème, et notamment du souci de réalisme qui doit sous-tendre le travail des éducateurs.

Au dernier stade, l'utilisation des loisirs dans la rééducation des jeunes est traitée par M. Paul Georis, Conseiller pédagogique, Chef du service des méthodes de l'Office de Protection de l'Enfance, chargé de cours à l'U.L.B. Il brosse un remarquable tableau des conditions indispensables à un travail de rééducation efficace des jeunes délinquants, en y intégrant les données les plus récentes de la psychologie individuelle et de la psychologie de groupe.

Y. M.

Guy SPITAELS et Simone LAMBERT, *L'année sociale 1965*,
Editions de l'Institut de Sociologie (U.L.B.), Bruxelles, 1966.
310 pages.

« Il est temps de penser ou de repenser le progrès social, de subordonner la politique des « avantages sociaux » disparates et multiples à celle de l'équipement collectif, si du moins les organisations sociales qui ont pris en charge l'émancipation du travailleur n'identifient pas celle-ci au seul progrès de la consommation individuelle abandonnée à la dictée de l'idéologie dominante » : sur ce diagnostic lucide et cet appel angoissé se clôturait *L'Année sociale 1964*, cinquième chronique d'une série qui constitue l'une des réalisations les plus unanimement appréciées de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles.

Jusqu'à présent, cet appel ne paraît guère avoir été entendu. Une belle occasion s'est cependant présentée depuis lors : les élections du 23 mai 1965 devaient permettre aux principaux partis de définir les grands axes de leur politique face à une société en pleine évolution. Or il n'en a rien été : c'est en tout cas ce que nous apprend la très intéressante comparaison des programmes élaborés à ce moment, comparaison à laquelle ont procédé Guy Spitaels et Simone Lambert dans leur *Année sociale 1965* qui vient de sortir de presse (pp. 186-209). Certes « chacun se présente comme le parti de tous, désire laisser l'impression qu'il apporte des solutions nouvelles », mais, constatent les auteurs, « la nouveauté se cantonne souvent dans une formulation plus ambitieuse et plus vague », et l'on peut regretter de voir les partis trop « timides dans leur conception de l'émancipation sociale et culturelle dont l'expression est encore à débusquer dans l'univers laiteux de la civilisation de consommation » (p. 184).

Si cette dernière notion signifie quelque chose, l'année 1965 paraît bien en avoir fourni une illustration « précaire peut-être, mais assurément exemplaire ».

Que voit-on en effet sur la couverture de *L'Année sociale 1965* ? Des antennes de télévision, une famille sur la plage, une file d'autos en route vers l'évasion du week-end : Guy Spitaels et Simone Lambert ont voulu résumer ainsi la tendance générale d'une « année socialement assez calme et apparemment toute tournée vers la consommation individuelle » au sein d'une civilisation (?) des loisirs.

Une année socialement assez calme. Certes plusieurs conflits sociaux ont mobilisé diverses catégories de travailleurs : la grève de la capitainerie du port d'Anvers, la grève dans le secteur du pétrole, les fermetures d'usine en Wallonie. Les deux premières font l'objet d'intéressantes analyses sociologiques (pp. 156-181), à l'occasion desquelles sont soulevées de multiples questions intéressant l'avenir du mouvement ouvrier dans la société industrielle (le corporatisme des secteurs riches et le problème de la solidarité ouvrière, l'unité d'action entre délégués syndicaux de base afin d'exercer une pression parallèle sur leurs permanents nationaux, l'interventionnisme croissant de l'Etat et la réduction de liberté dans les relations paritaires, les conditions nouvelles de la grève dans les secteurs à l'avant-garde du progrès technique, la tendance au développement des actions catégorielles); les secondes sont seulement évoquées à l'occasion d'une réflexion plus générale sur le peu de retentissement des actions sociales entreprises de divers côtés (pp. 15-16).

Une année apparemment tournée vers la consommation individuelle. Tel du moins semble devoir être le sens de la « profonde paix sociale » notée par les auteurs, la cause et la conséquence du caractère limité de l'émotion et des réactions suscitées par les problèmes sociaux évoqués il y a un instant. Et pourtant les problèmes de la consommation collective ne sont guère demeurés à l'arrière-plan : la sécurité sociale s'est placée, au dire des auteurs eux-mêmes, au premier rang des préoccupations, son développement s'est encore accéléré et la législation en matière d'assurance-maladie, par exemple, constitue encore une fois le chapitre le plus long de la partie consacrée dans cette chronique à la vie législative. A ce propos, les auteurs ne se bornent pas à un exposé juridique : ils s'efforcent de synthétiser les principaux éléments de ce problème extrêmement complexe.

Signalons également, dans cette première partie, une analyse très fouillée de la loi concernant la protection de la rémunération des travailleurs.

La deuxième partie, la vie paritaire, comporte à côté de l'analyse des grèves dont il a été question plus haut, une utile description du dialogue social au sommet et de ses avatars.

C'est au sein de la troisième partie, la vie syndicale et le programme social des partis politiques, que l'on trouve l'analyse comparative de ces programmes, à côté d'un compte rendu détaillé du XIX^e rapport annuel de la Fédération des Industries belges (F.I.B.) ainsi que des congrès de la Fédération des Patrons catholiques de Belgique (F.E.P.A.C.), des Syndicats libéraux et de la Fédération générale du Travail de Belgique (F.G.T.B.).

Dans le cadre de l'Europe, il est fait un large écho aux débats du Parlement européen sur l'harmonisation sociale et aux problèmes rencontrés par les Etats membres de la C.E.E. en matière d'égalisation des salaires masculins et féminins.

Dans la dernière partie consacrée à l'emploi et au chômage, la pénurie de main-d'œuvre et la politique d'immigration occupent une place prépondérante.

Félicitons les auteurs d'avoir réintroduit un avant-propos où sont dégagées les grandes lignes de force de l'ouvrage et donc de l'année sociale écoulée. Regrettons en revanche l'absence de conclusion où l'attention des lecteurs aurait pu être attirée sur les problèmes susceptibles d'intéressants développements en 1966 et dans les années à venir.

Chronique sérieuse, claire, objective, l'*Année sociale 1965* constitue, comme ses devancières, un indispensable instrument de travail pour l'homme de science comme pour l'homme d'action.

Marcel BOLLE DE BAL

Bibliotheca Belgica. Bibliographie générale des Pays-Bas, fondée par Ferd. van der Haeghen, publiée par la Bibliothèque Royale de Belgique, sous la direction de Marie-Thérèse LINGER. 234^e-235^e livraisons, Bruxelles, 1965.

Ce dernier fascicule contient :

a) CICÉRON, œuvres commentées par B. Latomus (suite); présenté par Louis BAKELANTS (†) (c 969-1019).

(†) Voir la *Revue de l'Université*, 1966, n° 3, pp. 283-284.

Commentaires de cinq ouvrages de Cicéron, faisant suite à la livraison 232-233, Bruxelles, 1965 ⁽¹⁾ :

6. *Pro Roscio Amerino* : douze éditions (de 1535 à 1590) d'une des premières plaidoiries de Cicéron.

7. *Pro Murena* : description d'une dizaine d'édition allant de 1535 (Paris, Fr. Gryphe) à une édition non datée des Gymnicus (Cologne).

8. *In Verrem* : présentation de cinq éditions parisiennes (1535, F. Gryphe — 1539, M. Vascosan) des Verrines.

9. *Pro Ligario* : une vingtaine d'éditions s'étalant de 1536 (Paris, F. Gryphe) à 1587 (Cologne, Jean Gymnicus).

10. *Pro Rege Deiotaro* : description bibliographique d'une quinzaine d'éditions parues de 1536 (Paris, F. Gryphe) à 1582 (Cologne, Gymnicus) et d'une autre chez le même, sans date.

Chaque groupe de feuillets donne, par édition, le détail des variantes, des suppléments, ainsi que des indications bio-bibliographiques sur les commentateurs qui apportèrent leur contribution à celle de Latomus.

b) CROCUS, Cornelius. Réédition de son œuvre par André Schott; présentation par J. FABRI (c 1145-1151).

J. Fabri présente la réédition des principaux travaux de Corneille Crocus, humaniste né à Amsterdam vers 1500, décédé à Rome en 1550 (peu après son entrée chez les jésuites).

Crocus fut étudiant à l'Université de Louvain, recteur de l'école « Aan de Oude Zijde » à Amsterdam. Il rencontra à Rome (1540) Ignace de Loyola (fondateur de la Compagnie de Jésus); il publia des ouvrages de piété, de controverse (visant les anabaptistes anversois) et de philologie classique, parmi lesquels un lexique du bon langage latin à l'usage des écoliers de son temps (*Lima barbariei* ou *Farrago sordidorum verborum*, Cologne, 1529), édité presque continuellement en appendice de la *Paraphrasis* d'Erasmus.

C'est sous la forme de cinq volumes que le célèbre jésuite anversois André Schott (Andreas Schottus) entreprit de rééditer ces ouvrages publiés à Anvers en 1612 et en 1613.

Un commentaire historique très poussé suit la reproduction de la page de titre de ces éditions anversoises, le tout présenté sur feuillets avec indice de classement alpha-numérique.

R. FAYT.

André Mast, *Précis de Droit administratif belge*, Editions scientifiques E. Story-Scientia, Bruxelles-Gand, 1966, xxviii-441 pages. 640 FB.

Un juriste français de renom a fait remarquer que l'adjectif « élémentaire » employé pour qualifier son traité ne devait pas être pris dans le sens de « rudimentaire ». Déceler les éléments constitutifs d'une matière, les analyser et les ordonner, c'est rendre sa compréhension fondamentale possible.

La modestie bien connue de M. André Mast dût-elle en souffrir, son ouvrage, quoi qu'il en dise dans son avant-propos, est bien plus qu'un

(1) *Revue de l'Université*, 1966, n° 4, Bibliographie, pp. 388-389.

« modeste précis ». Il y a plus d'un siècle, De Brouckère et Tielemans se sont livrés à de pénétrantes analyses du phénomène administratif belge et de son droit. Depuis, les De Foz et Giron, les Vauthier, Buttgenbach et Wigny, ont poursuivi l'œuvre de recherche ainsi entamée. L'on peut dire, sans risque de se tromper, que le *Précis de droit administratif belge* de M. Mast éclaire la matière d'un jour nouveau.

S'il est vrai que la version française qui voit le jour a été précédée de versions néerlandaises, encore n'en constitue-t-elle pas une simple traduction. Il ne s'agit pas seulement d'une mise à jour des textes législatifs ou réglementaires et de la jurisprudence. Le *Précis* marque une étape nouvelle dans l'effort de notre auteur, poursuivi avec persévérance et énergie depuis tant d'années, pour rendre compte du droit administratif dans son évolution. Président de Chambre à la section d'administration du Conseil d'Etat, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Gand, auteur de nombreuses publications qui font autorité tant en Belgique qu'à l'étranger, M. Mast joint au long exercice de la réflexion le bagage d'une multiple expérience. Ceux qui ont suivi les leçons qu'il donna en 1964 à la Faculté de Droit de notre Université comme titulaire de la chaire Francqui ont pu s'en convaincre.

C'est ce qui lui permet de situer avec assurance le droit administratif belge à son étape actuelle. Cette branche du droit se voit bien souvent accusée, et tout à la fois, d'immobilisme ou de désordre. Dans notre domaine où le conformisme de la pensée provoque la sclérose aussi sûrement que l'éclectisme égare l'action, il faut une démarche assurée pour retrouver la piste d'une évolution dont les apparences sont parfois trompeuses et la réalité latente. Et puis, s'agissant du droit de l'exercice du pouvoir et des rapports des administrateurs de la chose publique avec les administrés, les formulations précises et claires, les définitions correctes s'avèrent indispensables.

C'est à ce double souci que répond l'ouvrage. Sa structure même en témoigne. Après avoir dans l'Introduction défini le droit administratif et montré sa singularité, et indiqué les sources de ce droit, l'auteur aborde immédiatement dans le livre I^{er} les deux sujets fondamentaux : les sujets du droit administratif et le service public. Ainsi se trouve posé et examiné le problème de l'homme dans l'appareil étatique et du but que doit réaliser ce dernier, ainsi que celui du rôle de ce qu'il est convenu d'appeler les « parastataux ». Le livre II traite de la fonction publique : l'administration n'est pas composée de machines, mais d'êtres humains qui l'animent et la font progresser.

L'Etat moderne n'est plus le parent pauvre de la vie économique et sociale : le livre III expose le régime des biens en droit administratif, en montrant le chemin parcouru depuis les quelques dispositions du Code civil jusqu'à la fonction de l'Etat en matière d'urbanisme à notre époque.

Sous le titre : *La décentralisation territoriale*, le livre IV a pour objet la Province et la Commune, en ce compris l'assistance publique. Le dernier livre a pour objet « La protection du citoyen contre l'arbitraire administratif et le Conseil d'Etat ». Il couvre un tiers de l'ouvrage. Ne s'en étonneront que ceux qui ignorent ce que De Brouckère et Tielemans avaient déjà clairement montré en 1834 : à savoir les dangers inhérents à l'exercice du pouvoir et le rôle du Conseil d'Etat dans l'art d'administrer.

Ce qui fait à notre sens la valeur du travail de M. Mast, c'est la recherche permanente des équilibres qui s'établissent — ou doivent s'établir — entre la structure étatique et l'exercice du pouvoir; entre la réalité sociale et le système juridique; entre les impératifs de la vie administrative et les commandements de son droit; entre l'action et son contrôle. Le sens juridique pénétrant de l'auteur allié à un humanisme profond lui permet de situer avec précision la position de l'administration pour les matières aussi nombreuses que diverses dont elle doit s'occuper dans le respect de la norme et dans le souci de ce qui constitue l'axe de toute son action : l'intérêt général. La préoccupation constante de voir les phénomènes administratifs et leurs formations juridiques dans leur évolution, la reconnaissance franche des contradictions inhérentes aux réalités de notre vie sociale et étatique, donnent à l'ouvrage cette allure vivante et cette démarche aisée qui stimule la réflexion et encourage la pensée.

Sans doute peut-on ne pas partager les conceptions de l'auteur dans tous les domaines. La place du droit administratif dans la structure d'ensemble de notre droit, le rôle du pouvoir communal, le contenu de l'intérêt général et ses rapports avec les intérêts privés, la position de l'Etat dans l'économie moderne, le comportement des ordres juridictionnels, voilà des thèmes qui sans doute peuvent être interprétés autrement que ne le fait l'auteur.

Mais nous dirions volontiers que si la réflexion du lecteur s'approfondit ainsi, c'est grâce à la sûreté des connaissances, à la netteté de l'analyse, à la clarté de l'exposé et à la sincérité de la pensée dont témoigne le *Précis de Droit administratif belge*.

H. BUCH.

370
op. 2



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

NOUVELLE SÉRIE
(DIX-NEUVIÈME ANNÉE)
FÉVRIER-MARS 1967



3

SOMMAIRE

L'Encyclique « Christi Matri Rosarii »	181
Introduction au rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies	184
P. BRIEN, En souvenir d'un maître naturaliste et botaniste, Jean Massart	208
E. JANSON, Les soins de santé	219
L. FLAM, Les symboles, de Hegel à Heidegger	225
P. VAN BEVER, Dante, notre contemporain	237
G. DONNAY, Allusions politiques dans l'art attique du V ^e siècle	245
Bibliographie	259



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES 5
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BRUXELLES 17

PUBLICATION BIMESTRIELLE

COMITÉ DE RÉDACTION

M^{lle} L. de BROUCKÈRE
(Faculté des Sciences)

M. J. BARTIER
(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. P. BERTELSON
(Ecole des Sciences psychologiques
et pédagogiques)

M. C. DELVOYE
(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. A. JAUMOTTE
(Faculté des Sciences appliquées)

M. R. PIRSON
(Faculté de Droit)

M. P. RIJLANT
(Faculté de Médecine)

M. E. JANSON
(Directeur)

M. E. JANSSENS
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . .	250 francs
Prix de vente au numéro	70 francs
Numéro double	140 francs
Numéro triple	210 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Education nationale

La Revue de l'Université publie deux appels, de ton et de nature très différents, d'hommes qui veulent la paix dans le monde.

Elle le fait sous le signe du libre-examen, parce qu'elle a l'assurance que tous les Belges adultes souhaitent cette paix après avoir subi deux guerres. Et que tous les plus jeunes doivent connaître ce qui est fait pour elle dans le présent et qu'ils devront parfaire dans leur vie.

LA RÉDACTION.

L'Encyclique « Christi Matri Rosarii »

Paul VI, Pape.

Vénérables Frères, Salut et bénédiction apostolique.

Durant le mois d'octobre, le peuple fidèle a coutume d'offrir la récitation du rosaire comme autant de couronnes à la Mère de Dieu.

A l'exemple de Nos Prédécesseurs, Nous approuvons vivement cette pratique. Cette année, Nous convions tous les enfants de l'Eglise à un hommage plus particulier de piété envers Notre-Dame. Et cela en raison des menaces de calamités graves et étendues qui pèsent sur la famille humaine : en Asie orientale se poursuit un conflit sanglant et se déchaîne une guerre acharnée. De ce fait, Nous Nous trouvons pressé d'intensifier tout l'effort possible en faveur de la paix.

Ce qui ajoute à Nos préoccupations, c'est ce que Nous apprenons d'autres régions du monde : la course aux armements nucléaires, l'ambition incontrôlée d'expansion nationale, l'exaltation démesurée de la race, les tendances subver-

sives, la séparation imposée entre citoyens d'un même pays, les manœuvres criminelles, le meurtre de personnes innocentes. Tout cela peut donner lieu aux pires catastrophes.

LA CAUSE DE LA PAIX

La Providence Nous impose, semble-t-il, à Nous comme à Nos plus récents Prédécesseurs, la mission particulière de consacrer Nos efforts patients et constants à la sauvegarde et à l'affermissement de la paix. Ce devoir découle évidemment du mandat qui Nous est confié de conduire l'Eglise entière. Celle-ci, « signe dressé devant les nations » (cf. Isaïe, 11, 12), ne sert pas d'intérêts politiques, mais elle doit apporter au genre humain la vérité et la grâce de Jésus-Christ, son divin fondateur.

En réalité, depuis les débuts de Notre ministère apostolique, Nous n'avons rien négligé pour la cause de la paix, ni prière adressée à Dieu, ni instances, ni exhortations, et même, vous vous en souvenez, l'an dernier, Nous Nous sommes rendu par la voie des airs en Amérique du Nord afin de parler au siège de l'Organisation des Nations Unies devant l'assemblée si distinguée des représentants de presque tous les peuples, du bien si désiré de la paix, et de recommander qu'on ne laisse pas des peuples en état d'infériorité par rapport à d'autres, que les uns ne s'attaquent point aux autres mais que tous conjuguent leur zèle et leur action pour établir la paix.

Et encore dans la suite, mû par Notre sollicitude apostolique, Nous n'avons pas cessé d'encourager les hommes à qui incombe cette lourde responsabilité à écarter de l'humanité l'épouvantable fléau qui pourrait survenir.

L'ARRÊT DES HOSTILITÉS

Maintenant encore, Nous élevons Notre voix « avec un grand cri et des larmes » (Hébreux, 5, 7) pour supplier instamment les dirigeants des nations de tout tenter pour empêcher la propagation de l'incendie et pour éteindre complètement celui-ci. Nous n'en doutons point : les hommes de toute race, de toute couleur, de toute religion, de toute classe sociale, s'ils aiment le droit et l'honnêteté, partagent Notre sentiment.

Que tous ceux dont cela dépend ménagent les conditions nécessaires à la cessation des hostilités avant que ne leur échappe, par le poids même des événements, la possibilité de déposer les armes.

Que ceux-là au pouvoir desquels est remis le salut de la famille humaine sachent que leur conscience est chargée d'une très grave obligation. Qu'ils interrogent cette conscience et sondent leur propre cœur; que chacun veuille bien regarder et sa propre nation, et le monde, et Dieu, et l'Histoire; qu'ils songent que leur nom restera en bénédiction s'ils répondent avec sagesse à cette pressante invitation.

NOUS CRIONS : « ARRÊTEZ! »

Au nom du Seigneur Nous crions : « Arrêtez! ». Il faut se rencontrer; il faut en venir à conférer et à négocier en toute sincérité. C'est maintenant qu'il faut régler les conflits, serait-ce avec quelque inconvénient et quelque désavantage; car il faudra bien qu'ils soient réglés non sans peut-être d'énormes dommages et des désastres dont, pour le moment, nul ne peut imaginer l'horreur. La paix à établir doit être cependant basée sur la justice et la liberté, elle doit donc respecter les droits des hommes et des communautés — autrement, elle serait précaire et instable.

Tout en exprimant de la sorte Notre inquiétude et Notre émoi, Nous devons, comme le dicte Notre responsabilité pastorale, implorer le secours d'en haut. A celui qui est « le Prince de la Paix » (Isaïe, 9, 16), il faut demander la paix, « ce bien si grand que parmi les biens de la terre et du temps on n'entend mentionner rien de plus apprécié, on ne saurait souhaiter rien de plus désirable, trouver rien de meilleur ». (Saint Augustin, *La cité de Dieu*, livre XIX, chap. 11; *P.L.*, 41, 637.)

Et puisque aux époques d'incertitude et de trouble, l'Eglise a l'habitude de recourir à l'intercession attentive de Marie, sa mère, c'est vers celle-ci que Nous Nous tournons, vers elle que Nous orientons votre pensée et celle de tous les chrétiens. Car, selon le mot de saint Irénée, « elle est devenue le salut du genre humain tout entier ». (*Contre les hérésies*, 3, 22; *P.G.*, 959).

Introduction au rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies

16 juin 1965-15 juin 1966 (*)

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Durant l'année écoulée, tous ceux qui aspirent à une coopération internationale plus large pour assurer la paix et le bien-être de l'humanité et qui œuvrent dans ce sens auront eu le sentiment que les déceptions, une fois encore, ont pesé plus lourd que les progrès modestes réalisés dans quelques domaines.

La situation politique internationale ne s'est pas améliorée. Les nuages accumulés sur le Viet-Nam se sont étendus et sont devenus plus menaçants. Le grave conflit ouvert entre l'Inde et le Pakistan au sujet du Cachemire s'est apaisé, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, mais, ailleurs dans le monde, les tensions se sont aggravées et la violence a fait éruption. Les armements nucléaires comme les armements classiques se sont considérablement accrus. Il n'est guère survenu de changements qui puissent faire espérer un avenir meilleur aux êtres qui occupent ces deux tiers du monde où la misère, la maladie, l'ignorance et l'impossibilité d'améliorer son propre sort sont les réalités les plus manifestes de la vie quotidienne. Pour ce qui est de problèmes qui se posent depuis longtemps, tels que la situation en Afrique du Sud, au Sud-Ouest africain et en Rhodésie du Sud, et en ce qui concerne des différends de longue date comme ceux de Chypre et du Moyen-Orient, les déceptions l'ont emporté sur les changements encourageants.

(*) Assemblée générale, documents officiels : vingt et unième session, supplément n° 1A (A/6301/Add.1), Nations Unies, New York, 1966.

Ce sont là des conditions qui, si elles soulignent fortement la nécessité de l'ONU, ne permettent guère à l'Organisation, en revanche, de mener l'action la plus efficace dont elle est capable.

D'une manière générale, les grandes puissances, comme l'indiquent les positions adoptées par elles à l'ONU, ne se sont pas montrées, durant cette période, capables de s'élever au-dessus des soupçons, des craintes et des méfiances que leur inspirent leurs idéologies différentes et l'idée différente qu'elles se font de l'intérêt bien conçu du reste du monde; les nations riches n'ont pas su se hisser au-dessus de leur préoccupation de maintenir leur propre prospérité, ni les nations pauvres se dégager du poids mort de leur misère chronique et de leurs structures sociales anachroniques.

Dans ces conditions, la communauté internationale, telle qu'elle est représentée — et toujours incomplètement représentée, je regrette de le dire — par les Nations Unies, n'a fait, une fois encore, que des progrès limités dans des domaines comme ceux du maintien de la paix, du désarmement, du développement économique et social, de la décolonisation et des droits de l'homme, domaines où elle suscite le plus d'espoirs. Que ces espoirs soient très profondément et très largement nourris par les peuples du monde n'est pas douteux; et rarement ont-ils reçu une expression plus émouvante que celle que Sa Sainteté, le Pape Paul VI, leur a donnée dans son allocution mémorable du 4 octobre 1965 à l'Assemblée générale.

Pour ce qui est de l'Organisation même, force m'est encore de constater avec regret que, bien qu'il y ait eu accord unanime, il y a un an, à reconnaître que les difficultés financières devaient être résolues grâce au versement de contributions volontaires par les Etats Membres, ces contributions n'ont pas encore atteint un montant suffisant pour combler le déficit des années passées, lequel demeure important. Par contre, les travaux du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, que l'Assemblée générale a constitué en décembre dernier, devraient, ce me semble, contribuer à atténuer la préoccupation et l'incertitude assez inquiétantes que de nombreux Etats Membres avaient manifestées quant à certains des aspects plus généraux de notre situation financière.

A bon nombre de difficultés fondamentales, notamment à celles qui sont dues à des divergences de vues sur des questions d'ordre constitutionnel ou politique, le Comité *ad hoc* n'a pu suggérer de solutions aisément réalisables. Il a éprouvé autant de difficulté à établir un lien entre des besoins mondiaux qui sont sans limite et les ressources relativement limitées que la collectivité peut fournir, dans les circonstances actuelles, pour satisfaire ces besoins. Le Comité *ad hoc*, par contre, a remarquablement réussi à atteindre ses objectifs plus immédiats, c'est-à-dire à dresser un bilan clair et complet de la situation financière de l'Organisation, en vue de rétablir rapidement la solvabilité de l'ONU, et à mettre au point des mesures qui permettraient de mieux utiliser les fonds disponibles grâce à la rationalisation et à une coordination plus poussée des activités de l'ONU et des diverses organisations qui lui sont reliées. J'ai le ferme espoir que l'analyse détaillée faite par le Comité *ad hoc* dans son premier rapport et l'accord assez large qui a été réalisé au sujet du déficit actuel de l'Organisation constitueront une base acceptable pour que l'on puisse liquider le déficit et régler les dettes des années passées.

Je pense aussi que les Etats Membres auront constaté avec satisfaction, comme je l'ai fait moi-même, que le Comité a abordé avec grand soin et de manière constructive l'examen approfondi qu'il a fait des procédures d'établissement des budgets, de programmation et de coordination de l'ensemble des organisations internationales. Comme les besoins mondiaux sont illimités, l'utilisation la plus rationnelle et la plus efficace possible des ressources disponibles constitue non seulement un objectif souhaitable, mais encore une nécessité pratique. Il va de soi que les Etats Membres eux-mêmes doivent continuer d'assumer une bonne part de responsabilité à cet égard, puisque les programmes et les ordres de priorités sont établis essentiellement en fonction des décisions prises par les divers organes délibérants. Mais pour l'application de ces décisions, le rôle qui incombe au Secrétariat n'a pas moins d'importance et ce dernier est prêt à fournir son apport dans tous les domaines et par tous les moyens dont il pourra être convenu après examen des nombreuses propositions utiles formulées dans le second rapport du Comité *ad hoc*.

Dans l'introduction à mon dernier rapport annuel sur

l'activité de l'Organisation, j'exprimais l'avis que la réussite des opérations de maintien de la paix dans l'avenir exigeait absolument que nous disposions de règles et de principes directeurs bien établis pour les régir. A l'époque, comme par la suite, j'ai exprimé l'espoir que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix réussirait à dégager et à formuler ses recommandations sur cette question urgente. Le Comité spécial a interrompu ses travaux à la veille de la reprise de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale sur une note d'optimisme. Bien qu'il n'eût pas réussi à trouver même une solution provisoire aux problèmes constitutionnels et financiers visés dans son mandat, il a pu, grâce à la coopération et à la compréhension dont ont témoigné ses membres, parvenir à une entente sur la nécessité de renforcer l'Organisation grâce à un effort de coopération, sur le fonctionnement normal de l'Assemblée générale et sur la solution des difficultés financières de l'Organisation. Il s'agissait incontestablement là d'un progrès important, motif d'encouragement et d'espoir. La question a ensuite fait l'objet d'un débat au fond lors de la vingtième session de l'Assemblée générale, durant laquelle plusieurs idées et propositions concrètes ont été avancées.

Je regrette donc que le rapport présenté à l'Assemblée générale par le Comité spécial soit si négatif. Non seulement ce rapport montre que l'accord continue de ne pas se faire sur les principes essentiels, mais encore il reflète une répugnance à s'attaquer au problème. Je comprends bien que le fait est peut-être dû à la situation internationale défavorable et peut-être aussi à des circonstances qui échappent au contrôle de l'Organisation, et non à un manque quelconque d'intérêt ou de préoccupation de la part des Etats Membres. Il reste que j'espère vivement que ce problème, qui est si étroitement lié au rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix internationale, loin d'être laissé à l'écart, recevra toute l'attention qu'il mérite.

Je voudrais maintenant mentionner brièvement une question importante, traditionnellement assez controversée : l'information relative à l'ONU. On reconnaîtra, je pense, qu'en dernière analyse la force de l'Organisation et son aptitude à servir et à atteindre les fins qui ont motivé sa création dépendent de la mesure dans laquelle ses buts et ses activités sont compris par les peuples du monde et bénéficient de leur adhésion active.

On peut dire en ce sens qu'un programme d'information bien conçu et universel est, en fait, un programme d'exécution — la contrepartie essentielle des activités proprement dites de l'Organisation. C'est là un fait qui a été reconnu et officiellement sanctionné par l'Assemblée générale en 1946 dans sa résolution 13 (I) [Section II], où sont formulés les principes et programmes intéressant les activités de l'ONU dans le domaine de l'information. Et le caractère essentiellement public des délibérations de l'Organisation vient encore le souligner.

Je crois, cependant, que l'on reconnaîtra aussi d'une manière générale que, si beaucoup a été fait, au cours des années, pour que le public dans le monde entier connaisse et comprenne mieux les travaux, les méthodes et les objectifs de l'Organisation, cette action demeure incomplète quant à son résultat et n'a pas touché également les diverses régions du monde. L'Organisation elle-même et les Etats Membres ont encore une lourde tâche à accomplir non seulement pour adapter les programmes et activités dans le domaine de l'information aux besoins du monde d'aujourd'hui, qui ont évolué à cet égard, mais aussi pour exploiter mieux et davantage les possibilités engendrées par la récente « explosion » technique qui s'est produite dans les moyens d'information des masses. Il faut aussi tenir compte du souci croissant que les Etats Membres ont de voir assurer la plus large diffusion possible, dans le monde entier, à leurs activités à l'ONU. L'existence de besoins nouveaux et plus vastes dans le domaine de l'information, ainsi que de possibilités et moyens techniques nouveaux et plus vastes, rend indispensable, à mon sens, d'examiner dans quelle mesure les méthodes et ressources actuelles du Service de l'information de l'Organisation lui permettent de s'acquitter de sa tâche. Cet examen est en cours à l'heure actuelle.

L'Assemblée générale ayant confié aux services d'information nationaux, officiels et non officiels, la responsabilité primordiale de faire comprendre et appuyer par le public les buts et activités de l'Organisation, il s'impose avec autant d'urgence que les Etats Membres, de leur côté, examinent à nouveau et réévaluent la nature et la portée des activités et programmes d'information dont c'est l'objet. C'est dans une coopération étroite entre les moyens d'information nationaux et un Service de l'information de l'ONU renforcé et modernisé que réside le

moyen d'expliquer et de bien faire comprendre, jusque dans les endroits les plus reculés du monde, tout le sens de cet engagement et de cet effort collectifs que représentent les Nations Unies, à un moment de l'histoire où le succès de l'Organisation offre l'espoir de se soustraire aux cycles ancestraux de misère, d'ignorance et de conflits et où son échec signifierait le risque du désastre total.

RALENTISSEMENT DU DÉSARMEMENT

Il est regrettable que l'année écoulée ait vu un renversement de la tendance qui s'était manifestée ces dernières années vers un certain progrès touchant la stabilisation et la réduction des forces armées et des budgets militaires. L'aggravation des hostilités au Viet-Nam et la détérioration de la situation internationale se sont inévitablement traduites par une intensification de la course aux armements aussi bien classiques que nucléaires et ont eu, non moins inévitablement, un effet défavorable sur les négociations relatives au désarmement et, surtout, au désarmement général et complet.

Les essais d'armes nucléaires se sont poursuivis tant dans l'atmosphère que sous terre. Deux pays, la France et la République populaire de Chine, qui ne sont pas parties au traité d'août 1963 interdisant les essais dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace extra-atmosphérique, ont continué d'effectuer des essais dans l'atmosphère, dans l'intention évidente de se doter au moins d'un armement nucléaire de base. Les trois grandes puissances nucléaires, les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui sont parties au traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, ont procédé à des essais souterrains. Il est difficile d'attribuer à ces essais souterrains un autre but que celui de produire des armes nucléaires plus perfectionnées ou, peut-être, de mettre au point des systèmes de missiles antimissiles. Les conséquences possibles sont alarmantes; au cas où, grâce à un nouveau procédé technique l'une de ces puissances augmenterait de façon décisive la puissance offensive au défensive de ses armes nucléaires, le délicat équilibre actuel de la terreur risquerait de s'en trouver bouleversé et une nouvelle

course aux armements nucléaires risquerait d'être immédiatement déclenchée, à un rythme grandement accéléré.

L'année écoulée a vu également une intensification — de moindre ampleur, je regrette de le dire — des efforts faits pour limiter et enrayer la course aux armements nucléaires. La Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement a siégé presque sans interruption à Genève, s'efforçant de s'acquitter des tâches dont l'Assemblée générale l'avait chargée à sa vingtième session. Les travaux du Comité ont porté surtout sur la prévention de la dissémination des armes nucléaires et sur la mise au point d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires.

Pour ce qui est de prévenir la dissémination des armes nucléaires, question à laquelle il a accordé la priorité la plus élevée, le Comité des dix-huit puissances a cherché à s'entendre sur le texte d'un traité relatif à la non-prolifération, en se fondant sur les deux projets de traité présentés respectivement par les Etats-Unis et l'Union soviétique, compte tenu des principes énoncés dans la résolution 2028 (XX) de l'Assemblée générale. Si ces efforts n'ont pas encore été couronnés de succès, du moins peut-on dire que la recherche d'un traité accepté d'un commun accord se poursuit. Les positions des parties ont été précisées et chacune de celles-ci sait à quels compromis il faut consentir si l'on veut parvenir à un accord. Je conserve l'espoir, et j'ai continué de faire de pressantes recommandations dans ce sens, que les gouvernements intéressés trouveront le moyen d'apporter à leurs positions les ajustements nécessaires pour qu'un traité interdisant la prolifération des armes nucléaires puisse être convenu et mis en vigueur le plus tôt possible.

Les dangers d'une prolifération des armes nucléaires sont très réels et très graves, plus encore qu'il n'est peut-être généralement reconnu. Les piles nucléaires produisent en fonctionnant du plutonium qui, lorsqu'il est traité dans une usine de séparation, peut servir à fabriquer des armes nucléaires suivant des procédés qui ne sont plus secrets. Selon certaines estimations, d'ici 1980, les piles nucléaires fonctionnant dans le monde entier produiront plus de 100 kilos de plutonium par jour. L'éventualité demeure toujours que l'on découvre des méthodes moins coûteuses et plus simples de produire des matières fissiles et que les possibilités d'utiliser ces matières

à des fins militaires augmentent dans des proportions astronomiques. Les risques actuels d'une plus grande prolifération des armes nucléaires constituent pour l'humanité un tel péril qu'il convient d'instituer des garanties internationales non seulement pour les piles nucléaires, mais aussi pour d'autres installations nucléaires qui produisent, utilisent ou traitent des quantités appréciables de matières fissiles.

Il se peut qu'il y ait déjà des pays qui entretiennent l'espoir, si fallacieux soit-il, — ou qui se persuadent par désespoir — de tenter d'améliorer leur sécurité en acquérant des armes nucléaires pour prévenir l'attaque d'un voisin hostile. Il se peut fort bien que ces pays hésitent à renoncer à la possibilité d'acquérir ces armes si l'on ne trouve pas d'autres moyens de protection. Il se peut également que certains pays répugnent à renoncer au droit d'acquérir ces armes si les puissances nucléaires actuelles ne s'engagent pas — selon les termes de la résolution 2028 (XX) — à établir « un équilibre acceptable de responsabilités et d'obligations mutuelles ». Ces préoccupations des puissances non nucléaires soulèvent de graves et difficiles problèmes, et il faut faire face à ces problèmes. La responsabilité de les résoudre doit être assumée par tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et elle incombe aussi bien aux Etats qui ne sont pas représentés à l'Organisation.

Un traité d'interdiction totale des essais nucléaires, y compris les essais souterrains, est en soi un objectif important. Il mettrait un frein à la course aux armements nucléaires et pourrait empêcher une nouvelle course aux missiles antimissiles qui, vu le déroulement inexorable enregistré dans ce domaine terrifiant, conduirait à la production dans une atmosphère de rivalité d'armes destinées à anéantir les missiles de cette nature. Il constituerait également un pas important vers la prévention d'une plus grande prolifération des armes nucléaires. Mais, même au sein de l'Organisation des Nations Unies, un accord sur l'interdiction des essais souterrains se trouve toujours bloqué par la contestation qui oppose les Etats-Unis et l'Union soviétique sur le point de savoir si les instruments scientifiques les plus récents permettent de déceler et d'identifier tous les essais souterrains au moyen des seuls systèmes de détection nationaux. Diverses formules de compromis ont été suggérées.

Certains proposent un traité « seuil », aux termes duquel tous les essais dépassant une certaine ampleur sismique seraient interdits. D'autres ont suggéré un moratoire sur les essais souterrains inférieurs au « seuil » convenu, ainsi qu'un échange de renseignements scientifiques et techniques entre les puissances nucléaires et l'abaissement progressif du seuil. Une autre suggestion qui mérite d'être prise sérieusement en considération tend à suspendre tous les essais souterrains — avec ou sans traité « seuil » — à titre d'expérience provisoire, mesure qui s'accompagnerait d'un système de « vérification par mise en demeure ». Selon ce système, un pays soupçonné d'avoir procédé à un essai souterrain serait mis en demeure de prouver son innocence; il pourrait le faire de diverses manières, notamment en invitant des observateurs étrangers à faire une inspection sur place. Cette idée d'une vérification par mise en demeure pourrait constituer un moyen de faciliter des progrès touchant non seulement le contrôle et la vérification des essais souterrains, mais aussi bien, peut-être, d'autres mesures de désarmement. Une suggestion qui a reçu un accueil assez favorable tend à constituer un « club de détection » : un certain nombre de pays conviendraient de perfectionner leur système de détection sismique et d'échanger les renseignements et les données ainsi obtenus. Plusieurs gouvernements étudient actuellement les moyens de mettre cette idée à exécution. Son application pourrait contribuer grandement à la détection et à l'identification des essais souterrains et beaucoup augmenter la possibilité d'aboutir à un accord interdisant ces essais.

Dans ce domaine où aucun espoir, si faible soit-il, ne doit être négligé, il est assez encourageant de constater les progrès réalisés, au cours de l'année qui vient de s'écouler, vers la dénucléarisation de l'Amérique latine.

Les négociations en vue du désarmement ont essentiellement porté, à juste titre, sur les armes nucléaires, mais la paix et la sécurité du monde restent menacées par la continuation de la course aux armements de type classique. Il est clair que l'acquisition et la dissémination des armements de type classique mènent encore à l'accroissement des tensions. Les guerres menées à l'aide d'armements de type classique peuvent causer des pertes et des souffrances cruelles; en outre, il y a toujours

le risque qu'elles ne dégénèrent en guerre nucléaire. En dernière analyse, seul le désarmement général et complet peut constituer une garantie efficace de paix et de sécurité durables. Des efforts ont été faits pour préparer le terrain en vue de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement, demandée par l'Assemblée générale à sa dernière session. Les progrès ont été lents, mais il y a quelque espoir que les efforts actuellement déployés porteront des fruits et qu'une conférence mondiale pourra être réunie sans trop de délai.

La recherche des moyens permettant de mettre un frein et un terme à la course aux armements et, finalement, de parvenir au désarmement général et complet a été longue, difficile et décevante et n'a été, jusqu'ici, couronnée que de peu de succès. Paradoxalement, le désarmement est à la fois une condition admise de la survivance, de la sécurité et du plein épanouissement de l'humanité et une condition dont les dirigeants de l'humanité semblent le moins capables d'opérer la réalisation. Au cours de ses vingt et un ans d'existence, l'Organisation des Nations Unies — qui est née et qui a grandi à l'époque nucléaire — a consacré au désarmement une bonne partie de son temps et de ses débats. Les résultats obtenus jusqu'ici sont extrêmement minces, si minces qu'il est permis de se demander jusqu'à quel point les gouvernements et les peuples sont véritablement conscients des conséquences de la course aux armements nucléaires. Tout ce temps durant, aucun organe de l'ONU n'a jamais étudié à fond les conséquences de l'invention des armes nucléaires. Depuis que ces armes ont été utilisées pour la première et unique fois sur de véritables objectifs, il y a plus de vingt ans, leur puissance de destruction, le volume de leurs stocks, la manière de les utiliser, et la quantité des ressources humaines et matérielles affectées à leur fabrication et à leur emploi éventuel ont augmenté bien au-delà de ce que peuvent imaginer la plupart des peuples et, je le crains, de nombreux gouvernements. Je crois qu'il est temps qu'un organe approprié de l'ONU étudie et pèse la portée et les répercussions de tous les aspects des armements nucléaires, notamment des problèmes de caractère militaire, politique, économique et social liés à la fabrication, à l'acquisition, au déploiement et au perfectionnement de ces armes et à leur emploi éventuel. Con-

naître la nature véritable du danger qui nous menace peut constituer une première étape extrêmement importante en vue d'éviter ce danger.

COOPÉRATION

DANS LE DOMAINE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

Les progrès scientifiques et techniques réalisés dans l'exploration de l'espace se poursuivent à un rythme tel que l'homme peut désormais envisager avec confiance, et non plus seulement en théorie, d'atterrir sur la lune et sur les autres planètes. Quoique beaucoup moins spectaculaires, les progrès de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace ont néanmoins été encourageants au cours de l'année écoulée.

OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

En dépit des difficultés financières et politiques, l'Organisation des Nations Unies a poursuivi et même accru ses activités dans le domaine du maintien de la paix au cours de l'année considérée. La Force d'urgence des Nations Unies, la Force des Nations Unies à Chypre et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, ont continué à s'acquitter de leurs tâches dans les mêmes conditions que précédemment. Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan a été renforcé temporairement et deux opérations complémentaires de caractère tout à fait temporaire, la Mission d'observation des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et la Mission des Nations Unies pour la surveillance des retraits de troupes dans l'Inde et le Pakistan, ont été instituées à la suite de la reprise des hostilités entre l'Inde et le Pakistan en août 1965.

La Mission des Nations Unies dans la République Dominicaine a continué de me tenir au courant et, par mon intermédiaire, de tenir le Conseil de sécurité au courant de l'évolution du maintien de la paix dans ce pays. Bien que son mandat soit restreint, la Mission, instituée en mai 1965 après que la guerre civile eut éclaté, a exercé une influence stabilisatrice et joué un rôle de catalyseur en contribuant à éviter que les incidents

ne dégénèrent plus gravement et que les combats ne reprennent, et en facilitant la réconciliation. Il est réconfortant de noter qu'un accord entre les parties opposées est finalement intervenu, à la suite de quoi des élections générales ont eu lieu le 1^{er} juin 1966 et un gouvernement a été formé un mois après. Une fois ce gouvernement installé, le retrait des troupes de la Force interaméricaine de paix a commencé; il devrait s'achever bientôt...

Bien que l'ONU ait continué à faire preuve d'activité en matière de maintien de la paix, les entreprises de cette nature ou, plus exactement, l'avenir de ces entreprises en sont arrivés à un point crucial sinon critique. S'il en est ainsi, c'est, à mon avis, non seulement à cause des difficultés financières qui ont assailli certains de ces efforts dans le passé et qui, maintenant, les assaillent tous de plus en plus, mais encore — et peut-être même davantage — parce que la controverse de vieille date sur la nature propre et le fondement « juridique » des opérations de maintien de la paix de l'ONU est maintenant dans une impasse. Dans ces conditions, je ne peux que réitérer l'espoir qu'à sa vingt et unième session l'Assemblée générale examinera avec autant de gravité que de détermination le problème du maintien de la paix en vue de trouver une solution aux questions tant constitutionnelles que financières dont il s'assortit. Il est certain que la situation actuelle est lourde des conséquences les plus graves pour l'ONU et pour son efficacité en tant qu'instrument de paix dans le monde. Il suffirait de récapituler les différents conflits dans lesquels l'Organisation a été appelée à intervenir et les différentes opérations de maintien de la paix qu'elle a entreprises depuis vingt et un ans qu'elle existe pour prouver amplement l'importance de cette question.

Je ne veux pas dire et je ne crois pas que l'ONU, si vives que puissent être les controverses sur les aspects constitutionnels et financiers des opérations de maintien de la paix, se trouve jamais dans l'incapacité totale de mener une action requise par le maintien de la paix. En revanche, il n'est que trop probable que, dans les circonstances actuelles, l'Organisation ne peut intervenir dans des situations appelant de véritables opérations de maintien de la paix que s'il s'agit d'une crise ayant atteint son paroxysme le plus dangereux.

Il est vrai, certes, que l'Organisation des Nations Unies n'a pu faire face au problème que pose la guerre de plus en plus dangereuse menée au Viet-Nam. Mais cela est dû à des considérations politiques bien connues et prépondérantes, et non pas à la nature du problème du maintien de la paix proprement dit. A mon avis, s'il éclatait d'autres crises graves, telles que celles qui ont surgi ces dernières années à Chypre et dans la République Dominicaine, l'Organisation se sentirait tenue d'intervenir sous une forme appropriée pour maintenir la paix. Toutefois, je suis également persuadé que toute action de ce genre — comme celle qui a été entreprise à Chypre, par exemple — serait une opération *ad hoc*, improvisée à la hâte et sans moyens de financement suffisants. J'ai souvent et vivement critiqué l'insuffisance du financement, assuré par des contributions volontaires, de l'opération de maintien de la paix à Chypre. Mes objections ne sont pas motivées par le fait que cet arrangement impose au Secrétaire général, en plus de ses diverses responsabilités relatives à l'opération, la tâche difficile de recueillir les fonds nécessaires; la faiblesse essentielle est qu'il s'agit là d'un mode de financement extrêmement incertain, et qui a fait peser, à coup sûr, des charges injustement lourdes sur ceux des Membres de l'Organisation — ainsi que sur quelques pays non membres — qui ont fait preuve d'assez d'esprit de coopération pour verser les contributions indispensables au maintien en fonctions de la Force.

A plusieurs reprises, j'ai souligné que le maintien de la paix est un moyen, non une fin, et que, vu la nature même du problème, la véritable raison d'être des efforts tendant à rétablir et à maintenir la paix est de ménager les délais et de faire régner l'atmosphère de calme sans lesquels on ne peut espérer faire aboutir les tentatives en vue de régler les problèmes qui sont à l'origine du conflit. Ce n'est là, bien entendu, qu'un aspect de la question et il ne faut absolument pas en déduire qu'il n'importe pas en soi d'arrêter les combats et d'en empêcher la reprise. De toute évidence, en outre, si dans le laps de temps et dans le calme ménagés par l'opération de maintien de la paix les problèmes ne sont pas réglés pour une raison quelconque, le maintien de cette opération sera infiniment moins coûteux à tous égards, et pour tous les intéressés, que la

reprise des hostilités. C'est là, en fait, le dilemme qu'ont à résoudre les Nations Unies à propos de plusieurs de leurs activités.

PROBLÈMES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Etant donné l'importance que revêt le progrès économique et social en tant que fondement de la paix et secteur d'activité de l'Organisation des Nations Unies, il n'est pas étonnant que le ralentissement du rythme de l'aide internationale ait été reconnu comme constituant l'un des plus sérieux problèmes de l'année écoulée. La gravité du problème a stimulé une réflexion nouvelle quant aux moyens d'y remédier. C'est ainsi en particulier que, comme suite à une résolution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le secrétariat de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement a présenté une proposition intéressante concernant le financement supplémentaire et que le Conseil économique et social a été saisi d'une étude en profondeur des divers aspects du problème posé par le financement du développement.

Néanmoins, le fait qui ressort brut de l'ensemble des études, rapports et discussions consacrés à cette question en 1966, c'est que l'aide internationale demeure stagnante, alors que les pays développés disposent à cet égard, si l'on se réfère à l'augmentation de leur revenu par habitant, de possibilités accrues. Ce fait, joint au sentiment qu'il y a lieu, dans les circonstances actuelles, d'examiner ce que l'on peut faire dans le domaine de l'aide alimentaire multilatérale, m'a poussé à joindre ma voix à celles qui se sont déjà élevées pour jeter un cri d'alarme devant la situation de l'aide internationale. L'Assemblée générale trouvera ces préoccupations amplement reflétées dans le rapport du Conseil économique et social.

Autre fait saillant de la situation économique générale, qui, lui, est motif de quelque réconfort : on se soucie de plus en plus de mettre au point des moyens d'orienter et d'organiser les activités de développement de manière à les rendre plus fécondes et plus cohérentes. Cette tendance a conduit à la création, sous les auspices du Conseil économique et social, d'un Comité de la planification du développement. Les gouverne-

ments semblent maintenant disposés à se faire mutuellement profiter de l'expérience qu'ils ont acquise tant dans l'élaboration que dans l'exécution de leurs plans de développement, et ils se tournent vers l'ONU pour qu'elle les aide à constituer le cadre nécessaire où tracer la projection de l'action nationale.

Un autre fait encourageant est apparu au cours de l'année 1966, je veux parler de l'attention plus grande accordée à des questions qui touchent à plusieurs domaines d'activité. Il faut se rappeler que l'efficacité dans les domaines économique et social dépend pour beaucoup de l'esprit dans lequel ces questions sont abordées. Le transfert et l'adaptation des connaissances scientifiques et techniques, d'une part, et la mise en valeur des ressources humaines, d'autre part, font l'objet de travaux de recherche, de discussions et d'activités multiples, dont le but est d'accélérer le progrès sur un front aussi vaste que possible. Les travaux du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement stimulent grandement les efforts déployés pour faire en sorte que l'homme oriente son imagination créatrice vers les besoins des pays en voie de développement au lieu de les laisser en dehors du courant de ses préoccupations, incapables de prendre une part des résultats obtenus. Par suite peut-être de cette prise de conscience plus grande de la complexité et de l'unité du processus du développement, à la distinction souvent injustifiée que l'on établissait naguère entre les questions économiques et les questions sociales, fait maintenant place un intérêt plus vif pour les liens qui unissent les aspects économiques et sociaux du développement; la manière dont l'on envisage l'étude du développement régional est un exemple de cette tendance salutaire.

Ces facteurs, joints au désir des pays en voie de développement de voir les activités de développement se multiplier, ont donné une orientation nouvelle à la coopération internationale entre organismes des Nations Unies. La coordination en est venue à signifier quelque chose de plus que la division du travail ou la suppression des doubles emplois. Elle est devenue un processus dynamique. Des activités plus nombreuses que jamais sont entreprises conjointement sous l'impulsion des deux groupes d'experts susmentionnés, qui possèdent une compétence exceptionnelle et ont une vue panoramique : le Comité

de la planification du développement et le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. Ce dernier a ébauché un plan d'action mondial et les programmes de travail dans les domaines économique et social sont de plus en plus établis en fonction de la Décennie du développement, en ce sens qu'ils comprennent des séries de projets ou d'activités à exécuter sur une période de cinq ans. Par surcroît, le Conseil économique et social a réorganisé ses travaux de manière à s'acquitter avec plus d'efficacité des responsabilités accrues qui lui incombent du fait qu'il se trouve au nœud du réseau compliqué que constituent maintenant les organes techniques, les commissions régionales, les institutions spécialisées et les instituts de divers types.

Vu l'impérieuse nécessité de rechercher des formules satisfaisantes et de dégager des réponses pratiques aux questions touchant les produits de base, les articles manufacturés, le financement du développement et le commerce des invisibles, nombreux sont ceux qui s'inquiètent de ne pouvoir constater de progrès plus rapides dans les divers organes de la Conférence en ce qui concerne l'application des recommandations adoptées à Genève. Les intentions exprimées alors n'ont pas encore commencé de se traduire, à un point qui puisse être jugé satisfaisant, en une action positive, bien que la Conférence ne manque ni des idées ni des compétences techniques nécessaires pour aboutir à des décisions pratiques avec toute la rapidité que commande l'importance de l'Acte final.

On a fait des efforts soutenus au cours de l'année écoulée pour surmonter des difficultés critiques dans le domaine des produits de base. Deux tentatives concrètes en vue de la conclusion d'accords internationaux sur le cacao et sur le sucre ont échoué, quoique l'on ait examiné de nouveaux concepts et de nouvelles formules techniques pour éviter le genre de problème auquel le fonctionnement d'accords de ce genre s'est heurté dans le passé. S'agissant du cacao, l'impossibilité d'arriver à un accord a été d'autant plus décevante que toutes les parties intéressées s'accordaient à considérer que les difficultés n'étaient pas insurmontables. Toutes demeurent cependant prêtes à examiner plus avant ce qui peut être considéré comme un nouveau départ, et j'espère sincèrement qu'elles aboutiront à une solution dans un proche avenir.

Il est permis de dire aussi que le Conseil et ses organes subsidiaires ont apporté de précieuses contributions à l'élaboration progressive d'une nouvelle politique du développement. Les conclusions des groupes d'experts de la Conférence, sur les questions monétaires par exemple, ont appelé l'attention de la communauté mondiale sur la nécessité de tenir compte des intérêts des pays en voie de développement dans toute réforme du système monétaire international qui pourrait être envisagée, et avant sa mise en application. Diverses propositions concrètes ont déjà été formulées et discutées concernant l'expansion des exportations d'articles manufacturés et de produits semi-manufacturés des pays en voie de développement, le commerce des invisibles et les transports maritimes et le financement du développement. Sur la base de l'une des recommandations de la Conférence, le système de financement supplémentaire élaboré par la Banque internationale et mentionné plus haut fait l'objet d'un examen approfondi, et il est fort possible qu'il devienne la première application pratique des idées nouvelles qui se sont fait jour à Genève en 1964. Développer ces idées encore davantage et les traduire en entreprises pratiques devrait être possible si les gouvernements témoignent dans leur action qu'ils sont fermement convaincus des principes appelés à régir le commerce et le développement internationaux et sont conscients des obstacles qui ont empêché ou retardé l'application de ces principes.

L'évolution des politiques, institutions et programmes internationaux de développement industriel offre un autre exemple de la façon dont l'ONU se dote du mécanisme qui, pourvu qu'elle dispose des ressources morales et matérielles supplémentaires nécessaires, lui permettra d'étendre son rôle dans le développement économique et social. Il y a de nombreuses années que l'on ressentait le besoin d'un instrument mieux approprié pour intensifier, concentrer et accélérer les efforts internationaux en vue du développement industriel, et c'est particulièrement à propos que l'Assemblée générale a unanimement décidé de créer l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en tant qu'organisation autonome au moment où la lenteur décevante des progrès accomplis en matière de développement par les pays en voie d'industrialisation était une source de préoccupation croissante.

La création d'un organisme central chargé du développement industriel devrait permettre d'améliorer la portée et l'orientation de l'action internationale de développement. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître qu'une industrialisation bien conçue est indispensable au développement équilibré de toutes les activités économiques, y compris l'utilisation rationnelle du potentiel humain, qui très souvent n'a pas été mis en valeur ou du moins ne l'a été que très insuffisamment dans les régions peu développées. De plus, l'histoire récente prouve abondamment qu'une industrialisation judicieuse peut être hâtée et la situation économique et sociale actuelle des pays en voie de développement montre clairement qu'elle doit l'être. Alors que, dans les pays industrialisés, l'accumulation de capital et de compétences techniques offre la base d'une expansion continue et prononcée, l'industrialisation des pays en voie de développement n'a été, au mieux, qu'un processus sporadique. Très peu seulement de ces derniers peuvent raisonnablement espérer édifier un secteur industriel viable dans un avenir prévisible, sans que soit donnée, d'une façon ou d'une autre, une impulsion spéciale. Les résultats plutôt décevants que l'on constate dans beaucoup de pays se trouvant aux premiers stades de leur industrialisation montrent que les efforts dans ce domaine n'ont pas été suffisamment intenses. Le moment paraît venu de concentrer l'attaque sur les problèmes du développement industriel, dans une entreprise de coopération entre les pays industrialisés et les pays en voie d'industrialisation.

La nouvelle Organisation des Nations Unies pour le développement industriel devrait être le point de ralliement de ces efforts concertés. L'action des Nations Unies ne peut évidemment se substituer aux efforts nationaux, mais la nouvelle organisation peut jouer un rôle important s'il existe une volonté de coopérer pour atteindre des buts communs. Les pays industrialisés ont une responsabilité particulière à cet égard en raison de l'ampleur de leurs ressources en compétences techniques et en capital. Ils doivent voir assez loin pour accepter de renoncer à des intérêts à court terme limités en faveur des avantages à long terme qui découleront pour le monde entier du relèvement de la productivité des deux tiers de l'humanité aux niveaux qu'il est maintenant techniquement possible d'atteindre. Néanmoins, le gros de l'effort d'industrialisation

continuera d'incomber aux pays en voie de développement, qui doivent, eux aussi, montrer beaucoup d'initiative s'ils veulent tirer le meilleur parti de toutes les possibilités existantes.

L'importance attachée à l'industrialisation est encore démontrée par la décision de tenir l'année prochaine un Colloque international sur le développement industriel. Cette première réunion mondiale sur les problèmes du développement industriel devrait permettre aux pays parvenus à différents stades de développement et dotés de systèmes économiques différents d'échanger leurs idées non seulement sur les problèmes à résoudre, mais encore sur la stratégie d'ensemble de l'industrialisation.

Exposant ainsi les aspects marquants de nos travaux économiques et sociaux, je crois devoir rappeler également que deux autres organismes — l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social — ont récemment vu le jour.

La création de l'Institut de formation et de recherche est un événement d'importance au milieu de la Décennie du développement. Cet organisme a pour but d'aider l'ONU à atteindre plus efficacement ses objectifs principaux, en particulier pour ce qui est de maintenir la paix et la sécurité et de favoriser le développement économique et social. L'autonomie dont il est doté dans le cadre des Nations Unies a pour objet de lui permettre de s'acquitter de ses fonctions de formation et de recherche à l'abri des pressions auxquelles est soumis le Secrétariat, contraint de faire face aux besoins immédiats et quotidiens de l'Organisation. En même temps, l'Institut, étant un prolongement de l'Organisation, sera bien placé pour prêter au Secrétaire général, aux organes principaux de l'ONU et aux institutions spécialisées le concours voulu. Ses activités de formation et de recherche devraient lui permettre de contribuer directement à faciliter le processus de développement sur les plans politique, économique et social; à cristalliser l'expérience acquise par l'ONU à l'occasion de divers types d'activité; à dégager de nouvelles conceptions et de nouvelles techniques intéressant l'ensemble des travaux de l'Organisation, à former, à divers niveaux, des cadres hautement qualifiés destinés à occuper, sur le plan national et international, des fonctions en rapport avec les buts et l'œuvre de l'Organisation; et à faire voir

sous un jour nouveau la vaste question de l'Organisation internationale, de sa place et de son rôle dans le monde d'aujourd'hui et de demain. Je crois que si les Etats Membres continuent d'apporter à l'Institut leur appui sans réserve, c'est parce qu'ils sont convaincus que ses travaux auront une influence sur les grands problèmes que les Nations Unies ont à résoudre : celui de la paix et celui du bien-être général.

L'autre organisme autonome — l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social — a déjà bien avancé dans l'exécution de son programme de recherche fondamentale sur les problèmes et les politiques de développement social et sur les rapports existant, aux divers stades de la croissance économique, entre différents secteurs du développement économique et social. Au cours de ses deux premières années d'activité, l'Institut a fait œuvre utile du point de vue scientifique. Il a effectué le premier grand travail de recherche concrète sur les méthodes permettant de susciter des changements à l'échelon local, travail dont les résultats, outre qu'ils ont servi à la préparation de l'Etude sur la situation sociale dans le monde 1965, permettront peut-être d'améliorer qualitativement les programmes opérationnels des institutions des Nations Unies et les programmes d'assistance bilatérale. Il a entrepris sur les méthodes de planification sociale et les rapports entre les facteurs économiques et sociaux du développement des recherches dont le Comité de la planification du développement tirera directement profit et dont bénéficient déjà les programmes de formation des instituts régionaux de planification de Santiago, de Bangkok et de Dakar. Enfin, l'étude des facteurs sociaux influant sur la productivité agricole, à laquelle il procède en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, intéresse de nombreux Etats Membres. L'Institut a pu être créé grâce à la générosité du Gouvernement néerlandais qui a garanti le financement de ses activités pendant les trois premières années. Il importe que l'Institut, qui accomplit un travail original, différent de celui des autres organisations internationales, et qui ne compte guère d'homologues sur le plan national, continue de fonctionner pendant trois années de plus. Son Conseil a fixé à 1,5 million de dollars le chiffre à atteindre pour en assurer le financement pendant la période 1968-1970. Plusieurs des projets inscrits au

programme de travail actuel des Nations Unies dans les domaines économique et social requièrent un apport scientifique de la part de l'Institut. Le Conseil économique et social m'a chargé de rechercher les moyens d'assurer à l'Institut d'autres concours, provenant de sources tant gouvernementales que privées. Le chiffre visé est virtuellement atteint à 60 p. 100 grâce à une contribution qui est soumise au principe de la contrepartie, et je demande instamment aux gouvernements d'annoncer leurs contributions à une date aussi rapprochée que possible.

CONCLUSIONS

Ce tableau des faits saillants des douze derniers mois à l'Organisation des Nations Unies est marqué, comme d'habitude, par le contraste entre zones d'ombre et zones de lumière. Les progrès demeurent lents dans nombre de nos domaines d'action et nous avons essuyé des échecs dans d'autres, ce qui ne peut que décevoir les peuples du monde, au nom desquels a été écrite la Charte des Nations Unies. Mais la faute n'en est pas à la Charte elle-même ni aux institutions qu'elle a créées.

Les faiblesses et les lacunes de l'Organisation découlent non pas des buts, des objectifs et des procédures qui définissent le cadre de son action, mais de la situation dans le monde au stade actuel de l'histoire. Les travaux de l'Organisation reflètent inévitablement l'état des relations entre peuples différents et nations différentes, et parfois aussi entre gouvernants et gouvernés, la conjoncture économique dans laquelle ils se trouvent et le climat social qui les entoure. C'est dans ces domaines, et non dans la structure de l'ONU, qu'il faut chercher les racines des maux qui affligent le monde. Les maux dus à la situation actuelle sont légion. Le nationalisme étroit est en honneur, on s'en remet périodiquement à la force brutale — qu'elle soit politique, militaire ou économique — pour servir ou protéger ce que l'on croit être des intérêts nationaux, le nombre et le potentiel de destruction des armes nucléaires s'accroissent de façon effrayante, les fossés entre divers stades de développement économique ne cessent de se creuser, des millions d'hommes continuent de vivre sous la domination coloniale, la discrimination raciale et la répression des droits de l'homme sévissent toujours dans maintes régions du monde, et des popu-

lations sans cesse plus nombreuses souffrent d'une insuffisance généralisée de moyens d'enseignement, de pénuries alimentaires qui confinent à la famine et d'un manque de soins médicaux. Ces abus, ces inégalités et ces injustices — et les craintes, les tensions, les frustrations, les jalousies et les actes d'agression qu'ils engendrent chez les peuples et les nations — régissent encore trop l'état du monde, ils exercent encore une influence trop forte et trop fâcheuse sur les politiques nationales par lesquelles les Etats Membres infléchissent l'œuvre des Nations Unies et, loin d'inciter l'Organisation à accomplir ses fins, ils entravent encore trop sa capacité d'action.

Dans cette conjoncture délicate où se trouvent actuellement les affaires internationales, je crois que le premier devoir des Etats Membres est de prendre conscience de ce que les perspectives d'une coopération internationale fructueuse dans de nombreux domaines cruciaux où l'Organisation a manifestement le devoir de décider et d'agir — domaines qui vont du désarmement au développement — ont été régulièrement et gravement compromises, ces deux dernières années, par une situation sur laquelle les Nations Unies, pour des raisons bien connues, n'ont pu avoir aucune prise. Je veux évidemment parler de la crise qui s'aggrave au Viet-Nam, où la dangereuse escalade des forces armées s'est accompagnée, à mon avis, d'une intransigeance plus marquée et d'une méfiance croissante entre les gouvernements et les peuples.

Pour ma part, j'ai fait de mon mieux pour seconder les efforts entrepris en vue de freiner l'escalade du conflit au Viet-Nam et de faire en sorte que la solution du problème soit recherchée à la table de conférence. Ce faisant, j'ai constaté avec une inquiétude croissante que les discussions touchant cette question ont dans l'ensemble été dominées par l'examen et l'analyse des éléments de politique de puissance en jeu, et que l'on se soucie beaucoup moins des indicibles souffrances humaines que le conflit a imposées au peuple du Viet-Nam comme aux peuples des autres pays mêlés à la lutte. C'est le sort de ces peuples qui m'émeut profondément. Le peuple vietnamien, en particulier, n'a pas connu la paix depuis un quart de siècle. Son sort actuel devrait être le premier, non le dernier, des sujets de préoccupation de tous les intéressés. Je demeure d'ailleurs convaincu que le problème fondamental, au Viet-Nam, n'est pas un problème

d'idéologie, mais un problème d'identité et de survie nationales. A mon avis, la thèse si assidûment entretenue en dehors du Viet-Nam selon laquelle le conflit serait une sorte de guerre sainte mettant aux prises deux puissantes idéologies politiques ne peut être que dangereuse.

Il faut bien voir que le véritable problème est celui de la survie du peuple vietnamien et qu'il sera réglé non par la force mais seulement par la patience et la compréhension, dans un climat de tolérance réciproque. Si cette conception pouvait être acceptée par toutes les parties — et l'influence morale des gouvernements et des peuples qui sont à l'écart du conflit proprement dit peut aider à la faire accepter —, je crois qu'il serait possible de parvenir à un règlement qui mettrait un terme aux souffrances au Viet-Nam, apaiserait la conscience du monde entier et écarterait un obstacle majeur à la coopération internationale.

Si le Viet-Nam constitue la manifestation la plus grave du regrettable état des affaires internationales, il n'est pas le seul point où le danger soit présent. La situation au Moyen-Orient ne s'est pas améliorée, et des tensions dangereuses subsistent. Je compte fermement que les espoirs d'un règlement au Yémen qui se sont récemment fait jour se réaliseront. J'espère aussi qu'il sera plus facile d'aboutir à un règlement pacifique de la délicate question d'Aden maintenant que les Nations Unies s'en occupent. Au-delà subsiste le conflit qui oppose de longue date Israël aux Etats arabes : il importe toujours autant que les passions s'apaisent et que tous les intéressés respectent les termes des conventions d'armistice.

Je ne cacherai pas que j'ai été profondément attristé par certains des événements survenus en Afrique au cours des douze derniers mois — non seulement ceux qui ont durci des attitudes coloniales et quasi coloniales toujours ancrées dans de vastes régions du continent, mais aussi ceux qui ont pris la forme de soudains et violents bouleversements politiques dans des Etats nouvellement indépendants. Ces événements ont donné naissance à un sentiment d'instabilité qu'il est facile de dénaturer ou d'exagérer au détriment de l'Afrique tout entière; en accroissant les tensions entre pays africains, ils ont fait reculer la cause de l'unité africaine. Les nombreux problèmes auxquels se heurtent les peuples africains ne sont pas tous imputables à

ces peuples eux-mêmes, il s'en faut, mais il n'en est pratiquement aucun qui puisse être résolu si ce n'est par les pays d'Afrique eux-mêmes, qui devront faire preuve des qualités de maturité et de modération, dont ils ont déjà souvent témoigné, pour fortifier cette volonté de coopération que requiert l'accomplissement des destinées africaines. La tâche est si importante que les gouvernements et les peuples devront, avant tout, se montrer prêts à subordonner leurs différends aux intérêts de l'Afrique et de l'ensemble du monde.

**En souvenir d'un maître naturaliste et botaniste,
Jean Massart (*)
(1865-1925)**

par **Paul BRIEN,**

Professeur honoraire de l'Université de Bruxelles

Jean Massart naissait il y a un siècle. Voici plus de quarante ans déjà qu'il nous fut enlevé, à l'âge où l'esprit est en sa plénitude et toujours en sa période de création. L'Université de Bruxelles, nos collègues de l'Institut de Botanique doivent être félicités d'avoir pris l'heureuse initiative de commémorer le centenaire de celui qui fut un des éminents naturalistes de son temps, et dont le rayonnement spirituel se prolonge aujourd'hui avec une intensité que l'orientation des études botaniques contemporaines rend plus éclatant encore. Nous sommes réunis quelques-uns des derniers élèves des dernières années professorales de Jean Massart, venus témoigner de l'exceptionnelle influence qu'exerçait son enseignement, du charme et de la séduction de sa présence, de l'admiration affectueuse et de l'attrait qu'inspiraient son style de vie détachée de toute vanité autant que sa science si pénétrante et si personnelle.

Sa connaissance vaste et multiple de la nature et de la biologie s'intégrait à sa propre existence, à sa façon d'être. Elle lui était consubstantielle si l'on peut ainsi dire, sa raison de vivre. Lorsqu'il nous la transmettait, elle paraissait couler de source. C'est que Jean Massart fut essentiellement un autodidacte. Sans doute fit-il toutes ses classes et eut-il d'excellents professeurs, mais dès son plus jeune âge, ce qu'il voulait être, ce qu'il fut avec tant de conscience et de volonté, vinrent de lui-même. Il a tout tiré de son génie précoce.

(*) Décembre 1965 : commémoration du centenaire de la naissance de Jean Massart.

Il avait quinze ans lorsque, terminant sa rhétorique, il perdit un père admirable, modeste horticulteur à Etterbeek, en ce temps, aux confins de la ville et de la campagne. Ecarté des études, Jean Massart aida sa vaillante mère à maintenir l'entreprise familiale. Mais, d'une chambre de la maison paternelle, il fit un petit laboratoire personnel. Seul, sans guide, il y installa des cuves d'élevage, un microscope, une bibliothèque. Obéissant à un besoin spontané et impérieux de connaître, il se mit à regarder attentivement ce monde vivant que son métier lui rendait familier. Plus particulièrement il s'intéressa aux micro-organismes qui pullulaient dans ses petits aquariums et c'est ainsi que Jean Massart devint, entre autres choses, un de nos premiers protistologues belges et qu'à son exemple, plus tard, plusieurs de ses disciples, notamment W. Conrad et H. Schouteden, s'y distinguèrent à leur tour.

Sérieux, réfléchi, Jean Massart était naturellement gai et amical; ce fut l'un des traits de son caractère. Il aimait partager ses joies de naturaliste avec ses jeunes amis parmi lesquels Jean Demoor, qui devint plus tard professeur de physiologie humaine et recteur de l'Université libre de Bruxelles. Par d'ingénieuses expériences qu'il avait le talent de combiner, il découvrit, chez les Protozoaires, l'irritabilité protoplasmique et les phénomènes des tropismes. Or, sans qu'il pût s'en rendre compte en ce moment, ses observations étaient nouvelles et d'un grand intérêt. Ce n'est que plus tard, au cours de ses études universitaires, qu'il prit connaissance des publications récentes d'un grand botaniste de Leipzig, Pfeffer, où étaient relatées des faits que lui-même avait vus autrefois dans son petit laboratoire d'Etterbeek.

L'exploitation horticole prospérant par ses soins, les circonstances lui permirent de reprendre ses études. Sans abandonner son métier, le jeune biologiste de science personnelle s'inscrivit en Faculté des Sciences de l'Université libre de Bruxelles (1884). Quelques années plus tard, il en sortait Docteur en Sciences naturelles (1887). Mais la Faculté de Médecine offrait alors, dans son programme d'études, un éventail de cours de biologie plus étendu et bien plus varié. Le jeune Docteur s'inscrivit en Faculté de Médecine. Il y rencontra sa première chance, cette chance qui sourit toujours à ceux qui la recherchent et la méritent. Il fut admis au laboratoire de Paul

Héger, grand professeur de physiologie, attentif à découvrir les jeunes talents, à éveiller les vocations. Il eut vite deviné l'exceptionnelle qualité de son nouvel élève. Jean Massart eut la joie de travailler dans un vrai laboratoire bien équipé dont il devint très vite l'animateur.

Notre étudiant en médecine y reprend ses expériences de jeune adolescent, non plus sur des protistes, mais sur les cellules sanguines très à l'honneur au service de Paul Héger. Avec son ami Charles Bordet, le frère de Jules Bordet, l'illustre bactériologiste et Prix Nobel, utilisant la technique de Pfeffer, Jean Massart met en évidence, d'une façon irréfutable, la diapédèse des leucocytes du sang à travers la paroi des capillaires sous l'induction du chimiotropisme aux toxines des bactéries proliférant aux endroits d'infection ou d'inflammation (1890-1892). La remarquable découverte de ces jeunes étudiants en médecine est accueillie avec grande faveur à l'Institut Pasteur car elle arrive à son heure, éclairer et expliquer la phagocytose que l'éminent zoologiste, Elie Metschnikoff, avait révélée dans l'embryologie des Echinodermes et des Eponges. Jean Massart se rendra d'ailleurs à l'Institut Pasteur de Paris où Elie Metschnikoff est venu s'installer pour poursuivre ses célèbres observations.

Entre-temps, Jean Massart est devenu Docteur en Médecine (1891), moins soucieux cependant de la pratiquer que préoccupé de recherches fondamentales. C'est alors qu'il rencontre sa seconde chance en la personne de Léo Errera. Esprit étonnant et original, un des fondateurs scientifiques de la Faculté des Sciences, botaniste, physiologiste, Léo Errera professe un enseignement nouveau qu'il intitule « physiologie moléculaire ». De plus et pour promouvoir les études de Botanique, il a doté l'Université de Bruxelles d'un Institut qui portera son nom : « l'Institut botanique Léo Errera » (1892). Avec l'assentiment de Paul Héger, Léo Errera offre à Jean Massart les fonctions d'assistant dans son nouvel Institut. Il y rejoindra un jeune botaniste hollandais, Georges Clautriaux.

Horticulteur-botaniste, médecin-physiologiste, Jean Massart a la possibilité de se consacrer exclusivement et définitivement à la science qui lui est chère entre toutes : la botanique. Il se produit alors dans sa carrière scientifique une grande mutation. Ce physiologiste de laboratoire, ce physiologiste né, réputé

déjà par son ingéniosité à concevoir les expériences, par son habileté à les réaliser, par la rigueur et l'importance des conclusions qu'il en dégage, devient un « botaniste du terrain ». Certains le regretteront toujours, qui n'ont pas compris qu'un homme de la trempe de Jean Massart ne peut échapper aux impulsions profondes de son propre génie. Mais dès les premiers appels de la nature, Jean Massart veut la voir et la connaître en toute sa splendeur, sa force et sa richesse. En 1894, il obtient l'accord de Léo Errera pour se rendre dans les tropiques, au Jardin botanique de Buitenzorg à Java. Il y est bien accueilli par le Directeur et Professeur D^r Traub. Que l'on imagine les surprises, les joies, les ferveurs, les enthousiasmes du jeune botaniste devant le monde végétal dans sa plus puissante expression. Du Jardin de Buitenzorg, il parcourt l'île de Java, explorant tous ses biotopes naturels. De ce séjour à Java, inoubliable pour lui, Jean Massart revient enrichi d'importantes connaissances botaniques, mais aussi épris du désir des voyages, du besoin d'embrasser le monde et de le connaître. En 1898, passant de l'exubérance tropicale au désert, il entraîne son ami et collègue Auguste Lameere dans une expédition au Sahara. Désormais, il complète ses vastes connaissances systématiques de la flore par l'analyse du comportement végétal en fonction du milieu physique où il se produit. Il est devenu écologiste.

A la mort prématurée de son Maître Léo Errera (1905), Jean Massart prit la charge de tous ses enseignements. Il n'en poursuit pas moins ses investigations et applique ses méthodes à notre petit pays qui, malgré son exigüité, mais en raison de sa diversité géologique, présente de nombreuses régions naturelles distinctes et variées. Si la flore belge est inventoriée, les accommodations des plantes au sol et au climat sont à peine soupçonnées. Un champ vaste et nouveau de recherches scientifiques s'ouvre au jeune botaniste. Pendant près de vingt ans, seul ou en compagnie d'un groupe de naturalistes, d'amateurs, d'élèves et parfois de jeunes lycéens qui le suivent attentifs et enthousiasmés par ses expéditions en pleine nature, il parcourt toutes les régions belges de la Lorraine à l'Ardenne, de la vallée de la Meuse à la Campine, du Brabant aux Fagnes et au littoral. Massart découvre en enseignant, il enseigne en découvrant. Muni d'appareils photographiques les plus perfectionnés pour

l'époque, mais qui nous paraîtraient aujourd'hui aussi encombrants qu'archaïques, il dresse l'inventaire botanique de chaque district, il en établit la biologie, en retrace l'histoire naturelle. Combien de fois en nos dunes, nos pannes et nos polders où les vacances me ramènent, j'ai refait, en pèlerin solitaire, les livres de Massart sous le bras, les chemins suivis par notre Maître, aux environs de Coxyde, d'Ostduinkerke et de Nieuport. Dans le recueillement de ces sites dont il nous révéla, le premier, les particularités remarquables, son fantôme erre encore, son souvenir y demeure vivant.

En 1910, au Congrès International de Botanique qui se tint à Bruxelles, Jean Massart eut la satisfaction d'apporter la « Somme » de ses investigations éthologiques, sa fameuse *Esquisse de la géographie botanique de Belgique*, œuvre monumentale dont M. le Professeur Duvigneaud parachève aujourd'hui l'édification en soulignant sa haute signification. Une fois encore, Jean Massart y apparaît comme le précurseur, le pionnier d'un chapitre à peine connu de la Biologie, l'écologie végétale, prophétisant ses conséquences sociales, son intérêt économique autant que scientifique.

Si je me suis arrêté un moment à cet aspect de la carrière scientifique de Jean Massart, c'est pour en souligner la singulière ascension. Biologiste de laboratoire, Jean Massart est devenu biologiste du terrain, un authentique naturaliste. Pour être biologiste de laboratoire, il faut sans doute un esprit normalement doué, curieux, inventif, méthodique et tenace. Être naturaliste implique quelque chose d'autre, un don plus rare, une passion plus vive, une sorte d'état de grâce qui met en communion avec les êtres et les choses, provoque l'affrontement de la science acquise et de la complexité naturelle. L'observation à la fois ingénue et perspicace devient alors pénétrante, elle se double de la faculté de synthèse qui décèle dans l'apparente inextricabilité des formes et des espèces, dans leurs infinies variations et accommodations, le sens des phénomènes naturels, en dégage les rapports, les règles et les lois. Il y a quatre ou cinq grands naturalistes par siècle; Jean Massart fut un de ceux-là.

C'est vers cette époque, alors que la carrière scientifique de Jean Massart atteignait à son apogée, que nous eûmes la faveur d'être ses élèves. Je suis entré tardivement à l'Université, après

la guerre 1914-1918; mon intention était de devenir zoologiste. Je m'étais choisi un Maître entre tous, Auguste Lameere, dont j'avais deviné la haute science par quelques-uns de ses ouvrages empruntés à la bibliothèque communale de Huy. Depuis, je rends grâce, chaque jour, aux circonstances de la vie, du choix de mon Maître. Auprès de lui j'eus par surcroît, la faveur de connaître Jean Massart, Marc de Selys Longchamps, Louis Dollo, Paul Pelseneer, mais aussi Georges Chavanne, Emile Henriot, Maurice Leriche, Jean Timmermans, cohorte de savants admirables qui firent de notre Faculté des Sciences l'une des plus prestigieuses du pays.

Je n'étais pas venu à l'Université sans un petit bagage zoologique, bien mince il est vrai. Mon initiation s'était faite notamment par la lecture des *Souvenirs entomologiques* de Henri Fabre.

Lorsque en 1919, je fus autorisé à accompagner les premières excursions que dirigeait, en forêt de Soignes, notre professeur de botanique, je ne connaissais pas Jean Massart. Il apparaissait à la fois austère, grave, original et tout compte fait très sympathique. Mais en l'écoutant parler des plantes, des mousses, des champignons que l'on découvrait le long des sentiers du sous-bois, je crus entendre soudain l'illustre entomologiste pour qui j'avais tant de vénération. C'était la même simplicité, la même familiarité des choses de la nature, le même ton, me semblait-il, dans la parole, la même sûreté dans les connaissances, la même façon de s'arrêter devant un petit fait, en apparence dérisoire, d'établir un rapprochement inattendu avec un autre fait tout aussi insignifiant, semblait-il, pour en dégager d'une façon lumineuse un enseignement, une philosophie.

Dès le premier contact, Jean Massart m'apparut être le « Fabre » de la Botanique. J'avais un nouveau « Maître à penser ».

Si Jean Massart fut un excellent professeur en chaire, il n'était vraiment lui-même que dans les champs, les bois, les prés, au bord des ruisseaux, sur les grèves de la mer. Il semblait être possédé par les génies mystérieux des lieux qu'il visitait. A chaque pas, chaque chose paraissait s'offrir à lui et prendre sous son regard un sens inaperçu. Il eût fait sortir un monde d'un grain de sable. Ce grand savant, sans qu'il s'en

doutât, était un authentique poète. Ce propos heurtera peut-être des esprits superficiels qui se rappelleront combien Massart avait en horreur les « agréments poétiques » que certains écrivains se croient obligés d'ajouter, sous prétexte d'art, lorsqu'ils prétendent parler de la nature, alors que c'est elle qui nous parle, et c'est elle qu'il faut entendre! Source et créatrice de toute beauté, de toute vérité, c'est à l'écouter, à l'interroger avec humilité et perspicacité que Massart s'appliquait.

En 1919, donc, après la guerre durant laquelle son civisme, son courage l'avaient contraint à l'exil, dès son retour au pays libéré, dès que les Universités purent ouvrir leurs portes, Jean Massart, comme ses amis et collègues, reprit avec ferveur son enseignement et ses travaux afin de concourir à redonner à la Patrie le souffle spirituel que l'envahisseur avait voulu éteindre en elle.

Jean Massart eut alors l'idée d'étendre à notre colonie congolaise l'exploration biologique qu'il avait entreprise avec si grande autorité en notre pays. Il rédigea au nom de quelques naturalistes, aussi convaincus que lui, un projet pour l'établissement d'un Institut botanique au Congo.

Son appel fut entendu. Une mission fut organisée dont il fut le chef. Elle avait pour objet de rechercher, en notre colonie, l'endroit le plus favorable à l'aménagement, le plus propice à la création de l'Institut biologique africain. Jean Massart fut ainsi le précurseur de ce qui allait être plus tard l'INEAC, l'IRSAC, les universités congolaises.

Hélas! sous les pressants conseils de ses amis médecins, il dut renoncer à se rendre au Congo. Il est difficile cependant de décourager pareille volonté. Il eut alors l'idée de préparer de jeunes naturalistes aux études africaines en les initiant au préalable à la nature tropicale, comme lui-même avait pu le faire à Java. Ainsi prit naissance la Mission belgo-brésilienne. Jean Massart avait choisi pour objectif le Brésil où son médecin l'autorisait à séjourner. Il composa une équipe de jeunes naturalistes parmi les étudiants botanistes belges : MM. Raymond Bouillenne de l'Université de Liège, Jean Robyns de l'Université de Louvain, Albert Navez et Paul Ledoux de l'Université de Bruxelles. M. Robyns ayant dû renoncer à participer à la mission, Jean Massart me fit l'heureuse surprise de m'inviter à le remplacer. C'est ainsi que j'eus le privilège d'accompa-

gner mon Maître et mes amis dans une expédition qui, par avance, me faisait rêver de bonheur.

Je ne peux esquisser en quelques lignes cette mémorable expédition. Partis d'Anvers le 22 juillet 1922, nous débarquons à Rio de Janeiro le 16 août 1922. Grâce au prestige de notre Maître, nous y fûmes accueillis par les plus hautes autorités gouvernementales, académiques, scientifiques. Nous eûmes la faveur d'être reçus au fameux jardin botanique où le Directeur M. Pacheco Leão fit aménager, à notre intention, un laboratoire. Durant cinq semaines nous pûmes nous initier, dans ce paradis végétal, à la flore brésilienne. Nous nous étions ainsi préparés à de plus vastes expéditions. L'inépuisable complaisance des autorités brésiliennes mit tout à notre disposition. Nous pûmes pénétrer dans les forêts vierges de la Serra do Mare qui longent les côtes, explorer les mangroves, visiter l'Etat de São Paulo, ses savanes et ses forêts, plus particulièrement la forêt d'Alto da Serra, l'une des plus belles, la plus riche en épiphytes, gravir les pentes de l'Itatiaya. Des confins du Matto Grosso, nous avons parcouru les plateaux du Minas Geraes, là où s'érige aujourd'hui la ville de Brasilia. Dans des conditions parfois difficiles mais d'un intérêt d'autant plus grand, nous avons traversé le désert à Cactacées de l'Etat de Bahia jusqu'au São Francisco.

A Bahia, notre Maître dut nous quitter, afin de reprendre en Belgique ses enseignements. Au moment de la séparation, il nous réserva une bien agréable surprise : les moyens financiers de prolonger de quatre mois notre séjour au Brésil, afin de parcourir l'Amazonie. Nous eûmes ainsi la joie de remonter, puis de descendre l'Amazone entre Belem et Manaus, de visiter les îles du delta, les varzeas, les forêts vierges inondées, leurs Igapos, leurs Igarapés, de séjourner dans des forêts vierges de montagne où l'on ne pénètre qu'en se creusant un sentier à coups de facons, d'où l'on émerge comme un noyé remonte en surface.

Si j'évoque cette équipée c'est pour mieux esquisser la personnalité de notre Maître. Quel était le but de notre mission belgo-brésilienne? Nous lancer dans l'exploration de régions mal connues, y pratiquer la prospection des richesses naturelles? Non pas! S'il nous fut donné de nous y livrer, ce ne fut qu'occasionnellement et surtout pour ramener des matériaux

didactiques. Dans la pensée de Jean Massart, notre voyage au Brésil devait être une initiation et un apprentissage. C'était une excursion comme il en faisait dans la vallée de la Meuse ou en Campine, mais plus longue il est vrai, plus difficile, plus riche et qui imposait des efforts plus grands et plus soutenus. Notre Maître voulait compléter notre préparation scientifique de naturaliste. Pour offrir à de jeunes disciples qu'il avait choisis, l'occasion unique de se former, de voir et de connaître la nature tropicale en tous ses aspects et ses luxuriances, pour leur assurer ce privilège dont lui-même avait joui au début de sa carrière, Jean Massart avait accepté de quitter sa famille, ses enfants, son pays, son enseignement, ses travaux. Connaît-on dans nos milieux scientifiques et d'enseignement, beaucoup d'exemples de pareil dévouement, de pareille abnégation ?

Combien j'aimerais vous faire voir Jean Massart en tête de sa petite troupe, au cours de ces expéditions journalières parfois laborieuses; vous le montrer pendant l'étape, tandis que nous récoltions, chacun de notre côté, les plantes et les bêtes que nous découvriions. Il observait attentivement et silencieusement le comportement sur le vivant; il photographiait, sans se lasser, paraissant ne point connaître la fatigue, quels que fussent le moment, l'endroit, le soleil brûlant, les pluies interminables. Je voudrais aussi vous le faire voir après l'étape, en notre refuge improvisé, à la clarté des lampes tempêtes. Sur la table sommaire où nous triions le matériel récolté, il classait ses clichés, annotait ses observations de la journée. Sans qu'il manifestât la moindre impatience, il se laissait constamment interrompre par nous, qui faisons appel à son érudition jamais en défaut. Il n'était pas importuné de nos curiosités, de nos questions, de nos impatiences. Au contraire, il nous égayait de son humour, nous réconfortait par son exemple et son aménité. Il s'amusait même de nos exigences : il n'eût rien demandé pour lui-même si nous ne nous étions ressaisis assez vite, malgré nos appétits de jeunes loups.

Que de souvenirs me reviennent en mémoire, avec une précision qui m'émeut toujours. Je n'ai pas le temps de les faire revivre comme il conviendrait, je n'en aurais d'ailleurs pas le talent si j'y étais autorisé. Je les emporterai avec moi; ils sont le tissu de fond de mon existence de naturaliste.

Je voudrais évoquer cependant ces journées et ces nuits au cœur d'une forêt vierge de la Serra do Mare, la forêt de Macacu. Son accès en montagne avait été difficile. Une équipe d'hommes, il est vrai, nous y avait devancés pour y dresser un abri fait de stipes et recouvert de palmes. C'était au début de notre séjour au Brésil, en pleine saison des pluies. Tapis dans notre abri improvisé, dans le silence sépulcral de ce tombeau de verdure où nous étions ensevelis, nous écoutions la vaste rumeur de la pluie tombant sur le feuillage, drue, abondante et chaude, noyant la forêt entière et faisant monter du sol fangeux l'ensorcelante odeur des tropiques. A travers le crépitement long et monotone de l'eau, nous parvenaient le grelot léger des crapauds, le gazouillement des rainettes et, de loin en loin, le cri espacé et mystérieux de quelque oiseau perdu dans les cimes.

Massart craignait notre nostalgie. Il nous parlait tandis que s'estompaient les dernières clartés. Il égrenait ses souvenirs, nous contait ses lectures; il nous enseignait aussi. Il voulait que nous le sentions présent dans cet isolement total et cette sorte d'abandon qui nous séparaient du monde. Sa voix qui nous venait d'un coin de notre abri, je crois l'entendre encore, un peu sourde et affectueuse. Elle me parvenait à travers l'ombre humide et lourde, éveillant en moi une lumière intérieure qui ne devait plus jamais s'éteindre.

*
**

Dans une très belle notice parue dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* (1926) et consacrée à Jean Massart, son élève et ami Emile Marchal écrit : « Notre regretté confrère a mené dans la simplicité, je devrais dire la pauvreté, une existence toute de travail et sereinement belle. » Dans la pauvreté sans doute, s'il faut entendre par là que Jean Massart vécut dans le détachement de tout ce qui est souvent l'objet des préoccupations fiévreuses de la plupart des hommes. Non point qu'il dédaignât ni méprisât les agréments ou les vanités de la richesse et du monde. Il ne prit jamais le temps d'y penser. Il les ignorait en toute sérénité. Il vécut pauvre en ce sens, ce

qui lui donna la liberté d'esprit, la liberté civique, la liberté morale, la liberté scientifique, la joie de faire ce qu'il aimait, sa joie de grand savant, celle plus grande encore de la partager avec ceux qu'il croyait dignes d'estime. Ce fut son immense richesse.

Les soins de santé

par **Emile JANSON,**

Chargé de cours honoraire de l'Université

Le problème des soins de santé semble avoir été posé, sur le terrain national, pour la première fois, pendant la guerre par M. Beveridge en Grande-Bretagne. En Belgique, pendant la guerre aussi, il a donné lieu à des travaux qui ont suscité la création du système connu sous le nom d'assurance maladie-invalidité. Ce n'est pas le lieu ici d'étudier l'évolution de ce système, qui s'est avéré décevant par ses conséquences financières et aussi par les conflits politiques, économiques et sociaux auxquels il a donné naissance.

Les soins de santé ont été, jusqu'il y a peu, donnés, d'une part par les médecins, agissant individuellement, d'autre part par des établissements de soins publics et privés. Une première observation sur les soins donnés par les médecins, dits de famille, agissant individuellement : ceux-ci n'ont pas démerité, leur rôle subsiste. Mais le développement de la science médicale, avec la spécialisation des compétences qu'elle entraîne impose que le médecin, agissant individuellement, ait plus souvent recours à d'autres compétences que la sienne et consulte des spécialistes. Cette évolution en a entraîné une autre, la médecine de groupe. Il n'est pas nécessaire d'insister sur le caractère et les conséquences de cette méthode : des spécialistes divers s'unissent en équipes, ayant la pratique du travail en commun, pour assurer des soins de plus grande qualité que les médecins individuels.

Mais les soins sont aussi donnés dans des cliniques publiques et privées. Quelle est l'origine des « hôpitaux publics » ?

Sans remonter à un lointain passé, il faut rappeler qu'ils sont nés d'une pensée de charité : les indigents, aussi, ont droit à des soins médicaux.

Cette exigence sociale a trouvé sa solution dans la création, d'abord de conseils des hospices assurant les soins aux indigents, conseils transformés en commissions d'assistance publique. Les uns et les autres, partant de la notion d'assistance, avaient une base d'organisation communale, qui répondait aux besoins de l'époque. Sans doute, le législateur de 1925 avait-il prévu des commissions d'assistance publique intercommunales. Mais le fait n'a pas suivi son autorisation. Et c'est très regrettable.

Quoi qu'il en soit, les nombreuses commissions d'assistance publique ont créé de grands hôpitaux, justifiés par l'accroissement des missions sociales qui se sont révélés indispensables. Plusieurs d'entre eux ont aussi collaboré à l'enseignement de la médecine.

A l'heure actuelle, les médecins qui ont accepté la mission quasi gratuite de donner des soins absorbants dans les hôpitaux publics, ont eu trois inspirations : la première, dérivée de sentiments sociaux; la deuxième, de préoccupations scientifiques et d'enseignement; la troisième, d'une volonté d'acquérir une expérience plus large. L'éloge, pour ces trois préoccupations, doit leur être accordé.

C'est dans ces hôpitaux et sous le bénéfice des circonstances, que s'est affirmée le mieux la médecine de groupe. Aux mêmes préoccupations, et pas toujours à un échelon de mérite inférieur des médecins, a répondu la création de très nombreuses cliniques privées. Beaucoup d'entre elles ont fait des conventions de soins avec des commissions d'assistance publique. Enfin, parmi ces cliniques privées, un grand nombre sont nées du mouvement mutualiste et ont été créées par des mutualités. Leurs aspirations et les soins qu'elles donnent ne sont pas inférieurs en qualité aux autres.

Comment est couvert le prix de ces soins de santé? D'abord, à ce sujet, une observation liminaire : ces soins coûtent cher, de plus en plus cher, avec les progrès de la médecine scientifique et le droit — aujourd'hui implicitement reconnu — à l'égalité pour tous de la qualité des soins reçus; cette constatation n'est pas une critique, mais au contraire la

constatation d'un progrès social et moral. Deux catégories de citoyens paient eux-mêmes leurs soins de santé; ceux qui conservent la liberté totale du choix du médecin et de l'hôpital, ceux (10 % au maximum de la population belge actuellement) qui ne bénéficient pas de l'assurance maladie-invalidité ou d'une autre assurance soins de santé. Par l'effet de l'organisation de l'assistance publique proprement dite, les indigents ne paient pas les soins de santé qu'il reçoivent, sauf dans la mesure où ils sont assurés sociaux. Enfin, il y a une troisième catégorie composée des assurés sociaux. A l'heure actuelle, ils paient partiellement le prix réclamé par leurs soins de santé, les assureurs sociaux payant le reste.

Quels sont les assureurs sociaux? Des mutualités, auxquelles il faut rendre un immense hommage pour être nées d'un principe dont l'utilité, la nécessité et la générosité ne sauraient être contestées. Des assurances, couvertes, comme les mutualités, par les cotisations ou les primes de leurs assurés. L'Etat qui, par des interventions considérables, couvre les déficits de l'assurance maladie-invalidité. Les médecins qui, avec désintéressement, ont prêté leurs soins dans les hôpitaux publics et privés. De cette analyse de la situation naissent deux problèmes : celui de l'organisation, dans toute la Belgique, des soins de santé; celui aussi de la charge financière de ceux-ci.

Ce problème, je l'ai dit, n'est pas seulement belge. Il se pose dans tous les Etats.

Passons à l'organisation publique des soins de santé. Quand je dis publique, je pense aussi aux cliniques privées, qui collaborent à la solution d'un problème général. Parlons d'abord de l'organisation spécialement publique.

Nés de la charité et ensuite de la notion d'assistance publique, les hôpitaux publics ont une base communale. L'assistance et les soins de santé doivent être dissociés. M. Gilson, ministre de l'Intérieur, l'a senti y a quelques années, en prenant des mesures pour réduire le déficit des communes belges et, en particulier, des grandes communes, créé, dans une très large mesure, par la loi qui mettait à leur charge ce qu'on a, improprement, appelé le déficit des commissions d'assistance publique. Et qui était en réalité le coût de l'assistance aux indigents d'une part (compétence communale) et,

d'autre part, le coût des hôpitaux publics. Dès lors que ceux-ci ne sont plus réservés aux indigents, dès lors que toute une série d'autres missions leur sont données, dès lors qu'ils servent aux progrès de la science et de l'enseignement, ils ne peuvent plus être du ressort des communes. Leur fonctionnement pose un problème national, qui peut recevoir, partiellement, des solutions régionales (peut-être provinciales), mais qui pour le surplus est de la compétence de l'Etat.

Justifiées dans leur principe, les mesures prises par le Ministre de l'Intérieur appelaient pourtant une solution complémentaire au problème existant. Le Ministre de la Santé publique l'a compris. Mais il semble avoir été dépassé par les mesures prises par son collègue et peut-être insuffisamment inspiré dans les solutions qu'il a données au problème des hôpitaux et des soins de santé.

Le Ministre de la Prévoyance sociale s'étant entre-temps attaché avec courage au problème de l'assurance maladie-invalidité, on a beaucoup crié « haro sur le baudet », mais je ne crois pas que les oppositions qu'il a rencontrées aient été toutes — je dis toutes et je fais des exceptions — inspirées par une conception suffisamment large du problème. Mais ni les ministres, ni leurs opposants n'avaient posé le problème dans son ensemble et par conséquent envisagé des solutions satisfaisantes. Il serait présomptueux pour un homme d'établir un système. Au moins le problème doit-il être bien posé, en prenant en considération tous ses éléments essentiels.

C'est le moment d'une parenthèse. La situation actuelle est de la plus haute gravité. Dès la fin de l'année 1966, les commissions d'assistance publique en « déficit » n'auront plus le moyen de payer leur personnel; et ce sont pourtant les plus conscientes de leur mission sociale — peut-être provisoire — indispensable et urgente.

Dans la situation actuelle, l'Etat finance provisoirement le déficit des commissions d'assistance publique. Et, d'autre part, il subventionne les cliniques privées, dont la nécessité n'est pas contestable. Comment? En fixant le « prix normal » à demander à leurs clients, à payer par les uns et les autres comme je l'ai dit. Mais ce prix normal a été fixé arbitrairement

sans tenir un compte suffisant du prix réel de la journée d'entretien.

Qu'est-ce que la journée d'entretien? C'est ce que coûte l'hôtellerie avec son service, la nourriture des malades et du personnel des hôpitaux, les salaires, avec leurs accessoires, du personnel soignant, l'équipement médical, à l'exclusion des médecins et de leurs autres auxiliaires. Il va de soi que le prix d'entretien peut varier d'un établissement à un autre. Et cette variation peut aller du simple au quintuple. D'où la nécessité de déterminer le prix de la journée d'entretien par *catégories d'établissement*; et pour les mieux équipés d'entre eux, presque établissement par établissement, même service par service. C'est très difficile. Se fonder sur les comptes des établissements c'est donner une prime à la prodigalité, dont le contrôle est difficile, et à laquelle les demandes, le plus souvent, mais pas toujours, justifiées des médecins induisent. Cela implique une étude approfondie et cohérente de ces problèmes.

A l'heure actuelle, se pose un autre problème. Celui de l'équipement hospitalier de notre pays. Le Ministère de la Santé publique l'étudie, et peut-être même l'a étudié, dans ses données actuelles. Dans certaines régions du pays et dans certaines spécialités, il y a sur-équipement et dans d'autres sous-équipement. Créer l'équipement nécessaire là où il manque est un problème financier qui n'est pas insoluble. Réduire l'équipement excessif et coûteux existant est infiniment plus difficile parce que c'est un problème psychologique, qui aura des incidences politiques. Mais la liberté n'existe plus là où elle entraîne des dépenses inutiles : ainsi le veut le souci du bien commun.

Il faut aussi hiérarchiser et rationaliser la distribution des soins. Un domaine doit rester libre — ses scrupules financiers le rendent digne de cette liberté — c'est celui du médecin individuel, du médecin de famille. Doit rester libre aussi l'exercice privé de la médecine de groupe, où le sens des responsabilités peut éviter des abus. Au-delà, pour les grands établissements de soins, il faut établir des règles et probablement une hiérarchie. Elle existe en fait, pas toujours bien réfléchie.

Nous vivons dans la mode du régionalisme. A condition de n'être pas inspiré par des mobiles politiques, il est, du point

de vue des soins, une bonne chose. Mais il n'est ni souhaitable, ni même possible techniquement que chaque hôpital ou chaque clinique ait un centre de chirurgie nerveuse, cardiaque, rénale, etc. pourvu d'un équipement très spécial et très coûteux.

Il est désirable que les hôpitaux universitaires, Bruxelles, Liège, Gand, Louvain puissent donner chacun tous les soins. Il y a peut-être en Belgique d'autres hôpitaux qui doivent avoir cet équipement complet. Je pense à Anvers et à Charleroi, mais j'en oublie peut-être par défaut d'information. Je vais plus loin. Certaines opérations et certains traitements devraient être réservés à un hôpital, à un homme ou à son équipe, avec une concentration dans cet hôpital de l'équipement optimum nécessaire à l'homme (ou à l'équipe) optimus. Et les autres hôpitaux enverraient le cas exceptionnel à l'hôpital où il recevrait les soins les meilleurs. Pas d'organisation rigide. Le meilleur d'aujourd'hui peut n'être plus le meilleur de demain, qui sera ailleurs. D'où une organisation souple, conçue dans un esprit scientifique et social, à l'abri de la politique, de la vanité, des amours-propres destructeurs.

Tout cela est difficile. Mais tout cela n'est pas au-dessus de la science de nos médecins, du travail, de l'imagination de nos fonctionnaires, puisque le but est la santé des Belges et aussi leur union devant les épreuves de la vie.

Les symboles, de Hegel à Heidegger (*)

par Léopold FLAM,
Professeur à l'Université

1

Le rationalisme allemand eut son apogée et sa formulation dans l'œuvre de Kant, mais lui-même ne pouvait pas se tenir à la distinction inconciliable entre la raison pure et la raison pratique. Il en chercha l'unité dans la *Kritik der Urteilstkraft*. « Les connaissances et les jugements doivent pouvoir être généralement communiqués, y compris la conviction qui les accompagne; autrement ils ne correspondraient pas avec l'objet : ils seraient dans leur totalité seulement un jeu subjectif des forces de représentation, comme le désire le scepticisme ⁽¹⁾. » Quelle est la condition nécessaire de la communication? « Le sentiment ou la tonalité affective (*Stimmung*) qui se manifeste toujours quand un objet conduit, par la médiation des sens, à l'imagination, ou à mettre ensemble la diversité, poussant l'intelligence en activité vers l'unification (de l'hétérogène) ⁽¹⁾. » Si nous voulons présenter la réalité de nos concepts, nous avons besoin d'exemples (ou de concepts empiriques). Toute présentation sensible (hypotypose, *subiectio ad adspectum*) est double : 1° schématique, dans le cas où l'image correspond *a priori* au concept; 2° symbolique, quand il s'agit d'un concept seulement concevable par la raison, auquel aucune image sensible ne correspond, devenant analogique au concept représenté d'après la forme, non pas d'après le contenu : donc indi-

(*) Extrait d'un livre en préparation : *La Philosophie dans la Démocratie*.

⁽¹⁾ *Kritik der Urteilstkraft; Werke*, V, édition de l'Académie de Prusse, Berlin, 1908, p. 238.

rectement. Mais il y a plus : le symbole est relation avec ce qui est moralement bien, dont il constitue la beauté ⁽²⁾, dépassant ainsi la réalité sensible vers la réalité intelligible ou noétique ou dépassant le réel vers le surnaturel (*übersinnlich*). Ainsi sont unies les facultés théoriques et pratiques. Kant voit le symbole aussi en relation avec l'analogie : le symbole possède logiquement les traits de la beauté :

1. La beauté plaît d'une façon directe, non médiée (*unmittelbar*);
2. Elle plaît d'une façon désintéressée;
3. La liberté de l'imagination correspond aux lois de l'intelligence;
4. Le principe *subjectif* du critère du beau devient *général*.

Le symbole a les mêmes caractères, mais il les remplace d'une façon analogique. Moins quelqu'un a de concepts, plus il fait appel à des symboles, comme c'est le cas chez les sauvages, comme aussi chez des poètes primitifs (Homère et « Ossian », Orphée et les prophètes). Kant n'a pas aimé le symbolisme. « C'est être délirant que de faire passer (comme Swedenborg) les phénomènes du sensible, du réel, pour un *symbole* seulement d'un monde intelligible, caché derrière (les phénomènes). Mais distinguer dans les représentations de la moralité, qui est l'essence de toute religion et en plus dans les concepts de la raison pure (idées), le symbolique de l'intellectuel (le culte de la religion), et le *quid*, provisoirement utile et nécessaire, de la chose même, c'est éclairer par la raison (*Aufklärung*) : autrement on échangerait un *idéal* (de la pure raison pratique) contre une idole... ⁽³⁾. »

Le symbolisme appartient, d'après Kant, à un système de signes utilisés par les peuples peu développés au début de leur histoire. On peut aussi avoir recours aux symboles quant à la véracité de la doctrine, pour en saisir le sens nouménal (*der intellektuelle Sinn*).

Kant distingue les symboles des caractères (*Charaktere*). Le caractère est un signe ⁽⁴⁾ accompagnant le concept; il appar-

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 353 : « ... das Schöne ist das Symbol des sittlich Guten ».

⁽³⁾ *Anthropologie*, I, p. 38; *Werke* (Preuss. Ak.), VII, p. 191.

⁽⁴⁾ Chez Leibniz : « ars characteristica combinatoria ». Kant la cite

tient au savoir discursif, tandis que le symbole est intuitif, il est un moyen pour l'intelligence (*Verstand*) employant l'analogie afin de donner à la représentation de l'objet une signification. Les caractères et les symboles appartiennent à un système de signes. Relevons toutefois que les symboles sont pour lui l'expression esthétique de l'éthico-religieux : ce sont des images analogiques qu'il ne faut pas confondre avec leur objet même, car alors on régresse vers la conscience délirante, nous dirions mythique.

Tout en admettant relativement les symboles du point de vue esthétique et éthico-religieux, Kant insista sur le rôle critique de la philosophie ayant pour but la démystification, et il cita expressément Swedenborg, qu'il avait déjà critiqué auparavant (*Träume eines Geistersehers*) désignant ainsi tout un mouvement mystique et spiritualiste influencé par Sebastian Franck, Valentin Weigel, Schwenckfeld et surtout par Jacob Böhme, ainsi que par les « illuminés » souabes. Ce mouvement devait déboucher dans une nouvelle mystique inspirée par la « nature-mère » et la subjectivité cosmologique de Schelling, ainsi que par la philosophie de la nature, le romantisme nocturne de Novalis et diurne de Hölderlin. Ce mouvement continua avec Bachofen, Fechner, Nietzsche (qui atteignit un sommet par une pensée symbolique du midi du soleil), pour se déverser ensuite dans la « philosophie de la vie » dont les représentants les plus remarquables furent Theodor Lessing et Ludwig Klages d'une part, le Georg-Kreis et Ernst Jünger d'autre part. Heidegger peut être considéré comme opérant une synthèse générale, un aboutissement de tout ce mouvement qui, de ce fait, va contre le courant critique ou dialectique de la philosophie.

2

Le conflit entre Hegel et Schelling à partir de 1807, date de l'édition de la *Phénoménologie de l'Esprit*, trouve son fondement dans la mythologie renouvelée que Schelling voulut fonder comme une nouvelle religion philosophique. Le retour vers les mythes exigea en même temps un nouveau langage

dans une lettre à J. S. Beck du 27 septembre 1791 (*Werke*, XI, p. 278). Cf. *Kritik der Urteilskraft*, *Werke* (Preuss, Ak.), V, p. 351.

philosophique, symbolique notamment. Hegel, sous l'influence de Creuzer et aussi de Schelling, ne nia pas les mythes, ni les symboles, mais il les considéra comme un moment dépassé de la marche de l'Esprit, du devenir-vrai de l'histoire. La philosophie n'a pas besoin de symboles, si on entend par ce terme la représentation sensible d'un concept. La symbolisation consiste, d'après Hegel, suivant ainsi Kant, à soumettre des représentations et des pensées à des phénomènes sensibles ou images d'une autre espèce, mais les exprimant directement (*). L'inconscient arrive à une signification par son extériorisation dans un symbole. Ainsi les dieux grecs ne sont pas des symboles, car le symbole n'est qu'un signe ou une signification d'autre chose que ce qu'il représente. Les mystères grecs, par contre, plus archaïques, plongeant leurs racines dans la coutume, consistaient en symboles comme opérations générales de la nature. Le symbole appartient donc au commencement de la conscience et de l'art. Après beaucoup de métamorphoses, passages et médiations, le symbolisme aboutira à la réalité authentique, qui est la religion classique de l'art ou de l'idéal grec.

Hegel distingua le symbole du signe de trois façons :

1. Le symbole serait un signe visant un contenu qui lui est étranger, tandis que le signe n'est que ce qu'il est.
2. Il y a dans le signe des éléments qui peuvent correspondre à l'idée, tandis que dans le symbole l'idée et le signe (ou l'image) sont identiques.
3. Le symbole ne peut pas être adéquat au signe, celui-ci ayant un caractère extérieur et formel, mais il ne peut pas être non plus inadéquat au signe, car si la signification et la figure employée pour sa désignation correspondent en une qualité, alors la figure symbolique contient pour soi encore d'autres éléments de qualité commune.

De tout cela, il s'ensuit que, pour Hegel, le symbole est essentiellement ambigu. On doute souvent, à la vue d'un symbole, s'il doit être compris littéralement ou figurativement, comme représentation d'un mystère ou d'un secret. En second

(*) *Philosophische Propädeutik* (1809-1811), *Werke* (Jubiläumsausgabe), III, § 154, pp. 208-209, traduction française par Maurice de Gandillac : *Propédeutique philosophique*, Paris, Editions de Minuit, 1963, p. 205.

lieu, ce secret vise les mythes. Les symboles appartiennent au monde mythique.

La mythologie ne concerne que des histoires extérieures à la substance des choses.

Mais il y a un sens profond dans les mythes, exprimé par les symboles. « Car symbolique veut dire ici, que les mythes produits par l'Esprit, aussi bizarres, ridicules, grotesques qu'ils puissent paraître..., contiennent des philosophèmes. » Et Hegel se réfère en cela à son ami Friedrich Creuzer ⁽⁶⁾. La Raison (*Vernunft*) s'exprime dans les mythes par des figures imaginaires sans séparer les représentations générales et abstraites des images concrètes.

Faut-il considérer, avec Friedrich Schlegel et d'autres romantiques, toute mythologie comme symbolique? Hegel ne peut pas l'admettre, car cela supposerait qu'à la base de tout symbole se trouve une pensée générale; or ce n'est pas toujours le cas. Dans le symbolisme, on ne trouve point la subjectivité libre et réfléchie, distinguant sa signification intérieure et sa représentation extérieure. Le problème du symbole est celui du mouvement des civilisations vers la réalisation de l'historicité de la subjectivité libre, représentées entre autres par l'art et la religion. Tandis que chez les Egyptiens, le symbole d'Apis est la vision du divin même, l'aigle qui accompagne Zeus n'a qu'une signification allégorique et secondaire, comme la figure de Zeus ne fut pas pour les Grecs la divinité même, mais son signe sacré. Le problème du symbole est donc, pour Hegel, lié à celui de la subjectivité libre ou non. La question est la suivante : si ce qui représenté comme sujet, est réellement individualité et subjectivité ou si, comme c'est le cas dans l'art classique grec, la représentation du sujet n'est que « l'illusion vide de celui-ci comme personnification en soi » (*den leeren Schein derselben als bloße Personifikation an sich*). Dans ce dernier cas la représentation superficielle n'exprime pas tout à fait son intériorité propre (*ihr eigenes Inneres*), car elle possède pour sa représentation extérieure, encore une autre intériorité, dépassant la première.

(6) *Symbolik und Mythologie der alten Völker, besonders der Griechen*, Leipzig-Darmstadt, Leske, 1810, 4 vol. Traduction française : *Religions de l'Antiquité, considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques*, par J. M. Guignant, Paris, Würtz, 1825.

3

A côté de Hegel, il faut considérer la conception que Goethe se fait du symbolisme, car son influence fut très grande. Il distingua l'allégorie du symbole, en ce que la première représente une idée générale d'une façon concrète, tandis que le second est une transfiguration du particulier, du concret, dans la généralité, dans le transcendant. Le vrai symbole reste transcendant et incompréhensible : il est le secret de la chose concrète. Il faut s'identifier intérieurement avec ce secret en transcendant la chose concrète qui le contient. Ainsi le sujet doit s'incorporer dans l'unité et la totalité de la Nature, qui ne se montre que sous forme d'êtres concrets; elle-même reste voilée, secrète. Le symbole est ainsi « la révélation vivante et momentanée de l'incompréhensible (*lebend-augenblickliche Offenbarung des Unerforschlichen*) » ('). Le symbole exige une intuition contraire à l'intelligence discursive, qui viole la vie par l'abstraction conceptuelle, empêchant l'entrée à l'intérieur de l'objet. Pour saisir le secret du symbole, il faut se laisser aller, il faut « obéir » comme le disait Maître Eckhart, ou il faut de la *Gelassenheit* comme le dit Heidegger.

Pour Goethe, le symbole transfigure le phénomène en idée, l'idée en image de telle façon que l'idée est l'activité infinie et inaccessible dans l'image et dite même par le langage, elle reste l'indicible.

Goethe revient ainsi à un symbolisme alchimique et féminin, qui s'est développé à partir de la Renaissance et qui trouva ses représentants en Allemagne entre autres chez Paracelse, Reuchling, Agrippa von Nettesheim, Jacob Böhme et chez un contemporain et ami de Goethe : von Bader.

4

Après la mort de Hegel et de Goethe, un mouvement critique et antisymbolique se développa avec les jeunes hégéliens, tout d'abord par L. Feuerbach qui vida les symboles religieux de leur contenu mythique, ensuite par la philosophie critique de Bruno Bauer et Max Stirner, qui mirent les symboles au

(') *Maximen und Reflexionen, Werke*, Weimar, Volksverlag, 1961, IX, p. 306.

rancart au nom d'une philosophie critique et révoltée. Ce furent Marx et Engels qui résumèrent tout ce mouvement par la théorie de l'idéologie, ayant comme fondement une société de classes et pour fonction la justification de la classe dominante. Ce qu'il y a de curieux, c'est que la pensée bourgeoise elle-même se changea en une philosophie matérialiste (avec Ludwig Büchner, Karl Vogt, Jacob Moleschott) ou néo-kantienne et criticiste (avec F. A. Lange et Hermann Cohen).

Mais il y eut en même temps Richard Wagner et Friedrich Nietzsche. Le premier reprit entièrement le symbolisme dans le sens de Goethe en y ajoutant la mythologie de Creuzer et Bachofen et les théories esthétiques et métaphysiques de Schopenhauer. L'art musical devint pour Wagner entièrement symbolique et mythique : libération de tout rationalisme, du principe d'individuation, et ouverture au secret du monde en se laissant aller à l'extase de l'union de l'amour et de la mort. Le jeune Nietzsche appela R. Wagner un « dramaturge dithyrambique » (*dithyrambischer Dramatiker*). « Ce qui fut jusqu'à présent invisible, intérieur, s'échappe dans la sphère du visible et devient phénomène; ce qui fut jusqu'à présent visible fuit dans l'océan sombre des sons : ainsi la nature dévoile, en voulant se cacher, l'essence des contraires (*) ». »

Mais ce fut surtout dans la *Naissance de la tragédie* qu'en attaquant la société utilitaire et technicienne de son temps, Nietzsche arriva à une conception du *mythe tragique* apollinien et dionysiaque, exprimé par des symboles ou des images. Le mythe ne trouve pas dans le langage courant, même pas dans la poésie, « son objectivation adéquate », mais c'est la musique qui, en devenant exemple unique d'une vérité et généralité infinie, est en même temps la grande énigme dionysiaque, qui est le symbole. « Le symbolisme du monde (*Weltsymbolik*) de la musique ne peut d'aucune façon être explicité d'une façon exhaustive (*). » Tout en rompant avec Wagner, Nietzsche surtout à partir du *Gai Sçavoir* et dans *Ainsi parla Zarathoustra* est resté fidèle à la pensée mythique en la poussant jusqu'à ses extrêmes, au-delà du nihilisme.

Dans *Götzendämmerung* (Crépuscule des idoles), Nietzsche

(*) *WWI* (Schlechta), p. 401.

(*) *WWI*, p. 43.

résume en six points le mouvement du monde véritable (*wahre Welt*) de la philosophie comme une fable ou l'histoire d'une erreur, à savoir de l'erreur due à la raison : comme quoi il existe un monde vrai que la philosophie serait capable de découvrir :

1. Le monde vrai accessible au sage, à l'homme pieux, à l'homme vertueux, — il vit en lui, il *est* le monde vrai (forme la plus ancienne de l'idée, relativement intelligente, simple, convaincante. Description de la phrase : « moi, Platon, je suis la vérité »).
2. Le monde vrai inaccessible actuellement, mais promis au Sage, à l'homme pieux, à l'homme vertueux, au pécheur qui se repentit (progrès de l'idée : elle devient plus fine, plus compliquée, plus insaisissable, — elle devient femme, elle devient chrétienne...).
3. Le monde vrai, inaccessible, indémontrable, ne peut pas être promis, mais déjà pensé comme consolation, comme une obligation, un impératif. (Le vieux soleil au fond, mais à travers brouillard et scepticisme; l'idée devenue sublime, pâle, nordique, kœnigsbergienne.)
4. Le monde vrai, inaccessible[?] Dans tous les cas non atteint. Et comme non-atteint, aussi *inconnu*. Donc non-consolant, non-sauvant, non-obligeant : pourquoi quelque chose d'inconnu pourrait-il nous obliger? (Matin gris. Premier bâillement de la raison. Chant du coq du positivisme.)
5. Le « monde vrai » — une idée qui ne sert à rien, qui n'est même pas obligatoire — une idée devenue inutile, superflue : éliminons-la. (Jour clair; déjeuner; retour du *bon sens* et de la gaieté; rougeur pudibonde de Platon; vacarme de tous les diables de tous les esprits libres.)
6. Nous avons éliminé le monde vrai : quel monde reste-t-il? le monde illusoire (*Scheinwelt*) peut-être?... Mais non! avec le monde vrai nous avons éliminé aussi le monde illusoire! (Midi; instant de l'ombre la plus courte; fin de l'erreur la plus longue; point suprême (*Hölapunkt*) de l'humanité; *Incipit Zarathustra*.)

Nietzsche commença l'histoire de la philosophie avec Platon qui procède à la liquidation du monde mythologique en insistant sur le dualisme d'un monde vrai d'une part et d'un

monde illusoire d'autre part. Mais Nietzsche oubliait que ce pas fut fait non par Platon, mais par les présocratiques d'une part et le monothéisme d'autre part. Les présocratiques furent des subjectivistes cosmologiques ressemblant aux penseurs de la Renaissance et de la Naturphilosophie alchimiste de Goethe, Schelling, Ocken, J. B. Robinet (complètement oublié) et même Restif de la Bretonne (philosophie de Monsieur Nicolas)⁽¹⁰⁾.

Pour Nietzsche, par contre, toute la philosophie occidentale fut un platonisme, c'est-à-dire une erreur fondamentale, parce que nihiliste. En insistant sur un monde vrai derrière le monde sensible, Platon dévalorisait celui-ci, tout comme le fit le judaïsme monothéiste, et le réduisait à un objet du sujet vrai; et celui-ci n'était autre que Platon ou la philosophie. Heidegger reprendra cette thèse avec beaucoup de nuances.

Le christianisme fut considéré par Nietzsche comme un judaïsme plus raffiné et comme un platonisme plus conséquent. Mais le christianisme accentua l'aversion du monde sensible. Le monde devint prosaïque, les dieux se sont enfuis, se plaignit Schiller, tout comme Hölderlin et Heidegger.

A un monde démythisé, il fallait un Sauveur, tout comme les femmes des drames wagnériens le désirent. La culpabilité devint essentielle pour un monde démythisé, et avec elle la différence entre le bien et le mal; au lieu d'un monde divin survint un monde moral, volontaire, ayant pour but de maîtriser la nature, comme le voulut Descartes.

Kant marque une troisième étape. Le monde vrai devient inaccessible, il n'y a que le monde du devoir-être, de l'action, de la morale. Il y a encore un résidu de l'être vrai, mais sublimé, pâli, un comme-si plutôt.

Quatrième étape : l'humanisme positiviste, qui réduit la morale à l'utile.

Cinquième étape : le nihilisme conséquent et conscient : il n'y a plus de but, de finalité du monde.

Sixième étape : fin de la philosophie, de la métaphysique, du monde fondé, commencement de Zarathoustra.

Et Heidegger se demande qui fut Zarathoustra⁽¹¹⁾. Cette question, il la met en relation avec la pensée occidentale depuis

⁽¹⁰⁾ Cf. à ce sujet le livre remarquable de Karl Joël, *Die Geburt der Naturphilosophie aus dem Geiste der Mystik*, Jena, Diederichs, 1907.

⁽¹¹⁾ *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, 1959.

Platon, une pensée dans le monde de la technicité, destin suprême d'une pensée calculatrice, loin de l'être et qui, tout en rendant les choses plus proches, les éloigne. Nous ne pensons pas encore, dit Heidegger, et, dans un texte sur « La Chose », où il est question du cercle (*das Gering*) de la terre, du ciel, des dieux et des mortels, il nous rappelle un texte analogue de Paracelse édité par W. Peuckert ⁽¹²⁾ et certainement pas inconnu à Heidegger. A côté de trois substances (Sulphur, Mercurius et Sal), qui sont trois principes ou forces, il distingue quatre Mères ou éléments. Il y a le ciel, la terre, l'air, l'eau. L'air est la mère fertile donnant vie aux plantes et aux animaux, le ciel est le feu du soleil et des étoiles, il est source de la pluie et de la luminosité aérienne. Le mariage du ciel et de la terre forme la danse circulaire de quatre éléments. L'homme aussi est composé de quatre éléments, se divisant polairement en deux, un élément sidéral et un élément corporel. La quintessence est le centre, le fondement du mouvement circulaire et polaire de quatre éléments.

Heidegger parle du Quaternaire (*das Geviert*), notamment du Ciel et de la Terre, des Divins et des Mortels. Il y a ainsi également un mouvement circulaire quaternaire et polaire entre Ciel-Divins et Terre-Mortels. « La Terre est la servante porteuse, la florissante, fructueuse, s'étendant dans les pierres et les eaux, s'élevant aux plantes et aux animaux. » « Le Ciel est la courbure de la marche du soleil, la course de la lune changeant de figure, l'éclat changeant des étoiles, les saisons de l'année et leur changement, lumière et crépuscule du jour, obscurité et clarté de la nuit, hospitalité et inhospitalité du temps, mouvement des nuages et profondeur bleuâtre de l'Ether. » Ainsi parle aussi bien Heidegger ⁽¹³⁾ que Paracelse : « Maintenant tu sais que les trois éléments sont seulement des mères, elles portent donc les fruits dont l'homme se puisse nourrir. Ainsi, par exemple : la Terre porte ses fruits, l'homme se nourrit de ses fruits. Ainsi le Ciel, un élément vide en soi, duquel sortent des fruits... Tu vois, ce qui pousse de la Terre a son pied et sa racine compréhensible dans la Terre, comme les arbres et l'herbe... Ainsi, les étoiles sont des fruits du Ciel, il y a du ciel

⁽¹²⁾ *Pansophie*, Stuttgart, Kohlhammer, 1934.

⁽¹³⁾ *Vorträge und Aufsätze*, Pfullingen, Neske, 1955, p. 149.

en elles, mais elles n'ont pas leur racine dans le ciel, elles se trouvent sous le ciel, elles sont sous le ciel sans aucun levier ou appui, le Ciel est comme le contre-jeu (*Gegenspiel*) de la Terre. L'une donne ses fruits avec racines, l'autre pas; l'une se trouve au-dessus de soi, l'autre pend en dessous de soi... »

Qui sont les Divins pour Heidegger ? Ils sont « le fond actif de la divinité. Du gouvernement (*Walten*) sacré de la divinité, le dieu apparaît dans sa présence (*Gegenwart*) ou il se retire dans son voilement ». Les mortels sont les hommes, parce qu'ils sont à même de mourir. Mourir veut dire pouvoir supporter la mort *comme* mort. Seul, l'homme meurt, et il meurt même continuellement, aussi longtemps qu'il se trouve sur la Terre, sous le Ciel, devant les Divins ⁽¹⁴⁾. Pour Paracelse, ce sont les étoiles qui exercent une influence directe sur l'homme. « Les arbres et les fruits disparaissent et reviennent à nouveau; les étoiles humaines disparaissent une fois et ne reviennent plus. Seulement les étoiles célestes restent, leurs fruits viennent et disparaissent comme la pluie et la neige » ⁽¹⁵⁾. Paracelse conçoit le Monde comme Cosmos, un Ordre, dont la « dialectique » est le retour éternel des mêmes choses, tout comme pour Nietzsche, tout comme pour Heidegger, et bien plus pour Hegel, tout comme pour Héraclite et ajoutons Platon et les Stoïciens. Heidegger revient aux mythes de Hölderlin, de certains penseurs de la Renaissance et de certains Grecs. La cruche qui donne du vin ou de l'eau à boire est l'essence du présent, du don. « Dans l'eau qu'on nous donne subsiste la source. Dans la source subsiste la pierre, dans celle-ci le sommeil obscur de la terre, qui reçoit la pluie et la rosée du ciel. Dans l'eau de la source subsiste le mariage du ciel et de la terre. Il subsiste dans le vin, que donne le fruit de la vigne, dans lequel le principe nourrissant de la terre et le soleil du ciel se sont confiés l'un à l'autre ⁽¹⁶⁾.... » N'est-ce pas le mariage mystique des alchimistes, le *mysterium magnum* de Jacob Böhme et le *mysterium conjunctionis* de C. G. Jung ⁽¹⁷⁾ ou le mariage mystique d'Adam et Eve, évoqué par le mystérieux Fulcanelli ⁽¹⁸⁾ ?

⁽¹⁴⁾ *Vorträge*, p. 150.

⁽¹⁵⁾ PEUCKERT, *Pansophie*, p. 214.

⁽¹⁶⁾ *Vorträge*, p. 170.

⁽¹⁷⁾ *Mysterium Conjunctionis*, Zürich, Rascher, 1956, II, 140.

⁽¹⁸⁾ *Les demeures philosophales*, Paris, 1930, pp. 105 et suiv., nou-

Fin de la philosophie, fin de la métaphysique, fin surtout de la dialectique (19) ? Pour aboutir où ? Dans une néo-alchimie mythique et symbolique, telle que se veut l'union du poétique et de la pensée ? Où dans les soi-disant « sciences humaines », dans le « marxisme-léninisme » ?

Il y eut des réponses pratiques, données par le néo-paganisme mythique du nazisme, par le néo-symbolisme mythique de toutes sortes de psychanalyses, par la renaissance de l'astrologie et de l'alchimie, de la néo-cabalistique et de toute sorte de néo-mystiques comme l'anthroposophie, la théosophie et « le matin des magiciens ». (20) Est-ce là le chemin d'un renouveau humain ou n'est-ce pas plutôt l'expression d'une société en désarroi, ne trouvant plus de solutions à ses problèmes, qui dépassent ses actes ? Elle n'est plus au niveau de ce qu'elle a accompli. Platon remarque que Prométhée, tout en donnant aux hommes des moyens techniques puissants, a oublié de leur apprendre l'art d'administrer leur cité, la politique notamment, et n'est-ce pas la tâche pédagogique de la philosophie d'aider l'homme, perdu dans des rêves préhistoriques et mythiques, à s'élever consciemment au niveau de la réalité qu'il a créée inconsciemment, le dépassant ainsi et risquant de le détruire ?

velle (3^e édition, Paris, Pauvert, 1965, 2 vol., ainsi que *Le Mystère des cathédrales*, Paris, Pauvert, 1964 (3^e édition).

(19) Cf. notre livre *Le crépuscule des dieux et l'avenir de l'homme*, Paris-Bruxelles, Presses Universitaires, 1966 et l'interview de J.-P. Sartre à B. Pingaud dans *L'Arc* (4^e trimestre 1966, p. 95).

(20) Max Planck, « Signification et limites de la Science » (dans, *Autobiographie scientifique*, Paris, Albin Michel, 1960, p. 130) parle de certaines personnes « que la peur de devenir victimes du scepticisme... mène à regarder comme des sauveurs les prophètes de croyances telles que, par exemple, l'anthroposophie... ».

Dante, notre contemporain

par Pierre VAN BEVER,
Professeur extraordinaire à l'Université

Le sacré, écrivait Goethe, c'est ce qui unit les âmes. On pourrait en dire autant de la poésie dont la pérennité consacre le pouvoir de créer à travers le temps et l'espace des sociétés idéales plus révélatrices de sa nature que les sociétés passagères où elle prend naissance ⁽¹⁾.

Par certaines de ses idées Dante appartient sans doute à un passé révolu, « *laudator temporis acti*, nostalgique de la petite cité de grands propriétaires agraires du temps de Cacciaguida, adversaire de la montée des paysans vers la ville, des opérations financières (appelées usure), des activités industrielles et commerciales et de la « confusion des personnes », il apparaît comme un « authentique vaincu de l'histoire » ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Toute œuvre littéraire est évidemment historiquement et socialement située mais comme dit W. H. Auden : « One of the primary proofs that a poem, or any work of art, has value is that, wherever, whenever, and by whomever it was made, we find it relevant to ourselves, our time and our place. » *New York Review of Books*, 6, VI, 1966.

⁽²⁾ « Et pourtant il serait téméraire, continue Contini, de soutenir que ceux qui l'ont emporté sur lui aient idéalement survécu à leur succès du moment » (*Paragone*, 188, 1965, p. 41). Un texte du *De Monarchia* (II, vi) illustre particulièrement bien pour nous la signification *pro tempore* des idées politiques de Dante :

« Raison pour laquelle nous voyons que non seulement certains hommes particuliers, ains des peuples encore, sont de naissance apprêtés à la seigneurie, certains autres au vasselage et au servage, comme le philosophe assure dans les livres de la Politique : et à de tels hommes et peuples, dit-il, non seulement il fait prou d'être tenus en bride, mais cela est même juste, y fussent-ils contraints par force. Si les choses vont de ce branle, il n'est point douteux que la nature ait apprêté dans le monde un lieu et une race en vue de la seigneurie universelle; autrement elle eût fait défaut à soi-même, ce qui est impossible. » (Trad. A. Pézard, *Pléiade*, p. 683.)

Nombreux furent ceux aussi qui trouvèrent, comme Voltaire, que le goût de Dante relevait du bizarre : « bien des critiques sérieux, et même des époques entières au goût néo-classique, ont éprouvé un malaise devant cette grandeur répugnante et souvent horrible » (Goethe, 1821) ⁽³⁾.

Considérée dans son essence, la morale de Dante reste cependant pleinement valable pour nous, en accord tacite avec notre héritage de sagesse antique ⁽⁴⁾.

Seuls ceux qui méditent encore d'offenser l'homme dans sa liberté et sa dignité peuvent trouver périmées les merveilleuses exhortations d'Ulysse à ses compagnons d'aventure :

*Considérez la race dont vous êtes,
créés non pour vivre comme brutes
mais pour suivre vertu et connaissance* ⁽⁵⁾.

Il va de soi que si Dante reste vivant pour nous, c'est d'abord par la vertu de son art, mais la réussite de celui-ci n'est pas sans rapport avec la rectitude de son idéal moral : « Dante considère le monde qui l'entoure, du point de vue d'un nouvel équilibre entre l'individu comme liberté et les réalités qui le confrontent et l'invitent à l'action; et c'est ainsi qu'il ne veut pas supprimer ce monde mais le renouveler et le rendre vivant par le triomphe de ce principe humain de justice inévitablement porté à s'affaiblir et à devenir inactif dans les formes où il se fige. Tout à fait parallèle à cette réactivation de la conscience qui marque le passage de l'époque désormais formalisée et épuisée du moyen âge à l'époque moderne préparée par la vie communale se situe également l'adoption de la langue vulgaire comme forme naturelle de la connaissance et des contacts humains... il s'agit en somme d'un nouveau langage qui doit permettre l'expression authentique et fidèle de la vie intime dans toute sa richesse » ⁽⁶⁾. Parti d'une conception aristocra-

⁽³⁾ Art. *Le Dante* du *Dict. Phil. (Œuvres, Paris, 1818, t. 24, p. 271)* et AUERBACH, *Mimesis*, Torino, 1956, p. 192.

⁽⁴⁾ Comme l'a montré G. Méautis dans : *Dante, l'antépurgatoire, essai d'une interprétation*, Paris, 1963.

⁽⁵⁾ *Inferno*, XXVI (trad. A. Pézard, *ibid.*, pp. 1050-1051).

⁽⁶⁾ A. PAGLIARO, *La lingua di Dante oggi*, in *Dante*, Roma, 1966, p. 208.

tique de la poésie pour aboutir à un réalisme sans exclusives (?), Dante éclaire dès les origines le chemin que la littérature italienne mettra des siècles à parcourir. C'est en effet plutôt de Pétrarque que de Dante que la littérature italienne s'est surtout inspirée dans le passé, de Bembo à Ungaretti (*). Au style de Dante perpétuellement renaissant au contact du réel, les lettrés d'Italie ont longtemps préféré le langage choisi de Pétrarque qui substituait à la tragédie du monde la consolation d'un verbe épuré et abstrait. L'échec du théâtre tragique italien et le succès complémentaire du théâtre idyllique et pastoral ne sont sans doute qu'un autre aspect de cette finalité oligarchique de la littérature italienne qui de la Renaissance à nos jours eut pour conséquence que « la langue littéraire italienne n'intéressait que 5 % de la population » (*).

La gloire de la *Divine Comédie* n'a pas seulement souffert du fait que son réalisme annonçait avec sept cents ans d'avance celui que la littérature italienne contemporaine essaie d'inventer (1°), elle a aussi dû escompter sa condition temporelle

(?) Dante choisit le vulgaire pour ne pas s'adresser qu'aux seuls lettrés : « Adonc, étant donné que moult plus nombreux sont ceux qui désirent entendre icelles parmi les non-lettrés que parmi les lettrés, il s'ensuit que le latin n'eût pas rempli le commandement reçu comme fait le vulgaire, qui est entendu des lettrés et des non-lettrés » (*Convivio*, I, vii, trad. A. Pézard, *ibid.*, p. 293). Et à propos du *Paradis* dans l'épître à Can Grande : « Si l'on regarde au langage, il est familier et terre à terre puisque c'est le parler vulgaire, le même dont usent les bonnes femmes entre elles pour se faire leurs contes » (*ibid.*, pp. 796-797).

(*) Contini écrit à ce propos : « la *Divine Comédie* se répercute à travers l'histoire de nos lettres en échos triviaux de citations rapportées étroitement contentutistes », *art. cit.*, p. 20. Et Mario Luzi : « Notre littérature procède plutôt de Pétrarque que de Dante » (*L'Inferno e il Limbo*, Milano, 1964, p. 22). Qu'il y ait par ailleurs des exceptions comme Campanella ne fait que confirmer la règle.

(°) « La langue littéraire italienne n'intéressait que 5 % de la population, à savoir au moment de la prise de Rome en 1870, un peu plus d'un million d'Italiens sur vingt-cinq, une oligarchie de lettrés. » (Giacomo Devoto, *Civiltà di parole*, Firenze, 1965, p. 127.)

(1°) « Le problème actuel de la langue littéraire italienne réside dans le fait qu'elle doit supporter un changement brusque, radical, dans le jeu des forces qui s'agitent dans notre société : de 5 % sur 25 millions elle est devenue un intérêt majeur pour 100 % des 50 millions d'Italiens. » (G. Devoto, *ibid.*)

« Au seuil de notre époque la grande constante pétrarquiste apparaît brisée et épuisée, comme le monde social et politique dans lequel elle pouvait vivre. Tandis que l'autre courant, le courant dantesque, apparaît plein de possibilités de vie et de nouveaux développements »

d'œuvre de poésie conçue comme une encyclopédie du savoir et un bréviaire de la vie morale.

Sans vouloir ressusciter la distinction crocienne de poésie et doctrine dans la *Divine Comédie* ⁽¹¹⁾, il faut bien avouer avec E. Gilson que Béatrice est parfois un peu pédante ⁽¹²⁾, mais s'appesantir sur les moments où la poésie donne le pas à la doctrine c'est renoncer à saisir le dessein fondamental de l'œuvre qui tente de régler le « différend invétéré entre la philosophie et la poésie » ⁽¹³⁾ en rendant immédiatement sensibles et lumineux les concepts les plus obscurs du savoir et des croyances de son temps.

Si la *Divine Comédie* nous frappe d'abord par sa beauté, c'est que la beauté est bien le premier objectif de Dante, beauté grâce à laquelle le lecteur appréhende l'essentiel avant qu'il ait pu saisir les sens que la lettre condense : « O Hommes, si vous ne pouvez pas voir le sens de ce chant, ne le rejetez pourtant pas, mais tournez votre esprit vers sa beauté qui est grande ⁽¹⁴⁾. »

Dante se sert de la beauté pour porter l'esprit au-delà des voiles auxquels l'intelligence se heurte. Par cet usage prospecteur et évocateur de la poésie, révolutionnaire si l'on songe à sa définition médiévale traditionnelle et à celle de Dante lui-même dans le traité théorique de sa première manière ⁽¹⁵⁾,

(P. P. PASOLINI, *Passione e ideologia*, Milano, 1960, p. 314). C. Segre a par ailleurs gentiment rabroué la volonté de Pasolini « a essere dantista » (*Paragone*, 190, 1965).

⁽¹¹⁾ Sur laquelle Mario Fubini apporte d'utiles éclaircissements, insistant sur le fait que cette distinction eut au moins le mérite d'achever l'examen de l'œuvre poétique vers la vie de l'expression, à la différence du « dantismo esoso » dont parle Contini. (Cf. l'article de M. FUBINI dans *Cultura e Scuola*, IV, 13-14, 1965).

⁽¹²⁾ « Dante adore philosopher en vers ; il est à cet égard souvent plus près de Lucrèce que de l'*Enéide* et l'on ne peut s'empêcher de penser, sauf respect, que Béatrice elle-même est un peu pédante. » (E. GILSON, in *Atti del Cong. Int. Studi Danteschi*, Firenze, 1965, t. I, p. 219.)

⁽¹³⁾ Comme dit E. GILSON, *ibid.*, de Platon, *Rép.* X.

⁽¹⁴⁾ *Convivio*, II, xi, 8-9, trad. E. Gilson, *ibid.*

⁽¹⁵⁾ C'est-à-dire du « dolce stil nuovo » : « fictio retorica musicaque poita » (*De Vulgari Eloquentia*, II, 4, ed. Marigo-Ricci, Firenze, 1957, p. 188). William York Tindall a par ailleurs mis en garde contre la tentation d'oublier ce qui sépare l'analogie ancienne de la nôtre : « L'analogie métaphysique, développée logiquement et relativement définie, obéit à un univers ordonné et public ; l'analogie symboliste, rebelle à toute

Dante, une fois de plus, annonce les tentatives de la poésie moderne de sonder par le verbe les abîmes où l'esprit se perd :

*Imagination, ô toi qui nous emportes
Parfois si loin de nous qu'on ne s'aperçoit pas
Que sonnent à l'entour plus de mille trompettes,
Qu'est-ce qui t'émeut donc, si les sens ne t'éveillent?
C'est un rayon de feu qui prend sa forme au ciel,
Ou de soi-même, ou par un vouloir qui l'envoie* ⁽¹⁶⁾.

On sait que l'« objective correlative » d'Eliot se plaçait explicitement dans la lignée des recherches de Dante. Montale aussi nous le rappelle : « L'objet poétique devrait être l'« objective correlative » de l'émotion même, la poésie peut ou plutôt elle doit être métaphysique, n'exprimant pas les idées mais le fond émotionnel des idées. Par cette voie Eliot se rattache au Dante du *Paradis* » ⁽¹⁷⁾. Si Eliot considérait Dante comme « le plus universel des poètes de langue moderne », c'est parce que « si sa pensée est parfois obscure, ses mots sont limpides ou plutôt transparents ». C'est Dante en somme qui a fourni à Eliot la confirmation de cette vérité poétique moderne que la vraie poésie peut « communiquer avant qu'on la comprenne » ⁽¹⁸⁾. Bien avant les formalistes russes du xx^e siècle, la poésie de Dante avait démontré que la poésie est faite de mots et qu'elle « ne consiste pas à ajouter au discours des ornements rhétoriques » mais « implique une réévaluation totale du discours et de toutes ses composantes » ⁽¹⁹⁾.

logique, obéit à des mondes indéfinis ou privés » (*The Literary Symbol*, Bloomington, 1962, p. 62).

⁽¹⁶⁾ *Purgatorio*, XVII, trad. H. Longnon.

⁽¹⁷⁾ T. S. Eliot, *tradotto da Montale*, Milano, 1963. Contini note : « le vrai sentiment de la postérité devant le phénomène Dante, n'est pas d'être confrontée avec un survivant tenace et bien conservé mais d'avoir seulement rejoint un homme qui est arrivé au but avant elle », *art. cit.*, p. 42.

⁽¹⁸⁾ « It is a test (a positive test, I do not assert that it is always valid negatively) that genuine poetry can communicate before it is understood » (T. S. Eliot, *Selected Essays*, London, 1932, p. 238-239). E. Pound avait dit de même de la poésie de Dante : « L'imagisme en est l'élément permanent; quant au reste, les dissertations sur le calendrier des saints et les discussions quant à la nature de la lune, tout cela c'est de la philologie » (*Le vorticisme*, repris dans *L'Herne*, 6, 1965, p. 85).

⁽¹⁹⁾ R. Jakobson, *Essais de linguistique générale*, Paris, 1963, p. 248.

Ce n'est certes pas aujourd'hui que l'on reprocherait à Dante comme Le Tasse ⁽²⁰⁾ de faire dépendre la poésie de la structure métrique. La beauté de la poésie dantesque est le résultat d'une attention constante à la forme, d'un souci jaloux d'être « le meilleur ouvrier du parler maternel » ⁽²¹⁾, mais comme dans toute poésie authentique la recherche formelle ne se sépare jamais chez Dante de l'intuition d'un contenu. C'est ainsi que Francesco De Sanctis avait déjà su ramener l'abstraction croissante de la *Divine Comédie*, de *l'Enfer* au *Paradis*, à la purification progressive de la passion par la raison qui justifie l'itinéraire dantesque ⁽²²⁾.

A une littérature d'avant-garde qui se débat entre un formalisme vide et un réalisme informe, Dante offre le modèle d'une œuvre ouverte à tous où la rigueur des formes au lieu d'amenuiser le contenu, le fonde et augmente son pouvoir de communication au lieu de le détruire. A notre culture de masse où l'image tend à remplacer le mot et la passivité l'activité, Dante oppose l'exemple d'une œuvre populaire dont le sujet est l'homme, où la sensation mène à l'intelligence et celle-ci à la justice. Son œuvre nous rappelle opportunément aujourd'hui que « l'art implique l'homme tout entier, comme l'humus où son germe et sa fleur éclosent » ⁽²³⁾.

On a récemment encore attiré l'attention sur la structure extrêmement complexe de la *Divine Comédie* qui ajoute aux sens superposés des vers la signification cachée des nombres que leur situation dans l'ensemble des chants leur confère ⁽²⁴⁾. Plu-

⁽²⁰⁾ *Lezione sopra un sonetto di Monsignor Della Casa.*

⁽²¹⁾ *Purgatorio*, XXVI, où Dante parle de son modèle A. Daniel.

⁽²²⁾ F. DE SANCTIS, *Storia della letteratura italiana*, VII, 4.

⁽²³⁾ « Et on ne peut avoir d'Homère sans ses listes de combattants et ses tableaux un peu monotones de batailles, ni de Dante sans sa théologie, sa politique, ses passions impétueuses dont la *Divine Comédie* est pleine, ni de Shakespeare sans l'homme de théâtre et l'acteur. Il est bon de le rappeler parce que par la conversion de l'idéale distinction, propre au plaisir, au goût et au jugement esthétiques en une séparation et une liquidation de fait, on observe malheureusement aujourd'hui, ce qu'il faut bien appeler la tendance de l'artiste pur à devenir un innocent pur, sans pensée, sans culture, incapable d'action, moralement indifférent, politiquement docile. » (Benedetto CROCE, *Lecture di poeti*, Bari, 1950, p. 315.)

⁽²⁴⁾ G. S. SINGLETON, in *Modern Language Notes*, jan. 1965, *The poet's number at the center.*

tôt que dans cet usage ésotérique de la *Divine Comédie*, qui trouve encore aujourd'hui plus d'un adepte ⁽²⁵⁾, je verrais davantage l'actualité littéraire de Dante dans sa tentative d'atteindre et d'exprimer par le langage les profondeurs de son désir. C'est là que se situe la vraie descente et la vraie ascension de Dante. La totalité du monde dantesque ce n'est pas seulement le « système rendu visible des concepts » mais encore une tentative d'exprimer ce que le langage n'a pas encore appris à dire : « Car nous saisissons beaucoup de choses au moyen de notre intellect auxquelles font défaut les signes du langage : ce que Platon suggère dans ses livres les appelant métaphorismes : parce que beaucoup de ce qu'il vit par la lumière de son intellect, il ne put l'exprimer au moyen de termes propres ⁽²⁶⁾. »

Si la *Divine Comédie* est belle c'est moins pour plaire ⁽²⁷⁾ que pour transformer dans un même mouvement le poète et le lecteur. Le renouvellement des formes dantesques se confondant avec le perfectionnement intérieur du créateur, il implique plus qu'aucune autre poésie une transmutation parallèle du lecteur :

*Vous qui, montés sur une barque frêle,
Avez suivi, désireux de m'entendre,
Mon grand vaisseau qui s'éloigne en chantant
Retournez, retournez pour revoir vos rivages,*

⁽²⁵⁾ L'hermétisme à vrai dire est le talon d'Achille de toute la littérature issue du symbolisme, mais lorsqu'il se réclame de Dante il est bon de rappeler avec Bruno Maier que : Dante s'étant proposé d'être utile au monde qui vit mal, et de donner à l'humanité d'alors et de toujours une nourriture « vitale » par sa parole « rude » lorsqu'elle est « digérée », le message allégorique contenu dans la *Comédie* et ses allusions multiples ne pouvaient pas être excessivement compliqués et devaient au contraire permettre à un lecteur suffisamment bien disposé une compréhension plus ou moins claire. Voilà pourquoi les solutions les plus simples des divers problèmes (et leur cohérence organique interne) ont la plus grande chance, à notre avis, d'atteindre le but, plutôt que les solutions abstruses et compliquées; « mon texte est clair, déclare Dante à un certain moment, si on le considère bien avec un esprit sain » (*Cultura e Scuola*, 13-14, p. 284). Cf. P. RENUCCI, *Dantismo esoterico nel secolo presente*, *Atti Cong. Int. Stud. Dant.*, I, pp. 305 et suiv.

⁽²⁶⁾ DANTE, *Epistola a Can Grande della Scala*, Pléiade, p. 808.

⁽²⁷⁾ Comme la littérature qui accepte de n'être qu'une marchandise, celle par exemple d'un Bernardo Tasso, qui, comme dit Torquato : « de poète qu'il était, se fit courtisan ».

*Et ne vous risquez pas en haute mer : peut-être
Qu'en me perdant vous resteriez perdus* ⁽²⁸⁾.

« Avec la désintégration progressive, même pour les catholiques, de la chrétienté médiévale en tant que convention de base, le succès de la *Divine Comédie*, écrit R. P. Blackmur, dépend toujours davantage de la réalité dramatique de ses personnages et des seules vertus du langage et le poème y gagne ⁽²⁹⁾. » C'est vrai si l'on veut bien se rappeler que « l'intensité des valeurs purement formelles » chez Dante engage l'homme tout entier.

C'est donc bien à tort qu'un critique a pu exprimer la crainte que « se perde inexorablement la possibilité (dont les anciens n'ont pas profité) de comprendre dans sa fraîcheur et son authenticité, la voix éternelle de l'homme et du poète » ⁽³⁰⁾.

Pour la poésie, « tous les âges sont contemporains » ⁽³¹⁾ : « On dit que le passé ne revient pas; mais il ne revient pas précisément parce qu'il est tout entier dans le présent; le seul passé qui ne peut revenir est celui qu'on prétendrait, comme on le fait parfois, abstraire du présent, et mutiler de quelque autre manière en le rendant irréel ⁽³²⁾. »

⁽²⁸⁾ *Paradiso*, II, trad. H. Longnon.

⁽²⁹⁾ *Form and Value in Modern Poetry*, New York, 1952, p. 48.

⁽³⁰⁾ A. VALLONE, *Profilo della critica dantesca*, in *Dante*, Roma, 1965, p. 233.

⁽³¹⁾ « Dante aussi, et Guido, malgré leur culture si spécialisée, me parlent d'un domaine de la vie que je connais, Athanatos » (E. POUND, *The Spirit of Romance*, 1932).

⁽³²⁾ Benedetto CROCE, *Conversazioni critiche*, II, p. 70.

Allusions politiques dans l'art attique du V^e siècle (1)

par **Guy DONNAY**
Attaché au Musée de Mariemont

Si des travaux relativement nombreux et importants ont été consacrés ces dernières années aux allusions politiques dans la littérature grecque classique — et particulièrement dans la littérature attique (2) —, ces mêmes allusions n'ont guère retenu jusqu'à présent l'attention des spécialistes des arts plastiques. Faut-il en déduire qu'architectes, sculpteurs et peintres étaient, moins que les poètes, sensibles à ce qui se passait autour d'eux, qu'ils étaient indifférents aux grands événements de la politique extérieure et aux intrigues de la politique intérieure? C'est d'autant moins vraisemblable *a priori* qu'à cette époque le principal commanditaire des artistes est la cité, c'est-à-dire évidemment les hommes politiques qui la gouvernent. Aussi, voudrais-je, dans les pages qui suivent, m'efforcer de montrer, au moyen de quelques exemples empruntés à l'architecture et à la sculpture monumentale, comment les vicissitudes politiques d'Athènes ont pu se refléter dans les créations des artistes athéniens du v^e siècle avant notre ère.

Le premier monument que nous aborderons ne se trouve pourtant pas à Athènes, mais à Delphes, dans le sanctuaire panhellénique d'Apollon, où la piété a toujours fait bon ménage avec la propagande, où les cités élevaient à l'envi trésors somp-

(1) Le présent article reprend la matière d'une conférence présentée aux Amis de la Grèce le 27 janvier 1966. Il complète, pour la période allant de 480 à 430, mon étude sur *Art et politique dans l'Athènes classique*, parue dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 104, 1962, pp. 5-20.

(2) Entre autres, V. EHRENBERG, *L'Atene di Aristofane* (1957); R. GOOSSENS, *Euripide et Athènes* (1962).

tueux, trophées, ex-voto, non point tant pour honorer le dieu que pour affirmer leur supériorité sur leurs rivales. En 490, les Athéniens décident de remplacer l'ancien trésor en tuf, qu'ils y avaient construit au VI^e siècle, par un édifice tout entier en marbre de Paros, plus digne de la gloire qu'ils venaient d'acquérir à Marathon en rejetant à la mer le corps expéditionnaire perse envoyé par Darius. Le nouveau trésor est une cella dorique précédée d'un porche à deux colonnes : le plan en est simple, l'ordre sévère. Mais la sobriété de l'architecture était tempérée par la richesse du décor sculpté.

Des frontons et des acrotères, il ne reste malheureusement que des débris difficiles à interpréter; en revanche, la plupart des trente métopes ont pu être reconstituées et nous devinons grâce à elles, les intentions qui ont présidé au programme ornemental du trésor⁽³⁾. Les six métopes de façade, à l'est, décrivaient le combat des Grecs contre les Amazones, préfiguration mythique de la victoire des Athéniens sur les Barbares venus, comme elles, d'Asie : le sujet, on en conviendra, était de circonstance. Selon la version athénienne de la légende, l'expédition contre les Amazones avait été dirigée conjointement par Héraclès et Thésée⁽⁴⁾. Les exploits des deux héros étaient racontés en neuf métopes sur chacun des longs côtés, ceux de l'Athénien Thésée au sud, du côté le plus en vue, ceux d'Héraclès au nord. Un dixième travail d'Héraclès, la capture du troupeau de Géryon, occupait les six métopes occidentales.

On admettra difficilement que le fait de présenter sur un pied d'égalité, pour ne pas dire plus, et ce dans un monument à caractère officiel, les exploits du héros national Thésée et ceux du grand héros dorien Héraclès ait été dépourvu de signification politique. N'est-on pas en droit, au contraire, d'y reconnaître une première affirmation de la prétention athénienne à égaler, sinon à surpasser, la cité qui exerçait alors en Grèce la primauté morale sur toutes les autres, la dorienne Sparte, symbolisée par Héraclès?

L'étude des sculptures du trésor, toutes de très haute qua-

⁽³⁾ P. DE LA COSTE-MESSELIÈRE, *Sculptures du trésor des Athéniens*, dans *Fouilles de Delphes*, IV, 4 (1957), pp. 12-166.

⁽⁴⁾ Philochore, cité par Plutarque, *Vie de Thésée*, 26, 1 (FGrH 328 F 110); cf. PAUSANIAS, I, 2, 1.

lité, a conduit à distinguer huit ou neuf mains différentes (°). Les Athéniens, désireux de faire vite, ont-ils jeté dans l'entreprise tous les meilleurs sculpteurs disponibles? Ou les artistes eux-mêmes ont-ils voulu, dans l'euphorie qui suivit Marathon, apporter nombreux leur concours au bulletin de victoire que leur cité voulait afficher à Delphes? Quoi qu'il en soit, il semble bien que la construction et la décoration du trésor aient été menées rondement, comme si Miltiade, qui en fut sans doute le principal initiateur, s'était douté que la faveur que lui avait valu la victoire de Marathon serait éphémère. De fait, ridiculisé par un échec militaire devant Paros, condamné à une forte amende à l'issue d'un procès que lui avait intenté Xanthippe, le père de Périclès, il devait mourir discrédité, quelques mois plus tard, des suites d'une blessure.

Dix ans après Marathon, une armée perse entraît à nouveau en Grèce. Mais, cette fois, l'importance des effectifs engagés appelait une riposte panhellénique: ce sera Salamine, en 480; puis, l'année suivante, les victoires complémentaires de Mycale et de Platées. En 478, une expédition mixte athénonionienne s'empare de la ville de Sestos sur l'Hellespont et y découvre les câbles des ponts que Xerxès avait fait construire pour franchir le détroit. C'était là une prise de choix: nous savons, en effet, par Eschyle et par Hérodote que les Grecs considéraient ces câbles comme le symbole même de la démesure perse (°). On conçoit, dès lors, que les Athéniens aient voulu en exposer une partie dans le sanctuaire pythique. Ils édifièrent à cet effet, non loin du trésor qui commémorait leur victoire de 490, contre le mur de soutènement de la terrasse du temple, un portique destiné à protéger des intempéries les ornements de navires pris à l'ennemi et, suspendus à des poteaux de bois dont M. Amandry a patiemment déterminé l'emplacement, les fameux câbles (°).

Ce portique était supporté par une colonnade ionique. Le choix de l'ordre ionique pourrait s'expliquer sans doute par le désir d'avoir des supports maigres, afin d'assurer une meil-

(°) P. DE LA COSTE-MESSÉLIÈRE, *op. laud.*, pp. 248-256.

(°) ESCHYLE, *Perses*, v. 65-72; 130; 745-748; HÉRODOTE, VII, 34 et suiv.; IX, 115.

(°) P. AMANDRY, *La colonne des Naxiens et le portique des Athéniens*, dans *Fouilles de Delphes*, II (1953), pp. 59-71.

leure visibilité à l'intérieur, puisqu'à hauteur égale la colonne ionique est plus élancée que la colonne dorique. Il pourrait néanmoins avoir une autre signification. A ce moment, en effet, Sparte s'est retirée de la lutte : une fois l'ennemi éloigné des frontières du Péloponnèse, elle estime que la guerre est terminée pour elle. Les Athéniens en profitent pour prendre le commandement des forces alliées et se poser en défenseurs des Ioniens, leurs frères de race, abandonnés par les Doriens, Il devient alors de bon ton, à Athènes, d'afficher la parenté ethnique avec les anciens sujets du Grand Roi, récemment libérés : d'où la préférence accordée à l'ordre ionique pour le portique des Athéniens à Delphes et pour d'autres édifices contemporains, tel, par exemple, le temple d'Athéna Sounias au cap Sounion, dont il ne reste malheureusement plus que des débris.

Dans le deuxième quart du siècle, la politique athénienne est dominée par la figure de Cimon, au point que cette période, une des plus brillantes de l'histoire de la cité, mériterait de recevoir l'appellation de « siècle de Cimon », comme le quart de siècle suivant reçut celle de « siècle de Périclès ». Fils de Miltiade et démocrate modéré, Cimon a rapidement supplanté Thémistocle, auquel la gloire acquise à Salamine avait quelque peu tourné la tête et qui finira paradoxalement ses jours sous la protection du fils du Grand Roi à la défaite duquel il avait activement contribué en 480. En politique extérieure, il se fait le champion d'une idée généreuse, l'union de tous les Grecs dans et par la lutte contre le Barbare, sous la direction conjointe et amicale de Sparte et d'Athènes. A l'intérieur, grâce à sa fortune personnelle, grâce surtout au riche butin de ses victoires, en particulier de celles, terrestre et navale, qu'il remporta vers 470 à l'embouchure de l'Eurymédon, il entreprend de doter Athènes, qui avait été entièrement détruite par les Perses en 480, d'une nouvelle parure monumentale.

Sur l'Acropole, Cimon ne pouvait malheureusement faire grand-chose, car il était lié par le serment que les Grecs avaient prêté en 479, après Platées, de ne pas reconstruire les sanctuaires détruits, afin que leurs ruines continuent de proclamer devant les générations futures l'impiété des Barbares. Il se tourna donc vers l'Agora, centre économique et politique, cœur vivant d'Athènes. Il y fit planter des arbres, afin que les pro-

meneurs puissent y deviser à l'ombre; il y fit élever des portiques, tel le célèbre Poecile, que décoraient des peintures dues aux plus grands maîtres du moment, Polygnote de Thasos, Macon, Panainos. A vrai dire, c'est à Peisianax, son beau-frère, que nous devons le Poecile, car une sentence d'ostracisme le tint éloigné d'Athènes quelques années durant; mais, pendant son absence, ses amis, ses parents poursuivirent sa politique de grands travaux.

C'est encore sur l'Agora qu'il fit aménager le petit sanctuaire destiné à accueillir les ossements du héros Thésée, miraculeusement retrouvés à Scyros et qu'il avait ramenés en personne à Athènes. Enfin, peu avant sa mort en 450, il vit s'ouvrir sur le Colonos Agoraios, la colline qui borde l'Agora à l'ouest, un nouveau chantier, celui d'un temple dorique en marbre que, à la suite des Byzantins, les Athéniens d'aujourd'hui appellent le « Théséion » ou temple de Thésée. Attribution évidemment erronée : si cher fût-il au cœur des Athéniens du v^e siècle, Thésée, simple héros, ne pouvait prétendre à un temple, demeure réservée aux dieux. Les fouilles américaines de l'Agora, entreprises en 1932, devaient apporter la solution du problème en précisant la topographie de cette région de l'Athènes antique : le « Théséion », dont la masse surplombait le portique de Zeus, situé immédiatement en contrebas, est, en fait, le temple d'Héphaïstos, que Pausanias⁽⁸⁾ situe sans ambiguïté à cette place.

On s'étonnera peut-être que les Athéniens aient dédié un temple en marbre à une divinité, somme toute, secondaire, alors que leur déesse poliade continuait de camper dans les ruines calcinées de son sanctuaire dévasté. La politique, à nouveau, va nous livrer la clef de ce choix : la construction d'un temple à Héphaïstos répond, en effet, parfaitement aux exigences de la piété traditionaliste qu'affectaient Cimon et ses partisans. Tout en respectant les institutions démocratiques, ceux-ci estimaient que la direction effective des affaires publiques devait être réservée à un certain nombre de privilégiés par le nom et la fortune, et ils trouvaient la justification de leurs privilèges dans les relations que, à l'époque mythique des origines d'Athènes, leurs ancêtres auraient entretenues

(8) PAUSANIAS, I, 14, 6

avec les dieux. D'où leur intérêt pour les légendes relatives à la plus ancienne histoire de la cité, entre autres, pour celle qui faisait des Athéniens les descendants de l'illustre boiteux, leur premier roi, Erichthonios, étant né du désir incestueux du dieu-forgeron pour sa sœur Athéna. Les deux divinités étaient d'ailleurs honorées conjointement dans la cella du temple d'Héphaïstos.

Celui-ci frappe, dès l'abord, par la légèreté du portique qui l'entoure. Dans les temples construits en pays dorien — ceux d'Olympie ou de Corinthe, par exemple —, les colonnes, plus rapprochées, sont massives, d'un volume en rapport avec le poids de l'entablement qu'elles ont à porter : les pleins l'emportent sur les vides. A l'Héphaïstéion d'Athènes, au contraire, les vides l'emportent sur les pleins. L'air circule librement entre des supports élancés, dont le diamètre inférieur est compris plus de cinq fois et demie dans la hauteur. Il semble que l'architecte ait voulu rivaliser, dans un édifice d'ordre dorique, avec la grâce des constructions ioniques d'Asie mineure. L'examen du portique de façade, d'une profondeur inusitée, confirme cette impression. La cella n'occupe pas ici le centre de l'édifice : elle est décalée vers l'arrière, rompant avec le principe sacré de symétrie et accordant, du même coup, la prééminence à l'entrée. Or, cette intention est conforme à l'esthétique des monuments d'Ionie, où le dessin des façades varie selon leurs fonctions respectives. L'ionisme du temple se manifeste encore dans la moulure, étrangère au dorique canonique, qui court au pied des murs de la cella.

Du décor sculpté, frontons et acrotères ont entièrement disparu, et les quelques fragments qu'on a voulu leur rapporter proviennent plus vraisemblablement d'un autre édifice (*). Par contre, et comme au trésor des Athéniens à Delphes, on a conservé les métopes de la frise dorique. Sur les cinquante qu'elle comportait, seules dix-huit sont sculptées : les dix métopes de la façade et les quatre premières de chacun des longs côtés — disposition qui, notons-le, contribue également à mettre l'entrée en valeur. Vingt-quatre siècles d'exposition aux intempéries ont, hélas ! fortement érodé leur relief. On

(*) Carla GOTTIEB, *American Journal of Archaeology*, 61, 1957, pp. 161-165.

reconnaît néanmoins, à l'est, dix travaux d'Héraclès, au nord et au sud, huit exploits de Thésée.

Le parallélisme avec la frise du trésor des Athéniens est frappant : non seulement les thèmes iconographiques sont identiques de part et d'autre, mais chaque héros se voit attribuer le même nombre d'exploits (des neufs métopes de la Théséide delphique, il convient, en effet, de retrancher la rencontre de Thésée et d'Athéna, qui ne constitue pas un exploit, tandis qu'aux neuf métopes de l'Héracléide s'ajoute le combat contre Géryon, qui était réparti entre les six métopes de l'ouest). Plus encore, le nombre de dix travaux d'Héraclès est particulier aux deux édifices, puisqu'au temple d'Olympie et chez les mythographes anciens ils sont douze. La ressemblance entre les métopes du « Théséion » et celles du trésor des Athéniens s'étend même à certains schémas de composition, comme si des cartons du trésor avaient été réutilisés pour le temple. Quant au style, bien que l'état de conservation des sculptures ne permette guère d'en juger, il est très différent de l'équilibre rigoureux des métopes d'Olympie, antérieures d'une dizaine d'années : l'arabesque, la stylisation ornementale y jouent un rôle prépondérant, qui le rattache, par delà le classicisme « sévère », à l'esthétique de l'archaïsme finissant.

Le temple d'Héphaïstos apparaît donc à plusieurs égards comme un monument tourné vers le passé, ce qui est naturel si, comme nous le croyons, il a été inspiré par Cimon et ses amis du parti conservateur ⁽¹⁰⁾. Les ressemblances relevées avec le trésor des Athéniens, ex-voto à la gloire de Miltiade, veulent souligner la continuité d'une politique fondée sur le prestige personnel d'un homme et désireuse de concilier le nationalisme athénien et la solidarité panhellénique par le biais de la lutte contre le Barbare. L'unique variante entre les décors des deux édifices devient, par là même, fort significative : à Delphes, les exploits d'Héraclès étaient relégués au nord, du côté le moins bien éclairé ; à Athènes, ils trônent en façade, reflétant l'admiration et l'amitié de Cimon pour Sparte, sentiments qui étaient bien connus de tous — il avait même appelé un de ses fils Lacédémonios — et qui furent d'ailleurs une des causes de

⁽¹⁰⁾ Le caractère « cimonien » du temple d'Héphaïstos a été bien mis en évidence par W. T. DEN BOER, *Bulletin van de Vereniging voor antieke beschaving*, 39, 1964.

son ostracisme. A Delphes, Héraclès et Thésée apparaissent plutôt comme des rivaux; ici, l'accent est mis davantage sur leur collaboration, symbole de l'alliance d'Athènes et de Sparte contre la Perse.

Aux traits ioniens déjà signalés dans le plan et la modénature du temple d'Héphaïstos, s'ajoute encore la présence, dans le pronaos et l'opisthodomé, de frises ioniques. Les thèmes légendaires qui les illustrent répondent, eux aussi, aux grandes lignes de la propagande cimonienne. A l'ouest, le combat des Lapithes contre les Centaures, déjà figuré au fronton occidental du temple d'Olympie, montre Thésée et Pirithoos luttant côte à côte, autre préfiguration de l'union panhellénique contre l'ennemi. Quoique le sens de la frise de l'est, où se déroule un combat en présence des dieux, soit fort discuté, il semble bien que la présence de combattants de grande taille, maniant d'énormes blocs de pierre, fasse allusion à la lutte d'Erichthonios et des Athéniens contre les Pélasges, premiers habitants d'Athènes, qu'ils chassèrent de l'Acropole⁽¹¹⁾. Les Pélasges passaient pour avoir construit les murs dits « pélasgiques », en réalité mycéniens, dont l'appareil gigantesque avait fortement impressionné les Grecs anciens.

Le style des deux frises offre avec ce que nous devinons de celui des métopes un contraste saisissant : alors que les métopes se rattachent encore à l'art du début du siècle, les frises donnent déjà une impression d'académisme, qui ne s'explique guère que si leur exécution est postérieure à celle des sculptures du Parthénon. La présence dans la cella d'une colonnade intérieure purement ornementale, sans fonction portante, appelle une conclusion identique. Tout porte donc à croire que la construction ou, en tout cas, la décoration du temple d'Héphaïstos furent interrompues par la mort de Cimon en 450; il en fut d'ailleurs de même pour l'aménagement du bastion d'Athéna Nikè, à l'entrée de l'Acropole, projeté lui aussi avant cette date, comme nous l'apprend une inscription⁽¹²⁾.

Les partis qui reposent sur le prestige d'un seul homme survivent difficilement à la disparition de leur chef. Profitant de la mort de Cimon, ses adversaires, les démocrates radicaux

⁽¹¹⁾ G. GULLINI, *Archeologia classica*, 1, 1949, pp. 20-22.

⁽¹²⁾ IG, I², 25.

dirigés par Périclès, s'installent au pouvoir et, dès ce moment, la politique d'Athènes, tant extérieure qu'intérieure, s'engage dans une direction toute différente. A l'extérieur, Périclès s'empresse de conclure la paix avec le Grand Roi. Les démocrates radicaux n'avaient montré que peu d'enthousiasme pour la croisade cimoniaque et la famille de Périclès, les Alcmeonides, passait même pour entretenir des relations amicales avec la Perse : on les accusait notamment d'avoir échangé des signaux avec l'ennemi au moment de Marathon. Périclès avait d'autant plus avantage à liquider une guerre sans intérêt direct pour Athènes que les réformes sociales et politiques qu'il envisageait sur le plan intérieur risquaient de lui attirer l'animosité de Sparte, et qu'il devait éviter à tout prix d'avoir à se battre sur deux fronts. En 449 donc, la paix dite « de Callias », met fin aux hostilités avec la Perse. La Ligue de Délos, fondée par Cimon et Aristide le Juste et qui groupait toutes les cités qui avaient lutté aux côtés d'Athènes pour libérer les Ioniens d'Asie mineure, devenait désormais sans objet.

Cependant, ni les Athéniens, ni Périclès n'en souhaitaient la dissolution : la plupart des membres de la Ligue ayant préféré fournir une contribution en argent plutôt que des soldats et des vaisseaux, Athènes contrôlait pratiquement toute la puissance militaire de l'alliance et se trouvait en mesure d'imposer ses volontés à ses partenaires; d'autre part, l'argent des alliés, qui assurait le pain des soldats et des marins athéniens de la flotte de guerre, était une source de revenus non négligeables. Aussi, loin de dissoudre la Ligue, les Athéniens resserrèrent-ils plutôt leur emprise sur ses membres; l'alliance se mue en empire, les alliés en sujets. Sous prétexte que la petite île de Délos, dépositaire du trésor commun, n'offre pas de garantie de sécurité suffisante, on transfère celui-ci à Athènes. Désormais, il ne servira plus seulement à couvrir les dépenses militaires de la Ligue : Périclès veut qu'il contribue à la prospérité de tous les Athéniens et, en particulier, de la masse des artisans non combattants. C'est pourquoi, nous dit Plutarque, « il proposa au peuple un vaste programme de construction et des projets de travaux susceptibles d'occuper de nombreux métiers pendant une longue période » (13).

(13) PLUTARQUE, *Vie de Périclès*, 12, 5.

Parmi ces édifices, les deux plus célèbres qui aient survécu jusqu'à nous sont, incontestablement, le Parthénon et les Propylées. Car les Athéniens se sentent désormais déliés du serment de Platées et entreprennent activement la réédification et l'embellissement de l'Acropole. Sans doute n'osent-ils pas toucher aux ruines mêmes du temple d'Athéna Polias, mais, plus au sud, sur le point culminant de la colline, ils édifient un temple plus grand que tous ceux qu'on pouvait voir alors à Athènes : le Parthénon.

Bien mieux que le « Théséion », le Parthénon réalise une synthèse harmonieuse entre l'ordre dorique et l'esthétique ionienne. Au haut des murs de la cella, se déroule une étonnante frise ionique, longue de quelque 160 m; elle met en scène non plus les exploits mythiques des dieux et des héros, en rapport avec les origines et les prétentions des plus anciennes familles athéniennes, mais le peuple lui-même, le cortège solennel qui, tous les quatre ans, gravissait les pentes de l'Acropole pour aller rendre hommage à la déesse tutélaire, unissant ainsi dans un élan commun, à la fois religieux et civique, tous les citoyens et toutes les opinions. Influencé par les recherches philosophiques de son temps, notamment par les travaux d'Anaxagore, Périclès a voulu distinguer le Parthénon des autres temples en en faisant, non la demeure d'une divinité présente, comme Athéna Polias, sous la forme d'une idole en bois doré de facture archaïque, mais le sanctuaire de la cité tout entière : dans la cella se dressait une Athéna colossale, revêtue d'ivoire et d'or, à la manière orientale, symbole tout neuf de la richesse et de la gloire d'une Athènes triomphante, à la tête d'un empire comme il n'en avait pas existé jusqu'alors en Grèce, du moins depuis les temps mycéniens.

Ce même parti de grandeur monumentale, qui vise à affirmer la primauté politique d'Athènes, apparaît plus nettement encore dans les Propylées qui, dépourvus de fonction religieuse, ne doivent leur existence qu'à des raisons de prestige. Pour les édifier, Mnésiclès s'est inspiré de modèles orientaux : Athènes, qui a cessé de combattre la Perse, subit l'influence du faste asiatique, qu'elle adapte avec une merveilleuse sûreté de goût aux exigences de l'esthétique proprement grecque.

En dépit des importants dégâts que le temps leur a fait

subir, la majesté des Propylées impressionne aujourd'hui encore le touriste qui les aborde. Leur deux avancées latérales l'enveloppent soudain et l'attirent irrésistiblement vers le passage central, grandiose entrée du sanctuaire, au débouché duquel l'attend la révélation suprême : le Parthénon, dont la masse prestigieuse domine le plateau de l'Acropole. Capté par cette vision, il ne songe pas tout d'abord à se retourner. La face intérieure des Propylées lui réserve d'ailleurs une légère déception. Pourquoi le portique de sortie présente-t-il une saillie aussi marquée sur les deux ailes ? pourquoi celles-ci ont-elles des murs aveugles, encore boursoufflés par les tenons de bardage qui ont servi à hisser les blocs en place ? Parce que les Propylées n'ont jamais été achevés. Le plan des parties manquantes a été retrouvé tracé sur le rocher : deux grandes salles devaient encadrer le portique de sortie et conférer à l'ensemble son ampleur définitive, gage d'éternité. Mais, en 431, le déclenchement de la guerre du Péloponnèse ralentit ou arrête la construction de l'édifice. Deux ans plus tard, la mort de Périclès laissera le champ libre aux anciens partisans de Cimon, dont le chef est alors Nicias.

Nous assistons à un nouveau retour du pendule qui, de Miltiade à Thémistocle, de Thémistocle à Cimon, de Cimon à Périclès et de Périclès à Nicias, a fait passer alternativement le gouvernement d'Athènes des mains des conservateurs à celles des démocrates radicaux et vice versa. Dès avant la guerre, les intrigues de Nicias et de ses amis avaient d'ailleurs réussi à faire modifier une première fois le plan des Propylées. A l'origine, l'aile sud devait empiéter à la fois sur le sanctuaire d'Artémis Brauronia et sur l'espace réservé au temple d'Athéna Nikè. Or, Cimon s'était préoccupé de l'aménagement de l'une et l'autre de ces enceintes sacrées ; pour empêcher leur violation, jugée probablement impie, l'aile sud des Propylées fut raccourcie considérablement : bien qu'un artifice de perspective camoufle habilement son amputation, elle n'en apparaît pas moins, en plan, comme un simple appendice contrastant avec l'aile nord qui, elle, a reçu son développement normal.

Dans l'espace ainsi préservé, Nicias éleva le petit temple ionique d'Athéna Nikè, dont le plan avait peut-être été élaboré dès le temps de Cimon. En tout cas, cette élégante cella amphiprostyle renoue avec la mode ionisante déjà rencontrée au por-

tique des Athéniens à Delphes. Sa grâce délicate apparaît ainsi comme une protestation des conservateurs contre le gigantisme du Parthénon et des Propylées. Le style de la frise qui l'entoure rompt, lui aussi, délibérément avec celui de la frise du Parthénon : le relief en est fortement accusé. Le choix des scènes — Amazonomachie et combat des Grecs contre les Perses — nous ramène à l'iconographie du trésor des Athéniens, dont il dépasse même les intentions : on ne se contente plus seulement, ici de préfigurations mythiques ; les combattants des guerres médiques sont présents en personne.

A la même époque et dans le même style fut construit l'édifice qu'on appelle Erechthéion depuis l'époque romaine et qui est, en réalité, le nouveau temple d'Athéna Polias. Erigé à côté des ruines de l'ancien temple, auxquelles le serment de Platées avait sans doute gardé toute leur valeur, il adopte, comme celui d'Athéna Nikè, la forme d'un temple ionique amphiprostyle, mais agrémenté d'additions diverses : la tribune des Caryatides, à l'angle sud-ouest, et, à l'angle nord-ouest, un gracieux porche ionique lui confèrent un plan insolite. La même bizarrerie se retrouvait à l'intérieur, où un certain nombre de divisions, peu claires aujourd'hui, devaient reproduire la structure de l'ancien temple avec, notamment, une cella double, dont on discute encore la signification. Une série de reliques s'y trouvaient réunies, qui se rattachaient aux origines légendaires d'Athènes : l'olivier sacré d'Athéna, la marque du trident de Poséidon, le tombeau de Cécrops, d'autres signes vénérables encore.

Qu'illustre la frise ? Nous ne le saurons malheureusement jamais, car sa technique originale l'a rendue particulièrement vulnérable. A l'imitation, semble-t-il, de la peinture, l'artiste y avait juxtaposé un ensemble de reliefs d'applique en marbre blanc sur fond de calcaire gris bleuté : sous l'effet du temps, les figures se sont détachées, rendant l'identification des scènes représentées pratiquement impossible. Ces pauvres vestiges ne nous apprennent guère davantage sur leur style, sinon qu'il se laisse rattacher à celui des frises du temple d'Athéna Nikè et de l'Héphaistéion et atteste, une fois de plus, le désir des partisans de Nicias de renouer avec la grande tradition cimoniaise par-dessus la parenthèse du « siècle de Périclès ».

Cette intention est d'ailleurs manifeste dans les Caryatides,

principal vestige du décor de l'Erechthéion. Leur facture diffère radicalement de celle des frontons du Parthénon. Là, l'attitude des figures, l'agencement des volumes avaient été pensés en fonction du cadre triangulaire; le modelé accusé des musculatures, les plis multipliés et profondément creusés des draperies visaient à protéger les formes contre les morsures de la lumière; en un mot, la sculpture se pliait loyalement aux exigences de l'architecture. Ici, au contraire, l'architecture elle-même veut nier ses propres exigences. Aux supports attendus, aux colonnes, ont été substituées d'aimables jeunes filles, plus soucieuses de coquetterie que vraiment portantes — comme l'attestent les bijoux qui les parent, leur chevelure compliquée aux longues tresses tombant sur les épaules, le pan d'étoffe qu'elles froissent gracieusement de la main gauche⁽¹⁴⁾. Or, le premier artiste grec à avoir représenté des femmes en vêtements transparents fut le peintre Polygnote de Thasos, contemporain et protégé de Cimon. N'est-ce pas un indice de plus que le courant artistique élaboré dans le deuxième quart du v^e siècle a connu un second épanouissement à l'époque de Nicias?

Cette époque marque la fin de la grandeur athénienne. Après 413, date du désastre de Sicile, avec lequel commence la décadence politique de la cité, l'élégance raffinée de l'art attique s'exacerbe pour aboutir, en céramique, à la mièvrerie du « style fleuri », en sculpture, aux virtuosités gratuites des Victoires du parapet d'Athéna Nikè, qui commémoraient peut-être les succès remportés par Alcibiade peu après 410 — les derniers que connut Athènes avant la débâcle de 404⁽¹⁵⁾. Dans cette frise en haut relief, le souci ornamental l'emporte sur la vérité des attitudes; la calligraphie triomphante des plis, qui se jouent en arabesques multiples, fait oublier jusqu'au sens de la représentation.

La période la plus brillante de l'art attique s'achève donc sur cette flambée quelque peu artificielle, dont le faux éclat n'est pas sans rappeler celui de la politique désinvolte du der-

(14) Ce dernier trait, que la mutilation des originaux ne permettait pas de connaître, a été révélé par les copies découvertes en 1952 dans la Ville d'Hadrien à Tivoli : cf. S. AURIGEMMA, *Bolletino d'Arte*, 39, 1954, pp. 333-337.

(15) Ch. DELVOYE, *Le développement des arts plastiques à Athènes au cours de la guerre du Péloponnèse dans Archaeologia classica*, XV, 1963, pp. 1-12.

nier grand homme d'Etat athénien du v^e siècle. Alors que Cimon et Périclès appuyaient leur ambition personnelle sur un idéal politique, l'ambition d'Alcibiade est purement égoïste. Celui qui associa son nom à la ruine de sa patrie se préoccupait seulement d'arriver, d'arriver par tous les moyens, fût-ce la trahison. Son cynisme, nourri de l'enseignement mal digéré de certains sophistes, reflète la dégradation du sentiment démocratique : comme l'a magistralement montré Claude Mossé, l'histoire d'Athènes au iv^e siècle ne sera plus qu'une longue agonie de la démocratie, qui débouchera logiquement sur la soumission aux conquérants macédoniens (16).

A l'issue de ce rapide survol de l'art attique du v^e siècle et des événements politiques qui en ont scandé et, du moins je le crois, conditionné en partie l'évolution, peut-être considérons-nous d'un œil nouveau les vestiges prestigieux qu'il nous a laissés. Si nous prenons le recul nécessaire et que nous nous élevons au-dessus des querelles partisans qui ont tissé la politique intérieure d'Athènes durant cette période, les monuments de l'Acropole ne nous apparaissent-ils pas comme la synthèse, taillée dans le marbre, de la démocratie athénienne? L'élégance aristocratique de l'Erechthéion y répond à la grandeur majestueuse du Parthénon, affirmation de l'impérialisme péricléen; la grâce raffinée du temple d'Athéna Nikè tempère ce que la monumentalité des Propylées pourrait avoir de trop écrasant. Tous ensemble, ils composent à la beauté un hymne durable, qui reflète pourtant, en les sublimant, des passions purement humaines : n'est-ce pas là, tout compte fait, l'essence même de l'hellénisme?

(16) Claude Mossé, *La fin de la démocratie athénienne*, Paris, P.U.F., 1962.

BIBLIOGRAPHIE

Emile LEHOUCK, *Fourier aujourd'hui*, Dossiers des Lettres Nouvelles, Editions Denoël, 1966, 278 pages.

L'utopie est depuis toujours à la recherche de sa science. Ce faisant, elle rencontre une contradiction. Car voir la société et l'homme tels qu'ils sont, c'est au moins postuler l'existence d'une science qui les explique et les justifie dans leur fait, avec tous leurs défauts, toutes leurs absurdités, toutes leurs injustices. Mais parler de défauts, d'injustices et d'absurdités, c'est postuler aussi un état plus vrai et plus juste, un état idéal dont l'état réel ne serait en somme que l'erreur. On voit donc les réformateurs invinciblement partagés entre la nécessité et la liberté : les choses telles qu'elles existent doivent trouver une explication nécessaire; — pourtant, il faut bien qu'elles impliquent une contingence sans laquelle on ne pourrait concevoir ce qu'elles devraient être. La tâche du réformateur consiste à tenter d'édifier une rationalité nouvelle qui dépasse l'ancienne rationalité en tenant compte de ses imperfections : raison empirique ouverte, contrat social, dialectique, autant de tentatives s'efforçant de justifier rationnellement la possibilité du changement, de montrer comment l'homme peut s'accomplir en se dépassant, et finalement en se niant.

Dans la galerie des réformateurs, Charles Fourier occupe une place privilégiée. Emile Lehouck vient de consacrer à sa personne et à son œuvre un livre bien documenté, clair, précis, où il défend la thèse suivante : « L'œuvre de Fourier nous permet de mieux comprendre les raisons du divorce qui s'est instauré au xx^e siècle entre le socialisme et la liberté. Elle n'annonce pas seulement le marxisme : elle le complète. Pour l'auteur du *Nouveau Monde industriel*, le problème central n'est pas économique, mais moral. Certes, seule une exploitation intense et rationnelle du globe pourra donner à chaque individu le minimum décent de nourriture et de vêtements auquel il a droit, mais l'abondance de la production ne mettra pas fin aux inégalités scandaleuses et à l'anarchie des relations sociales, si l'on ne parvient pas en premier lieu à changer la mentalité humaine. La tâche la plus urgente consiste à extirper le vieux réflexe masochiste et la pusillanimité qui nous empêchent d'atteindre à un plein épanouissement de notre personnalité : il faut rejeter l'antique idée de péché attachée à nos passions et à nos plaisirs. L'individu ne parviendra jamais au bonheur s'il continue à être obsédé par une morale qui condamne la joie et vante la peine et la souffrance. Nous devons aussi nous libérer de notre mentalité esclavagiste que nous puisons dès le berceau dans l'organisation autoritaire de la

famille (Marx dira, encore plus brutalement, que « l'enfant est l'esclave de l'homme », mais il ne tirera guère de conséquences de cette formule percutante). Il faut surtout mettre fin au cercle vicieux de l'« engorgement des passions » qui, réprimées et vilipendées, possèdent encore assez de force pour s'exprimer par des voies détournées et malsaines, et deviennent alors la malédiction de l'individu. Car Fourier, par des voies très différentes de celles qu'empruntera Freud, et avec cent ans d'avance, avait déjà découvert l'essentiel de la psychanalyse (1). »

Cette thèse, Emile Lehouck l'établit principalement dans le chapitre de son ouvrage intitulé *Une philosophie du bonheur*, où il analyse et définit l'idéal phalanstérien, en précise la part de réalisme et la part d'utopie. L'homme est fait pour être heureux, déclare Fourier, et son bonheur dépend de deux conditions : l'une économique, l'autre morale. Si les besoins de son corps demandent à être satisfaits, il lui faut en outre se révolter contre une morale désuète qui ne tient pas compte de ses véritables facultés, de ses passions. Fourier préconise donc une sorte de défoulement socialement organisé qui en fait l'héritier de certains penseurs du XVIII^e siècle, comme Helvétius et Rousseau, mais aussi le précurseur de Freud et des surréalistes. Il s'agit donc de dénoncer parallèlement les vices du libéralisme économique, du capitalisme et du conformisme moral. Fourier préconise un dirigisme qui ne soit pas purement tourné vers l'efficacité, mais respecte les tendances profondes de l'individu, son goût du risque, une liberté qui parfois n'est pas indemne de libertinage.

On ne peut nier la générosité des idées de Fourier et la pénétration de certaines de ses analyses. Il faut pourtant avouer qu'elles sont fortement entachées d'idéalisme. Le fait que l'homme est d'abord le produit de la société lui échappe. Fourier s'est fait le théoricien de l'harmonie. Il nous suffira, pense-t-il, de connaître avec précision les besoins et les facultés de l'homme pour en déduire les structures de la société future, qui ne pourra être qu'harmonieuse. Et c'est ici que le réformateur quitte le plan de la recherche empirique pour verser dans un métaphysicisme quelque peu magique et aberrant. Car qu'est-ce qui nous assure que les faits humains, dégagés des superstitions et des entraves, se constitueront en effet en un système harmonieux ? L'harmonie universelle, répond Fourier, qui ne craint pas de retourner ainsi à des conceptions chères au XVI^e siècle, voire médiévales. De prophète qu'il était déjà, le réformateur va se faire mage et voyant. Peut-être Emile Lehouck ne montre-t-il pas assez, dans le chapitre qu'il consacre à *L'Enigme de la cosmogonie*, que toute la justification du système moral et social de Fourier est à ce prix. Il n'y a pas à s'étonner, comme on l'a fait trop souvent, que Fourier demande aux fausses sciences ce que la science ne peut lui offrir. Le monde doit être ordonné dans son ensemble pour que la société y trouve à son tour son ordre et son stable épanouissement. Il ne s'agira donc que de concevoir, à la manière de Boehme, de Swedenborg et des occultistes du temps, l'univers comme un grand organisme doté *a priori* de l'harmonie que l'on voudrait bien voir régner chez nous : on invente la cause pour être sûr de l'effet. Après tout, note Emile Lehouck, les inventeurs de systèmes n'ont jamais fait autre chose, Hegel en particulier. Soit. Il n'en reste pas moins que croire que les planètes sont des êtres vivants et androgynes, que des astres s'avancent vers la terre pour lui

(1) Page 11.

conférer une couronne de lunes qui entreront en copulation harmonique avec elle, que les océans se transformeront en réservoirs de limonade (le vin ne lui semblant sans doute pas assez socialiste), c'est quitter la saine réflexion pour la poésie de la science-fiction et ne pas s'apercevoir qu'on écrit naïvement un *Anti-Candide* qui n'aurait même pas la caution de Leibniz.

En vérité, Marx ne se trompe pas d'adresse lorsqu'il taxe Fourier d'utopiste. Il va sans dire que toute tentative d'explication du monde considère celui-ci comme une totalité : la recherche de la rationalité est à ce prix. Seulement, il y a une différence entre le fait d'inventer au monde des structures purement factices, et le fait de rechercher scientifiquement, dans les faits naturels, sociaux ou psychologiques, des structures réellement existantes, ou tout au moins vérifiables. On peut voir en Fourier un précurseur de Freud, de Marx, de Lévi-Strauss; mais c'est à la condition de bien spécifier que ce qu'il a rêvé, ils l'ont pensé, que ce qu'il a inventé par intuition poétique, ils l'ont découvert en se forgeant une méthode d'analyse basée sur l'observation et l'expérimentation.

Non, il ne serait pas superflu de psychanalyser Fourier, cet adorateur de l'« attraction passionnée », comme on psychanalyse de nos jours les poètes et leurs œuvres. Car ce que Fourier ne reçoit pas de la science, il le prend à la poésie. Aussi Emile Lehouck a-t-il justement consacré la dernière partie de son ouvrage à ce qu'il appelle la *tentation littéraire* de notre auteur. La politique veut transformer le monde; la littérature se contente (si l'on peut dire) de vouloir le remplacer : on conçoit qu'elle constitue donc une alternative propre à tenter les réformateurs. On peut en effet trouver chez Fourier un auteur de « caractères », un romancier en puissance, un poète féru d'analogie, un linguiste fantaisiste fécond en néologismes, en paradoxes, contrepèteries, charades et calembours (*). Tout cela entaché d'une gaucherie qui ne va pas néanmoins sans puissance. Emile Lehouck semble donc bien inspiré dans sa conclusion lorsqu'il nous montre que les qualités d'écrivain de Fourier, ses aspects visionnaires et prophétiques, n'ont pu qu'offusquer la portée proprement psychologique et sociologique de son œuvre. Fourier a vécu dans son destin personnel le dilemme propre à tous les réformateurs : concilier (d'une manière chez lui plus qu'approximative) la nécessité de la science et la liberté de la création.

Maurice-Jean LEFEBVE.

D^r W. L. DULIÈRE, *De la Dyade à l'Unité par la Triade, préhistoire de la religion biblique. L'Avenir du divin*. Paris, Adrien Maisonneuve, 1965. 1 vol. 4^o. 560 pages.

En écrivant et en publiant ce considérable ouvrage, le D^r Dulière s'est préparé tous les espoirs et toutes les angoisses qui s'ouvrent aux esprits originaux et convaincus. Le lecteur de bonne foi qui aborde ce livre en dehors de tout préjugé ne peut manquer d'être, dès l'abord,

(* Emile Lehouck a publié dans *La Brèche*, n^o 4, février 1963, sous le titre de *Divertissement linguistique*, un inédit de Fourier qui commence ainsi : « Geai ressusé mât chair l'or, lin vite à sion queue tu mats à dresser pourras l'air dix nez rats sein ment dés, dix manches d'œufs sept ambre. »

frappé par la masse des documents, par l'ingéniosité de l'esprit qui a présidé à l'élaboration de cette œuvre faite toute de détails, et présentée comme telle. On lui conseillera pourtant de se reporter, avant d'aborder le livre, à la synthèse que l'auteur en a donnée pp. 531-558 et qui, avec force et une certaine clarté, reprend, en les développant encore, parfois, les données essentielles de l'ouvrage tout entier. A nos yeux, celui-ci comporte trois parties :

L'exposé de la thèse d'archéologie religieuse qui en constitue le fond : elle va de la première page à la page 214, et traite fondamentalement du passage de la vision dualiste primitive du couple divin (les *elohim*) à un système où un dieu *un* vient s'imposer et se superposer à ce couple pour donner une triade au sein de laquelle il absorbera ses prédécesseurs devenus ses parèdres, pour subsister enfin, seul.

Après cet exposé, l'auteur donne plus librement cours à son énorme érudition, en analysant une série de notions et de faits où il découvre des éléments d'un dualisme volontairement rejeté dans l'oubli. Il y a là une fort remarquable enquête sur la « Fontaine de la Vierge » le Gihôn, et, pp. 316 et suiv., un passage, qui mérite attention, sur le sacrifice d'Isaac. Il n'est pas douteux non plus que l'exkursus linguistique, pp. 319-344, ne retienne l'attention du lecteur hébraïsant.

La troisième partie, pp. 406-476, contient, enfin, par-delà la polémique de la science, l'essentiel de la doctrine religieuse de l'auteur. Elle présente au lecteur maint sujet de retours sur lui-même et sur ce qu'il a lu, car, très souvent cette « nouvelle » section abandonne délibérément la matière déjà traitée et aborde allègrement de nouveaux sujets.

On ajoutera que le livre renferme des tables bien faites comportant les indices des passages de la Bible et du Talmud cités et employés au cours de l'ouvrage, 50 pages de table analytique, dont l'étendue et la richesse permettent de prendre une mesure de l'ouvrage, sans compter la synthèse déjà mentionnée.

Le lecteur qui abordera ce livre sans avoir pris la précaution de commencer par les pages 531-558 pour se mettre dans l'atmosphère et saisir la méthode du D^r Dulière, court le risque de se sentir tout de suite débordé. Car cet écrit est une somme élaborée par un homme doué d'une extraordinaire mémoire, fourni d'une quantité prodigieuse de lectures et décidé à ne pas faire grâce d'un seul fait à son lecteur. Il en résulte pour celui-ci un certain vertige, qui s'aggrave parfois devant la maîtrise allègrement désinvolte avec laquelle l'auteur aborde l'interprétation, voire la lecture des passages bibliques sur lesquels il fait reposer son argumentation. Sans doute, les lecteurs de la Bible dans les écoles qui, au cours des siècles, entretenirent et développèrent les traditions d'Israël, se sont-ils, au long du Zohar et des Talmud, comme aussi dans les exercices de la Qabbale, permis avec la forme et le sens des mots des formes de désinvolture autrement audacieuses. Mais ces attitudes des talmudistes et des qabbalistes suivaient une tradition — que le D^r Dulière connaît bien — et leurs entreprises ont revêtu un aspect historique dont nous croyons qu'il faut s'inspirer et qu'il faut considérer avec la plus extrême prudence. Et c'est ici, sans doute, que le D^r Dulière rencontrera, de la part des hébraïsants, les objections les plus pertinentes.

Cela n'empêche pas que le livre soutienne l'intérêt et, parfois, entraîne le lecteur : on soulignera, par exemple, la force et l'ingéniosité que l'auteur apporte, partant de la notion d'un couple divin (luni-

solaire) originel, à soutenir la thèse d'une mythologie dualiste s'organisant spontanément depuis le langage jusqu'aux mythes et depuis l'archéologie jusqu'à la toponymie (pp. 13-51), sans, toutefois, emporter toujours notre conviction (e.g. « Deux divinités artisanes comme matière première du couple humain »).

Il ne saurait être question d'entrer ici dans le détail des chapitres et des paragraphes qui constituent le laborieux cheminement d'une pensée nourrie de considérables lectures et d'une prodigieuse attention aux moindres possibilités d'interprétation du texte hébreu, non seulement de l'ancien testament mais encore de toute cette littérature annexe qui est constituée par le Zohar et les Talmud. Chaque passage devrait être repris et discuté, tant dans sa forme que dans sa méthode. Et il faudrait alors filtrer les résultats pour arriver à dégager ce qui est vrai dans l'optique des interprétations traditionnelles et ce qui s'en écarte, non parce qu'il est nécessairement faux, mais parce qu'il est neuf ou aventuré, dans un domaine où le poids énorme des interprétations reçues ne tend que trop à instaurer un immobilisme dont il est malaisé de sortir.

Quoi qu'il en soit, ce livre, qui est l'œuvre d'une vie de labeur acharné et d'un effort extraordinaire, commande, plus encore que le respect, l'attention et l'étude : déjà, des chapitres comme celui du Gihôn nous semblent des acquis positifs, et si nous n'adhérons pas à l'ensemble de la théorie du D^r Dulière, il reste que les ouvertures nombreuses que son livre nous offre sur l'extension de la religiosité sémitique dans le monde méditerranéen, ainsi que sur son unité historique foncière, demeurent fortement « illuminatives ».

A. A.

W. J. GANSHOF VAN DER MEERSCH, *Organisations européennes*.

Professeur à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, président de l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles, M. Ganshof van der Meersch vient de publier le premier volume de son ouvrage « *Organisations européennes* » (Bruxelles, Etablissements Emile Bruylant; Paris, Editions Sirey, 1966).

Ce premier volume de près de 600 pages est entièrement consacré aux organisations européennes non communautaires, le second volume devant traiter uniquement des Communautés issues des Traités de Paris et de Rome.

Les notions mêmes d'« organisations » et d'« européennes » laissent une marge considérable dans le classement de ces organisations. L'auteur les groupe en trois grandes catégories : les organisations de l'Europe « géographique », les organisations des Etats de droit socialiste, et enfin les organisations de l'Europe occidentale. Cette triple distinction apporte d'emblée beaucoup de lumière dans un domaine où se superposent les critères géographiques, politiques et institutionnels.

Les organisations de l'Europe « géographique » réunissent la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, les organisations des transports, et les organisations scientifiques.

Les organisations des Etats de droit socialiste comprennent essentiellement le Comecon et l'organisation du Traité de Varsovie.

Enfin, les organisations de l'Europe occidentale — qui constituent à elles seules plus des deux tiers de ce volume — gravitent toutes autour

de la notion de « coopération » : coopération politique et militaire (Traité de Bruxelles, Union de l'Europe occidentale, O.T.A.N., C.E.D.), coopération scandinave au sein du Conseil Nordique, coopération économique (Benelux, O.C.D.E., Association européenne de libre-échange).

En dépit de la diversité des organisations européennes et de la complexité de leur construction, M. Ganshof van der Meersch réussit à en donner une fresque saisissante de clarté. En lisant cet ouvrage, on ne peut manquer d'être frappé du chemin accompli vers l'unification de l'Europe. Aussi attendra-t-on avec impatience le second volume consacré aux organisations communautaires, qui complétera ce panorama.

Comme l'auteur en exprime le souhait dans son avant-propos, il faut espérer que son ouvrage ouvre les yeux à ceux qui « ne paraissent pas conscients de ce que représentent, au-delà des particularismes dépassés et des formules qui les abritent, la voie de l'organisation européenne et les réalisations qu'elle a entreprises ». La lecture de ce livre passionnant devrait convaincre les plus attardés que l'heure des particularismes nationaux est révolue.

P. R.

Dictionnaire biographique du Canada. Volume premier : De l'an 1000 à 1700, Les Presses de l'Université Laval, 1966.

Le premier volume d'un *Dictionnaire biographique du Canada* ⁽¹⁾, publié sous la direction de George W. Brown ne peut manquer d'avoir sa place dans chaque bibliothèque de référence qui se respecte. Il nous paraît un témoignage particulièrement précieux de l'évolution culturelle du grand Dominion en général et du Québec en particulier. La volonté canadienne d'autonomie dans les domaines scientifiques et culturels était d'ailleurs déjà marquante dans de récentes études d'histoire et de littérature nationales.

British Book News nous assure que chacun des prochains volumes traitera d'une période chronologique spécifique, permettant ainsi au lecteur de situer chaque article dans un contexte historique significatif.

Il va sans dire que la période englobée dans ce premier volume — de l'an 1000 à 1700 — retiendra surtout ceux qu'intéressent l'histoire moderne, le début des rivalités coloniales franco-anglaises et, naturellement, les amateurs de l'histoire de la géographie et des découvertes. Mais le médiéviste sollicité par l'épopée viking consultera l'ouvrage avec d'autant plus de fruit que ces dernières années ont vu un regain d'intérêt envers la question du peuplement du Nord-Canada par les Norsemen (on sait le bruit suscité autour de la fameuse « Vinland map » et qui a largement dépassé les cercles universitaires). Faut-il ajouter que, sur cette protohistoire du Canada, encore si mal connue et si controversée, le *Dictionnaire biographique* se montre la prudence même, donnant audience à toutes les versions en présence ?

Il serait dommage de ne pas mentionner que cette importante entreprise implique aussi une volonté de reconnaître aux Canadiens

(1) Brown, George W., general editor, *Dictionnaire biographique du Canada*, Toronto, University of Toronto Press et les Presses de l'Université de Laval, 1966.

francophones cette parité culturelle qu'ils réclament avec plus d'insistance que jamais. Aussi a-t-on fait un très large appel à des spécialistes du Québec. Enfin, les éditeurs ont insisté, avec la plus légitime fierté, sur leur volonté préliminaire d'éviter toutes les pauvretés de la compilation afin de donner une large part à de véritables études originales. (Avec *La Nouvelle-France, 1524-1713*, Marcel Trudel a réussi à révéler au simple « honnête homme » un petit univers aussi curieux qu'il était peu connu.

La publication, dans les deux langues nationales, a été faite sous une forme particulièrement agréable, sur un papier qui ne fatigue pas l'œil du chercheur. L'Université de Toronto est responsable de l'édition anglaise tandis que nous devons aux presses de l'Université Laval l'ouvrage en français dont nous avons essayé de souligner ici l'importance et l'utilité.

V. MISRAHI.

Marcel BOLLE DE BAL et Christian DEJEAN, *Le salaire à la production. Formes nouvelles et fonctions sociologiques*, Edition Institut de Sociologie, Bruxelles, 1966, 453 pages.

Si le salaire à la production a fait l'objet de nombreuses études techniques et économiques, rarement, sinon jamais, une étude d'inspiration sociologique ne fut menée sur ce thème.

M. Bolle De Bal et C. Dejean ont réussi à combler cette lacune.

Ils ont dégagé la signification sociologique qu'il convient d'accorder à la rémunération au rendement, signification d'autant plus importante qu'elle seule permet de dépasser les analyses purement techniques et économiques diffusées jusqu'à présent.

En réponse à la constatation hâtive de certains praticiens selon lesquels la principale fonction du salaire à la production, la fonction de stimulation des travailleurs, ne serait plus assurée, les auteurs proposent une vision et une interprétation beaucoup plus larges du phénomène.

Tout au long de l'ouvrage ils nous invitent à nous interroger sur ce qui peut se cacher derrière des faits manifestes, et à réfléchir sur le sens, l'actualité et l'avenir du salaire à la production.

Leur argumentation s'appuie sur une expérience déjà longue et riche en ce domaine (cf. leurs nombreuses études sur la structure des rémunérations en Belgique, notamment dans les secteurs des fabrications des papiers et cartons, cuirs et peaux, tabac, transformation des pâtes, papiers et cartons et de la sidérurgie) et utilise une méthode d'interprétation sociologique rendue classique par les œuvres et conceptualisations de R. King Merton, l'analyse fonctionnaliste. Celle-ci « consiste essentiellement en la recherche et l'analyse des fonctions remplies par une institution ou une pratique sociales ».

Dans cet ordre d'idées, les auteurs s'attachent donc à décrire les fonctions diverses attachées au salaire à la production, pratique sociale fort répandue, et se soumettent aux exigences de l'analyse choisie, c'est-à-dire :

- a) Préciser l'élément auquel on attribue des fonctions, en l'occurrence le salaire à la production;
- b) Définir les unités ou structures de référence, à savoir :
 - l'employeur,
 - le travailleur,
 - le syndicat;

c) Effectuer une étude des dysfonctions parallèlement à celle des fonctions;

d) Etablir une distinction entre fonctions théoriques et fonctions réelles, et, au sein de ces dernières, entre fonctions manifestes et fonctions latentes.

Ils ne se limitent cependant point à la recherche et à l'analyse des multiples fonctions qu'on peut reconnaître au salaire à la production, ils dépassent et complètent cette vue par trop mécaniste par une « analyse en termes de stratégie, de lutte pour le pouvoir et de lutte pour la répartition des fruits de l'activité économique de l'entreprise ».

Dans cette double perspective, « l'existence d'un mode de rémunération n'apparaît plus seulement comme la réponse aux exigences fonctionnelles d'un système technico-social déterminé (l'entreprise) mais également comme la résultante d'un rapport de forces sur le plan des relations industrielles » (pp. 42-43).

De la sorte une fusion intime est réalisée entre plusieurs types d'analyse sociologique : une analyse « fonctionnaliste » où est dressé l'inventaire des multiples fonctions manifestes et latentes du salaire à la production; une analyse « actionnaliste » en termes de mouvement ouvrier, de rapport de forces, de stratégie de la lutte sociale; une analyse statique consacrée à l'inventaire des fonctions du salaire à la production et une analyse dynamique consacrée à l'évolution de ces fonctions en rapport avec l'évolution technique, économique et sociale; une analyse théorique débouchant sur un renouveau de la théorie du salaire et une analyse pratique débouchant sur les problèmes concrets de la vie quotidienne des usines, tel par exemple celui de l'établissement d'une liaison rationnelle entre les salaires et la productivité.

Cette recherche sociologique, effectuée dans la sidérurgie belge à la demande de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, fournit aux deux auteurs l'occasion de s'appuyer sur plusieurs études antérieures menées depuis 1953 au Centre de Sociologie du Travail de l'Université libre de Bruxelles.

Pour cette raison, ce livre constitue à la fois un compte rendu d'enquête ainsi qu'une analyse sociologique fouillée.

M. Bolle De Bal et C. Dejean s'expriment avec autant de simplicité que de profondeur. La clarté du style, l'objectivité des enquêtes, les déductions logiques tirées de celles-ci et un cadre conceptuel extrêmement solide et précis confèrent à cet ouvrage une haute tenue scientifique.

Nul doute que ne se réalise le souhait du professeur Doucy en conclusion de sa préface : cette étude sera « un point de départ vers l'élaboration d'une véritable théorie sociologique de la rémunération du travail ».

Daniel MAIGRAY.

L'adaptation de la Constitution belge aux réalités internationales,
Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie, 1966, un vol. in-8°,
136 pages, 195 FB.

Les 6 et 7 mai 1965, les Centres de droit international des Universités de Bruxelles et de Louvain ont consacré un colloque conjoint au thème de l'adaptation de la Constitution belge aux réalités internationales contem-

poraines. Ce colloque venait à son heure; les trois rapports conjoints qui y furent présentés et discutés, les conclusions qui en sont sorties, aujourd'hui publiées, sont encore et plus que jamais d'actualité.

On le sait : c'est en grande partie pour l'adapter aux réalités internationales que la Constitution belge fait l'objet d'une procédure de revision. « Envisagée dans ses dispositions de portée internationale, la Constitution belge du 7 février 1831 porte la marque de son temps (...). Si progressistes qu'elles aient pu paraître à l'époque de leur adoption, les dispositions constitutionnelles belges relatives à la matière des relations internationales apparaissent aujourd'hui inadaptées aux exigences de la vie internationale » : ainsi s'exprime M. Paul De Visscher, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Louvain, dans son rapport de synthèse. Seuls des problèmes de politique intérieure ont retardé l'indispensable revision.

Celle-ci doit porter d'abord sur l'article 68. Alléger la procédure d'assentiment des traités, valider la pratique des accords en forme simplifiée, permettre aux Chambres de participer à la procédure de dénonciation : telles sont les modifications que proposent M. le professeur De Visscher et M. Paul F. Smets, Assistant à la Faculté de Droit de l'Université de Bruxelles.

Il convient également d'insérer, dans le pacte fondamental, une disposition autorisant l'*attribution de compétences constitutionnelles à des institutions de droit international public* : ce faisant, on entérinera une évolution depuis longtemps acquise en pratique et qu'ont déjà cristallisée maints constituants. C'est sur la nécessité de pareille insertion qu'insistent, dans leur rapport, MM. Michel Waelbroeck, Chargé de cours à l'Université de Bruxelles et Yves van der Mensbrugge, Maître de conférences à l'Université de Louvain.

Il s'agit encore de consacrer la *primauté du droit international sur le droit interne* dans le règlement des conflits de normes qui peuvent surgir au niveau de l'exercice, de chacun des pouvoirs traditionnels. Un article 107 bis imposant l'application des lois en conformité avec les règles du droit international compléterait le système. Celui-ci, MM. Jean J. A. Salmon, Professeur extraordinaire à l'Université de Bruxelles et Erik Suy, Chargé de cours associé à l'Université de Louvain, en décrivent les tenants et les aboutissants.

C'est à M. Paul De Visscher qu'est laissé le soin de dégager, dans un rapport de synthèse, les leçons et les implications générales du colloque. Il traduit la remarquable identité de vues qui, dans l'ensemble, fut celle des juristes et des hommes politiques qui y ont participé. Les remarques et les objections émises par certains participants ont permis aux rapporteurs de nuancer ou de préciser leur pensée. Après la clôture des débats, un Comité de rédaction a fait la toilette définitive des textes proposés à l'attention des Constituants.

Reffet fidèle du colloque dont il rend compte, l'ouvrage, qui bénéficie d'une présentation particulièrement sobre et élégante, se présente comme un instrument de travail indispensable pour tous ceux que préoccupe la revision de la Constitution et son adaptation à l'évolution du droit international. Aussi bien le juriste étranger que le juriste belge doit trouver ici matière à méditation.

• • •

3370
cop. 2



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

NOUVELLE SÉRIE
(DIX-NEUVIÈME ANNÉE)

AVRIL-JUIN 1967



4

SOMMAIRE

P. BRIEN, La Structure et la Forme en Biologie . . .	269
R. CRAHAY, De l'Humanisme réformiste à la Réforme radicale	295
J. TERRASSE, Le réalisme historique de J.-J. Rousseau	326
Bibliographie	339



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES 5
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BRUXELLES 17

COMITÉ DE RÉDACTION

M^{lle} L. de BROUCKÈRE
(Faculté des Sciences)

M. A. JAUMOTTE
(Faculté des Sciences appliquées)

M. J. BARTIER
(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. R. PIRSON
(Faculté de Droit)

M. P. BERTELSON
(Ecole des Sciences psychologiques
et pédagogiques)

M. P. RIJLANT
(Faculté de Médecine)

M. C. DELVOYE
(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. E. JANSON
(Directeur)

M. E. JANSSENS
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 250 francs

Prix de vente au numéro 70 francs

Numéro double 140 francs

Numéro triple 210 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Education nationale

La Structure et la Forme en Biologie

par **Paul BRIEN**,

Professeur honoraire de l'Université de Bruxelles

Il tombe sous le sens que les processus de la vie s'accomplissent dans les « êtres vivants ». Encore faut-il bien s'en convaincre. La « vie » n'existe pas en soi. Elle n'a sa réalité que dans des individualités organisées. La Biologie, au sens propre du terme, a pour objet les êtres vivants, la connaissance des lois de leur organisation et de leur comportement. C'est ainsi que la comprenait J.-B. Lamarck, lorsqu'il inventa le nom et délimita le domaine de cette science non encore fondée à son époque (1809-1815).

Tout est structuré dans la Nature depuis l'atome jusqu'aux galaxies. Toute existence physique est une pluralité d'unités constituantes, chacune étant elle-même une pluralité, à un degré inférieur, d'éléments d'une complexion plus simple. L'histoire des sciences est celle de la recherche de ces unités emboîtées, successivement découvertes, qui, une fois définies, apparaissent être formées chacune d'autres unités plus petites qu'il convient de préciser à leur tour. Toutefois à quelque niveau que ces pluralités soient envisagées, elles n'ont d'existence et d'entité que par l'ajustement nécessaire et suffisant de ce qui les constitue. Ces ajustements seuls sont accessibles à notre observation et à l'échelle de notre entendement. Ils sont assez rigoureusement mesurables pour s'exprimer en rapports mathématiques et se formuler en lois physiques suffisamment précises pour que la répétition d'un phénomène naturel bien observé nous devienne prévisible.

L'état de vie est un cas particulier de ce principe. Il résulte de l'organisation qui s'établit entre les molécules chimiques

de natures très diverses en solution aqueuse et colloïdale qui forment le substrat protoplasmique spécifique.

Cependant la structure qui confère la forme aux organismes vivants revêt à nos yeux et pour notre pensée une signification singulière. Elle est à la base de nos philosophies humaines. C'est par la forme que nous prenons connaissance de la vie et conscience de la nôtre. Par elle nous croyons approcher de son essence, du mystère de notre existence.

Nous voyons les animaux et les plantes naître, se développer, croître et s'épanouir, décliner, mourir, disparaître. Nous avons imaginé l'inéluctabilité de la naissance et de la mort pour tout ce qui existe. Tout nous paraît avoir un commencement et une fin; nous imaginons la naissance et la fin du Monde comme s'il était en notre pouvoir de concevoir le commencement et la fin d'un Univers en perpétuel renouvellement et dont nous ne sommes que d'infimes éléments.

Depuis notre apparition sur Terre, notre vie humaine est intimement liée à celles des plantes et des bêtes. Nous en vivons, nous nous en revêtons, nous nous en ornon. Contre elles et avec elles, nous nous défendons, nous nous protégeons, délimitant, par force et par ruse, notre espace vital, que nous cherchons à accroître indéfiniment et souvent à leurs dépens, nous exposant à oublier que toute vie, la nôtre particulièrement, est en équilibre avec celles qui l'entourent et que le bain de vie unanime dans lequel elle est plongée, dont elle est née, lui est indispensable pour se maintenir.

Par leurs formes singulières infiniment diversifiées, toujours surprenantes, par la souplesse et la grâce de leurs mouvements, par leur somptuosité ou leur puissance, leurs couleurs inimitables, l'attrait irrésistible de leur comportement, les êtres vivants sont nos initiateurs à la beauté, les inspireurs de nos arts, de nos légendes, de nos croyances. Nous en avons fait les symboles des vertus dont nous avons besoin, des vices que nous redoutons. Ils sont le sujet de nos craintes et de nos espérances. En eux nous incarnons les règles morales des sociétés, des religions que nous avons inventées. Ils furent les sujets incantatoires de l'art magique rupestre et pariétal de nos premiers temples, les grottes paléolithiques. Par leur stylisation raffinée et souvent exquise, ils constituent les

témoins historiques des mastabas de l'ancienne Egypte. Leurs simplifications abstraites sont devenues les signes symboliques des écritures primitives, chinoise, égyptienne; le support et le moyen de transmission de nos pensées. Les bêtes et les plantes avec lesquelles nous vivons sont à la base de notre culture, de nos industries, de nos civilisations.

Dans le monde physique auquel appartiennent les êtres vivants, leurs structures et leurs formes sont aussi surprenantes et troublantes que peuvent l'être, pour le cerveau humain, les *Pensées* de Pascal. Ce sont deux phénomènes naturels, étranges et grandioses, apparemment inconciliables, inassimilables l'un à l'autre, semble-t-il, et, cependant, de même essence : la vie.

*
**

Qu'est-ce que la structure? Un être vivant est un ensemble, un tout, un assemblage ayant une unité, une autonomie, dont aucun élément constituant ne peut être séparé sans cesser d'être. Eugène Dupréel assimilait avec raison l'organisation de l'être vivant au phénomène social qui constitue nos sociétés. Georges Cuvier définissait l'animal « un système unique et clos dont les parties correspondent mutuellement et concourent à la réaction définitive par des réactions réciproques. Aucune partie ne peut changer sans que les autres ne changent ». Un seul élément de cet assemblage spécifique étant connu, on peut prévoir les autres. Lalande précisait : « C'est un ensemble formé des parties différentes qui coopèrent. »

La théorie cellulaire est le fondement des sciences biologiques. La cellule est l'unité physiologique et morphologique de tout être vivant. Mais cette unité à elle seule est un monde d'organites nécessairement et suffisamment ajustés et dont la complexité se dérobe encore aux analyses les plus poussées de la cytologie. Chacun de ces organites est à son tour le résultat de chimio-différenciation nucléo-cytoplasmiques qui participent et collaborent à l'unité fonctionnelle de l'ensemble cellulaire. Les fonctions fondamentales du protoplasme sont générales à tout « état de vie » : la nutrition par assimilation et les synthèses anaboliques, la respiration par oxygénation, l'excrétion par la série des réactions cataboliques, la mobilité et la sensibilité par l'irritabilité du protoplasme, la reproduc-

tion par division et multiplication de la cellule souche en cellules filles, à elle-même semblables.

Prise isolément, aucune substance du protoplasme vivant, n'est cependant vivante; ni le centrosome, ni les mitochondries, ni aucun organite cellulaire séparés de la cellule, ne le sont davantage. Le noyau ne subsiste pas sans le cytoplasme ni celui-ci sans le noyau. Or l'étude scientifique expérimentale est analytique. Pour connaître la structure et les fonctions des constituants cellulaires, force nous est de les dissocier, par exemple en les sédimentant progressivement, selon leur densité grâce à l'ultracentrifugation. Mais en voulant saisir la vie en ses éléments constitutifs ainsi séparés, elle se dérobe. Rien n'est vivant dans la cellule, que la cellule elle-même prise en son ensemble. De toutes les fonctions que nous venons d'énumérer, une seule est *réellement la vie*, la fonction qui les équilibre, qui les harmonise entre elles. Détruire cet équilibre, cette harmonie, c'est tuer la vie de la cellule. « Tout fait ou phénomène observé dans un corps vivant est à la fois un phénomène physique et un produit de l'organisation. Il n'y a dans la nature aucune matière qui ait en propre la faculté de vivre... de sentir... d'avoir et de former des idées. » (J.-B. Lamarck.)

La plupart des animaux et des végétaux sont pluricellulaires. Les cellules qui les composent sont par milliers, par millions, par milliards. Chacune d'elles, ainsi associée aux autres, accomplit les fonctions fondamentales que nous venons de rappeler. Mais aux fonctions cellulaires particulières, s'ajoutent les fonctions d'ensemble. Les cellules ne vivent plus comme si elles étaient seules; elles sont en accord avec les autres. Elles se spécialisent et deviennent complémentaires. Elles se différencient et leur coopération donne l'harmonie à la société cellulaire qu'est un être pluricellulaire. La différenciation signifie que chaque cellule accentue l'une de ses fonctions. Les cellules deviennent plus spécialement nutritives ou plus spécialement respiratoires; plus spécialement motrices et contractiles; plus spécialement sensibles et nerveuses. Les cellules ayant même différenciation et spécialisation fonctionnelle forment les tissus et les organes qui seront, pour l'ensemble de l'animal, les organes digestifs, respiratoires, excréteurs, sensibles, moteurs, reproducteurs. Ainsi les fonc-

tions d'ensemble de l'animal correspondent à chacune des fonctions particulières des cellules. Rien n'est donc physiologiquement changé au niveau de l'organisation pluricellulaire, si ce n'est sa complexité.

Quel que soit le degré de complication des êtres vivants, de l'éponge à l'hydre, du ver à l'insecte, du poisson à l'homme, partout et toujours dans tous les types d'organisation on retrouve les mêmes organes fondamentaux que nous venons de citer, ce qui donne à tout le règne animal sa surprenante unité.

« On doit considérer ces facultés de vivre comme des phénomènes physiques que la nature a su produire, non par l'emploi de telle matière qui possède d'elle-même telle ou telle de ces facultés, mais par l'ordre et l'état des choses qu'elle a institués dans chaque organisation et dans chaque système d'organes particuliers. » (Lamarck.)

L'anatomie comparée est la discipline biologique qui établit les degrés de complexification des structures. Leurs assemblages pluricellulaires forment des « systèmes clos », ainsi que l'affirmait Cuvier, et « ce qui le prouve, ajoutait Claude Bernard, c'est qu'on voit un être vivant, naître, se développer, devenir malade et mourir sans que cependant les conditions du monde extérieur changent pour l'observateur ».

Ni Cuvier, ni Claude Bernard n'ont cependant tout à fait raison. L'organisme n'est pas un système clos. C'est un système thermo-dynamique ouvert, puisant dans le milieu extérieur les éléments nécessaires à son édification, à ses réédifications, les énergies indispensables à ses fonctions. Ses actions se répercutent dans le milieu même dont il est issu et qu'il façonne. Physiologiquement, la démarcation entre l'être vivant et le milieu ambiant est difficile à établir. Ils s'interpénètrent nécessairement, suffisamment ajustés l'un à l'autre. Le milieu n'est pas seulement physique, il est aussi composé par toutes les espèces qui y cohabitent et sont interdépendantes les unes des autres. *Rien de vivant qui soit seul.* La Biosphère, à la surface de notre planète, est une vaste biocénose formée d'innombrables écosystèmes intriqués et en équilibre. Chaque espèce, chaque individualité, pour se maintenir dans son biotope, y présente un comportement spécifique qui assure sa pérennité.

Or son comportement est conditionné par la structure qui lui est propre.

*
**

Le comportement d'un animal est spécifique autant que son organisation. Le poisson est nécessairement aquatique. Il est fusiforme comme une torpille et souvent même compressiforme; il fend l'eau sous l'impulsion d'une nageoire caudale souple et puissante, tandis que sa nage s'équilibre et s'oriente par ses ailerons. Ses branchies sont les organes de sa respiration exclusivement aquatique et lui imposent son habitat dans l'eau.

L'oiseau et l'insecte ont l'organisation propre au vol et à la vie aérienne. Toute leur structure est en fonction de leurs ailes, surfaces portantes et propulsives dans l'air. Comme les chambres-à-air donnent aux pneus à la fois leur légèreté et leur dureté, des sacs pneumatiques de l'oiseau et de l'insecte bloquent le corps sur lequel s'insèrent les muscles alaires, et contiennent la réserve d'oxygène indispensable à l'effort considérable exigé par le vol.

Les punaises des lits ou des bois, les tiques, les moustiques ont des appendices buccaux qui nécessairement en font des suceurs de sang ou de sève : ils n'ont pas d'autre choix. Les papillons possèdent, à la place des appendices buccaux, une trompe longue et enroulée et qui se déroule lorsque l'insecte aspire le nectar au fond de la corolle des fleurs. Il ne peut vivre autrement.

Les cerfs et les coqs combattent avec les armes qu'ils possèdent : les bois ou les ergots. L'éléphant énorme, au cou court n'a d'autre ressource pour se défendre et saisir ce dont il se nourrit que sa trompe, ce long appendice nasal monstrueusement agrandi, puissant et cependant sensible et habile.

L'animal a le comportement que lui prescrit sa structure. Inexorablement il en est l'esclave. *Son organisation délimite son biotope aussi bien que son champ psychique.* Il ne peut en sortir. Ils lui sont spécifiques.

Sans entrer dans l'étude anatomique qui toujours laisse l'observateur dans l'étonnement et l'admiration, tous ces organes, piqueur, suceur, trompe aspirante, aile de l'oiseau ou de l'insecte, qui condamnent l'animal à un comportement déterminé et spécifique, sont remarquablement et suffisamment

ajustés. Selon l'expression de L. Cuénot et de A. Tétry, ils sont pour l'animal « des outils » appropriés à leur emploi. Ils répondent suffisamment et parfois avec une haute précision aux stimuli du milieu interne et externe qui leur viennent par l'intermédiaire des organes des sens adéquatement sensibles, transmis par des nerfs d'un système nerveux, qui constitue l'infrastructure neurique étroitement coaptée à toute morphologie et qui la coordonne en ses fonctions. « Toute conduite de notre vie dépend de nos sens », écrivait Descartes.

*

**

Dans son *Discours sur la méthode pour bien conduire sa raison* aussi bien que dans sa *Dioptrique* ou son *Traité de l'homme*, Descartes eut le génie d'assimiler l'animal à une machine. Depuis, la physiologie appartient aux sciences expérimentales. Ses fonctions sont envisagées comme des phénomènes physiques, dont les relations sont mesurables, contrôlables, tout autant que le sont celles des rouages d'une machine. On est autorisé à en rechercher le déterminisme, d'en trouver l'expression mathématique. L'organisation animale étant bien celle d'une machine fonctionnelle, elle est par conséquent *finalisée*. Toute la zoologie nous en convainc aisément au point qu'il paraît bien superflu de le rappeler.

Considérons-nous nous-mêmes. L'homme est le seul vertébré à se tenir debout. Sa structure verticale implique la position ventrale de l'articulation occipitale avec la colonne vertébrale, ce qui s'accorde avec la dilatation d'un crâne abritant un cerveau hypertrophié, devenu l'organe de la pensée. L'homme debout est animal pensant. A la station verticale, répond la transformation des pattes postérieures en longues et fortes jambes prolongées par des pieds qui assurent la stabilité, le mouvement et la marche. Les pattes antérieures sont libérées de leurs fonctions de sustentation et de marche; elles deviennent des bras terminés par des mains, l'organe de préhension et d'exécution le plus souple, le plus délicat, le plus sensible, le plus précis, infiniment éducatif, infiniment perfectible, « l'outil » au service de la pensée, « l'instrument » de son perpétuel enrichissement, la source de son amplification toujours croissante, de sa puissance créatrice. Sans la main, la pensée serait infirme, elle serait comme si elle n'existait pas.

« L'homme est fait pour penser », disait Pascal. Il est *fait* au sens propre du terme, *zoologiquement fait* pour penser. C'est l'aboutissement de son évolution de mammifère et de primate, par acquisition de la station verticale corrélativement à sa cérébralisation. Que l'on cherche à imaginer ce qu'il fût advenu si l'homme, doté de son cerveau et même de l'organe de la parole, fût resté quadrupède et privé de ses mains préhensiles. Quelles eussent été ses pensées qui n'eussent pu disposer de ce qui les aide à s'exprimer? Quelle eût été sa culture? L'inajusté ne peut vivre! *L'inajusté n'existe pas!*

Cette finalisation de fait ne peut être confondue avec le finalisme métaphysique. Il n'y a ni fin, ni but dans les lois de la nature, ni dans l'apparition et l'existence des êtres vivants. *Le sens de la vie est la vie même.* « Cependant, c'est surtout dans le corps vivant, et principalement dans les animaux, qu'on a cru apercevoir le but aux opérations de la nature. Ce but cependant n'y est, là comme ailleurs, qu'une simple apparence et non une réalité. En effet, dans chaque organisation particulière de ces corps, un ordre de chose, préparé par les causes qui l'ont graduellement établi, n'a fait qu'amener, par des développements progressifs des parties, par les circonstances, ce qui nous paraît être un but, et ce qui n'est réellement qu'une nécessité. » (J.-B. Lamarck.)

La finalisation de l'organisation animale est une nécessité physique. Mais il convient de la préciser afin d'éviter toute équivoque.

S'il existe des millions d'espèces animales dont la diversité confond l'imagination, toutes cependant correspondent à un nombre très limité de types d'organisation qui définissent les embranchements : éponges, cœlentérés, annélides, plathelminthes, lophophoriens, ptérobranches, échinodermes, mollusques, arthropodes, prochordés, vertébrés, etc.

Le plan d'organisation par lequel se caractérise un embranchement est un *concept* qui se déduit des études morphologiques : l'anatomie et l'embryologie comparatives. Il n'a sa *réalité* que dans les multiples formes animales qui le composent. C'est-à-dire qu'il ne se présente jamais en son expression parfaite, idéale, mais toujours altéré, allongé, raccourci, aminci, épaissi, compliqué, simplifié, comme le pourrait être

en topologie une forme géométrique déformable. Ces altérations sont plus ou moins profondes et étendues. Leurs degrés créent, dans l'embranchement, les classes; dans les classes, les ordres; et dans les ordres, les familles.

L'embranchement des mollusques, par exemple, se définit par un plan d'organisation qui est réalisé différemment dans la classe des *Gastéropodes*, celle des *Bivalves*, celle des *Céphalopodes*. Dans chacune de ces classes, l'expression qu'y prend le plan d'organisation Mollusque, s'y altère encore, de telle manière que parmi les *Gastéropodes* on reconnaît les *Cténobranches* dont le buccin est le représentant, des *Opisthobranches* auxquels appartient l'aplysie, des *Pulmonés*, dont l'escargot est le type, etc. Chacun de ces ordres groupe des familles, les familles réunissent les espèces c'est-à-dire la collection des individus héréditairement semblables. Ceci veut dire que les espèces appartenant à un même embranchement sont les variantes infiniment diversifiées d'un même type d'organisation, comme dans une symphonie un même thème musical se répète en variations multiples et toujours diverses.

Que sont donc ces types, ces thèmes d'organisation? L'escargot, le ver de terre, l'étoile de mer, l'oursin, le homard, les papillons, les poissons, l'oiseau, si familiers qu'ils nous soient, dès qu'on y réfléchit, n'en sont pas moins d'étranges assemblages, des machines vraiment surprenantes et combien irrationnelles et inattendues. Jamais ni l'imagination ni la raison humaine n'eussent pu les concevoir, pas même la fantasmagorie de Jérôme Bosch. Jamais un ingénieur n'eût pu songer à les combiner, à les agencer. Or, voici le paradoxe! Si inattendues, si irrationnelles qu'elles soient en leur existence, ces machines animales ne le sont jamais en leur organisation, car elles sont fonctionnelles, elles vivent; *elles sont finalisées!*

La réalisation du rationnel dans l'irrationnel, de l'ajusté dans l'inattendu, du coapté dans l'imprévisible, tel est le paradoxe de la structure vivante qu'il importe d'envisager.

CRÉATION DES STRUCTURES

Claude Bernard écrivait : « S'il fallait définir la vie d'un seul mot..., je dirais, la vie c'est la création! En effet l'orga-

nisme créé est une machine qui fonctionne nécessairement en vertu des propriétés physico-chimiques de ses éléments constituants. »

Reprenant une pensée de Lamarck, Claude Bernard ajoutait : « Ce qui caractérise la machine vivante, ce n'est pas la nature de ses propriétés physico-chimiques, si complexes qu'elles soient, mais bien la création de cette machine qui se développe sous nos yeux, dans les conditions qui lui sont propres et d'après une *idée directrice* qui exprime la nature de l'être vivant et l'ensemble même de la vie .» (p. 147.)

La création des structures vivantes peut être envisagée dans *l'espèce* et dans *l'individu*.

Dans *l'espèce*, les caractères spécifiques, tels qu'ils se présentent dans l'animal adulte, sont les produits de l'évolution. Dans *l'individu*, les structures qui les caractérisent se forment au cours de l'ontogenèse.

A. Naissance des structures spécifiques par l'évolution

L'évolution est universelle : les astres évoluent aussi bien que les êtres vivants qui les peuplent. L'apparition et l'évolution des êtres vivants est la conséquence de l'histoire de toute planète, assez éloignée de son étoile pour subir un refroidissement suffisant qui, sans être excessif, permet la condensation des vapeurs d'eau de son atmosphère en nappes liquides océaniques sources de la vie; et assez rapprochée de son étoile cependant, pour bénéficier de l'énergie lumineuse qui s'en irradie et qui est indispensable aux cycles métaboliques de la vie. La vie doit donc être universelle pour tout système stellaire où les planètes, sur leurs orbites, réunissent de semblables conditions. Sur la planète Terre, la vie appartient aux derniers chapitres de l'histoire géophysique et géologique. Lorsqu'il y a trois milliards d'années, dans cette « soupe chaude » qu'étaient les eaux des mers, des agglomérats moléculaires formèrent les premières organisations vivantes, l'évolution leur fut inhérente.

Ce n'est pas le moment d'en invoquer les facteurs qui la déclenchent : facteurs internes qui résultent de la structure et du fonctionnement des germes; ni les facteurs externes qui

découlent des interférences du milieu sur le comportement. Toutefois pour le problème qui nous occupe, celui de la naissance des formes, il est utile de rappeler quelques lois selon lesquelles l'évolution s'effectue.

L'évolution est progressive et s'accompagne d'une complexité croissante des structures. La complexification est le résultat d'une plus haute spécialisation des organes et des fonctions. Elle confère aux animaux qui la présentent plus de puissance, une adaptation plus stricte et alors plus précise, parfois plus souple dans le choix du biotope. Elle élargit ou limite le domaine vital des espèces les plus évoluées.

L'anatomie comparée permet de définir les degrés de complications et de spécialisations. Elle en établit la gradation et dresse « l'échelle » des règnes animal et végétal ainsi que Linné l'avait déjà fixée. A chaque échelon, correspond un type de structure : les plus simples se situent aux échelons les plus bas, les plus spécialisés et les compliqués aux échelons supérieurs.

Sans doute peut-on constater, dans de nombreux cas, que l'évolution est régressive au contraire et entraîne une étrange simplification de l'organisation. Cela se présente notamment chez les animaux qui redeviennent fixés et qui sont parasites. Mais cette simplification est elle-même une spécialisation, un sommet d'évolution dans les coaptations physiologiques de l'être à son milieu et particulièrement celles du parasite à son hôte. Jamais il n'y a un retour à un état morphologique plus primitif et plus originel.

L'échelle zoologique s'élève dans le temps ainsi que nous le montre la paléontologie : les échelons les plus bas appartiennent aux époques les plus anciennes, les échelons supérieurs émergent aux époques ultérieures. L'ordre chronologique d'apparition des types d'organisation sur notre planète correspond à celui du degré de leur spécialisation, de leur évolution.

Pendant l'évolution progressive n'est pas continue. Si l'on en suit le déroulement à travers les longues étapes géologiques, on constate qu'elle se fait par à-coups, par pulsations pour employer l'expression de Teilhard de Chardin. Il est des moments de stagnation après des phases de véritables explosions spécifiques. Cette évolution n'est pas non plus linéaire.

La comparaison de l'échelle pour exprimer la graduation progressive, n'est pas juste. Pour employer une image qui se rapprocherait plus de la réalité, il faudrait dire que l'évolution se fait par buissonnements successifs, dont les multiples jets, eux-mêmes ramifiés, correspondent aux divers aspects structuraux jaillis d'un même type d'organisation. Chaque buisson phylétique émerge de celui qui le précède, qui l'engendre et auquel il se superpose, auquel il se substitue. Son origine échappe; elle se confond parmi les rameaux du buisson dont il provient, mais aussitôt né, il fuse et s'épanouit dans les multiples lignées qu'il compose : ses classes, ses ordres, ses familles, ses espèces. Il atteint ainsi à son apogée. C'est alors qu'un groupe déterminé occupe la plus grande extension dans l'espace et atteint à la plus haute diversité spécifique. Il caractérise alors l'époque géologique dont il forme le paysage zoologique. Puis ses rameaux cessent leur croissance et leur ramification. Le buisson phylogénétique s'éteint comme la gerbe d'un feu d'artifice après avoir donné tout son éclat. Le groupe zoologique s'efface de la Terre. Il en subsiste parfois quelques lignées qui se maintiendront plus longtemps et, traversant presque inchangées les époques géologiques, arrivent jusqu'à nous; ce sont des espèces relictés, véritables fossiles vivants. Mais au moment où le buisson décline, un autre jaillit d'entre ses rameaux sans que l'on puisse toujours en préciser le point de départ et se développe à son tour pour supplanter celui dont il est né. Ainsi à la surface de la Terre les groupes de plus en plus évolués et spécialisés se sont relayés. C'est la loi des relais.

Dans la succession de ces buissonnements, l'évolution se poursuit inéluctable, irréversible. Jamais elle ne revient à des formes plus primitives, mais elle est limitée pour chaque type d'organisation qui subit son vieillissement. Certains biologistes en ont déduit que l'évolution biologique, du moins la typogénèse ou formation des types d'organisation, était arrêtée sur notre planète, s'étant achevée en apothéose si l'on peut dire, par la formation des *Hominidae*. Cette interprétation très anthropocentrique ne repose sur aucun argument. Le *Meritherium*, gros comme un tapir, vivant à l'éocène, eût pu penser lui aussi, dans la satisfaction de soi, que l'évolution venait de s'achever, sa mission accomplie, l'ayant formé pour un monde fait à sa convenance. Eût-il pu imaginer, qu'après 60 millions

d'années, lui, *Meritherium*, aurait cessé d'être ce qu'il était, pour se retrouver sous la forme de l'*Eléphant*, son dernier descendant.

L'évolution irréversible, inéluctable et limitée dans un groupe déterminé, y est aussi orthogénétique. Si l'on suit, à travers les stratifications géologiques successives, les représentants d'une même lignée phylétique, on constate qu'ils y apparaissent transformés dans la même orientation : la taille s'accroît insensiblement; les mêmes ornements s'accroissent progressivement; les mêmes organes s'altèrent ou se modifient de degré en degré et dans le même sens. Tout se présente comme si, dès son apparition, la lignée phylétique était atteinte de tares morphogénétiques qui vont s'aggravant, de telle façon que l'*Eléphant*, esquissé dans le *Meritherium*, se trouve aujourd'hui dans la forme étrange et monstrueuse que nous lui connaissons.

Cette orthogénèse a amené des interprétations téléologiques. Comme si l'évolution était dirigée, dès ses débuts, elle se déroulerait selon un plan prévu, selon une idée directrice dont l'aboutissement, à travers les échelons et les avatars de l'histoire zoologique, serait la formation de l'homme, de l'homme pensant. Cette conception flatte peut-être notre vanité. Non content de se considérer au centre de l'univers, l'homme veut aussi en être le sommet. C'est ignorer que si l'évolution aboutit à l'homme, elle aboutit tout aussi bien à la puce, au moustique, au ver de terre, à l'araignée et à l'escargot. Si l'évolution zoologique est une « montée » vers l'homme, elle est aussi une « montée » vers tout groupe zoologique qui en est tout autant le résultat. L'homme est une des créations fortuites de l'évolution comme tout autre organisme. Ni l'homme, ni le cheval, ni la baleine n'étaient prévus dans les premiers organismes qui peuplèrent notre planète; rien n'y pouvait être prévisible; l'évolution n'est pas téléguidée. Il n'y eut dans l'évolution, ni préméditation, ni intention, ni idée, ni but. L'évolution est un phénomène physique inéluctable, inexorable, irréversible et dont les réalisations sont viables, ni plus ni moins. Parfois d'ailleurs, et ceci explique la loi de relais dont nous parlions il y a un instant, l'évolution va au-delà de l'intérêt, de l'avantage de l'animal qui la subit. Elle mène à des spécialisations si poussées qu'elles sont des fins de séries,

des extrémités des rameaux phylétiques. Elle entraîne bientôt des hypertélies qui rendent précaires les possibilités de vivre.

Ceci nous ramène au paradoxe auquel nous avons déjà achoppé. Si l'évolution est sans but, irréversible, orthogénétique, comment peut-elle accorder ses fantaisies, inimaginables pour l'esprit humain, à l'obligation de rendre ses créatures fonctionnelles, viables, adaptées. *L'adaptation est le problème crucial de l'évolution.*

Les biologistes sont unanimes pour admettre que les transformations sont déclenchées par des mutations génétiques. L'on sait que les mutations génétiques sont imprévisibles et se manifestent en des sens très divers. Ceci expliquerait les extravagances des machines animales. Mais comment, irrationnelles en leur existence, sont-elles suffisamment et nécessairement finalisées pour être viables, coaptées en leurs rouages, coaptées au milieu où elles se maintiennent? Comment dans sa démarche aveugle l'évolution aboutit-elle nécessairement à l'adaptation?

Le néo-darwinisme l'explique très logiquement par la sélection naturelle. Il applique à l'évolution ce que l'observation et l'expérience ont montré d'une façon rigoureuse au sujet de l'origine des espèces dans la spéciation. L'être vivant ne serait donc pas responsable de son évolution. Il la subit. Le hasard des mutations génétiques le transforme; mais la sélection naturelle à laquelle il est soumis, filtre, entre toutes les altérations génétiquement possibles, celles qui sont favorables à son maintien dans un milieu donné. C'est la survivance du plus apte.

Cette explication génétique qui utilise la statistique au sein d'une population spécifique convient à la diversification des espèces. Elle ne peut cependant s'étendre à la typogénèse, ni être évoquée pour expliquer la constitution d'une organisation vivante, ni même celle d'un simple organe. La spéciation est un problème qui ne peut être confondu avec l'évolution proprement dite.

Comment le hasard corrigé par la sélection naturelle aboutirait-il aux coaptations nécessaires et suffisantes de l'organisme vivant : aux coaptations d'une articulation aux jointures des os; à celles de la musculature oculaire dans l'orbite du ver-

tébré; à celle de l'œil de l'arthropode ou de l'œil du mammifère; de l'aiguillon ou de la tarière de l'hyménoptère; du rostre suceur d'un puceron; de l'aile de l'insecte ou de l'oiseau; du cerveau humain; du plumeau de l'akène du pissenlit; de la disposition des écailles d'une pomme de pin, etc. Le coefficient de probabilités pour de tels ajustements sort des limites du calcul. L'évolution n'est pas un problème de probabilités ni de statistiques. Elle est inhérente à l'individu vivant, sensible aux stimuli internes et externes, capable d'autorégulation, responsable en quelque sorte de sa propre destinée, « créateur de son organisation » ainsi que l'affirmait Claude Bernard, et par conséquent « créateur de son évolution » selon l'expression récente de Wintrebert. Ceci ne peut avoir de sens que si l'on admet que l'évolution est essentiellement dans l'ontogénèse. Elle est déclenchée sans doute par des mutations génétiques qui modifient le chimisme des germes, mais c'est au cours du développement organogénétique qu'elle se réalise. *L'évolution est épigénétique. C'est ainsi qu'elle est créatrice des formes.*

B. *Création des structures au cours de l'ontogénèse*

L'ontogénèse, objet de l'embryologie, est l'autocréation de l'être vivant à partir de son germe. Le germe est la cellule-œuf produite par l'animal dans la reproduction sexuée, c'est parfois aussi le bourgeon fragment pluricellulaire du géniteur dans les cas de reproduction asexuée.

Dans le problème de l'origine de la forme qui nous occupe en ce moment, on peut négliger la reproduction asexuée. Elle n'est pas générale; de plus le développement à partir du bourgeon est une régénération, c'est-à-dire une ontogénèse à partir d'un stade pluricellulaire hétérogène et même différencié que l'embryogenèse atteint progressivement à partir de l'œuf. En dépit des modalités organogénétiques qui les distinguent, on peut donc considérer que ces deux modes d'ontogénèse se rejoignent et obéissent aux mêmes déterminismes fondamentaux.

Lorsqu'on observe l'autocréation dans le développement embryonnaire, qui est la manifestation la plus originale de l'état de vie, la plus surprenante et la plus mystérieuse aussi,

on est amené à déduire que tout ce qui sera dans l'animal adulte est préparé dans l'œuf. L'œuf est l'adulte en potentiel.

Sans doute les biologistes ne sont-ils plus des « préformistes » qui imaginaient que le germe contenait la miniature de l'être adulte, et que son développement n'était qu'un déploiement comme s'ouvrent les pétales de la fleur enclose dans le bouton floral ou comme se déplissent les ailes de l'insecte au sortir de leur fourreau alaire.

Toutefois les biologistes ne sont pas assez totalement dégagés du « préformisme » pour ne pas admettre que la structure adulte ne soit prédéterminée dans l'œuf.

Il fut rappelé précédemment la déclaration de Claude Bernard, champion du déterminisme expérimental : « Ce qui est essentiellement du domaine de la vie et ce qui n'appartient ni à la chimie, ni à la physique, ni à rien autre chose (que la vie), c'est *l'idée directrice* de cette évolution vitale. » (développement embryonnaire).

Cette idée directrice, nous l'avions déjà rencontrée à propos de certaines conceptions téléologiques de l'évolution orthogénétique qui serait elle aussi dirigée, télécommandée dès son départ dans les organismes les plus originels, les plus primitifs. D'éminents maîtres de l'embryologie considèrent que le développement embryonnaire est préparé dans l'œuf. L'illustre embryologiste Conklin écrivait : « Le développement est le plus parfait exemple de téléologie de la nature entière. »

Il faut reconnaître cependant que de telles affirmations découlent d'un vice de raisonnement. Ce serait admettre que *l'avenir prévu* pourrait décider du *présent*. Nous décrivons les phases du développement tout en sachant à l'avance son aboutissement. Chaque stade dès lors nous paraît être l'acheminement vers le but que nous connaissons. *L'avenir n'a pas d'existence*. Comment pourrait-il exercer quelque influence ? Pas plus que l'évolution, le développement n'est téléguidé. Il ne s'accomplit pas en prévision de l'avenir, mais en conséquence de son passé : l'antécédent induit le conséquent.

Sans doute la cellule-œuf a une organisation que l'embryologie expérimentale analyse avec un soin minutieux et que l'on ne peut ignorer, car cette organisation retentit en effet sur la suite des événements embryonnaires. Il possède un *axe de pola-*

rité, « animal-végétatif », qui est précisément l'axe « antéro-postérieur » ou « céphalo-caudal » de l'embryon, celui de l'adulte. Corrélativement, la plupart des œufs d'animaux ont un plan de *symétrie bilatérale* qui sera celui de l'embryon et celui de l'adulte. Mais cette polarité, ce plan de symétrie, dont les effets sont certains, ne sont pas préétablis; l'œuf en fait l'acquisition en conséquence des processus physico-chimiques, physiologiques, qui président à sa formation, à sa position dans l'ovaire et aussi à la suite de la fécondation. Expérimentalement, d'ailleurs, on peut les conditionner, les déplacer, les modifier.

La microchirurgie appliquée à l'œuf et aux premiers stades embryonnaires détecte et délimite des zones cortico-cytoplasmiques chargées de destinées morphogénétiques distinctes et souvent très précises et qui s'ordonnent selon la polarité et la symétrie bilatérale de l'œuf. L'œuf est une « mosaïque » de territoires cytoplasmiques : ectoplasmiques, endoplasmiques, neuroplasmiques, chordoplasmiques, mésoplasmiques, qui contiennent des matériaux à partir desquels s'ébauchent les organes correspondants de l'embryon et de l'adulte.

Ces « localisations germinales » ne sont pas non plus « préétablies ». Elles se différencient progressivement par la physiologie de l'œuf et sous l'induction de la fécondation. Elles se démarquent d'ailleurs plus ou moins vite, plus ou moins tardivement selon les espèces. Elles sont plus lentes à se fixer et leur destinée reste plus labile dans l'œuf de triton que dans celui de la grenouille; dans l'œuf d'échinoderme que dans celui de l'ascidie. La destruction expérimentale de l'une d'entre elles peut être une perte irrémédiable pour l'embryon, mais pas toujours, ni nécessairement. Des compensations s'établissent par le processus *d'auto-régulation* qui est sans doute l'expression la plus remarquable de l'ontogenèse. L'organisme répare la perte qu'il vient de subir, il surmonte ses défaillances. De plus, il existe des œufs dits *isotropes* s'opposant aux œufs *anisotropes* ou en mosaïques. La différenciation des zones à potentiel morphogénétique ne s'y établit que faiblement, lentement, tardivement au cours de la segmentation et de la gastrulation. Dans ces cas, les cellules embryonnaires maintiennent longtemps leurs facultés régulatrices, leur polyvalence organo-génétiques.

Leur différenciation apparaît alors comme le résultat des actions et réactions qu'elles exercent les unes sur les autres, étant toutes corrélatives et complémentives. Le développement n'est plus une mise en place de territoires présomptifs « préétablis » et qui se cellularisent avant que ne commence l'organogenèse. Selon la formule de Driesch, la différenciation des cellules embryonnaires est fonction de leur position dans l'ensemble de l'embryon.

Tous les intermédiaires relient les œufs anisotropes aux œufs isotropes. De toute façon, la différenciation des régions aux potentialités organogénétiques se fait plus ou moins vite, plus ou moins tardivement. Le développement s'accomplit par l'action d'inductions qui s'exercent, se précisent au fur et à mesure que l'ontogenèse se poursuit. L'animal s'édifie de proche en proche, d'étape en étape, chaque stade embryonnaire est la conséquence des stades précédents. Ce qui se fera est déterminé, induit par ce qui a été fait. Le développement embryonnaire est une *épigenèse*.

Ainsi que s'exprime la biologie, l'œuf est le dépositaire du patrimoine héréditaire par les gènes qu'il contient, eux-mêmes strictement localisés sur les chromosomes constants en nombre et en forme pour une espèce déterminée.

La génétique est certes l'une des disciplines les plus précises des sciences biologiques. Ses acquisitions depuis plus de soixante ans se confirment les unes les autres et se complètent. Elles sont parmi les plus belles conquêtes de la pensée humaine.

Il est désormais admis que les gènes concourent à donner l'aiguillage au développement embryonnaire et déterminent l'organisation de l'adulte jusqu'aux particularités spécifiques et individuelles les plus petites et les plus singulières. Ne serait-ce pas en eux que réside « l'idée directrice », invoquée par Claude Bernard ?

Entre les mains des biochimistes expérimentés, la génétique fondamentale et moléculaire analyse l'action et la physiologie des gènes. Elle nous révèle la constitution de leurs grosses molécules essentielles et agissantes, les acides désoxyribonucléiques qui détiennent les codes des différenciations cytoplasmiques. Ces codes sont transmis par les acides ribonucléiques que les acides désoxyribonucléiques engendrent à leur image,

par fissuration moléculaire, et qui deviennent les messagers, portant, du noyau aux ribosomes cytoplasmiques, les inductions chimiques orientant les synthèses des protéines constituantes et fonctionnelles.

Si l'on en restait là, tout serait donc prévu dans l'œuf. La biologie serait revenue à un préformisme nouveau mais aussi rigide et dont elle croyait s'être dégagée. S'il faut reconnaître que les acides désoxyribonucléiques communiquent les informations inductrices nécessaires aux différenciations cellulaires, il reste à savoir comment ces informations leur sont parvenues, comment elles furent acquises. On ne peut penser qu'elles sont inscrites depuis toujours dans des gènes immuables depuis l'origine de la vie. Il serait absurde de l'imaginer. Il a donc fallu, il faut nécessairement que l'information soit acquise par les gènes, à un moment donné de la vie cellulaire de l'œuf. N'hésitons pas à croire que l'avenir nous le confirmera. Car les gènes appartiennent au système cellulaire dont ils ne peuvent être séparés. Ils conditionnent la vie cellulaire, mais ils en dépendent à leur tour. Tout se tient dans le fonctionnement du protoplasme vivant; les gènes sont des anneaux de la chaîne des actions moléculaires nucléo-cytoplasmique qui, revenant sur elle-même, n'a ni commencement ni fin.

Tout en reconnaissant l'importance des gènes et de leurs acides désoxyribonucléiques dans l'aiguillage de l'ontogenèse, il reste à déceler le mécanisme et le déterminisme de la formation des organes, ceux de la structuration des caractères qui font d'un animal un représentant de son espèce : son organisation et sa forme, objets de notre étude.

Or le chargement génique de l'œuf se transmet à toutes les cellules qui en dérivent. Toutes les cellules de l'embryon, en prenant place dans l'édification des différents organes, en possèdent l'assortiment complet. On peut alors se demander quelle est la part qui revient aux gènes dans la différenciation des ébauches organogénétiques. Si, pour chaque organe, certains gènes, certaines combinaisons de gènes agissent pour en conditionner la conformation spécifique ou individuelle, ils ne peuvent intervenir que lorsque les cellules qui les possèdent sont déjà localisées dans l'ébauche. C'est donc après leur emplacement dans l'organisation que les cellules acquièrent les conditions physiologiques qui peuvent susciter ensuite

l'intervention de l'un ou l'autre gène, de l'une ou l'autre combinaison génique, parmi tous les autres gènes inactifs en cet endroit et à ce moment. Les gènes ne seraient donc pas les *primum moventes*, mais les agents d'exécution. Une direction plus haute vient de la cellule tout entière et décide de l'instant de l'entrée en scène des gènes dans le déroulement de l'organogenèse.

Quelque chose d'autre et de plus important précède ou accompagne l'action génique. C'est elle qui d'abord met en place les cellules et leur confère dès lors leur destinée morphogénétique et la physiologie qui s'y rapporte. J'en vois une autre preuve dans les cas de reproduction asexuée. Dans certaines espèces, l'ontogenèse se déroule à partir d'un bourgeon aussi bien qu'à partir de l'œuf. Or le blastozoïde est souvent identique à l'oozoïde. On ne peut imaginer que les cellules du bourgeon aient un autre assortiment de gènes que celui de l'œuf, puisque le blastozoïde en dernière analyse est issu de l'oozoïde. Or l'ontogenèse du blastozoïde suit des voies organogénétiques très différentes de celles de l'oozoïde. C'est donc que les processus d'organogenèse se poursuivent indépendamment de leur charge génétique qui est identique.

En réalité l'embryogenèse se fait un peu à la façon d'une cristallisation. C'est une autocréation, c'est un phénomène d'émergence qui aboutit à une structure plus riche que celle que peut avoir le germe ou la molécule. Le germe est un « devenir ». Par l'ontogenèse, il réalise plus qu'il ne possède. Il va bien au-delà de ce qu'il contient.

*

**

Cette autocréation est l'objet même de l'embryologie expérimentale; elle s'effectue par des actions réciproques, strictement régularisées, par inhibitions et inductions successives et corrélatives qui se disciplinent les unes les autres.

Sans entrer dans le domaine merveilleux des corrélations que l'embryologiste décèle, analyse, interprète et qui se manifestent entre les cellules embryonnaires, les ébauches, les tissus, les organes, il suffira peut-être, pour en saisir la réalité, de rappeler l'une des premières expériences, l'une des plus simples aussi, aujourd'hui classique. Elle pose les données essentielles du problème fondamental de l'épigenèse.

Considérons l'œuf fécondé polarisé, ayant acquis une symétrie bilatérale : l'œuf d'hydre, d'échinoderme, de triton, par exemple. Le premier plan de division peut généralement coïncider avec le plan de symétrie bilatérale. La division donne naissance à deux blastomères, gauche et droit. Le blastomère gauche édifiera toute la moitié gauche de l'animal; le droit, la moitié symétrique droite. Par une technique délicate mais simple, ces premiers blastomères gauches et droits peuvent être écartés l'un de l'autre. Chacun d'eux, isolé, édifie l'animal complet. L'opération peut être répétée au stade quatre blastomères chez les échinodermes ou huit blastomères chez les hydres. Chaque blastomère écarté de ses conjoints a le pouvoir de former un organisme entier. Isolés, les blastomères ont une potentialité totale. Associés, ils ne font plus que la moitié, ou le quart, ou le huitième de ce qu'ils pouvaient réaliser. L'inhibition qu'ils exercent les uns sur les autres lorsqu'ils sont réunis est en même temps une induction, car chaque blastomère est inhibé dans l'exacte mesure où son intervention complète celle des autres blastomères associés.

Que se passe-t-il donc au niveau de ces blastomères qui régularise leur action dans la formation d'un tout coordonné? Il n'y faut point chercher la manifestation d'un principe directeur, d'une « idée directrice » à la façon de Claude Bernard; ce serait verser dans une métaphysique téléologique sans espoir, dans un vitalisme stérilisant qui mettrait l'être vivant en dehors du monde physique. Cette régulation est nécessairement de nature physico-chimique ainsi que déjà l'affirmait J. B. Lamarck; c'est dans ce sens qu'elle doit être interprétée.

Voici un autre aspect de cette régulation omniprésente dans l'état de vie. Il y a plus de deux siècles qu'il nous est révélé sans qu'il nous soit mieux connu. Si l'on sectionne transversalement une planaire ou une hydre, chacun des deux tronçons régénère une planaire ou une hydre normales, comme un fragment de cristal placé dans l'eau mère saturée se reconstitue dans son intégrité. Ce petit fait banal mérite lui aussi qu'on en médite.

L'hydre est une colonne creuse dressée selon un axe oral-aboral. Par une section transversale, on en sépare un tronçon antérieur qui porte les tentacules et la bouche, un tronçon

postérieur pourvu du pédoncule et de la sole pédieuse. Au niveau de la section de la colonne du polype, les cellules qui appartiendront au segment antérieur vont proliférer et reformer ce qui lui manque : la portion pédonculée; tandis que les mêmes cellules au même niveau mais appartenant au segment postérieur vont réédifier toute la partie antérieure, les tentacules et la bouche. Au même endroit de la section, les mêmes cellules sont donc totipotentes étant capables de réédifier la moitié antérieure aussi bien que la moitié postérieure, si différentes que celles-ci puissent être. Ce qui décide du sens de leur intervention, c'est leur position dans l'un ou l'autre tronçon. Dans le tronçon antérieur, elles reçoivent des tissus anciens à la fois une inhibition et une induction qui les contraignent à ne former que ce qui doit compléter le polype, la portion postérieure pédonculée. Dans le tronçon postérieur, elles reçoivent des tissus anciens l'inhibition et l'induction de façon à ne reconstituer que la partie antérieure et tentaculée. Dans l'un et l'autre cas, le polype de l'hydre reprend son aspect normal.

L'organogenèse, tout en s'effectuant, exerce une action d'intégration et de coordination, coercitive et régulatrice qui se renforce et se précise selon le degré de développement et de différenciation. Elle assure à l'ensemble son unité de structure spécifique. Quelle est la nature de cette action ?

Cette fonction se manifeste tout aussi bien dans l'expérience inverse. Si deux polypes d'hydre sont sectionnés longitudinalement, puis étalés l'un sur l'autre, face interne contre face interne, leur régénération donnera un polype double, par la taille et par le nombre de tentacules. Dès que cette régénération est accomplie, la régulation physiologique intervient. Le double polype fonctionne, coordonne ses mouvements, retrouve son unité physiologique. Dès lors on assiste à un phénomène vraiment étonnant. En même temps que son unité physiologique et spécifique s'établit, la taille du polype redevient normale; les tentacules se soudent par deux ou par trois et reprennent leur nombre spécifique (7, par exemple pour *Hydra fusca*). Tout rentre dans l'ordre, le seul possible, la *forme spécifique*, la seule acceptée, la seule compatible à la vie cellulaire dans cette espèce.

On sait que les éponges ont elles aussi un grand pouvoir

de régénération. En voici un aspect. L'éponge si commune en nos ruisseaux peut être broyée et son contenu filtrer à travers la soie à bluter, comme du jus de groseilles. Les cellules de l'éponge passent entre les mailles de la soie, mais disloquées de leur agencement normal. Elles sont dissociées les unes des autres. Reçues avec le filtrat dans l'eau d'un cristalliseur, elles se déposent sur le fond uniformément. Bientôt la couche unie et continue des cellules se rompt spontanément; des contacts se sont établis entre cellules dissociées. Par adhésivité, elles se rapprochent, se regroupent en de petits amas à surface minimale, en une multitude de sphérules, régulièrement dispersées sur le fond du cristalliseur. Chaque sphérule est capable, à elle seule, de reformer une petite éponge qui n'aura plus qu'à grandir et devenir une colonie pareille à celle dont on est parti. Il y aura autant de colonies d'éponges qu'il y avait de sphérules.

Sans entrer dans le détail des processus de cette curieuse régénération, il faut rappeler qu'une éponge normale contient, parmi ses éléments constitutants, trois types de cellules bien caractéristiques : les *collencytes* ou cellules du mésenchyme, les cellules migratrices du mésenchyme ou *amibocytes*, enfin les *choanocytes* qui forment l'organe le plus typique, les corbeilles vibratiles. Lorsque ces cellules dissociées par le broyage, se regroupent en sphérules, chacune d'elles y reprend la position que sa différenciation justifie et qui convient à ses fonctions. Elles retrouvent, dans l'ensemble, leur place respective selon la réciproque du principe de Driesch auquel nous faisons allusion il y a un instant : les cellules, dans cette régénération particulière, reprennent, les unes par rapport aux autres, la position qui est fonction de leur différenciation et de leur fonction.

Ces exemples simples suffisent, peut-être, à montrer que dans toute espèce, l'architecture morphologique est celle qui correspond à sa physiologie, à sa possibilité de vivre. Il est fallacieux d'opposer l'anatomie et la physiologie. Elles sont les manifestations d'un même processus d'organogenèse. L'une et l'autre sont indissolubles; l'une est la raison de l'autre. Dans une espèce donnée, l'anatomie est l'organisation

propre à la vie de cette espèce; elle est le résultat de la fonction primordiale de chaque individu de cette espèce.

Ni l'axe de polarité, ni le plan de symétrie, ni la structure du germe, ni la délimitation de ses territoires cortico-cytoplasmiques ne sont préétablis dans le germe mais acquis progressivement selon les mécanismes et les déterminismes que l'embryologie expérimentale recherche, analyse et définit. Ni le génome ni les gènes dont le rôle est incontestable et très important dans l'aiguillage ontogénétique, ne sont indébiles dans le germe. Ils sont un des rouages qui se crée, se complique en conséquence de la vie cellulaire, de la vie de l'être tout entier, de l'évolution de l'espèce.

L'hérédité n'est ni un principe, ni une cause, mais un effet, le résultat de la physiologie embryonnaire tout entière. Ses modalités spécifiques, bien entendu, dépendent du chimisme spécifique du germe, par exemple de la nature de ses acides désoxyribonucléés contenus dans ses gènes, mais se réalisent au cours de l'organogenèse. L'hérédité est par conséquent modifiée à chaque phase de l'évolution des espèces.

Les structures d'une organisation vivante se réalisent comme s'édifie une termitière, par *stigmergie* selon l'heureuse expression du professeur P. Grassé. Pas plus que les blastomères, les termites n'obéissent à une « idée directrice » qui commanderait, ordonnerait leur travail. Si, expérimentalement, on suit les activités d'ouvriers mis en observation dans une boîte de Pétri et pourvue d'un peu de terre et de brindilles, l'expérimentateur constate que les activités sont d'abord désordonnées. Des débris mis à leur portée, les ouvriers font des petites boulettes puis les déposent au hasard, sans but, sur le fond de la boîte, comme les cellules dissociées des éponges filtrées le sont sur le fond du cristalliseur. Mais par le va-et-vient des termites, au hasard des rencontres, des boulettes s'accumulent en petits tas. Ceux-ci deviennent les stimuli des opérations ultérieures. Vers eux, les ouvriers se dirigent désormais; leur activité devient ordonnée. Ils exhausent les monticules qui s'élèvent en piliers répartis sur le fond comme l'étaient les sphérules des éponges filtrées. Ces piliers induisent à leur tour ce qui va suivre. Dès qu'ils ont une certaine hauteur, les termites ne les élèvent plus de la même façon, mais déploient leur sommet en une sorte d'ombrelle retournée.

A ce moment du travail collectif, ces cônes s'évasant de leur pilier amorcent un travail de coordination plus précis, plus strict encore. Les ouvriers œuvrant au sommet des piliers voisins, prolongent les ombrelles de telle manière qu'elles se rejoignent exactement par leur bord et forment des arcades : les éléments fondamentaux de la construction de la termitière. Ainsi d'étape en étape, le travail, d'abord désordonné, s'ordonne, se précise, la termitière se construit selon une architecture spécifique, la seule qui convienne à l'espèce de termites considérée.

*
**

L'œuf humain n'est pas un « homme »; il le devient. L'œuf humain n'est pas intelligent, mais l'homme qui en dérive devient intelligent quand apparaissent et se développent les organes propres aux actes mentaux. L'œuf humain n'a pas de sexe, mais l'homme se sexualise lorsque se différencient les organes de la sexualisation endocrines et exocrines.

L'intégration régulatrice se poursuit encore dans les stades postembryonnaires alors que le jeune animal semble avoir acquis sa structure spécifique. Cependant tout n'est pas fait en lui. L'oisillon au nid a des ailes et ses ailes s'emplument, mais il ne sait et ne peut s'en servir. Pour qu'il acquière la faculté de voler, il faut que se créent les voies nerveuses, les voies réflexes par lesquelles s'établit la coordination des mouvements que l'apprentissage, l'usage parachèvent, renforcent et perfectionnent en même temps que se précise l'intégration nerveuse à tous les organes qui composent l'aile et l'oiseau.

L'enfant à la naissance possède le larynx et les cordes vocales, mais il ne sait et ne peut parler, tant que ne se forment progressivement les connexions entre les organes de la voix et les centres cérébraux de la parole, tant que ne s'établissent les accords des réflexes que l'éducation, l'exercice provoquent, facilitent et perfectionnent.

Tout se fait en se faisant, comme s'agencent les molécules dans l'édification d'un cristal, comme la buée sur les vitres, pendant les soirs d'hiver, se prend en fleurs de gel, en arabesques de glace étincelantes, extravagantes et enlacées.

« Il est des choses qui se forment d'elles-mêmes... et se font leur destin... C'est pourquoi je rejette aux besoins enfantine de l'esprit des mortels, la logique ingénue qui veut trouver en tout, un artiste et son but, bien distincts de l'ouvrage », répond Lucrèce au berger poète Tityre dans cet admirable *Dialogue de l'arbre* qu'imagine Paul Valéry, en une sorte d'initiation à la philosophie du vivant. Revenant à de semblables méditations, dans *L'homme et la coquille*, Valéry s'étonne et s'interroge devant cette merveille de sécrétion de films fibreux interposés entre des lames minces d'aragonite et qui, en couches alternantes, constituent l'étui de nacre, solide, rigide, hélicoïdal, d'une ordonnance mathématique, orné et coloré au gré de sa croissance et qui, épousant la forme de l'animal tout en lui étant étranger, se coapte étroitement à lui par « un travail intérieur de construction mystérieusement ordonné ».

Créer, édifier des structures, tel est l'acte vraiment original de l'état de la vie, comme celui du termite est de bâtir sa termitière. L'essence de la vie n'est point dans ses fonctions chimiques mais dans leur ordonnance et leur coordination en un ensemble qui s'édifie de lui-même pour que ces fonctions se poursuivent, se maintiennent, se renforcent. « Nulle sorte ou nulle particule de matière ne saurait avoir en elle-même la propriété de vivre, de sentir..., de penser... Ce sont là des phénomènes physiques produits par l'ordre et l'état des choses... institués dans chaque organisation... » (Lamarck).

En Biologie, disait Georges Cuvier, « la forme est plus essentielle que la matière ». La matière est banale, la forme est le propre de la vie. Les animaux ont l'intelligence de leur structure. La pensée, l'expression de vie la plus haute et la plus intense, ne pourrait être sans la *forme* dans laquelle, par laquelle elle se manifeste et s'exprime.

De l'Humanisme réformiste à la Réforme radicale (*)

par **Roland CRAHAY,**

Professeur agrégé à l'Institut d'Histoire du christianisme de l'U.L.B.

L'histoire de l'Eglise au xvi^e siècle, c'est, dans une perspective sommaire, l'histoire de la Réforme. Seulement ce terme recouvre des contenus historiques et idéologiques très différents.

Il y a d'abord une tendance générale à réformer l'Eglise, qui est en quelque sorte un phénomène permanent. A ce réformisme interne et progressif de l'Eglise romaine va s'opposer une réforme qui se réalise dans l'immédiat par la rupture avec Rome, la *Réformation*.

Parallèlement, une tendance réformiste se manifeste dans un mouvement intellectuel qui n'est pas purement religieux, l'Humanisme.

Sans préjuger d'une base qui serait commune à tout le mouvement réformiste, l'historien essaie de définir les deux orientations et d'en montrer les interférences. C'est ce que faisait, voilà un an, mon regretté prédécesseur Louis Bakelants, dans cette leçon inaugurale qu'il eut encore le temps de rédiger avant d'être emporté par une mort soudaine. Je ne peux mieux faire aujourd'hui que de prendre à la fois pour exemple et pour point de départ un exposé magistral où l'on trouve réunies la rigueur qui s'impose au philologue et la largeur de vues qui convient à l'historien des idées ⁽¹⁾.

Le problème des rapports entre Humanisme et Réforme

(*) Leçon inaugurale donnée le 26 octobre 1966.

(1) Louis BAKELANTS, *Les rapports de l'Humanisme et de la Réforme*, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, Nouvelle série, 18^e année, n^o 3, mars-mai 1966, pp. 264-282.

comporte plusieurs aspects. Si ces rapports sont complexes, c'est que chacun des termes est complexe. Il n'y a pas seulement réformisme catholique, rénovation humaniste et Réformation. A côté de la Réformation « classique » des grandes Eglises protestantes, il y a encore celle des sectes et des isolés. Dans l'Humanisme, il faut distinguer au moins trois composantes qui peuvent se combiner de plusieurs manières et constituer, non pas un système de pensée, mais une mentalité.

Tout d'abord, les humanistes sont, dans l'ensemble, des *croiyants*. C'est à ce titre qu'ils nous intéressent ici, en tant que la foi chrétienne leur pose des problèmes en face de l'Eglise.

D'autre part, ils sont des *intellectuels*. Abstraction faite des Italiens, on n'ose dire des philosophes. Ils n'apportent pas de doctrine neuve et cohérente. Platonicienne pour le fond, leur pensée prolonge aussi en l'accentuant un aspect de la scolastique dite « moderne », c'est-à-dire du nominalisme, pour qui le contenu de la foi ne peut s'appuyer sur une argumentation rationnelle. Avant tout, ils expriment une conception optimiste de la nature humaine, qui entraîne la confiance dans l'aptitude de l'homme à connaître la vérité et à faire le bien : d'où un certain rationalisme et une priorité de la morale. De cette anthropologie positive découle logiquement aussi l'esprit de tolérance.

Enfin, ils retournent aux *lettres antiques*, ce qui ne provoque pas seulement un élargissement de l'horizon intellectuel, mais l'élaboration d'une discipline scientifique. Ils veulent des textes sûrs et veulent les interpréter avec rigueur. Ce souci les amène à perfectionner considérablement, et pratiquement à créer, la critique verbale et la critique historique.

Humanista, dans l'Italie du xv^e siècle, est employé parallèlement à *poeta* et à *orator* pour désigner un professeur de lettres, c'est-à-dire essentiellement de latin, puis de grec. A un moment qu'il serait intéressant de préciser, ces termes ont pris une valeur polémique. C'est très net en tout cas dans les *Epistolae Obscurorum Virorum* (1515-1517) : le *poeta* et l'*humanista* s'opposent au *magister* et au *doctor* de la scolastique universitaire. En s'installant dans les écoles, ils préparent la naissance d'une faculté nouvelle qui est la nôtre.

Que reprocheront à ces « poètes », à ces « humanistes », qui sont en fait des professeurs, des philologues et des historiens,

ces « hommes obscurs » qui, dans le célèbre pamphlet, sont les porte-parole caricaturés des théologiens? De faire de la théologie en amateurs, sans diplôme magistral ou doctoral. De s'occuper de ce qui ne les regarde pas ⁽²⁾. Dans un autre langage, d'aborder des problèmes religieux en s'armant seulement de leur raison et de leur compétence technique, de soumettre les sources de la foi à un examen libre.

L'action propre de l'humanisme réformiste résulte donc d'une foi chrétienne inspirée en même temps par une certaine conception de l'homme et par les résultats de la critique philologique. On peut suivre le jeu de ces composantes dans l'œuvre d'Erasmus, lequel se situe au point où réformisme et réforme vont se séparer.

Mais le génie d'Erasmus est éminemment dialectique. Ses traités théoriques sont confus et languissants. Son génie fascinant, mais dangereux, n'est à l'aise que dans le dialogue : la lettre, la réplique, le colloque, où il faudra chaque fois interpréter en fonction d'un partenaire, qui est souvent un adversaire, une pensée qui peut aussi bien se forcer que se dérober. Nous devons être constamment en garde contre les dangers de l'hyperbole, la tentation des formules percutantes, les échappatoires et, disons le mot, une certaine duplicité.

L'humanisme, suivant les combinaisons, infiniment variables, de ses éléments, peut conduire d'un côté au christianisme non confessionnel, au déisme philosophique et finalement à l'agnosticisme, comme le montrait Louis Bakelants; d'un autre, à des spéculations religieuses exaltées.

A vrai dire, la plupart des humanistes, et en particulier Erasmus, sont, par tempérament, du premier côté : celui de la raison et de l'antidogmatisme. Il suffit de souligner ici, parce qu'il faudra y revenir, deux dogmes particulièrement visés : la Trinité et la présence réelle ⁽³⁾. Pour l'attitude elle-même, laissons parler Erasmus dans sa préface à l'édition de saint Hilaire : « *L'essentiel de notre religion est la paix et l'accord. Or, ils ne peuvent exister que si nous réduisons au minimum les défini-*

(2) Par exemple, *Epistolae Obscurorum Virorum*, I, 31 et I, App., 1 (reproches des théologiens à Erasmus).

(3) Sur la Trinité, voir par exemple A. RENAUDET, *Etudes érasmiennes*, Paris 1939, pp. 267, 275, 289, 290; en outre, ci-après, pp. 300-302, 305-306. Sur la présence réelle, ci-après, pp. 308 et suiv.

tions d'articles de foi et si, pour quantité de choses, nous laissons à chacun son jugement... Jadis, la foi était dans un mode de vie plus que dans la profession des dogmes (4). »

Erasmus combat rarement les dogmes, mais il en réduit l'importance ou les traite par préterition. Quant aux cérémonies, elles excitent sa verve satirique en particulier dans les *Colloques* : il y voit une survivance du formalisme juif.

Cette attitude, déjà, ouvre négativement la voie à la constitution de doctrines nouvelles. Positivement, celles-ci trouvent un aliment dès que le labeur des érudits leur fournit des textes ou dégage ceux-ci de leur interprétation traditionnelle et anodine pour leur rendre leur force subversive.

Erasmus n'est pas l'initiateur de la philologie sacrée, son modèle est Laurent Valla qui, de manière agressive, applique à l'Écriture les méthodes d'une science qui, jusque-là, s'était prudemment confinée à la critique des auteurs profanes. Dans ses *Annotationes in latinam Novi Testamenti interpretationem*, il s'en prend à la Vulgate. Le puriste Valla n'est pas loin de penser que les barbarismes de ce latin-là excluent l'inspiration divine. En tout cas, il faut commencer par l'éditer correctement en colligeant les manuscrits et en tenant compte de la tradition indirecte, puis en se référant à l'original grec qui, seul, fait foi.

L'humaniste italien est mort trop tôt (1457) pour que son ouvrage connaisse la diffusion par l'imprimerie. Erasmus en découvre une copie à Louvain et la publie à Paris en 1505 (5). Dès cette époque, il s'emploie à faire du Nouveau Testament cette version fidèle qui doit remplacer la Vulgate pour le public chrétien. Il y travaille en liaison avec John Colet et on a retrouvé cette première traduction en Angleterre dans un manuscrit terminé en 1509 (6).

En 1515, il est mobilisé par l'imprimeur Froben qui veut devancer la Polyglotte d'Alcalá entreprise à l'initiative du car-

(4) A. Jean Carondelet, 5 janvier 1523, éd. Allen, V, 1334, II, 217 et suiv.; 360 et suiv.

(5) Voir Allen, I, 182 (à Christopher Fisher); 183 (de Josse Bade); II, 337 (à Martin Dorp).

(6) ALLEN, *Introduction* à II, 384, dédicace de l'édition du Nouveau Testament à Léon X, 1^{er} février 1516.

dinal Jiménez (7), et, en mars 1516, il sort la première édition grecque du Nouveau Testament. Elle est bâclée de l'aveu d'Erasmus lui-même, qui entreprend aussitôt de la remanier et en publiera encore quatre de son vivant, avec des changements considérables (8).

Historiquement, l'édition érasmienne a révolutionné la pensée théologique. Elle a été jusqu'au XIX^e siècle, grâce aux impressions des Elzévir, puis de la Société Biblique, la base du « texte reçu », bien qu'il en eût paru de meilleures dans l'intervalle (9). C'est sur elle que repose la traduction de Luther (1522), puis toutes les autres, en particulier celles des anabaptistes.

Ce qui importe ici, ce ne sont pas les résultats, mais la méthode, telle que l'humaniste l'a exposée en détail dans un manifeste, la *Ratio* (10) : connaissance approfondie des langues, établissement du texte, respect du document. Un témoignage doit être examiné dans son contexte, interprété à la lumière

(7) Le projet de Jiménez remontait à 1502. Déjà en 1497, Alde Manuce avait annoncé une Bible polyglotte, mais il ne la réalisa pas. Pour tout ce qui concerne les aspects techniques de ces éditions, on se reportera à E. NESTLE, *Einführung in das griechische Neue Testament*, 3^e éd., Goettingue, 1909, chap. I; voir aussi RENAUDET, *Etudes*, pp. 153 et suiv.

(8) « Novum Testamentum praecipitatum est verius quam editum, et tamen sic editum ut in hoc sane genere superiores omnes vicerimus » : Allen, II, 402, début. Le temps n'a pas été tout à fait aussi court qu'on le dit parfois en comptant à partir de l'appel de Froben, le 15 mars 1515. Dès août 1514, Erasmus avait demandé à Reuchlin de mettre un manuscrit à la disposition de l'imprimeur : Allen, II, 300, ll. 31 et suiv. En outre, pour sa première traduction, il avait déjà dû se familiariser avec les problèmes que pose le texte grec. Peut-être avait-il rédigé, comme Valla, des *Annotationes*, qui n'ont pas été conservées : voir ALLEN, *Intr.* à II, 384. Sur les manuscrits utilisés, voir l'*Avertissement au Lecteur*, ALLEN, II, 373. Deuxième édition en mars 1519; troisième en février 1522; quatrième (fortement remaniée) en mars 1527; cinquième en mars 1535.

(9) Les quatre éditions Estienne (1546 à 1551) et les neuf de Théodore de Bèze (1519 à 1605) comparent le texte érasmien à de nouveaux manuscrits et parfois à des traductions anciennes; elles se bornent à des corrections de détail. La première édition vraiment critique est celle de Simon de Colines, beau-père de Robert Estienne (1534), mais elle n'a pu s'imposer.

(10) La *Ratio seu methodus compendio perveniendi ad veram theologiam*, Louvain, 1518 et Bâle, 1519, développe la *Methodus* jointe à l'édition de 1516. Texte dans les *Ausgewählte Werke*, publiés par H. et A.-M. Holborn, Munich, 1933, pp. 175 et suiv. Voir l'analyse de RENAUDET, *Etudes*, pp. 138 et suiv.

des habitudes littéraires de l'auteur et de son époque, confronté avec des textes parallèles, même non chrétiens. L'exégète doit connaître l'histoire des faits et des idées. Bref, on appliquera intégralement à l'Écriture sainte les règles que la philologie a élaborées pour les auteurs profanes.

Le commencement de cette révolution, c'est la destitution de la Vulgate comme base de la foi. Alors que la Bible d'Alcalá juxtapose au grec la version latine acceptée qui s'en écarte souvent, Erasme imprime une traduction personnelle, dont les variations sont d'ailleurs significatives ⁽¹¹⁾. Comme un manifeste, l'édition de 1516 porte un titre nouveau, *Novum Instrumentum*, rejetant ainsi un contresens séculaire qui a rendu par *testament* le grec *διαθήκη*, alors qu'il fallait comprendre *convention*. Mais dans celle de 1519 il revient à *Testamentum*.

Ces avances et ces reculs d'une édition à l'autre révèlent l'esprit dialectique d'un savant dont la pensée se fait et se refait sans cesse dans le dialogue et dans la polémique. C'est que le retour aux sources, proclamé hautement devant le pape Léon X, devant le public lettré, mais aussi devant des théologiens vétilleux comme Martin Dorp ⁽¹²⁾, ne va pas seulement affermir les croyances traditionnelles, il va aussi saper des constructions dogmatiques que l'orthodoxie ne peut abandonner et fournir un point de départ à des interprétations et à des spéculations audacieuses qui vont singulièrement élargir l'horizon religieux.

*
**

On voudrait donner ici quelques exemples des raisons qui amenèrent Erasme à abandonner la version traditionnelle et à modifier certaines traductions consacrées; expliquer les adhésions et les attaques que lui valurent ces changements.

Dans le prologue du quatrième évangile, la Vulgate traduit *λόγος* par *verbum*, c'est-à-dire parole ou langage. Seulement, ce mot a pris dans la tradition des connotations théologiques

⁽¹¹⁾ En 1516, Erasme innove peu; en 1519, il s'enhardit et reprend la traduction qu'il avait faite en Angleterre; attaqué, il bat en retraite et offre ensuite une sorte de Vulgate améliorée qui ne peut satisfaire personne et qu'il critique lui-même dans son commentaire.

⁽¹²⁾ *Préface à Léon X*, voir ci-dessus, n. 6; lettre à Wolsey du 30 août 1515, Allen, II, 348; *au Lecteur*, de décembre 1515, Allen, II, 373; à Martin Dorp de mai 1515, Allen, II, 337.

très importantes, sensibles aussi dans le texte français : « Au commencement était le Verbe. » Dans sa seconde édition (1519), Erasme y substitue *sermo*, un synonyme dépourvu d'harmoniques mystiques. Il l'avait déjà adopté dans sa première traduction faite en Angleterre. L'idée n'est pas de lui, mais de Marsile Ficin et elle aura probablement passé par l'intermédiaire de John Colet, qui avait étudié en Italie.

Le philosophe florentin, tirant argument de la pauvreté du vocabulaire de la Vulgate, avait préféré un mot de sens neutre pour des raisons fort peu orthodoxes. Frappé par certaines analogies, il interprétait le prologue de Jean à la lumière de la théologie platonicienne dans le *Timée* : le Christ est simplement la voix de Dieu, son moyen d'expression, comme la parole des prophètes dans l'Ancien Testament.

En fait, cette position, philologiquement correcte, est historiquement fautive. Erasme ignore comme Ficin qu'au moment où fut rédigé l'évangile johannique, le terme grec était déjà chargé d'un sens mystique, né de spéculations plus ou moins gnostiques.

C'était en tout cas amorcer une théorie surbodinatianiste qui fait le Fils inférieur au Père et poser l'une des bases doctrinales de l'antitrinitarisme. Castellion, Lelio et Fauste Socin reprennent la traduction *sermo*. Tout ce mouvement a ses racines dans l'humanisme italien. Valla, déjà, avait souligné, à propos du dogme de la Trinité, la fragilité philologique de ses bases scripturales et, bien avant le socinianisme, des théologiens ont dénoncé une tendance « arianisante » dans l'académie florentine ⁽¹³⁾.

La critique d'un autre passage en rapport avec le même dogme, donnera une idée plus concrète de ce que fut la méthode philologique d'Erasme.

Replaçons-nous dans la perspective de l'époque. Selon la Vulgate, on lisait dans la première épître de Jean, à propos des

(13) G. H. WILLIAMS, *The Radical Reformation*, Philadelphie, 1962, pp. 25-26, où il faudrait souligner, à propos de la note 36, que le jugement de Contarini est bien antérieur à 1571, date de la publication de ses œuvres : Contarini était mort en 1542. Dans la révision de 1519, Erasme réintroduit *sermo* dans tous les passages où il devait traduire λόγος, y compris dans la dédicace à Léon X et dans le *comma johanneum*. Voir *Apologia de « In principio erat sermo »*, L. B. (éd. de Leyde), IX.

témoins de la divinité de Jésus : « Car ils sont trois qui rendent témoignage au ciel : le Père, le Verbe et l'Esprit saint et ces trois sont un (verset 7). Et ils sont trois qui rendent témoignage sur la terre : l'esprit, l'eau et le sang... (verset 8). »

Or, le verset 7, appelé traditionnellement le *Comma johanneum*, un des rares fondements explicites du dogme de la Trinité, ne figure que dans la Vulgate et seulement dans des manuscrits assez tardifs. On voit tout de suite comment le verset suivant a pu tenter un interpolateur. Erasme s'en tient au grec et omet le verset dans sa traduction latine. Attaqué, il s'engage à le rétablir s'il le trouve dans un bon manuscrit grec. Il récuse d'abord un manuscrit d'Anvers où le *comma* a été ajouté en marge. Puis, on lui en signale d'Angleterre un autre où il figure à sa place ⁽¹⁴⁾. Il est clair pour nous qu'un copiste sachant le grec l'a retraduit du latin, ce qu'Erasme soupçonne aussi, mais il s'exécute et réintroduit le verset dans sa troisième édition (1522), tout en disant en note qu'il continue à douter de son authenticité.

Ce recul aura des conséquences curieuses : Luther qui a traduit la deuxième édition d'Erasme, n'a pas le *comma*, qui est également éliminé de la première édition vraiment critique, celle de Simon de Colines (Paris, 1534), laquelle n'a eu aucun écho. Car le fameux verset reparaît dans les textes luthériens officiels en allemand (1576) et en grec (1596). Il figurera pendant deux siècles dans toutes les bibles grecques et, par conséquent, dans toutes les traductions. En 1897 encore, un décret du Saint-Office le déclare authentique et inspiré. C'est tout récemment que les bibles catholiques l'ont enfin éliminé. Il y a toutefois une exception à ce tableau : les versions anabaptistes en langue vulgaire dont la diffusion a été considérable, ont continué à suivre le texte érasmien de 1516 et 1519 et n'ont pas le *comma*.

Ainsi, sur deux points, nous pouvons relever une filière qui va de l'œuvre philologique d'Erasme aux dissidents anti-trinitaires.

On peut suivre de même les prolongements dogmatiques d'une autre correction érasmienne, celle de I Cor., 15, 51, où le

⁽¹⁴⁾ C'est le Montfortianus, aujourd'hui à Dublin; voir NESTLE, *op. cit.*, p. 97.

texte grec, rétabli contre la Vulgate, parle en termes mystérieux du sommeil de l'âme après la mort ⁽¹⁵⁾. La traduction latine, faite sur l'original, met en rumeur toute la faculté de Louvain. Le novateur, s'écrie-t-elle, ne croit pas à la résurrection. Cette réaction, à première vue absurde, s'explique : la correction, défendue à plusieurs reprises par Erasme et maintenue par lui, acquiert une portée considérable du fait qu'elle s'insère dans une querelle de l'époque, partie elle aussi d'Italie. Depuis que le Concile de Florence avait défini, en 1439, la croyance au purgatoire, une controverse métaphysique s'était élevée quant à l'*immortalité naturelle* de l'âme. Sans doute l'âme est immortelle en vertu d'une croyance surnaturelle : elle a été créée telle par Dieu. Mais son immortalité peut-elle être aussi démontrée par la raison ? Oui, disent les platoniciens et les aristotéliens thomistes ; non, disent les aristotéliens de l'école de Padoue, dont le chef de file est Pomponazzi et qui rejoignent plus ou moins les positions averroïstes. En 1513, le cinquième concile de Latran donne raison au premier parti et décrète que l'immortalité de l'âme peut se prouver par la raison. Il interdit désormais toute discussion. Cela n'empêche pas Pomponazzi de publier ses vues en 1516 dans le *De immortalitate animae* : l'âme meurt avec le corps (vérité naturelle) et ressuscite au jugement dernier (vérité révélée). Il s'appuie sur une démonstration philologique pour reconstituer, à travers Alexandre d'Aphrodise, l'opinion véritable d'Aristote.

Notons ici le recours à une position que le moyen âge avait déjà connue : la *double vérité*, camouflage transparent du libre examen dans une société où l'orthodoxie dispose de l'autorité contraignante. Erasme ne manquera pas de l'utiliser, lui aussi.

Transposée sur le plan religieux, cette argumentation aboutit à la doctrine du sommeil ou de la mort temporaire de l'âme ou *psychopannychisme*. Luther incline un moment vers cette position qui sera énergiquement combattue par l'Église

(15) I Cor., 15, 51. Vulgate : *Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur*. Grec : πάντες οὐ κοιμηθησόμεθα, πάντες δὲ ἀλλαγούμεθα ; traduit par Erasme : *Non omnes quidem dormiemus, omnes tamen immutabimur*. Le texte grec est confirmé par le parallèle, I Thess., 4, 15 et suiv. Erasme défend sa position dans *Apologia de loco* « *Omnes quidem resurgemus* », Bâle, 1522, repris dans L. B., IX, 433 et suiv. Voir RENAUDET, *Etudes*, pp. 46-47.

catholique et par Calvin. Mais, après Michel Servet, une fraction importante des réformés radicaux va l'adopter : de nombreux anabaptistes, certains spiritualistes, les sociniens ⁽¹⁶⁾.

Ainsi, le simple fait de procurer un texte du Nouveau Testament suscite ou alimente une théologie dissidente en mettant le croyant en contact avec des textes beaucoup plus mystérieux que ne le prétend la tradition.

La critique d'authenticité et d'historicité est assez sommaire chez Erasme, moins insignifiante toutefois que ne le dira Richard Simon ⁽¹⁷⁾. Elle est particulièrement sévère pour l'Ancien Testament : bon nombre des histoires qui y sont racontées sont incroyables ou choquantes et on ne peut les accepter que dans une interprétation allégorique. Cette allégorie doit être une leçon morale très générale, précise Erasme, qui s'est gaussé des élaborations à la fois ingénues et alambiquées dont le moyen âge a fourni tant d'exemples ⁽¹⁸⁾.

Autrement dit, il adopte sous une forme rudimentaire le principe de la *démythisation*. Un exemple curieux nous est fourni dans une lettre où l'humaniste, sur un ton tantôt dégagé, tantôt grinçant, interprète l'histoire de Caïn comme un conte philosophique d'accent prométhéen : Caïn est puni pour avoir dérobé au paradis des semences et avoir ensuite obtenu, contre la volonté divine, de belles récoltes ⁽¹⁹⁾.

Tout cela mène, d'une part, au rationalisme agnostique, mais, d'autre part, à certaines démarches purement religieuses. De l'idée — vraie ou fausse — que le christianisme primitif est un noyau très réduit et essentiellement une discipline morale, procède une politique qui n'est plus de *reformatio*,

⁽¹⁶⁾ WILLIAMS, *op. cit.*, pp. 20 et suiv., n'établit pas le rapport avec le texte de saint Paul; inversement, RENAUDET (voir note préc.) ne met pas le texte en rapport avec le psychopannychisme.

⁽¹⁷⁾ Non seulement il décèle des interpolations, mais il doute que l'épître aux Ephésiens soit de Paul; il le nie pour l'épître aux Hébreux; il trouve plate l'épître de Jacques, l'Apocalypse d'origine obscure et d'ailleurs sans intérêt pour un chrétien moderne. Il constate que les évangiles posent de graves problèmes philologiques et nous renseignent mal sur le Jésus historique, que les traditions relatives à l'âge apostolique sont mêlées de fables; il estime que Clément Romain et Papias sont des faux. Voir RENAUDET, *Etudes*, pp. 138, 160 et suiv., 163.

⁽¹⁸⁾ Textes et discussion : RENAUDET, *Etudes*, pp. 29, 81, 142.

⁽¹⁹⁾ Lettre à Jean Sixtin, écrite à Oxford et datée par Allen de novembre 1499 : Allen, I, 116.

mais de *restitutio* ou de *restauratio*. Les deux termes reviennent continuellement sous la plume d'Erasme, comme dans les écrits du protestantisme radical. Nous avons entre autres deux ouvrages intitulés *Restitutio*, l'un de Michel Servet, l'autre de l'anabaptiste Bernard Rothmann ⁽²⁰⁾.

Le retour aux sources conduit d'ailleurs, toujours sur le plan religieux, à deux attitudes opposées : le biblicisme, particulièrement marqué chez les anabaptistes, et aussi l'antibibliisme des spiritualistes. Mais ces méthodes opposées ont un point commun : le refus du magistère ecclésiastique, magistère de droit dans l'Eglise romaine, de fait dans les grandes confessions protestantes.

Erasme, au prix d'un immense labeur, édite les Pères de l'Eglise. Là aussi, le résultat est ambigu. Tantôt, ces textes appuient des positions traditionnelles, tantôt ils apportent des opinions tacitement ignorées par l'Eglise, voire ouvertement condamnées. Tout n'est pas orthodoxe chez Jérôme ni chez Augustin, à plus forte raison, chez les Pères grecs, surtout chez cet Origène pour qui l'humaniste a une prédilection.

En 1523, attaqué sur ses opinions réticentes concernant la Trinité, Erasme trouve une défense, ou plutôt un alibi, en éditant saint Hilaire, dont le *De Trinitate* est un violent réquisitoire contre Arius. Violent, mais peu précis. La longue préface, adressée à un personnage en vue de la cour de Charles Quint, l'archevêque Jean Carondelet, est, dans son ensemble, un assaut mené contre le pullulement des dogmes. Erasme y déclare en particulier qu'il n'a aucune raison d'être plus dogmatique qu'un Père de l'Eglise. Or, que dit Hilaire du Saint-Esprit ? Simplement qu'il est l'esprit de Dieu. L'essentiel est de s'en tenir aux sources, qu'il faut encore débarrasser d'un certain nombre d'interpolations ⁽²¹⁾.

⁽²⁰⁾ Pour Erasme, voir RENAUDET (qui traduit les deux termes par « restauration »), pp. 168, 198, 211, 213, 259, 298, etc. WILLIAMS, *op. cit.*, pp. 375 et suiv., mentionne encore quatre autres ouvrages intitulés *Restitutio*.

⁽²¹⁾ Allen, V, 1334, spéc. II. 355 et suiv. : le Saint-Esprit; 229 et suiv. : le respect des sources; 716 et suiv. : version de l'écriture utilisée par Hilaire; 16 et suiv. : les interpolations. Celles-ci posent d'ailleurs un problème insoluble : nombreuses et voyantes, elles ne figurent dans aucun manuscrit conservé. Voir aussi la lettre à Robert Aldridge du 23 août 1527, contemporaine des démêlés avec les théologiens de Paris : Allen, VII, 1858.

Quoi qu'il en soit, en 1527, la faculté de Théologie de Paris, refusant de se laisser abuser par les protestations d'Erasme, condamne toute une série de ses écrits, suspects d'antitrinitarisme, parmi lesquels la préface à saint Hilaire ⁽²²⁾.

Il y a plus : l'ouvrage de saint Hilaire contient non seulement une réfutation virulente de l'arianisme, mais il en résume assez longuement les doctrines, belle source d'inspiration pour les adversaires de la Trinité. Ceci s'applique à tous les ouvrages d'hérésiologie qui contiennent la réfutation, mais aussi la thèse du condamné. En éditant Irénée, Erasme diffuse largement les doctrines gnostiques résumées et combattues dans ce livre. C'est tenter le diable. Aussitôt, des thèmes gnostiques apparaissent chez les modernes hérésiarques. Le succès de ces éditions est révélateur : chacune est réimprimée après deux ans.

Mais l'œuvre scientifique accomplie par les humanistes dans le domaine de la philologie sacrée a une portée beaucoup plus large encore. Elle introduit entre le croyant et l'Eglise une distance qui est celle de la *perspective historique*.

Les documents nous révèlent que croyances et rites ont évolué, que certains sacrements n'ont sans doute pas été institués par Jésus-Christ, que certains dogmes sont apparus à un moment déterminable et dans un milieu donné.

Erasme sait bien qu'une restauration intégrale, qu'un retour pur et simple à l'Eglise primitive n'est ni possible ni désirable. Le retour aux sources est pour lui un moyen, non une fin. Le moyen de ne pas s'asservir à des innovations, mais, en compensation, le droit de faire du neuf si le présent l'exige.

Il est probable, nous dit l'*Institution du mariage chrétien*, dédiée à Catherine d'Aragon, que le mariage n'était pas dans l'Eglise primitive un sacrement au sens strict, mais qu'il se sera imposé comme la sanction d'un usage progressivement établi. « *En cela, comme en toutes choses, il est probable que la loi est née de l'usage; non l'usage de la loi* ⁽²³⁾. »

⁽²²⁾ RENAUDET, *Etudes*, p. 289. Encore les censeurs n'ont-ils pas relevé, peut-être parce qu'elle figure dans un ouvrage antiluthérien, une formule piquante : « Qu'il y ait trois dieux, si tant est qu'on puisse l'affirmer selon les explications de la logique, on ne le dirait à la foule ignorante qu'avec les plus grands inconvénients. » : *De libero arbitrio*, I A 9, trad. P. Mesnard, Alger, 1945, pp. 82-83.

⁽²³⁾ *Christiani matrimonii institutio*, 1526, L. B., V, 628. Voir RENAUDET, *Etudes*, pp. 169-170.



La démarche d'Erasmus, toujours marquée par des reculs et des contre-attaques, peut paraître louvoyante, mais la pensée est toujours d'une rare fermeté. Comme l'ont montré particulièrement les analyses minutieuses de Renaudet et l'essai de biographie psychologique de M^{me} Marie Delcourt, il est tout le contraire d'un timoré ⁽²⁴⁾. Ses défauts de caractère : orgueil, agressivité, rancunes irréconciliables, se résument, avec ses qualités, dans sa devise *Nulli concedo*.

Aucune de ses apologies n'est une soumission; la dérobade s'accompagne toujours d'une nouvelle provocation. Sa duplicité est le reflet d'une position ambiguë, qu'il veut telle et qu'il défend, même sans espoir, par tous les moyens. Ce n'est pas le choix d'un faible, mais d'un homme qui surestime ses forces.

Il est resté dans l'Eglise romaine, il a proclamé, fût-ce dans un entourage protestant, et protestant « avancé », son attachement à une communauté, qu'il ne se privait pas d'attaquer. Nous n'avons aucune raison de suspecter sa sincérité, d'attribuer ses protestations à la crainte ou à l'opportunisme; aucune non plus d'isoler de leur contexte ses protestations de loyalisme indéfectible envers Rome ⁽²⁵⁾.

Que représente l'Eglise pour Erasmus et en quoi lui est-il attaché? Si l'essentiel de la religion est, comme le dit la préface à saint Hilaire, la paix et l'accord, l'Eglise ne peut être que le *consensus* des fidèles : *Ecclesiam voco totius populi christiani consensum* ⁽²⁶⁾.

Faut-il voir là la distinction classique entre le corps et l'âme de l'Eglise, les humanistes restant fidèles à son âme, mais ne se privant pas de critiquer les abus de la curie romaine, la mondanité des prélats, l'ignorance des moines, la vanité des théologiens, la pléthore des prêtres?

Ce serait oublier que cette critique est commune au schisme Luther et à saint Thomas More. Si Erasmus et More

⁽²⁴⁾ Marie DELCOURT, *Erasmus*, Bruxelles, 1944, spéc. p. 110.

⁽²⁵⁾ Actuellement, la critique catholique tend facilement à annexer Erasmus : voir par exemple Karl OELRICH, *Der späte Erasmus und die Reformation*, Münster, 1961.

⁽²⁶⁾ Lettre à Pirkheimer du 19 octobre 1527, Allen, VII, 1893; voir aussi la lettre à Pellican, citée ci-après, II. 62-64.

insistent beaucoup plus que Luther sur les abus à éliminer, c'est que le corps de l'Eglise ne les laisse pas indifférents.

Le vœu d'Erasmus, toutefois, dépasse de beaucoup une simple *reformatio*, ce qui rend paradoxal son attachement à l'Eglise. Mais, pour cet homme qui s'intéresse peu aux dogmes et pas du tout aux rites, ne peut-on dire que l'âme de l'Eglise est dans chacun des fidèles pris individuellement et le corps dans la communauté du peuple de Dieu?

D'où la volonté ferme de rester dans le corps, fût-ce au prix de restrictions mentales, d'où ces polémiques rageuses et cauteleuses contre des théologiens orthodoxes qu'il méprise ouvertement, d'où son refus de se solidariser avec des protestants, dont les positions lui paraissent parfaitement défendables, mais impliquent la dissidence.

On trouve facilement des exemples révélateurs. En 1525, le conseil de la ville de Bâle demande l'avis d'Erasmus à propos d'un ouvrage d'Œcolampade sur la présence réelle. Il répond en quelques lignes : « ... *A mon avis, c'est un livre savant, clair et bien composé. C'est aussi un livre pieux dans la mesure où pourrait être pieux ce qui contredit l'opinion et la tradition de l'Eglise. Je tiens pour dangereux de s'écarter de l'Eglise* (27). »

Œcolampade vient de se rallier, comme Zwingli, à l'opinion du Hollandais Cornelius Hoen qui interprète symboliquement les paroles de la Cène : dans la formule « *Hoc est enim corpus meum* », est équivalent à *significat*.

Erasmus refuse d'intervenir officiellement dans la querelle, ni du côté d'Œcolampade, ni du côté catholique, ni du côté luthérien, qui défend une position intermédiaire : au fond tout cela lui paraît du verbiage scolastique. Il écrit un peu plus tard à Wilibald Pirkheimer : « *Je ne comprends pas ce qu'on entend*

(27) Allen, VI, 1636. L'ouvrage d'Œcolampade avait paru anonymement à Strasbourg sous le titre *De genuina verborum Domini « Hoc est corpus meum » juxta vetustissimos authores expositione*. L'*Epistola christiana* de Hoen, écrite en 1521, venait d'être publiée, anonymement aussi, par Zwingli. Voir la lettre d'Erasmus à Pierre Barbier du 3 octobre 1525, Allen, VI, 1621, ll. 15 et suiv. La position d'Œcolampade est moins absolue que celle de Hoen et de Zwingli. Plusieurs critiques modernes mentionnent la thèse inédite de Gottfried KRODEL, *Die Abendmahlstheorie des Erasmus von Rotterdam und seine Stellung am Anfang des Abendmahlsstreites der Reformatoren*, Erlangen, 1955. Cet ouvrage ne m'a pas été accessible.

dans la Cène par « un corps qui ne tombe pas sous les sens » (c'est l'opinion de Luther, reprise par Pirkheimer), « ni non plus à quoi cela servirait qu'il tombât sous les sens, s'il y a seulement dans les espèces (symbola) une force spirituelle » (c'est la formule d'Œcolampade). »

L'année suivante, il dit au même correspondant : « Que l'opinion d'Œcolampade sur la Cène soit meilleure que l'opinion courante, je ne l'ai jamais dit. J'ai seulement dit, dans l'intimité, que je pourrais adhérer à son opinion si l'autorité de l'Eglise l'approuvait ⁽²⁸⁾. »

Que disait-il « dans l'intimité » ? Au moment même de la dispute, il écrivait à l'hébraïsant Conrad Kürsner, dit Pellican, une lettre de reproches : Pellican, qui penchait vers l'interprétation symboliste, aurait, à l'appui de cette thèse, fait état, dans des entretiens avec le jeune Jean Laski, de confidences imprudentes d'Erasme. Il n'est pas possible, dans cette lettre entortillée, de savoir au juste ce que Pellican a dit à Laski et ce qu'Erasme avait dit à Pellican. On y trouve seulement des formules qui sont très érasmiennes dans leur ton comme dans leur libellé : qu'il faut distinguer entre le contenu matériel d'un dogme et son explication, laquelle n'est connue que de Dieu; que l'élimination du dogme serait la seule manière — quoique repoussée par Erasme — de sortir, comme il dit, d'un « labyrinthe de difficultés » ⁽²⁹⁾.

L'idée que Pellican a pu compromettre Erasme devant Laski est d'ailleurs comique : c'est Laski qui avait apporté à l'humaniste le livre d'Œcolampade. Et ce même Laski, passé à la Réforme lui aussi, écrira dix-neuf ans plus tard à Pellican, d'après ses propres conversations privées : « Erasme ne réprouvait pas l'opinion d'Œcolampade, mais il ne parvenait pas à se faire lui-même une opinion et c'est pour cela qu'il restait attaché à la tradition. Telle était la nature d'Erasme ⁽³⁰⁾. »

⁽²⁸⁾ A Claude Chansonnette, sept. 1525, Allen, VI, 1616, ll. 17 et suiv.; à Pirkheimer, 6 juin 1526, Allen, VI, 1717, ll. 52 et suiv.; Allen, VIII, 2147.

⁽²⁹⁾ Allen, VI, 1637. Pour des idées semblables chez Erasme, voir par exemple la lettre à Colet d'octobre 1499, Allen, I, 108, ll. 38 et suiv. et le premier *Hyperaspistes*, 1526, L. B., X, 1258 E.

⁽³⁰⁾ Lettre de Jean Laski, écrite d'Emden le 31 août 1544, citée par Allen, *Introd.* à VI, 1637. Voir la lettre à Chansonnette citée plus haut, n. 28. RENAUDET, *Etudes*, 332-333; 345-346 essaie de définir la position

Inclinant vers l'interprétation symbolique, Erasme juge que ce n'est pas la peine de se figer dans des définitions dogmatiques. Sa pensée, au fond, se situe *au-delà* de celles de Luther et d'Œcolampade. Mais, pour sauver sa soumission obstinée à l'Eglise, il recourt à l'échappatoire de la double vérité. On ne peut faire plus de cas de l'enveloppe et moins de cas du contenu.

Comédie pour celui qui, se trouvant dans une position nette — qu'elle soit d'orthodoxie ou d'agnosticisme — met bout à bout ces textes. Tragédie pour celui qui a voulu tenter la gageure de concilier en lui-même l'inconciliable.

Il est clair, dès maintenant, qu'Erasme ne s'incline pas sur le fond. Un autre exemple nous permet même de voir que, tout en acceptant la décision de l'Eglise, il peut la trouver regrettable parce que contraire à l'esprit du christianisme.

Dans ses notes au Nouveau Testament, il constate que les évangiles ne condamnent pas le divorce ⁽²¹⁾. Attaqué, il réplique : « *Je témoigne de ma compassion pour certaines personnes qu'unit pour leur malheur un mariage manqué et qui, si on les sépare, ne manqueront pas sans doute de tomber dans l'adultère. C'est du salut de ces personnes que je voulais qu'on se préoccupât d'une manière ou d'une autre, si c'était possible, mais mon vœu est subordonné au consentement de l'Eglise... Je ne suis pas pour le divorce, j'ai simplement pitié de gens qui vont à leur perte. Souvent, la charité chrétienne souhaite des choses qui ne sont pas possibles, et souvent, c'est la piété qui fait souhaiter des choses qu'on ne peut réaliser...* »

Or, dans le cas présent, la doctrine de l'Eglise n'est pas seulement contraire à la charité chrétienne, elle ne peut même pas s'appuyer sur l'Ecriture. Erasme cite les textes avec des précautions diplomatiques, mais avec une rigueur impitoyable... Il poursuit : « *L'Eglise admet bien une espèce de divorce; bien plus, elle admet plus de causes de divorce que le Christ n'aurait pu en accorder. Elle a établi la distinction entre mariage consommé et non consommé : dans le premier cas, elle n'admet pas la dissolution, mais bien dans le second, s'il intervient un vœu qu'on appelle, je ne sais pourquoi, solennel*

doctrinale d'Erasme dans un sens assez orthodoxe; c'est méconnaître la contradiction entre des affirmations globales rassurantes et des restrictions mentales qui leur enlèvent toute portée dogmatique.

(21) Edition de 1519, pp. 325-334.

(c'est le vœu d'entrer dans les ordres). *Le Christ n'a rien enseigné de tout cela* (32). »

Soumission forcée et critique ouverte, l'attitude d'Erasmus prend toute sa portée dès qu'on sait à qui la lettre est adressée : à l'inquisiteur Jacques Hochstraeten. La critique repose d'un côté sur la charité, sur une morale qui a ses racines dans l'homme, mais qui, selon le postulat humaniste, coïncide nécessairement avec la volonté de Dieu et l'enseignement du Christ; d'autre part, sur l'interprétation rigoureuse des textes et sur le relativisme historique. « *Si j'avais la certitude qu'au concile un point a été établi ou défini de façon erronée, j'aurais le droit de proclamer la vérité, mais ce ne serait pas opportun, car je donnerais aux méchants l'occasion de mépriser l'autorité des Pères, même dans des choses qu'ils ont réglées avec piété et religion; je préférerais dire que cela leur parut sans doute utile à leur époque, mais qu'à présent, les mêmes raisons en proclament l'abrogation* (33). »

Devant ces textes, il paraît difficile d'accorder beaucoup de poids à d'autres qu'on a cités parfois avec une certaine complaisance : « *Pour moi, l'autorité de l'Eglise a une telle importance que j'adopterais les idées des ariens et des pélagiens si l'Eglise avait approuvé leurs doctrines* (34). »

Belle fidélité, dépourvue de tout risque, l'Eglise ayant réprouvé l'une et l'autre de ces doctrines! Bien plus, il faut sans doute voir ici une pointe très érasmiennne d'humour noir : il y a bien quelqu'un que les théologiens de Paris et d'ailleurs considèrent comme un néo-arien et que Luther traite en outre de néo-pélagien : c'est Erasmus (35).

Il laisse entendre, même au pape, qu'il pourrait aller jusqu'au bout de son attitude. Veut-on, par des tracasseries théologiques, l'acculer à la dissidence, comme Arius, Tertullien et

(32) Lettre du 11 août 1519 à Jacques Hochstraeten, Allen, IV, 1006, ll. 171 et suiv. Il est à noter que le divorce existe dans la constitution d'*Utopie*.

(33) *De libero arbitrio*, I A 9, trad. Mesnard, pp. 82-83. Voir aussi RENAUDET, *Etudes*, pp. 200, 245, 250-251, 253, 267, etc.

(34) Lettre à Pirkheimer, déjà citée, Allen, VII, 1893.

(35) Accusation d'arianisme : voir ci-dessus, p. 70 et RENAUDET, *Etudes*, pp. 204, 267, 275, etc. Accusation de pélagianisme : LUTHER, *De servo arbitrio*; Id., lettre à Amsdorf de février 1534 (citée par Mesnard, p. 72) : Erasmus y est traité de fumier, d'arien et de pornographe.

Wyclif, comme Luther ⁽³⁶⁾ ? Il y a dans cette question un certain chantage et pas mal de présomption, mais surtout un grand sentiment d'impuissance. Elle caractérise en tout cas l'indifférence d'Erasmus en fait de doctrine.

Ce qu'il reproche à Luther, c'est une position anti-humaniste, mais c'est surtout l'installation dans le schisme. Sur la condamnation des abus et même sur le plan dogmatique, Luther a peut-être raison, mais cela compense-t-il la perte de la catholicité ? Bien plus, dès 1521, Erasmus pressent que la dissidence ne fera que renforcer l'obstination de Rome : ce qui était thème de discussions, risque de devenir article de foi ⁽³⁷⁾. Et l'article de foi n'est-il pas précisément l'obstacle majeur à l'union des chrétiens, l'ennemi d'une Eglise qui tient tout entière dans le *consensus* ?

L'Eglise d'Erasmus, c'est l'Eglise romaine pour la simple raison qu'elle est — au moins en théorie — universelle. Erasmus est plus qu'un chrétien hétérodoxe, il est un catholique hérétique. Car l'Eglise, *telle qu'elle est*, ne peut pas accepter la position de la double vérité : « Je douterais que... si l'Eglise ne l'affirmait. » Les théologiens de Paris condamnent ces formules et, dans leur système, ils ont raison ⁽³⁸⁾.

Pour qu'Erasmus ait sa place dans l'Eglise, il faut une réforme tellement profonde qu'elle en devient utopique : « *Ces troubles ne finiront jamais si on ne change pas certaines choses, mais ces choses sont de telle nature, qu'il n'y a pas d'espoir qu'on accepte les changements.* »

Rome n'est plus dans Rome. L'Eglise d'Erasmus n'a plus avec l'Eglise réelle qu'un lien ténu, presque symbolique. Elle est de plus en plus une vue de l'esprit, un rêve, ce que Renaudet appelle : « la troisième Eglise ». « *Bref, dira-t-il lui-même, je supporte cette Eglise jusqu'à ce que j'en voie une meilleure* ⁽³⁹⁾. »

Sous une apparence conformiste, l'ecclésiologie érasmiennne est en fait révolutionnaire. Une Eglise qui n'existerait

⁽³⁶⁾ *Apologia adversus debacchationes Petri Sutoris* (Pierre Cousturier), 1525, L. B., IX, 796 F. De même, lettre d'Erasmus au Parlement de Paris du 14 juin 1526, Allen, VI, 1721, ll. 68-70; RENAUDET, p. 289.

⁽³⁷⁾ Lettre à Juste Jonas du 10 mai 1521, Allen, IV, 1202, ll. 254-255.

⁽³⁸⁾ RENAUDET, *Etudes*, p. 260.

⁽³⁹⁾ RENAUDET, *Erasmus et l'Italie*, Genève, 1954, livre IV, pp. 200 et suiv.; 1^{er} *Hyperaspistes*, L. B., X, 1258 A.

que dans le *consensus*, dans l'accord des consciences chrétiennes, Luther en a rêvé aussi. Elle est même la seule qui convienne à son tempérament de mystique et à sa doctrine du salut. Mais, après avoir hésité, il s'est rallié à la notion d'une Eglise institutionnelle ⁽⁴⁰⁾. Erasme le lui reproche durement : était-ce la peine de proclamer la liberté de la conscience chrétienne pour substituer les princes aux évêques, pour établir une nouvelle orthodoxie, pour fulminer contre de nouveaux hérétiques ⁽⁴¹⁾ ? A cette Eglise, *fermée* comme celle de Rome, Erasme oppose une Eglise *ouverte*, ouverte à tous ceux qu'unit sous une forme quelconque la *philosophia Christi*, y compris les dissidents, Münzer, Karlstadt et les autres, car ils sont des chrétiens eux aussi. Son attitude ne lui est dictée ni par une tolérance abstraite, ni par une différence de tempérament : spontanément, plus encore que le réformateur saxon, il a horreur des extravagances prophétiques des illuminés, des *Schwärmer*. Elle s'appuie sur une conception religieuse totalement différente. De là une répugnance constante à décerner l'appellation d'hérétique : « *Le meilleur du christianisme, c'est une vie digne du Christ. Là où on la trouve, on ne doit pas à la légère soupçonner l'hérésie* ⁽⁴²⁾. » De là aussi, naturellement, l'acharnement à refuser cette étiquette, même quand des partisans trop zélés y voient un titre d'honneur ⁽⁴³⁾. Erasme a blâmé dès le début la condamnation de Luther ⁽⁴⁴⁾, et il continuera à considérer la bulle de 1520 et ses suites comme des calamités pour l'Eglise, des obstacles qu'il faut abolir préalablement à toute tentative d'union ⁽⁴⁵⁾.

⁽⁴⁰⁾ Lucien FEBVRE, *Un destin. Martin Luther*, Paris, 1927, cité d'après la réédition, Bruxelles, 1945, pp. 168, 215, 233 et suiv., 237.

⁽⁴¹⁾ Textes dans RENAUDET, *Etudes*, pp. 354-355. Ces contradictions sautent aux yeux de quiconque voit le fait ecclésiastique avec un recul suffisant, par exemple Schiller, dans sa lettre à Goethe du 17 septembre 1800 (éd. Gräf-Leitzmann, n° 764) : toute grande libération de l'esprit est suivie inévitablement d'une nouvelle fixation.

⁽⁴²⁾ Lettre à Frédéric de Saxe du 14 avril 1519, Allen, III, 939, ll. 103 et suiv. Toute la lettre défend Luther contre l'accusation d'hérésie et encourage Frédéric à ne pas le livrer à Rome.

⁽⁴³⁾ Voir ci-après, pp. 80-81 : Sébastien Franck.

⁽⁴⁴⁾ Lettre à Léon X du 13 septembre 1520, Allen, IV, 1143, et les suivantes, spéc. 1166 (destinataire non identifié).

⁽⁴⁵⁾ Telle est la teneur d'un manifeste qu'il publie à Louvain en 1520 avec le dominicain Jean Schmidt. Ce *Consilium cuiusdam ex animo cupientis* etc. ne figure pas dans l'édition de Leyde; il est reproduit dans

Faut-il s'étonner dès lors que l'Eglise érasmiennne accueille tacitement les innovateurs que Luther, à son tour, exclut? Ceux-ci trouvent, dans le programme prôné par l'humaniste, beaucoup de principes qui sont les leurs : l'accent mis sur la religion individuelle, la méfiance envers les institutions, l'indifférence au dogme et au rituel, le retour aux sources du christianisme et aussi l'adaptation nécessaire à l'histoire; bref, ce qu'on pourrait appeler une conception dialectique de la foi.

Dans le détail même, certaines positions du christianisme humaniste, hardies quoique voilées sous des protestations d'orthodoxie, sont des invites directes aux nouveaux hérésiarques : sur la Trinité, sur la présence réelle, sur le magistère ecclésiastique.

*
**

Il faudrait maintenant montrer, sur le plan historique, des liens précis. Tout ce qu'on peut faire ici, c'est dégager quelques orientations et fixer quelques points de repère.

Dans la Réformation « classique », l'élément repris à l'Humanisme est étranger aux préoccupations proprement religieuses. C'est une forme, un style, souvent un contrepoids utile. Religieusement, il n'y a pas de positions communes. Les thèses humanistes paraissent trop « laïques », trop rationnelles; au point de vue ecclésiologique, trop conservatrices. Il faut maintenant poser une question : apparemment trop modérées, ne seraient-elles pas, au fond, trop radicales?

Il est remarquable, en tout cas, que la réforme dite radicale présente avec l'Humanisme italien et érasmien des affinités qui concernent, cette fois, directement la religion et dont on peut trouver l'aboutissement dans des formes anarchiques de la vie religieuse qui ont été trop longtemps négligées. Dans son ouvrage d'ensemble paru en 1962, *The Radical Reformation*, George Huntston Williams oppose *radical* à *magisterial*. Il distingue trois grandes tendances : anabaptisme, spiritualisme et rationalisme, et il s'efforce de suivre l'évolution des deux pre-

W. K. FERGUSON, *Erasmi opuscula*, La Haye, 1933. Erasme en reprend les thèses en 1523 dans une lettre personnelle au pape Adrien VI, qui ne nous est parvenue que sous une forme tronquée : Allen, V, 1352. Voir RENAUDET, *Etudes*, pp. 206-208.

nières. Son analyse montre çà et là l'affleurement des idées humanistes.

Entre l'Humanisme et le radicalisme religieux, il faut tenir compte de ce palier où les tendances réformistes restent indécisées, ce qu'on a appelé pré-réforme, mais qu'on désigne plutôt aujourd'hui du nom d'évangélisme, qui avait été proposé par Imbart de la Tour ⁽⁴⁶⁾. C'est avant tout un état d'esprit, d'inspiration humaniste, parfois antérieur ou parallèle à l'action d'Erasme.

En Italie, il plonge ses racines dans le platonisme florentin; en Angleterre également, en partie par l'intermédiaire de John Colet; en France, cette influence se combine dans le cercle de Meaux avec celle de Nicolas de Cuse. En Espagne, une tendance similaire, l'*alumbrismo*, est peut-être reliée à la spiritualité juive.

A ces aspirations confuses, Erasme apporte en 1503 avec l'*Enchiridion Militis Christiani*, un manifeste qui va en faire, au sein de l'Eglise, un mouvement conscient de l'action qu'il mène.

C'est en Espagne que la synthèse s'opère de la manière la plus nette et la plus féconde ⁽⁴⁷⁾. On peut considérer comme la meilleure illustration de l'évangélisme, l'*Alfabeto Cristiano* (1546) de Juan de Valdès, Espagnol réfugié à Naples pour échapper à l'Inquisition. Rien apparemment n'est subversif dans cette introduction dialoguée à la vie spirituelle : aucun dogme n'y est mis en question, seulement aucun d'eux n'y joue le moindre rôle. Sur le plan purement religieux, Valdès représente le paradoxe d'un mysticisme raisonnable; sur le plan ecclésiologique, un individualisme qui rend toute Eglise superflue. Son refus a la forme de la litote, mais cela n'a pas abusé longtemps la répression : trois ans après sa publication, l'*Alfabeto* est interdit et les disciples de Valdès sont persécutés. De cet ouvrage, qui fut largement répandu, il n'a subsisté qu'un seul exemplaire, dans la traduction italienne ⁽⁴⁸⁾.

⁽⁴⁶⁾ Pour la terminologie, voir Eva-Maria JUNG, *On the Nature of Evangelism in sixteenth-century Italy*, dans *Journal of the History of Ideas*, 14, 1953, pp. 511 et suiv.

⁽⁴⁷⁾ Marcel BATAILLON, *Erasme et l'Espagne*, Paris, 1937.

⁽⁴⁸⁾ A la bibliothèque du British Museum. Giovanni DI VALDÈS, *Alfabeto cristiano*, édition avec commentaire et notes de Benedetto Croce, Bari, 1938. L'ouvrage antérieur de Valdès, *Diálogo de Doctrina cristiana*,

Cet évangélisme catholique, plus ou moins réhabilité de nos jours (⁴⁹), est une sorte de radicalisme purement intérieur et personnel. Il a son pendant dans les pays protestants, où il est à peine plus toléré.

Sébastien Franck fait à la doctrine luthérienne de la justification un reproche fondamental : c'est qu'elle se révèle incapable de transformer l'homme intérieurement. Or, c'est exactement la position d'Erasme dans son traité du *Libre Arbitre*. Franck retrouve dans toutes les Eglises protestantes la même impuissance. Alors, aux luthériens, aux zwingliens, aux anabaptistes, il oppose une « quatrième foi », qui ne se manifeste qu'en esprit au sein d'une Eglise invisible. On songe à la « troisième Eglise » d'Erasme, mais, conséquent avec ses principes, Franck se situe résolument au-delà de toute forme extérieure.

Chimère sans doute, toute religion devant prendre forme à l'intérieur d'un organisme social, mais cette chimère repose sur une constatation irréfutable : toute forme, en donnant un moule à la foi, la déforme.

Pour Franck, tout doit être perpétuellement remis en question par la conscience individuelle du chrétien, même l'Écriture, qu'il faut entendre symboliquement pour y puiser la « philosophie chrétienne ». Le vocabulaire est érasmien; les idées prolongent celles de l'humaniste. Et quand Franck veut élargir le christianisme spirituel au-delà de toute profession de foi, annexer Platon, Plotin et Hermès Trismégiste, on ne peut qu'évoquer le « Saint Socrate, priez pour nous! » (⁵⁰).

Franck essaie même de réhabiliter la notion d'hérétique. Dans sa *Chronique*, il reprend à un ouvrage orthodoxe une liste d'hérétiques pour constater que beaucoup d'entre eux furent des hommes pieux, voire de véritables saints et que les

Alcalá, 1529, également condamné, a survécu lui aussi, dans un exemplaire unique de l'original espagnol : édition en fac-similé de Marcel Bataillon, Coïmbre, 1929.

(⁴⁹) Outre l'étude déjà citée d'E. M. Jung, voir, du même auteur, l'article *Evangelismo* dans l'*Enciclopedia Cattolica*, Vatican, 1950.

(⁵⁰) ERASME, *Colloquium religiosum*, 1522, Leyde, 683 E. Sur Franck, voir le bref exposé d'ensemble (avec bibliographie et état des questions) de D. RIEBER, *Sébastien Franck*, dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 21, 1959, pp. 190 et suiv.; WILLIAMS, pp. 457 et suiv.

vrais chrétiens passent facilement aux yeux du monde pour des hérétiques ⁽⁵¹⁾.

Mais le modèle utilisé contenait, entre autres, le nom d'Erasmus. Celui-ci, furieux de cet hommage compromettant, fit peut-être saisir le livre. Il devait être particulièrement irrité par un homme dont la doctrine, sous une forme plus tranchée, découlait logiquement de la sienne. Franck ne reprend pas seulement à son compte le pacifisme intégral de l'humaniste. En 1534, il publie une traduction allemande de l'*Eloge de la Folie*, qui en interprète le sens de manière purement religieuse : le livre exprimerait le contraste entre la pseudo-sagesse humaine et la folie de Dieu, qui est la vraie sagesse.

C'est dans cette ligne que Franck publie en cette même année 1534, ses *Paradoxa*, c'est-à-dire des propositions tirées de l'Écriture qui choquent le sens commun ou se contredisent entre elles et qui doivent trouver une solution dans une position spirituelle, où les deux affirmations sont vraies à la fois. Or, sa liste de contradictions utilise celle qu'avait dressée Erasmus dans sa *Ratio* de 1519, à vrai dire dans un pur esprit de critique philologique ⁽⁵²⁾.

Partant de prémisses différentes, Kaspar Schwenkfeld n'accepte le pessimisme anthropologique de Luther que pour

(51) S. FRANCK, *Chronica, Zeytbuch und Geschichtsbibel...*, parue anonymement à Strasbourg, 1531. Il y a eu, semble-t-il, deux affaires. Le 6 mars 1531, dans une lettre adressée à un mystérieux Eleutherius, dans lequel on a cru reconnaître Franck (Allen, IX, 2441), Erasmus se plaint des attaques des protestants contre lui, en particulier de l'*Epistola apologetica* de Bucser, à laquelle Franck avait peut-être collaboré et dont l'imprimeur strasbourgeois fut emprisonné dans la suite. Était-ce sur une plainte d'Erasmus ? La seconde fois, après la publication de la *Chronica*, en août ou septembre 1531, les rôles paraissent inversés : dans une lettre du 2 mars 1532, Allen, IX, 2615, ll. 75 et suiv., 345 et suiv., Erasmus dit à Bucser qu'il l'a d'abord soupçonné au moins de complicité, mais il paraît à ce moment connaître le véritable auteur. Le texte conservé est un brouillon autographe et Allen pense que la lettre n'a peut-être pas été expédiée. Quoi qu'il en soit, le livre fut confisqué, Franck emprisonné, puis expulsé de Strasbourg. Est-ce à l'intervention d'Erasmus (Allen) ou de Bucser (Williams, p. 266) ?

(52) S. FRANCK, *Paradoxa ducenta octoginta*, Ulm, 1534; même thème dans *Das verbütschert mit sieben Siegeln verschlossen Buch*, s. 1., 1539. Voir WILLIAMS, p. 460 et RIEBER, *l. cit.* Cette paradoxologie apparaît déjà dans la *Theologia deutsch* (fin du XIV^e siècle ?), éditée par Luther en 1516 et 1518, puis par Ludwig Haetzer, traduite en latin par Castellion en 1577.

le dépasser : à l'exemple du Christ, l'homme peut parvenir à un état divin, et cela par un perfectionnement purement intérieur ⁽⁵³⁾. D'Erasmus à Schwenkfeld, le spiritualisme s'est dégagé de sa contrepartie critique, un peu comme chez Valdès, avec qui le mystique silésien a également en commun une conception ecclésiologique : le perfectionnement de la vie religieuse au sein des Eglises existantes dans de petits noyaux piétistes, constitués de volontaires et dépourvus de toute organisation officielle.

Proche également de Franck est Hans Denck, inclassable comme lui, comme lui repoussé par toutes les Eglises établies ⁽⁵⁴⁾. Relevons quelques traits : position spiritualiste, idéal de liberté, conception d'une vie chrétienne centrée sur l'amour, mépris des cérémonies, dont la seule justification est de favoriser l'amour par leur teneur symbolique. Avant Franck, s'appuyant lui aussi sur la critique érasmiennne, Denck avait dressé une liste de ces *paradoxa* de l'Écriture qui ne peuvent être résolus que par une intuition venant de Dieu ⁽⁵⁵⁾.

Pour Denck, l'homme est libre et maître de son salut. Il n'a qu'à s'abandonner à la conduite du Christ. Cette doctrine paraît s'inspirer consciemment du traité du *Libre Arbitre*, mais en tirant résolument la thèse du côté du quiétisme ⁽⁵⁶⁾.

Peut-être, d'ailleurs, y a-t-il eu contact personnel entre les deux hommes ⁽⁵⁷⁾.

⁽⁵³⁾ WILLIAMS, pp. 106 et suiv.

⁽⁵⁴⁾ WILLIAMS, pp. 149 et suiv. Les œuvres de Denck ont été éditées récemment par Baring et Feldmann dans les *Quellen zur Geschichte der Täufer*, t. VI, 2 parties, Gütersloh, 1955-1956.

⁽⁵⁵⁾ HANS DENCK, *Wer die warhait warlich lieb hat*, Augsburg, 1526 (40 antinomies de l'Écriture), éd. Baring-Feldmann, 2, pp. 67 et suiv. Voir WILLIAMS, p. 158. Pour le fond, Denck a dû s'inspirer directement de la *Theologia germanica* rééditée par son collaborateur Ludwig Haetzer.

⁽⁵⁶⁾ WILLIAMS, pp. 156-157. THOR HALL, *Possibilities of Erasmian Influence on Denck and Hubmaier in their Views on the Freedom of the Will*, dans *Mennonite Quarterly Review*, XXXV, 1961, pp. 149-170.

⁽⁵⁷⁾ De 1520 à 1523, Denck a séjourné à Bâle, suivi l'enseignement d'Œcolampade et sans doute approché Erasme, qui y était revenu à la fin de 1521. En 1526, chassé de Strasbourg, Denck trouve refuge à Bâle où il meurt bientôt de la peste. Peut-être est-il cet hôte mystérieux qui succombe à l'épidémie avec toute la famille de Michel Bentinus, un correcteur de Froben. L'identification, qui nous amènerait dans le voisinage immédiat de l'humaniste, reste hypothétique. Elle avait été proposée par L. Keller; voir les notes d'Allen à VII, 1962, II. 21-23.

D'après un critère purement formel, il faudrait classer Hans Denck parmi les anabaptistes. D'abord attiré par Thomas Münzer, il s'était fait rebaptiser à la Pentecôte de 1526 par Balthazar Hubmaier. D'après tout ce qu'on sait de ses idées, on peut penser que ce rite a dû être simplement pour lui un symbole d'union avec Dieu.

Hubmaier, lui, est un authentique anabaptiste qui mourra sur le bûcher à Vienne en 1528. Sa cure de Waldshut fut un foyer d'extrémisme dont Erasme parle plusieurs fois ⁽⁵⁸⁾. Or il avait approché Erasme à Bâle avant de passer à la réforme radicale. Son témoignage nous montre clairement comment l'humaniste a pu, dans d'autres cas aussi, éviter de se compromettre. Lors d'un entretien, Hubmaier avait amené Erasme sur la question du purgatoire : « *Il se contint pendant quelque temps, mais finalement il me donna une réponse à demi-mot (umbratitem) et passa aussitôt à toute une série d'autres sujets. Erasme parle librement, mais, quand il écrit, il se surveille de près... (libere loquitur Erasmus, sed anguste scribit)* » ⁽⁵⁹⁾. »

Avec l'anabaptisme, nous sommes en présence d'un ensemble extrêmement confus de sectes, de doctrines et de rites, dont nous ne saisissons nettement ni les limites ni les subdivisions. La pratique du baptême des adultes ne suffit pas à y mettre de l'unité. D'autres critères, assez généralement répandus, ne coïncident nullement : le biblicisme, le millénarisme, la formation de communautés fermées, hostiles à toute autorité ecclésiastique et séculière. Naturellement, les contemporains y voyaient encore moins clair que nous et considéraient en bloc ces sectaires comme des fous et de dangereux fanatiques.

Erasme parle souvent des anabaptistes. Il répudie leurs extravagances dogmatiques (*dogmatum monstra*), les désigne par des sobriquets comme « les retrempés » (*retincti*), emploie à leur propos l'étiquette d'hérétiques dont il est par principe ménager. Mais il se dérobe à l'invitation d'écrire contre eux. Le baptême des adultes ne le scandalise pas. Il rend hommage

⁽⁵⁸⁾ Lettres d'Erasme à Stromer du 10 décembre 1524, Allen, V, 1522; de Jean Botzheim du 25 janvier 1525, Allen, VI, 1540, ll. 14 et suiv. (voir la note d'Allen); à Pellican du début de novembre 1525, Allen, V, 1644, ll. 18 et suiv.

⁽⁵⁹⁾ Lettre de Balthazar Hubmaier à Jean Adelphius du 23 juin 1522, citée par Allen dans l'introduction à V, 1292.

à leur vie pure et chrétienne et déplore que la dictature religieuse d'OEcolampade les prive de lieux de culte : « *Par l'innocence de leur vie, ils l'emportent sur tous les autres, mais ils sont persécutés par les autres sectes autant que par les orthodoxes.* » Fussent-ils pareils aux plaies d'Égypte, cela ne justifie pas l'emploi de la violence ⁽⁶⁰⁾.

Ce qu'il réprouve chez eux, c'est leur activité révolutionnaire, leur fanatisme qui va jusqu'à la tyrannie sanguinaire; ce qu'il veut, c'est le respect de l'ordre public, non l'écrasement de l'hétérodoxie. Il écrit au nonce Campeggio : « *Ce sont des fous furieux et pourtant, à ce qu'on dit, il y a parmi eux des gens qui ne sont nullement mauvais* ⁽⁶¹⁾. »

La crise de 1535, le siège et la chute de Münster, mettent à l'épreuve sa tolérance; elle résiste : « *Les anabaptistes arrivent en masse de Hollande sans dissimuler leurs opinions; on les supporte et on les cache pourvu qu'ils ne causent pas de désordre* ⁽⁶²⁾. » Sa position n'a pas changé depuis la guerre des paysans de 1525 où il avait refusé de confondre les innovations religieuses avec l'insurrection civile, elle-même expression, à ses yeux condamnable, de revendications sociales fondées. A ceux qui voyaient la racine du mal dans la diffusion de l'Écriture, il répondait que c'était confondre la cause avec le symptôme ⁽⁶³⁾.

Au fond, d'ailleurs, Erasme devait reconnaître chez la plupart des anabaptistes, certaines idées qui étaient les siennes :

1° Une conception purement individuelle du salut dans

⁽⁶⁰⁾ Lettre au cardinal Fonseca (orthodoxe peu conciliant) du 25 mars 1529, Allen, VIII, 2133, ll. 212 et suiv.; 225 et suiv. Erasme a été, dès 1523, un des premiers à employer le terme anabaptiste : Allen, V, 1369, ll. 36 et suiv. Hérétiques : Lettre à Thomas More du 29 février 1528, Allen, VI, 1959, ll. 8 et suiv. Lettre de Cochlaeus du 8 janvier 1528, invitant Erasme au nom de l'archevêque de Mayence à écrire contre les anabaptistes : Allen, VII, 1928. Baptême des adultes : lettre à Campeggio (voir note suivante); *De sarcienda Ecclesiae concordia*, Bâle, 1533, L. B., V, 505 B-D.

⁽⁶¹⁾ Lettre à Campeggio du 7 juillet 1530, Allen, VIII, 2341, ll. 15 et suiv.; lettre à Guy Morillon du 30 août 1534, Allen, XI, 2965, ll. 5 et suiv.

⁽⁶²⁾ Voir les deux lettres à Pierre Tomiczki, évêque de Cracovie et chancelier de Pologne : 28 février 1535, Allen, XI, 3000, ll. 46 et suiv. et 31 août 1535, Allen, XI, 3049, ll. 123 et suiv.

⁽⁶³⁾ *Apologia adversus debacchationes Petri Sutoris* (1525), L. B., IX, 787 B. Voir RENAUDET, *Études*, p. 118.

laquelle l'homme imitant le Christ peut compter sur la compassion de Dieu;

- 2° Par voie de conséquence, une doctrine particulière de l'incarnation;
- 3° L'importance essentielle donnée au genre de vie;
- 4° La notion du sacerdoce universel avec promotion des laïcs.

Il ne faut pas dissimuler naturellement que ces idées sont désormais entendues dans un sens littéral qui fait foin des nuances de l'humaniste. De même, la volonté naïve de reconstituer l'Eglise primitive reste imperméable à la notion érasmiennne d'une *restitutio* interprétée en fonction du devenir historique. Un des prophètes de Münster, Bernard Rothmann, écrit précisément une *Restitutio*, où il interprète l'histoire religieuse de l'humanité comme une série de chutes et de restaurations. La dernière restauration, commencée par Luther et Erasme, doit être menée à son apogée par Jean de Leyde ⁽⁶⁴⁾. Dans la fraction apocalyptique de l'anabaptisme, celle qui paraît la plus loin d'Erasme, on retrouve la théorie du sommeil posthume de l'âme ou psychopannychisme, qui a ses racines à la fois dans l'humanisme italien et dans l'édition du Nouveau Testament.

La seconde génération anabaptiste, celle de Menno Simons et des frères Philips, celle de la non-violence, se rapproche du spiritualisme de Franck et de Denck et présente un aspect plus directement érasmienn. En 1564, Dirk Philips condense lui aussi sa doctrine dans un nouvel *Enchiridion* ou *Manuel du soldat chrétien* ⁽⁶⁵⁾. Ce titre, repris après soixante ans, nous fait comprendre que des théologiens orthodoxes et aussi Luther aient tenu Erasme pour un fourrier de l'anabaptisme ⁽⁶⁶⁾.

⁽⁶⁴⁾ Pour les notions communes, WILLIAMS, *Intr.*, XXVI et suiv.; pour Rothmann, id., p. 377.

⁽⁶⁵⁾ Cet *Enchiridion* en néerlandais est repris dans l'édition de F. Pijper, *De geschriften van Dirk Philipsz*, 's Gravenhage, 1914 (*Bibliotheca reformatoria neerlandica*, t. 10), trad. anglaise de A. B. Kolb, Elkhart, 1910. Voir aussi G. H. WILLIAMS et A. M. MARGAL, *Spiritual and Anabaptist Writers*, Philadelphie, 1957, p. 228. Pour une vue d'ensemble, on se reportera aux chapitres consacrés par Williams au mennonisme, en particulier pp. 387 et suiv. et à E. G. LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, II, Paris, 1961, pp. 30 et suiv.

⁽⁶⁶⁾ Lettre à Erasme du dominicain Ambroise Storch, dit Pelargus, grand adversaire des anabaptistes, vers juillet 1532, Allen, X, 2674, ll. 13

Que les doctrines extrémistes n'effraient pas l'humaniste, c'est ce que montre encore une lettre de 1519 au gentilhomme tchèque Jean Slechta à propos de la situation religieuse en Bohême. Une faction se montre particulièrement fanatique, celle des Hussites non ralliés ou Taborites, qui ont absorbé des restes de communautés vaudoises. Les taborites comportent à leur tour une aile radicale, connue sous le nom de Frères tchèques ou encore de Picards ou Pigards, appellation qui nous reste obscure.

Erasme ne prend pas ces outrances au tragique. Que les Picards élisent leurs évêques et leurs prêtres, c'est l'usage de l'Eglise ancienne, usage qu'on a abandonné pour éviter le désordre. Qu'ils s'appellent entre eux frères et sœurs, c'est fort bien et l'on devrait faire de même. Qu'ils fassent plus de cas de l'Écriture que des interprètes, c'est louable; leur tort est seulement de rejeter totalement ceux-ci. Qu'ils célèbrent le culte dans leurs vêtements ordinaires, c'est sans doute ce que faisaient le Christ et les Apôtres, quoique le rituel institué depuis soit plus conforme au respect que méritent les mystères divins. Ils n'ont qu'une prière, le Pater, mais elle fait aussi partie de notre liturgie. Il est sans doute absurde de tout ramener à une prière; pas moins d'y ajouter toutes sortes de niaiseries. Ils ont tort de mépriser les sacrements : apprenons nous-mêmes à en être dignes. Ils ont diminué le nombre des jours de fête : ils ont raison; nous en avons trop, pour le malheur des pauvres gens contraints au chômage.

En tout cas, le seul moyen de les ramener à l'unité chrétienne, c'est la tolérance. En aucun cas, il ne faut employer contre eux la force et il faut au besoin transiger sur le dogme ⁽⁶⁷⁾.

On voit combien de fils vont de l'humanisme à des mouvements religieux qui en paraissent d'abord tellement éloignés. On comprend que Williams fasse débiter l'ère de la réforme radicale à la publication de l'*Enchiridion militis christiani* en

et suiv.; lettre de Jean Choler à Erasme du 22 mai 1534, Allen, X, 2936, ll. 59 et suiv. (rappelle les injures adressées à Erasme par Luther).

⁽⁶⁷⁾ Lettre à Jean Slechta du 1^{er} novembre 1519, Allen, IV, 1039, reprise avec une introduction dans R. CRAHAY et M. DELCOURT, *Douze Lettres d'Erasme*, Paris, 1938, pp. 145 et suiv.

1503 et qu'il appelle Erasme *Patron of Evangelicals and Radicals* (68).

Une autre filiation est beaucoup plus nette, celle qui conduit à l'aile rationaliste de la Réforme. Le reproche le plus fréquent que Luther adresse à Erasme, est celui d'*épicurisme*, c'est-à-dire de matérialisme, d'incrédulité (69). Il nous suffira de montrer ici quelques points précis où la critique de l'humaniste ouvre la voie à des répudiations, sinon plus profondes, du moins plus explicites.

Chez Michel Servet, qui d'ailleurs n'est nullement un rationaliste, relevons deux positions qui sont amorcées chez les humanistes et qui seront celles des sociniens : le rejet de la Trinité et le psychopannychisme. Sur le chapitre de la Trinité, Servet trouve un aliment à ses spéculations chez Irénée et chez Tertullien, qui viennent d'être édités, l'un par Erasme, l'autre par Beatus Rhenanus. En outre, il écrit lui aussi une *Christianismi restitutio*, qui est le couronnement de son œuvre et qui, on le sait, fera sa perte (70).

En 1530, le jeune Servet, repoussé par les réformateurs bâlois, avait essayé de gagner Erasme à la cause de l'antitrinitarisme militant. Comme on doit s'y attendre, il fut éconduit... du moins officiellement (71).

(68) WILLIAMS, XXVI, 8.

(69) Par exemple, *Tischreden*, 352, 432, 466, 468, 3795, 3963.

(70) Rejet de la trinité dans les *De Trinitatis erroribus libri septem*, publiés sans indication d'éditeur (en fait chez Secerius à Haguenu) en 1531 et réimprimés l'année suivante, puis dans les *Dialogues sur la Trinité*, de 1532. Dans la lettre à Bucer, Allen, IX, 2615, Erasme mentionne sans commentaire la sortie du *De erroribus*, qui aurait eu, selon lui, l'approbation de Capiton et, sous quelques réserves, celle d'Œcolampade. L'accusation de psychopannychisme a été soulevée lors du procès de Servet, mais non retenue dans le verdict. Cette doctrine est liée à sa fameuse découverte de la petite circulation du sang, laquelle n'apparaît que dans la *Restitutio* de 1553, pp. 168-169. Toutefois Calvin mentionne déjà cette connexion médicale dans sa *Psychopannychia*, de 1545, dont l'idée remonte à 1534. Peut-être a-t-il connu la thèse de Servet au cours d'entretiens privés avec celui-ci, précisément en 1534 : voir WILLIAMS, pp. 583 et suiv., 609, 612. Traduction anglaise du texte de Servet par C. D. O'Malley dans l'article de J. F. FULTON, *Michael Servetus and the lesser Circulation of the Blood through the Lungs*, dans le recueil *Around de Michel Servet et Sébastien Castellion*, Haarlem, 1953, pp. 65-67.

(71) Voir Earl Morse WILBUR, *A History of Unitarianism*, Cambridge, Mass., 1947, p. 58. La source est une lettre de Jérôme Aléandre du 17 avril 1532 qui se réfère à une lettre, pour nous perdue, d'Erasme. La lettre à Bucer, qui est du 2 mars, ne parle pas de cet incident.

A Bâle, précisément, Erasme s'est trouvé au centre de la querelle sacramentaire. Sur ce point, nous l'avons vu, il s'interdit de professer ce qu'il pense, tout en s'accordant le droit de dire qu'il le pense sans le professer... Et ce qu'il pense va nettement dans le sens du symbolisme intégral ⁽⁷²⁾.

Troisième promoteur de la Réformation rationaliste, Castellion est, probablement, le plus nettement rationaliste, bien qu'il s'appuie sur un postulat théologique : la raison est une communication faite par Dieu à l'homme, plus ancienne et plus sûre que tous les écrits et toutes les traditions. Castellion revendique l'usage de la raison en philologie, pour corriger les textes qui lui paraissent corrompus; en matière ecclésiologique pour répudier l'emploi de la force contre les hérétiques; en matière de foi pour proclamer le droit de douter. Toutes positions érasmiennes, durcies sans doute, mais où l'on retrouve plus d'une réminiscence littéraire ⁽⁷³⁾.

Rejet de la Trinité, rejet de la présence réelle et, plus généralement, du sacrement *ex opere operato*, droit de se faire soi-même une opinion, tel est le programme commun de la réforme dite rationaliste, telle qu'elle se constituera surtout en Europe orientale, grâce à des réfugiés italiens formés à l'école des humanistes. En 1517 paraît le *De Jesu Christo Servatore* de Fauste Socin, dont la doctrine va pénétrer des anabaptistes réfugiés en Pologne. Or, le terme *Servator*, substitué intentionnellement à *Salvator*, apparaît plus d'une fois chez Erasme. Le socinianisme est un des points d'aboutissement d'un réformisme, modéré dans son ton, mais radical dans sa portée, qui s'est exprimé dès le début du siècle dans l'*Enchiridion* d'Erasme. C'est en même temps le point de départ de nouveaux développements qui, à travers beaucoup de vicissitudes, conduisent aussi bien, comme le montrait Louis Bakelants, au christianisme non confessionnel qu'au déisme du Siècle des Lumières ⁽⁷⁴⁾.

⁽⁷²⁾ Voir ci-dessus, pp. 308-310.

⁽⁷³⁾ Les thèses de Castellion reviennent dans la plupart de ses œuvres, en particulier dans les traités *De haereticis an sint persequendi*, 1554 et dans le *De arte dubitandi et confidendi, ignorandi et sciendi*, écrit en 1563. Voir l'analyse de E. F. HIRSCH, éditeur de cette dernière œuvre, dans *Autour de Michel Servet...*, pp. 144 et suiv.

⁽⁷⁴⁾ Voir en particulier l'étude de K. MÜHLFORDT dans *Renaissance*

En restant à l'intérieur de l'Eglise, des Eglises, ils conduisent aussi au protestantisme libéral et à ses prolongements extrêmes chez Bultmann et, particulièrement, chez Tillich, pour qui une proposition dogmatique n'est jamais que l'expression symbolique, historiquement conditionnée, d'un état de la vie religieuse, donc dépourvue de valeur objective.

De l'*Enchiridion* à *Honest to God*, l'humanisme a finalement fait naître, au centre de la dialectique christianisme-Eglise, des formes religieuses dans lesquelles l'hérétique est encore le scandale des Eglises, mais où il est en même temps l'honneur de la foi.

Le réalisme historique de J.-J. Rousseau

par Jean TERRASSE,

Aspirant au Fonds national de la Recherche scientifique

On parle peu de Rousseau historien, et à première vue sa *philosophie* de l'histoire est incompatible avec le développement d'une *science* de l'histoire. Vis-à-vis des historiens eux-mêmes, Rousseau ne dissimule point sa méfiance. Leur plus grand tort, explique-t-il dans *l'Emile*, est de nous montrer l'homme exclusivement par ses mauvais côtés en passant sous silence sa grandeur. De plus, ils sont partiaux : au lieu de présenter les faits dans leur nudité, ils y ajoutent des traits de leur cru, tâchent d'influencer le lecteur dont ils préviennent le jugement, comme pour l'empêcher de tirer seul la conclusion des événements.

Ce défaut est surtout fréquent chez les historiens modernes, qui font trop de portraits, mettent trop d'esprit dans leurs ouvrages. Toutefois les anciens ne sont pas tous irréprochables : Polybe et Salluste sont dangereux entre les mains d'un jeune homme; « Tacite est le livre des vieillards »; en revanche, Thucydide est

« ... le vrai modèle des historiens. Il rapporte les faits sans les juger; mais il n'omet aucune des circonstances propres à nous en faire juger nous-mêmes (1). »

Souvent l'histoire « est défectueuse » parce que

« ... elle ne tient registre que de faits sensibles et marqués, qu'on peut fixer par des noms, des lieux, des dates; mais les

(1) *Emile ou de l'éducation*, V, Paris, Garnier, 1961, p. 284.

causes lentes et progressives de ces faits, lesquelles ne peuvent s'assigner de même, restent toujours inconnues (2). »

Une autre erreur des historiens est d'attacher plus d'importance à l'action des chefs politiques qu'à leur caractère, de « n'expose(r) que l'homme public qui s'est arrangé pour être vu » et dérober au peuple les motifs véritables de sa conduite. C'est pourquoi Rousseau recommande la lecture des vies particulières, spécialement celles de Plutarque, dont il fait un vibrant éloge (3). Elles nous apprendront que des tyrans, des usurpateurs ont quelquefois réussi dans leurs entreprises; mais si nous nous efforçons de démêler l'apparence d'avec la réalité, nous verrons aussi que leur malheur est dans leur succès même, que leur conscience ne cesse de leur reprocher (4). Le vrai bonheur est inséparable de la vertu; les méchants ne jouissent que d'un bonheur superficiel, fondé sur des avantages tout extérieurs :

« Nous leur pardonnerions plus aisément leurs vices, si nous pouvions connaître combien leur propre cœur les en punit (5) »

Il est difficile de découvrir une ligne directrice dans cette suite de réflexions un peu disparates. Comment Rousseau peut-il blâmer les historiens modernes de faire des portraits, alors qu'il croit instructive l'étude des vies particulières? Peut-être entend-il par *portrait* la description physique des personnages. Mais il est probable que Rousseau hésite entre deux conceptions de l'histoire. D'une part, il souhaite qu'elle se borne à reconstituer le passé tel qu'il fut, sans aucun arrangement, sans la moindre fioriture; d'autre part, il veut qu'elle nous donne des leçons de morale, qu'elle nous instruisse sur nos devoirs. C'est la raison pour laquelle il préfère l'histoire ancienne à l'histoire moderne; la première, selon lui, avait plus de « physionomie », car les hommes d'à présent « se ressemblent tous » (6). A ce propos, il convient de noter que dans le *Projet pour l'éducation de M. de Sainte-Marie*, Rousseau avait

(2) *Emile*, p. 285.

(3) *Ibid.*, pp. 285-286.

(4) *Ibid.*, p. 289.

(5) *Ibid.*, p. 291.

(6) *Ibid.*, p. 284.

au contraire conseillé d'accorder plus d'attention à l'histoire moderne qu'à l'ancienne, la France étant aussi fertile en héros que le monde antique (7). Sans doute l'auteur désirait-il, par cet hommage à la France, se rendre agréable au destinataire du *Projet*, M. Bonnot de Mably, pour lors grand-prévôt de Lyon; mais surtout, son élève, M. de Sainte-Marie, était un futur gentilhomme, et comme tel, ne pouvait être élevé dans les mêmes principes que ceux que Rousseau essaie d'inculquer à Emile, dont il doit faire un homme, plutôt qu'un citoyen (8).

Donc Rousseau envisage deux façons d'écrire l'histoire, ou comme l'exposé « objectif » d'une série d'événements, ou comme l'illustration d'une idée morale. Cependant, même dans le cas où l'historien s'abstient d'intervenir dans son récit, le lecteur est tenu d'en dégager la leçon :

« Les faits! Les faits! et qu'il juge lui-même; c'est ainsi qu'il apprend à connaître les hommes (9). »

Ainsi l'histoire, loin d'être une science autonome, fait partie de la philosophie; elle doit être enseignée en même temps que la morale, et ce n'est pas un hasard si Rousseau en a défini le rôle dans le livre de l'*Emile* qui se termine par la *Profession de foi du vicaire savoyard*. Sa valeur éducative peut d'ailleurs être très grande : ce n'est pas dans les maximes que le jeune homme apprend d'abord à voir « les premiers traits du cœur de l'homme », mais dans ses actions; or l'histoire a cet avantage sur la philosophie qu'elle se garde de généraliser et ne fournit que des règles particulières dont il est loisible à l'élève de faire la synthèse lorsqu'il en est capable (10).

Pourquoi l'histoire n'est pas une science, l'auteur d'*Emile* se charge de nous l'expliquer. Son opinion est que l'objectivité est presque impossible en histoire. Jamais deux hommes ne voient un objet de manière identique; même s'ils tâchent de faire abstraction de leurs intérêts personnels, ils le déforment, le dénaturent, attendu qu'il n'existe que dans l'éclairage propre

(7) *Œuvres complètes*, Paris, Firmin-Didot, 1876, t. III, p. 276, col. 2.

(8) Il y a aussi un grand décalage de dates entre ce *Projet* et l'*Emile*, ce qui suffirait à expliquer le changement d'optique.

(9) *Emile*, V, édit. citée, p. 284.

(10) *Ibid.*, p. 284.

à chacun. Mais le moindre détail est révélateur pour l'historien, qui ne doit rien ignorer; une cause mesquine peut bouleverser la face du monde, ainsi que Pascal l'avait déjà montré :

« Combien de fois un arbre de plus ou de moins, un rocher à droite ou à gauche, un tourbillon de poussière élevé par le vent ont décidé de l'événement d'un combat sans que personne s'en soit aperçu! ⁽¹¹⁾ »

En vérité, cela n'empêche pas l'historien de nous dire « la cause de la défaite ou de la victoire avec autant d'assurance que s'il eût été partout », sans se rendre compte qu'elle sort tout entière de son imagination. Mais quel peut être l'intérêt des faits en eux-mêmes, quand leur cause nous demeure inconnue?

« L'historien... en donne une, mais il la controuve; et la critique elle-même, dont on fait tant de bruit, n'est qu'un art de conjecturer, l'art de choisir entre plusieurs mensonges celui qui ressemble le mieux à la vérité ⁽¹²⁾. »

Déjà dans le *Discours sur l'inégalité*, Rousseau insistait sur la difficulté de trouver un observateur suffisamment philosophe pour étudier les peuples autrement qu'à travers les préjugés de l'ignorance et de la passion partisane ⁽¹³⁾. Quant à ses réflexions sur la critique, il faut, pour les bien comprendre, les replacer dans le contexte du temps. Au xviii^e siècle, les ouvrages d'histoire sont légion; bénédictins et bollandistes rivalisent de zèle et d'érudition, entassent d'innombrables documents, interrogent les vieilles pierres, dressent des généalogies : en 1713, l'abbé Lenglet-Dufresnoy publie une bibliographie de leurs travaux qui ne comptera pas moins de quinze gros volumes ⁽¹⁴⁾. Devant une pareille masse de livres, le choix est devenu impossible; la critique historique, au lieu de clarifier les idées, finit par les obscurcir complètement. Des érudits, parmi lesquels le fameux Dom Calmet ridiculisé par Voltaire, mêlent la curiosité philologique au souci de l'apologétique; ils rapprochent,

⁽¹¹⁾ *Emile*, p. 283.

⁽¹²⁾ *Ibid.*, p. 283.

⁽¹³⁾ *Discours sur l'inégalité*, note X. Edition de la Pléiade, t. III, pp. 209-210.

⁽¹⁴⁾ Nous empruntons ces renseignements à l'introduction de René POMEAU à *l'Essai sur les mœurs*, Paris, Garnier, 1963, t. I, pp. xxxvi-xxxvii.

comparent des faits qui n'ont rien de commun, se livrent à des conjectures hautement fantaisistes; l'histoire, avec eux, revêt l'habit de la scolastique, et ne se distingue plus de la théologie. De là, sans doute, les dédains de Rousseau pour une science qui a perdu de vue son objet; on avouera qu'ils sont moins meurtriers que les railleries de Voltaire dans l'*Essai sur les mœurs*.

Mais les reproches de Rousseau ne visent pas seulement une méthode : ils ébranlent toute une conception de l'histoire, celle qui consiste à lui attribuer un sens dont elle est dépourvue. Remarquons qu'en les formulant Rousseau s'inscrit en faux contre une tradition déjà respectable. Bossuet, par exemple, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, met l'accent sur tout ce qui, dans l'histoire, semble être la manifestation d'un principe unique, autour duquel viennent se grouper divers éléments : selon lui, la conquête romaine, bien qu'accomplie par des païens, trouve sa justification dans le fait qu'elle facilita la diffusion de l'Évangile dans les limites du monde civilisé; l'histoire tout entière est une théophanie, c'est-à-dire qu'elle témoigne de l'action invariable de la Providence sur le destin des hommes, voués à adorer tôt ou tard la parole du Christ. Bossuet ne conçoit pas que l'histoire puisse être fragmentée : dans l'*Histoire des variations des Eglises protestantes*, son principal argument contre les réformés est qu'ils n'ont pas su, à l'instar des catholiques, maintenir l'unité de leur culte, que leur Eglise s'est divisée en une infinité de sectes rivales qui prouvent à la fois sa faiblesse et son erreur. Voltaire, naturellement, repousse cette vision providentialiste de l'histoire, et pourtant ses idées ne sont pas très différentes de celles de Bossuet, car lui aussi considère l'histoire comme un progrès ininterrompu (mis à part, bien sûr, le temps d'arrêt que lui a imposé l'avènement du christianisme, cette monstrueuse exception dans l'évolution humaine); en somme, il se contente de remplacer la Providence par la raison, point de rencontre de tous les courants de l'histoire, dont il est le suprême aboutissement ⁽¹⁵⁾. Montesquieu lui-même voit dans la société humaine

⁽¹⁵⁾ Charles RIBS remarque que « l'*Essai sur les mœurs* et le *Siècle de Louis XIV...* sont une comparaison perpétuelle entre les misères des siècles passés, le bien-être relatif du présent et l'espoir d'un bonheur à venir » (*Voltaire : Recherches sur les origines du matérialisme historique*, Genève, Droz, et Paris, Minard, 1962, p. 176). La philosophie de Voltaire

la réalisation d'une idée morale — respect de l'autorité, honneur ou vertu — d'où elle tire son dynamisme, sans laquelle elle est condamnée ou à périr ou à se transformer. C'est cette notion de *cause morale* que Rousseau va éliminer définitivement de sa philosophie de l'histoire.

Il ne saurait être question pour nous de résumer cette philosophie dans le cadre d'un article; nous nous bornons à fournir quelques indications sur son orientation. Nature et histoire sont les deux pôles entre lesquels oscille la pensée de Rousseau. L'« état de nature » décrit dans le *Discours sur l'inégalité* est la synthèse de ces deux concepts. En effet, quoique Rousseau nous convie à prendre l'« état de nature » pour une hypothèse obtenue en « écartant tous les faits » (16), le second *Discours* nous donne tant de détails concernant cet état qu'il nous force presque à le regarder comme un état historique, dans lequel l'auteur distingue d'ailleurs différentes étapes (17) qui sont la marque incontestable d'une évolution. D'une part, l'état de nature est la négation de l'histoire, puisque antérieur à l'établissement de la société civile; mais d'autre part, il est aussi *cause* de l'histoire, et comme la cause et l'effet ne peuvent être absolument hétérogènes, l'état de nature contient en puissance les conditions qui permettront à l'homme de se muer en citoyen (18), partant, d'entrer dans l'histoire.

est donc une philosophie du progrès, et Rihs la nomme un « idéalisme historique » (*Ibid.*, pp. 203 et suiv.). Toutefois, selon Voltaire, le progrès peut se heurter à de nombreux obstacles et de ce fait être ralenti. Ces obstacles sont de deux sortes. Il y a, d'une part, les obstacles naturels (tremblements de terre, inondations, etc.) contre lesquels l'homme est impuissant à agir; d'autre part, les obstacles humains, principalement l'intolérance et le fanatisme, qu'on peut essayer d'écarter (pp. 193-198). En dépit de ces irrégularités, l'auteur de l'*Essai* croit que les peuples tendent incontestablement vers un mieux-être matériel et moral qui est pour lui le plus sûr critère du progrès (pp. 164-193).

(16) *Discours sur l'inégalité*, édit. citée, t. III, pp. 132-133. Les « faits » auxquels Rousseau fait allusion ne sont pas seulement les vérités théologiques, mais tous les faits enregistrés par l'histoire (cf. Pierre VAN BEVER, *Rousseau et l'histoire*. Extrait de « De achttiende eeuw », *Geschiedenis in het onderwijs*, 79-80, Anvers, 1963, col. 737).

(17) Voyez Arthur O. LOVEJOY, *The supposed Primitivism of Rousseau's Discourse on Inequality*, in *Essays in the History of Ideas*, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1948, pp. 15 et suiv.

(18) C'est pourquoi Rousseau lui concède la *perfectibilité* (*Disc. sur l'inég.*, I, édit. citée, t. III, p. 142).

Le passage de l'état de nature à l'état de société est irréversible, comme le saut de l'âge mûr à la vieillesse :

« ... La société est naturelle à l'espèce humaine comme la décrépitude à l'individu, ... il faut des arts, des Loix, des Gouvernemens aux Peuples comme il faut des béquilles aux vieillards ⁽¹⁹⁾. »

L'histoire n'est donc pas un progrès, mais, comme on l'a souvent écrit, une chute : l'histoire de l'homme, c'est l'histoire de sa corruption ⁽²⁰⁾. Cependant, de même que l'état de nature est l'âge d'or de l'humanité, l'antiquité romaine est l'âge d'or de l'histoire; par rapport à elle, le moyen âge est une époque barbare ⁽²¹⁾. Enfin, Rome n'était pas elle-même à l'abri de ce processus de dégradation que Rousseau identifie à l'histoire; les contemporains de Néron ou de Caligula ressemblaient aussi peu à leurs vertueux pères que nous aux anciens ⁽²²⁾.

Ainsi « la pente naturelle et inévitable » de toute société est de dégénérer :

« Si Sparte et Rome ont péri, quel Etat peut espérer de durer toujours? Si nous voulons former un établissement durable, ne songeons donc point à le rendre éternel. Pour réussir il ne faut pas tenter l'impossible, ni se flatter de donner à l'ouvrage des hommes une solidité que les choses humaines ne comportent pas ⁽²³⁾. »

Il est significatif que si Rousseau abandonne l'idée de cause morale du corps politique, il reprend à son compte la théorie des « climats » de Montesquieu avec à peine quelques modifications : aucune forme de gouvernement n'est en soi bonne ou mauvaise, il doit être adapté aux conditions concrètes (richesse du sol, étendue du territoire, démographie) qui orientent la

⁽¹⁹⁾ *Lettre à Philopolis*, édit. de la Pléiade, t. III, p. 232.

⁽²⁰⁾ Bertrand DE JOUVENEL, *Rousseau the Pessimistic Evolutionist* (*Yale French Studies*, New Haven, 1962, pp. 83-96); Lionel GOSSMANN, *Time and History in Rousseau* (*Studies on Voltaire and the eighteenth century*, vol. XXX, 1964, pp. 311-349).

⁽²¹⁾ *Discours sur les sciences et les arts*, I, édit. de la Pléiade, t. III, pp. 6-7.

⁽²²⁾ Voyez la *protopopée de Fabricius*, I^{re} partie du *Disc. sur les sc. et les arts*, édit. citée, t. III, pp. 14-15.

⁽²³⁾ *Contrat social*, III, 11, édit. de la Pléiade, t. III, p. 424.

vie de la communauté ⁽²⁴⁾. C'est que, pour l'auteur du *Contrat*, l'histoire est avant tout dispersion, diversification ⁽²⁵⁾; le pacte social a divisé le genre humain en peuples, qui sont entre eux comme les individus à l'état de nature, ne connaissent d'autre loi que la loi du plus fort, d'autre obligation que celle de se conserver.

En effet, Rousseau estime que la loi naturelle — qu'il vaudrait mieux appeler « loi de raison » — est *postérieure* à l'institution de la société civile; d'après lui, il est faux de croire « que dans l'état d'indépendance la raison nous porte à concourir au bien commun par la vue de nôtre propre intérêt », d'abord parce qu'il n'y a pas coïncidence entre l'intérêt personnel et l'intérêt général, puis parce que l'homme, à l'état de nature, est incapable de raisonner ⁽²⁶⁾. C'est donc la loi du plus fort qui règle les rapports des hommes avant l'établissement de la société. Mais, à l'état de nature, aucun homme n'étant assez fort pour en subjuguier durablement un autre, l'égalité physique engendre l'égalité des droits ⁽²⁷⁾. En revanche, à l'état social, ni les individus ni les Etats ne disposent de la même puissance, et la justice ne peut régner qu'à la faveur d'un artifice qui est le droit positif. La loi naturelle est donc une convention, que la force seule rend efficace. Au sein de chaque nation, cette force prendra la forme de la volonté générale, le corps politique pesant tout entier sur chacun de ses membres pour le contraindre à obéir à la loi. Entre les Etats, les choses se compliquent; jusqu'à présent, on n'a pas trouvé le moyen d'obliger les nations à se conformer au droit des gens, et il arrive souvent que la plus forte absorbe la plus faible ⁽²⁸⁾; il faudrait, pour éviter les guerres, constituer une fédération d'Etats où le pouvoir central ait suffisamment d'autorité pour imposer une solution aux conflits surgissant entre les parties, et suffisamment d'équité pour n'en proposer que d'acceptables ⁽²⁹⁾.

⁽²⁴⁾ *Contrat social*, III, 8.

⁽²⁵⁾ Cf. Peter MEINHOLD, *Rousseau's Geschichtsphilosophie*, Tübingen, J. C. B. Mohr, 1936, p. 8.

⁽²⁶⁾ *Contrat social* (première version), I, 2, édit. citée, t. III, p. 284.

⁽²⁷⁾ *Discours sur l'inégalité*, I, édit. citée, t. III, pp. 160-161.

⁽²⁸⁾ Voyez le fragment *Que l'état de guerre naît de l'état social*, édit. de la Pléiade, t. III, p. 605.

⁽²⁹⁾ Cf. la *Polysynodie* et le *Jugement sur la Polysynodie* de l'abbé de Saint-Pierre.

Dans tous les cas, Rousseau insiste sur cette évidence, que le droit n'est jamais que la codification d'un état de fait. C'est pourquoi il n'est pas de droit immuable. Prenons comme exemple le droit de conquête :

« ... Je dis qu'un esclave fait à la guerre ou un peuple conquis n'est tenu à rien du tout envers son maître, qu'à lui obéir autant qu'il y est forcé. En prenant un équivalent à sa vie (c'est-à-dire sa liberté) le vainqueur ne lui en a point fait grâce; au lieu de le tuer sans fruit il l'a tué utilement. Loin donc qu'il ait acquis sur lui nulle autorité jointe à la force, l'état de guerre subsiste entre eux comme auparavant, leur relation même en est l'effet et l'usage du droit de la guerre ne suppose aucun traité de paix ⁽³⁰⁾. »

On songe à Marx pour qui la victoire du prolétariat sur la bourgeoisie n'est pas tant la victoire du bien sur le mal que celle d'une majorité qui, quoique opprimée, détient le seul pouvoir réel — à savoir la puissance économique —, sur une minorité qui n'a que l'autorité politique.

Cette philosophie permet à Rousseau de mettre au point une méthode d'investigation historique basée, non point sur la confrontation des idéologies, mais sur le heurt des forces matérielles. Ainsi, dans le chapitre du *Contrat social* sur la religion civile, les croyances religieuses sont analysées uniquement par rapport à l'organisation politique qui les sous-tend. Rousseau pense que chaque cité avait à l'origine son Dieu propre. Ce Dieu était pour ainsi dire l'expression de la cohésion nationale, le signe de ralliement des citoyens. En cas de guerre, le vainqueur adoptait la religion du vaincu — sans pour autant renoncer à la sienne; d'où naquit le polythéisme. Aussi, pour Rousseau, l'érudition moderne est-elle bien ridicule de vouloir prouver « l'identité des Dieux de diverses nations », « comme si le Baal des Phéniciens, le Zeus des Grecs et le Jupiter des Latins pouvoient être le même; comme s'il pouvoit rester quelque chose commune à des Etres chimériques portans des noms différens ⁽³¹⁾! » Une fois de plus, la critique se perd dans d'absurdes suppositions parce qu'elle mêle le moral au politique,

⁽³⁰⁾ *Contrat social*, I, 4, édit. citée, t. III, p. 358.

⁽³¹⁾ *Ibid.*, IV, 8, édit. citée, t. III, p. 460.

la métaphysique à l'histoire. Rousseau, au contraire, ne se préoccupe que du contenu *politique* de la religion, et c'est pour cette seule raison qu'il préfère — du moins, dans le *Contrat social* — le protestantisme au catholicisme, qui oppose au pouvoir légal ses prétentions temporelles, crée un Etat dans l'Etat, suscite partout la division. Il était fatal que la religion de Jésus provoquât des troubles dans l'Empire romain, car

« ... cette idée nouvelle d'un royaume de l'autre monde n'ayant pu jamais entrer dans la tête des payens, ils regardèrent toujours les Chrétiens comme de vrais rebelles qui, sous une hypocrite soumission, ne cherchoient que le moment de se rendre indépendans et maîtres, et d'usurper adroitement l'autorité qu'ils feignoient de respecter dans leur foiblesse. Telle fut la cause des persécutions ⁽³²⁾. »

Rousseau est tout aussi réaliste quand il traite de l'histoire de Genève. On sait qu'il avait eu l'intention de composer un livre sur ce sujet ⁽³³⁾. Malheureusement il dut renoncer à son projet, qui n'a eu qu'un début d'exécution dans le fragment intitulé *Histoire de Genève*, vraisemblablement écrit entre mai et décembre 1764, édité partiellement par Jules Sandoz en 1861. Dans ce texte également, Rousseau rejette toute critique d'érudition, dangereuse parce qu'elle pourrait le détourner de son but, qui est d'« étudier les lois politiques » de la République de Genève. Il ne compte point, pour y arriver, commencer par « les prendre en corps pour les analyser ensuite, mais..., au contraire, les prendre à leur origine et suivre l'ordre de leur composition ⁽³⁴⁾. » L'histoire a donc pour objet d'éclairer le présent, et non point de suivre les progrès d'une idée. Rousseau tient à réaffirmer sa conviction que la loi n'est qu'un vain mot sans la force qui la soutient :

« Il n'y a plus (dans les Etats modernes) d'autre législateur que la force, ni d'autres lois que l'intérêt du plus puissant. Et si quelquefois on voit passer chez un peuple un corps de lois sorti d'une même main, ce ne sont plus que des lois civiles qui n'ont aucun trait au gouvernement ⁽³⁵⁾. »

⁽³²⁾ *Contrat social*, IV, p. 462.

⁽³³⁾ *Correspondance générale*, édit. Dufour, t. X, p. 362.

⁽³⁴⁾ *Histoire de Genève*, édit. Jules Sandoz, *Revue suisse*, t. XXIV (1861), p. 39.

⁽³⁵⁾ *Ibid.*

Tout, en histoire, repose sur des rapports de forces dont les combinaisons multiples déterminent les différentes formes de gouvernement. En conséquence, l'histoire de Genève, pour Rousseau, sera avant tout celle des luttes d'indépendance menées par la ville contre l'Empire germanique et le duché de Savoie qui se la disputaient. Ces luttes expliquent que l'évêque n'ait jamais joui d'un pouvoir absolu, car il était forcé de s'appuyer sur le peuple pour se défendre contre les usurpations de ses puissants voisins ⁽³⁶⁾. Quoi que prétendent les protestants, ce fut donc l'épiscopat qui fut le vrai garant de la liberté du peuple. La paix rétablie, les citoyens en profitèrent pour se débarrasser de la tutelle des évêques : la réforme fut la suite logique d'une longue guerre pour l'autonomie ⁽³⁷⁾.

La liberté politique a-t-elle réellement augmenté la liberté civile? Nous ne connaissons pas formellement la réponse à cette question, le dernier chapitre n'ayant pas été terminé. Mais nous devinons qu'elle devait être négative, puisque, dans son introduction — omise dans l'édition Sandoz — Rousseau nous assure que « l'esprit républicain » s'est éteint parmi les Genevois et que « l'esprit qu'y substituent les nouveaux venus est qu'à tout prix il faut être riche, et que les riches sont faits pour dominer » ⁽³⁸⁾. Ces « nouveaux venus », ce sont les protestants français chassés de leur pays par la révocation de l'édit de Nantes. Ainsi le protestantisme a fini par mettre la ville à la merci des influences étrangères. Est-ce à dire que, deux ans après la publication du *Contrat social*, Rousseau désapprouve les principes de la religion réformée? Cela ne saurait être. En réalité, ce qu'il envisage ici, ce sont les répercussions *politiques* de l'introduction du protestantisme à Genève, et il constate qu'elle a contribué à placer la République sous la domination de la France et à y installer un régime de plus en plus tyrannique, dès que les citoyens eurent remis à d'autres le soin de défendre le territoire sans cesse menacé par les ducs de Savoie.

Il est remarquable que Rousseau évite de porter un jugement de valeur sur les acteurs de ce conflit. Chez lui, nul manichéisme : ce n'est point par « générosité » que les évêques

* ⁽³⁶⁾ *Histoire de Genève*, p. 44.

⁽³⁷⁾ *Ibid.*, p. 517.

⁽³⁸⁾ Manuscrit n° 7843 de la Bibliothèque publique de Neuchâtel, n° 29, v°.

accordèrent des franchises aux citoyens, mais parce qu'ils avaient besoin de leur aide pour résister aux incursions des ducs de Savoie; et ce n'est point par « ingratitude » que les citoyens chassèrent l'évêque, mais parce que, après avoir secoué le joug de ses voisins, Genève devait achever de se rendre indépendante en choisissant elle-même son gouvernement. Quant aux ducs de Savoie, dont l'auteur loue la « sagesse » (39), ils ne pouvaient faire autre chose que de s'étendre ou de périr, de se fortifier par leurs conquêtes ou de se laisser peu à peu absorber par la France.

Dans cet essai d'histoire « objective », Rousseau, nous l'avons dit, prend ses distances en même temps vis-à-vis de la tradition savante et de la tradition philosophique. A la première, il reproche de manquer l'essentiel, qui est de donner une signification non à l'histoire elle-même, mais au présent qui est son aboutissement; à la seconde, de se servir de l'histoire à des fins étrangères à la science. Mais n'y a-t-il pas contradiction entre cette conception et l'idée que l'histoire doit fournir des exemples moraux? Le prétendre serait oublier que le point de vue de Rousseau n'est pas le même dans l'*Emile* que dans l'*Histoire de Genève*. Dans son traité d'éducation, l'écrivain s'interroge sur l'opportunité d'enseigner l'histoire à un jeune homme élevé à l'écart de la société; et il répond que cette discipline est inutile si elle ne donne pas à l'élève le goût de la vertu. Mais l'histoire *en tant que science* se distingue évidemment de la morale. Dans l'*Histoire de Genève*, Rousseau n'a plus de raison de s'encombrer des scrupules dont il faisait état dans l'*Emile*, son but est maintenant de reconstituer objectivement les faits du passé, et, dans la mesure du possible, de découvrir leurs causes. Pas plus qu'en 1762, il n'ignore les difficultés d'une telle entreprise, et pourtant elles ne sont pas insurmontables pourvu que l'on s'en tienne à ce qui est solidement attesté.

L'histoire n'exprime aucune vérité éternelle, mais elle permet de comprendre un état de fait qui, sans l'étude de ses origines, demeurerait parfaitement opaque. Voilà la leçon que nous pouvons tirer des ouvrages dont nous venons de parler. Rousseau, un idéaliste? Mais il l'est cent fois moins que cer-

(39) Edit. Sandoz, p. 43.

tains faux prophètes qui, depuis un siècle, nous ont prédit le dépassement des contradictions de l'histoire et leur résorption dans la « société radieuse » de demain. L'histoire, nul ne saura où elle nous emporte, aussi longtemps que la raison ne pourra prévoir le particulier, qui est l'objet de ce qu'on a appelé *les sciences humaines*.

BIBLIOGRAPHIE

- G. JACQUEMYS, *Langrand-Dumonceau, promoteur d'une puissance financière catholique*. T. V. *Chute et liquidation*, Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, Centre d'Histoire économique et sociale, 1965; un volume in-8° de 447 pages, comportant sept illustrations.

Voici déjà le dernier volume de la grande œuvre de M. Jacquemys. Que cinq volumes de cette ampleur aient pu paraître au rythme d'un par an, est tout à l'honneur de l'auteur et de la maison éditrice. Le tome V comporte, outre la liste habituelle des sources et de la bibliographie consultée et l'index des noms, un *index rerum* appelé à rendre d'excellents services, car, on l'a déjà souligné, l'ouvrage de M. Jacquemys constitue une vraie mine de renseignements aux points de vue de l'histoire économique, sociale et politique de la Belgique et d'une grande partie de l'Europe à l'époque envisagée. Ainsi est arrivé à son terme un travail de longue haleine, fruit d'années de patientes recherches et de dur labeur. La vie que l'auteur a su insuffler à son ouvrage doit certainement beaucoup à son amour du sujet, un sujet en or pour un historien complet. On sent à chaque page ce que M. Jacquemys, pourtant un historien à la renommée solidement établie de longue date, doit à sa rencontre avec Langrand et son temps.

Le tome V traite de la chute et de la liquidation des entreprises Langrand. On y assiste donc au dénouement du drame, coïncidant avec la phase judiciaire.

On se rappellera qu'à la fin de 1868 la situation de Langrand-Dumonceau était désespérée ⁽¹⁾. En 1869 la liquidation était devenue inévitable. Sera-t-elle faite à l'amiable ou judiciairement? Plus on temporise, plus il faudra recourir à l'emprunt, aggravant encore la situation. Jusqu'au bout, Langrand a tenté de retarder la chute de sa fondation préférée, la Banque de Crédit Foncier et Industriel (l'« Industriel »). Entre-temps la presse hostile au banquier catholique s'est montrée de plus en plus insistante, surtout *La Cote Libre de la Bourse de Bruxelles* dirigée par Armand Mandel, qui rêvait de réformer les mœurs de la Bourse. Celui-ci se fit le défenseur des actionnaires mécontents de la gestion de Langrand. En octobre 1868, il publia une dénonciation contre ce dernier et ses administrateurs, accusés de diverses escroqueries. Il somma la justice d'engager des poursuites. Après quelques hésitations, le procureur général, Charles-Victor de Bavay, se décida à ouvrir une instruction. Elle fut

(1) Voir le compte rendu dans cette *Revue* : bibliographie juin-juillet 1966.

menée avec lenteur et de façon assez insolite contre le seul Langrand et se clôtura par un non-lieu (avril 1869).

Pendant ce temps, la position de Langrand ne cessait de se détériorer en Autriche, où il perdit le Kaschau-Oderberg. Les derniers espoirs de pouvoir arracher la concession du chemin de fer de Roumélie se volatilèrent. Il ne restait plus qu'à préparer la liquidation de l'Industriel, dont Langrand était le gérant responsable. Mais, en attendant une solution à l'amiable, il fallut avoir recours à l'emprunt afin de pouvoir faire face aux échéances, politique qui se heurta à l'opposition des administrateurs de l'International dont la caisse était mise à une rude épreuve par un Langrand peu respectueux des intérêts des actionnaires, dont il trompa ainsi la confiance. Sans succès, le banquier aux abois fit tour à tour appel à l'Anglo-Austrian Bank et au prince de Tour et Taxis. Ce dernier consentit à se charger de la liquidation des entreprises Langrand, en se refusant toutefois à fournir aux compagnies les ressources nécessaires. M. Jacquemyns montre ensuite que, pour arriver à ses fins, Langrand a dû mener une lutte serrée avec les administrateurs de ses diverses sociétés. En exploitant l'ascendant qu'il avait encore sur les assemblées générales, il réussit cependant à faire accepter la convention sacrifiant l'International à l'Industriel. Cette victoire sur ses administrateurs récalcitrants (d'Anethan, Nothomb, De Decker, Dechamps, Mercier, de Liedekerke-Beaufort) et accusés par Langrand des pires méfaits ne put empêcher un certain nombre d'actionnaires de se constituer en comité pour protester contre les mesures imposées par Langrand. La liquidation de l'Industriel fut décidée en novembre 1869, six mois avant la faillite de l'International. Langrand s'était réfugié à Paris, laissant le soin de défendre ses intérêts à son avocat Lejeune.

A partir du printemps de 1869, les affaires de Langrand sont entrées dans la phase judiciaire. Après le non-lieu d'avril 1869, plusieurs journaux catholiques exigèrent des poursuites contre Mandel, accusé de calomnies contre Langrand-Dumonceau. Mandel, ne demandant pas mieux que d'être traîné en justice, accabla d'injures le procureur général et exigea même sa destitution. Le ministre libéral de la justice, Bara, également hostile aux entreprises de Langrand pour des raisons surtout politiques, souhaitait, lui aussi, un procès, mais se heurta à un procureur rétif et soucieux de défendre l'indépendance de la magistrature. Le procès en cour d'assises contre Mandel, qui eut Paul Janson comme défenseur, se révéla surtout accablant pour Langrand et se clôtura par un acquittement. Le lendemain du verdict s'ouvrit une instruction contre Langrand et ses administrateurs, accusés de banqueroute simple ou frauduleuse. La mise à la retraite forcée de Bavay et la mutation ou la destitution de deux autres magistrats fut présentée par la presse catholique comme un acte de vengeance politique de Bara.

Les répercussions politiques de l'affaire Langrand font l'objet de tout un chapitre. M. Jacquemyns y analyse pour la première fois de façon détaillée l'incidence de la faillite du banquier catholique sur les élections et la chute du ministère d'Anethan en 1871. La persécution des magistrats compromis se révéla électoralement peu payante. La victoire catholique, après treize années de domination doctrinaire, porta au pouvoir un ministère dirigé par d'Anethan, ancien commissaire de l'Industriel. Suit alors le récit des émeutes libérales, provoquées par la fameuse interpellation de Bara à propos de la nomination de Pierre de Decker au poste de gouverneur de la province de Limbourg. La révocation du ministère

d'Anethan par le roi a été, on le sait, mal accueillie par l'opinion catholique. Ces pages fort vivantes fourmillent de détails inédits.

Le livre se termine par quatre chapitres analysant successivement la cascade de faillites et de mises en accusation (1869-1873), la liquidation par la maison Erlanger de Francfort, particulièrement laborieuse à cause de l'enchevêtrement des entreprises Langrand et des intérêts en jeu (ceux de l'Empereur et de la maison Taxis), les arrangements des créanciers avec les administrateurs acculés à rembourser de fortes sommes, et les divers procès, entre autres celui intenté à Camille Nothomb. Tout ceci était terminé en 1873. Mais l'instruction relative aux « faux bilans » donna lieu à une nouvelle série de procès aboutissant à la condamnation de Langrand (contumace) à 15 ans de réclusion pour banqueroute frauduleuse, mais non pas, chose étonnante, du chef de faux bilans.

Après 1869 Langrand se réfugia successivement à Paris et à Londres, avant d'émigrer aux Etats-Unis. Ayant réussi à sauver une partie suffisante des richesses acquises, il ne mourut qu'en 1900 à Rome, où M. Jacquemyns a été fort ému de découvrir son épitaphe.

Dans sa conclusion générale, M. Jacquemyns dresse le bilan de la carrière et de l'action de Langrand-Dumonceau. Il ne manque pas de souligner à nouveau que dans le domaine de l'assurance-vie et de l'assurance hypothécaire, de même que dans celui de la publicité, Langrand a été sans conteste un innovateur. L'échec complet de sa tentative de promouvoir une puissance financière catholique opposée à celle des banquiers juifs et protestants est mise en rapport avec des faillites analogues d'entreprises semblables en Belgique et en France.

Plus apprenti-sorcier que simple escroc, Langrand n'a été qu'une étoile filante dans le ciel de la haute finance européenne.

J. CRAEYBECKX.

Istvan SÖTER, *Aspects et parallélismes de la littérature hongroise*, Budapest, Akademiai Kiadó, 1966, 292 pages.

On ne saurait mieux définir le livre de M. I. Söter qu'en le considérant comme un ouvrage de missionnaire. Son propos : attirer l'attention sur une littérature fort mal connue dans les pays occidentaux, lui trouver un public, des admirateurs, susciter, sinon le désir d'apprendre le hongrois, du moins celui de voir se multiplier les traductions. Disons tout de suite, et sans réserves, qu'il y a parfaitement réussi.

Le biais que M. Söter a choisi pour réaliser son propos ne manque ni d'originalité, ni d'efficacité. Aux yeux du profane, la littérature hongroise reste un domaine fermé; pour le rendre plus accessible, l'auteur a eu l'idée de procéder par parallélismes et analogies. Son livre comporte une quinzaine d'études, aussi diverses que possible, et suffisamment brèves pour ne pas lasser le lecteur mal informé. A l'étranger, on ignore les lettres hongroises, mais on connaît mieux la musique nationale : pourquoi, dès lors, ne pas initier aux lettres par la musique ? C'est ainsi que l'auteur montre, avec autant de sensibilité que de finesse, les rapports de thèmes, d'émotions, de sentiments, entre la musique de Bartok ou de

Kodaly et la poésie d'un Arany ou d'un Pétöfi (*Parallélismes de la poésie et de la musique populaires à l'Europe de l'Est*).

Evitant volontairement toute étude interne, M. Söter utilise abondamment, et avec succès, le système des comparaisons. S'il nous offre un brillant chapitre sur *Imre Madach et la Tragédie de l'Homme*, une des œuvres maîtresses du romantisme hongrois, il s'empresse de l'éclairer par de continuelles mises en rapport avec Goethe, Shelley, Ibsen. S'agit-il de montrer en quoi l'œuvre demeure actuelle? Un chapitre sur le *Docteur Faustus* de Thomas Mann, un autre sur *La Chute* de Camus, indiquent au lecteur les rapprochements qui s'imposent, les résonances actuelles : les « tragédies de l'homme » s'éclairent ainsi l'une par l'autre.

Soucieux également de fournir des cadres, M. Söter a songé, dans ses vues *Sur la littérature hongroise*, à tracer, en vingt pages, une brillante esquisse historique, claire et vigoureuse, suivie de *Regards sur la poésie hongroise contemporaine*, où, grâce aux constantes comparaisons avec Baudelaire, Verlaine, Goethe, Shelley, Dante, etc., les œuvres de Pétöfi, d'Ady, de Babits, de József, de Radnóti, deviennent vivantes et accessibles. Rien ne manque à ce panorama comparatiste : on y trouve aussi bien une confrontation entre *L'Oniéguine de Pouchkine et le roman hongrois*, qu'une étude de *Pan Tadeusz* de Mickiewicz et de sa résonance dans la Hongrie du XIX^e siècle, sans oublier le « point de vue du dehors », finement saisi dans le chapitre consacré au Prince de Ligne, *Témoin de l'Europe de l'Est*.

Notons enfin que M. Söter a joint la théorie à la pratique. Dans ses *Recherches comparatives complexes*, il souhaite l'élargissement des études comparatistes qui devraient, non seulement, comme le veut également Etiemble, s'étendre bien au-delà de l'Europe occidentale, mais aussi, par l'analogie et le parallélisme, aboutir à une compréhension en profondeur des mouvements littéraires internationaux, à une sorte d'humanisme renouvelé. Dans son livre, M. Söter a en tout cas donné un excellent exemple de la méthode à suivre; mettant la littérature universelle au service de la littérature hongroise, il a fait de son recueil une parfaite réussite, vivante et convaincante. Mieux encore : attentif à inscrire toujours la littérature hongroise au cœur des lettres mondiales, il a su nous donner l'impression qu'elle nous était familière et éveiller le vif désir qu'elle le devienne en effet.

R. TROUSSON.

G. SPITAELS et D. KLARIC, *La réservation d'avantages aux travailleurs syndiqués. Armistice ou temps nouveaux dans les relations industrielles?* Enquête effectuée à la demande de l'O.B.A.P. Etudes d'Economie sociale, Institut de Sociologie, Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 1966.

La réservation d'avantages aux travailleurs syndiqués provoquait, voici quelque temps, des débats controversés. L'ouvrage de G. Spitaels et de D. Klaric vient à son heure et apporte les clarifications nécessaires. Non seulement parce qu'il met de l'ordre dans le foisonnement des formules mais aussi parce qu'il comporte des réflexions qui, au-delà de la prime syndicale, engagent l'ensemble des relations industrielles.

L'étude comprend quatre parties : Faits et points de vue, Typologie, Enquête d'opinion, Réflexions générales.

Dans la première, les auteurs traitent d'abord de la diffusion de la réservation des avantages aux syndiqués, ensuite des thèses patronales et syndicales en présence. Résultat d'un travail considérable qui repose sur le dépouillement d'un nombre élevé de textes officiels, de conventions collectives, de la presse, d'ouvrages et de revues spécialisés. A noter que le champ de recherche est limité d'une part aux travailleurs industriels, à l'exclusion des catégories d'employés, et, d'autre part, aux conventions collectives nationales. Cette dernière délimitation est parfaitement acceptable puisque les négociations se déroulent de plus en plus au niveau des commissions paritaires.

On sait que les premiers accords, en matière de prime syndicale, ont été signés dans l'industrie cimentière (23 avril 1954), et dans les secteurs du Gaz et de l'Electricité (janvier 1960). A la suite de l'industrie pétrolière (février 1962), des industries chimiques (octobre 1962) et des mines (décembre 1962), une lame de fond, effet des programmations sociales, toucha la plupart des secteurs économiques entre 1964 et 1965. Le dernier bastion, celui de la Métallurgie et de la Sidérurgie, abandonna sa résistance en 1965. A cette date, le nombre d'ouvriers bénéficiant d'avantages réservés aux seuls syndiqués, s'élevait à 800 000, à peu près la moitié de la population active ouvrière.

L'analyse des thèses en présence montre que l'unanimité n'était guère établie.

Du côté patronal, seule une minorité d'employeurs acceptait la revendication tandis que la Fédération des Industries Belges opposait un veto inconditionnel. Celui-ci n'a pas évité la diffusion de la prime syndicale. Faut-il en déduire que l'organisation patronale n'engage qu'elle-même et que ses pouvoirs ne débordent pas la rue Ravenstein ? Assurément non. Les auteurs notent avec pertinence que l'attitude de la F.I.B. a empêché les groupements professionnels de répondre trop spontanément aux revendications ouvrières. En l'absence de tout modèle, « ce gain de temps permit aux négociateurs patronaux de préciser les formules adéquates s'adaptant le mieux aux conditions économiques et sociales des secteurs et de dégager (des) garde-fous » (37).

Du côté syndical, la C.S.C. exigeait la première, sur le plan confédéral, des avantages aux seuls syndiqués. La Centrale du bois et du bâtiment, la plus importante du pays, préféra néanmoins s'abstenir au congrès de la C.S.C. de 1962. Malgré les points de divergences sur les modalités de la prime syndicale, on constatera, tant du côté chrétien que socialiste, l'accord sur le principe ainsi que l'abandon de la réalisation des avantages à l'initiative des centrales professionnelles.

Cette autonomie, caractéristique marquante de nos relations industrielles, conduisit à un total empirisme et à une floraison de formules les plus diverses. Ce qui incite les auteurs à souligner non sans une pointe d'humour : « dans la majorité des cas, les négociateurs ont voulu faire preuve d'originalité. Et l'on a pu se rendre compte... combien leurs efforts en la matière avaient été, peut-on dire, couronnés de succès » (109).

Prolifération désordonnée qu'illustre, dans la deuxième partie, la typologie des avantages syndicaux, établie selon trois critères : le montant et la forme de la prime ainsi que le mode de gestion de l'organisme collecteur des fonds et distributeur des primes.

La troisième partie comprend l'enquête d'opinions menée auprès de 90 responsables patronaux et syndicaux. Parmi les nombreuses constatations, certaines méritent une attention plus particulière.

On soulignera d'abord que 26 % des employeurs ont accepté la prime syndicale à la suite de la pression syndicale tandis que 42,2 % se sont laissés convaincre par leurs organisations professionnelles « étirées entre leur mission de négociateurs et les intérêts qu'elles représentent » (107).

Intéressant, ensuite, le nombre élevé d'interlocuteurs (45 %) qui défendaient le maintien de l'autonomie sectorielle. A ceux-ci s'ajoutent, d'ailleurs, certains partisans de l'homogénéisation pour lesquels « la diversité est telle que, dans beaucoup d'industries, il sera impossible de faire marche arrière » (139).

A noter encore que les opposants à la prime et ses défenseurs ne se répartissent pas également entre responsables patronaux et syndicaux. Si la C.S.C. adoptait, en général, l'attitude la plus favorable, les divergences s'exprimaient tant dans les autres organisations syndicales que chez les employeurs.

Enfin, pour 60 % des représentants, la prime aura une incidence sur la structure et le caractère du mouvement ouvrier. Pour 40 % des responsables où figurent peu de chrétiens, elle se traduira par une institutionnalisation et une bureaucratisation du syndicalisme.

L'examen des expériences étrangères, présentées dans la quatrième partie, peut être instructif à cet égard.

Les auteurs analysent successivement les systèmes analogues en vigueur aux Pays-Bas, en République Fédérale d'Allemagne, au Luxembourg et en Autriche.

Dans ce pays, l'« Arbeiterkammer », institution autonome à laquelle adhèrent obligatoirement les ouvriers et les employés, poursuit une mission qui touche tous les domaines de la vie sociale et politique. Comme elle dispose de fonds en provenance des cotisations des syndiqués et des non-syndiqués, « le poids de l'action en faveur des salariés est réparti plus équitablement sur l'ensemble des travailleurs ». Elle permet aussi et surtout « aux syndicats ouvriers de limiter leur action au domaine purement revendicatif et de conserver le caractère d'organisation de combat dont la préoccupation centrale est le salaire du travailleur » (192). Malgré le rôle prédominant de l'Arbeiterkammer, le taux de syndicalisation demeure en Autriche l'un des plus élevés d'Europe (1).

Les conclusions générales conduisent les auteurs à une analyse de l'incidence de la prime syndicale sur les relations paritaires. Remarquable diagnostic à la fois implacable et lucide.

Convaincus que l'interprétation de la prime ne peut être entreprise qu'à la lumière des rapports entre les groupements patronaux et salariaux, G. Spitaels et D. Klaric examinent les caractères nouveaux et déterminants des relations industrielles. Ils retiennent, à ce titre : le niveau de la négociation de plus en plus centralisé; l'allongement de la durée de validité des conventions ainsi que la multiplication des clauses de paix sociale, contrepartie de l'engagement des organisations ouvrières.

A tous les niveaux, de l'entreprise à la société globale, s'ébauche le

(1) G. SPITAEELS, *Pacte social et garanties syndicales* (Synopsis, n° 98, 1966, p. 8).

« dialogue qui dans les conditions présentes prend une part égale à celle du conflit. »

La régulation de la négociation qui accroît la centralisation des organisations syndicales n'oblige-t-elle pas celles-ci à constituer des bureaux d'études et à revendiquer des avantages matériels « susceptibles d'attirer et de retenir les travailleurs ? » Deux exigences qui appellent un renforcement des finances syndicales assuré soit par l'ensemble des travailleurs, soit, solution adoptée, par les employeurs.

Ce qui permet aux auteurs de noter : « Pour nous, le pacte social s'est déjà établi progressivement à divers niveaux, exposant le syndicat ouvrier à une coupure entre la base et le sommet et le conduisant en toute hypothèse à certaines adaptations. » Et encore : « Le renforcement du syndicalisme n'est pas un projet isolé mais le fruit de mutations profondes au sein de notre société industrielle (210). »

Analytique par l'examen détaillé de la diffusion de la prime syndicale, l'étude des typologies et des attitudes des responsables patronaux et syndicaux, cet ouvrage est aussi synthétique par l'ensemble des réflexions qui, au-delà de la réservation des avantages aux seuls syndiqués, embrasse l'ensemble des relations industrielles.

P. SCHOETTER.

LÜRGE (Friedrich), *Deutsche Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, Berlin-Heidelberg-New York, Springer-Verlag, 1966, III; un vol. gr. in-8°, xviii, 644 Seiten. (*Enzyklopädie der Rechts- und Staatswissenschaft. Abteilung Staatswissenschaft*). Prix relié toile : DM 59.

Cette édition — la troisième depuis 1952 — se signale par une extension et un enrichissement considérables. Tel chapitre se trouve heureusement augmenté d'un paragraphe de synthèse (cf. p. 450); l'une ou l'autre phrase a été allégée (cf. p. 421); les données statistiques sont complétées (cf. pp. 420-479); d'autres chapitres ont doublé de volume, par exemple celui sur le « Gewerbe » de 1833 à 1870, qui comporte 7 pages au lieu de 3, d'où un exposé plus nuancé et plus clair; la situation particulière de l'Allemagne, où règne d'ailleurs encore une grande diversité, est mise en regard de l'évolution à l'étranger. L'industrie textile est cette fois envisagée d'une façon plus particulière; de même, à l'agriculture s'ajoute une vue sur la « Forstwirtschaft » (pp. 458-459). L'évolution sociale depuis l'union douanière jusqu'à la fondation de l'empire a été augmentée du problème des classes moyennes et des coopératives. A côté de l'élargissement du texte il y a également nombre de remaniements, par exemple concernant l'évolution conjoncturelle.

Mais le fait le plus important est que la période d'entre les deux guerres mondiales et plus encore celle d'après 1945 ont été traitées avec plus d'ampleur. Il convient de signaler d'abord l'appréciation nuancée des éléments qui ont rendu le national-socialisme possible et la sévère condamnation de celui-ci, accompagnée d'un exposé très objectif de l'évolution économique et sociale des années avant 1939. Il faut surtout se féliciter de ce que la situation après l'effondrement de 1945 ait été analysée d'une façon circonstanciée : le recul du temps et l'évolution ont permis de porter les 3 pages trop succinctes de l'édition de 1952 à un

chapitre de 38 pages, où la situation a été étudiée non seulement dans la République Fédérale mais également dans la République Démocratique Allemande. Cette mise à jour est des plus précieuses; et en ce qui concerne la D.D.R. (pp. 594-601) il faut souligner le caractère objectif et l'esprit lucide, dont fait preuve l'auteur. Lütge donne notamment des précisions intéressantes concernant la nature exacte de la « soziale Marktwirtschaft », dont le concept a été interprété de façon divergente. L'auteur souligne l'aspect social et met en garde contre une interprétation tendancieuse de celui-ci. Pour lui, l'important n'est pas d'atteindre le produit social le plus élevé; il convient de prévenir les effets du laisser-faire et d'empêcher des concentrations de force. La « soziale Marktwirtschaft » décline aussi bien le dirigisme que l'interventionnisme.

Quelle fut l'aide que reçut l'Allemagne Fédérale? La forme et l'importance du plan Marshall, en ordre principal — et aussi des autres institutions caritatives : l'U.N.R.R.A. et la G.A.R.I.O.A. (Government and Relief in Occupied Areas). Comment l'essor économique a-t-il été rendu possible? — Celui-ci a été tellement rapide que déjà en 1955 on passe du plein-emploi au sur-emploi, avec entre autres cette conséquence qu'en 1965 on avait dû faire appel à 1,6 million de travailleurs étrangers et les dangers de cette *Überbeschäftigung* devinrent tels qu'il a fallu revoir différents problèmes.

Le recul de 20 ans permet des appréciations plus objectives notamment sur les destructions et le démontage : celui-ci s'avéra n'être qu'un handicap assez relatif puisqu'à l'époque on n'aurait tout de même rien pu produire par suite du manque de matières premières et de moyens de transport. Quant aux destructions de la guerre, elles avaient tout d'abord été nettement surestimées. Les modalités exactes de la réforme monétaire et la réforme fiscale de 1948 sont d'un vif intérêt. La comparaison du volume des investissements en Allemagne avec celui des autres pays occidentaux ne laisse pas de surprendre, quand on connaît le taux fort élevé de l'intérêt. Encore plus surprenante est la progression de l'industrialisation et de la productivité, par comparaison avec 1936, par exemple.

À propos du miracle économique, dont il ne néglige pas par ailleurs de souligner les effets défavorables (p. 591), Lütge insiste avec raison sur l'importance de l'apport des réfugiés qui ont joint à leur esprit d'entreprise et à leur qualification, le prestige du renom de leur firme, ce qui a entraîné de nouvelles collaborations; dans certains cas, les transfuges ont amené avec eux, pièce par pièce, l'essentiel de leur ancienne entreprise (p. 594). Sur d'autres points on eût aimé avoir quelques précisions, par exemple sur les difficultés que le Marché Commun a entraînées pour l'Allemagne et la France au point de vue agricole. Il est vrai que ce livre entend rester un manuel traitant non une période en particulier mais toute l'histoire sociale et économique de l'Allemagne et que par ailleurs les lignes générales sont chaque fois indiquées.

Une des caractéristiques qui font la qualité de l'ouvrage, c'est en effet l'excellence des synthèses, des vues d'ensemble claires, mais étayées par des chiffres précis, sans que ceux-ci deviennent une gêne pour la lecture, à quoi s'ajoute le mérite d'un style aisé et agréable.

J. PEIFFER.

Hermann PAUL, *Deutsches Wörterbuch*. 5., vollig neubearbeitete und erweiterte Auflage von Werner BETZ, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1966; un vol., x, 841 Seiten. Leinen : DM 64.—; Halbleder : DM 72.—.

Une remise à jour, depuis plus de trente ans, de cet instrument de travail qui reste un classique, ne peut être accueillie qu'avec gratitude. Rappelons toutefois que ce dictionnaire ne s'adresse pas à des débutants; les données grammaticales usuelles : temps primitifs, génitif et pluriel des noms y manquent; le lecteur est censé les connaître et les trouve dans tout bon dictionnaire traductif (par exemple, celui de Grappier chez Larousse). Il ne contient pas davantage tous les mots ni toutes les significations de chaque mot mais les mots clés y sont expliqués *in extenso*; on y renseigne l'étymologie et l'évolution du sens avec dates et références (cf. Macher). Pour « halten », par exemple, il y a trois longues colonnes, donnant d'abord la signification de base, puis toutes significations dérivées et en même temps la construction avec datif ou accusatif. Il en va de même à propos de « reiten », où l'on précise également l'emploi de « haben » et de « sein ». Ailleurs on indique la place du mot dans la phrase, par exemple « selbst » dans ses diverses significations; les différentes acceptions d'un mot sont localisées dans le temps, ce qui est précieux pour la compréhension de textes anciens, les écarts de signification pouvant être importants; ainsi en est-il de « Gewerkschaft » qui signifiait jadis société d'exploitation minière et qui prend à partir de 1868 le sens de syndicat.

Cette 5^e édition complète et élargit l'ouvrage de H. Paul; — par exemple, le plan linguistique sur lequel se place tel mot — langue familière, argot, etc. — est indiqué plus abondamment, de même que l'aire d'emploi. Comme ses devancières, elle se distingue par la rigueur des définitions; signalons toutefois au passage une légère inexactitude : le langage étudiantin appelle « naß » quelqu'un qui s'esquive quand il s'agit de payer; — Betz propose comme origine le sens d'ivre (betrunken, trunksüchtig) tout en citant comme Wortwitz « Nassauer » et « nassauern », alors qu'il faut procéder inversement et chercher dans « Nassauer » lui-même : en effet, il existait, à Göttingen, pour les étudiants de Nassau (Nassauer) douze bourses d'études de l'Etat. « Erschien einer der Inhaber nicht am Freitisch, so « nassauerte » ein nicht Berechtigter » (cf. Kluge-Götße, *Etymologisches Wörterbuch*).

Cette remarque de détail ne diminue en rien la qualité exceptionnelle de cet ouvrage de base, précieux sinon indispensable pour tous ceux qui veulent approfondir leur connaissance, professeurs et étudiants; ils y trouveront une sémantique diachronique et synchronique de la langue allemande.

J. PEIFFER.

Bibliotheca Belgica. Bibliographie générale des Pays-Bas, fondée par Ferd. van der Haeghen, publiée par la Bibliothèque royale de Belgique, sous la direction de Marie-Thérèse LINGER. 236^e livraison, Bruxelles, 1966.

Bartholomaeus Latomus, par Louis BAKELANTS. V^e partie (c. 1020-1062). Editions commentées d'œuvres de Cicéron.

Dans ce nouveau fascicule, M. Bakelants donne la description bibliographique de cinq discours du célèbre orateur latin, commentés par Latomus :

11. *Oratio Pro lege Manilia* : description d'une vingtaine d'éditions du fameux discours sur les pouvoirs de Pompée, parues de 1536 (Fr. Gryphe, Paris) à 1587 (chez Jean Gymnicus, à Cologne).
12. *Philippica* : trois éditions des célèbres Philippiques contre Marc-Antoine. L'une de ces éditions (Paris, Vascosan, 1544) appartenant à la Bibliothèque de la Ville d'Anvers, contient outre les commentaires de Latomus, ceux de trois humanistes italiens.
13. *Oratio Pro Marcello* : une quinzaine d'éditions commentées allant de 1536 (Paris, Fr. Gryphe) à 1570 (Paris, Gabriel Buon).
14. *Oratio Pro Caelio* : dix éditions parues entre 1538 (Paris, F. Gryphe) et 1557 (Cologne, Gymnicus) avec, entre autres, une édition parue à Anvers, chez Jean Loëus en 1545.
15. *Oratio Pro Cecinna* : sept éditions différentes s'étalant de 1539 (Strasbourg, chez Craton Mylius) à 1565 (à Cologne).

Pour chaque discours de Cicéron, M. Bakelants donne la description bibliographique des différentes éditions parues avec un commentaire de Latomus. Cette description permet l'identification certaine de l'édition recherchée : elle comprend un détail complet de la page de titre de l'ouvrage, le nombre de pages, le format, les caractères employés, soit tous les éléments nécessaires à une notice bibliographique bien comprise. La reproduction, en fac-similé, de la page de titre de l'ouvrage décrit suit généralement cette description.

Lorsque l'ouvrage n'a pu être trouvé, une présentation sommaire en est faite, avec l'indication de la dernière bibliothèque l'ayant possédé.

Faisant suite aux deux dernières livraisons publiées, la première ⁽¹⁾ contenant les *Paradoxa*, *Pro Milone*, *Pro Archia*, etc., la seconde ⁽²⁾ les *Verrines*, *Pro Murena*, etc.; ce fascicule complète un ensemble de quinze harangues célèbres de Cicéron, accompagnées de commentaires particulièrement clairs et soignés de ce grand humaniste de chez nous que fut Barthélémi Masson dit Latomus.

René FAYT.

⁽¹⁾ *Bibliotheca Belgica*, 232^e-233^e livraisons, Bruxelles, 1965.

⁽²⁾ *Bibliotheca Belgica*, 234^e-235^e livraisons, Bruxelles, 1965.

3370
cop. 2



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

NOUVELLE SÉRIE
(DIX-NEUVIÈME ANNÉE)

AOÛT-SEPTEMBRE 1967

5

NUMÉRO SPÉCIAL CONSACRÉ À
TECHNIQUE ET POLITIQUE

Journée économique et sociale organisée le 11 mars

par

I.A.I.Br.

(Association des Ingénieurs sortis de l'U.L.B.)

SOMMAIRE

P. HONTOY, Allocution de bienvenue	349
J. RASSE, Exposé introductif	353
H. ANSIAUX, Exposé préliminaire	356
Baron R. BOËL, Des pouvoirs de décision dans la société mouvante du XX ^e siècle	364
R. HENRION, La décision gouvernementale et le rôle des tech- niciens	378
J. VREBOS, Le rôle de l'administration	391
A. COOL, La manière dont une organisation syndicale débouche sur des décisions politiques	410
M. DRECHSEL, La crise du civisme et le mythe de la techno- cratie	420
Résumé de la discussion	437
Bibliographie	465



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES 5
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BRUXELLES 17

PUBLICATION BIMESTRIELLE



COMITÉ DE RÉDACTION

M^{lle} L. de BROUCKÈRE
(Faculté des Sciences)

M. J. BARTIER
(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. P. BERTELSON
(Ecole des Sciences psychologiques
et pédagogiques)

M. C. DELVOYE
(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. E. JANSSENS
(Secrétaire)

M. A. JAUMOTTE
(Faculté des Sciences appliquées)

M. R. PIRSON
(Faculté de Droit)

M. P. RIJLANT
(Faculté de Médecine)

M. E. JANSON
(Directeur)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros)	250 francs
Prix de vente au numéro	70 francs
Numéro double	140 francs
Numéro triple	210 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Education nationale

Allocution de bienvenue de M. P. Hontoy,

Président de la Faculté des Sciences appliquées

MESSIEURS LES PRÉSIDENTS,
MESSIEURS LES RECTEURS,
CHERS COLLÈGUES,
MESDAMES,
MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

La Commission économique et sociale de l'A.I.Br. organise aujourd'hui sa Journée d'études annuelle et nous invite à nous pencher sur le thème *Technique et Politique*.

Il est de tradition que cette journée soit placée sous les auspices de la Faculté des Sciences appliquées et c'est là une tradition bien agréable puisqu'elle me vaut le plaisir de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue au nom de l'Ecole Polytechnique.

De nombreuses personnalités ont répondu à l'appel de l'A.I.Br. et nous ont fait l'honneur de se joindre à nos Camarades pour entendre les éminents orateurs qui vont nous développer leurs vues sur les pouvoirs de prise de décision et pour participer aux débats. C'est avec joie que je salue leur présence et que je constate que les initiatives studieuses de l'A.I.Br. rencontrent un si grand succès.

Le thème qui nous est proposé apparaît à première vue, si l'on s'en tient à la signification que l'*uomo qualunque* attache aux mots dans la conversation de tous les jours, comme le rapprochement de deux termes incompatibles.

Le technicien du monde politique n'est que très exceptionnellement conditionné par l'article 31 de la Loi sur les grades universitaires qui régit toutes les Facultés polytechniques.

Le Polytechnicien a quelques tendances, au moins, à con-

sidérer le professionnel de la politique comme le représentant d'une organisation empirique, fonctionnant mal, où l'éloquence remplace la réflexion et l'influence la raison raisonnable.

Mais en cela, il n'exprime pas des vues particulièrement originales par rapport à l'homme de la rue, ni le produit d'une méditation spécifiquement technique.

Toutes les disciplines universitaires s'inclinent devant un certain nombre de vérités d'expérience, mais l'art de l'ingénieur est celui dont l'action doit s'intégrer le plus dans le monde réel, où il n'est pas possible d'isoler un domaine de connaissances, car elles s'y interpénètrent toutes.

Chacune des vérités partielles qui forment ce tout est le fait d'une expérience solide. L'ignorance de ces vérités ou le manque à les distinguer font le mauvais ingénieur.

Lorsqu'on édifie un pont, il faut tenir compte aussi bien des bateaux qui passeront dessous et des trains qui passeront dessus, de la résistance du béton et de la nature des berges que de la main-d'œuvre nécessaire pour mener le travail à bien et des moyens de financer celui-ci.

Est-ce vraiment une attitude si différente de celle qu'implique l'étymologie du mot « politique » ?

Le seul fait d'admettre l'existence d'une industrie implique celle d'une forme de gouvernement; les deux sont donc liées et les ingénieurs ne devraient pas se désintéresser de ce qui est un constituant de leurs problèmes.

Ils n'en ont pas toujours le loisir ou l'envie, il est vrai, au milieu des soucis d'une situation difficile qui, dans l'évolution comparée des carrières universitaires dans ce pays, peut même apparaître en régression.

Mais une plus claire compréhension des nécessités techniques serait aussi nécessaire aux politiciens.

Les bases sur lesquelles repose la technique sont insensibles à l'éloquence, indifférentes aux options politiques, indépendantes des décisions des polls et des bureaux exécutifs. Les ignorer et s'en éloigner conduit avec certitude à l'échec.

Il convient de rechercher ce qui détermine vraiment le progrès matériel ou le progrès social.

Est-ce le fait de l'action politique ou celui de la progression des moyens mis à disposition par la « Technique » ?

Mon sentiment personnel est que si on se place à l'échelle du globe, en prenant le recul en temps nécessaire, le progrès technique a déterminé *seul* l'amélioration des conditions matérielles de vie. Si nous perdions demain la connaissance qui nous a permis de libérer plus d'énergie, de remplacer le travail humain par celui des machines, ou de développer des produits de synthèse, aucune action politique n'obtiendrait la conservation du niveau de vie actuel.

Temporairement ou localement, le fait politique conserve certes toute son influence et se traduit par des années de crise ou de prospérité, par la montée d'une nation, le déclin d'une autre.

Le rôle d'une politique digne de l'étymologie du mot n'est-il pas alors de rechercher l'adaptation la plus harmonieuse aux possibilités du moment qui déterminent la limite qui ne peut être dépassée? On ne saurait donc faire de bonne politique sans connaître celle-ci et cela me ramène au thème de la journée.

Je voudrais encore qu'on me permette une réflexion personnelle. Mesurer toutes les conséquences d'une décision intéressant un système en évolution est très difficile, mais une grossière erreur serait d'admettre que *l'existence même* du système est le fait d'une loi immuable qu'aucune erreur ne saurait ébranler.

L'arbre fruitier meurt d'une saison à l'autre et son remplacement ne peut être improvisé.

Je n'ai pas crainte de dire que, par ignorance des réalités techniques, ou par aveuglement, les politiciens de ce pays ont fait de leur mieux pour décourager les efforts que demandent les carrières d'ingénieurs orientés vers la conception et l'étude, ce qui peut se mesurer à l'implantation croissante de « brain trusts » étrangers, conséquence naturelle et inévitable.

Puisse un redressement intervenir, avant que les autres conséquences naturelles et inévitables ne s'étendent à l'indépendance politique.

Les travaux qui vont être présentés par des orateurs aussi éminents et compétents que ceux dont l'A.I.Br. a obtenu le concours nous apporteront très certainement de précieuses lumières.

Je me réjouis particulièrement de retrouver dans leur

groupe plusieurs professeurs qui ont fait bénéficier cette Faculté de leurs enseignements. Dans un milieu aussi sincèrement attaché à ce qui est vrai et juste, je suis persuadé que les débats que M. Ansiaux a accepté de venir présider avec tant d'amabilité nous permettront, au terme de la journée, d'emporter quelques parcelles de cette vérité qui est si difficile à voir.

Exposé introductif de M. J. Rasse,
Président de l'A.I.Br.

MESDAMES, MESSIEURS,
CHERS AMIS, CHERS CAMARADES,

Il n'est pas d'usage que le Président de l'A.I.Br. intervienne dans le déroulement de notre annuelle Journée économique et sociale dont l'organisation est l'œuvre de notre Commission économique et sociale, à laquelle je tiens à en laisser tout le mérite.

Malheureusement son Président, notre Camarade Kirkpatrick, a dû partir il y a trois jours pour Kinshasa. Il m'a fait connaître ce qu'il comptait vous dire, je m'en inspire et j'en abuse.

Mais je tiens tout d'abord à remercier pour leur accueil le Professeur Hontoy et la Faculté.

Le Président de la Faculté, personnellement, ainsi que ses prédécesseurs, veille à ce que nous nous sentions chez nous entre étudiants, dans cet auditoire. Combien c'est rajeunissant! Il a eu, comme toujours, des paroles profondes, dites de façon agréable, un peu comme un beau matin de printemps, plein de charme et de promesse.

Permettez-moi aussi de saluer au nom de l'A.I.Br. et de remercier de l'honneur qu'ils nous font, M. Leblanc, Président du Conseil d'Administration de l'Université, M. le Recteur Homès, M. Rens, Président du Conseil national de la politique scientifique, M. De Smaele, ancien Ministre et Président du Conseil central de l'Economie, M. Neiryneck, Président de Traction et Electricité, M. Dessard, Président de la F.A.B.I., M. François, Président de l'Union des Anciens Etudiants de l'U.L.B., le Colonel Dath, Directeur des Etudes à

l'Ecole Royale Militaire et M. Bosch, Doyen de la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de Gand.

Le sujet de la présente Journée relève bien des préoccupations de Paul Goldschmidt-Clermont, le premier Président de notre Commission économique et sociale, qui était d'apporter aux membres de l'A.I.Br. une information, aussi complète que possible, sur leur environnement et les responsabilités qu'ils encourent directement ou indirectement dans leurs fonctions.

Il y a quelques jours à peine, à notre Assemblée générale, en évoquant la mémoire de Camarades disparus, on a cité ce cas : « Notre Camarade, promu en 1903, est entré dans telle Société et en est devenu Directeur général. » De nos jours, de telles carrières linéaires, évoluant suivant l'axe défini au départ, sur la seule base du diplôme et d'une certaine spécialisation, apparaissent impossibles. L'ingénieur est appelé à changer plusieurs fois de cap, il ne peut éviter de chavirer que s'il y est préparé, et informé des divers climats.

Nous abordons aujourd'hui le problème des rapports des techniciens avec les responsables des décisions, soumis, eux, aux contraintes extratechniques, à l'environnement.

Ici, je me permettrai deux citations épinglées par notre Camarade Kirkpatrick. L'une est d'un ingénieur, membre du Parlement britannique, qui dit : « S'ils ne veulent pas que le commun des mortels se révolte contre la science et la technique, ce qui en fait équivaldrait à une révolte contre la raison, les savants et les ingénieurs devront se demander de quelle façon ils devront le mieux aider le Gouvernement, les parlementaires et les électeurs à choisir raisonnablement entre différentes politiques, dans le domaine de la politique de défense économique en particulier. » L'autre est d'Alfred Sauvy qui écrit : « Même si les découvertes diverses et notamment l'art de mesurer étendent le domaine de la technique pure, sans appel, il restera toujours la lourde tâche de réunir ces diverses techniques par une sorte de dénominateur commun, ce qui est le rôle de la politique. En effet, non seulement la technique ne sera jamais assez précise pour déterminer sans ambiguïté les diverses actions à entreprendre pour parvenir à un objectif donné, par exemple le niveau de vie, mais la société se pose toujours divers objectifs, en partie contradictoires, et qui appellent un arbitrage essentiellement politique. »

Nous n'ambitionnons pas de vider le débat, mais de définir le problème. C'est à quoi ont bien voulu se consacrer les orateurs de ce jour : notre éminent Collègue, le baron Boël, Président de la Gérance de la Compagnie Solvay; M. Cool, Président de la Confédération des Syndicats Chrétiens; M. Drechsel, Recteur du Centre Universitaire de Mons et Président de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite; M. Henrion, Professeur à notre Université et Ministre des Finances, et notre collègue M. Vrebos, Secrétaire général au Ministère des Communications.

Sous la conduite de M. Paul De Grootte, Président honoraire de notre Université et membre de la Commission d'Euratom, ces personnes de haute conscience se sont réunies, dès le 10 octobre, pour préparer cette Journée. Je les en remercie, non seulement parce qu'ils nous sacrifient aujourd'hui une partie du week-end, mais également pour l'énorme travail de préparation qu'ils ont accompli.

Or avant-hier matin, nous avons été péniblement émus d'apprendre que, souffrant, M. de Grootte ne pourrait diriger nos débats. Nous formons des vœux pour sa prochaine et complète guérison.

Heureusement M. De Grootte et l'A.I.Br. comptent des amis sincères, diligents et obligeants, et grâce à eux M. Hubert Ansiaux, Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, que nous n'avons pu contacter que hier matin, que nous n'avons pu informer que hier soir, a accepté la lourde charge de diriger nos travaux. Je l'en remercie et lui exprime toute la reconnaissance de l'A.I.Br. et la mienne, et je le prie de prendre immédiatement la direction des débats.

Exposé préliminaire de M. H. Ansiaux,

Gouverneur de la Banque Nationale

MESDAMES, MESSIEURS,

Ainsi que vient de vous le dire le Président de l'A.I.Br., ce n'est que hier matin et au pied levé qu'il m'a été demandé de présider votre Journée et les débats qui suivront. Je suis tout à la fois reconnaissant de l'honneur qui m'est fait, du choix qui s'est porté sur moi, mais en même temps je ne puis me dissimuler que je le ferai vraisemblablement avec une certaine insuffisance; je vous demande d'avance de vouloir bien m'en excuser, n'ayant pas eu le temps matériel de prendre connaissance des travaux préparatoires et ayant par conséquent à me mettre à suivre, si je peux dire, les débats que vous allez avoir au fur et à mesure qu'ils se dérouleront.

Comme il vous a été dit, M. De Groote avait accepté de présider cette Journée et il a bien voulu me faire remettre le texte de l'allocution qu'il comptait prononcer ce matin. Je ne pourrais mieux faire que de vous en donner lecture.

Le texte que je vais vous lire est donc de M. Paul de Groote.

Je me permets d'ouvrir cette journée d'étude en souhaitant que ses travaux se placent sous le signe de l'objectivité, de l'efficacité et aussi du désir de servir les intérêts de la collectivité nationale à laquelle nous appartenons.

Il faut se réjouir de ce qu'une association comme l'A.I.Br., composée comme elle l'est et motivée comme elle l'est dans la poursuite de ses objectifs, soit en mesure de se saisir de problèmes aussi sérieux et actuels que celui qui sera abordé aujourd'hui.

Nous sommes tous, dans le lot des activités qui nous est

départi par le sort, asservis à l'accomplissement de devoirs multiples, spécifiques, hétérogènes, et souvent routiniers et nous sommes de la sorte exposés au double risque :

- d'une part, de passer à côté de grandes questions qui surplombent et conditionnent nos activités professionnelles, qui s'émettent dans nos spécialités respectives ou se cantonnent dans une actualité qui dépasse à peine l'immédiat;
- d'autre part, de généraliser au-delà de leur vrai contenu, la portée de certaines de nos expériences personnelles et particulières qui nous viennent de notre vie dans le siècle.

Quelque large que soit la marge qui nous est laissée de choisir librement les intérêts que nous portons aux gens et aux choses, nous ne pouvons pas nous dispenser de faire l'effort de bien comprendre certaines grandes orientations qui polarisent nos actions et nous ne pouvons pas nous refuser à chercher, dans de justes limites, à infléchir nos comportements pour tenir compte des évolutions fondamentales qui peuvent se produire dans le contexte où chacun de nous remplit ses devoirs.

En introduisant l'échange de vues d'aujourd'hui, il est sans doute utile d'en esquisser brièvement la raison d'être et le contenu.

La question des rapports entre le technique et le politique se place dans le conscient ou l'inconscient de multiples personnes. A en croire des collègues de la Faculté de Philosophie et Lettres, Platon aurait remarqué que Prométhée, tout en donnant aux hommes des moyens techniques puissants, avait oublié de leur apprendre l'art d'administrer leurs cités, c'est-à-dire aurait omis de les initier à la politique. Le problème de la bonne association du technique et du politique remonte donc loin dans la chronologie des préoccupations humaines, mais on ne peut nier qu'il se manifeste dans l'actualité avec toutes les exigences d'un problème majeur qui, faute d'être résolu d'une façon appropriée, risquerait de gripper les rouages d'une vie dirigée vers une technologie de plus en plus envahissante, vers une technologie qui contient la promesse d'apporter plus de bien-être humain.

Des personnes responsables s'expriment fréquemment sur le sujet et l'A.I.Br. a retenu, en particulier, l'exposé fait il n'y

a guère longtemps, par M. le Ministre Pierre Chatenet, Président de la Commission d'Euratom. M. Chatenet abordait le sujet sur la base de son expérience particulière, qui est double :

- celle, d'une part, d'un technicien du droit — il est Conseiller d'Etat — et celle d'un technicien de la fonction publique — il en est l'ancien directeur en France;
- et celle, d'autre part, d'un politique — il fut du côté du gouvernement ou de la décision publique en tant que Secrétaire d'Etat à l'Aviation, et ensuite en tant que membre du gouvernement français.

Son exposé introduisait le problème en en soulignant l'importance et en en développant les aspects généraux. Cet exposé a aiguisé le désir de l'A.I.Br. d'en connaître plus, d'en explorer les principales composantes au cours de cette journée et d'en poursuivre éventuellement l'analyse approfondie plus tard pour en renforcer la valeur. Voilà pour le motif de notre réunion.

Mais, en fait, quel doit en être le contenu, et quel est donc le nœud même de nos préoccupations en la matière?

Bon nombre d'actes accomplis par les hommes, aux divers étages des devoirs qu'ils ont la mission de remplir — étage de la cellule familiale qui est la leur, étage de l'entreprise à laquelle ils donnent leurs talents, étage du pays ou du groupe de pays dont ils sont les ressortissants — bon nombre des actes accomplis par les hommes prennent forme dans des décisions. Ces décisions, très généralement, se placent dans un concours de volontés. Si l'on élimine le cas de l'autorité arbitraire, le cas d'une autorité qui déborde les limites que lui assignent ses sources vraies — et le cas d'autorité de droit divin en est la forme la plus anachronique — on arrive à croire que toute décision débouche sur une convergence des volontés des personnes qui forment ladite décision.

Ces concours de volontés se manifestent entre parties qui, pour aboutir à une action efficace et concrète, doivent donc être capables de conjuguer leurs efforts. Or, généralement, ces parties sont :

- différemment informées;
- différemment conditionnées;

- différemment inspirées par leur perception du devoir et de la responsabilité;
- différemment dotées dans leurs réactions tempéramentales.

Une brève analyse des faits nous montre que, dans la période actuelle, les différences évoquées ci-dessus risquent de s'affronter sur le terrain du technique et du politique, de provoquer des césures dans l'orientation des esprits et donc de déphaser les comportements.

Par exemple, le technicien connaît le dossier. Le politique est en mesure de lui donner vie. Et cependant, nous sentons tous combien il est nécessaire que la volonté d'action aboutisse dans les meilleures conditions à des décisions prises sans équivoque, sans réticences et en pleine efficacité. Nous nous proposons de voir, en entendant des personnes qui veulent bien prendre la parole aujourd'hui — ce dont d'ailleurs je les remercie dès à présent — comment il est possible d'augmenter le rendement et l'efficacité de prises de décisions, comment il faut comprendre les rôles et la position respectifs de chacun des partenaires et comment on peut mobiliser les moyens qui sont capables de rendre synchrones leurs vues et leurs façons d'agir.

Nous allons examiner tout cela dans un certain détail, aux divers échelons des groupes qui constituent la société, à l'échelon de l'entreprise et à celui des pouvoirs publics. Nous allons examiner l'aspect politique de la question en nous plaçant particulièrement dans l'optique des devoirs que nous avons tous, à travers la démocratie, de voir bien conduits les groupes sociaux, les entreprises et l'Etat, sans que se manifestent de carences et sans que se produisent d'abus.

Les carences et les abus ne peuvent évidemment être évités de façon totale, mais il importe cependant que dans leurs principes qu'ils mettent en cause ou dans leurs effets, qui en résultent, ils ne s'installent pas, ni qu'ils ne gagnent pas une permanence et un volume capables de miner nos systèmes institutionnels.

Je vous propose de procéder à notre analyse et de formuler nos réflexions dans un *maximum de réalisme*, et sans sacrifier à la *dérision*.

Pour ce qui est de la *précision*, nous allons manipuler un

certain nombre de notions qui sont sans doute difficiles à définir mais dont les commentaires qui suivent ont pour but de réduire l'équivoque éventuelle au minimum compatible avec les besoins de nos discussions. A cet égard, on peut préciser le sens de quelques mots clefs.

Autorité. — Exercer l'autorité, c'est exercer le pouvoir de prescrire qu'un acte soit effectivement accompli.

Au-devant de l'exercice de l'autorité se profilent toute une série d'éléments qui déterminent les choix, et l'influence que ces éléments exercent engendre, suivant les cas, l'autorité vraie ou l'autorité apparente. En tout cas, l'autorité est arbitraire lorsqu'elle n'est pas assortie d'une reddition de comptes auprès de ceux-là qui sont à la source de ladite autorité.

Décision. — Décider, c'est mener le choix possible entre diverses attitudes à sa conclusion, c'est prescrire dans tout le détail requis les conditions de réaliser une chose et c'est enjoindre la réalisation de cette chose.

L'arbitrage ou la transaction ne sont que des formes de décision, caractérisées par le fait qu'en l'occurrence le désir d'aboutir est prépondérant.

Les décisions se matérialisent toujours en trois étapes, dont chacune d'elles est plus ou moins déterminante au gré des circonstances :

- celle de la préparation de la décision;
- celle de l'exercice des influences nécessaires pour conditionner favorablement le climat de la prise de décision;
- celle de la décision proprement dite.

Technique. — La technique est l'ensemble des connaissances qui, dans un domaine déterminé, fournissent le support de l'accomplissement de divers actes dans ce domaine.

Technicien. — Le technicien est la personne qui, dans un domaine déterminé, connaît les données et les règles d'application de la technique.

Politique. — La politique recouvre les actes d'organisation et de conduite d'un groupe social. Ceci s'applique en particulier à l'organisation et à la conduite d'un gouvernement.

Homme politique. — Le mot s'applique tout spécialement au niveau de l'Etat. L'homme politique est la personne qui exerce les pouvoirs que comportent l'organisation et la conduite d'une communauté nationale. Devant le choix de possibilités éventuellement contradictoires, d'ailleurs, cette personne détient, en tout ou en partie, le pouvoir de décider.

On évoque souvent une désaffection à l'égard de la politique, et ceci intéresse notre problème. Il sera sans doute utile de voir si cette désaffection touche la politique en général, les hommes politiques ou les partis politiques dans lesquels ils se classent

Technocrate. — Le technocrate est celui qui, faisant des problèmes techniques une fin en soi, traduit cette seule finalité dans ses actes politiques de gestion, en négligeant donc les autres facteurs liés au contexte.

*
**

La seconde précaution que je me permets de vous suggérer est celle d'éviter l'écueil de la *dérision*.

Il est de fait, par exemple, que certains politiciens ont des comportements qui peuvent porter des gens compétents, consciencieux et réalistes à la méfiance et au découragement quant à la valeur de la politique en général. Le persiflage est l'une des réactions qui se manifestent devant cet état de fait. Je suis convaincu qu'il faut d'abord se garder de généraliser des jugements issus d'exceptions et qu'il faut, de plus, se rendre compte que la dérision est facile, inutile et unilatérale. Un régime démocratique dans lequel on choisit des personnes, est par essence même exposé au risque de conflits entre la popularité d'une part, et la compétence d'autre part, de certains élus.

Symétriquement, des techniciens peuvent prêter aux mêmes appréciations de dérision. Le juriste qui, dans les situations humaines les plus complexes et les plus délicates, ne voit que de seuls cas d'application du droit, et le chevalier de la règle à calcul sont, eux aussi, des points particuliers non représentatifs de la valeur de grands et valables domaines techniques.

Je vous invite donc à ne pas vous laisser dévier des lignes de notre analyse par des aspects parfois drôles, certes, mais des

aspects seulement particuliers du problème général qui nous occupe.

MESSIEURS,

Je vais maintenant, si vous le voulez bien, donner la parole aux cinq conférenciers dont l'A.I.Br. a obtenu le concours. La somme de leurs exposés respectifs ne pourrait couvrir l'ensemble de la question dans tous ses recoins et dans toutes ses nuances. Je crois néanmoins que nos conférenciers feront en sorte de lever devant vous des questions essentielles, d'alimenter vos réflexions et de préparer ainsi de nouveaux échanges de vues que nous pourrions avoir éventuellement dans l'avenir. Je suis persuadé que ces exposés, ainsi que les réactions qu'ils provoqueront chez vous, seront de nature à nous éclairer plus complètement sur les rapports du politique et du technique et sur l'influence que ne cessera d'exercer la qualité de ces rapports dans la Société à laquelle nous vouons nos activités.

Tel est, Messieurs, le message que M. De Groote vous destinait.

Je dois dire qu'il a admirablement situé le débat, que les définitions qu'il a précisées sont en particulier extrêmement précieuses pour la conduite des débats de ce jour. Je vous invite à les garder tout particulièrement à la mémoire.

Je n'oublie pas cependant que la réunion de ce jour a eu pour origine une conférence de M. Pierre Chatenet, Président de l'Euratom. Elle mérite aussi d'être citée et commentée. Je n'en veux retenir qu'une idée, que M. Chatenet a justement placée dans ses conclusions et qui est celle-ci. Je cite : « Mais combien périlleuse doit être la discipline civique, intellectuelle et morale que doit s'imposer le politique, à qui la double évolution de notre monde, à la fois vers la technique et la démocratie, donne une responsabilité que n'ont connue ses devanciers d'aucune époque. S'il sait assumer cette responsabilité lucidement, sans outrecuidance, mais sans faiblesse, alors seulement sera justifié le rôle qu'il s'est voulu dans la cité, d'influencer le choix des desseins et de s'efforcer de les mener à bien. »

Mesdames, Messieurs, qu'il s'agisse des techniciens ou des politiques, l'objectif ultime est et ne peut être que l'épanouis-

sement de la communauté, c'est-à-dire un bien-être matériel, pourvu qu'il repose sur une conception philosophique de l'existence susceptible de satisfaire les aspirations naturelles de l'espèce humaine. Le bonheur n'est pas fait exclusivement de confort matériel; heureusement il demande plus. Les exigences de l'esprit, de la culture, de la perception scientifique, se marquent chaque jour davantage. L'accroissement de la productivité donne et donnera dans l'avenir davantage de loisirs aux techniciens et surtout aux politiques, avec l'idée qu'ils soient bien employés, afin que notre civilisation s'affirme, plutôt que de se désagréger dans des délices analogues à celles de Capoue ou dans des subtilités stériles qui rappelleraient celles de Byzance. C'est le drame et le danger des civilisations très évoluées auxquelles l'abondance donne un sentiment de sécurité, qui est peut-être plus apparent que réel, au risque de les éloigner de la perception exacte de ce qu'est la condition humaine, fragile par essence.

Certes, il nous apparaît clairement qu'il n'y a plus de limitation aux progrès de la technique, que demain l'homme atterrira sur la lune de la même manière qu'il vaincra le cancer et l'infarctus, mais songeons aux valeurs spirituelles qui sont infiniment plus précieuses et ne peuvent être négligées.

C'est au politique qu'il appartient de résoudre ce problème d'équilibre, consistant à réconcilier les progrès techniques avec les aspirations humaines profondes, dont peuvent résulter le bonheur et un épanouissement valable de l'humanité. C'est dans cette direction que, sur le plan politique, doivent être, je pense, dirigés les meilleurs efforts, compte tenu du fait que les progrès techniques, par essence, atteindront nécessairement et rapidement des objectifs plus matériels que spirituels, alors que ceux-ci sont loin d'être négligeables.

Des pouvoirs de décision dans la société mouvante du XX^e siècle

par le **Baron R. BOËL**,
Président de la Gérance de Solvay et C^{ie}

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous m'avez certainement rajeuni aujourd'hui, parce que, dans quelques mois, en octobre 1967, il y aura quarante ans que j'ai fait dans cette salle-ci mon premier exposé comme chargé de cours à l'Université.

C'est donc avec une très profonde joie et une grande émotion que je me retrouve, avec des cheveux blancs, là où j'étais plus jeune dans le temps.

Le titre de ce colloque englobe évidemment bien des points de vue différents. C'est un titre vaste, énorme : *Technique et Politique*.

Avant cette séance nous avons eu différents entretiens entre conférenciers en vue de la préparer. Dans mon esprit, une question s'est posée quant à la définition du mot « politique » et je crois que c'est le motif pour lequel le sous-titre indique : *Des pouvoirs de décision dans la société mouvante du xx^e siècle*, montrant ainsi que le sujet de cette discussion serait donc de définir ces pouvoirs, leur localisation, et en même temps de traiter du rapport qui existe entre le technique et le politique, aux différents degrés auxquels on prend une décision.

Je désire centrer mon exposé sur les prises de décisions dans une affaire, et certaines relations existant entre cette affaire et les autres éléments détenteurs de pouvoirs de décision. Mais personne n'ignore que je suis un partisan convaincu de la liberté d'entreprise et que dans le domaine industriel

je considère comme essentielle la vieille doctrine ou la vieille loi de nos communes et de nos cités, suivant laquelle « à l'opposé de ce qui se passe dans les plus grandes villes du monde, chaque citoyen doit nettoyer son trottoir, et ainsi la ville est propre ». Dans les autres, ce sont les pouvoirs publics qui ont la responsabilité du nettoyage des trottoirs, et en général les rues sont sales!

Le cadre dans lequel le chef d'entreprise est appelé à prendre ses décisions a fondamentalement changé depuis le début de ce siècle et les motivations qui interviennent dans sa gestion des affaires ont, de ce fait, pris une physionomie nouvelle.

I. L'ENVIRONNEMENT DU MONDE ÉCONOMIQUE MODERNE

La révolution industrielle, née en Angleterre dans la seconde moitié du xviii^e siècle, et la Révolution de 1789, d'où est issu un droit économique nouveau, ont été les principaux fondements de la grande industrie du xix^e siècle. Cette époque a vu la naissance et l'épanouissement du libéralisme économique qui s'est prolongé jusqu'au-delà de la première guerre mondiale.

Pendant cette période, les entreprises ont connu un climat de liberté qui a été propice à leur développement. Le chef d'entreprise était alors le seul maître de ses décisions, étant donné l'absence de véritables contraintes extérieures. L'Etat se contentait de jouer le rôle de gendarme, d'arbitre et de juge. La principale fonction de l'industriel était axée sur la production; il distribuait des biens, et le passage progressif de l'économie nationale à l'économie internationale lui offrait des marchés qu'il avait peine à satisfaire et dont les besoins demeuraient peu diversifiés.

Au fil du temps, l'Etat est toutefois sorti de son rôle traditionnel en s'intéressant progressivement à la vie des entreprises. Toutefois, jusqu'à la guerre de 1914, son intervention n'a influencé que très peu l'action des industriels.

La première guerre mondiale a provoqué un bouleversement des économies nationales et morcelé l'Europe en une mosaïque de zones économiques protégées par des barrières douanières. Elle a aggravé l'intervention de l'Etat tout en laissant cependant subsister le système d'économie tel qu'il s'était constitué depuis la révolution industrielle.

La seconde guerre mondiale a été à l'origine de transformations beaucoup plus profondes; elle a stimulé de façon brutale le processus de mutation économique de l'Europe.

Sous l'effet de l'« explosion » de la science, le progrès technique s'est accéléré d'une façon vertigineuse. Les produits livrés sur le marché sont devenus de plus en plus nombreux, de plus en plus évolués, et les méthodes de distribution se sont considérablement améliorées. La concurrence internationale s'est généralisée parallèlement au renforcement des grands blocs économiques, tels que les Etats-Unis, la Russie et le Japon. Les pays tiers se sont industrialisés — tout au moins certains d'entre eux — et la quote-part du marché accessible aux produits de base s'est fortement rétrécie.

En Europe, plus récemment, les perspectives offertes par le Traité de Rome ont eu un effet psychologique qui a été à l'origine de la réalisation d'importants programmes d'investissements. Simultanément, on a assisté à l'implantation dans la C.E.E. de grandes firmes étrangères, attirées par les promesses d'un marché en expansion rapide. L'évolution constatée en Europe va bien plus loin qu'un simple changement dans l'ordre technique et financier. Il ne s'agit pas seulement d'un accroissement de la taille des entreprises ou d'une diversification de leurs productions, mais d'un mouvement de regroupement, d'aménagement, de rationalisation de l'ensemble des activités sur le modèle de l'Amérique où, à côté d'un nombre raisonnable de grandes firmes « leaders » spécialisées dans la production de masse à bas prix de revient, vivent une multitude de petites entreprises dynamiques et efficaces.

Ce développement de l'économie a été accompagné de deux autres phénomènes caractéristiques : l'importance croissante du rôle de l'Etat et l'intervention grandissante des forces sociales. L'idéologie capitaliste traditionnelle selon laquelle la somme des intérêts privés coïncide avec l'intérêt général est désormais dépassée. L'Etat se sentant comptable du bien commun étend de plus en plus son influence, tandis que les syndicats revendiquent leur droit de jouer un rôle de plus en plus prépondérant dans le progrès social.

Sur le plan spécifique des affaires, la propriété de l'outil de travail et des biens de production a cessé d'être le seul fon-

dement du pouvoir. Dans les grandes sociétés, la propriété a pris un caractère impersonnel du fait de son extrême dispersion. La direction joue, en conséquence, un rôle de plus en plus autonome; elle tend à devenir une fonction économique avec une conception et des techniques propres, constituant ainsi un pouvoir nouveau totalement différent de celui du capitaine d'industrie du XIX^e siècle.

II. NOUVEAU PROFIL DE L'ENTREPRISE

Cette vaste évolution confère à l'entreprise moderne un nouveau profil. Elle doit tenir compte de toutes les forces extérieures qui conditionnent son existence et elle apparaît dorénavant comme une réalité complexe englobant non seulement les propriétaires, mais tous ceux qui participent directement ou indirectement à sa vie. De ce fait même, elle perd une partie de son autonomie. En revanche, elle s'intègre mieux dans l'ensemble du monde qui l'entoure; elle devient une réalité sociale.

Dans ce nouveau contexte, le dirigeant moderne a été amené à changer sa conception, je dirais philosophique, de sa tâche : il n'apparaît plus seulement comme un entrepreneur au sens strictement économique du terme, mais comme le coordonnateur des intérêts multiples et divers qui convergent vers l'entreprise. Bien entendu, il n'est plus aussi libre de ses décisions qu'autrefois. L'Etat, par sa politique de plein emploi et sa politique régionale de reconversion, mène de nos jours une action qui est de nature, dans certains cas, à infléchir les décisions de l'industrie. On peut concevoir notamment — des exemples récents pourraient être cités en Belgique — que certaines industries continuent à investir dans des régions économiquement dépassées parce qu'il y a un problème d'emploi régional et que le gouvernement, en tant que responsable de l'équilibre social et démographique régional, compense le désavantage économique qui existe par une aide directe et un aménagement des infrastructures d'accès. Nous avons là sous les yeux un cas nettement caractérisé de l'influence du social et du politique sur l'entreprise. Le problème des reconversions intéresse aussi directement les syndicats, et la coopération de ceux-ci est très importante pour les industriels. Il y a en effet

des unités marginales irrémédiablement condamnées et il est de l'intérêt collectif que toutes les forces — patronales, syndicales, gouvernementales — s'entendent pour que des solutions rapides soient trouvées.

La deuxième caractéristique de l'entreprise, après l'aspect institutionnel, est la logique de mouvement qui impose au dirigeant moderne, en dehors de la prise en considération des forces extérieures, l'élaboration d'une stratégie de développement à long terme. Le capitaine d'industrie d'autrefois ne faisait guère que de la tactique. Il pouvait vivre au jour le jour. Il en est autrement à l'heure actuelle. Il n'existe plus aucune entreprise qui puisse regarder l'avenir avec sérénité. Pour survivre, l'entreprise doit être créatrice de richesses nouvelles. En face d'un marché en perpétuelle mouvance — dont les besoins deviennent de plus en plus sélectifs au fur et à mesure de l'élévation du niveau de vie des consommateurs, besoins qui prennent même un caractère « sophistiqué » dans les civilisations les plus avancées — l'entreprise doit sans cesse adapter et réorienter ses activités. Elle doit sortir des chemins battus, se diversifier, innover, c'est-à-dire, suivant le sens étymologique de ce verbe « introduire du nouveau dans » : améliorer la qualité des produits, en trouver de nouveaux, meilleurs, moins chers, trouver des méthodes de fabrication plus efficaces, créer de nouveaux débouchés... Toute société bien conduite doit avoir une gamme de fabrication équilibrée de telle sorte que lorsqu'un produit entre dans la phase du déclin commercial, un autre puisse prendre immédiatement la relève.

La tâche du chef d'entreprise en devient beaucoup plus difficile. Il doit prendre en considération des données multiples pour projeter dans l'avenir le développement de son affaire. Les risques sont aussi beaucoup plus grands parce que les marchés sont disputés âprement, parce qu'un produit risque d'être supplanté brutalement par un autre moins cher ou de meilleure qualité, parce que les sommes en jeu sont de plus en plus importantes et parce que la durée de vie du capital investi se raccourcit parallèlement à celle des produits.

Les décisions d'innovation et de diversification se situent nécessairement dans l'entreprise au niveau du « politique », c'est-à-dire de la haute direction, car, comme je viens de le

dire, elles entraînent des mises de fonds considérables, elles comportent toujours une inconnue et elles conditionnent souvent l'avenir de l'entreprise. C'est au chef de tracer l'itinéraire de son entreprise; c'est aux techniciens au sens le plus large du terme — ingénieurs, économistes, financiers, etc. — de préparer le « dossier » sur lequel se fondera sa décision.

J'ajouterai qu'à ce niveau la limite entre le politique et le « technique » est imprécise. Si le dossier des techniciens est bien charpenté, il renferme déjà les prémisses de la décision sous la forme d'une argumentation convaincante coiffée par une proposition de décision. Il n'y a que le dernier pas que les techniciens ne peuvent franchir — et qu'ils se refusent eux-mêmes à franchir : c'est celui de la décision définitive. Celle-ci appartient à la haute direction, appuyée par le Conseil d'Administration, en vertu de ses pouvoirs de gestion, et surtout parce que c'est elle qui porte directement la responsabilité de l'action à engager : c'est elle qui devra rendre des comptes.

Je pourrais citer des exemples qui situent bien le niveau de la décision. Il se présente des cas où nos techniciens nous proposent la construction d'une nouvelle unité de fabrication dans des pays en voie de développement. Tous les arguments — techniques, commerciaux, financiers — sont réunis et convergents. Vu sous l'angle purement économique, le projet est totalement justifié, mais il comporte souvent un ou plusieurs risques — un risque commercial : l'apparition à craindre d'un nouveau concurrent — un risque politique : l'éventualité d'une nationalisation. Le technicien responsable du projet attire l'attention du chef d'entreprise sur ces éléments d'incertitude, mais il se refuse à trancher lui-même dans un sens ou dans un autre.

La gestion des grandes organisations est encore caractérisée par une décentralisation des pouvoirs pour les tâches courantes. Le chef d'entreprise aura d'autant plus tendance à déléguer une partie de son autorité que ses collaborateurs seront aptes à l'exercer de façon efficiente. Nous voyons donc que la part de la gestion qui sera confiée aux Cadres dépend fondamentalement de ceux-ci et de la confiance qu'on peut leur témoigner. Bien entendu, toute délégation de pouvoirs suppose le contrôle et celui-ci demeure l'une des prérogatives du chef d'entreprise.

III. LA VÉRITABLE SIGNIFICATION DU PROFIT

Toute entreprise, pour mener sa politique de diversification et d'innovation, et ainsi s'adapter au rythme nouveau de la croissance économique, tout en assurant une juste rémunération des capitaux, doit disposer de moyens financiers qui ne peuvent finalement provenir que du profit qu'elle retire de ses activités. Ce profit est représenté par l'excédent de ses recettes sur ses dépenses. La notion la plus tangible en est représentée par le rapport du « cash-flow » — l'addition des bénéfices nets et des amortissements — sur le capital investi.

Le profit est à la base de notre système occidental d'économie libre.

Il constitue tout d'abord la preuve que l'entreprise a réalisé un surplus de richesses, c'est-à-dire qu'elle s'est rendue économiquement et socialement utile. En revanche, l'absence de profit et, à plus forte raison, l'existence d'une perte sont le signe d'une activité qui ne correspond plus à sa fonction. Il faut évidemment considérer le profit ou la perte, non pas à un moment précis de la vie d'une société, mais sur une période plus ou moins longue. Une société qui se reconvertit peut très bien connaître une période de stagnation financière momentanée. La persistance des pertes dans une économie vraiment libre est l'indication évidente d'une inadaptation de structure et l'indice d'un gaspillage de richesses.

Le profit n'est pas seulement la mesure de l'efficacité d'une entreprise; il est la condition même du progrès. Dans une économie placée sous le signe d'une évolution dynamique, le bénéfice réalisé sur un produit a tendance à diminuer rapidement. Les concurrents imitent l'innovation, les besoins changent et la marge obtenue par l'inventeur s'amenuise et disparaît. Un nouveau cycle de recherche et d'innovation doit s'engager et ce processus est générateur d'un nouveau progrès.

Sous cette optique nouvelle, le profit correspond donc non seulement à l'intérêt direct de l'entreprise à laquelle il permet de se perpétuer en se renouvelant — mais aussi à toute la collectivité qui la compose et à celle qui gravite autour d'elle.

Pour faire du profit, le chef d'entreprise doit gérer effica-

cement son affaire et il n'y parviendra qu'en entraînant l'adhésion de ses employés et de ses ouvriers; il n'y parviendra aussi qu'en engageant un dialogue constructif avec les forces extérieures qui pourraient être tentées de lui imposer des contraintes néfastes.

Toutes les parties en cause — cadres et ouvriers de l'industrie, autorités gouvernementales et syndicats — devraient être convaincues de l'honorabilité du profit. Chacun sait que l'industrie américaine est beaucoup plus prospère que la nôtre. Dans une récente étude, la firme Arthur D. Little constate que, dans la grande industrie chimique, les plus hauts taux de rendement européens sont encore inférieurs aux plus bas taux réalisés en Amérique. Une mission que nous avons envoyée aux Etats-Unis est revenue avec la conviction que, parmi les raisons de l'efficiencia américaine, l'une des plus déterminantes est le fait que là-bas, à tous les échelons, chacun est profondément « profit minded » et que l'efficiencia est la règle de vie de chaque Américain.

L'utilisation du profit échappe au domaine des techniciens pour entrer dans celui du « politique », tout d'abord au niveau de l'entreprise, où la décision appartient à la haute direction — dans les limites de son mandat —, ensuite au niveau de la collectivité représentée par l'Etat qui prélève les impôts et les répartit entre les différents besoins de cette collectivité.

Par le canal de l'impôt, nous retrouvons une partie du surplus de richesses créées par l'entreprise sous la forme de nouvelles routes, de nouvelles écoles, d'une meilleure organisation de la santé publique, d'une recherche scientifique plus poussée. Toutefois, de nos jours, et dans de nombreux pays, les prélèvements de l'Etat deviennent de plus en plus lourds à supporter et la part réservée au financement des programmes de développement s'amenuise dangereusement.

M. Wilfrid Baumgartner, gouverneur honoraire de la Banque de France et président de la Société Rhône-Poulenc, s'exprimait dernièrement comme suit à l'occasion d'une journée de la chimie à Kronberg, en Allemagne :

« On en vient parfois à se demander si la seule chose qui protège la liberté relative de nos industries n'est pas le fait que nous payons des impôts et que, l'expérience ayant prouvé que les exploitations d'Etat en général réussissent au maxi-

mum à être assez équilibrées, il est nécessaire pour balancer les autres dépenses publiques d'obtenir certains impôts de gens qui travaillent tout de même pour le profit. »

IV. LE RÔLE DE L'ÉTAT

J'ai dit au début de mon exposé que l'Etat intervenait de plus en plus dans l'économie. Cette intervention est justifiée puisque l'Etat est le premier responsable du progrès social de la nation.

Son action doit toutefois se situer à un niveau bien défini.

L'une de ses tâches est de veiller à ce que les règles du jeu économique soient respectées par tous. Notre système occidental est essentiellement fondé sur le principe de la concurrence et il appartient à l'Etat de prendre des mesures pour maintenir et même renforcer le mécanisme concurrentiel.

L'Etat intervient aussi comme le régulateur de ce que les économistes appellent les équilibres globaux : équilibre des prix, de la monnaie, des revenus, des échanges internationaux, etc. Son rôle doit se cantonner au plan macro-économique. Il ne doit pas prétendre régler le mécanisme dans ses détails, en descendant au niveau de la cellule économique qu'est l'entreprise, parce qu'alors son action risque de fausser dangereusement le mécanisme spontané du marché qui se fonde sur les décisions innombrables d'une masse de producteurs et de consommateurs.

Nous savons, d'autre part, que dans de nombreux cas — et cela dans une proportion variable suivant les pays — l'Etat est devenu directement exploitant. Je ne discuterai pas les raisons qui l'ont amené à agir ainsi. Je me contenterai de dire qu'à mon avis nous n'avons rien à gagner, au contraire, d'un rétrécissement du secteur de l'économie libre dont l'existence est suffisamment justifiée par la prospérité américaine.

L'Etat dispose d'ailleurs, pour accomplir sa mission, d'un arsenal suffisamment complet pour être à même de canaliser les forces économiques vers l'objectif du mieux-être social. Par sa politique fiscale et financière, il est en mesure de donner à l'économie les impulsions ou de lui imposer les freins qu'il estime souhaitables. Par sa politique de stabilisation des prix,

il lui est loisible d'empêcher les excès éventuels. Mais son action dans ce domaine doit être menée avec discernement sous peine d'empêcher les entreprises de réaliser leurs objectifs. Nous déplorons malheureusement en ce moment une déviation préjudiciable à celles-ci. Pour combattre l'inflation, les gouvernements ont instauré, à des degrés divers, une politique de blocage des prix. Celle-ci s'applique aux prix de vente des grands produits industriels, tandis que les éléments constitutifs des prix de revient — notamment les salaires — continuent à renchérir dans des proportions sans commune mesure avec l'accroissement de la productivité. Nous sommes entrés dans ce que l'on appelle une période de « prospérité sans profit ». La réduction des marges bénéficiaires de l'industrie a atteint un degré tel que la plupart des sociétés européennes ont dû imposer une pause dans leurs investissements. La persistance de ce phénomène signifierait incontestablement une restriction dans le domaine de la recherche — fondamentale et appliquée — et de ce fait un ralentissement du progrès économique.

Une autre forme d'intervention récente de l'Etat dans la vie économique consiste dans l'établissement de la programmation. A mon sens, celle-ci est compatible avec l'esprit de la liberté d'entreprise pour autant qu'elle demeure indicative, c'est-à-dire qu'elle ne tende pas à imposer l'obligation de suivre une voie déterminée *a priori*. Agir autrement serait priver notre économie de ce qui fait sa force : le caractère spontané et dynamique de ses décisions basé sur la notion de responsabilité dans leur choix. Une programmation impérative se rapprocherait insensiblement de la planification dont l'expérience a démontré l'inefficacité sous d'autres régimes.

Toute réglementation doit faciliter le bon fonctionnement de l'économie et non pas l'entraver.

Il est d'ailleurs du devoir de l'Etat, qui tire ses ressources de l'activité des entreprises, de garantir à celles-ci les conditions d'un bon fonctionnement, notamment dans le cadre de la politique scientifique.

V. LE PROBLÈME DE LA RECHERCHE ET DE L'INSUFFISANCE TECHNIQUE

Nous avons vu que l'entreprise moderne ne peut survivre, dans notre époque d'économie dynamique, qu'en progressant. Pour réaliser sa logique de mouvement, elle dispose d'un atout majeur : le progrès scientifique et technique.

Je ne ferai qu'effleurer le vaste problème de la recherche puisqu'il a déjà fait l'objet d'un examen approfondi à l'occasion de la Journée économique et sociale de l'A.I.Br. en mars 1966.

Une grande partie du progrès industriel résulte de la recherche. Des études menées aux Etats-Unis ont démontré qu'il y avait une relation directe entre le progrès technique et la production, et que le rôle du facteur technique était bien plus grand que l'effet de l'accumulation du capital.

La chimie en particulier dépend de la mise au point de nouveaux procédés et de nouveaux produits. C'est en effet dans les secteurs évolués de cette industrie que la durée commerciale des produits tend le plus à se raccourcir. L'activité ne peut être maintenue sans un renouvellement constant des produits. Dès l'instant où une usine est construite pour la fabrication d'une nouvelle matière, le laboratoire prépare déjà la technologie de l'article de substitution. Beaucoup de grandes sociétés chimiques réalisent aujourd'hui près de 50 % de leur chiffre d'affaires avec des produits qu'elles ne fabriquaient pas encore il y a dix ou quinze ans.

Les moyens à mettre en œuvre pour conduire une politique de recherche susceptible d'être rentable sont devenus tellement importants que l'on peut considérer que l'ère des chercheurs isolés est révolue. La recherche est menée de nos jours par des équipes parce qu'elle exige, en plus d'un seuil de connaissances considérables, un nombre impressionnant de travaux d'approche, d'expériences, de vérifications, qui ne sont pas à la portée d'un seul cerveau. Pour qu'elle ait des chances de déboucher sur une innovation intéressante, elle doit s'appuyer sur de grands ensembles puissamment équipés. Des investissements considérables sont nécessaires pour pouvoir

suivre les différentes voies qui se présentent et permettre le jeu de la comparaison statistique.

L'élément nouveau dans ce domaine vient de ce que depuis un peu plus d'une vingtaine d'années la recherche est systématiquement organisée. Le progrès technique s'étant révélé le facteur essentiel de la croissance économique, la recherche est devenue l'une des fonctions capitales sur lesquelles la direction de l'entreprise fonde sa politique d'expansion. A cause de l'importance de cette fonction et des sommes considérables qu'elle demande, toute entreprise moderne a besoin d'une politique de gestion de la recherche et celle-ci doit être déterminée, coordonnée et contrôlée à l'échelon supérieur.

Etant donné que la recherche est une condition du progrès économique et, par conséquent, du progrès social, le problème de son financement doit intéresser non seulement l'entreprise, mais aussi les pouvoirs publics.

Or, nous savons que dans le cas de notre pays, l'aide officielle à la recherche est insuffisante par rapport aux efforts faits par nos principaux partenaires du Marché commun et surtout en comparaison de l'aide que le Gouvernement américain accorde à son industrie par le biais des contrats de recherche.

On a beaucoup parlé des remèdes à apporter à cette situation sur le plan national. L'idée a même été lancée de remplacer l'actuelle pratique de saupoudrage des crédits par une aide directe tant aux entreprises les mieux placées pour valoriser les fonds mis à leur disposition — c'est-à-dire à celles qui seraient dotées de véritables centres de recherche et qui auraient des programmes de recherche valables — qu'aux centres collectifs de recherche qui, regroupant de moyennes entreprises, peuvent financer des travaux efficaces. Je ne crois d'ailleurs pas que cette politique heurterait le sens de l'équité. Le dynamisme et la réussite d'une firme rejaillissent toujours sur la collectivité. Le produit nouveau qu'elle introduit sur le marché entraîne tôt ou tard une série de réactions en chaîne qui accélère le progrès économique. Au sein de l'industrie chimique en particulier, le succès d'une nouveauté finit toujours par multiplier le nombre des producteurs et par encourager la recherche de produits plus ou moins rivaux.

Le rôle des entreprises de pointe peut être illustré par

l'exemple suivant. C'est grâce aux recherches faites principalement aux Etats-Unis par quelques « leaders » de l'industrie chimique que les polymères pour fibres ont été mis au point. L'adoption de cette innovation par les entreprises de l'industrie textile a donné à celles-ci l'occasion de « bouger », d'innover. Ce renouveau textile s'est propagé dans la construction mécanique — appareillages de filage, nouveaux métiers, etc. — en poussant cette industrie à « bouger » et à innover à son tour. Les problèmes de teinture des fibres qui se sont posés ont stimulé finalement l'imagination des fabricants de colorants...

Il est indéniable qu'une aide apportée aux entreprises ou aux groupes d'entreprises disposant de la dimension et de la structure requises pour que la recherche ait un maximum de chances de réussite serait de loin plus profitable à la communauté que la « politique des petits paquets ».

L'exemple de l'Amérique nous montre aussi que seuls les grands marchés sont propices à la réalisation de vastes programmes de recherche et à l'exploitation économique des résultats de ces recherches. A mon sens, le seul espoir de voir diminuer l'écart existant au détriment de l'Europe réside dans la réalisation d'une véritable communauté économique européenne, qui rendra possible le regroupement rationnel des forces vives de notre continent et permettra par le jeu de fusions la création de grandes sociétés leaders en matière de recherche.

Si l'élimination des barrières douanières à l'intérieur de la C.E.E. est entrée dans sa phase finale, l'organisation pratique du marché européen pose encore un grand nombre de problèmes auxquels il est nécessaire d'apporter une solution urgente.

La recherche de certaines formes de regroupement ou d'action susceptibles de nous mettre au niveau des grandes industries extra-européennes s'impose impérieusement. Des concentrations ont déjà été réalisées, mais elles sont restées pratiquement limitées au cadre national. Dès que les transformations cherchent à étendre leurs effets au-delà des frontières, les difficultés se multiplient et les solutions, lorsqu'elles se trouvent, restent incomplètes. Seules, cependant, des fusions ou autres formes de regroupements à l'échelle européenne permettront aux entreprises de la C.E.E. de s'adapter aux con-

ditions d'un marché élargi et d'atteindre ainsi la dimension adéquate.

Pour y aboutir, il est nécessaire de réunir les conditions de création d'une société de droit européen, tout en trouvant la solution des autres problèmes, tels que les entraves techniques et administratives, l'interprétation raisonnable des règlements sur la concurrence et les positions dominantes, l'harmonisation fiscale, le brevet européen, le marché européen des capitaux, etc.

Je ne pouvais pas passer sous silence ce vaste problème parce qu'il constitue l'objet principal des préoccupations des industriels qui pensent à l'avenir de l'Europe, et de sa solution — qui devra être trouvée le plus rapidement possible — émergera un nouveau cadre de décisions des chefs d'entreprises et de nouveaux rapports avec les forces extérieures, celles-ci se situant à un niveau supranational.

*
**

J'arrive finalement au terme de mon exposé.

J'ai essayé de montrer que le profil nouveau de l'entreprise imposait à l'industriel des tâches beaucoup plus complexes et ardues que par le passé. Il doit dorénavant mettre en œuvre une stratégie de développement tenant compte des forces extérieures et des nouvelles conditions de progrès de son entreprise.

Je tiens encore à souligner que l'entreprise est devenue une œuvre collective dans laquelle l'action du chef et l'action des techniciens au sens large — et en particulier des ingénieurs — sont complémentaires. Il y a, bien entendu, des limites que le technicien ne doit pas franchir. Ne disposant pas du pouvoir politique, son rôle doit se limiter à présenter l'éventail des options possibles à celui qui prend la décision, c'est-à-dire au chef de l'entreprise. Chacun doit donc rester dans sa sphère de responsabilité. Cela ne veut pas dire que le technicien doit vivre en vase clos. Au contraire, tant à l'intérieur de l'entreprise qu'à l'extérieur, il doit se ménager des « ouvertures » pour mieux comprendre le jeu économique et ainsi contribuer plus efficacement à la réalisation des objectifs de son entreprise. Il est d'ailleurs du devoir du chef d'entreprise de lui faciliter

la tâche en lui permettant d'avoir une vue d'ensemble sur l'organisation et les mobiles qui la guident.

En ce qui concerne l'action politique de l'entreprise — j'entends ici le « dialogue » avec les pouvoirs publics — je suis d'avis que l'initiative doit appartenir au chef d'entreprise, le technicien n'intervenant que dans le cadre de la ligne de conduite déterminée par ce dernier.

Je terminerai en soulignant avec force que les chefs d'entreprise, qui sont confrontés avec la nécessité d'une adaptation fondamentale de leurs affaires aux nouvelles conditions de l'économie, doivent pouvoir, plus que jamais, s'appuyer sur des cadres conscients de leurs responsabilités et de leur mission. Comme le disait déjà l'historien grec Thucydide : « La force de la cité ne réside pas dans les navires ou les remparts, mais dans les hommes. »

La décision gouvernementale et le rôle des techniciens

par **M. R. HENRION**,

Professeur à l'Université libre de Bruxelles

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES, MESSIEURS,
MES CHERS COLLÈGUES,**

Je ne sais vraiment pas pourquoi les organisateurs de ce colloque ont pensé à un modeste professeur d'économie politique pour vous parler de la décision gouvernementale et du technicien, mais je vais en tout cas m'efforcer de tenir compte de l'engagement que j'ai pris à leur égard!

Je voudrais vous dire que mon très bref exposé sera divisé en quatre parties : première partie, considérations sur les progrès dans l'analyse des facteurs qui jouent un rôle dans la décision politique; deuxième partie, qui sera plus longue, quelles sont les catégories de techniciens qui, dans notre pays, exercent sur le pouvoir une action importante; troisième partie, qui sera fort courte, quels sont les mécanismes de solution de conflits qui existent dans notre pays lorsque les techniciens et le pouvoir ne sont pas d'accord, ce qui arrive parfois, et enfin, en quatrième lieu, quelques mots de conclusion.

I

En ce qui concerne le problème plutôt méthodologique des progrès dans l'analyse des facteurs de la décision politique, je crois que l'on peut observer que cette recherche des facteurs de la décision politique a fait des progrès considérables depuis vingt ans.

Les sociologues, les économistes, les spécialistes de la science politique se sont tour à tour penchés sur le problème en tentant de découvrir où se trouvent les véritables ressorts de la « mécanique », c'est-à-dire du déclenchement de la décision politique.

Citons notamment, et vous les connaissez, l'ouvrage du professeur Meynaud, *Technocratie et politique*, l'ouvrage du professeur Lhomme, *Pouvoir et société économique* et surtout le grand *Traité* de Georges Burdeau, professeur à la Faculté de droit de Paris, qui dans le domaine de la science politique a apporté, véritablement, des choses extrêmement nouvelles et fort précises.

Et pour notre pays, je m'en voudrais de ne pas citer les études du Centre de recherches et d'informations socio-politiques, c'est-à-dire du CRISP, et spécialement l'ouvrage récent, intitulé *La décision politique en Belgique* (1965).

Enfin, comme de plus en plus la décision gouvernementale intervient dans le domaine économique et social, l'on a vu depuis quelques années les économistes se préoccuper beaucoup de cette région frontière entre la politique et l'économie, c'est-à-dire tout ce vaste champ contemporain de la décision en politique économique.

Citons ici un ouvrage qui vient de sortir de presse il y a quelques jours de MM. Kirschen et Morissens : *La politique économique* ⁽¹⁾ et aussi un colloque sur les facteurs de la décision dans le domaine de la politique économique, que le Département d'économie appliquée de cette université a organisé en 1965.

Mais je voudrais vous dire qu'il faut être très modeste quand on essaie de rechercher, à partir d'une certaine décision gouvernementale et politique, quels ont été les véritables facteurs de la décision, et là j'invoquerai encore une fois l'autorité du professeur Burdeau, qui, lors de ce colloque, s'interrogeait à propos d'un régime qui est quand même un peu différent du nôtre, et qui est le régime français, où la décision apparaît plus exactement localisée. Georges Burdeau disait à peu près deux choses, la première c'est que souvent on peut se demander où a été le décideur, et la seconde, c'est que, à

(1) Bruxelles, Institut de Sociologie, 1967.

supposer qu'on l'ait trouvé, on doit admettre de bonne foi que c'est moins la volonté du décideur qui a joué que les circonstances, qui ont créé des conditions pour que telle ou telle décision puisse être prise.

Et je crois que ce qui est vrai à propos d'un régime plus fort que le nôtre, est vrai *a fortiori* pour un régime de la structure de celui que nous connaissons dans notre pays. L'*opacité* régnera souvent sur le ressort déterminant de la décision.

II

Je voudrais recenser très rapidement, — et vous savez bien que c'est la manie des professeurs d'être systématiques ou de tâcher de l'être —, je voudrais recenser très rapidement quelles sont les catégories de techniciens, au sens défini par M. De Groot⁽²⁾ et qu'a rappelé fort opportunément tantôt le président Ansiaux, qui jouent un rôle en ce qui concerne la décision gouvernementale.

Pour moi j'en vois un certain nombre : tout d'abord les membres de l'Administration, ce dont parlera surtout mon collègue M. Vrebos, ensuite les organes techniques rattachés à l'Administration mais qui n'en font pas partie, ensuite les établissements publics et autres parastataux, ensuite encore les comités permanents chargés de conseiller le pouvoir, aussi les comités temporaires chargés de donner des avis et de conseiller le pouvoir, et enfin, l'on m'avait mis au défi de vous parler d'un technicien particulier qui est le ministre-technicien. Eh bien ! je vais quand même vous en parler, en prenant certains risques calculés.

Reprenons chacune de ces catégories en indiquant très rapidement ce qu'il faut penser objectivement de leur rôle dans ce pays, bien entendu, et dans le domaine de la décision politique. En ce qui concerne les hauts fonctionnaires, il faut tout d'abord rejeter, je crois, surtout dans cette Maison, certaines conceptions toutes faites et alors que nous avons tendance à admirer sans limite et sans réserve l'Administration anglaise que nous connaissons mal, ou l'Administration française que nous croyons un peu mieux connaître, nous avons l'air de croire que dans notre pays il n'y a pas de grands commis ; c'est

(²) Dans son exposé introductif à ce Colloque.

une erreur, il y en a de très grands et je crois que je me dois de le dire.

Mais en ce qui concerne ces hauts fonctionnaires, l'on s'est attaché depuis une dizaine d'années — et c'est aussi là une des manifestations de cet effort de recherche dont je vous parlais tantôt — à définir leur psychologie et l'on a dit qu'elle se distinguait par trois caractères : le premier, mépris profond de la politique et plus encore des hommes politiques, c'est-à-dire irritation de ces techniciens qui voient des gens peu compétents accaparer des postes importants. Deuxième caractéristique : mépris encore pour les défenseurs des intérêts privés qui appartiennent cependant souvent à la même catégorie sociale qu'eux-mêmes. Et troisième caractéristique : désir très marqué d'une mutation fondamentale qui verrait s'instituer un régime comportant une planification accentuée où ces hauts fonctionnaires auraient une action plus importante, plus réelle que celle qu'ils ont maintenant⁽³⁾.

Et on a dit aussi, au terme de ces analyses psycho-sociologiques, que ce qui caractérisait ces grands commis c'était la compétence et la bonne information.

Ces analyses et ces observations ont été faites en France mais je crois qu'il faut prendre une certaine distance à l'égard de ces analyses générales et observer que ce qui est vrai de la fonction publique dans un pays n'est pas nécessairement absolument vrai de la fonction publique dans un autre, et qu'il est certain, pour des raisons qui sont trop connues, que nous n'atteignons pas toujours l'idéal dans la compétence ni dans la qualité de l'information, en tout cas pour certains domaines de l'Administration publique.

Mais ceci étant, l'influence d'une bonne administration — et j'en connais d'excellentes — sur la préparation de la décision gouvernementale est essentielle; c'est indispensable, car cette administration est celle qui sait et qui reste, à côté de l'homme qui souvent ne connaît pas et passe toujours, nécessairement.

Dès lors une certaine continuité de l'action gouvernementale, — et elle est beaucoup plus grande qu'on ne le croit, quelles que soient les coalitions qui se succèdent au pouvoir à

⁽³⁾ Voir notamment Ch. BRINDILLAC, *Les Hauts Fonctionnaires* (revue *Esprit*, juin 1953, pp. 862 à 877).

un rythme relativement accéléré, — est due à l'administration, c'est-à-dire aux hauts fonctionnaires; et il est bien qu'il en soit ainsi.

J'aborde maintenant l'autre groupe, c'est celui de ce que j'appelais tantôt faute de mieux : les organes techniques rattachés à l'Administration, et j'entendais par là des centres, à personnel peu nombreux, que l'on crée chaque fois que l'on considère à tort ou à raison qu'il faut agir avec plus de souplesse, parfois avec plus de compétence, plus de rapidité et aussi plus d'indépendance que ne pourrait le faire l'administration normale.

L'exemple le plus caractéristique pour moi est celui du Bureau de Programmation économique, service public placé sous l'autorité administrative du ministère des Affaires économiques et dont le personnel scientifique est réduit à huit personnes recrutées par voie de contrat, et qui ne sont donc pas des membres de l'Administration.

Il est symptomatique d'observer que, lors des conversations paritaires qui aboutirent à l'Accord de programmation sociale de 1960, tous les partenaires souhaitèrent que la composition du Bureau de Programmation soit revue, afin d'y assurer la représentation de tous les partis à vocation gouvernementale.

L'on s'exclamera et on dira que c'est encore une fois la politique qui contamine les cellules administratives! Je ne le crois pas. On a entendu par là, si je comprends bien, conférer à cette cellule un caractère largement représentatif des principaux courants de l'opinion politique, car l'on pressentait que l'influence de cette cellule pourrait devenir grande sur la politique des gouvernements.

A cet égard, il est peut-être trop tôt pour dire si le Bureau de Programmation économique a tenu ses promesses et notamment s'il a pu jouer dans ce pays un rôle comparable à celui que les services du Plan ont joué en France et aux Pays-Bas.

Mais, me séparant sur ce point du baron Boël, je crois qu'il faut dire, en faisant abstraction des querelles d'école : programmation indicative ou programmation coercitive, c'est une option assurément, mais si l'on veut une programmation il faut en tout cas qu'on lui donne les moyens d'être volontariste et efficace.

Et j'ai été très frappé en lisant un petit ouvrage du professeur Perroux sur la planification française⁽⁴⁾, où le savant auteur qualifiait la programmation française d'« indicative », et observait que dans l'introduction à l'ouvrage, qui était l'œuvre de M. Massé, l'ancien commissaire général au Plan, celui-ci avait le courage de dire : « la planification française moins qu'impérative mais plus qu'indicative, pourrait être plus justement qualifiée de planification active en ce sens qu'elle implique l'engagement dans le cadre général qu'elle a tracé d'une série d'actions particulières tendant à faire passer le Plan dans les faits. »

En ce qui concerne, et le Bureau de Programmation n'est qu'un exemple, ce centre parallèle à l'Administration, mais qui n'en fait pas partie, l'on peut observer que ses avis ont déjà été importants, ont été souvent suivis dans bien des cas, et que les programmes économiques à moyen terme seront certainement appelés à donner à l'action gouvernementale une cohérence qu'elle n'a pas toujours eue. Cependant, sur un plan plus général, je crois qu'il faudrait se garder de créer en dehors de l'Administration trop de centres de cette nature, et pour une double raison, c'est que cela rendrait encore plus complexes l'action gouvernementale et la décision politique, et ensuite que cela contribuerait à démoraliser plus qu'elle ne l'est parfois, l'Administration traditionnelle.

J'aborde la troisième catégorie de techniciens qui jouent un rôle dans la décision politique, rôle direct ou indirect, rôle connu ou occulte : c'est toute l'action de ce secteur énorme de notre vie publique et économique qui est celui des organismes que nous appelons paraétatiques. Qu'il s'agisse d'organismes paraétatiques de gestion ou de contrôle, l'on peut observer que dans ce pays ils ont été créés depuis cinquante, soixante ans, sans but préétabli, au fur et à mesure des circonstances, avec d'ailleurs des contradictions et des chevauchements. Une très grande diversité existe, il y en a qui sont associés au secteur privé dans des missions de gestion, comme la Sabena, jusqu'à un certain moment, la S.N.C.I. (où l'association secteur privé-secteur public existe encore en tout cas dans la composition du capital), et à côté de cela il y a d'autres parastataux de ges-

(4) *Le IV^e Plan français (1962-1965)*, Presses Universitaires de France, 1962.

tion qui sont de purs établissements publics, ou encore qui sont des organismes de contrôle exerçant pour l'Etat une action de surveillance. Ces organismes paraétatiques, généralement bien structurés, disposant parfois de moyens financiers puissants et dirigés par des hommes de mérite, peuvent être amenés à exercer sur l'action gouvernementale une influence non négligeable.

Il n'est guère contestable qu'au fil des années, ils ont acquis à l'égard du pouvoir central une autonomie d'esprit et de comportement qui, suivant certains, pourrait être exagérée, et, à l'extrême, cette tendance pourrait se révéler dangereuse au sein d'un Etat qui n'a peut-être pas toujours la force voulue pour résister.

Et je voudrais faire une remarque, c'est que les dirigeants de certaines de ces institutions sont fréquemment entourés d'un conseil d'administration bien composé, paritaire, représentant parfois au plus haut niveau les forces politiques, économiques et sociales du pays, et que dès lors ce conseil, ajoutant à l'autorité et au mérite personnel des dirigeants de ces institutions, confère à l'intervention de ces institutions un poids très particulier.

Et on peut encore ajouter que dans un Etat où l'on a organisé presque systématiquement la pauvreté de la trésorerie, cette action est encore accentuée souvent par la relation inversée de débiteur à créancier, en ce sens que c'est le père, c'est-à-dire l'Etat, qui est devenu le débiteur de ses enfants!

Lors d'une étude menée pour l'Institut « Administration-Université », M. Morissens, chargé de cours à l'U.L.B., a cru pouvoir démontrer — je n'ai pas toujours été complètement d'accord avec lui — qu'un certain nombre de décisions importantes depuis la guerre, notamment dans le domaine de la politique économique, financière et fiscale, avaient eu leur origine dans l'initiative, soit de techniciens financiers, soit encore d'organisations sociales. Il cite notamment certaines décisions fondamentales dans le domaine monétaire dues essentiellement à la Banque Centrale et l'institution du précompte mobilier due à l'initiative d'une organisation de travailleurs.

Ce qui de toute manière est perceptible parfois, c'est la distance que certaines institutions para-étatiques prennent à l'égard du pouvoir central en se faisant, à tort ou à raison, je

ne juge pas, leur propre conception de l'intérêt général. Un exemple peut être cité : il est bien connu, je crois, depuis un certain temps qu'on s'en occupe et qu'on y réfléchit; c'est la politique de placement de certains organismes parastataux dans le domaine social, qui ont tendance à faire ces placements pour des considérations de rentabilité, sans s'associer dans ces placements à la politique de logement, la politique sociale, que les gouvernements successifs ont inscrites à leurs programmes.

Autre exemple de techniciens, ce sont les Comités consultatifs, permanents ou temporaires, chargés d'éclairer l'action gouvernementale, et ils sont très nombreux.

En ce qui concerne les comités permanents, citons le Conseil central de l'Economie et le Conseil national du Travail — dont la fusion a d'ailleurs été projetée — et qui émettent périodiquement des avis qui font grande autorité. Il y a quelques années, il avait même été envisagé de rendre leur consultation obligatoire pour le Gouvernement dans un certain nombre de cas, mais il y a eu à ce moment des réactions politiques, peut-être justifiées, contre une telle obligation.

Et on peut aussi citer le Comité national d'Expansion économique qui se réunit périodiquement. Le but de la création de ce Comité national d'Expansion est d'associer plus étroitement les milieux économiques et sociaux à l'élaboration des programmes économiques, de permettre, a-t-on dit, une harmonisation des décisions et des attitudes de ces groupes avec les objectifs poursuivis par le gouvernement. Il n'est pas douteux pour moi que ces organes ont joué un rôle important, et notamment le Conseil national d'Expansion économique a eu à connaître de certains choix et a approuvé certaines options du programme économique, ce qui, je crois, est bien, mais ce qui est aussi l'exemple de l'influence de techniciens sans responsabilité politique sur la décision gouvernementale.

Et à côté de cela, il y a des organismes de même nature mais à mission temporaire, ce sont des Commissions que l'on crée suivant les circonstances; on en a beaucoup créé en Angleterre, en matière fiscale « The Royal Commission of Taxation », on en a créé en matière de politique monétaire, c'est le fameux « Radcliff Committee »; on a créé en Belgique la Commission De Voghel qui est chargée d'étudier les problèmes

du financement de l'expansion économique, on a créé en France la Commission Lorain, qui était chargée d'étudier les remèdes à l'atonie du marché des capitaux. Eh bien! toutes ces créations sont la manifestation du désir qu'a le pouvoir, à un certain moment, de demander à des techniciens de se pencher sur un problème et de lui faire des rapports dont il tiendra généralement compte.

Et très récemment en Belgique, le gouvernement a confié à la Commission présidée par M. De Voghel un nouveau mandat, et les responsables de l'action gouvernementale se sont engagés récemment à mettre en application très rapidement les suggestions de cette Commission, dans la mesure bien entendu où elles lui paraîtraient convenables, parce que le pouvoir politique doit conserver le dernier mot.

Et enfin — vous voyez que j'approche du terme de mon trop long exposé — le cas du ministre-technicien, c'est-à-dire celui de l'introduction exceptionnelle dans le Conseil des ministres, d'une personne qui, suivant la définition de M. De Groote, « connaît les données et les règles d'application de la technique » ou qui est à tout le moins censée les connaître, et qui se caractérise souvent par son caractère « apolitique ».

Pour traiter de ce problème délicat — et relativement actuel, — il est prudent de se référer aux auteurs.

M. le ministre Chatenet, dont parlait tantôt le président de ce colloque, dans un exposé fait dans cette université le 1^{er} décembre 1964, s'exprimait comme suit :

« Il faut s'arrêter un instant sur le cas très spécial de la technocratie financière qui est certainement une des plus marquées et une des plus marquantes. Le technicien-financier à l'intérieur du gouvernement finit, par l'exigence de contrôle qu'il revendique sur la manière dont on dépense les fonds, par émettre un avis sur toute l'opportunité même des dépenses. Il se fait là, à l'intérieur des gouvernements, une déviation progressive qui consiste à admettre que l'un des membres du gouvernement dispose d'une espèce de contrôle sur les autres, du seul fait de cette technicité financière. »

Je vous dirai, sans évoquer des souvenirs, qu'après un an de cette expérience, je n'ai pas pu observer que le titulaire d'une telle charge aurait une influence aussi grande sur ses

collègues; mais évidemment c'est peut-être un danger contre lequel il faut se prémunir.

Quant à M. André Molitor, qui est un bon spécialiste des questions de droit public, il a étudié ce problème, et il a excellemment décrit la manière d'avoir recours à des ministres-techniciens suivant les régimes. Et je ne résiste pas au plaisir de vous lire très rapidement un extrait d'une communication de M. Molitor qui dit ceci :

« La position des régimes parlementaires est très stricte à cet égard. La désignation de ministres-techniciens est très rare dans ce régime où la fonction ministérielle est le couronnement d'une carrière politique, et les décisions des corps administratifs et consultatifs n'obligent pas le pouvoir politique. Par contre dans les régimes présidentiels classiques, ils attribuent une plus grande importance aux techniciens. Ainsi, il n'existe pas de véritables ministres au sens parlementaire du terme. Les secrétaires d'Etat n'ont aucune responsabilité politique directe et ils sont choisis généralement pour leur compétence dans les affaires qu'ils sont appelés à gérer. »

Et enfin, examinant le cas des démocraties populaires, M. Molitor dit que : « le schéma est plus simple encore. La direction politique est assumée en effet par un parti unique et les techniciens de l'appareil administratif et industriel sont étroitement et entièrement subordonnés au pouvoir politique ⁽⁵⁾ ».

S'il m'est permis de me risquer, sur ce point relativement brûlant, à une appréciation personnelle, je dirai que dans notre régime parlementaire en Belgique, le recours à cette formule doit être exceptionnel et momentané.

Il n'y a jamais été recouru que dans des circonstances difficiles où l'opinion publique croit — à tort ou à raison — plus à l'efficacité de celui qui est supposé « savoir » et « dire le vrai ».

Si ce technicien est chargé du département des Finances — il y en a qui ont été chargés du département de la Défense nationale, — il n'aura pas nécessairement au sein du Conseil de Cabinet une influence plus grande qu'un homme politique. Il devra se borner en effet à concevoir son rôle dans la ligne

(5) Contribution au 5^e Congrès mondial de Science politique.

excellamment décrite par Dominique Leca dans un ouvrage récent :

« Sa mission — et c'est la mission de tout ministre des Finances —, loin d'être de pure résistance, consiste à obtenir à l'échelon national, par la prise d'un minimum de risques, la réalisation du maximum d'espairs. Les yeux fixés sur ces deux limites fluctuantes entre lesquelles il doit constamment se situer, on comprend que son langage balance sans cesse entre des appels à la vigilance, qui confinent à l'alarmisme, et des affirmations encourageantes qui verseraient dans le quiétisme sans les alternances de ce perpétuel contrepoint ^(*). »

Dans l'exposé qui vient d'être fait, j'ai volontairement négligé, après vous avoir parlé des fonctionnaires, des para-étatiques, des conseils, etc., j'ai volontairement négligé une catégorie de techniciens qui peut exercer, de manière indirecte et souvent occulte, ce que l'on a appelé « la technocratie des groupes de pression », c'est-à-dire les techniciens, généralement fort compétents et bien informés, des organisations professionnelles, des syndicats, etc., ce qui demanderait une étude distincte, mais à quoi sans doute fera allusion M. le président Cool dans quelques instants.

III

Je voudrais encore faire une remarque : il m'a été demandé par M. De Groote de traiter des mécanismes existants en ce qui concerne le règlement des conflits pouvant survenir entre le pouvoir central, entre le pouvoir politique et les techniciens quels qu'ils soient.

Après y avoir réfléchi, je suis arrivé à la conclusion que ce problème ne se pose évidemment pas pour tout ce qui concerne les fonctionnaires, parce que, par définition même, si l'autorité des chefs de l'exécutif est frêle, ils ont quand même le pas sur les premiers; que ce problème ne se pose pas non plus pour les organes consultatifs, puisque par définition on n'est jamais obligé de suivre un avis qu'on a sollicité, mais que ce problème peut se poser à l'occasion d'oppositions de points de vue qui pourraient exister entre le pouvoir central, c'est-à-dire le pouvoir politique, et les para-étatiques. Dans ce

(*) *Du Ministre des Finances*, Paris, Plon, 1966, p. 18.

cas il faut simplement dire ceci : les armes du pouvoir central sont connues, elles vont du veto des commissaires du gouvernement à l'égard de certaines décisions, au pouvoir de nomination et par conséquent de révocation des dirigeants lorsque leur action se situerait trop loin de la ligne voulue par le pouvoir politique.

Il faut observer qu'en général, dans nos mécanismes de droit public, le pouvoir central n'a guère de droit d'initiative en ce qui concerne l'action des para-étatiques; la législation actuelle met surtout à la disposition de ce pouvoir central, à travers des commissaires du gouvernement, un droit de veto, c'est-à-dire en fait un pouvoir d'obstruction, mais on étudie actuellement certaines améliorations du système (').

Dans certains pays, la législation est plus précise puisqu'on a cru bon d'organiser soit des dispositions donnant au pouvoir central un droit d'injonction, soit encore des dispositions organisant un arbitrage lorsque, par exemple, ce qui n'est pas le cas en Belgique, il y aurait des dissentiments entre les responsables de la Banque centrale et le ministre des Finances. Ce mécanisme d'arbitrage a été institué aux Pays-Bas, mais la vérité m'oblige à dire qu'il n'a jamais fonctionné, ce qui démontre que là aussi la compréhension est excellente.

Quoi qu'il en soit de ces mécanismes institutionnels, qu'on peut évidemment perfectionner à l'infini, je crois qu'il faut plus dans ce domaine faire crédit à l'autorité réelle du pouvoir exécutif qu'à des mécanismes pour régler des conflits. Or, singulièrement dans le domaine financier, cette autorité réelle ne sera rétablie dans ce pays, qu'à la condition que la Trésorerie de l'Etat ne soit pas constamment en difficulté.

IV

Un dernier mot de conclusion. « Faut-il penser, en terminant, que l'on va de plus en plus vers un gouvernement de technocrates, c'est-à-dire de personnes qui considéreraient les problèmes techniques comme une fin en soi, en négligeant les autres facteurs liés au contexte? » pour reprendre une dernière fois la définition de M. De Groot. Je crois qu'une telle menace

(') Dans le cadre d'un remaniement de la loi de 1954 sur le contrôle des parastataux.

n'est pas très sérieuse dans notre pays où l'on a fait observer souvent que dans bien des cas les techniciens étaient souvent trop faibles plutôt que trop forts.

Il n'empêche qu'il faut être attentif à une tendance suivant laquelle les hommes politiques se laisseraient dessaisir de leur responsabilité au profit de la technocratie.

Comme l'écrivait fort exactement il y a quelques semaines un de nos hommes d'Etat, ce n'est pas parce que les problèmes qui se posent à notre société sont de plus en plus des problèmes techniques, requérant des solutions de cette nature, que la doctrine et l'idéologie doivent être bannies de la politique comme des intruses. Ce serait oublier « que le choix entre les diverses solutions techniques sera nécessairement déterminé par un jugement de valeur »^(*), c'est-à-dire des éléments doctrinaux, c'est-à-dire des éléments de politique.

(*) Théo LEFÈVRE, article dans *Le Monde*, 7 février 1967.

Le rôle de l'administration

par **M. J. VREBOS,**

Secrétaire général du ministère des Communications,
Professeur à l'Université libre de Bruxelles

Ce n'est pas sans risque que j'ai accepté de vous entretenir du rôle, oh! combien périlleux de l'Administration.

Parfaitement conscient des critiques, voire des sarcasmes — formulés ou non — que cette simple entrée en matière fait naître en l'esprit de chacun de vous, je n'hésite pas à aborder le sujet de front. Tant il est vrai que le péril ne m'incite jamais à renoncer aux engagements pris et que, par ailleurs, il serait vain de nier le rôle éminemment important joué par la fonction publique dans un Etat moderne et organisé.

Généreusement exploités dans le passé par des auteurs célèbres ou des comédiens de talent, les thèmes inspirés par une certaine fonction publique ridiculement inefficace et copieusement bornée sont toujours d'actualité : l'humour naît sans peine chaque fois qu'il y a décalage entre l'idéal et la réalité. Acceptons certains aspects de la réalité mais ne cessons pas d'œuvrer pour autant en vue de l'idéal.

Je dis bien certains aspects de la réalité.

En effet, il y en a d'autres. Nul ne contestera, fût-il l'adversaire le plus résolu du principe de la nationalisation, le caractère indispensable de certaines institutions.

Je songe plus spécialement au maintien de l'ordre et de la justice, au jeu des relations internationales officielles, aux problèmes sociaux, à la mise en œuvre d'une organisation des transports répondant à des exigences d'infrastructure et à leur application pratique (construction des routes, des canaux, chemins de fer, leur modernisation, l'organisation du trafic, etc.).

La société primitive a d'ailleurs rapidement découvert la nécessité d'un ordre administratif.

Actuellement, un Etat moderne ne pourrait se passer des services de l'Administration. On est loin, il est vrai, d'imaginer telle perspective. A cet égard, un coup d'œil jeté sur les statistiques relatives au personnel de la fonction publique est, on ne peut plus, révélateur. Voici quelques chiffres relatifs à l'estimation globale des agents de l'Etat. En 1953 : 404 000; en 1955 : 408 000; en 1960 : 441 000; en 1962 : 445 500; en 1965 : 528 000.

Il ne s'agit pas ici, comme on pourrait le supposer, d'une application pure et simple de la Loi de Parkinson mais d'une nécessité souvent réelle née de la multiplicité des tâches et du rôle direct que l'administration est appelée à jouer dans les relations internationales : Marché commun, C.E.E., C.E.C.A., C.E.M.T., etc.

Cette évolution irréversible revêt pour certains observateurs une forme dramatique, pour d'autres, plus enclins à l'optimisme, un aspect nettement humoristique.

Où se situe le moyen terme entre l'une et l'autre?

L'analyse ou plutôt ce que l'on appelle à l'heure actuelle la monographie de la fonction publique permet de déceler un double rôle de la fonction publique vis-à-vis des entreprises du commerce et de l'industrie. Le premier, à l'intervention d'un certain nombre de délégations autorisées par le pouvoir exécutif, est généralement nommé « le rôle politique », ce qui dans bien des esprits prête à confusion (entre politique de direction et politique de parti). Le second concerne l'intervention de la fonction publique en tant que technicien, en qualité de conseiller du pouvoir exécutif, cette fois dans le sens de l'autorité politique des départements et du Gouvernement.

L'Administration dans l'exercice de cette double fonction — ou tout au moins la partie dirigeante de celle-ci — est probablement la mieux placée pour juger des qualités et des faiblesses qu'elle présente dans le rôle difficile et souvent ingrat qu'elle joue dans la vie d'un Etat moderne.

I. MISSION TRADITIONNELLE

Pour situer clairement les éléments du problème qui nous préoccupe, il convient de rappeler tout d'abord que la gamme

des activités gouvernementales est impressionnante en étendue et en complexité.

Dans ce majestueux édifice constitutionnel de la puissance publique, l'Administration est l'auxiliaire inséparable du pouvoir législatif. Elle est investie d'une mission traditionnelle qui l'autorise à faire *exécuter les lois* et réglementations prises en fonction des actes du *pouvoir législatif*, c'est-à-dire de les faire aboutir en leur donnant une forme qui les rende réalisables. Elle participe ainsi au jeu des forces politiques internes de la nation. Les directives d'un général en chef ne parviennent au champ de bataille qu'après avoir subi le travail de l'état-major et l'on a souvent rappelé que le général vaut surtout par son état-major.

C'est une image en gros plan, mais cela comporte certaines nuances. En particulier, le pouvoir exécutif n'est pas seulement préposé à l'application des lois. Régulièrement aux prises avec les difficultés inhérentes à toute gestion, l'Administration prend l'initiative de suggérer les réglementations adéquates, les prépare et les soumet au pouvoir législatif à l'intervention de son ministre, sous forme de projet de loi.

Le champ d'action de l'Administration est donc fait de problèmes quotidiens, d'études minutieuses et objectives et de solutions concrètes, ceci à l'inverse de l'homme du gouvernement qui voit les problèmes de haut et avec le souci de généraliser, qui voit trop souvent les effets à court terme tandis que l'Administration doit surtout se préoccuper de la continuité des actions.

Gambetta avait peut-être raison, à l'époque, lorsqu'il déclarait : « En politique, il faut être quelqu'un; en administration, il faut être quelque chose. » Cette formule démodée ne cadre plus avec les impératifs actuels. En effet, en administration, il *faudrait* être quelqu'un en beaucoup de choses. La complexité croissante des problèmes, jointe au phénomène d'extension de la fonction traditionnelle de l'Administration réclame, de nos jours, non seulement la multiplication du personnel employé mais aussi une génération de fonctionnaires doués d'une très grande compétence orientés vers des spécialisations bien distinctes. Les qualités techniques ne suffisent plus. Le type du fonctionnaire amateur est dépassé. De plus, à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie administrative, le haut

fonctionnaire tend à ressembler à l'homme politique : la compétence pure ne lui suffit plus. Il faut que sa vision se fasse qualitative, humaine, bref qu'il dépasse de la tête les cadres au-dessus desquels il est élevé.

A ce tournant de l'histoire administrative, deux questions viennent à l'esprit :

- L'Administration est-elle encore suffisamment à la hauteur de la tâche qui lui est confiée, et dès lors suffisamment équipée ?
- L'Administration est-elle suffisamment neutre pour remplir sa mission ?

Qui donc a dit : « La prolixité de la correspondance et des ordres du gouvernement est une marque de son inertie. » ?

Le ministère est un monde de papier, dit-on aussi.

Soucieux d'émettre un avis empreint d'objectivité, je dois reconnaître qu'on ne peut administrer sans papier.

L'abstraction de ce facteur matériel conduit au vide. Le bon sens est là pour nous faire admettre cette inéluctable obligation. Néanmoins, trop souvent on écrit beaucoup et donc on pense peu, avec pour conséquence immédiate l'amoncellement de ce qu'on appelle communément la « paperasserie » administrative.

On dit aussi que gouverner c'est prévoir et qu'à cet effet, le premier souci de l'Administration est de « savoir », d'être informée, d'être documentée afin de permettre à l'autorité responsable de décider en connaissance de cause, mais quantité de papier ne signifie pas toujours qualité de l'information. Celle-ci dépend des sondages fréquents, du contrôle des détails, de la richesse des sources de renseignements, de la tenue à jour des statistiques. Pour ce faire, l'Administration s'appuie sur ses services d'études, de documentation et d'organisation. Ils sont à la fois le « radar », le cerveau et la « mémoire » de l'Administration. On aperçoit dès lors, immédiatement, tout le profit que l'on peut tirer d'une équipe de spécialistes avertis, à l'esprit clair, au jugement sain et indépendant.

Toutefois, dans la conception actuelle de la gestion étatique — réalisation des grands programmes de génie civil, interventions multiples dans les secteurs sociaux, internationalisation des problèmes, etc. — même les départements qui

bénéficient de ces services — ce qui n'est pas le cas pour tous — estiment que cela ne suffit pas toujours.

En effet, l'évolution rapide de la technique et des situations économiques et sociales oblige le Pouvoir politique et surtout l'Administration à revoir complètement leur façon de penser et d'agir traditionnelle.

L'Administration ne peut plus se permettre de vivre à la petite semaine. Dès lors, la prévision à long terme pour ses besoins propres et pour mieux orienter le commerce et l'industrie à long terme s'impose. La monnaie, absorbée en grande partie par des obligations sociales importantes, doit dès lors être utilisée dans les autres secteurs avec un souci d'économie, d'optimisation. D'où la nécessité de services d'études orientés de plus en plus vers le « *policy planning* » à moyen et à long termes (par exemple, les Communications) dont les programmes budgétaires (tranches annuelles) doivent s'inscrire dans des possibilités financières restreintes.

Le programme à long ou moyen terme doit dès lors être périodiquement revu (*rolling program*). Cela exige des équipes compétentes chargées de mettre en œuvre des méthodes modernes de recherche, de stimulation et d'optimisation. Or ces équipes sont quasi introuvables (sauf à la Défense nationale). Même le personnel de préparation est difficile à former et, s'il est formé, il quitte souvent l'Administration (pensez aux programmeurs).

Or le privé doit s'organiser pour s'adapter à ces programmes (commandes, soumissions, contrats à long terme). Il dispose souvent du personnel technique et de recherche à cet effet. Mais il ne reçoit pas les informations.

D'où naît le paradoxe : l'Etat de plus en plus dirigiste, mais de moins en moins équipé, ne produisant pas. Et le producteur, parfois suréquipé, mais s'orientant dans le brouillard sans but suffisamment défini.

D'autre part, pour agir valablement, l'Administration ne possède que les pouvoirs reconnus par la loi. Ses pouvoirs sont donc essentiellement liés à des textes dont l'ensemble constitue pour elle une sorte de « bible ». L'anachronisme même de ce terme implique l'existence de textes parfois désuets auxquels il faut néanmoins se conformer même si les réglementations qu'ils imposent s'avèrent être dépassées

par les événements. La confection de ces textes, de même que le contrôle de leur légalité et de leur constitutionnalité, sont des tâches qui ressortissent plus spécialement à la compétence de son Service juridique.

De plus, les services publics peuvent être considérés comme une vaste entreprise qui, au même titre qu'une entreprise privée, doit en permanence assurer la sauvegarde non pas cette fois des intérêts propres mais des intérêts de la communauté. L'immixtion de plus en plus poussée de l'Etat dans les domaines privés : sécurité sociale, etc., multiplie par la même occasion les sources de conflits, d'où nécessité de constituer au sein de l'Administration un rempart composé de juristes qualifiés.

L'ensemble des lois et réglementations constitue en fait trop souvent un corset qui entrave le libre exercice de la fonction publique et l'adaptation progressive de l'appareillage juridique en fonction de l'évolution rapide des événements.

On en arrive à souhaiter, voire à introduire d'office plus de souplesse dans les contacts de l'Etat avec les entreprises privées, mais le moindre écart de conduite ne tarde pas à engendrer une réaction soit de la part de la Cour des Comptes lorsque les justifications de caractère comptable paraissent insuffisantes, soit de la part du Conseil d'Etat si, par suite de discrimination, des plaintes ont été déposées. Les services publics se trouvent donc dans une situation peu enviable : la bonne volonté de s'adapter à la vie moderne, même si l'on dispose des moyens techniques et humains pour réaliser l'adaptation, se heurte sans cesse à un système légal de plus en plus pesant qui, il faut bien le reconnaître, a cependant sa raison d'être surtout dans un pays comme le nôtre, enclin à se laisser aller au favoritisme.

Les considérations qui précèdent permettent d'aborder à présent la deuxième partie de la première question : *l'Administration est-elle suffisamment équipée?*

Sur le plan humain, en guise de réponse à cette question, je me bornerai donc à constater que l'on n'attend plus du fonctionnaire moderne qu'il accomplisse la besogne de tous les jours et n'en cherche pas d'autre, qu'il ait horreur des difficultés et l'effroi des « histoires ». Il faut des hommes qui dépassent la routine quotidienne, qui impriment à leurs

actions un dynamisme à la mesure de notre temps et qui soient capables de rivaliser avec les experts et spécialistes qu'ils sont appelés à côtoyer dans le monde des affaires, du commerce et de l'industrie. On se pose même la question de savoir si le fonctionnaire moderne, généralement le premier informé — de par sa fréquentation des milieux internationaux ou autres — des tendances nouvelles ou de l'orientation qui sera donnée à telle ou telle perspective, ne doit pas surpasser en quelque sorte le degré de technicité de ces spécialistes et leur servir de conseiller en certaines occasions.

Certes, le recrutement de ces élites est une tâche ingrate si l'on tient compte du peu d'avantages que l'Etat réserve au personnel des cadres supérieurs. Une réforme s'impose à tout prix en ce domaine également afin que cesse de briller sur les lèvres d'aucuns, le sourire ironique et entendu qui accueille toute allusion portant sur les compétences et la valeur des fonctionnaires en général.

J'estime qu'il est inutile d'insister plus longtemps sur le problème de la réforme administrative. Si nombreux sont les articles qui y ont été consacrés ces derniers temps, qu'il est peut-être préférable de s'attarder un moment à la question de l'équipement matériel de l'Administration.

Force nous est de constater que certains départements, avant toute initiative privée, ont senti la nécessité de la modernisation du matériel de contrôle et d'information. La plupart d'entre eux se sont équipés au moyen de la mécanographie traditionnelle. Certains ont dépassé ce stade pour se lancer dans les techniques électroniques les plus avancées. Ils disposent à cet effet de l'appareillage le plus moderne ou sont sur le point de moderniser des installations qui n'ont pas cinq ans d'âge.

Mais, si la conception est bonne, l'exploitation est malheureusement trop souvent déficiente. C'est ainsi que les spécialistes en électronique formés au sein de l'Administration, parmi le personnel des cadres inférieurs, sont sollicités par l'industrie privée et ne résistent pas aux taux alléchants offerts. Malgré les risques inhérents à l'opération, ils abandonnent une carrière étatique souvent déjà longue.

Il en résulte que l'Etat se trouve à la tête d'un appareillage de valeur non négligeable mais qui faute de personnel compé-

tent est sous-exploité. Autrement dit, on en arrive à posséder des ensembles électroniques qui ne sont plus des cerveaux mais plutôt des imprimantes.

Quittons ces perspectives plutôt pessimistes et passons à la deuxième question posée plus haut : l'Administration est-elle suffisamment neutre pour remplir sa mission ?

Ici je me permettrai, pour des raisons que vous comprendrez aisément, de ne pas trop insister.

C'est un truisme de dire : les gouvernements passent, l'Administration demeure. Cette continuité n'exclut pas la participation de l'Administration à la vie politique de la nation.

De par ses contacts avec les administrés, l'Administration demeure ouverte à l'opinion publique et, de par le recrutement de son personnel, elle plonge ses racines dans la population du pays. Les fonctionnaires sont des hommes comme les autres, et, en dehors de leurs fonctions, ils sont des citoyens comme les autres, des administrés comme les autres. Leur vulnérabilité est donc fonction de la conscience civique générale. Une longue tradition de service à la nation les place encore souvent et heureusement d'ailleurs, au-dessus de la mêlée générale qui se laisse de plus en plus influencer par le virus pernicieux du *struggle for life*, quel qu'en soit le prix.

Ces facteurs, ajoutés à l'influence du syndicalisme, introduisent fatalement la politique dans l'appareil de l'Etat. On pourrait dire que c'est à la manière d'une poussière dans l'œil. Non seulement il s'agit d'un risque, mais d'un danger. Ce deuxième virus a pris le nom de « politisation » de la fonction publique. Son influence a favorisé l'introduction des querelles partisans dans l'appareil d'un Etat qui se flatte de rester objectif et neutre. C'est un facteur d'anarchie et d'arbitraire. C'est une sorte de procédure tactique pour la conquête de l'Etat qui ne peut que paralyser, voire bafouer l'autorité stable.

Je crois inutile de m'attarder plus longuement sur ce terrain semé d'embûches.

II. FONCTION DE GESTION DES SERVICES PUBLICS

L'Administration n'est pas un monde fermé. Ce n'est pas un organisme qui fonctionne pour fonctionner. Elle n'a d'efficacité que dans l'action : elle n'existe que par l'action. Cer-

tains baptisent tout cela « dirigisme » ou « interventionnisme ». Et cependant, en fait, de plus en plus, l'Administration étatique est l'élément moteur, non seulement de la politique proprement dite, mais plus largement de la vie sociale tout entière.

Ceci pose, sur le plan social, le problème d'efficacité de l'action administrative.

Prenons l'exemple d'une menace de crise grave. Le rôle de l'Administration ne consiste pas à analyser les causes lointaines du mal, à en étudier les conséquences possibles et à encourager le public à supporter vaillamment l'épreuve. Il s'agit pour l'Administration de prendre immédiatement toute mesure pratique pour écarter cette menace. Ce réflexe n'est cependant pas fait d'automatisme, mais d'un mécanisme naturel et de décisions collectives.

Paradoxalement, la mission de l'Administration en tant que gestionnaire des services indispensables pour le bien public est accentuée en période de prospérité et d'opulence.

Nombreux sont les exemples en la matière.

N'est-ce pas l'accroissement permanent du parc automobile et des consignes qui en découlent qui a décidé de l'instauration du contrôle technique des véhicules routiers, nanti en quelque sorte des attributions de *missi dominici* des transports?

N'est-ce pas à la fois l'urbanisation de la population des villes et l'affluence du trafic qui sont à l'origine des grands projets relatifs aux métros?

La disposition de grandes quantités d'eau est essentielle pour la plupart des industries. Les grands complexes métallurgiques, les usines chimiques, les raffineries pétrolières, les centrales électriques thermiques et, dans un proche avenir, les centrales atomiques exigent de l'eau en abondance pour leurs installations de lavage, de réfrigération et de multiples opérations.

La disposition à bon compte d'énergie électrique est également de nature à favoriser l'implantation des industries, en particulier de celles dont les besoins énergétiques sont grands. Consciente des besoins qui naissent parallèlement au développement économique du pays, l'Administration se doit de

mettre à la disposition de cette importante fraction de sa « clientèle », les ouvrages modernes favorisant l'industrialisation et l'exploitation, à savoir : les grands barrages à manœuvre rapide, l'endiguement et l'aménagement des rivières, la mise en valeur des superficies envahies périodiquement par les eaux, etc.

De la sorte, l'Administration participe non seulement à la gestion des services de première nécessité mais, qui mieux est, elle encourage au développement des dimensions optimales des entreprises industrielles.

La participation des Pouvoirs publics à la gestion d'entreprises destinées à influencer l'économie du pays s'exerce dans le but de maintenir la prospérité de la nation ou de garantir le niveau de l'emploi au profit des travailleurs. Le maintien en activité des charbonnages par subvention ou participation directe dans les entreprises illustre ce principe.

Notons en passant que l'Etat, comme le privé, peut se tromper dans les options à prendre, mais il faut veiller à la réalisation d'un maximum d'intégrité dans ce secteur délicat.

La procédure courante d'investissement s'effectue actuellement en grande partie par l'intermédiaire de la Société nationale du Crédit à l'Industrie, la Société nationale d'Investissements et la Société nationale des Habitations à Bon Marché, qui jointes à la Caisse générale d'Épargne et de Retraite, constituent les principaux intermédiaires financiers des Pouvoirs publics. Parfois même, cette procédure devient insuffisante et l'Etat est obligé d'intervenir plus directement encore. Tel est le cas du secteur très menacé de la construction navale par l'intermédiaire du « Fonds de la Marine ».

Citons, mais dans des fonctions différentes, le Fonds national de la Recherche scientifique (F.N.R.S.) et l'Institut pour l'Encouragement de la Recherche scientifique dans l'Industrie et dans l'Agriculture (I.R.S.I.A.).

Ces quelques organismes cités ne constituent pas en fait une liste exhaustive des organes créés et financés par l'Etat au profit de la collectivité, mais leur brève énumération prouve à suffisance que l'Etat a conscience de la complexité, de la diversité et de l'ampleur du problème que constitue l'expansion économique et de la nécessité de pallier les inconvénients qui l'entravent. Il faut donc concevoir les investissements des

pouvoirs publics comme un support général donné à l'activité productrice. Une telle intervention est rendue souvent fort délicate par suite des difficultés de prospection de la part de l'Etat.

Il ne s'agit pas toutefois de conclure hâtivement à l'absence de toute programmation au sein des services de l'Etat. Quelques départements, au contraire, ont élaboré un planning à moyen terme qui, sur le plan technique, s'étale souvent jusqu'aux abords des années 1975 et des prospectives qui tentent d'approcher les années 2000.

L'existence d'un noyau de programmation économique, parfois fort théorique à l'origine, n'empêche pas un manque de coordination entre les programmes. En outre, les fonctions politiques y apportent des modifications trop nombreuses et insuffisamment justifiées.

D'autres départements ne possèdent qu'un planning restreint, mais ce sont heureusement ceux où la technique et l'économie n'ont qu'une incidence relative : le département de la Justice, par exemple.

Néanmoins, là où un planning ou une programmation existe, on remarque l'intervention restreinte des forces vives de la nation, une participation réticente du secteur privé. Les parties en cause se cachent leurs intentions mutuelles. La concurrence et l'improvisation ont marqué de leur empreinte notre esprit nationaliste. Tel n'est pas le cas pour nos voisins du Nord, les Néerlandais, qui n'hésitent pas à collaborer étroitement avec le secteur privé et à dresser des plans à long terme. On dit d'ailleurs à ce sujet qu'aux Pays-Bas, on fait des plans et qu'en Belgique, on « tire son plan ».

Une telle intervention soulève également le problème de l'organisation de l'Administration conformément à celle d'une entreprise privée moderne et porte sur quelques points précis, à savoir :

- le recrutement de techniciens;
- les rémunérations liées aux résultats acquis;
- la réforme de l'organisation comptable.

Depuis de nombreuses années, l'Administration déplore un manque de cadres valables pour l'exercice de ses fonctions tant politiques que techniques.

Or, un éditorial publié fin 1966 dans la revue d'information de la Fédération royale des Associations belges d'Ingénieurs expose longuement les difficultés auxquelles certains pays de l'Europe de l'Ouest ont à faire face à la suite de la période de récession qui leur est imposée. Trop de dirigeants — selon cette revue — semblent ignorer l'inquiétude qui étreint nos ingénieurs en présence de l'accroissement notable du chômage pour eux et pour les cadres dits « âgés ».

Notons plus spécialement l'ouvrage *Cadre à 25 ans, Chômeur à 40 ans* ainsi qu'une étude sur le chômage des cadres parue dans la revue française *Entreprise* du 3 novembre 1966, exprimant l'avis de personnalités qui, à titres divers, ont une expérience concrète en ce domaine.

En bref, les raisons de ce renversement soudain de la situation résident principalement dans les faits suivants :

a) la récession de certaines industries de base, les charbonnages, par exemple;

b) les fusions et concentrations qui se traduisent généralement par une diminution du taux d'encadrement au niveau le plus élevé, et ce, afin de diminuer les frais généraux;

c) la création d'industries sous l'égide de groupes et de capitaux étrangers, dans lesquelles les fonctions dirigeantes sont exercées par des responsables formés dans leur pays d'origine;

d) la disparition de petits centres de recherches et d'études, insuffisamment équipés en hommes et en moyens d'investigation et qui sont de plus en plus financés et dirigés par les géants internationaux de l'industrie;

e) le mythe de la jeunesse sous toutes ses formes : une équipe jeune dans une entreprise jeune et dynamique, etc.

Or, l'Etat manque grandement de cadres. Là encore existe un de ces paradoxes qui, dans une communauté d'intérêts bien comprise, doit pouvoir trouver une solution même sous forme transitoire.

En outre, comme la gestion dépend davantage de la technologie et lui est plus liée et que l'interdépendance des problèmes devient plus complexe, le rôle du technicien dans l'Administration prend plus d'importance.

Le fonctionnaire supérieur ne peut plus maîtriser toutes les matières qui relèvent de sa responsabilité. Le champ des connaissances exigées est tel qu'il dépasse la capacité de quiconque à se tenir au courant. Ce phénomène qui se manifeste déjà dans le monde des affaires est plus tangible encore à l'Administration. Cette tendance se poursuivra d'ailleurs sans aucun doute dans l'avenir.

Comme nous avons eu l'occasion de le démontrer ci-avant, l'Etat ne peut plus se contenter de fonctionnaires médiocres et encore moins de fonctionnaires n'ayant qu'une connaissance approximative des problèmes de l'heure.

Force nous est de reconnaître l'exactitude du diagnostic établi par le baron Snoy et d'Oppuers, lorsqu'il déclare dans *Le Monde* du 3 février dernier : « L'Administration belge se détériore constamment. Non seulement elle ne parvient plus à recruter de jeunes éléments de valeur, elle décourage les rares personnalités de qualité qui y sont entrées, elle subit une perpétuelle désorganisation du travail. Cela n'est pas seulement le fait d'un écrasement de la pyramide des traitements au détriment des postes de haute responsabilité; les ministres eux-mêmes ne sont pas payés plus que des sous-directeurs de grandes entreprises. C'est encore plus le découragement né d'une méthode de travail niant toutes les techniques de productivité et faisant traiter les dossiers intégralement et inutilement à de multiples niveaux. »

Cette référence amène automatiquement à parler du critère relatif aux rémunérations. Le principe du nivellement par le bas des rémunérations octroyées aux agents de l'Etat doit inéluctablement conduire à la dévalorisation des postes de haute responsabilité. Cet état des choses n'est pas de nature, comme on peut l'admettre, à renforcer l'enthousiasme des candidats aux emplois du niveau universitaire.

Dès lors, si l'Administration souhaite pouvoir disposer d'éléments de valeur destinés à constituer ses cadres supérieurs, il va sans dire que le problème des rémunérations doit être repensé dans une optique plus logique à l'égard de ceux qui ne forment pas à proprement parler la clientèle habituelle des organisations syndicales.

Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra offrir de nouvelles possibilités.

Il convient de s'attarder également un instant sur la nécessité d'un contrôle budgétaire mieux organisé portant sur les dépenses d'investissements consenties par l'Etat aux particuliers ainsi que sur l'ensemble des dépenses de la nation.

Ici, il faut entendre par « contrôle budgétaire » non pas l'opération comptable pure et simple mais y attacher le sens de *budget control* ou service chargé du contrôle des dépenses et en réalité, le conseiller de la direction.

De tels conseillers sont utilisés par l'industrie privée dans certains pays anglo-saxons. L'Etat cherche à instituer cette fonction nouvelle à l'Administration sous le nom d'administrateur budgétaire.

Pour ce faire, une coordination délicate s'impose entre les services d'études et de *policy planning* existants, les services de comptabilité et la nouvelle organisation. Il convient évidemment d'éviter le double emploi et de veiller à l'efficacité de la fonction malgré les réglementations rigides de la comptabilité de l'Etat, préoccupations normales des Services publics dont la politique interventionniste ne fait que croître.

Il semble bien que le recrutement se révèle être une opération extrêmement laborieuse eu égard à l'importance et à la complexité de la mission à accomplir.

Cette question de formation et de recrutement du personnel me porte à ouvrir une parenthèse en relation avec la situation existant au sein du département de la Défense nationale. Ce département possède en effet une école qui forme régulièrement un nombre important de spécialistes de la gestion administrative parmi lesquels certains sont pensionnés à partir de 51 ans; il est aisé d'évaluer la perte subie par les services publics en raison de la non-exploitation de compétences qui pourraient sans aucun doute être utilisées dans d'autres départements, notamment pour les missions d'administrateur budgétaire.

*
**

Revenons un instant sur la question de l'expansion économique. L'évolution future de la production nationale en fonction du développement industriel, de même que les perspectives de rénovation interne des services publics figurent parmi les facteurs qui dictent aux pouvoirs publics une ligne

de conduite à observer et la fixation d'objectifs communs. L'élaboration de critères de choix rationnels pour la localisation de certains grands projets doit se poursuivre à l'initiative des programmes d'expansion économique.

J'emprunte à l'Introduction générale au *Programme d'expansion économique 1962-1965* la définition et les buts d'une telle initiative :

« Le programme d'expansion trace le cadre général de l'expansion projetée pour notre économie dans les années à venir. Il indique l'évolution des grands secteurs d'activité; il prévoit l'accroissement des revenus et du niveau de vie qui en résultera; il définit les intentions du Gouvernement quant à l'utilisation des ressources publiques et indique les objectifs que sa politique poursuivra par priorité, ainsi que certains moyens à mettre en œuvre pour les réaliser.

» Il s'agit d'une œuvre essentiellement collective : son élaboration a demandé le concours des techniciens des administrations publiques, des responsables de la vie économique et des dirigeants du secteur social. »

La réalisation d'une pareille idée implique immédiatement, dans un régime où l'initiative privée coexiste avec l'action publique, l'adhésion réciproque des parties.

Et ceci nous achemine vers le troisième chapitre de notre exposé, relatif à la fonction nouvelle impartie à l'Administration, à savoir : celle d'intermédiaire entre le secteur politique et celui de l'économie privée.

III. FONCTION D'INTERMÉDIAIRE ENTRE LE SECTEUR POLITIQUE ET LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE PRIVÉE

Dans le cadre d'un Etat libéral, on ne peut concevoir l'action isolée des forces productives d'une part, et le maintien de l'autonomie des pouvoirs publics, d'autre part. Des rapports s'établissent nécessairement entre l'économie privée et l'Etat.

Voyons comment ces extrêmes se différencient, se rapprochent, se rencontrent.

Selon une terminologie classique, la fonction publique et les entreprises privées se *différencient* en principe par leur objet : l'Etat assure essentiellement les services publics sans but lucratif. Les entreprises assurent la production, le trans-

port et la distribution des produits moyennant un bénéfice. Aujourd'hui, ces notions traditionnelles sont largement dépassées. Les exemples prouvant le contraire sont nombreux : entreprises qui assurent des services publics par voie de concession ; Etat qui assure la production de biens ou de services avec profit : exemple : les Régies.

La fonction publique et les entreprises privées se *rapprochent* par certaines formes de coopération dont les sociétés d'économie mixte constituent le plus bel exemple. Outre les investissements conjugués de fonds publics et de fonds privés, on peut citer l'orientation et l'impulsion économique données par l'Etat, grâce à toutes les dispositions connues : subventions, protection douanière, réglementation des prix, etc.

Ces deux premières notions ne sont plus le monopole de l'Etat.

Cet édifice de *sécurité* qui était particulier à la Fonction publique s'est fort heureusement étendu au secteur privé, notamment par les régimes de sécurité sociale. Le réflexe spontané de sécurité ne s'est pas borné à la main-d'œuvre et à la stabilité de l'emploi mais aussi au capital qui cherche à se mettre à l'abri des dépressions économiques grâce à tout l'arsenal des diverses ententes professionnelles, etc.

Quant au sens de l'*intérêt général*, qui était jadis l'apanage de l'Etat, il est devenu à présent langage commun entre l'Etat et le privé. Serait-il, en effet, conforme à l'intérêt général que les entreprises privées fassent faillite ? Serait-ce un élément de prospérité dans la nation ? Il faut rendre justice aux entreprises privées en ce qu'elles ont admis qu'il n'était pas conforme à l'intérêt général de méconnaître leurs intérêts particuliers.

En outre, qu'il s'agisse de services publics ou d'entreprises privées, le phénomène général et universel que constitue le facteur humain y joue un rôle essentiel. A cet égard leurs difficultés sont communes. La qualification technique de plus en plus exigeante risque de créer par elle-même une certaine forme d'isolement génératrice d'autonomie. L'émiettement occasionné par la répartition excessive du travail due à la spécialisation technique, tend à instaurer une sorte de divorce qui serait contraire au progrès et à l'évolution sociale.

Ce qui est vrai au niveau des hommes, l'est aussi au

niveau des structures. Les organismes, qu'ils soient publics ou privés, ne peuvent plus échapper à cette loi du progrès qui est aussi la loi de l'évolution sociale.

Cette constatation faite, on doit admettre qu'il serait absurde de ne pas coordonner en fait les disciplines différentes et d'ajuster en pratique les techniques distinctes. C'est, en d'autres termes, le problème de l'adaptation réciproque de l'appareil de l'Etat aux nécessités du monde des affaires, et de l'ensemble des entreprises privées aux besoins d'un Etat moderne.

Reste enfin la notion de *productivité*. L'organisation scientifique du travail a pris racine dans l'industrie, et l'Administration n'est pas restée étrangère aux avantages qu'elle présente.

Disons qu'au niveau administratif, l'application de la notion de productivité est plus complexe que pour les entreprises privées et peut prendre un aspect quantitatif sur le plan interne et qualitatif sur le plan international lorsqu'elle vise la mission qui consiste à créer une certaine qualité dans les rapports internationaux. Tant il est vrai que la conception de l'avenir ne repose plus uniquement sur des relations étroites Etat-entreprises nationales mais aussi de plus en plus Etat-entreprises étrangères.

Dans ce triangle solidaire s'inscrit l'instrument de progrès et de subsistance pour une collectivité, pourvue d'une finalité économique et sociale.

A ce stade aussi, l'Administration et les entreprises se trouvent placées dans une situation identique caractérisée par la prédominance de la technique sur l'homme qui la mène. La faiblesse de notre système actuel, aussi bien dans les entreprises privées et à coup sûr, du côté de la Fonction publique, réside dans l'insuffisance des forces de coordination et de réflexion politique. Ici le mot « politique » prend un sens élevé.

Il est difficile, par manque d'informations précises, de faire le procès d'une forme très particulière de coordination qui s'exerce parfois entre le secteur privé et le secteur étatique sous forme d'une aide à la fois financière et technique. Je songe plus particulièrement aux collaborations du type Sofre-rail et Sofrelec en France, basées l'une sur la collaboration des

financements étatiques ou para-étatiques et des spécialistes des chemins de fer, l'autre sur les financements provenant de la même source et des spécialistes de l'Electricité de France. Ces organisations semblent avoir donné dans les deux secteurs utilisés — construction de matériel de chemin de fer et construction de matériel électrique — des résultats très appréciables.

De plus, c'est de plein gré que la S.N.C.F. et l'Electricité de France accordent aux entreprises particulières, le soutien total de leurs techniciens.

Actuellement, les ambassades de France abandonnent d'ailleurs très volontiers leur mission diplomatique du type classique pour se livrer à des opérations de caractère plus commercial, c'est-à-dire en accordant leur soutien aux démarches et aux études entreprises par lesdits techniciens auprès des gouvernements étrangers. Ce qui tend à prouver qu'au cours de ce genre de collaboration, l'Etat quitte la voie traditionnelle tout autant dans le domaine des Affaires étrangères que dans celui de l'Economie.

Dans l'évolution accélérée de cette action de coordination, quelle sera la réaction de l'Administration? Eh bien! il va sans dire qu'elle ne pourrait en aucun cas être « déphasée ». A mon sens, l'ampleur de sa mission va au-delà de l'idée de stabilité, du souci de la réglementation et du respect des solutions empiriques du passé.

Le secteur public offre en fait un banc d'essai à la mesure des intérêts qui sont en jeu.

Pour faire face à ces obligations nouvelles de prévision, de synthèse et de coopération telles qu'elles résultent des relations nouvelles — et je fais allusion ici à l'intégration de l'Administration dans des complexes plus vastes : C.E.C.A., O.C.D.E., Euratom, Benelux, Marché commun, etc. — l'Administration doit se forger une attitude de l'esprit qui se concrétise dans un sens aigu de l'anticipation et des solutions de l'avenir.

Le propos de Bergson vient à point ici pour imaginer ma pensée et s'applique aussi bien aux chefs d'entreprises qu'aux fonctionnaires responsables : « Agir en homme de pensée et penser en homme d'action. »

Il faut nous réjouir chaque fois que des hommes de l'entreprise privée et de la fonction publique sont réunis, comme

aujourd'hui, pour éclairer leurs actions et faire de la prospective en commun. De telles assemblées ne peuvent demeurer sans conséquences dans l'immédiat ni se terminer sans incidence heureuse sur le futur, soit par le comportement personnel de chacun de nous, soit par l'impulsion donnée à ceux que nous dirigeons.

Je cite en finale les paroles sages de J. Fourastié, dans son ouvrage *Les 40 000 heures* : « Tout devient possible, mais tout ne devient pas possible à la fois. »

La manière dont une organisation syndicale débouche sur des décisions politiques

Traduction (*)

par **M. A. COOL,**

Président de la Confédération des Syndicats Chrétiens

Il existe en Belgique trois organisations syndicales représentatives. Elles comptent à elles trois plus de un million et demi de membres. Leur travail en commun est excellent. Avant d'adopter publiquement une position, elles se consultent. Elles essaient autant que possible d'éviter une politique de surenchère.

Je tiens à souligner que je ne parle pas au nom de ces trois organisations, mais en mon nom personnel. Je vous livre les conceptions telles que je les constate dans mon organisation, la C.S.C.

Quelles sont les relations entre le mouvement syndical et les pouvoirs exécutif et législatif?

Ce problème est à la fois important et délicat. De plus, il est chargé d'une certaine « émotionnalité ». Il m'est impossible, dans le temps qui m'est imparti, de traiter devant vous l'ensemble de ce problème. Je m'en tiendrai à quelques aspects de la question.

Nous devons partir de l'évolution qui s'est produite durant les cinquante et surtout les vingt dernières années.

Nous constatons une triple évolution :

a) Le problème des relations syndicats-pouvoirs exécutif et législatif doit être considéré dans le cadre de la démocratie

(*) Cet exposé a été prononcé en néerlandais.

politique telle qu'elle se réalisa complètement depuis l'instauration du suffrage universel.

Mon argumentation se place dans l'hypothèse que cette démocratie politique reste maintenue dans toute son intégrité. La démocratie politique et les valeurs, droits et libertés que cette démocratie implique, sont d'une telle importance que les syndicats libres ne pourraient vivre en dehors de ce cadre.

Cette thèse implique aussi que le syndicalisme libre doit reconnaître la primauté du pouvoir politique sur le pouvoir syndical dans le cadre de la vie de l'Etat, ou plus clairement encore, que dans la démocratie politique, le syndicalisme, si puissant soit-il, reste soumis aux normes politiques et à l'existence de cette communauté. Le Mouvement syndical est tenu de reconnaître dans l'Etat l'organe suprême du bien-être.

b) Je voudrais, en second lieu, souligner le fait que, d'après l'image de la société du XIX^e siècle, les rapports Etat-citoyen étaient différents de ce qu'ils sont actuellement. Jadis, le droit public ne connaissait que l'Etat d'une part et des collaborateurs isolés d'autre part. On n'admettait pas qu'il pût y avoir d'autres réalités sociales entre les individus et l'Etat.

Actuellement, dans la politique, un fait s'impose de plus en plus : le citoyen est un être social et pas simplement un individu.

De vastes organisations, puissantes, ramifiées sur l'ensemble du territoire, comme par exemple les syndicats, occupent leur place entre le pouvoir central de l'Etat et les citoyens isolés.

c) En troisième lieu, la conception de « l'Etat gendarme » est depuis longtemps dépassée. L'Etat n'est pas seulement un Etat souverain, mais aussi un Etat social et un complexe de services sociaux.

On peut, à notre avis, facilement admettre la synthèse suivante.

La fréquentation presque journalière des mandataires politiques et des dirigeants de toutes les organisations qui se sont insérées entre l'Etat et l'individu, tels les dirigeants syndicaux, ne manque pas d'exercer une certaine influence sur la politique.

A l'heure actuelle, tout gouvernement tient compte non

seulement du rapport des forces politiques telles qu'elles s'expriment dans les partis et dans l'enceinte parlementaire, mais aussi de groupements organisés de nature économique et sociale. Les représentants de ces groupes sont activement impliqués dans les tâches du gouvernement, en dehors des corps représentatifs traditionnels. Formellement, l'exercice de l'autorité de l'Etat reste un, il continue à être entre les mains du gouvernement. Mais la source de l'autorité est dédoublée : à côté des partis politiques, il y a les organisations sociales, parmi lesquelles, en particulier, les syndicats patronaux et ceux des travailleurs.

A partir de cette dernière constatation on peut se poser la question de savoir si les actuelles structures de l'Etat sont suffisamment adaptées à ces faits sociaux et économiques. Heureusement, nous n'avons pas à répondre à cette question aujourd'hui.

Une conclusion paraît cependant évidente. De par sa position de force représentative, le syndicalisme relève de l'existence même de la démocratie et constitue le rouage essentiel du mécanisme de la vie publique d'aujourd'hui. Le Mouvement syndical doit donc abandonner sa mentalité exclusivement revendicative pour se hisser à la hauteur de son rôle de groupe national dirigeant et responsable. Il doit passer du stade de mouvement de contestation à celui de mouvement responsable.

Le Mouvement syndical ne peut plus seulement parler de répartition du gâteau, il doit travailler à sa confection. Il ne peut plus seulement revendiquer, il doit créer les possibilités, ce qui l'a forcé à mieux étoffer ses services d'études, à faire appel à des techniciens, qui ne sont pas entièrement à son service, à des professeurs d'université, ingénieurs et autres spécialistes.

En conséquence, il est indéniable que le technicien influe sur le Mouvement syndical, tout en restant généralement anonyme. Néanmoins, son influence est réelle et, dans certains organismes, il représente vraiment le syndicat. Toutefois, sans pour autant vouloir mettre en doute la valeur des techniciens syndicaux, il convient de souligner que les propositions qu'ils préparent, les solutions qu'ils proposent, sont très souvent fon-

dées exclusivement sur des faits économiques et financiers qui ne répondent pas toujours aux désirs et aux revendications des travailleurs, lesquels parfois ne tiennent pas compte non plus des réalités économiques et financières. D'où la possibilité d'une cassure entre, d'une part, les revendications de la base, et, d'autre part, les réalités économiques et financières dont tient compte le technicien. Cette situation peut entraîner des tensions au sein même du Mouvement syndical.

Les conséquences de l'économie de bien-être

Les travailleurs eux-mêmes n'échappent pas aux conséquences de l'économie de bien-être. Les circonstances se sont modifiées tant dans les faits que chez les personnes :

- la sécurité acquise;
- l'économie de bien-être et le plein emploi, comme situation dominante;
- la socialisation grandissante mais inévitable;
- la démocratisation de la vie publique;
- l'accroissement généralisé du niveau intellectuel;
- l'accroissement des secteurs et professions tertiaires.

Ces faits, que chacun peut constater, influent sur l'homme. En effet, une nouvelle image de la société se dessine, non seulement parce que la composition des groupes s'est modifiée, parce que les frontières entre les différentes classes s'estompent, mais aussi — c'est une conviction ferme et personnelle — parce que les hommes eux-mêmes changent. En effet, la maturité politique, la disparition de l'analphabétisme, l'éducation et la formation plus poussées, la maison personnelle, la radio, la T.V., le tourisme, les loisirs, la sécurité relative dans toutes les circonstances de la vie, le statut juridique amélioré, l'indépendance accrue, les chances de promotion réelles créent un nouveau type de travailleur.

Ces modifications des faits et des personnes placent le Mouvement syndical devant des données nouvelles et différentes. C'est, à notre avis, le problème le plus grave avec lequel le Mouvement syndical soit actuellement confronté. Il ne s'agit pas seulement de la structure du Mouvement syndi-

cal, mais aussi des méthodes qu'il y a lieu d'adapter à la situation modifiée.

L'économie de bien-être, le standard de vie plus élevé, de même que les besoins accrus n'ont pas renforcé le sentiment de solidarité, ni chez les travailleurs, ni chez les autres groupes de la population. La notion de bien-être ne s'est pas développée et même l'intérêt personnel véritable à long terme doit céder devant un avantage souvent apparent à court terme. Le fait de toujours vouloir recevoir davantage et de donner moins en est un des symptômes que l'on constate dans tous les groupes de la population. Songez à l'attitude de l'homme de la rue à l'égard des pays en voie de développement. Songez à la spirale prix et services et non seulement prix et salaires, comme on le dit trop facilement. Tous les groupes souhaitent un niveau plus élevé. Qu'il nous soit permis de penser à la négation pendant des années, non seulement chez nous, mais aussi à l'étranger, des conséquences découlant d'une inflation exagérée, à savoir, le chômage. Songez au fait que tous les groupes de la population sont convaincus de payer trop d'impôts et de recevoir trop peu de l'Etat, que nous sommes tous convaincus que nous payons trop et que notre voisin paie trop peu. Songez à la fraude fiscale qui, dans notre pays, prend des proportions vraiment inquiétantes. Tel est le climat dans lequel le Mouvement syndical doit remplir sa mission, climat qui influence aussi ses propres membres.

Il me reste enfin un dernier point à éclaircir, de façon à écarter tout malentendu.

On parle en Belgique de la C.S.C. et de la F.G.T.B., mais on perd souvent de vue que ces confédérations comprennent des syndicats autonomes, métallurgistes, mineurs, services publics... qui ont des revenus propres, qui gèrent leur propre budget et prennent des décisions en toute autonomie. La confédération essaie bien d'influencer ces décisions pour qu'elles s'inscrivent dans une certaine orientation. Elle fait admettre des règles générales et insiste pour que les accords conclus soient respectés; mais la décision finale appartient au syndicat, c'est-à-dire, en de nombreux cas, aux travailleurs intéressés. Songez encore au conflit dans les services de la capitainerie du port, aux difficultés rencontrées dans les secteurs de l'électricité et du pétrole. Mais on doit nous concéder que la parole

donnée et la convention conclue ont toujours été respectées si difficile que cela fût parfois.

Quelle est la méthode de travail utilisée par le Mouvement syndical chrétien pour réaliser ses revendications?

Ces revendications s'adressent soit directement aux employeurs privés — ce dont il n'est pas question aujourd'hui —, soit aux pouvoirs publics, au gouvernement ou au parlement. Depuis quelques années, une évolution importante s'est fait jour chez les employeurs, évolution dans la bonne direction.

Le fait syndical a été reconnu, les relations entre employeurs et travailleurs se développent dans un climat de confiance. Nous pouvons nous réjouir de ce que, durant les dernières années, de grands conflits sociaux ont épargné notre pays.

Des revendications sont donc aussi formulées à l'adresse des pouvoirs publics : le gouvernement ou le parlement. Et ici il convient de faire une distinction entre les revendications issues du secteur privé et les difficultés que les institutions publiques éprouvent avec leur propre personnel.

Les revendications du secteur privé : comment la C.S.C. débouche-t-elle sur des décisions politiques? C'est à dessein que je dis la C.S.C. parce que la conception et la méthode des autres organisations syndicales ne doivent pas nécessairement être identiques à celles du Mouvement syndical chrétien.

Dans certains milieux on pense et on dit certainement que les syndicats mettent en place et font sauter les gouvernements. Inutile de vous dire que cette assertion est exagérée. Tout le monde peut voir ce que font les syndicats. Leur fonction est fixée dans des déclarations et des motions où des termes énergiques ne manquent pas. On organise des manifestations, voire des grèves, et on fait immanquablement impression, mais nous sommes convaincus que les gouvernements sont plus souvent influencés, stimulés ou démolis dans certains salons ou bureaux de rédaction que dans les réunions syndicales.

Ceci n'empêche pas que le Mouvement syndical, pour obtenir certaines réformes, pour réaliser certaines revendications, fasse pression sur le gouvernement et de ce fait puisse

influencer sa durée de vie. Il est sans doute vrai que le Mouvement syndical a plus souvent que d'autres recours à cette méthode, mais à mon avis c'est là son bon droit.

Le Mouvement syndical chrétien n'est pas lié à un parti politique et refuse de prendre position dans des problèmes purement politiques. Permettez-moi de vous donner un exemple qui est d'actualité. Si je considère ma propre organisation, on n'est vraiment pas enthousiaste pour les pouvoirs spéciaux, on les estime non seulement superflus, mais dangereux. On n'est pas opposé à la suppression des abus, mais on n'est pas toujours d'accord sur ce que d'autres entendent par là. Toutefois, la C.S.C. n'a pas pris position à l'égard du projet de loi n° 356. Elle est d'accord pour dire que ce projet contient d'une part de bonnes choses et d'autre part des choses qui sont à rejeter. Le jugement qu'elle portera sur les mesures proposées sera fonction des intérêts qu'elle défend.

Tout en ne nous étant pas des plus sympathiques le gouvernement actuel est le gouvernement de notre pays. Nous essayons de le juger objectivement. Il est possible que notre attitude soit en cela différente de celle du P.S.C.

Je n'exprime pas un jugement sur d'autres organisations syndicales, je vous expose seulement notre conception à ce sujet et les méthodes que nous utilisons. Je sais que les événements de 1960-1961 ont fait leurs classes dans ce pays. Mais qu'il me soit toutefois permis d'attirer votre attention sur le fait que, tout en n'étant pas d'accord sur pas mal de dispositions de la loi unique, la C.S.C. n'a jamais condamné cette loi partiellement ou dans son ensemble. Elle n'a pas mis sa puissance syndicale en branle pour faire rejeter ou approuver cette loi.

Sommes-nous des étrangers ou des inconnus à l'égard du pouvoir politique? Loin de là, car si nous ne sommes pas liés directement à un parti politique, c'est pour mieux manœuvrer en vue de la réalisation de notre programme. Nous avons au sein du gouvernement des amis qui ont appartenu au Mouvement syndical chrétien. Nous avons à la Chambre et au Sénat des amis qui sont issus de nos rangs. Nous essayons d'user au mieux de cette amitié et de cette influence pour obtenir des mesures que nous estimons favorables, pour faire rejeter des décisions que nous jugeons contraires aux intérêts légitimes

que nous défendons. A notre avis cela est non seulement notre droit, mais aussi notre devoir.

Quelles méthodes utilisons-nous ?

Nos dossiers sont bien préparés, les problèmes sont approfondis, nos conclusions doivent être justifiées. On a le droit de ne pas être d'accord sur nos propositions, mais on ne pourra jamais nous reprocher un défaut d'étude et d'argumentation à l'endroit de nos propositions.

Une fois le dossier prêt, des contacts sont pris avec le gouvernement, avec le ministre intéressé, avec les amis parlementaires. Le dossier est défendu et nous essayons qu'on nous comprenne. Si nous ne trouvons pas cette compréhension, nous prenons publiquement position, mais uniquement si nous l'estimons utile ou nécessaire.

Nous ne déplaçons toutefois pas les responsabilités. Au cours de ces dernières semaines, le gouvernement prit des décisions auxquelles nous n'avons pas donné notre approbation. Nous avons laissé la responsabilité au gouvernement et aux amis qui en font partie. Ils ne peuvent nous demander que le Mouvement syndical les suive dans cette voie. Telle est la position qu'adopte le Mouvement syndical chrétien tant en ce qui concerne les problèmes économiques et sociaux que financiers.

Nous déplorons cependant que le gouvernement craigne parfois les organisations professionnelles non seulement ouvrières, mais aussi patronales et dans une large mesure les organisations professionnelles des agriculteurs et des indépendants.

C'est par crainte qu'il souhaite prendre ses décisions en accord avec les organisations syndicales, et donc couvertes par elles. J'ai l'impression que non seulement l'actuel gouvernement a parfois peur de prendre ses responsabilités mais que de nombreux gouvernements précédents ont parfois eu peur également. On ne demande pas seulement notre avis, ce qui est louable et ce dont nous nous réjouissons, mais on souhaite obtenir notre accord et cela ne va pas. De ce fait le Mouvement syndical se trouve dans une position impossible. On nous force à prendre des responsabilités que nous ne souhaitons pas assumer. Il appartient au gouvernement, après consultation, de prendre une décision et d'en assumer la responsabilité.

Le gouvernement doit gouverner. Il peut y avoir opposition entre le point de vue d'une organisation et la décision du gouvernement. Le gouvernement doit admettre une opposition à ses décisions; cette opposition est même nécessaire à son équilibre. Il ne peut, à tout prix et à propos de tout, exiger un accord des organisations professionnelles et autres groupements. Combien de fois n'ai-je pas été soumis à des pressions pour obtenir un oui ou un non concernant des problèmes où moi-même ou mon organisation ne sentions pas la nécessité de donner ne fût-ce qu'un avis.

Le gouvernement doit aussi faire preuve d'une certaine continuité dans sa politique et il doit y préparer l'opinion publique. Voici un exemple encore de ce qui se passe actuellement dans notre pays. Des mois durant au Comité national d'Expansion économique, nous avons, avec le gouvernement, étudié et discuté la situation économique et les mesures à prendre. Je ne dirai pas que nous avons tiré le signal d'alarme, mais régulièrement nous avons exprimé notre crainte concernant l'expansion économique et l'équilibre de nos finances publiques. Mais tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes. L'opinion publique en était convaincue et lorsque nous exhortions nos propres gens à la prudence, nous prêchions dans le désert. Et puis, quelques jours après le nouvel an, la situation fut toute différente. La maison s'écroulait, le feu était rouge et on appelait le 900.

Le Comité national d'Expansion économique ne fut plus consulté, son avis ne fut plus demandé. On est passé d'un extrême à l'autre. L'opinion publique n'y était pas préparée, la réaction l'a prouvé. Et immédiatement on mit du baume sur la plaie en disant : « Ce n'est pas tellement grave. » Vous concéderez qu'il n'est pas toujours facile pour le Mouvement syndical de trouver sa voie dans ce labyrinthe. Nous admettons que le Mouvement syndical soit parfois « casse-pieds » mais nous ne serions pas fâchés si on nous donnait moins souvent l'occasion de l'être.

J'aurais encore aimé vous parler du problème du personnel des services publics, mais le temps ne nous le permet pas. Toutefois nous nous trouvons ici devant une situation dramatique. Le personnel des services publics souhaite rester au niveau du secteur privé en ce qui concerne le standard de

vie; cependant tout ce que l'on fait dans le privé pour comprimer le prix de revient, pour accroître le rendement et créer des possibilités, reste généralement lettre morte dans l'administration publique. Je crains qu'on soit en train de former une masse prolétarienne pouvant présenter des dangers pour une administration efficiente.

Quelques mots enfin concernant la responsabilité des syndicats des travailleurs et les sanctions éventuelles au cas où ils n'assumeraient pas bien leur mission. Pour épuiser ce problème il nous faudrait plus d'une journée, je me bornerai à introduire le débat.

Je suis opposé à la mise sous contrôle des syndicats des travailleurs. Le problème de la personnalité juridique est mis à l'ordre du jour par le projet de loi du ministre Servais. J'estime que ces syndicats ont suffisamment fait preuve de leur sens des responsabilités pour réfuter les arguments de ceux qui veulent les enchaîner. Pourquoi ne parle-t-on à ce sujet que des seuls syndicats des travailleurs et non des organisations patronales, des organisations d'agriculteurs et d'indépendants?

Nous admettons que les partis politiques et les autres groupements sont parvenus à un niveau de sainteté non encore atteint par les syndicats des travailleurs. Mais pourquoi la question est-elle posée uniquement à l'endroit de ces syndicats?

En ce qui concerne la gestion des capitaux, du moins pour ce qui regarde mon organisation, et ce tant pour la confédération que pour ses centrales, l'ensemble des avoirs est investi dans des associations sans but lucratif, qui respectent rigoureusement les dispositions légales en vigueur.

Je ne sais pas si mon exposé répond à la question posée. Je vous ai donné mon avis personnel en toute franchise et je pense que mon exposé contient suffisamment de matières à débattre.

La crise du civisme et le mythe de la technocratie

par **M. M. DRECHSEL,**

Recteur du Centre universitaire de l'Etat à Mons

Le sujet est extrêmement vaste et la présente communication ne peut en constituer qu'une approche nécessairement fragmentaire.

Qu'il s'agisse de l'Etat, d'une institution ou d'une entreprise de quelque importance, gouverner est devenu un art difficile. Des problèmes toujours plus ardues assaillent les gouvernants. Ils s'accumulent sans hiérarchie et sans ordre, créant une véritable anxiété dans l'esprit des citoyens. Des groupes créés en vue de la défense d'intérêts souvent légitimes, mais tout aussi souvent particuliers (groupes de pression), possèdent une puissance sans contrepoids qui accroît le malaise. Dans ce désordre, le technicien est identifié et reconnu comme porteur et comme symbole de la connaissance intellectuelle et de l'efficacité dans l'action. On l'appelle, on le sollicite, on lui demande de fournir la clef d'or des solutions rationnelles, ensuite de quoi on est prêt à lui offrir la clef du pouvoir.

Qu'en est-il réellement? Nous allons nous efforcer de donner un avis. Mais auparavant, nous estimons utile d'émettre quelques observations qui situeront le problème dans son cadre historique et social.

L'ACCESSION DES CITOYENS À L'EXERCICE DU POUVOIR

Les démocraties occidentales sont issues de l'histoire. Les premières libertés publiques remontent au moyen âge. Les corporations et les communes ont conquis des « privilèges » qui leur ont permis un apprentissage de la démocratie. Ces privi-

lèges furent arrachés de haute lutte aux seigneurs et au pouvoir central. Plus tard, quand les grandes nations modernes de l'Occident se sont formées, le pouvoir royal a été constamment en lutte avec les assemblées régionales qui, tant bien que mal, ont su garder des prérogatives qui se sont prolongées jusqu'à nous. La participation des citoyens à la chose publique, si fragmentaire soit-elle, repose sur une tradition. Elle n'a pas été fabriquée dogmatiquement, encore que, dans le cours des mille péripéties de l'histoire, mille interférences pourraient être dégagées entre les faits et leurs représentations, entre les événements et leur signification, entre les luttes et leurs justifications. Les guerres de Religion, finalement, et la querelle des Investitures, et — nous y reviendrons — la Révolution française ne sont pas étrangères à la constitution progressive de la notion moderne du pouvoir et des conceptions (provisoirement) acquises quant aux rapports entre le pouvoir et le citoyen.

Ces origines historiques expliquent la persistance, sinon la vitalité du sentiment démocratique. Les pays dans lesquels les assemblées locales et régionales n'ont joué aucun rôle — ou un rôle dérisoire — accèdent difficilement à la démocratie, et demeurent figés dans un style de gouvernement fondé sur l'autoritarisme. C'est seulement dans les nations où la lutte pour les libertés publiques a commencé très tôt que l'esprit démocratique a pu imprégner la masse du peuple et les institutions.

L'accession du peuple à l'exercice de la souveraineté s'est réalisée au cours des siècles avec des alternatives de succès et de revers. La Révolution française fut l'étape décisive de cette ascension. Une idéologie se créa qui imprègne encore notre système politique. Fondé sur une conception optimiste de la nature humaine telle que la voyaient les Encyclopédistes et Jean-Jacques Rousseau, le mythe de la souveraineté populaire implique pour chaque citoyen l'obligation de participer à la gestion des affaires publiques. Il implique non seulement l'obligation, mais il suppose aussi la capacité. Tout homme normal est apte à l'exercice du pouvoir. S'il n'y participe pas directement, il peut déléguer cette mission à un mandataire qui l'exerce en son nom et lui rend périodiquement compte de son mandat.

La réalité correspond-elle à ce schéma optimiste? Il faut reconnaître objectivement que si les démocraties d'Europe et d'Amérique offrent souvent l'image de systèmes imparfaits, le mythe de la souveraineté populaire imprègne la conscience collective. Les efforts accomplis par les partis et les factions pour gagner la faveur de l'opinion publique sont la meilleure preuve de l'existence du sentiment démocratique au sein des masses.

LES RÉVOLUTIONS TECHNIQUES

La première révolution industrielle déjà a provoqué des mutations profondes qui ont rendu tous les problèmes de gouvernement et de gestion infiniment plus complexes. Des problèmes comme la conquête du suffrage universel, l'instruction obligatoire, l'obligation du service militaire intéressaient le grand public. Aujourd'hui, des notions comme le plein emploi, la sécurité sociale, la croissance économique mettent en cause des mécanismes d'une complexité extrême qui échappent à l'homme de la rue. Celui-ci se sent dépassé. Sa foi dans les institutions démocratiques n'en est pas altérée, mais il ressent une impuissance croissante à se faire une opinion valable sur les solutions techniques qui lui sont proposées. La crainte d'une diminution de son standing de vie demeure son souci majeur et chaque appel des partis à l'opinion est directement influencé par cette préoccupation. Le désintérêt des masses pour la chose publique est devenu évident. Les assemblées politiques sont désertées. Seule, la perspective d'une catastrophe comme la fermeture d'une usine ou un chômage imminent est encore susceptible de provoquer des manifestations publiques groupant quelques milliers de citoyens.

Les « politiques » qui exercent le pouvoir se sentent inquiets. Autrefois, dans des assemblées parlementaires, l'art oratoire et la haute culture mettaient aux prises des hommes d'une valeur exceptionnelle. Aujourd'hui, des tâches techniques ont pris le pas sur la défense des principes. Gouvernants et parlementaires s'efforcent de régler tant bien que mal la marche de l'Etat. Des problèmes de plus en plus ardues retiennent l'attention. A tout instant, l'avis d'experts est sollicité.

Le renouvellement du personnel politique appelle des

réflexions du même ordre. Le recrutement ne s'améliore pas. Les clubs politiques ne semblent pas toujours rechercher les meilleurs candidats, cependant que le discrédit dont on entoure le « politicien » détourne bien des éléments de valeur d'une carrière vouée à la chose publique. Un trop petit nombre d'inscrits participent au poll pour choisir un nombre restreint de candidats. On constate que si les élus sont généralement irréprochables sous le double aspect du dévouement et de l'intégrité, leurs aptitudes ne sont pas toujours à la mesure des tâches écrasantes qui incombent aux assemblées chargées de prendre les décisions. Il est donc permis d'affirmer qu'il existe une crise de l'esprit civique. Par ailleurs, l'idée de confier les tâches du gouvernement à des techniciens qualifiés fait du chemin dans l'opinion.

L'idée qui fut longtemps celle des idéologues du XIX^e siècle, à savoir qu'il était possible de gouverner les hommes et d'administrer les choses avec la collaboration de tous, s'est effritée au contact des faits. Les révolutionnaires russes de 1917 y croyaient encore. Chacun sait aujourd'hui que l'intervention des spécialistes (techniciens, experts) est toujours nécessaire. Elle l'est de plus en plus à cause des transformations continues et rapides dont la société est l'objet. Un phénomène identique se constate au sein de l'entreprise où le rôle du technicien prend chaque jour plus d'importance. L'impératif de la spécialisation se manifeste partout avec une rigueur croissante.

Bien que l'opposition entre dirigeants et techniciens au sein des entreprises industrielles, commerciales et financières ne ressortisse pas à la crise de l'esprit civique, elle présente cependant certaines analogies avec le malaise existant au sein des institutions politiques. Ces entreprises font appel, elles aussi, à des spécialistes pour les éclairer et les aider à formuler des programmes engageant l'avenir. Des frictions et des conflits en résultent parfois. Il est donc devenu indispensable de se faire une idée aussi claire que possible sur la mission qui est dévolue aux techniciens et sur celle réservée à ceux qui, au niveau de l'entreprise ou de la nation, prennent les décisions⁽¹⁾.

(1) Cette matière fait l'objet de très nombreuses publications. On trouvera un excellent exposé du problème dans l'ouvrage ci-après,

UNE IDÉE ANCIENNE...

Les sociologues font observer que l'idée technocratique a des racines anciennes. A toutes les époques de l'histoire, des tentatives furent faites pour assujettir les activités humaines à la « raison ». De tout temps, les penseurs ont essayé de faire prévaloir leurs vues sur l'incompétence, la routine et l'incapacité. Tant de choses demeuraient et demeurent encore illogiques dans l'organisation des sociétés qu'il est inévitable qu'elles fassent surgir la critique. Platon rêvait d'une république idéale qui bannirait les désordres s'étalant sous ses yeux. Leibniz avait des projets d'organisation continentale. Auguste Comte croyait avoir fondé une science nouvelle, une sorte de « physique sociale » qui « dépassionnerait » (on dirait aujourd'hui « démystifierait ») les problèmes et s'imposerait à tous les citoyens par la rigueur de propositions irréfutables entraînant une adhésion unanime.

Si cette tendance à l'organisation scientifique de toute la vie sociale s'affirme aujourd'hui avec une ampleur et une agressivité croissantes, c'est parce que les conquêtes de la science se multiplient à un rythme hallucinant.

Les neuf dixièmes du savoir humain sont postérieurs à 1900 et la plupart des savants qui ont changé le visage de l'univers sont encore en vie.

Autrefois, une découverte s'intégrait plus ou moins facilement dans les institutions et dans les mœurs. L'équilibre social n'en était affecté que partiellement et le pouvoir politique maintenait, sinon l'harmonie, du moins l'ordre au sein de la communauté.

Aujourd'hui, la science ouvre de tels horizons que toutes les idéologies, tous les systèmes sont remis en question. Les possibilités techniques d'accroître la richesse apparaissent comme illimitées. Si un niveau de vie plus acceptable n'est pas encore généralisé dans le monde, c'est parce que les institutions humaines sont devenues caduques et qu'elles sont incapables d'aménager la société en fonction des virtualités de la

publié par l'Institut de Sociologie de l'U.L.B. : *Technique, développement économique et technocratie*, par Henri Janne, Jean Morsa, Nicole Delruelle et Jacques Coenen, 1963, 226 pages. Voir aussi la contribution de M. André Molitor au V^e Congrès mondial de Science politique.

science et de la technique. De telles idées se répandent dans tous les milieux.

On conviendra qu'il est tentant pour les détenteurs de la science moderne d'imposer des vues qu'ils croient susceptibles de résoudre tous les problèmes de l'heure et même d'assurer le bonheur général. Partout, ils s'efforcent de faire prévaloir leurs conceptions. La technocratie est l'expression de ce mouvement.

DÉFINITIONS

Comme tous les courants de pensée « jeunes », la technocratie est l'objet de définitions qui indiquent des divergences et des oppositions.

Pour M. Jacques Billy (*Les Techniciens et le Pouvoir*, Editions « Que sais-je? ») « ... peut être qualifié de technocratie l'exercice, dans le domaine de l'économie, de l'industrie et du commerce, à l'échelon de l'Etat ou de la grande entreprise, du pouvoir d'organisation et de décision le plus général par un petit groupe d'hommes de formation technique acceptant la discipline hiérarchique et généralement placés sous l'autorité d'un chef ».

Nous estimons que cette définition masque quelque peu le problème qui nous préoccupe ici : celui de la nature des relations qui doivent exister entre le pouvoir politique et les détenteurs du savoir et des techniques. M. Jacques Billy ramène la technocratie à une simple méthode de gestion, sans se préoccuper, du moins en ordre principal, des conséquences qu'une telle méthode de gouvernement peut avoir sur l'avenir des institutions politiques.

Nos préférences vont à la définition de M^{me} Nicole Delruelle quand elle dit : « ... qu'il y a technocratie quand des « techniciens » se prévalant de leur compétence et de leur efficacité, exercent — en droit ou en fait — les fonctions dirigeantes dans un groupe social dont l'objet n'est pas exclusivement technique ou scientifique⁽²⁾ ».

Pour qu'il y ait technocratie, il faut qu'il y ait un effort, conscient ou non, pour se substituer au pouvoir politique, à

(2) Cf. *Technique, développement économique et technocratie*, op. cit.

ceux qui prennent les décisions globales, que ce soit au niveau de l'Etat ou de la grande entreprise.

Le problème du pouvoir est ici posé et cela nous paraît essentiel. C'est le « dessaisissement de l'homme politique » par des techniciens irresponsables (Jean Meynaud) avec toutes les conséquences qu'une telle situation implique.

EXTENSION DE L'IDÉE TECHNOCRATIQUE

Il convient d'observer que l'idée technocratique ne se fonde pas seulement sur l'emploi, dûment orienté, des sciences de la nature : à présent, les sciences humaines constituent, elles aussi, une part essentielle de son assise. Les mathématiques, la physique, la chimie, la biologie ont fait surgir des techniques dont les applications se sont multipliées au cours des dernières décennies. Mais, aujourd'hui, les sciences de l'homme font l'objet de recherches parallèles utilisant de plus en plus les méthodes mathématiques qui étaient réservées presque exclusivement aux sciences de la nature. La « mathématisation » des sciences sociales réalise des progrès constants. Cela contribue à donner au « technicien du social » un respect analogue à celui qui environne les spécialistes de la technologie. Une initiation souvent pénible est exigée du nouveau praticien ; un langage ésotérique l'isole bientôt de la masse et même de la plupart des hommes cultivés de son entourage. C'est la similitude du « dressage méthodologique » qui porte le technicien du social à rejoindre les rangs des technocrates qui se recrutaient naguère parmi les ingénieurs, les mathématiciens, les physiciens et les chimistes. Au surplus, mis en situation d'agir, son influence ne s'exercerait pas sur le « donné » naturel ou sur les structures techniques (envisagées de façon autonome) de la société, mais sur celle-ci même : sur ses conduites, sur ses représentations, sur sa culture, sur sa structure même.

L'AFFRONTLEMENT

L'expression de technocrate ne vise toutefois que les experts possédant une vue d'ensemble d'un secteur déterminé. Elle ne concerne pas le technicien spécialisé remplissant, à l'Etat ou dans la grande entreprise, une fonction partielle

nettement délimitée. Disons seulement que la masse des techniciens « petits et moyens » peut jouer un rôle important dans l'évolution du phénomène technocratique par la sympathie et la confiance qu'elle accorde aux grands chefs personnifiant un idéal commun à tous les spécialistes travaillant au sein d'une grande unité.

Le conflit entre le technicien et le « chef légal » se constate au niveau de l'Etat où le ministre est aux prises avec les dirigeants des grandes administrations, dans les entreprises où les administrateurs et propriétaires de l'avoir social sont souvent débordés par les chefs de service, dans les associations patronales et syndicales où des experts tentent souvent d'imposer, par leur compétence et leur acharnement, leurs directives à des mandataires élus par des assemblées responsables. Aucun domaine, aucune institution n'échappe à la pression des grands experts : l'Eglise, l'Armée, l'Université...

INTERPRÉTATION DU PHÉNOMÈNE

L'interprétation qui est donnée au phénomène technocratique — dont la réalité n'est plus discutée — varie considérablement.

a) Les uns y voient une « mode » qui revient périodiquement comme la rationalisation, l'organisation scientifique du travail et divers concepts s'inspirant tous d'une même idée-force : l'efficacité (scientifiquement démontrée, du moins le pensent-ils!) doit pouvoir résoudre tous les problèmes d'organisation, les conflits sociaux, les antagonismes de classe. Ainsi le croyaient des hommes comme Taylor, Le Chatelier, Fayol et beaucoup d'autres. Transposer dans le domaine social les procédés rigoureux qui ont permis les fabuleux progrès de la chimie et de la physique, que faut-il de plus pour rallier à des solutions indiscutables les forces antagonistes qui s'affrontent dans les conflits sociaux? Les modes de rémunération, la productivité, la sélection du personnel, l'équilibre de la balance des comptes..., tous ces problèmes, résolus naguère empiriquement, peuvent recevoir aujourd'hui des solutions scientifiques... « C'est si simple, il suffisait d'y penser! » La technocratie renouvelle cet essai de persuasion avec le prestige accru des récentes et gigantesques découvertes de la science. Vue dans cette optique, l'idée technocratique doit être considérée

comme la tentative la plus récente de répandre dans l'opinion le dogme de l'efficacité. Mais comme dans toutes ses tentatives antérieures, elle méconnaît plusieurs facteurs importants. La complexité de la vie sociale rendra bien vite évident aux yeux de tous ce que le concept technocratique peut avoir de simpliste, voire d'enfantin !... Pour les tenants de cette opinion, la technocratie est un phénomène passager.

b) D'autres y voient une tendance spontanée de la société moderne pour créer une élite nouvelle qui prendra la succession de l'élite actuelle entièrement désarmée et dépassée.

c) D'autres enfin y voient un effort désespéré du capitalisme pour se sauver en sublimant ses objectifs, ses méthodes et son système de répartition grâce au mythe de l'efficacité.

LE MYTHE DE L'EFFICACITÉ

La technocratie est-elle un danger et ce danger est-il immédiat? Assurément, c'est un danger! L'importance du « grand technicien » ne cesse de s'affirmer. Aucun domaine n'échappe aux sollicitations de l'efficacité. Les généraux qui s'efforcent d'obtenir du chef de l'Etat l'utilisation de l'arme atomique... Les docteurs de l'Eglise catholique qui mettent en doute l'autorité ou la nécessité de certains dogmes... Partout, la méthode scientifique, grâce à des techniques et des procédés toujours plus efficaces, incite à une revision quasi permanente des idées établies. Le véritable problème qui se pose est de savoir dans quelle mesure un tel mouvement est acceptable et dans quelle mesure il peut contribuer au progrès général. En d'autres termes, comment la société moderne peut-elle intégrer le mythe technocratique sans compromettre les valeurs fondamentales auxquelles ses membres demeurent attachés?

La technocratie, ainsi que nous nous sommes efforcés de la définir, nous apparaît donc comme un danger. Si la masse en vient à sacrifier le dogme de l'efficacité, on verra surgir une croyance, voire une religion, dont les impératifs dépasseront en rigueur tout ce qui s'est vu à ce jour. Car l'efficacité donne la priorité à des aménagements matériels dont la systématisation et l'ampleur heurteront nécessairement les options fondamentales de la conscience individuelle et collective. Compte tenu de l'affaiblissement du pouvoir politique — plus

accentué du reste dans des pays que dans d'autres — l'idée technocratique risque de prendre racine et de submerger les conceptions « anciennes » de la vie communautaire. Le danger ne paraît cependant pas immédiat pour des raisons exposées ci-après.

LIMITES ET OBJECTIONS

Il suffit d'un peu de réflexion pour comprendre que l'infailibilité prétendue du « grand technicien » ne résiste pas à l'examen. Le « grand technicien » est celui que nous désignons comme possédant une vue d'ensemble de son secteur et dominant toutes les techniques qui en règlent les activités. Cette maîtrise est néanmoins partielle et ne lui confère pas une autorité particulière pour résoudre les problèmes de la « société globale », car c'est finalement celle-ci qui est en cause. On peut connaître à fond le système budgétaire et fiscal de la nation, et chacun sait quelle envergure une telle maîtrise implique, on sera fatalement moins averti sur un certain nombre de facteurs connexes qui influent étroitement sur le secteur considéré : la production, le commerce, la consommation, etc. Peut-on connaître à fond, dans la totalité de leurs éléments, des domaines comme la législation sociale, la physique nucléaire, la prophylaxie du cancer, pour ne choisir que des exemples dans des domaines étrangers les uns aux autres ?

A cela, on répliquera que le « grand technicien » ne peut certes tout connaître mais qu'il en connaît tout de même plus que le mandataire ancien style lequel, apparemment, ne connaît rien. Ce n'est pas répondre à la question posée, car les décisions finales qui s'imposent à un moment donné ne dépendent pas exclusivement de la connaissance technique. Elles ressortissent aussi à des options fondamentales relevant de l'éthique, de l'échelle des valeurs traditionnelles qu'une société accepte comme idéal de vie, et parfois même du simple bon sens. Sur ce terrain, le « grand technicien » n'a de supériorité sur personne.

D'autre part, il est remarquable qu'un expert est toujours discuté. Ses vues suscitent des réactions de la part d'experts aussi qualifiés que lui. Dans les conflits du travail, les experts des deux parties s'affrontent, de telle manière que la décision

suprême consiste en un arbitrage entre deux ou plusieurs solutions.

Quelques exemples : le problème monétaire international. Il y a plusieurs thèses en présence, défendues par des techniciens de valeur comme MM. Rueff et Triffin, la thèse du « Federal Reserve Board », celle du Fonds Monétaire International... Ce sont les parlements qui finalement trancheront.

Le problème des ressources agricoles du tiers monde : deux experts de réputation internationale s'affrontent à présent, M. Dumont et M. Cépède...

Les experts ne sont objectifs que dans les limites de leur spécialité. Comme chaque spécialité débouche finalement sur une option globale, leur objectivité s'arrête au moment où ils doivent situer la solution qu'ils proposent dans le contexte social qui convient à ladite solution. Le seul expert valable est celui qui décrit ce qui arrivera, « selon toute vraisemblance », dans plusieurs hypothèses bien définies : *a*, *b*, *c*, etc. Sans vouloir remplacer l'expert par l'ordinateur électronique, on doit bien convenir que ce dernier procédé répond assez exactement aux exigences du travail spécialisé car il fait la somme des solutions possibles. La formule ci-après nous paraît donc pertinente : « le technicien propose, le politique décide ».

PREMIÈRES CONCLUSIONS

De ce qui précède, se dégagent déjà plusieurs conclusions :

a) Toute macrodécision touche tous les secteurs de la vie sociale. Un technicien ne peut maîtriser la totalité des secteurs;

b) Il arrive un moment où un problème devient politique. Sa solution dépend alors de l'autorité publique. Leurs connaissances techniques ne qualifient pas nécessairement les techniciens et les experts à exercer l'autorité politique, celle-ci exigeant des aptitudes spécifiques, celles qui ressortissent à l'art de gouverner.

c) De ceci, il découle que le pouvoir donné aux technocrates aboutirait rapidement à des conflits sectoriels importants, chaque secteur étant incapable de se hausser aux exigences de la société globale. Et, comme la communauté, en

tant que telle, doit continuer à vivre, un arbitrage des forces en présence devra se réaliser au sommet. Il ne pourra l'être que sur la base de compromis figeant des positions particulières, ce qui est bien le contrepied de l'efficacité.

LE POUVOIR DE DÉCIDER

On pourrait légitimement se poser la question de savoir si l'art de gouverner ne peut, lui aussi, faire l'objet d'une technique organisée, comme l'art du médecin ou celui de l'ingénieur.

Incontestablement, il y a dans la pratique du pouvoir des aspects techniques : la connaissance des méthodes du travail législatif, mais cet aspect de la fonction n'est pas essentiel. Ce que le gouvernant doit connaître, ce sont les problèmes dans leurs généralités et dans leurs relations mutuelles.

C'est dans ce sens que l'on pourrait parler d'un « technicien des idées générales ». L'esprit de synthèse, l'ordre dans les idées, l'art de séparer l'essentiel de l'accessoire sont les principales qualités requises pour devenir un « technicien des idées générales ». Mais il tombe sous le sens qu'il s'agit de qualités relevant beaucoup plus de la culture générale que d'une formation spécialisée : l'ouverture d'esprit, la curiosité intellectuelle, des dispositions cordiales envers tout ce qui touche à l'évolution des idées, des institutions et des hommes, bref, tout ce qui fait « l'honnête homme » dans les sociétés évoluées.

Ajoutons à cela, la connaissance des hommes et l'aptitude aux décisions, la fermeté, l'intégrité, le sens de l'intérêt général. Au total, cela fait beaucoup de qualités pour un seul homme!...

S'il est rare de trouver de telles qualités réunies chez un « politique », il n'y a pas plus de chances de les trouver chez les techniciens. De telle manière que l'on ne peut raisonnablement formuler l'espoir que l'accession au pouvoir des techniciens provoquerait ce renouveau psychologique nécessaire à des changements profonds.

Des conflits d'individualités, des vanités personnelles, des oppositions d'intérêts corporatistes surgiraient inévitablement,

créant un climat qui nuirait à la transformation des mentalités et des institutions.

NATURE DE LA DÉCISION POLITIQUE

Les problèmes politiques ont donc deux aspects : un aspect technique qui est l'affaire des techniciens et des experts; un aspect « général » qui met en cause l'aptitude des gouvernants à décider, au niveau du législatif et de l'exécutif.

Ces caractéristiques expliquent pourquoi les masses sont inaptes au gouvernement. Elles ne peuvent participer à l'exercice du pouvoir. Ce qui leur incombe, c'est de désigner les mandataires qui exerceront le pouvoir en leur nom.

Cela ne signifie pas, dans notre esprit, que l'avis de la masse exprimé par un référendum soit à rejeter en toute circonstance. Loin s'en faut. Il peut être opportun de consulter les femmes et les hommes d'un pays sur une option importante. Mais c'est exceptionnel et l'examen de ce problème, en tant que tel, est en dehors de la question traitée.

De ce qui précède, il faut retenir, en ordre principal, que le problème de la technocratie débouche finalement sur celui de l'organisation de la société politique.

LES STRUCTURES POLITIQUES

Les structures actuelles du pouvoir ne sont plus satisfaisantes. Elles ne méritent certes pas l'opprobre et les outrages dont les accablent certains théoriciens éloignés du réel et d'autres qui sont animés d'un esprit de dénigrement systématique rarement désintéressé. Le Parlement est composé d'hommes généralement dévoués et intègres. Mais les méthodes de travail sont mauvaises et le recrutement du personnel politique défectueux.

Autrefois, n'accédaient au pouvoir que des hommes d'éducation bourgeoise, riches et indépendants. Les problèmes étaient moins importants que ceux d'aujourd'hui et les assemblées avaient une allure qu'elles ont perdue depuis longtemps.

Si toutes les couches sociales doivent être représentées au Parlement, il faut accepter que des hommes sans fortune et dépourvus de diplômes puissent y accéder. Qu'on ne se trompe pas, il y a parmi ces hommes des éléments très valables, aptes

à gouverner, et faisant montre, souvent, de bon sens, de prudence et d'habileté.

Ce qui est moins bon, c'est le recrutement. L'instabilité de la fonction parlementaire est la cause principale du « professionnalisme politique », si paradoxale que cette affirmation puisse paraître à première vue. Un homme politique privé de son mandat risque souvent d'être privé de son gagne-pain. Le poll choisit souvent les mêmes « parce qu'on ne peut pas faire ça à un vieux militant »!... On devrait pouvoir remplacer des mandataires sans les acculer à la misère. Certains pays s'engagent dans cette voie. Nous avons souvent pensé qu'avec un peu d'imagination et un peu moins d'hypocrisie, on pourrait résoudre ce problème. Se préoccuper du sort d'un mandataire éliminé aux élections serait un acte de prévoyance et de sagesse politique. Le torrent de sarcasmes et d'injures qui accablent les parlementaires quand ils augmentent leur indemnité procède de cet esprit : pour certains, l'exercice du pouvoir doit appartenir aux nantis de la fortune. C'est une illusion ou une sottise! On devrait avoir le courage de poser résolument le problème devant l'opinion et de clarifier ainsi l'atmosphère.

Disons aussi que si le travail parlementaire n'est point parfait, il ne mérite pas non plus le discrédit dont il est systématiquement l'objet. Beaucoup de documents parlementaires sont remarquables et constituent d'excellentes synthèses éclairant parfaitement ceux qui ont des décisions à prendre. L'administration y collabore souvent, mais cette collaboration du technicien et du gouvernant est précisément une des solutions au problème qui nous préoccupe.

Il ne semble pas impossible d'améliorer le recrutement du Parlement si on le veut vraiment. Il n'est pas impossible d'améliorer le rendement du travail parlementaire, mais le problème fondamental est ailleurs...

LE VRAI PROBLÈME

Il consiste à repenser la société en fonction des exigences de la vie contemporaine.

Il faut que la société se définisse, qu'elle formule ses aspirations, qu'elle exprime sa volonté, qu'elle dise comment elle entend vivre.

A partir du moment où ces options fondamentales sont

définies, les techniciens les plus qualifiés n'ont plus qu'un rôle à jouer, celui, capital du reste, de l'informateur compétent et loyal.

Veut-on une croissance économique régulière garantissant le progrès social? Si on répond affirmativement à cette question, il faut vouloir toutes les mesures et tous les aménagements qui correspondent à une telle orientation.

Veut-on que le pays possède un équipement qui lui permette la compétition sur les marchés internationaux? Si oui, organisons-nous en conséquence et consentons les sacrifices financiers qui s'imposent en vue d'une telle fin.

La plupart des citoyens, peu avertis et mal instruits, veulent tout avoir en même temps : des autoroutes, des cliniques modernes, des écoles neuves, des universités, des zonings industriels, des plaines de jeux, des transports convenables... Leur enthousiasme se refroidit quand on leur dit que ces investissements coûtent cher et que, pour les obtenir, il faut augmenter les impôts. Il est évident que leur « information » civique laisse à désirer : qui veut la fin veut les moyens!

Où l'homme de la rue rejoint, à bon droit, l'homme averti, c'est quand il s'insurge contre le gaspillage et l'incurie : fait-on de son argent un usage efficace? N'y a-t-il pas trop de fonctionnaires? N'y a-t-il pas d'insupportables doubles emplois? L'opportunité des dépenses est-elle toujours bien étudiée?... Autant de questions légitimes et presque toujours sans réponse.

N'est-il pas évident que toutes ces préoccupations s'enchaînent dans une logique supérieure; à partir du moment où l'on estime que la croissance économique (nécessaire au progrès social et au bien-être général) doit constituer l'objectif primordial des prochaines décennies, c'est en fonction de celle-ci qu'il faut ordonner les tâches de la vie communautaire. Une politique de croissance économique est caduque au départ si le gaspillage compromet l'augmentation du produit national brut et le rythme des investissements. Si la politique du plein emploi doit entraîner un gonflement anormal des effectifs (publics ou privés), il faut la repenser et lui trouver des correctifs. Voilà un travail d'experts!

En dix lignes comme en cent, l'impératif est celui de l'« intéressement » du citoyen, du retour à la politique, du

retour à l'exercice du devoir civique, la politique étant prise dans son sens le plus élevé : l'art de gouverner les hommes dans une société en devenir.

L'information dans tous les domaines doit être, elle aussi, repensée en fonction des obligations qui pèsent sur le citoyen d'aujourd'hui.

Cette nouvelle prise de conscience permettra, et permettra seule, une réforme des institutions.

Il est vain de vouloir changer les structures avant de changer les mentalités.

Une planification économique établira une hiérarchie dans les problèmes. Une planification sociale fera de même. Ce qui trouble l'esprit des citoyens, c'est le désordre provoqué par l'accumulation des problèmes que les gouvernants voudraient résoudre tous en même temps. Ce désordre mine l'esprit civique et crée un climat favorable à l'expansion du mythe technocratique.

Quant à la notion de planification, elle n'effraie plus personne car tous les partis politiques l'ont acceptée, quitte à la désigner par d'autres mots.

La planification ouvre la voie à la prospective : que sera le pays dans dix ans ? Quel avenir est réservé à nos différentes industries ? Quels sont les changements, les mutations prévisibles dans les techniques de la production, des échanges et de la consommation ? La prospective, en provoquant la réunion autour du tapis vert des représentants de toutes les forces sociales, permet de créer une atmosphère favorable à la démystification. Ceci aussi ne peut manquer de nuire à l'illusion technocratique. Si les politiciens et les techniciens échangent régulièrement leurs opinions, un langage commun devient possible.

Si la prise de conscience souhaitée se réalise et imprègne l'esprit de tous, la technocratie demeurera un mythe sans lendemain.

Dans la négative, les sociétés occidentales connaîtront des changements pénibles qui remettront en cause les fondements sur lesquels elles reposent et qui, à deux reprises en un demi-siècle, ont été miraculeusement sauvés.

Nous sommes arrivés à une période de notre histoire où un « recyclage » des mentalités et des institutions est devenu

nécessaire pour intégrer dans la communauté des facteurs nouveaux de développement.

Un tel travail doit s'accomplir dans l'ordre.

Un pouvoir fort est nécessaire mais c'est démocratiquement, par la volonté de tous, qu'un tel pouvoir doit se constituer.

De telle manière qu'aujourd'hui et dans les prochaines années, nous aurons plus besoin d'autorité que d'efficacité.

Résumé de la discussion

M. Rasse. — Je voudrais que M. Henrion nous donne un complément d'information sur ce qu'il a dit aujourd'hui, notamment qu'il s'étende davantage sur le travail en Commission parlementaire qui est, à mon point de vue, le point de rencontre du politique et du technicien. Je crois que ce matin le sujet a été effleuré et qu'il vaut la peine, surtout pour les ingénieurs, de connaître davantage ce travail qui est à la fois technique et politique, et je remercie d'avance M. Henrion de ce qu'il voudra bien nous dire.

M. Henrion. — La question posée par M. Rasse est évidemment importante, je n'ai pas eu le temps d'en traiter ce matin, mais je pourrais dire très rapidement ce que je pense du travail en Commission parlementaire. Je n'étonnerai personne en disant que c'est dans les Commissions parlementaires qu'on fait le travail le plus sérieux.

Les raisons en sont très simples : c'est que ces Commissions sont composées de parlementaires spécialisés dans certaines questions, qu'il n'y a pas de tiers, ni de journalistes, et que dès lors on fait en sorte de s'en tenir au sujet sans attacher trop d'importance à une galerie qui est inexistante. Vous avez demandé si ce n'est pas dans le travail en Commission parlementaire que l'on se rapproche du problème politique-technique. Oui, dans la mesure où l'on serre les problèmes de plus près et où les parlementaires sont spécialisés, mais ce ne sont pas pour autant des techniciens nécessairement. C'est peut-être un avocat qui s'est intéressé aux questions agricoles, ou un médecin qui s'est occupé de questions de défense nationale, enfin ce sont des parlementaires spécialisés dans les questions que l'on y traite.

Les ministres peuvent se faire accompagner en Commission de membres de l'Administration, c'est-à-dire de techniciens. Et alors, ce qui est extrêmement facile d'ailleurs pour les ministres qui ne sont pas capables de tout connaître, les techniciens ont le droit de parler. Le ministre passe la parole à ses collaborateurs et un dialogue s'institue entre les parlementaires et les membres de l'Administration, ce qui est extrêmement utile.

Deuxième chose : très récemment — je crois que cela n'avait plus été fait depuis des dizaines d'années — on a institué dans les Commissions parlementaires des Finances (c'est d'ailleurs une Commission même plus générale que celle des Finances) un dialogue avec les membres de la Cour des Comptes, en ce sens que des membres de la Cour des Comptes sont venus, devant cette Commission spéciale de la Chambre, exprimer des griefs à l'égard de ministres présents parce que les départements de ces ministres n'avaient pas répondu d'une manière complète et suffisamment rapide aux remarques de la Cour des Comptes.

Cette procédure est bonne; elle n'est pas confortable pour les membres de l'exécutif qui, en quelque sorte, sont mis en accusation devant les parlementaires par les membres de la Cour des Comptes, mais c'est une formule qui n'est peut-être pas mauvaise.

Troisième remarque : dans un journal français, récemment, l'on disait qu'une manière de rendre plus actif le travail parlementaire, serait de donner aux Commissions parlementaires le droit de faire comparaître de hauts fonctionnaires, de manière telle que les parlementaires auraient l'initiative. Actuellement, quand je vous dis que les parlementaires peuvent discuter avec les conseillers des ministres, c'est dans la mesure où ces ministres le veulent bien.

La suggestion qui avait été faite dans cette revue française consistait à donner aux parlementaires le droit de convoquer de hauts fonctionnaires; c'est bon — je crois — pour la qualité des travaux, et ça peut être mauvais pour l'autorité que le ministre exercerait sur ces collaborateurs, mais enfin il y a une chose certainement intéressante à faire dans cette voie-là.

M. De Bruyn. — Ce matin, il a été question de la complexité des problèmes, et cette complexité des problèmes a été

traitée sous différents aspects dont un des plus particuliers est celui de la programmation. La plupart des orateurs ont fait allusion à la programmation, qu'elle soit sociale, qu'elle soit économique, et je crois qu'actuellement, avec les progrès qui sont faits dans le cadre du Marché commun, on ne peut pas négliger le problème de la programmation au niveau européen, et peut-être que le baron Boël pourrait nous spécifier sous quelle forme il comprend la notion de programmation au niveau et dans le cadre du Marché commun.

Le baron Boël. — J'ai parlé ce matin de la programmation en indiquant qu'au point de vue économique je croyais dans la programmation indicative. Avant de répondre à cette question, je voudrais bien mettre au point les motifs pour lesquels j'y crois.

Ce qui est vrai pour un pays est vrai pour un ensemble de pays qui font partie d'un grand Marché commun. Nous avons une limite aux capitaux dont nous pouvons disposer. M. le Ministre des Finances, M. le Gouverneur de la Banque Nationale sont vigilants à ce que, la monnaie devant être protégée, il ne puisse y avoir une inflation démesurée de capitaux dépensés, et cette dépense doit alors être utilement préparée. Je crois que la meilleure manière d'éviter des dépenses inutiles de capitaux, c'est que ceux qui vont dépenser ces capitaux, que ce soit l'Etat dans les grands investissements qu'il se doit de faire, ou que ce soit l'industrie privée, sachent d'abord exactement ce que, pour l'industrie privée, les différents secteurs de l'industrie veulent réaliser, dans un temps déterminé. Pour moi il y a deux stades : le stade de cinq ans, et le stade de dix ans. Cette information est absolument indispensable, et nous ne l'aurons que par l'obligation, dans une étude de programmation, d'obtenir ces renseignements-là, d'où la nécessité d'une programmation indicative, qui classe l'ensemble des projets, peut donner des indications aux industriels de façon à éviter des doubles emplois, peut permettre une discussion quant à l'ordre de priorité des investissements qui doivent être faits et peut permettre également à l'Etat d'analyser son programme d'investissement propre, complémentaire de celui du privé.

Messieurs, certains sourires peut-être me montreront que

j'approche en disant ceci des programmes de grand dirigisme économique, et me rappelleront qu'un de mes amis, M. Spaak, m'a dit l'autre jour : « Mais vous voilà devenu absolument marxiste en votre appréciation des problèmes. »

Là où je fais une réserve, c'est que ceci est indicatif et ceci ne peut aucunement être coercitif. Maintenant, ayant fait cette déclaration, je désire répondre à la question de M. De Bruyn.

Une programmation informative ne peut servir que l'industrie dans un même marché, c'est-à-dire dans les limites géographiques de ce marché. Pour l'Europe il n'y a qu'un marché, c'est le Marché commun. Il serait inadmissible que nous étudiions les implantations de telle industrie de pétrochimie, d'acier, d'aluminium et bien d'autres, si on ne le fait à l'échelon du Marché commun, parce que c'est dans l'étude du Marché commun que sont connus les centres géographiques et économiques de distribution, et les centres d'obtention de matières premières. Je m'explique : l'industrie de l'acier s'est basée sur les minerais de Lorraine et du Luxembourg et sur le coke provenant du charbon des bassins charbonniers connus. En trente ans, nous sommes passés de la minette lorraine pauvre, souvent siliceuse, aux minerais riches et phosphatés de Suède, aux grands gisements du Libéria, de la côte de l'Afrique, du Brésil et des îles de Terre-Neuve au Canada; nous sommes passés du bateau de 5 000 tonnes au minéralier de 100 000 tonnes, et en même temps cette teneur en fer a permis une économie de coke, d'où beaucoup moins d'importance donnée aux gisements de charbon à coke. Les charbons américains à découvert arrivent en Europe à un prix qui est tellement bas, qu'il élimine toutes les mines de charbon souterraines. En conclusion, l'industrie de l'acier, qui était située sur le charbon ou le minerai, ou l'un et l'autre, se déplace maintenant vers les ports. Eh bien! Messieurs, on devait savoir ça il y a vingt ans, il fallait que les routes soient construites à l'échelle du Marché commun, c'est-à-dire les grandes diagonales Est-Ouest, les grandes diagonales Nord-Sud. Voilà la programmation à l'échelon du Marché commun. Et alors se pose la question : qui doit entreprendre ces études-là? L'industrie d'abord; c'est sa responsabilité, puisque c'est elle qui est en vie et qui est confrontée

au problème de mourir ou de justifier par un profit les investissements nouveaux qu'elle doit faire. En second lieu, l'ensemble des Etats, c'est-à-dire les Commissions du Marché commun, doivent se pencher sur ce problème, et il faut que ce soit un travail harmonieux, intelligent, coordonné, qui mette en jeu les Etats, et les industries à l'échelle nationale et à l'échelle du Marché commun. Et ce qui est vrai pour l'acier est vrai pour la pétrochimie, pour l'énergie, pour tous les problèmes, mais il est évident qu'il faut que l'étude soit cristallisée par ceux qui connaissent le mieux le problème, à mon avis les industriels.

M. Cool. — Monsieur le Président, je ne connais pas le marxisme aussi bien que M. Spaak. Je n'ai pas l'intention d'accuser le baron Boël d'être un marxiste, loin de là, mais je voudrais tout de même lui poser une question, s'il le permet. Il a parlé de la programmation, et il a souligné : « indicatif, informatif » et en conclusion, la nécessité d'avoir maintenant des routes, horizontales et verticales. Les routes sont faites par l'Etat, par la communauté, par les pouvoirs publics; donc si la programmation est seulement indicative ou informative, on ne peut pas les réaliser. Je serais plutôt d'accord avec M. Henrion : « actif », et j'ajouterais même : orienté et exécuté dans le sens de l'accord qu'on a conclu dans le cadre de la programmation.

Je voudrais du reste souligner que, à côté de la programmation industrielle, sur le plan européen, il y a aussi la programmation sociale qui est pour nous aussi importante.

Le baron Boël. — Je reconnais qu'il y a un divorce entre la notion consistant simplement à donner des indications, et celle de créer des infrastructures. C'est absolument exact, mais ma pensée c'est que cette programmation qui est indicative — le mot indicatif veut dire qu'elle ne peut pas être obligatoirement décidée par l'Etat — définit des intentions qui sont formelles, et que sur ces bases-là, je crois que l'Etat est parfaitement justifié à construire cette infrastructure. Aussi longtemps que les industriels ne réalisent pas en totalité leurs projets, — comme ils ne sont pas obligés de le faire ils ne vont pas tous le faire, mais je prétends qu'une grande partie le fera,

— cette infrastructure va être génératrice de mauvaises installations qui n'ont pas été prévues.

Quant à la programmation sociale, je considère que l'Etat a le droit, et je dirais même le devoir de tenir compte, dans l'étude qu'il fait de ces grandes infrastructures basées sur cette programmation, des problèmes sociaux, et ainsi je comprends l'Etat qui modifierait un grand axe routier de façon à desservir une région qui, condamnée par la présence d'industries mortes ou moribondes, doit revivre. De même je considère que l'Etat a le devoir, et qu'il a le pouvoir, de modifier un jugement industriel qui tendrait à développer dans une région où il y a suremploi, des industries qui pourraient se localiser dans une partie du pays où règne le sous-emploi. L'industrie gardienne de sa vérité économique est certainement préoccupée par les problèmes sociaux.

M. Drechsel. — Je voudrais poser à M. le baron Boël une question précise et très simple : les problèmes de l'avenir d'une industrie, je prends par exemple la métallurgie ou l'industrie cimentière, ces problèmes de l'avenir dépendent-ils uniquement, dans leur étude, des entreprises elles-mêmes ? M. le baron Boël ne pense-t-il pas qu'il y a toute une série de facteurs que les industriels eux-mêmes ne sont peut-être pas capables d'étudier faute d'une information suffisante ? Je veux dire par là que toute étude qui porte sur la prospective de chacune des industries est une action commune où doivent être présents les représentants des industries, peut-être même les représentants des organisations syndicales, et les techniciens et les économistes de la puissance publique.

Le baron Boël. — J'ai fait partie pendant deux ans, et j'en ai été extrêmement honoré, du Comité d'Expansion. J'ai quitté le Comité d'Expansion, mais je m'étais toujours figuré et j'avais gardé cet immense espoir qu'il aurait pu réunir les intéressés « vivant » du problème, comme cela se fait en France. L'organisation française voit chaque grand groupe d'industries faire partie d'une commission. A cette commission se trouvent représentés l'industriel, le syndicat, les fonctionnaires ; le secteur industriel fait une projection, et il donne l'accroissement du marché tel qu'il le voit, et les investissements nécessaires dans les cinq ou dix années suivantes. L'Etat

ayant pris connaissance de tous les investissements que l'industrie dans son ensemble doit faire, constate qu'il y a une certaine sur-demande d'investissements et ouvre la discussion. L'Etat annonce un programme de travaux publics : tant de bâtiments, d'écoles, d'hôpitaux, de routes; l'industrie recense ce qu'on lui demande pour des usages purement industriels; les syndicats n'ont pas matière à donner un avis formel parce qu'ils ne connaissent pas les besoins en routes, en hôpitaux, etc., mais ils « vivent » le problème, et il y a là cette coordination et cette éducation tant des uns que des autres qui, à mon avis, sont la chose essentielle de la réalisation de ce plan. L'industrie seule doit-elle faire ce plan? Non, je crois que c'est au sein de réunions, d'échanges de vues, qu'une politique se développe en pleine connaissance de cause des grands groupes intéressés.

M. Henrion. — Je ne vais pas poser une question au baron Boël, je vais simplement procéder par voie d'affirmation. Tout d'abord je suis d'accord avec M. Cool lorsqu'il dit que la programmation doit être active et qu'il faudrait même qu'elle oriente. Je suis tout à fait d'accord avec lui, car sinon ce serait de la dérision et cela ne servirait à rien. Mais je crois qu'il faut faire une distinction : il y a les pouvoirs publics et les pouvoirs subordonnés. Il va de soi que la programmation, même comme elle existe en Belgique où elle est faible, doit être obligatoire pour les pouvoirs publics et pour les pouvoirs subordonnés. Cela paraît aller de soi, juridiquement, mais cela ne va pas de soi dans les faits. Par conséquent, je crois qu'une première chose à faire est d'obtenir que la programmation soit respectée par les pouvoirs publics et les pouvoirs subordonnés. Pour le secteur privé, je crois qu'on peut admettre l'idée que la programmation n'est pas coercitive, mais je crois aussi, pour qu'elle soit suffisamment active et pour qu'elle oriente, qu'il faudrait qu'on se mette d'accord sur quelques notions simples. La plus importante me paraît devoir être la suivante, c'est que l'Etat ne peut rien imposer aux entreprises qui ne lui demandent rien, mais que si des entreprises demandent à l'Etat des privilèges, des avantages en capitaux, en garanties, en subsides, il est normal que l'Etat conditionne l'octroi de ces avantages par le fait que ces entreprises aillent dans la voie

voulue par la puissance publique. Là je crois que c'est une notion sur laquelle on doit se mettre d'accord. Evidemment, dans notre pays, il y a certaines lacunes parce que pendant longtemps les lois de 1959 qui donnaient des avantages n'ont pas été appliquées de manière suffisamment sélective; à l'avenir, les lois de 1959 et de 1966 devront être appliquées de manière sélective.

On peut signaler également à cet égard que, dans les projets qui sont actuellement soumis au Parlement, il s'agit de permettre aux entreprises constituant un capital nouveau, de déduire jusqu'à concurrence par exemple de 5 % la charge des dividendes (alors qu'actuellement on ne peut déduire des frais généraux que la charge obligataire); nous avons pris ce modèle en France, où il est prévu que les entreprises peuvent déduire de leurs frais généraux les dividendes à concurrence de 5 %, mais à la condition — qui est très claire — d'inscrire leur action dans la ligne des programmes généraux.

M. De Smaele. — Je crois qu'on a trop parlé de ce thème aujourd'hui, d'une manière si raisonnable et efficace, pour que je puisse ne pas intervenir à cette tribune afin de souligner quelques points qui sont pour moi extrêmement importants.

M. Cool, ici présent, était de la partie lorsqu'en mars 1959, la Belgique se trouvant en difficulté, 300 000 Belges étant menacés totalement ou partiellement de perdre leur travail, le gouvernement Eyskens a réuni très solennellement le Conseil national du Travail et le Conseil central de l'Economie, et leur a posé six questions.

Avant de sortir de la salle nous avons l'impression que le Premier Ministre n'avait pas posé la question clé, la septième question : « Comment créer une certaine solidarité entre les intérêts convergents à l'intérieur du pays par cette programmation dont la France venait de faire déjà depuis un certain nombre d'années, une expérience heureuse? »

Le Premier Ministre n'avait pas posé la question parce qu'au sein de son gouvernement il n'avait pas obtenu une majorité en faveur de cette thèse. C'est la réponse qu'il me donna immédiatement, dans la salle même, alors que je lui demandais pourquoi il n'en avait pas parlé. Avant de sortir de cette salle les chefs syndicaux — M. Cool en était — et les

délégués patronaux au Conseil central de l'Economie avaient spontanément décidé de mettre cette question à l'ordre du jour du Conseil central de l'Economie; quelques semaines plus tard, à l'unanimité des membres patronaux et syndicaux du Conseil central de l'Economie, un avis était émis, invitant le Gouvernement à créer en Belgique une programmation. Cette idée a rencontré une certaine faveur de la part du Gouvernement, et on a créé un Bureau de Programmation.

Depuis 1959, nous n'avons réalisé que la moitié de ce que le Conseil central de l'Economie souhaitait, c'est-à-dire que le Bureau de Programmation a préparé des projections; il s'agit donc de la première phase du travail que nous avons entendu décrire ici d'un commun accord par le baron Boël, par M. Cool et par M. Henrion. On n'a jamais abordé la deuxième phase, celle qui consiste à discuter, avec le caractère que le baron Boël a donné à ce dialogue; je dis le baron Boël parce qu'il est évident, dans l'économie de marché, que les décisions qui concernent l'entreprise doivent être prises par les responsables de l'entreprise.

J'ai dit qu'il nous a fallu de 1959 jusqu'à aujourd'hui pour mûrir la deuxième phase, et je viens à cette tribune pour noter avec une très grande satisfaction que les thèses développées ici, soit par un membre du Gouvernement, soit par un chef industriel responsable, soit par un grand chef syndical, correspondent. Et, en prenant acte de cette unité de vues, je souhaite que maintenant, par l'action de chacune de ces personnes responsables et de beaucoup d'autres autour d'elles, nous passions effectivement à une programmation active, qu'il ne faut pas concevoir dans le cadre des planifications des pays à économie d'Etat; on ne peut faire aucune transposition dans ce domaine, car la programmation doit vraiment être pensée d'une manière originale. Comme dans ce dialogue toutes les parties sont libres, la formule d'engagement ne compte pas beaucoup pour les parties, parce qu'il est évident que si un groupe de personnalités représentant un secteur déclarent vouloir faire une chose, elles y ont réfléchi, elles ont pesé le pour et le contre, et les probabilités de réalisation sont infiniment grandes, à moins d'un changement de circonstances; donc, dans la pratique, le fait qu'il n'y ait pas un engagement sous-

crit comme dans un plan d'Etat n'a pas beaucoup d'importance.

Enfin, je veux noter ici combien je me réjouis de ce que ce débat entre de hautes personnalités responsables, ait donné l'occasion de faire un pas qui, je l'espère, sortira du cadre de cette assemblée et fera écho dans les institutions.

M. Rousseau. — Je n'ai malheureusement pas pu suivre l'exposé de M. Cool en néerlandais, j'ai dû l'écouter en traduction, et de ce fait j'ai peut-être mal interprété certains termes au sujet desquels je voudrais lui demander confirmation.

Déjà il y a deux ans, à cette tribune, lorsque nous avons eu pour thème de discussion *Le Syndicalisme des Cadres*, les deux représentants de syndicats qui se trouvaient ici se sont défendus d'avoir des liaisons quelconques avec les partis, et ont insisté sur la scission qui existe entre un syndicat et le parti auquel généralement on le croit rattaché. Je crois que, dans l'intervention de M. Cool ce matin, il y a également une allusion à cette séparation.

D'autre part, je constate une chose en pratique : depuis à peu près cinq ans j'ai de fréquentes discussions avec des délégués syndicaux, et je dois vous avouer bien honnêtement que j'ignore si les délégués que j'ai devant moi appartiennent à la C.S.C. — j'allais dire au P.S.C. — ou à la F.G.T.B., pour ne pas dire le P.S.B.; ils forment une espèce de front uni et, lorsque la question que l'on va discuter en délégation syndicale est importante, ils se réunissent avant de venir chez moi et également après être venus chez moi. Je constate donc qu'en principe les syndicats se défendent d'appartenir à un parti, et qu'en pratique les syndicats ne forment presque plus qu'un seul groupe, je dirais presque un seul syndicat.

Il y a deux ans également, lors du colloque sur le syndicalisme des cadres, nous avons assisté à une offensive en règle, contre laquelle nous nous sommes d'ailleurs défendus avec brio, pour noyauter les universitaires, c'est-à-dire que les syndicats maintenant s'attaquent non seulement aux cadres inférieurs et moyens, mais cherchent également à noyauter les cadres supérieurs : nous nous trouvons donc, si j'exagère un petit peu ma pensée, devant un organisme unique qui ne

s'attaque plus seulement à la classe ouvrière, mais pratiquement à tous les salariés ou appointés.

Or, dans ce que M. Cool a dit ce matin, et c'est ici que je voudrais lui demander certaines précisions, il a effectivement évoqué un changement dans la structure des syndicats. A l'origine, historiquement, le syndicat devait défendre les intérêts d'une classe opprimée, laborieuse, groupant en quelque sorte les plus bas revenus du pays; tout doucement, les syndicats se sont attaqués à des classes supérieures et les syndicats se défendent maintenant, si je crois ce que M. Cool a dit ce matin, d'être uniquement un organe de défense qui s'occupe de programmation sociale sans s'occuper du contexte général de l'économie, et il a fait allusion à des techniciens qui se seraient constitués en quelque sorte en cellules d'études dans les syndicats.

Si je ne me suis pas trompé dans l'interprétation de ce que M. Cool a dit, nous allons nous trouver devant un groupe syndical, la scission P.S.C.-P.S.B. n'existant pratiquement plus et les syndicats libéraux étant minoritaires, très puissant et qui essaie de réunir, non seulement les ouvriers, mais les cadres; ce groupe aura dans son sein des groupes d'étude, des techniciens, que je suppose de valeur, et va devenir en quelque sorte un groupe de pression fantastique et intelligent. Je lui accorde ici un préjugé favorable, et d'autant plus volontiers que lors des contacts que j'ai avec les délégués syndicaux, j'ai constaté qu'ils recevaient des consignes de haut lieu, qui étaient souvent — à notre point de vue patronal — excessivement bien données.

En conclusion, je me demande s'il n'y a pas là une évolution. On a parlé tantôt de technocratie. La technocratie n'arrivera pas au pouvoir, mais plutôt un syndicat énorme, groupant pratiquement toutes les classes de la population appointée et salariée, nanti de bureaux d'études et de programmeurs compétents, et qui prendrait dans notre pays une importance telle que je me demande à quoi serviront encore les partis politiques si ce n'est à donner satisfaction aux électeurs une fois tous les quatre ans.

M. Lambrecht. — La question que je me pose se rattache à l'exposé de M. Henrion, concernant le rôle de certains conseils

qui ont comme mission principale de donner des avis aux personnes chargées de prendre des décisions politiques. Je m'interroge particulièrement sur le rôle que doit jouer le Conseil central de l'Economie dans l'avenir : le Conseil central de l'Economie est peut-être un lieu où les techniciens et les politiciens peuvent se rencontrer, et j'aurais voulu savoir quelle mission on doit confier exactement à cette entité; quand je parle du Conseil central de l'Economie, je vise également le Conseil national du Travail. Faut-il donner à ces instances un rôle purement consultatif, ou un rôle consultatif obligatoire, ou bien faut-il — comme je crois qu'il en a été question chez certains de nos voisins — songer à une certaine transformation de ces conseils économiques en sénat économique et social? C'est une question que j'adresse principalement à M. Cool, qui représente quand même l'un des grands partenaires sociaux, mais je crois que peut-être M. Henrion et MM. De Smaele et Rens ont quelque chose à dire à ce sujet.

M. Cool. — Je peux assurer le premier interpellateur qu'il m'a très bien compris. En effet, j'ai dit ce matin que le mouvement syndical chrétien n'est pas affilié à un parti politique. Cela veut dire d'abord que la C.S.C. ne paie pas de cotisations directes ou indirectes, ou de subsides au P.S.C., parce que quand on parle C.S.C. on pense tout de même P.S.C.; mais cela ne veut pas dire que nous n'avons pas beaucoup d'amis au P.S.C. : nous avons des amis parmi les ministres, ainsi que parmi les députés et sénateurs, et c'est le parti qui de notre côté a le plus de sympathie. Si j'ai souligné ce problème ce matin, c'est parce que la situation est autre du côté de la F.G.T.B., je n'ose pas dire que la F.G.T.B. est affiliée au P.S.B., que la F.G.T.B. paie des cotisations au P.S.B., mais chacun connaît le rôle de l'action commune qui fait que les organisations syndicales F.G.T.B. sont presque obligées de prendre des positions politiques, ce que nous pouvons éviter par notre attitude envers les partis politiques. Je peux vous dire aussi que les fonctionnaires permanents de la C.S.C. ne peuvent pas accepter de mandats politiques; par exemple, le Président de la C.S.C. doit rester en dehors de tous les mandats politiques et il en est de même pour tout le personnel de la C.S.C. (sauf un mandat de conseiller communal ou conseiller provincial).

Deuxième point, je me réjouis de savoir que, en recevant la délégation syndicale et même les délégués sur le plan provincial, M. le Patron ne constate pas de différence entre les tendances de ces délégués. Que ces délégués se réunissent avant de venir chez vous pour faire front commun, ça me réjouit parce que nous l'avons voulu. Nous avons voulu deux choses : d'une part éviter une espèce de surenchère entre les organisations syndicales s'il n'y a pas d'entente entre elles, et d'autre part éviter d'affaiblir les travailleurs par une division à l'intérieur du groupe, à l'intérieur de la classe, pour être plus fort en face des patrons. J'espère avoir réussi dans ces objectifs.

Quant au problème des cadres, il est relativement délicat, parce que, sur ce terrain, les organisations syndicales se battent avec presque tout le monde. Les organisations patronales font appel aux cadres, mais les organisations syndicales font appel à tous ceux qui sont des salariés, qui ne sont pas des dirigeants d'entreprise. Il existe des diplômés qui ne sont pas dirigeants d'entreprise et qui restent toute leur vie des exécutants; nous faisons appel à eux pour renforcer le cadre des organisations syndicales qui doivent s'élargir. Personnellement, j'ai toujours plaidé pour un élargissement des organisations syndicales du côté des femmes, du côté des jeunes, du côté des services publics, du côté des cadres; nous en avons besoin parce que, — et je vous remercie pour l'éloge que vous avez fait de notre modération, de notre compréhension, et des bonnes directives qui sont données de Bruxelles, — si nous n'avions pas des cadres et des techniciens, notre organisation aurait beaucoup plus de tendance vers des attitudes — permettez-moi l'expression — « primitives », ne tenant pas compte de tous les éléments du problème, ni de l'ensemble de ses données économiques et financières. Par exemple, je peux le dire ici devant le Gouverneur de la Banque Nationale, quand en 1948 M. Eyskens a modifié le statut de la Banque Nationale, en introduisant dans son Conseil de Régence des syndicalistes, un journal a écrit : « C'est la fin de la Banque Nationale »; or l'action était à 1 700 F et, si je ne me trompe, elle dépasse largement les 10 000 F; je suis entré à la Banque Nationale, et je peux vous dire que probablement mon organisation et moi-même avons beaucoup plus profité de ma présence à la Banque Nationale que la Banque Nationale elle-même. Quelqu'un a

parlé de la nécessité du dialogue, de la nécessité d'être informé, d'avoir toutes les données du problème : j'ai la conviction que ça fait beaucoup de bien, non seulement à nos organisations, mais à l'ensemble du pays.

Faut-il supprimer les partis politiques ? Je ne suis pas partisan de la suppression des partis politiques. J'ai bien une opinion en ce qui concerne une réforme de l'Etat, en lui donnant peut-être d'autres structures, d'autres méthodes, j'ai bien une opinion en ce qui concerne une espèce de regroupement des forces politiques dans ce pays ; je ne sais pas si ces forces politiques, comme elles sont organisées pour le moment, répondent encore à la réalité politique de notre pays, mais la suppression des partis politiques entraînerait vraiment la suppression de la démocratie, et la disparition du climat dans lequel les organisations syndicales libres ont la seule possibilité de vivre.

En ce qui concerne la deuxième question, relative à la fusion du Conseil central de l'Economie et du Conseil national du Travail, nous avons ici M. Rens, président du Conseil national du Travail et M. De Smaele, président du Conseil central de l'Economie : je dois donc faire attention dans ma réponse. Personnellement je suis partisan de la fusion de ces deux conseils, pour en faire un Conseil économique et social parce que dans la vie pratique je ne vois pas la possibilité de discuter dans la salle A les problèmes économiques sans toucher aux problèmes sociaux, et dans la salle B les problèmes sociaux sans toucher aux problèmes économiques. Les organisations syndicales de toutes les tendances sont arrivées à la conclusion qu'il ne suffit plus de poser des revendications, mais qu'il faut travailler tous ensemble pour faire le gâteau avant de discuter le partage du gâteau ; ceci prouve la nécessité de discuter dans une même enceinte les problèmes économiques et les problèmes sociaux. Et si on accepte la fusion de ces deux Conseils, je suis aussi partisan de leur donner plus de pouvoirs et surtout d'obtenir — Monsieur le Ministre, je m'excuse — que le Gouvernement tienne compte, beaucoup plus que maintenant, des avis donnés par le Conseil central de l'Economie et par le Conseil national du Travail. Nous avons souvent eu l'impression qu'on travaillait bien, mais que les avis donnés par le Conseil central de l'Economie étaient enter-

rés. Faire du Conseil central de l'Economie le Sénat de notre pays? Je me pose souvent la question : « Pourquoi ces deux Chambres qui font le même travail? » On dit que le Sénat groupe les « sages », mais j'ai souvent l'impression que, dans certains problèmes, la Chambre est plus sage que le Sénat. C'est un problème qu'on doit envisager quand on discute des réformes de structure en ce qui concerne l'organisation politique de notre pays.

M. De Smaele. — Monsieur le Président, il faut vraiment être reconnaissant aux organisateurs de ce colloque d'avoir créé l'atmosphère dans laquelle chacun de nous exprime, détendu et avec tant d'efficacité, ses idées. C'est pourquoi, malgré le fait que je ne sois pas parmi les personnes appelées aujourd'hui à décrire ces problèmes, je ne veux pas m'abstenir de participer à ce dialogue, je le considère comme un devoir et permettez-moi de le dire, comme un très grand plaisir.

Je pense à ce qu'ont dit les conférenciers ce matin. Ils ont dit des choses fondamentales, et il faut rester fidèle à ces notions. Le baron Boël a défendu, dans le cadre d'une logique qui tient avec l'économie de marché, la responsabilité et la liberté de décision de l'entreprise, et il a demandé qu'on ne fasse pas de confusion entre ces pouvoirs-là et ceux de l'Etat. Nous avons entendu M. Cool défendre avec une égale efficacité la position de l'initiative et de la responsabilité syndicales, mais de son deuxième rang, derrière l'autorité politique qui est l'autorité suprême du pays.

Je vais simplement déduire de ces deux prises de position les commentaires que je vais faire au sujet de la question qui revient sur tant de bouches dans ce pays : « Quel rôle peut-on voir dans l'avenir pour le Conseil central de l'Economie et pour le Conseil national du Travail? »

Tout d'abord, je vais démystifier un problème qu'évidemment, pour le vivre tous les jours, je connais aussi bien que mon ami Rens. Le Conseil central de l'Economie et le Conseil national du Travail, depuis qu'ils ont des études de programmation et des rapports systématiques de conjoncture, traitent ensemble, dans une commission mixte que nous présidons à tour de rôle, M. Rens et moi-même, tous les problèmes d'intérêt commun; non seulement nous préparons en Commission

mixte des avis qui sont votés dans chacun des deux Conseils, mais dans quelques jours M. Rens et moi-même allons présider ensemble une assemblée conjointe des deux Conseils. Je ne suis pas opposé à ce que l'on fasse une grande façade qui aura plus d'attraits pour le public, et qui ressemblera davantage au Conseil économique et social néerlandais ou français, mais je pense que derrière cette façade en substance rien ne sera changé. Ceci ne veut pas dire qu'il ne faille pas faire cette façade, pour éviter que les problèmes soient traités séparément par deux Chambres spécialisées, l'une dans les problèmes sociaux, l'autre dans les problèmes économiques; les délégués des grandes organisations qui siègent dans chacun des deux Conseils sont compères et compagnons, ils se voient régulièrement, et ont donc une orientation et une politique communes. Vous avez entendu parler du Comité d'Expansion. Le Comité d'Expansion, à l'encontre du Conseil central de l'Economie et du Conseil national du Travail qui traitent tous les problèmes dans leurs détails techniques, est un haut lieu de rencontre entre les membres du Gouvernement, qui n'ont que quelques heures par an à dédier à cette fonction, et les sommets des grandes organisations patronales et syndicales du pays. Le projet de loi Spinoy a prévu un remède à une lacune dans le fonctionnement actuel des deux Conseils et de ce Comité d'Expansion. A part le fait que, depuis quelques séances, mon collègue Rens et moi-même siégeons à titre personnel au Comité national d'Expansion, cet organisme de contact avec le Gouvernement et les deux grands organes consultatifs — et d'ailleurs aussi tous les conseils professionnels — s'ignoraient structurellement, n'avaient pas de jonction administrative, ce qui est évidemment une erreur.

Le Comité national d'Expansion économique doit être le lieu de rencontre des bureaux des deux grands Conseils et du Gouvernement; c'est ce que, heureusement, le projet de loi Spinoy a prévu.

J'aborde maintenant le problème de l'élargissement de la fonction de ces organes consultatifs. En fonction des principes que j'ai rappelés et qui ont été clairement exposés ce matin, les deux Conseils doivent, à mon avis, rester absolument consultatifs. Les décisions qui engagent le pouvoir politique doivent rester du ressort du Parlement et du Gouvernement, et

les décisions qui engagent les entreprises privées doivent rester du ressort des entreprises privées. C'est un rôle qu'on ne peut vraiment exercer, en toute liberté technique, et les cadres syndicaux, patronaux, ne peuvent vraiment y participer efficacement, que si nous séparons cette consultation, cette préparation du dossier, des lieux où se prend la décision finale. C'est une règle générale pour tous les organismes publics ou privés dans lesquels on veut que les décisions soient prises correctement et les responsabilités bien placées. N'importe quelle grande organisation, que ce soit une organisation de recherche scientifique ou une entreprise commerciale, ne fonctionnera bien que si ses fonctions fondamentales sont nettement séparées et placées l'une en face de l'autre dans un dialogue. Je crois donc que les deux Conseils, et les Conseils professionnels qui s'y rattachent, doivent conserver une fonction strictement consultative, et doivent laisser la responsabilité des décisions, d'ordre public ou d'ordre privé, aux organes responsables dans chacun de ces domaines.

Mais M. Cool a dit, et je partage son point de vue, qu'il faut étendre, non pas les pouvoirs, mais le rôle de ces conseils, et l'étendre signifie qu'il faut simplement appliquer la loi à la lettre. Le sens des lois de 1948 et de 1952 disait bien que l'on allait créer des organes qui représenteraient les forces économiques de la Nation d'une manière directe, comme un syndicat représente les travailleurs, comme une organisation professionnelle patronale représente les employeurs, au niveau national, pour s'en servir. Or cela n'a pas été fait. Jusqu'à 1959, les avis demandés ont été occasionnels et dispersés; depuis 1959, nous sommes régulièrement consultés, les deux Conseils jouent leur rôle sur le plan de la pure prévision, mais le dialogue des alternatives n'a pas eu lieu. Or là se trouve le sens de la programmation en économie de marché, dans le dialogue sur les plans d'investissement ou les aides régionales, et je me félicite d'entendre le baron Boël, qui porte tant de responsabilités, mettre le doigt sur l'importance, dans notre économie, de la discussion des investissements.

Jusqu'ici le Conseil central de l'Economie et le Conseil national du Travail n'ont pas pu connaître les programmes d'investissement des secteurs, sauf pour un nombre très limité de secteurs comme celui de l'électricité; pour les autres, je

n'appelle pas connaître le programme d'investissement l'exercice macro-économique auquel se livrent les hommes très diligents et compétents du Bureau de Programmation. Je saisis ici l'occasion de dire combien a été grande pour ce pays la perte de Claude Josz qui était vraiment l'homme pour cette tâche, mais lui-même convenait que l'on n'expose pas le programme d'investissement d'un secteur en cherchant dans les données macro-économiques, dans les séries d'investissements des années antérieures des rapports, des formules, dont on déduit que ce secteur, qui avait investi 20 milliards ces 5 dernières années, allait dans les prochaines années en investir 23 : c'est une simple projection, qui n'a rien à voir avec le dialogue, puisqu'elle se fait en chambre close, elle se fait devant des bureaux, et elle a seulement une valeur d'orientation, qui permet aux techniciens d'interroger les responsables du secteur considéré sur leurs intentions réelles, compte tenu de l'évolution du revenu national et de la situation des autres secteurs.

Je vais conclure, Monsieur le Président, et je m'excuse si l'intérêt du sujet m'a peut-être fait tenir cette tribune un peu trop longtemps. N'allons pas au-delà d'une fonction consultative, mais entamons un dialogue réel, et je vais répéter ce que j'ai dit tout à l'heure : je ne peux assez me réjouir de l'esprit dans lequel les représentants des deux parties paritairement représentées au Conseil ont exprimé aujourd'hui les conditions, les limites, les techniques de ce dialogue. Il n'y a qu'un vœu à faire, maintenant que les choses et les esprits ont mûri, c'est que nous passions de l'esprit des lois de 1948 et 1952, de l'avis unanimement accepté en 1959, à une action. Si une loi a été votée pour la démocratie économique, ou plutôt préparée tout de suite après la guerre, c'est parce que nous sortions d'une grande épreuve; si un avis unanime sur la programmation a été donné en 1959, c'est parce que nous étions à un tournant difficile. Lorsque les tournants difficiles sont passés, on oublie les diagnostics et les remèdes. Si aujourd'hui on en reparle, c'est parce que nous sommes de nouveau dans un tournant difficile; mais celui-ci n'est pas un tournant de courte conjoncture, c'est un tournant plus fondamentalement structurel que les précédents. N'oublions donc pas la leçon, et cette fois-ci attelons-nous vraiment à un dialogue social et économique, et avec les forces traditionnelles et le bon sens de ce

pays — cette séance le montre bien — nous pourrons aller loin, et nous ne devons pas craindre l'avenir.

M. Van Dijk. — Monsieur le Président, je crains de redescendre des hauteurs dans lesquelles nous avons discuté jusqu'à présent vers des secteurs un peu plus terre à terre, mais je crois que ce n'est que passer. Je crains peut-être de vous décevoir dans l'introduction du problème, mais j'espère qu'il permettra de conduire à une discussion intéressante. Je voudrais poser deux ou trois questions de principe.

Juste avant la guerre, vers 1937, les rémunérations dans le secteur public étaient relativement équivalentes à celles du secteur privé, compte tenu des avantages sociaux, etc. Cette situation est loin de s'être maintenue, et tout le monde sait maintenant qu'il y a une différence assez importante entre les revenus des fonctionnaires, et ceux des cadres du secteur privé. Malgré cela, je crois qu'il faut prendre en considération, ainsi que M. Vrebos nous le faisait remarquer ce matin, que la technicité des tâches dévolues à l'Administration ne fait que croître, et que cela implique vraisemblablement la nécessité d'une mutation profonde de la manière dont les fonctionnaires conçoivent et réalisent leur rôle. Je crois que les grands commis des ministères techniques qui sont principalement visés ici, en sont conscients; en fait, le problème consisterait à éliminer le travail servile en raccourcissant les circuits à l'intérieur de l'Administration, en déléguant autant que possible les responsabilités, et évidemment en utilisant dans l'Administration les moyens mécaniques autant que possible. En conséquence, les qualifications des fonctionnaires devraient augmenter d'une façon moyenne puisqu'on supprimerait un certain nombre de tâches serviles, et on peut imaginer que, en considérant l'Administration comme un tout, une meilleure productivité générale, alliée à une meilleure qualification individuelle, permettrait de faire face d'une façon plus aisée à un volume de travail accru avec un nombre relativement stable de fonctionnaires mieux payés.

Un moyen, et c'est là l'objet de ma question, qui me semble pouvoir être efficace pour atteindre cet objectif, est de promouvoir une meilleure interpénétration entre les cadres publics et privés. Nous voyons fréquemment — l'exemple de

MacNamara aux Etats-Unis est connu de tout le monde — un responsable important de l'entreprise privée prendre un bail dans l'Administration et mettre à la disposition de celle-ci ses connaissances de gestionnaire, qui lui ont permis de faire ses preuves dans le secteur privé. Chez nous, cette idée a souvent été développée par le baron Snoy, mais ne semble pas encore trouver de possibilité pratique de réalisation.

En fait, le statut des fonctionnaires, jusqu'à ces dernières années, a été considéré comme privilégié, notamment en raison de l'octroi d'une pension acquise sans versement — ce qui est très théorique puisqu'ils gagnent beaucoup moins; d'autre part, depuis la guerre et l'introduction des régimes de sécurité sociale, tout employé, tout cadre de l'industrie privée bénéficie d'une pension qu'il conserve même s'il change d'entreprise, ce qui n'est évidemment pas le cas dans le secteur public. Les avantages qui sont liés au statut, et qui devaient, dans une certaine mesure, encourager à opter pour une carrière de fonctionnaire, deviennent un boulet.

Je voudrais donc demander à M. Vrebos, et éventuellement à M. Cool, s'ils pensent qu'une solution pourra être trouvée dans ce pays, permettant précisément à de grands commis de passer dans l'industrie : nous en avons quelques exemples, mais c'est en général sans espoir de retour; inversement des chefs d'entreprise, de la même façon que M. Henrion accepte de passer un bail au Gouvernement, accepteraient de prêter leur concours pendant un certain temps à l'Administration, pour y faire un travail comparable à celui qu'ils ont fait dans l'entreprise privée, où ils pourraient retrouver ensuite leur fonction.

M. Vrebos. — M. Van Dijk a touché là une série de problèmes qui sont évidemment très graves pour l'Administration. Pour répondre entièrement à ses multiples questions, parce qu'en réalité il y en avait beaucoup, il me faudrait beaucoup de temps, mais je vais essayer de résumer.

Il est un fait certain, c'est qu'il y a un certain malaise à l'Administration en ce sens que, depuis plusieurs années, on a toujours pu recruter facilement des sous-ordres, des classeurs, des commis, mais qu'il est beaucoup plus difficile de recruter des agents plus qualifiés. Par conséquent, au point de vue du

personnel, l'Etat a raté son planning; ceci est une correction de ce que j'ai dit ce matin, l'Etat peut concevoir un bon planning pour ses programmes à long et à moyen termes, mais il n'a malheureusement pas eu de planning pour son personnel proprement dit. Evidemment, le personnel de catégorie inférieure est raisonnablement payé, étant donné l'aplatissement de la pyramide, mais les agents de catégorie supérieure, notamment les techniciens, sont très mal payés et ne se laissent donc plus recruter. Or nous avons certainement tout autant besoin que l'industrie de passer à une certaine modernisation de la manipulation de nos données pour voir plus clairement les problèmes; nous avons donc besoin de l'électronique mais dans bien des cas il est impossible de l'utiliser, sauf sous forme d'imprimant, parce que nous n'avons pas les agents techniques pour manipuler les appareils.

Il en va de même dans toute une série d'autres secteurs, je n'insisterai pas sur les problèmes de construction des routes; le budget des Travaux publics, pour cette année-ci, présente un tableau extrêmement sombre qui montre que généralement lorsqu'il se dessine dans la réalisation du programme un petit projet plus précis, en réalité l'Administration n'est pas à même d'en faire les études approfondies et doit passer par des bureaux d'études privés; là évidemment on sait largement payer les ingénieurs, alors que l'Etat paie les études, mais ne sait pas payer les ingénieurs.

Il y a là encore de ces paradoxes qui sont assez extraordinaires : si le malaise existe au sein de l'Administration — et probablement toute l'économie du pays en souffre —, il devient encore plus grave lorsque l'on compare des fonctionnaires de catégories plus ou moins identiques entre les parastataux et l'Etat lui-même; des fonctionnaires qui ont à peu près les mêmes fonctions ont des différences de traitement extrêmement défavorables pour les agents de l'Administration. On peut en trouver un exemple précis dans le cas des contrôleurs du ministère des Communications, dont le cadre reste vide depuis plusieurs années.

Je voudrais maintenant aller un peu plus loin, en rejoignant le problème de la programmation. En effet, la programmation est relativement facile à faire dans certains secteurs, et je crois que l'Administration mieux que quiconque est bien

placée pour la faire; comme je l'ai dit ce matin, je la vois à relativement moyen terme, à peu près 5 ans, puis une prospective qui va jusqu'à 10, 15 ou 20 ans, et, bien entendu, compte tenu des événements courants, des modifications à courte échéance qui font revoir le programme annuel.

Nous sommes bien conscients de ce que les programmes à long terme et même les programmes à moyen terme, doivent être présentés à l'industrie et au commerce pour qu'ils puissent s'adapter, et donner leur avis, ainsi qu'au Conseil central de l'Economie et au Conseil national du Travail. Seulement, à mon sens, à ce moment le dialogue devient insuffisant car la pénurie de fonctionnaires de haute qualité dans l'Administration se fait péniblement sentir; je vais essayer de vous faire comprendre cela par deux exemples types que je vis en ce moment-ci.

Le premier exemple est celui de la « containérisation ». Vous savez que nos industries de transport et nos industries navales sont confrontées avec un gros problème de personnel. Quand on transporte par exemple des marchandises de New York à Anvers, il y a dans les 20 dollars de fret, 10 dollars pour la manipulation à New York, 4 dollars pour la manipulation à Anvers et 6 dollars pour le transport; les transporteurs maritimes essaient alors d'éviter les manipulations, qui coûtent beaucoup plus cher que le transport proprement dit, et ils cherchent une autre solution : le container. Mais le container suppose des modifications des installations portuaires et des navires. Pour modifier les navires, il faut de l'argent, et on va demander au ministre des Finances s'il y a une S.N.I. quelconque qui en a encore; si la S.N.I. n'en a pas, on est obligé de puiser dans le budget de l'Etat de quoi faire cette modification. Quant à la politique portuaire, ces modifications sont relativement brutales, parce qu'elles sont généralement posées sur le problème de la concurrence : dès que Rotterdam ou New York commencent, il faut qu'Anvers, Gand et Zeebrugge peut-être suivent. Il s'agit donc de problèmes que l'on n'avait pas prévus à long terme, mais qui viennent s'intégrer dans les programmes à court terme, qui ne concernent pas uniquement les agents maritimes, mais aussi les transporteurs routiers. En effet, le container de 40 pieds devient un véhicule de transport, et par conséquent l'industrie automobile doit

passer des remorques du type ancien à une nouvelle sorte de remorque. Les implications successives de ces problèmes doivent donc être assimilées par le fonctionnaire qui les suit; il faut qu'il ait le temps, la capacité et la patience de réunir tous les gens qui y sont mêlés.

Je vais citer un autre problème encore beaucoup plus simple. Supposons par exemple que dans le Marché commun, au cours d'un Conseil des Ministres, on projette de passer le poids par essieu de 10 à 13 tonnes. A partir de ce moment-là, nous irons vers une amélioration des possibilités routières, mais l'industrie de la construction automobile, qui a construit depuis des années à 10 tonnes, dira évidemment qu'il faut un délai. Seulement les chaînes d'automobiles sont prévues pour sept, dix ou quinze ans; l'amortissement de ces véhicules par les particuliers est prévu pour dix ans au moins, et ce n'est pas du jour au lendemain qu'on peut élaborer une solution. Que devra alors faire le fonctionnaire responsable? Il devrait avoir le courage de réunir non seulement ses services techniques, mais également toutes les entreprises intéressées au problème, et de leur dire qu'il se dessine une tendance, qu'il faut prendre des précautions, et qu'il lui faudrait, étant donné l'évolution technique rapide, la possibilité de trouver une espèce de permanence dans les milieux industriels. Le Conseil central de l'Economie en est peut-être une, mais à un niveau trop élevé à mon sens.

Je vous ai cité deux cas particuliers, je pourrais en citer bien d'autres qui sont le fait de l'Administration dans son ensemble. Le fait de pouvoir interchanger éventuellement les agents du secteur privé et de l'Administration pourrait-il apporter une solution? Peut-être très partiellement, mais il faudrait alors des fonctionnaires presque universels et qui soient passés par des écoles très spéciales de formation, comme c'est le cas en France, par exemple, où il y a des cadres administratifs de très haute qualité. L'interpénétration est une chose extrêmement difficile, quoique alléchante pour certains fonctionnaires.

Aussi longtemps qu'on ne corrige pas cette situation, il va se créer entre les quelques cadres supérieurs qui existent encore et l'Administration proprement dite, un creux tel qu'il sera impossible de le remplir dans l'avenir. Depuis des années nous

ne recrutons plus assez de bons ingénieurs; d'ici quelques années les plus vieux seront partis et j'ai l'impression qu'il ne restera plus grand-chose. Et, malheureusement, se poseront à ce moment-là tous les problèmes d'intégration du Marché commun puisque le 1^{er} juillet 1968 marquera le début de l'exécution du Marché commun industriel et du Marché commun agricole, et qu'à partir du 1^{er} janvier 1972 nous entrerons dans la deuxième phase du Marché commun. Je crois qu'il n'y aura plus beaucoup d'hommes capables de donner à l'industrie et au commerce les informations nécessaires pour s'orienter non seulement à moyen terme mais également à court terme. Voilà pourquoi j'ai jeté ce matin un cri d'alarme, en souhaitant, comme l'a dit M. le Président du Conseil central de l'Economie, que cette réunion débouche sur des conclusions. Mais à mon sens, tout ce qui a été dit restera incomplet si l'on ne peut pas réaliser à brève échéance et presque en permanence des contacts entre l'Administration et le secteur privé pour les problèmes à très court terme.

M. Ansiaux. — Mesdames, Messieurs, je crois que le moment est venu de conclure. Je vais essayer de le faire, mais je vous avoue que le sujet qui a été traité aujourd'hui est tellement vaste, et les questions qui ont été soulevées, non seulement par l'auditoire, mais aussi par les orateurs eux-mêmes, tellement nombreuses, qu'il est assez malaisé de faire une synthèse de tout ce qui a été dit et de ce qui a inspiré la pensée des orateurs.

Je crois pouvoir tirer un certain nombre de conclusions limitées aux sujets sur lesquels il a été insisté et sur lesquels il est clair qu'il existe une unanimité de vues.

Tout d'abord je crois que tout le monde, les orateurs aussi bien que ceux qui sont intervenus, est d'accord pour souligner qu'une coopération est indispensable entre ce que l'on a appelé dans la terminologie utilisée ce jour « la technique » et « la politique », le technicien étant la personne qui dans un domaine déterminé connaît les données et les règles d'application de la technique qu'il domine, et le politique étant en l'occurrence la personne qui exerce les pouvoirs qu'impliquent l'organisation et la conduite d'une communauté. Ceci a été particulièrement souligné comme étant une nécessité aux diffé-

rents niveaux : au niveau de l'entreprise, au niveau de l'Administration, et même au niveau gouvernemental. Tout le monde semble également d'accord pour considérer qu'il faut que la fonction technique et la fonction politique restent distinctes l'une de l'autre, et cela aux différents échelons où des décisions à caractère politique doivent être prises, même si ces décisions sont largement influencées par l'apport des conseils de ceux qui connaissent les questions dans leurs aspects plus techniques.

M. le ministre Henrion a soulevé la possibilité de conflits éventuels. Je soulignerai simplement qu'il ne peut exister de conflits qu'entre entités qui ont des responsabilités « politiques » propres, au sens que je viens de rappeler. Il est évident que, dans une même entreprise, dans une même Administration, ou même dans le chef du gouvernement vis-à-vis de pouvoirs qui lui sont politiquement subordonnés, il ne peut pas y avoir de divergences dans les décisions à prendre, parce qu'il n'y a dans ces entités qu'une seule direction politique. Mais il peut évidemment y avoir des risques d'opposition lorsque deux entités qui ont chacune des responsabilités « politiques », au sens général, sont amenées à devoir prendre des décisions qui peuvent, le cas échéant, ne pas s'accorder totalement. Toutefois il est clair, et M. Henrion l'a souligné lui-même, que des procédures existent, et ont été mises au point pour éviter les inconvénients majeurs qui pourraient résulter d'une telle situation.

Ceci dit, on a beaucoup parlé de programmation, et c'est naturel parce que la programmation est une des formes les plus tangibles de la coopération entre la technique et le politique sur le plan national, et même sur le plan international. Pourquoi en a-t-on parlé tout spécialement ? Parce qu'il est clair qu'à l'heure actuelle tout le monde s'aperçoit de l'importance qu'une programmation éventuelle prend à l'égard de l'évolution générale de l'activité économique du pays, de son intégration dans des zones économiques plus larges, tel le Marché commun, du coût considérable que représentent les investissements, et par conséquent de la nécessité de n'utiliser les capitaux dont on dispose et qui proviennent de l'épargne, — épargne qui n'est pas extensible à l'infini —, que dans les

meilleures conditions d'efficacité, de façon à en retirer pour la communauté le maximum possible de bénéfice.

Tout le monde a été d'accord pour reconnaître que cette programmation ne pouvait pas être simplement indicative, au sens qu'on a donné très longtemps à ce mot, c'est-à-dire être simplement l'indication d'une direction que l'on peut prendre ou ne pas prendre, dans laquelle on peut s'engager avec plus ou moins de vigueur, d'intérêt, ou de bonne volonté; je crois que le sens des discussions d'aujourd'hui montre plutôt que, sans être coercitive, cette programmation devrait être pour le moins concertée, coordonnée de manière à être suffisamment active et orientée pour pouvoir donner des résultats concrets dans une direction où tout convergerait.

Toutefois il a également été souligné par tout le monde que pour arriver à un tel résultat, il faut un dialogue à peu près constant. Je retiens cela d'une intervention du baron Boël, d'une intervention de M. Cool et d'une intervention, plus détaillée encore, de M. De Smaele. Je crois aussi que pour obtenir un résultat, et pour éviter les dispersions qui ne peuvent être que nuisibles pour la communauté et donc aussi pour chaque individu, il convient d'essayer d'utiliser les forces dont le pays dispose au maximum des possibilités, c'est-à-dire éviter les échecs et les gaspillages, en particulier les investissements qui se révéleraient non rentables ou inutiles.

M. Drechsel a cultivé un petit jardin à lui, il nous a parlé du danger de la technocratie, et heureusement il nous a rapidement rassurés. A la question de savoir s'il faut donner le pouvoir aux techniciens, il s'est prononcé immédiatement par la négative avec des exemples qui ont convaincu tout le monde. Il a plaidé chaleureusement pour la nécessité, comme il l'a dit lui-même, de repenser la société en fonction des exigences de la vie contemporaine en soulignant qu'il faut que la société formule elle-même ses aspirations, qu'elle exprime sa volonté, qu'elle dise comment elle entend vivre, non pas à travers des technocrates, mais à travers ceux qui véritablement la représentent et qui exercent le pouvoir politique.

En définitive, ce qui est le plus frappant, et ce qui, je crois, peut servir de conclusion finale, c'est de constater le peu de divergences d'opinions qui s'est manifesté aujourd'hui, sur des sujets où il aurait pu s'en trouver d'importantes, étant donné

la qualité et les responsabilités particulières des principaux orateurs que nous avons entendus ce matin. S'il y a eu des divergences, tout au plus ont-elles porté sur des nuances, et les questions qui ont été posées l'ont plus été pour obtenir des précisions que pour être l'expression d'un désaccord ou l'affirmation d'une tendance différente; je n'ai guère entendu dans ces questions quelqu'un exprimer des opinions différentes de celles que les orateurs eux-mêmes avaient développées. Par contre, et ici je me répète parce que c'est un point essentiel, on a souligné avec vigueur la nécessité du dialogue, que ce soit sur le plan de la programmation, sur le plan de la compréhension, ou sur le plan d'une meilleure information de l'Etat à travers les Conseils qui existent; on a souligné la nécessité d'une plus grande cohésion, d'une meilleure compréhension, d'une meilleure information des pouvoirs publics, en souhaitant que ceux-ci, qui recherchent cette information puisqu'ils ont créé les organes qui sont destinés à la leur fournir, s'organisent pour entendre la voix de ces organes, et puissent tenir compte des avis autorisés qui leur sont donnés sur le plan technique pour les aider à prendre les décisions politiques qui conviennent.

Incontestablement, ceci procède d'une conception communautaire, répondant à l'idée qu'il devrait exister une communauté de pensée et d'intérêt. Cette conception s'est dégagée très nettement des débats qui se sont déroulés ce jour; malgré toutes les divisions qui nous menacent, il est extrêmement réconfortant de constater que, dans un cercle comme celui-ci, avec des orateurs aussi éminents et venant de pôles aussi différents que ceux que nous avons entendus aujourd'hui, il y a moyen de s'entendre d'une manière parfaite, parce qu'il existe vraiment une conception commune, vue sous des angles différents peut-être, mais également soucieuse de l'intérêt général.

Il me reste, Messieurs, à me faire votre interprète auprès des orateurs pour leur dire combien ils ont été intéressants, et combien nous aurons retiré d'enseignement de ce qu'ils ont bien voulu nous dire et des discussions qui ont suivi. Je vous remercie, et je repasse la parole à M. Rasse, président de l'A.I.Br., à qui il revient de clôturer cette séance.

M. Rasse. — Messieurs les Présidents, Mesdames, Mes-

sieurs, je remercie à mon tour M. Ansiaux du formidable travail qu'il a accompli aujourd'hui, au pied levé, et avec une maîtrise que nous attendions mais à laquelle nous devons rendre un particulier hommage. Nous avons eu vraiment beaucoup de chance qu'il ait accepté de nous dépanner. Je remercie tout particulièrement également les orateurs de ce jour, le baron Boël, M. Henrion, M. Vrebos, M. Cool et M. Drechsel, ainsi que tous les intervenants et plus particulièrement M. De Smaele. Je m'en voudrais de ne pas associer à ces sentiments de gratitude M. De Groote, qui nous a tant aidés à préparer cette réunion, ainsi que notre Commission économique et sociale qui l'a entièrement mise sur pied.

Bibliographie

Arthur Doucx, *Economie sociale*, vol. I, Université Libre de Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie.

Une introduction, drue, après étude de la distinction entre l'économie politique et l'économie sociale, désigne pour objet à celle-ci l'étude des « organisations destinées à protéger l'individu contre certains effets du libre jeu des mouvements économiques ».

Dans ce premier volume, quatre parties :

1. Introduction historique;
2. Problèmes actuels du syndicalisme ouvrier;
3. Monographies syndicales;
4. Les rapports collectifs de travail.

De l'introduction historique, le premier chapitre, *Des canonistes aux libéraux*, peut être résumé — et sa richesse trahie — par quelques citations.

Au moyen âge, « en soustrayant au pouvoir royal les grands domaines, l'économie médiévale avait décidé du sort du roi, et par là même de l'Etat », réduit à « une forme vide ».

« Les canonistes ont protégé la rémunération du travail qui devait être réglée selon eux, en fonction du juste prix et du juste salaire. »

A la fin du xv^e siècle, apparaît le mercantilisme axé sur la recherche de l'enrichissement de la nation. D'où le principe énoncé par certains : « les hauts salaires ne stimulent pas la productivité, mais incitent à l'ivrognerie et à la paresse ».

Le libéralisme, qui apparaît au xviii^e siècle, « se fondait sur la croyance en la toute-puissance de la liberté, sur la raison, sur le principe de l'homme naturellement bon et corrompu par la société ». « Le monde libéral, c'est celui de l'homme fait ange. »

C'est le temps où se développe « la propriété (qui) entraîne l'apparition de la sécurité, mais aussi la servitude. Les inégalités, suscitées par la force, ont été consacrées par les lois. »

Et pourtant « une trop grande disproportion entre les citoyens affaiblit un Etat. Chaque individu doit, si possible, jouir des fruits de son travail par une possession complète de toutes les choses nécessaires à la vie et de beaucoup de ses agréments (Hume) ».

Quesnay et les physiocrates « ont fait du droit de propriété, et particulièrement de la grande propriété agricole, le fondement de l'ordre social et... ont défendu la thèse selon laquelle le pouvoir politique est chargé de reconnaître les lois, non de les faire, ces lois étant naturelles ».

Le chapitre II est celui des *Réactions contre le libéralisme*.

Suivant Sismondi, « le problème posé à l'économiste est d'abord de savoir comment fonctionnent les lois de l'échange, ensuite de voir si ces lois, laissées à leur jeu normal, ne sont pas nuisibles au genre humain... La richesse c'est l'abondance des biens que l'homme produit, et que les besoins de l'homme consomment ».

« Il réclame l'intervention de l'Etat, protecteur des faibles contre les forts, représentant de l'intérêt de la collectivité. »

Proudhon « a souhaité... la création d'une société où triomphait l'esprit de la classe moyenne en tant que classe productrice, ne croyant pas à la durée des antagonismes sociaux, la bourgeoisie et le prolétariat, d'abord antagonistes ne font qu'un. La victoire de l'un sur l'autre serait le suicide de tous les deux (M. Leroy) ».

Owen, inspirateur des coopératives de consommation.

Marx, « fondateur du socialisme dit scientifique en raison de trois points capitaux de sa doctrine :

» 1. La concentration du capital passant graduellement de la concurrence libre au monopole;

» 2. Le mobile économique de la politique;

» 3. La nécessité de conquérir le pouvoir pour ceux qui ne possèdent pas le capital. »

Qu'il soit dit, en passant, que si le troisième point peut être discuté, les deux premiers ont trouvé depuis un siècle une confirmation qui ne semble pas se démentir.

Quelques pages, consacrées au réformisme catholique : Lamennais, Montalembert, Lacordaire, Ozanam, La Tour du Pin et Harmel, conduisent à Léon XIII, à *Rerum Novarum* et aux Belges qu'elle a inspirés.

Le chapitre III contient *La naissance des premières associations ouvrières et l'évolution du droit de coalition en France, en Angleterre et en Belgique*.

Gros chapitre (pp. 48 à 106) qui porte sur 150 ans d'histoire. Il n'est possible que d'en faire l'éloge et d'en signaler l'intérêt. Il expose une évolution qui a créé la situation sociale actuelle et raconte les luttes auxquelles elle a donné lieu. Les enseignements qu'il contient sont objectifs et précieux.

Le chapitre IV est relatif aux *Premières institutions d'indépendance économique*.

Coopératives de production, de consommation, professionnelles.

Le chapitre V est consacré aux *Débuts du syndicalisme patronal*.

Le chapitre VI à *La naissance et au développement du syndicalisme ouvrier international*.

*
**

La deuxième partie du volume I est consacrée à l'étude des *Problèmes actuels du syndicalisme ouvrier*.

Chapitre I. — *Le Syndicalisme ouvrier*.

« Groupement continu de salariés destiné à maintenir et à améliorer les conditions d'existence de ses membres, à assurer la défense des intérêts économiques de ceux-ci. »

Né « sous la forme d'une protestation contre le capitalisme », il a évolué vers une sensibilisation au coût de la vie.

Syndicalisme révolutionnaire d'abord, tendant à la transformation de la structure globale de la société, il a évolué vers un syndicalisme réformiste.

Notamment sous l'influence du pluralisme syndical, subissant l'influence des partis politiques qui contribuent à sa division.

Le chapitre II contient une analyse de la liberté syndicale, aujourd'hui consacrée.

Le chapitre III est consacré à l'étude de l'obligation ou préférence syndicale et aux avantages réservés aux syndiqués. Il note des succès et des échecs, avec une tendance au progrès.

Au chapitre IV sont étudiés *Syndicalisme, accélération du progrès technique et Marché commun*.

L'action syndicale changera-t-elle de sens; les syndicats parviendront-ils à amener les travailleurs à considérer leur force collective, de préférence à leurs intérêts collectifs; la puissance d'un syndicat continuera-t-elle à se mesurer en termes de masse, ou en termes de « fonctions syndiquées » ?

Tels sont les problèmes que pose cet exposé. Ils méritent la réflexion, pour assurer, dans le cadre du Marché commun, l'action syndicale.

*
**

Dans sa troisième partie, M. Doucy donne des *Monographies syndicales*.

En Belgique, d'abord et principalement. Avec une information historique et statistique précieuse.

En France, ensuite, en donnant les éléments de l'évolution divisée du syndicalisme.

Aux U.S.A. ensuite, où il est constaté que « l'A.F.L. et le C.I.O. ne constituent pas un nouvel organe confondant ses parties composantes pour leur donner des propriétés nouvelles : il ne fait que les coordonner ». Ce qui, selon des nouvelles toutes récentes, ne serait même plus vrai.

En U.R.S.S., où « se manifeste une différence essentielle entre les syndicats soviétiques et les syndicats occidentaux », les premiers « soumis étroitement à l'Etat et au Parti » mais évoluant peut-être, lentement, vers la défense du « travailleur contre la pression des impératifs économiques ».

*
**

La quatrième partie est relative aux *Rapports collectifs de travail*. Accords collectifs de travail, grève, conciliation, arbitrage.

« L'accord collectif est une des institutions des plus importantes du droit du travail et remplit trois fonctions essentielles.

» Il fait disparaître au profit des salariés l'inégalité qui entache les rapports individuels du travail;

» Il aboutit à uniformiser les conditions du travail;

» Il tend à organiser la profession dans une région déterminée » suivant une réglementation, légale ou non, dont les éléments font l'objet d'une étude juridique très intéressante.

Chapitre II. — *La grève*.

« L'étude de la grève ressortit aussi bien à la sociologie qu'à l'économie politique, voire à la psychologie sociale. »

Sur ces bases, l'analyse du phénomène par M. Doucy est très pénétrante.

Chapitre III. — *La conciliation des conflits du travail.*

Conciliation, Médiation, Arbitrage.

Conventionnelle ou réglementaire, la procédure s'est, sauf exceptions, généralisée.

*
**

La lecture de l'*Economie sociale* de M. Doucy enrichit par les informations qu'elle apporte et par la réflexion qu'elle suscite.

L'économie sociale est l'étude « des organisations destinées à protéger l'individu contre certains effets du libre jeu des mouvements économiques ».

Est-il vrai que les mouvements économiques jouent librement ?

N'est-il pas plus vrai que les individus, protégés individuellement par des libertés garanties se groupent pour défendre leurs intérêts essentiels, économiques ou doctrinaux ?

Que l'un de ces groupes est dans les entreprises, dans les professions, dans les Etats, celui des salariés (ce mot étant pris dans son sens le plus large) ?

Que l'économie sociale est l'étude de ses intérêts, de sa force, de ses méthodes, de ses succès et de ses revers ?

Peut-on encore aujourd'hui, prendre en considération économique les individus ? Sont-ils encore des sujets de droit alors que toute action est pour eux impossible et que l'Etat, ou les Etats, sont faibles dans la défense des individus ?

L'Etat ne serait-il pas, comme au moyen âge, une forme vide, livrée aux conflits « des grands domaines » économiques ou sociaux ?

*
**

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Doucy est nourri d'une information remarquable, qu'une bibliographie méthodique indique après chaque chapitre. Et la pensée de l'auteur ne le cède pas à sa méthode.

E. JANSON.

Jacques DE GAVRE, chef de travaux associé à l'U.L.B., *Le contrat de transaction en droit civil et en droit judiciaire privé*. Tome I. Bruxelles, Etablissements Bruylant, 1967, 398 pages.

Ainsi que le rappelle M^{me} Gevers dans la préface qu'elle a écrite pour le livre de M. De Gavre, « la transaction est considérée par le Code civil comme un contrat certes important, mais non pas comme un « grand contrat ». On pourrait dire qu'il est en fait le plus petit de ce qu'on a nommé longtemps les « petits contrats ». On pourrait même ajouter que le législateur du Code civil s'y est montré quelque peu négligent. »

Qui ne souscrit à cette opinion avant d'avoir lu le traité de M. De Gavre ?

Après sa lecture, on revient au reste de la phrase de M^{me} Gevers :

« Et cependant c'est un contrat qui, dans la pratique, présente une importance considérable et sans cesse grandissante en de nombreuses matières. »

Sous le titre I. *Domaine de la transaction*, M. De Gavre a écrit un chapitre I qu'il a intitulé : *Définition et éléments constitutifs de la transaction*. Sa lecture est un festin pour le juriste qui aime sa science. Information, méthode de raisonnement et de discussion y ont toutes les qualités qu'on peut apprécier et aimer. Cette lecture serait un plaisir ininterrompu, si la conscience du lecteur et son intelligence du texte ne l'obligeaient fréquemment à s'arrêter pour réfléchir, pour céder à la tentation d'une contradiction et... à la nécessité d'une adhésion.

Pour aboutir à la définition promise : « La transaction est une convention par laquelle deux ou plusieurs colitigants mettent fin à une situation qui leur paraît contentieuse, soumise ou non à la justice, pouvant consister soit dans la renonciation à tout ou partie de leurs droits litigieux, soit dans l'abandon d'un bien non litigieux. Elle entraîne, dans les deux cas, renonciation à toute action ou prétention quant aux droits et biens dont elle comporte l'abandon. »

Toute l'étude de M. De Gavre serait dans ces mots s'il n'avait voulu, avec beaucoup d'intelligence et de raison, étudier de manière approfondie les conditions de validité de la transaction (titre II) : consentement, capacité (et pouvoir), objet et cause, forme et preuve.

Cela l'a amené à étudier et à éclairer parfaitement toutes les situations imaginables, dans lesquelles on peut transiger, dans lesquelles on voudrait transiger et où on ne peut pas. Chaque opinion a ses motifs.

A l'occasion de ce petit contrat, c'est une répétition de droit privé que l'auteur donne au lecteur.

Dans cette revue qui n'a pas pour objet la publication de précisions scientifiques dues à la recherche de pointe, mais des synthèses, il est nécessaire de signaler les 80 premières pages qui constituent l'information générale d'esprits divers et curieux (comme Ingres) et le reste qui est indispensable aux doctrinaires et aux praticiens du droit pour résoudre avec assurance d'innombrables problèmes.

E. JANSON.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.